

NOUVEAU

DICTIONNAIRE

D'HISTOIRE NATURELLE.

COC = CUB.

Noms des Auteurs de cet Ouvrage dont les matières ont été traitées comme il suit :

L'Homme, les Quadrupèdes, les Oiseaux, les Cétacés.	SONNINI, Membre de la Société d'Agriculture de Paris, éditeur et continuateur de l'Histoire naturelle de Buffon. VIREY, Auteur de l'Hist. naturelle du Genre Humain.
L'Art vétérinaire, l'Economie domestique.	PARMENTIER, HUZARD, Membres de l'Institut national. SONNINI, Membre de la Société d'Agriculture de Paris, etc. etc.
Les Poissons, les Reptiles, les Mollusques et les Vers.	BOSC, Membre de la Société d'Histoire naturelle de Paris, de la Société Linnéenne de Londres.
Les Insectes.	OLIVIER, Membre de l'Institut national. LATREILLE, Membre associé de l'Institut national.
Botanique et son application aux Arts, à l'Agriculture, au Jardinage, à l'Economie Rurale et Domestique.	CHAPTAL, PARMENTIER, CELS, Membres de l'Institut national. THOUIN, Membre de l'Institut national, Professeur et Administrateur du jardin des Plantes. DU TOUR, Membre de la Société d'Agriculture de Saint-Domingue. BOSC, Membre de la Société d'Histoire naturelle de Paris.
Minéralogie, Géologie, Météorologie et Physique.	CHAPTAL, Membre de l'Institut national. PATRIN, Membre associé de l'Institut national et de l'Académie des Sciences de Saint-Pétersbourg, Auteur d'une Histoire naturelle des Minéraux.

NOUVEAU DICTIONNAIRE D'HISTOIRE NATURELLE,

APPLIQUÉE AUX ARTS,

Principalement à l'Agriculture et à l'Economie rurale et domestique :

PAR UNE SOCIÉTÉ DE NATURALISTES ET D'AGRICULTEURS :

Avec des figures tirées des trois Règnes de la Nature.

TOME VI.



DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET.

A PARIS,

Chez DETERVILLE, Libraire, rue du Battoir, n° 16.

AN XI — 1803.

NOUVEAU DICTIONNAIRE D'HISTOIRE NATURELLE.

Des Cochons, considérés sous leurs différens rapports avec l'économie rurale et domestique.

Le *cochon* offre, sur-tout à la campagne, des ressources incalculables; ce quadrupède, véritablement singulier par sa conformation, par ses habitudes, par sa lasciveté et par sa gloutonnerie, appartient à tous les climats, prospère dans toutes les contrées, et est, parmi les animaux de basse-cour, le moins difficile dans le choix de la nourriture. Content de tout, pourvu qu'il soit plein, il n'y a point d'alimens, même ceux que rebutent les autres animaux, qu'il n'approprie à sa constitution physique. Son éducation est aisée; il multiplie infiniment, et les services qu'il rend après sa mort, ne sauroient être contestés. Qui ne sent pas, en effet, le prix d'avoir toujours à la ferme une viande prête à devenir un mets fondamental du repas, ou à assaisonner les herbages, les légumes et les racines potagères, dont l'usage convient si évidemment aux hommes livrés à des travaux et à des exercices pénibles, par conséquent aux cultivateurs ?

Il n'est pas douteux que s'il falloit acheter, à un certain taux, ce que généralement les *cochons* consomment avant d'être en état d'entrer dans le saloir, on ne dût craindre que leur éducation rapportât moins de profit que les autres animaux qu'on engraisseroit. Les Anglais, qui ont le plus recherché combien cette branche de l'économie rurale pou-

voit devenir productive, n'ont rien oublié pour l'améliorer, et aujourd'hui il n'y a pas une seule famille, en Angleterre, demeurant à la campagne, qui n'engraisse, pour son usage domestique, un ou plusieurs *cochons*. Si nous sommes à cet égard moins avancés, il faut en faire le reproche à nos agriculteurs. La plupart ne proportionnent pas le nombre de *cochons* qu'ils peuvent élever avec les ressources locales. Ils dédaignent de faire choix des meilleures espèces; ils n'apprécient pas suffisamment les dépenses qu'ils font avec le produit net qu'ils en retirent, et quelquefois ils s'en rapportent trop facilement à des agens secondaires. Que de propriétaires trompés, quand, ne voyant rien par eux-mêmes, ils abandonnent le soin des étables à des filles de basse-cour, qui rejettent sur les animaux toutes les pertes, tous les accidens qu'elles seules occasionnent par leur coupable négligence! L'inimitable La Fontaine l'a dit, et il faut souvent le répéter :

Il n'est pour voir, que l'œil du maître.

Persuadé que l'idée dans laquelle on est assez généralement que le *cochon* est d'un entretien dispendieux, est l'ouvrage de la prévention, *Mamont* a fait un calcul bien simple, d'après une suite d'expériences sur l'éducation des *cochons*. Ce cultivateur distingué des environs de Paris, suppose un particulier habitant d'une ville où le fumier seroit compté pour rien, et que ce particulier n'aura ni lavures, ni débris de cuisine à jeter; il suppose qu'il est privé de la ressource d'acheter des racines, des herbages, du marc de bière et d'amidon, du pain de suif, des tourteaux ou marcs de semences huileuses, &c., et qu'il se trouve réduit à l'absolue nécessité de nourrir ses *cochons* avec du son et de la farine qu'il achètera aux prix courans, la question dans ce cas est de savoir s'il y trouvera du profit.

Dépense.

Achat d'un *cochon* de six mois de belle espèce. . .	20 l.
De six à douze mois, il consommera pour être très-bien nourri $\frac{1}{2}$ boisseau de son, à 10 sous le boisseau. .	45
De douze à dix-huit mois, $\frac{1}{2}$ boisseau $\frac{1}{3}$ farine d'orge, et $\frac{2}{3}$ de son; la farine à 1 liv. le boisseau.	60
Pour achever un engrais parfait, il faudra 36 boisseaux de farine pure, à 1 liv.	36
TOTAL de la dépense.	161

Un *cochon* nourri de cette manière, pèsera au moins

400 livres, et la livre seulement à 10 sous, donnera pour les soins, comme on voit 39 liv.

Préjugés contre les Cochons.

Malgré les avantages que procure le *cochon*, on a prétendu que les sensations de cet animal étoient obtuses, qu'il n'avoit point d'instinct, et que l'usage de sa chair n'étoit pas exempt de quelques inconvéniens. Voyons d'abord dans l'histoire des faits bien connus, si ces diverses inculpations ont quelque fondement.

On sait que, dans beaucoup d'endroits, un homme se charge, moyennant une légère rétribution que chaque particulier lui paye, de conduire les *cochons* tous les matins aux champs et dans les bois; pour les rassembler, il passe dans les rues en sonnant une espèce de cornemuse; ces animaux lâchés, vont ensuite d'eux-mêmes à la forêt. Le même gardien les ramène le soir, et ils rentrent sous leurs toits sans jamais se tromper.

Un autre fait qui vient à l'appui de celui-ci, c'est que quand ils sont aux champs, et que le temps menace d'orage, ou qu'il survient une pluie, on les voit bientôt déserter le troupeau les uns après les autres, s'enfuir et gagner d'eux-mêmes le gîte, toujours en criant jusqu'à la porte de l'étable, comme si on les écorchoit.

Le *cochon* n'est pas plus dénué de sensibilité que d'instinct. Ne le voit-on pas accourir aux cris de ses semblables d'aussi loin qu'il les entend, affronter les plus grands dangers et braver les plus rudes traitemens pour les défendre. Il est étonnant même que les naturalistes qui se sont étendus avec tant de complaisance sur les défauts de cet animal, n'aient pas dit un seul mot de cette qualité qui le distingue de l'espèce brute, et dont le plus simple porcher sait tirer parti pour rappeler à lui ceux qui se sont écartés du troupeau et égarés dans la forêt.

On a encore avancé que la voracité de la *truie* la portoit à dévorer sa progéniture. Les faits qui ont donné lieu à cette assertion, ne sont assurément que des exceptions très-rares, car on en voit toujours qui, quoique très-mal nourries, prennent cependant des soins infinis de leurs petits.

Elles ont cela de commun avec la *vache*, la *brebis*, la *chienne*, et presqu'avec toutes les femelles des animaux domestiques.

Mais un mérite particulier qu'on ne conteste pas à la *truie*, c'est le courage avec lequel elle défend ses petits contre les ennemis qui les menacent; le moindre cri de leur part éveille

sa sollicitude, la violence anime sa fureur, et rien ne peut l'intimider ni lui résister. Le danger disparu, elle rassemble sa famille dispersée, en fait le recensement, et s'il lui manque quelqu'un des siens, elle en fait la recherche avec un empressement digne d'intérêt.

Il n'y a personne, sans doute, qui, ayant vu naître des *cochons*, n'ait remarqué que le premier usage que ces jeunes êtres font ordinairement de leur existence, est de se traîner à la tête de leur mère souffrante, et de lui prodiguer des caresses, qui semblent avoir pour objet d'adoucir les douleurs qu'ils lui ont causées ; ils viennent ensuite choisir un mamelon qui est leur domaine ; alors chacun reconnoît le sien, le distingue et s'y attache exclusivement, de sorte que si l'un de la troupe vient à manquer, la mamelle qu'il tenoit tarit et se dessèche en peu de jours.

La chair de *cochon* a encore été décriée dans la plus haute antiquité ; la défense d'en manger est portée par une loi du lévitique, mais on connoît la cause qui a fait lancer cet arrêt de proscription, en Asie, et une heureuse expérience a assez demontré que cette viande n'étoit pas moins saine que celle des autres animaux domestiques, pourvu qu'on n'en mange point par excès et qu'elle soit suffisamment assaisonnée. L'existence des maladies de la peau, commune encore parmi les anciens habitans de la Palestine, prouve qu'elle devoit avoir une autre origine.

Ces faits, auxquels il seroit possible d'en ajouter une foule d'autres, ne semblent-ils pas prouver que les imperfections de la forme grossière du *cochon* aient beaucoup contribué à charger le tableau de sa stupidité ; mais il faut convenir que cette stupidité apparente dans quelques animaux est souvent notre ouvrage, et que si nous les avions assouplis de bonne heure, ils conserveroient la docilité du premier âge, si nécessaire pour les conduire en troupeaux. J'ai vu des *cochons* qui reconnoissant leur gouvernante soigneuse, accouroient à sa voix en lui prodiguant des caresses à leur manière.

L'expérience a donc fait triompher le *cochon* de l'esprit de systême et de contradiction dirigé contre son usage, et rien n'est moins indifférent que d'empêcher les domestiques de battre les animaux sur-tout lorsqu'ils sont jeunes ; c'est réellement un trésor que des serviteurs qui les aiment d'inclination, car alors ils ne manquent de rien, sont bien soignés et jamais brutalisés.

Différentes races de Cochons.

Elles sont très-multipliées, et peut-être, dans l'origine, le résultat du croisement plus ou moins éloigné des *truies domestiques* avec le *sanglier*, car on sait qu'il n'y a point d'années qu'il ne s'en glisse dans les troupeaux de *cochons*, à la glandée: le climat et la nourriture y contribuent aussi pour beaucoup. Mais il seroit superflu de s'attacher à décrire toutes les nuances de formes de grandeur qui les caractérisent, nous nous bornerons à indiquer les espèces les plus répandues.

Cochons de France.

Les *cochons à grandes oreilles* sont la première race, elle existe aussi en Allemagne et en Angleterre; mais comme elle n'est ni robuste, ni féconde, que la chair en est grossière et fibreuse, on a donné la préférence à la race un peu moins forte, parce qu'elle produit le plus de bénéfice au cultivateur, qu'elle s'engraisse plus facilement et plus promptement; c'est la plus multipliée en France. On en distingue, par rapport à la couleur, trois variétés; la première est noire et très-commune vers le midi de la France; la seconde est blanche, et se rencontre particulièrement au nord: elle est très-commune en Westphalie, quoique moins brune et plus élancée; enfin, la troisième est pie, ou pie noire, ou pie blanche, et plus généralement répandue au centre de la France: les roux paroissent les plus estimés.

Dans les diverses races de *cochons* qui se trouvent en France il y en a trois bien distinctes, et toutes trois bonnes; la première est celle de Normandie ou de la Vallée d'Auge, où se trouve la race pure. Presque dans tout le nord, l'ouest et le centre de la France, elle est croisée, et forme avec des variétés infinies, ce qu'on appelle le *cochon commun*. Les caractères de la race pure sont, la tête petite et très-pointue, les oreilles étroites, le corps long et épais, le poil blanc et peu abondant, les pattes minces, les os petits; elle se nourrit très-bien avec du trèfle, de la luzerne, du sainfoin et autres herbes; elle prend bien la graisse, et parvient au poids de plus de 600 livres.

La deuxième race est le *cochon blanc du Poitou;* il a la tête longue et grosse, le front saillant et coupé droit, l'oreille large et pendante, le corps alongé, le poil rude, les pattes larges et fortes, le corps long, et de gros os. Son plus grand poids n'excède pas 500 livres.

La troisième race est celle dite du *Périgord ;* elle a le poil noir et rude, le cou court et gros, le corps large et très-ramassé. On a trouvé que cette race donnoit plus de profit croisée avec celle du Poitou, et c'est de ce croisement qu'est sortie la race pie, qui est maintenant très-répandue dans le midi de la France, et qui est excellente.

Cochons d'Italie.

Ces *cochons*, et sur-tout ceux de Parme, dont quelques écrivains ont fait un éloge pompeux, à cause de leur énorme volume, sont noirs, ayant les pattes plus courtes que les grandes espèces; ils pèsent jusqu'à six cents livres du poids de douze onces chaque, ce qui donne quatre cent cinquante livres poids de marc ; ils acquièrent tant d'embonpoint, qu'ils ne peuvent plus marcher ; il faut absolument les élever, les nourrir et les engraisser sous les toits, en sorte qu'on ne les envoie jamais à la glandée, dans la crainte qu'ils ne deviennent la proie des animaux carnassiers, attendu leur lourdeur et leur paresse ; le poil en est très-fin et si court, qu'on les croiroit chauves, ce qui leur a fait donner, dans le pays, le nom de *cochons ras.* La couleur de leur peau est d'un brun tirant sur le noir; elle est plus fine et plus délicate que celle des autres *cochons ;* leur chair est très-recherchée, et c'est avec les issues de ces animaux qu'on fait les fameuses saucisses de Bologne. Dans beaucoup de nos provinces de l'Ouest, on nourrit une race de *cochon*, qui, à la différence près de la quantité du poil, de la couleur de la peau et de la grosseur de l'animal, réunit les mêmes avantages.

Les *cochons de Bayonne* sont également noirs, et approchent beaucoup des *cochons d'Italie ;* on appelle cette espèce *cochons des bois ;* elle est très-commune dans les Landes. Lorsqu'on les engraisse, ils ne peuvent plus marcher; leur chair est délicate et recherchée.

Cochons d'Angleterre.

Il y en a, comme en France, de plusieurs races ; mais la plus commune est celle qui provient du croisement de la race des *cochons d'Asie*, dont il vient d'être parlé avec la grande *truie* originaire de la Normandie. Cette race métis a une teinte noire interrompue par une bande blanche de cinq à six pouces de longueur, qui ceint la poitrine en arrière du cou. Cette race paroît réussir dans les pâturages; elle y passe une grande partie de l'année, et il ne reste à la cochonnerie que les mères qui allaitent et les *cochons* qu'on engraisse.

Le même croisement, essayé chez plusieurs de nos fermiers, n'a pas eu le même succès qu'en Angleterre.

Cochons d'Afrique.

Les *cochons* connus sous ce nom, valent infiniment mieux que les autres pour faire des petits. On les engraisse plus aisément; leur chair est de meilleur goût; ils sont robustes et paroissent plus industrieux à chercher et à trouver au-dehors leur nourriture.

Cochons de la Chine.

La France possède, depuis quelques années, une autre race de *cochons*, qui a été apportée d'Angleterre. Cette race, originaire de la Chine, réunit des qualités précieuses; elle ressemble beaucoup, sous les rapports économiques, à celle d'Afrique dont nous avons déjà parlé, si elle n'est pas la même; du reste, elle est distinguée de celle-ci par des caractères très-sensibles; telles sont la brièveté du cou, la tête paroissant implantée immédiatement entre les omoplates; la direction diagonale des oreilles, celle de l'épine dorsale, qui est rectiligne et même un peu concave, au lieu d'être convexe comme dans toutes les autres races : leurs soies sont rares et peu longues, la couleur en est variée irrégulièrement. Ils ont, outre cela, le corps large, le ventre bas, les jambes fortes et très-courtes; de sorte qu'un individu âgé de treize mois, de la famille de ceux qui ont fourni ces observations, quoiqu'il ait toujours été nourri très-abondamment, n'a que vingt pouces de hauteur, mais il porte trente-huit pouces de longueur depuis l'extrémité du boutoir jusqu'à la naissance de la queue.

Choix du Verrat.

La prospérité d'un troupeau de *cochons* dépend particulièrement du choix du mâle : un bon *verrat* est le soutien des races.

Pour que celui destiné à peupler la basse-cour réunisse les qualités convenables, il faut qu'il ait les yeux petits et ardens, la tête grosse, le cou grand et gros, les jambes courtes et grosses, le corps long, le dos droit et large, les soies épaisses : un seul peut suffire à vingt truies; mais il convient de le borner à seize, afin d'avoir une postérité plus robuste, quoiqu'ils soient amoureux dès l'âge de six mois. Quelques écrivains prétendent qu'il n'est de bon service qu'à dix-huit mois ou deux

ans, et qu'à la faveur de ce ménagement, il peut continuer à propager son espèce jusqu'à quatre ou cinq ans; mais une pratique générale dépose contre cette assertion. Dans tous les pays où on élève beaucoup de *cochons*, les *verrats* ne servent les femelles que depuis l'âge de huit mois jusqu'à celui de dix-huit; cependant on ne s'apperçoit pas que les races y dégénèrent. A cette époque, ils commencent à devenir méchans, et à deux ans, il n'y en a point qui ne soient dangereux et féroces: aussi lorsqu'on veut envoyer un troupeau de *cochons* à la glandée, choisit-on exprès un vieux *verrat*, c'est un gardien sûr contre l'attaque des loups.

Choix de la Truie.

Il faut choisir une *truie* conformée sur le modèle du *verrat*, d'un naturel tranquille et d'une race féconde. Elle doit avoir le corps alongé, les reins et les épaules larges, ainsi que les oreilles, le ventre ample, les mamelles longues et nombreuses, les soies naturellement douces.

On a fait sur la fécondité de la *truie*, les mêmes réflexions que celles dont on a parlé à l'occasion du *verrat*, et l'on a avancé que la première portée qu'elle donneroit avant deux ans seroit foible et imparfaite. Cette assertion n'est pas sans fondement.

Néanmoins, comme le *cochon* n'est utile que par ses résultats, il convient d'en tirer parti le plutôt possible. Une *truie* peut devenir mère au bout d'une année, et on a vu des femelles de l'espèce de la Chine, à l'âge de huit mois donner de très-beaux produits.

Habitation des Cochons.

Les Anglais et les Américains ont trouvé que la propreté contribuoit beaucoup à l'engrais des *cochons*; aussi sont-ils très-attentifs à leur procurer des étables commodes et chaudes; elles ont une porte faite de planches, suspendue en forme de cloche, que ces animaux ouvrent eux-mêmes pour aller déposer leur fumier dans une petite cour exposée au soleil qui accompagne toujours leur étable, dont les murailles sont percées d'autant de trous qu'il y a d'animaux; une auge est fixée au-dehors le long de ces ouvertures, et c'est dans cette auge qu'on leur donne à manger.

Chaque *truie cochonnière*, chaque *cochon* à l'engrais, les jeunes *cochons*, les *cochons* malades, doivent nécessairement avoir une loge séparée; il doit se trouver des citernes pour recevoir les lavures, le lait de beurre, le petit-lait, en sorte

qu'elles puissent être vidées dans toutes les auges à-la-fois ; un conduit doit être pratiqué entre la laiterie et la citerne pour conduire ces matières de l'une à l'autre ; une chaudière dans un endroit séparé, pour préparer la nourriture d'engrais. Tous ces objets doivent être placés et distribués de manière à rendre commode et économique le service du bétail ; mais dans nos grandes et moyennes fermes, on néglige trop les bâtimens destinés à la demeure des *cochons*.

Pour les fermiers qui se disposent à nourrir beaucoup de *cochons*, leur bénéfice sera plus assuré, en destinant une cour séparée de celle à fumier, pour les contenir lorsqu'ils ne seront pas à la porcherie ou aux champs ; mais il est nécessaire que cette cour ait une mare.

Il est essentiel, plus qu'on ne pense, de mettre dans les habitations des *cochons*, et même dans les cours où on les tient, des poteaux contre lesquels ces animaux puissent se frotter et se nettoyer parfaitement le poil. C'est de cette opération dont tous les animaux ont besoin, que dépendent souvent leur santé et la facilité de les engraisser.

Entretien des habitations.

On est assez généralement dans l'opinion que les *cochons* se plaisent dans l'ordure, parce qu'ils paroissent trouver du plaisir à se vautrer dans la fange, et c'est peut-être là une des causes du peu d'attention qu'on donne à leur entretien et au renouvellement de leur litière ; mais des expériences comparatives faites en grand, ont suffisamment démontré que ces animaux n'engraisseront jamais bien dans la mal-propreté.

Il suffit, en effet, d'avoir vu naître des *cochons* pour être convaincu de leur aversion pour la mal-propreté. A une époque où ils n'ont encore reçu que les leçons de la nature, ils vont, dès le premier instant de leur existence, déposer leurs excrémens dans un coin du toit éloigné du lieu qui leur sert de gîte. Cette attention, qui se fortifie avec l'âge, fournit un nouvel argument en faveur de l'instinct de ces animaux et de leur goût pour la propreté.

Ces faits, appuyés d'observations nombreuses du même genre, portent à conclure que si le *cochon* se vautre quelquefois dans la fange, c'est moins par goût que par la nécessité où il est de calmer la chaleur de son tempérament pendant l'été. Or, comme dans une basse-cour, les eaux en petite masse sont ordinairement mal-propres, le *cochon* recherche un bourbier ou un grand volume d'eau, selon les

besoins plus ou moins grands qu'il éprouve de se rafraîchir.

La sensibilité est une autre raison qui leur fait rechercher le bourbier. On sait combien ces animaux (quoi qu'on dise de l'insensibilité de leur peau) ressentent de plaisir lorsqu'on les chatouille sur diverses parties du corps, et particulièrement sous le ventre. Ils trouvent dans la fange une espèce de coussin mollet, dont le contact leur fait éprouver ces sensations agréables. La terre nouvellement remuée leur fait éprouver le même effet ; c'est pourquoi ces animaux la fouillent pour se former un lit dans les lieux où ils veulent se coucher.

C'est donc une erreur de croire qu'ils se plaisent dans l'ordure. Ils n'engraissent jamais bien, si, renfermés sous leur toit, ils sont forcés de se coucher dans leur fiente ; ils s'agitent sans cesse, détruisent leurs cloisons, et dépérissent malgré la bonne nourriture.

Fumier de Cochons.

Dans l'éducation des *cochons*, un point principal, c'est que leur étable et leur cour soient bien couvertes de litière renouvelée fréquemment. On ne sauroit croire combien ces soins contribuent à les faire devenir gras et forts en peu de temps, à rendre la chair plus fine, plus ferme, et à les conserver dans un état de santé parfaite.

Un dédommagement de la paille employée, c'est le fumier abondant qu'on en retire. Cet engrais n'est pas moins actif que celui des autres animaux de la basse-cour. Les auteurs qui croient qu'il est dangereux et brûle les plantes, l'auront vraisemblablement employé frais et sans mélange ; car si, pour s'en servir, on attend qu'il ait fermenté, et qu'on l'associe avec un autre fumier, il produit un très-bon effet sur les terres compactes, argileuses, qu'on appelle assez improprement *terres froides*. On sait qu'en Angleterre, le *cochon* mis au parc dans des clos semés de trèfle, amende bien le terrein, et le met en état de rapporter de beau froment. Mamont a éprouvé que ce fumier, bien consommé, étoit très-favorable à la végétation des légumes.

Truie en chaleur.

La *truie* est, pour ainsi dire, en chaleur pendant toute l'année, et ne fuit point l'approche du mâle, quoiqu'elle soit pleine, ce qui la distingue généralement des autres femelles de la basse-cour; cet état de chaleur est caractérisé par

des accès et par des mouvemens convulsifs qui ne cessent que quand elle s'est vautrée dans la boue.

Quand elle n'a pas de penchant à prendre le *verrat* dans le temps qui convient le mieux, on l'y excite, en mêlant à la nourriture du matin et du soir, un peu d'avoine grillée, qui fait l'office d'un aliment échauffant.

La *truie* est-elle dans le cas contraire, c'est-à-dire trop en rut, on la tempère, en ajoutant à son manger quelques herbes relâchantes, telles que la laitue, la poirée, la pimprenelle, &c.

De la Truie pleine.

Lorsqu'on veut que la *truie* en chaleur soit fécondée, il faut l'enfermer avec le *verrat*, car, laissée avec les autres *cochons*, elle les tourmenteroit et les fatigueroit. Elle porte cent treize jours, et met bas le cent quatorzième, ou, comme on dit vulgairement, *trois mois, trois semaines et trois jours.*

L'époque la plus avantageuse pour faire sortir la *truie*, quand on se propose d'élever les petits, est depuis le milieu de novembre jusqu'au mois de juin. Ils ont alors le temps de se développer, de se fortifier avant l'hiver, et souvent de résister aux rigueurs de la saison. Si, au contraire, les *cochonnets* sont destinés pour la boucherie, on doit s'attacher à les faire naître dans toutes les saisons où ils se vendent le mieux.

On sait qu'abandonnée à sa fécondité naturelle, une *truie* auroit jusqu'à trois portées dans le cercle de quatorze mois. Mais quel en seroit le résultat? Je ne saurois assez blâmer la cupidité insatiable, qui rapprochant ainsi les portées, fatigue et épuise les mères.

En ne leur donnant le mâle que deux fois l'année, les petits auront alors le triple avantage de naître plus forts, et de téter plus long-temps une mère plus robuste. Une *truie* conçoit presque toujours dès la première fois qu'elle a pris le *verrat.* Il est bon cependant de les laisser ensemble pendant quelques jours.

Le terme de la fécondité des *truies* va plus loin que celui des *verrats*. Il faut l'interrompre vers la sixième année. A cinq ans, les *verrats* ne doivent plus être gardés pour le service de la basse-cour. Il faut les châtrer l'un et l'autre.

Sans cette opération, ils prendroient mal l'engrais; leur chair seroit dure et de mauvaise qualité.

Si on est curieux de connoître jusqu'où peut aller la pro-

duction d'une *truie* pendant dix années, il faut voir le calcul estimatif extrait des manuscrits du mathématicien Vauban, par François de Neufchâteau, qui y a ajouté des réflexions fort sages dans le huitième tome des *Annales de l'Agriculture* par *Tessier*.

« Le nombre en est aussi considérable, dit Vauban, que tout ce qu'il y a de *cochons* en France. Si on alloit à la douzième génération, il y en auroit autant que toute l'Europe pourroit en nourrir; et si on alloit jusqu'à la seizième, il y en auroit de quoi peupler toute la terre abondamment ». *Voyez* aussi, au volume précédent, le commencement de cet article.

De la Truie après avoir cochonné.

Aussi-tôt qu'on est assuré que la femelle est pleine, il faut en séparer le *verrat*, dans la crainte qu'il ne la morde et ne la fasse avorter. On doit empêcher sur-tout qu'il n'en approche quand elle met bas, par la raison qu'il pourroit se jeter sur sa progéniture, et manger quelques-uns des nouveaux nés; espèce de brutalité qu'ils partagent avec beaucoup d'autres animaux.

Dans cet état, elle exige encore d'autres soins particuliers; une nourriture plus souvent répétée qu'aux autres, sans néanmoins trop l'engraisser; car alors elle seroit exposée à perdre la vie en cochonnant, ou à ne pas avoir assez de lait pour la famille naissante. Mais l'inconvénient le plus ordinaire, c'est qu'elle devient lâche et pesante, et que lorsqu'elle se couche sur ses petits, elle les étouffe plutôt que de les relever.

On renouvelle souvent la litière, qu'on tient peu épaisse; son toit reste ouvert pour lui donner du repos à son gré. Il suffit seulement de l'y tenir renfermée deux ou trois jours avant qu'elle mette bas, de lui donner une bonne litière de paille douce et fine. On reconnoît d'avance cette époque, par le lait qui commence à arriver aux mamelles; et si la truie est en liberté, elle l'annonce immédiatement en transportant dans son toit des pailles avec lesquelles elle se prépare une litière commode.

La portée est ordinairement de dix à douze petits; mais il est prouvé, par l'expérience, que c'est une erreur de choisir des *truies* fécondes à l'excès, et qu'il y a un bénéfice assuré à ne pas faire nourrir trop de *cochonnets* par la même mère; que les portées composées de huit à neuf petits sont beaucoup meilleures que celles de douze et au-dessus, parce qu'ils naissent plus gros, que la mère les nourrit mieux, et se fa-

tigue moins ; ainsi, pour avoir des élèves vigoureux, il faudroit jeter tout ce qui excéderoit le nombre de sept à huit, selon la force de la *truie*, car en laissant téter toute la portée pendant quinze jours pour vendre des *cochons de lait*, on épuise la mère et on n'a que des avortons; c'est ce qui arrive fréquemment, tant dans cette partie que dans beaucoup d'autres de l'économie rurale.

Au moment de la délivrance, on fortifie la mère, en lui donnant un mélange d'eau tiède, de lait et d'orge ramollie par la cuisson dans l'eau. On met ensuite à sa disposition tout ce qui sort de la cuisine et de la laiterie; il est même possible d'imiter les Anglais, qui pratiquent, de la laiterie à la cour des *cochons*, un conduit de communication en brique, qui porte le lait de beurre, le petit-lait des fromages dans une grande auge, où ces fluides se conservent pour le temps où la laiterie fournit le moins. Cette excellente pratique n'est point ignorée des fermiers intelligens du Calvados ; ils ajoutent même dans leur réservoir un peu de levain, qui communique à cette boisson une acidité dont les *cochons* sont très-avides, sans compter qu'elle devient, dans cet état, un préservatif contre nombre de maladies auxquelles, malgré la propension pour les matières fermentées, cet animal n'est que trop sujet.

Mais la nourriture la plus ordinaire, après que la *truie* a mis bas, consiste, matin et soir, en un picotin d'orge cuite ou moulue, auquel succède une eau blanche composée de deux bonnes poignées de son sur un seau d'eau tiède. Au bout de quinze jours, si la saison le permet, on envoie la *truie* aux champs.

Lorsqu'on craint que la *truie*, qui vient de cochonner pour la première fois, ne mange ses petits, on peut prévenir cet accident par deux moyens; le premier, c'est de lui fournir une nourriture surabondante les deux ou trois premiers jours qui précèdent celui du part; le second, de leur frotter le dos, aussi-tôt après le part, avec une éponge trempée dans une infusion d'aloès ou de coloquinte.

Des Cochonnets.

On assure que, privés de sentiment bien distinct, ils reconnoissent à peine leur mère ou du moins qu'ils sont fort sujets à se mêler hors du toit, à se méprendre et à téter la première truie venue qui laissera saisir ses mamelles, si on n'avoit l'attention, comme il vient d'être dit, de mettre chaque famille à part.

Les premiers soins donnés aux petits, les accoutument à téter, et la mère se plaît bientôt à les allaiter. La surveillance ensuite est moins active ; mais il faut encore les visiter de temps en temps, nourrir amplement la *truie* avec des racines cuites, telles que navets, pommes-de-terre dans du petit lait et mêlées avec de la farine d'orge : ce mélange lui donne beaucoup de lait, et on lui laisse pour boisson de l'eau blanche dans un baquet peu profond, parce que souvent il arrive que les *cochonnets* y montent, et pourroient s'y noyer.

Dans le cas où la portée seroit très-nombreuse, comme de quinze à dix-huit petits, quoique la mère n'ait que douze mamelles, la fermière ne souffrira pas que la mère allaite plus de trois semaines : alors elle doit en supprimer, et les supprimés portent le nom de *cochons de lait*, dont il est aisé de se défaire, parce qu'à cet âge leur chair est plus molle, plus délicate, plus savoureuse que quand ils n'ont au plus que quinze jours.

Pour cet effet, on saisit le moment où la *truie* est absente, ou on la fait sortir de son toit, en flattant sa gourmandise par quelques poignées de grains ; sans quoi, il seroit difficile de se défendre de sa colère. On garde les mâles de préférence pour élever, parce qu'ils deviennent ordinairement plus forts, et se vendent toujours mieux que les femelles. Huit à dix suffisent à la mère, qui, soulagée dans son allaitement, augmente d'autant la force de la famille des élus.

A mesure que les *cochons* se développent, on leur donne, quinze jours après leur naissance, du petit-lait chaud, dans lequel on délaie de la farine d'orge, de seigle et de maïs, à proportion de leur croissance et autant qu'ils peuvent en digérer.

Sevrage des Cochonnets.

Il est difficile d'élever de jeunes *cochons* quand on n'a pas de laiterie : s'ils souffrent dans le premier âge, il est rare qu'ils parviennent à une certaine grosseur. Beaucoup de pays, dépourvus de cette ressource, y suppléent par de la farine délayée dans l'eau.

On commence à sevrer les *cochonnets*, en leur donnant, en l'absence de la *truie*, du lait caillé chaud, en les laissant aller dans la cour et aux champs, pour les accoutumer insensiblement à la nourriture ordinaire, et à suivre la mère. Le mois étant révolu, on augmente leur nourriture, en ajoutant du lait, de la farine d'orge, ou du son plus ou moins gras; on mêle à ces repas des choux, des pommes-de-terre et autres

racines potagères cuites, en continuant de les faire manger à part pendant plusieurs mois, afin de leur administrer une nourriture meilleure et plus abondante qu'aux *cochons* de la basse-cour, qui pourroient, en la leur disputant, les estropier.

Il suffit ordinairement que la *truie* allaite ses petits pendant deux mois; un plus long espace de temps la fatigueroit trop et l'épuiseroit, de sorte qu'elle seroit malade à une seconde portée. A cette époque, ils peuvent se passer de la mère, qui, comme les autres femelles, ne les connoîtra plus après en avoir été séparée pendant quelques jours.

Des expériences faites en dernier lieu, ont prouvé que l'usage de la laitue étoit avantageux pour les *truies* qui avoient des petits; qu'il accéléroit le sevrage de quinze jours, et offroit un moyen d'épargner du lait et du grain.

Ce n'est absolument qu'en soignant et nourrissant bien les *cochonnets*, qu'on parvient à avoir des élèves de bonne qualité. Quand la *truie* a fait plusieurs portées et qu'elle est grasse, elle se nomme *coche*, et les *cochonnets* ne s'appellent *cochons* qu'après avoir subi l'opération qui leur enlève la faculté de se reproduire.

Nourriture des Cochons.

Ils s'accommodent de presque toutes les substances qu'on leur présente, soit que le règne végétal les ait fournies, ou qu'elles aient été tirées du règne animal. Il faut toujours avoir grand soin d'en modérer la quantité, jusqu'à l'instant où l'on veut leur faire prendre graisse.

Les fruits que les vents ont abattus, ceux qui sont gâtés en partie, les choux, les navets, les carottes, le lait de beurre, le lait caillé, les pois, les féves, les tripailles, les lavures de vaisselle, le son, les graines de toute espèce, le trèfle, la luzerne, ces différentes matières conviennent également à leur nourriture.

L'expérience prouve journellement que les *cochons* préfèrent les alimens à demi-cuits, chauds et un peu fermentés, aux alimens cruds et froids. Avec quelle avidité ne se jettent-ils pas sur les choux et les herbages bouillis, sur les racines ramollies et sur les grains gonflés par la cuisson, sur les résidus des brasseurs, des bouilleries, des amidoneries et des laiteries?

On sait que les corps qui subissent la cuisson changent de nature, de goût et d'effet; leurs différens principes constituans se réunissent, se combinent de manière à former un tout plus agréable, plus approprié et plus efficace dans sa qualité alimentaire; la plupart ont acquis du poids par

l'eau qui s'y est unie ; un commencement de fermentation augmente leur sapidité et les rend également plus propres à la digestion ; l'état chaud dans lequel on les administre, donne plus d'énergie à l'économie animale ; ainsi la dépense du combustible, et les autres soins nécessaires pour imprimer à ces matières le caractère qu'elles doivent avoir afin d'opérer la plénitude de leurs effets, offrent de grands dédommagemens sur lesquels l'attention des agronomes ne s'est pas encore assez arrêtée.

Mais quelle que soit la forme et la nature de la subsistance employée, il convient de la mélanger avec d'autres pour perfectionner l'engrais, qui jamais n'a plus de succès qu'au moyen d'alimens diversifiés. Les *cochons* nourris dans les chalets, sur les Alpes, avec du lait pur, ne fournissent jamais qu'un lard mollasse et une chair qui ne gonfle pas au pot.

Cochons au parc.

Comme les *cochons* sont naturellement gourmands, indociles, difficiles à conduire, un homme ne peut en surveiller plus d'une soixantaine aux champs.

La principale attention, pour gouverner ce bétail, c'est d'empêcher, au moyen de fossés et de haies hérissées d'épines, qu'il ne fasse des dégâts en entrant dans les jardins, à les éloigner des terreins cultivés, pour ne les conduire que sur les jachères, sur les friches, dans les bois et dans les endroits marécageux, où ils trouvent des vers de terre, ainsi que des racines sauvages, telles que carottes, panais, &c., et autres qu'ils trouvent en fouillant la terre à l'aide de leur museau retroussé, qu'on appelle *boutoir ;* mais une précaution qu'on doit observer, c'est de les faire manger amplement avant qu'ils ne se rendent aux champs, sans quoi ils romproient les haies des clos où ils seroient renfermés, pour courir dévaster les grains : c'est même pour leur en ôter la puissance qu'on leur donne des jougs.

En Amérique, on leur suspend au cou des triangles de bois dont la base est plus large que les côtés, et qui, ne les gênant point pour chercher leur nourriture, les empêche de pénétrer à travers les clôtures.

On les laisse paître deux fois par jour, à commencer au mois de mars jusqu'à celui de septembre ; le matin, dès que la rosée est dissipée, jusqu'à midi, et depuis deux heures jusqu'au soir : en hiver, ils ne sortent qu'une fois, encore attend-on qu'il fasse beau temps.

Il faut bien prendre garde, quand on lâche les *cochons*,

qu'ils ne mangent l'herbe à discrétion, sur-tout au printemps, car ils en seroient bientôt incommodés. Un champ de trèfle et de luzerne est très-nourrissant pour eux : on avoit assuré que l'usage de ces plantes étoit funeste aux *truies*, et qu'il les faisoit avorter; mais nous devons aux expériences de Hervieu d'être désabusés sur ce point. Ce cultivateur éclairé a nourri, pendant plusieurs années, des *truies* au trèfle et à la luzerne, sans qu'elles aient éprouvé d'accident; au contraire, elles abondoient en lait; leurs petits prenoient en peu de temps le goût pour cette nourriture, qui leur réussissoit également bien. A la vérité, Mamont observe qu'avec cette nourriture, il faut toujours donner un peu d'eau blanche ou du petit-lait.

Il faut tenir les *cochons* écartés des voiries et des boucheries, parce que l'usage de ces alimens leur donne la diarrhée. Ces animaux digèrent mal la viande crue : donnée à certain degré, elle les échauffe au point de les rendre furieux; ce n'est qu'en la soumettant à la cuisson qu'on a pu prévenir un pareil inconvénient.

Mais jusqu'à ce qu'on les enferme pour les engraisser, on doit se borner à leur donner une nourriture modérée, plus délayante que substantielle, capable seulement de les entretenir en bon état, de les empêcher d'être trop voraces, de les rafraîchir et de distendre leurs viscères.

On a proposé comme un moyen économique, de destiner aux *cochons* une pièce de luzerne ou de trèfle, en faisant une enceinte de ce qu'ils doivent manger chaque jour, avec des claies qu'on transporte plus loin le lendemain; mais il vaut mieux faucher l'herbe, et la distribuer aux *cochons* dans des râteliers portatifs : on est plus certain de la quantité qu'ils en consomment, et il y en a moins de perdue.

Il n'y a qu'une circonstance où on trouveroit de l'économie à conduire les *cochons* dans les prairies naturelles ou artificielles, ce seroit après que les chevaux et les vaches y ont pâturé, parce que ceux-ci mangent l'herbe également partout, et qu'elle deviendroit nulle sans cet emploi.

Boisson des Cochons.

On ne sauroit douter que, quoiqu'ils boivent peu, l'attrait qu'ils montrent pour les lavures de vaisselle, les résidus aqueux de certaines opérations, et en général pour toutes les matières substantielles réduites à un état mou, humide et fermenté, ne suffise pour prouver qu'on ne doit pas leur laisser manquer d'eau à la basse-cour ni aux champs.

On s'apperçoit aisément que les *cochons* ont soif à une

toux sèche ; or, quand cette soif n'est pas satisfaite à temps, elle les maigrit infiniment : c'est donc une négligence impardonnable dans ceux qui sont chargés du gouvernement de ces animaux, de ne leur pas donner suffisamment à boire.

A la vérité, les boissons abondantes sont contraires à l'engrais ; le lard n'en est ni aussi ferme ni aussi bon quand la nourriture a été trop délayante ; aussi beaucoup de nourrisseurs sont-ils dans la louable habitude de n'administrer aux *cochons*, vers les derniers jours de l'engrais, que la quantité d'eau nécessaire pour détremper leurs alimens.

Engrais des Cochons.

Pour engraisser ces animaux, il faut les rendre heureux, et ne rien épargner pour les mettre à même de tout ce qui peut y contribuer ; nourriture appropriée et abondante, habitation chaude, paille fraîche, cour commode, soins convenables, et sur-tout faire choix de bonnes races.

On peut mettre à l'engrais les *cochons* destinés au petit-salé, lorsqu'ils ont atteint huit à dix mois ; mais il faut qu'ils en aient au moins dix-huit pour fournir le lard ; ce n'est pas qu'ils ne croissent pendant quatre à cinq ans. A la vérité, il est rare qu'on laisse vivre tout ce temps, excepté les *verrats* et les *truies*, un animal qui doit payer plutôt les soins et les dépenses qu'il a coûtés à son maître.

Tous les *cochons* ne sont pas également propres à prendre une bonne graisse. Pour parvenir à ce point d'utilité, qui est le but du propriétaire, les uns demandent plus de temps, et consomment plus de nourriture que les autres.

Il y a donc un choix à faire : les moyens d'amener ces animaux à la surabondance graisseuse, peuvent être réduits à quatre principaux, savoir :

1°. La castration.

2°. Choix de la saison.

3°. L'état de repos où doit être le *cochon*.

4°. Enfin la nature, la forme et la quantité de nourriture.

Premier moyen d'engrais.

La castration peut avoir lieu à tout âge pour le *cochon* ; mais plus l'animal qui subit cette opération est jeune, moins les suites en sont funestes. Dans quelques cantons on la pratique à six semaines ou deux mois au plus ; les *cochonnets* encore au régime lacté guérissent plus vîte que s'ils eussent été sevrés, et leur chair en est plus délicate : ils ne deviennent

pas, il est vrai, aussi beaux ; dans d'autres endroits c'est depuis quatre jusqu'à six mois que la castration a lieu. Peu importe d'ailleurs dans quelle saison, pourvu que la température soit douce, parce que les chaleurs vives et les grands froids rendroient également la plaie dangereuse et d'une guérison difficile.

Les *verrats* et les *truies* réformés de la basse-cour peuvent également subir la castration ; mais dès qu'elle est faite, il faut nécessairement promener ces animaux pendant deux heures et les veiller de près ; car la fièvre momentanée qui leur survient leur fait rechercher l'eau, et ce bain leur donne toujours la mort.

Les *cochons* qu'on doit garder de préférence pour élèves sont ceux de la portée du printemps ; en hiver ils sont pincés par le froid, ce qui les empêche de croître. Quelques personnes croient avoir remarqué que les *cochons* les meilleurs à garder sont ceux qui prennent les premières tettes ; d'autres prétendent que les femelles doivent être préférées aux mâles, parce qu'elles ont plus de lard, et rapportent par conséquent plus de profit à la ferme. Enfin il y en a qui semblent croire qu'il y auroit peut-être plus d'avantage à élever des *verrats* et des *truies* que des *cochons* coupés, attendu que les premiers ne coûtent pas plus à nourrir que ceux-ci, qu'ils ont plus de chair et deviennent plus fermes ; que d'ailleurs les *truies* donnent, avant qu'on les tue, plus de petits ; que le lard n'en vaut pas mieux, sur-tout quand on n'attend pas trop long-temps pour les mettre à l'engrais. C'est à l'expérience et à l'observation à justifier la vérité de toutes ces assertions.

Second moyen d'engrais.

L'automne est ordinairement préférée pour l'engrais des *cochons*, ce n'est pas seulement par la raison qu'il y a alors beaucoup de fruits sauvages dont on ne tireroit aucun parti, que les débris des récoltes, les balayures et les criblures des greniers sont plus communes, mais cette saison est celle que la nature semble avoir affectée plus spécialement au domaine de la graisse. La disposition à l'engrais semble être favorisée par le temps sombre et les brouillards ; la transpiration arrêtée paroît se changer en graisse, l'air rafraîchi la laisse mieux croître que le temps chaud ; d'ailleurs l'engrais des *cochons* étant terminé ordinairement pour l'hiver, c'est dans cette saison que généralement on fait les salaisons ; ce sont du moins les meilleures, et celles qui se conservent le plus long-temps en bon état.

Troisième moyen d'engrais.

Une troisième condition pour concourir à accélérer l'engrais des *cochons*, et conséquemment à épargner des frais, c'est de les tenir constamment dans un état de propreté et de repos qui les provoque au sommeil ; il faut éloigner des étables les grogneurs, qui, les empêchant de dormir, retardent singulièrement l'engrais, quand on les surchargeroit de nourriture.

Une longue expérience a appris aux Américains que l'usage du soufre mêlé avec l'antimoine donné de temps en temps aux *cochons*, leur est extrêmement utile, parce que ces deux ingrédiens les purgent insensiblement et les entretiennent dans un état de perspiration qui les dispose à engraisser.

La farine d'ivraie mêlée à l'eau de son, est le narcotique assez généralement conseillé et usité pour porter les grogneurs au sommeil; ailleurs on est dans l'habitude d'associer à leur mangeaille ordinaire tantôt un peu de semences de jusquiame, et tantôt celle de *stramonium*, ou pomme épineuse ; il y a certains endroits où on leur casse les dents incisives, et d'autres où on leur fend les narines, dans la vue toujours de prévenir leur agitation, de rendre leurs dégâts moins fréquens, et de les faire arriver plus promptement à l'état desiré ; enfin pour disposer plus promptement encore le *cochon* à prendre graisse, une saignée est quelquefois à propos ; mais l'essentiel, on le répète, est qu'ils soient tenus proprement, qu'ils aient une litière renouvelée fréquemment, et qu'ils soient placés à l'abri de la lumière, du bruit, et de tout autre objet capable d'émouvoir leurs sens.

Quatrième moyen d'engrais.

Une quatrième et dernière condition pour engraisser les *cochons* destinés à fournir le petit salé et le lard, c'est de leur dispenser la nourriture ainsi que la boisson sous des formes convenables et à des heures réglées ; il faut donc, sur toutes choses, ne pas oublier de les y disposer, en ne les nourrissant d'abord que foiblement les deux ou trois premiers jours qui précèdent leur entrée sous le toit pour n'en plus sortir : ce préparatoire excite la faim chez ces animaux, distend leurs viscères, les détermine à manger plus goulument.

Dès qu'ils laissent de leur mangeaille et que leur appétit diminue sensiblement, ils ne tardent guère à réunir toutes les qualités nécessaires pour entrer dans le saloir : il ne faut pas différer de les tuer.

Les Anglais ont remarqué qu'en les laissant manger avec leur avidité ordinaire, le lard devient spongieux et plus sujet à rancir que celui des mêmes *cochons* auxquels on n'administre la nourriture qu'à mesure qu'ils peuvent la manger ; pour cet effet ils se servent d'une machine qui leur a constamment réussi ; c'est une espèce de trémie enfoncée, mais dont une des parois est ouverte depuis le fond jusqu'à quatre ou cinq pouces de hauteur sur deux ou trois de largeur ; elle est suspendue au-dessus d'une auge de la capacité d'un pied et demi cube ; on jette la mangeaille dans cette trémie, qui est un peu inclinée, et il n'en tombe qu'autant que les *cochons* en peuvent manger. Ils ont encore imaginé un autre instrument à la faveur duquel les *cochons*, vers les derniers jours de l'engrais, sont pris par les quatre pattes, et n'ont de libre dans tous leurs mouvemens que la mâchoire, pour faire tourner au profit de la graisse tout ce qu'ils avalent jusqu'au dernier moment de leur existence.

Cochons à la glandée.

Un grand moyen d'engrais peu dispendieux, mais praticable seulement dans le voisinage des bois, ce sont les fruits sauvages et particulièrement le gland, que les *cochons* mangent avec plaisir ; ces animaux à leur retour du bois n'ont besoin que d'une eau blanche ou même d'eau pure ; les propriétaires de nombreux troupeaux se font souvent adjuger la glandée dans des années abondantes, et chargent les forêts de ces animaux maigres qu'ils achètent exprès, et revendent au bout de six semaines lorsqu'ils ont pris un peu de graisse.

Comme il est rare que le chêne donne du gland deux années de suite, il faut s'occuper à prolonger la durée de ce fruit en l'exposant à la chaleur du four, après qu'on en a tiré le pain, ou bien en lui appliquant le séchoir employé dans nos provinces méridionales pour la conservation des châtaignes ; alors quand il a bien ressué on le laisse, en tas dans un endroit sec, et lorsqu'il s'agit de le consommer on le moud, ou on le ramollit dans l'eau pour augmenter ses effets nutritifs.

Cochons à la fainée.

C'est encore un moyen économique d'engrais ; mais l'expérience a prouvé que les *cochons* à la fainée ne donnent qu'un lard jaune, mou, de peu de garde, qui fond à la première chaleur, que leur chair prend mal le sel.

Le fruit du hêtre auroit une destination plus utile si, après lui avoir enlevé son écorce au moyen de meules de moulin,

on soumettoit l'amande en farine à la presse pour en extraire l'huile, si bonne dans nos alimens et à brûler ; le marc qui en résulteroit n'auroit plus les inconvéniens remarqués plus haut, il deviendroit une nourriture excellente pour les *cochons*, ce qui formeroit un double profit.

C'est ainsi que dans les cantons où l'on cultive le pavot, le colsat, la navette, le lin, &c., pour en exprimer l'huile, on donne le marc ou tourteaux aux *cochons*, et ce manger bien dirigé procure un grand profit : on leur donne aussi le marc des pommes-de-terre quand on en a préparé la fécule.

Cochons aux racines.

En général, les animaux de basse-cour, et principalement les *cochons*, aiment les racines potagères; elles réussissent à cet égard par-dessus tout autre aliment ; et dans le nombre des substances propres à suppléer les grains, on doit les regarder comme les plus nourrissantes et les moins coûteuses : on peut les leur administrer crues ou cuites, avec la précaution de les diviser par tranches menues, et d'en régler toujours la quantité sur la force et la constitution de l'animal.

Mais une racine facile à se procurer par-tout, c'est la pomme-de-terre ; elle convient singulièrement aux *cochons*, et aux vues qu'on a de les engraisser promptement et à peu de frais. On peut conduire ces animaux plusieurs jours de suite dans le champ où on a récolté cette plante; en fouillant la terre, ils y trouvent les tubercules qui ont échappé aux ouvriers, et qui, sans cet emploi, seroient absolument perdues; mais en soumettant ces pommes-de-terre au pressoir, comme les pommes à cidre, il en résulte un marc farineux qui, séché au soleil, et mis en réserve, peut offrir dans toutes les saisons, une excellente nourriture d'engrais.

La main-d'œuvre étant fort chère en Amérique, on a imaginé de simplifier plusieurs opérations rurales, lorsqu'il s'agit d'engraisser des *cochons* avec des pommes-de-terre : comme tous les champs sont enfermés avec des palissades, il est aisé de leur donner la forme et la grandeur nécessaires. Ceux qui sont destinés à engraisser les *cochons*, sont longs et étroits. Supposons-en un, par exemple, de huit perches de large sur soixante de longueur; ce champ est d'abord planté avec des pommes-de-terre en sillons, distans les uns des autres de trois pieds. Quand, vers le mois de septembre, elles ont acquis leur maturité, on divisise les champs avec des palissades à quatre perches de distance du commencement. On y met ensuite les *cochons*, ainsi que l'auge nécessaire pour les abreuver. Ces ani-

maux, en fouillant, trouvent aisément le fruit qu'ils aiment, d'autant mieux qu'ils semblent le dérober. Quand cette première partie est épuisée, la division est replacée à trois ou quatre perches plus avant, et ainsi de suite, d'où il resulte une épargne considérable de soins et de dépenses, en même temps que le terrein se trouve mieux préparé pour une autre culture.

Les carottes, la betterave champêtre, les topinambours et les panais ne sont pas moins recherchés par les *cochons* que les pommes-de-terre; ils les mangent avec la même avidité. Ces racines, à la vérité, ont trouvé parmi les Anglais quelques détracteurs; ils ont prétendu, non pas qu'elles ne fussent propres à l'engrais de ces animaux, mais qu'elles étoient sans profit et sans valeur pour l'engrais: mais Arthur Young a répondu par des faits à toutes les objections; et quoiqu'il regarde que les semences légumineuses soient à la valeur alimentaire des racines comme 42 est à 7, il ne cesse d'en recommander l'usage.

Il faut convenir que si on veut conserver au lard, son goût et sa fermeté, on doit l'empêcher de se dénaturer dans la cuisson, toujours ajouter au manger, quand il est composé de matières fluides et relâchantes, quelques substances astringentes, comme le tan, l'écorce de chêne, les fruits amers, acerbes, pour soutenir l'action de l'estomac et prévenir les flatuosités. C'est peut-être pour produire cet effet, que, dans certaines contrées, l'habitude est de laisser dans l'auge du *cochon* un boulet que d'autres remplacent par l'emploi d'un vase de fer pour l'apprêt de la mangeaille.

Mais nous ne saurions assez le répéter, quoique les racines soient toutes excellentes pour la nourriture des *cochons*, on ne parviendra jamais à les engraisser promptement et efficacement, qu'en les faisant cuire et les mêlant avec un peu de farine et des pains de suif, &c.

Cochons aux grains.

Quoique tous les grains farineux soient, sans contredit, les matières les plus propres à concourir à l'engrais des animaux, puisqu'elles renferment le plus de nourriture sous un moindre volume, il a fallu choisir parmi les céréales et les légumineux, ceux qui sont les moins chers dans les cantons qu'on habite. Au Midi, c'est le maïs; au Nord, c'est l'orge, les pois, les fèves et les haricots. Il ne faut pas les donner en entier, à moins qu'ils ne soient gonflés par un commencement de cuisson; mais au moment où l'on touche au terme de l'engrais et que l'animal n'a plus une grande énergie, il

faut faire moudre grossièrement ces semences sans les bluter, en délayer la farine dans l'eau, et la convertir par la cuisson en une bouillie claire qu'on épaissit à mesure qu'on approche du terme de l'engrais.

Un excellent moyen d'administrer les grains aux *cochons*, est de les laisser tremper pendant vingt-quatre heures : ensuite, on les fait bouillir ; ils absorbent une grande quantité d'eau. Lorsqu'ils sont bien gonflés, et qu'ils s'écrasent sous le doigt, on les met dans une cuve où ils fermentent pendant deux jours avant de les faire distribuer ; cette manière est beaucoup plus profitable que de les moudre. On en fait autant pour les légumes.

Commerce des Cochons.

Le *cochon* a eu plus de vogue autrefois qu'il n'en a aujourd'hui : il formoit un des principaux articles du commerce de la Gaule. Les forêts immenses dont ce pays étoit couvert, permettoient d'élever sans frais un assez grand nombre de ces animaux pour fournir le lard, les jambons et les salaisons à toute l'Italie. Insensiblement nos premiers aïeux portèrent le goût de la cochonaille par-tout où ils s'établirent.

Les gros et petits cultivateurs qui proportionneront le nombre de *cochons* à celui de leurs bestiaux et de leur exploitation, en tireront toujours un parti avantageux pour les besoins de leur ménage, s'ils ont le bon esprit sur-tout, de ne multiplier que la race qui, dans le plus court délai, et avec le moins de dépense possible, parvient à donner les *verrats* les plus vigoureux, les *truies* les plus fécondes, et les élèves les plus faciles à prendre l'engrais, à fournir le petit salé, ainsi que le lard les plus abondans et les plus parfaits.

Le tableau des dépenses qu'il en coûte pour donner aux *cochons* les qualités qui rendent ordinairement leur commerce praticable, sera toujours très-fautif ; puisque dans des endroits, on engraisse ces animaux avec des féves, des pois et des haricots ; et dans d'autres, avec le seigle, l'orge, le sarrasin, le maïs, les fruits sauvages et les racines potagères : denrées qui toutes ont des prix trop variés pour en déterminer la valeur réelle.

Quand bien même on ne retireroit de la vente des *cochons* que les dépenses qu'ils auront coûté, on y gagnera toujours le fumier qu'on en obtiendra. Ne nous lassons pas de le dire, ces animaux seront toujours une source bien précieuse de richesses dans les campagnes, dès que les hommes estimables qui les habitent emploieront pour les nourrir, les gouverner et les engraisser, des combinaisons plus raisonnées, et une foule de

matières alimentaires, incapables, sous toute autre forme, de procurer autant d'utilité et d'argent.

Maladies des Cochons.

Le régime des troupeaux est un des articles le plus important et le plus efficace de la médecine vétérinaire, la précaution de les loger sainement et à l'aise, de renouveler souvent leur litière, de dispenser la boisson et la nourriture sous des formes convenables et à des heures réglées, sont les spécifiques les plus assurés pour conserver les animaux dans l'état de vigueur, et à l'abri d'une foule d'accidens inconnus dans les étables bien soignées, bien gouvernées.

Les *cochons* ont, à la vérité, des maladies que les efforts humains ne sauroient ni prévoir ni même guérir, mais qu'il est bon cependant de connoître et de combattre par des moyens simples et d'une exécution facile : car si les remèdes sont compliqués, que leur application soit embarrassante et presque aussi coûteuse que la bête malade, il y a tout lieu de craindre que les cultivateurs, effrayés des soins et des dépenses, ne renoncent à prendre la peine de les traiter, même avec l'espérance fondée de les sauver.

Le porcher est le premier médecin des *cochons;* il est intéressant de remédier promptement à leurs maladies. Ces animaux, naturellement timides, une fois malades, diminuent à vue d'œil, et ne tardent pas à périr.

On a cru long-temps que la ladrerie n'étoit point héréditaire, que les *cochonnets* n'y étoient point sujets, et qu'elle dépendoit du régime plutôt que des dispositions individuelles; mais les observations de Hervieu contredisent cette opinion, et elles sont décisives.

Une *truie* qu'il possédoit, lui donna douze petits, dont deux, qui étoient des femelles, furent reconnus pour être affectés de ladrerie.

Voulant s'assurer si ce vice étoit héréditaire, Hervieu fit saillir une de ces femelles par un *verrat*, et il en résulta six *cochonnets* qui furent infectés de ladrerie, même à une plus forte dose que la mère.

Une autre expérience comparative servit à rendre le résultat de celle-ci plus concluante : une jeune *truie* saine, de la même portée que celle qui avoit produit les *cochonnets* ladres, fut couverte par le même *verrat*, et mit bas dans le même temps que celle-ci. Son logement et sa nourriture furent absolument les mêmes; néanmoins tous les petits naquirent sains et se conservèrent tels.

Les espèces sauvages sont, comme on sait, exemptes d'une pareille maladie ; on n'a jamais apperçu, en effet, de sangliers ladres ou galeux, parce qu'ils sont constamment à l'air, se frottent et se baignent dans les mares qu'ils rencontrent, et qu'ils vivent habituellement de grains, de fruits et de racines.

Il existe encore une autre maladie particulière aux *cochons:* c'est la *soie*, qui, comme toutes les maladies charbonneuses, est contagieuse ; le traitement curatif est aussi simple que sûr : il consiste à emporter la partie gangrénée avec un instrument tranchant, à appliquer au fond de la plaie un bouton de feu, et à y jeter ensuite un peu de soufre. Le succès dépend de la célérité, car si l'on retarde l'opération, la gangrène gagne bientôt, et l'animal périt.

Cette maladie, à laquelle on a donné différens noms, a été fort bien décrite, ainsi que la ladrerie, par Chabert, dans ses *Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques :* ouvrage précieux, qui devroit se trouver entre les mains de tous les vétérinaires et des cultivateurs éclairés.

Ennemis des Cochons.

On ne sauroit trop prémunir les cultivateurs contre les accidens qui peuvent résulter pour les *cochons*, de l'emploi de la semence de vesce. Dussieux a remarqué qu'à mesure qu'ils s'en nourrissent, ils maigrissent, leur chair disparoît, et ils finissent par la consomption. Les habitans de la campagne disent alors que leurs *cochons* sont *brûlés :* expression vraie, s'ils entendent par *brûlure* l'absorption ou dessication des fluides.

La taupe-grillon, mieux connue des jardiniers sous le nom de *courtillière*, est encore un autre ennemi des *cochons ;* il leur cause, dit-on, une maladie putride dont ils meurent : il faut donc éviter de les conduire dans les endroits où ces insectes sont communs, vu qu'ils les avalent.

Usages économiques des Cochons.

Tout sert dans le *cochon :* la chair nouvelle fumée ou salée, le sang, les intestins, les viscères, les pieds, la langue, les oreilles, la tête, la graisse, le lard, parent les festins de nos grandes communes, et deviennent souvent la base et l'unique ressource des meilleurs repas champêtres. Les soies dont ces animaux sont recouverts fournissent des vergettes et des pinceaux ; leur peau fortifie les malles, et on en fait des

cribles ; enfin, le fumier de leur litière est très-recommandé pour l'engrais des terres légères et sèches.

Beaucoup de ces objets, dont la préparation a créé, dans les grandes cités, un art particulier, sont devenus en ce genre un foyer de richesses. Bientôt, sans doute, les Juifs et les Mahométans oseront toucher les *cochons*, et s'en nourrir; alors il n'y aura pas de nations qui n'y trouvent les mêmes avantages que nous en retirons, puisqu'il n'existe point de terreins qui ne soient susceptibles de produire de quoi nourrir amplement ces animaux et les engraisser.

Il seroit possible, en effet, qu'après avoir été repoussés par ces deux peuples, comme article de religion, les porcs devinssent chez eux aussi précieux qu'au Mexique, et que les propriétaires, en les conduisant au marché, leur rêvetissent les pieds d'une espèce de bottine pour les moins fatiguer, tandis que, selon l'histoire, les conducteurs font le même chemin pieds nus.

Nous ne nous arrêterons pas à indiquer ici la manière de préparer tous les mets dont le *cochon* fait la base, mais il est une opération à laquelle on le soumet après qu'il est tué, qui mérite une place ici.

La chair du *porc* est le mets le plus recherché à Madère. Lorsque les *cochons* sont encore jeunes, on les marque et on les laisse ensuite dans les montagnes, où ils prennent un caractère sauvage, et se nourrissent principalement de racines de fougère, qui leur donne un goût excellent, et quand on veut les prendre, on les chasse avec des chiens.

Salaison du Porc.

La viande de *porc* se sale très-bien, et offre de grandes ressources dans les voyages de long cours, dans les armées de terre et de mer, dans tous les ménages, et sur-tout au printemps, où le *cochon* frais est ordinairement fort cher.

Mais on doit observer que le choix du sel n'est pas ici une chose indifférente pour la bonté des viandes conservées par ce moyen antiputride ; et que c'est à celui qui provient de la fontaine de Salies, que les salages de la Bigorre et du Béarn, connus sous le nom de *jambon de Bayonne*, doivent leur juste réputation.

La saison la plus favorable pour saler indistinctement toutes les viandes, est l'hiver; préparées dans un autre temps, elles ne sont pas susceptibles de conservation. Le *porc* n'absorbe jamais plus de sel qu'il n'en faut, pourvu qu'il soit parfaitement sec, bien égrugé, et qu'on ne le laisse point avec des

épices et des aromates, à moins cependant qu'on n'ait dessein de mariner la viande, c'est-à-dire, de l'attendrir et de lui ôter son goût sauvageon à la faveur du vinaigre.

Dès que le *porc* est tué, refroidi et découpé, on garnit le fond du saloir d'une bonne couche de sel; on étend chaque morceau après l'avoir bien frotté tout autour de sel; on fait un premier lit des plus gros morceaux, sur lesquels on en jette encore, puis un second, et ainsi de suite; les autres pièces les moins en chair, comme oreilles, têtes et pieds occupent le dessus.

Le tout étant distribué et arrangé, on recouvre la partie supérieure d'un lit copieux de sel; on ferme exactement le saloir de manière à empêcher l'accès de l'air extérieur pendant six semaines environ.

Dans l'île de Sandwick, la salaison des *porcs* se pratique ainsi: on tue l'animal le soir, et après en avoir séparé les entrailles, on ôte les os des jambes et des échines; le reste est divisé en morceaux de six à huit livres; on les remet au saloir; tandis que la chair est encore pourvue de sa chaleur naturelle, on frotte de sel les morceaux, on les entasse sur une table élevée, on les couvre de planches surchargées de poids les plus lourds, et on les laisse ainsi jusqu'au lendemain au soir: quand on les trouve en bon état, on les met dans une cuve remplie de sel et de marinade.

S'il y a des morceaux qui ne prennent point le sel, on les retire sur le champ, et on met les parties saines dans un nouvel assaisonnement de vinaigre et de sel; six jours après on les sort de la cuve; on les examine pour la dernière fois, et quand on s'apperçoit qu'ils sont légèrement comprimés, on les met en barriques, en plaçant une légère couche de sel entre chaque morceau. Dans les petits ménages où l'on sale quelques livres de *cochon*, on a le soin d'examiner si la viande n'est pas trop salée au moment de s'en servir; alors en la retirant du saloir, on la trempe un moment dans l'eau bouillante, et on la suspend au plancher ou bien à la cheminée, où elle sèche insensiblement.

Il faut espérer qu'un jour, plus familiers avec les loix à observer pour préparer la chair, non-seulement des quadrupèdes, mais encore celle des volailles et des poissons, à recevoir et à conserver le sel qui doit l'attendrir, l'assaisonner, en prolonger la duré dans tous les climats, nous cesserons d'être tributaires en ce genre, de nos voisins, et l'art des salaisons perfectionné parmi nous, concourra de plus en plus à multiplier les ressources agricoles et nationales.

Cuisson du jambon.

On l'enveloppe d'une toile claire, et on le met dans une marmitte de capacité requise et garnie de son couvercle, on fait en sorte que la marmitte soit suffisamment remplie d'eau pour que le *jambon* trempe à l'aise : on y ajoute aussi-tôt des carottes, du thym, du laurier, un bouquet de persil, dans lequel se trouvent trois à quatre clous de girofle, deux gousses d'ail, et quelques oignons.

Une attention essentielle pendant les cinq à six heures que dure cette cuisson, c'est d'avoir soin que le feu ne soit pas vif, et que la liqueur frémisse seulement, et ne bouille jamais.

Quand on approche de la cuisson, on essaye si un tuyau de paille entre et pénètre jusqu'au fond du *jambon*, c'est le signe auquel on reconnoît qu'il est cuit. Alors on ajoute un demi-septier environ d'eau-de-vie, et la marmite demeure encore un quart-d'heure sur le feu ; le *jambon* qu'on retire ensuite se désosse facilement et peut être mis sur un plat. On lui laisse la peau pour qu'il se conserve frais autant qu'il dure.

La décoction ou le bouillon qui reste peut servir à cuire une tête de veau qui est très-délicate, sans aucune autre addition ; enfin, si on fait cuire dans le liquide restant une poitrine de mouton, et dans le temps des légumes, une purée de pois, de féves de marais, on est assuré d'avoir un excellent potage au pain ou au riz. (Parm.)

COCHON D'AMÉRIQUE, dénomination sous laquelle on a désigné le Pécari. *Voyez* ce mot. (S.)

COCHON BAS, dénomination que l'on trouve dans quelques ouvrages d'économie rurale, pour signifier le *cochon de Siam*, qui est en effet bas sur jambes. *Voyez* l'article du Cochon. (S.)

COCHON DES BOIS, dénomination vulgaire du *pécari*, dans notre colonie de la Guiane. *Voyez* Pécari. (S.)

COCHON DE CHINE, race dans l'espèce du *cochon*, que l'on nomme aussi *cochon de Siam*. Voy. au mot Cochon. (S.)

COCHON CORNU, animal imaginaire. *Voyez* au mot Cochon. (S.)

COCHON CUIRASSÉ. Les Espagnols de l'Amérique désignent ainsi les *tatous*, selon le capitaine Wood, dans son *Voyage à travers le détroit de Magellan*, à la suite du *voyage* de Dampier, tom. 4, pag. 181. (S.)

COCHON D'EAU de Desmarchais. C'est le Cabiai. *Voy.* ce mot. (Desm.)

COCHON DE FER, en hollandais *yzervarke*, nom que

les colons du Cap de Bonne-Espérance, donnent au Porc-épic. *Voyez* ce mot. (S.)

COCHON DE GUINÉE. *Voyez* à l'article du Cochon.

L'on a aussi appliqué mal-à-propos cette dénomination au *cochon d'Inde*, qui n'est point originaire de Guinée. *Voyez* Cochon d'Inde. (S.)

COCHON D'INDE (*Cavia cobaya* Linn., fig. pl. 8, vol. 25, de mon édition de l'*Hist. nat. de Buffon.*), quadrupède du genre et de la famille des Cabiais, dans l'ordre des Rongeurs. (*Voyez* ces mots.) On a cru mal-à-propos, dans ces derniers temps, qu'il étoit de la même espèce que l'Apéréa. *Voyez* ce mot et celui de Cavia cobaya.

Si le changement de dénominations consacrées par l'usage, lors même qu'elles contribuent à faire prendre de fausses notions sur les objets auxquels on les applique, n'entraînoit pas des inconvéniens, dont le moindre est de parler sans se faire entendre, l'on seroit assurément fondé à donner au quadrupède de cet article, un autre nom que celui sous lequel il est connu généralement Cet animal n'est point, en effet, un *cochon;* il n'a avec le *cochon* que des rapports très-superficiels, et pour l'assimiler avec quelque justesse à quelques-uns des quadrupèdes d'Europe, mais abstraction faite de la précision que le naturaliste exige, ce seroit plutôt avec le *lièvre* et le *lapin*, que ce rapprochement devroit s'établir. D'un autre côté, ce prétendu *cochon* n'est point originaire de l'Inde proprement dite, ou des Indes orientales; mais son pays natal est le Brésil, aussi bien que quelques autres parties de l'Amérique méridionale.

Cette espèce vit et multiplie à-peu-près dans tous les pays où on l'a transportée, excepté néanmoins dans ceux où le froid est trop rigoureux : mais il s'en faut bien que cette acquisition soit aussi importante qu'elle a été facile. La chair du *cochon d'Inde*, quoique chargée de graisse, est fade et insipide; sa peau n'a presque aucune valeur. Cependant, je ne crois pas que l'on ait encore tenté en France d'élever les *cochons d'Inde*, autrement que renfermés très-étroitement dans quelque coin de nos maisons, où ils sont privés du grand air et de la chaleur du soleil; en sorte qu'à vrai dire, ils ne sont pas encore acclimatés dans nos pays. Des essais en ce genre ne seroient vraisemblablement pas infructueux; l'économie rurale y trouveroit une nouvelle branche d'industrie et de nouveaux profits. La chair des *cochons d'Inde*, généralement dédaignée, acquerroit le fumet qui lui manque, et fourniroit avec abondance une nouvelle ressource pour nos tables. Il

ne s'agiroit que d'accoutumer par degrés ces petits animaux, à vivre en plein air, dans des enclos spacieux, dans des garennes, où ils trouveroient la nourriture qui leur convient, avec la précaution de leur ménager des abris contre le froid et l'humidité, auxquels ils sont très-sensibles et qui les font périr, ainsi que de les défendre contre les chats et les autres animaux carnassiers, auxquels ils ne savent pas même opposer la fuite, seule défense de l'extrême foiblesse. Les bénéfices d'une garenne de cette espèce, ne me paroissent pas douteux, et la petitesse du *cochon d'Inde* seroit amplement compensée par sa prodigieuse multiplication.

Il est d'un tempérament si précoce et si chaud, qu'il peut produire cinq ou six semaines après sa naissance : l'on a vu des femelles mettre bas à deux mois d'âge; elles ne portent que trois semaines, n'allaitent leurs petits que pendant douze ou quinze jours, reprennent le mâle, et les chassent au plus tard trois semaines après avoir mis bas. Les premières portées ne sont que de quatre ou cinq petits, les autres de sept ou huit, quelquefois de dix ou onze. Ainsi, une paire de *cochons d'Inde* peut fournir en un an, près d'un millier d'individus.

Leur sommeil est court, mais fréquent; ils ne l'interrompent que pour manger et jouir; également gourmands et lascifs, c'est à satisfaire ces deux penchans, que se bornent toutes leurs facultés et presque toutes leurs sensations. « Ils sont, » dit *Buffon*, naturellement doux et privés; ils ne font aucun » mal, mais ils sont également incapables de bien; ils ne s'at- » tachent point; doux par tempérament, dociles par foi- » blesse, presque insensibles à tout, ils ont l'air d'automates » montés pour la propagation, faits seulement pour figurer » une espèce ». (*Hist. nat. du cochon d'Inde*, vol. 24 de mon édition.)

On nourrit ces petits animaux avec toute sorte d'herbes et de fruits, du son, de la farine, du pain, &c ; ils aiment le persil de préférence à toutes les plantes; ils ne boivent jamais, et cependant ils urinent beaucoup ; ils ont un grognement semblable à celui d'un petit *cochon de lait*, un léger murmure d'amour et un cri aigu de douleur. Dans beaucoup d'endroits, on est dans la persuasion que les souris ni les rats ne viennent jamais où il y a des *cochons d'Inde*.

Les traits les plus marqués de la conformation extérieure du *cochon d'Inde*, sont d'être courts et trapus, avec le cou si gros qu'on ne le distingue pas du corps ; d'avoir des oreilles plus larges que hautes, droites, nues, transparentes et cachées

en grande partie par les poils du dessus de la tête ; les yeux ronds, gros et saillans ; la tête et le museau semblables à la tête et au museau du *lapin ;* les dents comme celles du *rat*, à la différence que celles de la mâchoire supérieure, se dirigent obliquement en dehors, tandis que les dents d'en-bas s'inclinent en dedans ; quatre doigts aux pieds antérieurs et trois aux postérieurs ; la queue très-courte ; enfin, le poil lisse, long, dur, mais que l'on compare assez mal-à-propos aux soies du *cochon*. La couleur de ce poil n'est pas la même dans tous les individus ; les uns sont entièrement blancs, et d'autres ont sur un fond blanc de larges taches noires ou d'un fauve plus ou moins foncé.

Il n'y a que deux mamelles fort apparentes et placées au bas du ventre ; les parties de la génération offrent des particularités très-remarquables : à l'intérieur, l'estomac a une grande capacité, ainsi que le cœcum ; le cœur est presque rond, le foie entier, et la vésicule du fiel en forme de poire. (S.)

COCHON DES INDES, le même que le *cochon de Siam*. *Voyez* COCHON. (S.)

COCHON DE LAIT, petit cochon qui tette encore et qui n'a point été coupé : c'est un manger très-délicat. (S.)

COCHON MARIN (*Phoca porcina* Molina, *Hist. nat. du Chili.*), quadrupède du genre des PHOQUES, et de l'ordre des AMPHIBIES. (*Voyez* ces mots.) Ce *phoque* se montre, mais rarement, sur la côte du Chili. Les méthodistes le regardent comme de la même espèce que le LION MARIN. (*Voyez* ce mot.) Cependant Molina, de qui l'on tient quelques notions sur cet animal, le distingue expressément du *lion marin*, dont il diffère, en ce que ses oreilles sont plus relevées, et en ce que son museau plus alongé ressemble au groin du *cochon*. Il a les pieds antérieurs divisés en cinq doigts bien distincts, quoique couverts par une membrane. (S.)

COCHON DE MER, dénomination vulgaire et fausse du COCHON D'INDE. *Voyez* ce mot. (S.)

COCHON DE MER, dénomination vulgaire du MARSOUIN. *Voyez* ce mot. (S.)

COCHON DE MER. On donne aussi ce nom à l'*ostracion trigone*, parce qu'il fait entendre, lorsqu'on l'a pris, un bruit ou un grognement analogue à celui du *cochon*. Voyez au mot OSTRACION. (B.)

COCHON NOIR, dénomination donnée par quelques-uns au PÉCARI. *Voyez* ce mot. (S.)

COCHON RAS, race de *cochons*, commune en Italie. *Voyez* Cochon. (S.)

COCHON SANGLIER; c'est ainsi que les gens de la campagne, en Bourgogne, désignent le Sanglier. *Voyez* ce mot. (S.)

COCHON DE SIAM. *Voyez* à l'article Cochon. (S.)

COCHON SAUVAGE; l'on donne quelquefois ce nom au Sanglier. *Voyez* ce mot. Dans nos colonies, c'est le Cochon marron. *Voyez* ci-dessus. (S.)

COCHON DE TERRE (*Mirmecophaga capensis* Lin., fig. pl. 16, vol. 27, de mon édit. de l'*Hist. nat. de Buffon.*), quadrupède d'un genre que des méthodistes modernes ont nommé Oryctérope, dans la famille des Fourmiliers et dans l'ordre des Édentés. (*Voyez* ces trois mots.) En laissant de côté tout échafaudage systématique, l'observateur reconnoîtra que l'animal appelé par les Hollandais du Cap de Bonne-Espérance, *cochon de terre*, et par les Kaminouquois *goup*, tient le milieu entre les Fourmiliers et les Tatous (*Voyez* ces mots.), et forme le passage, la gradation entre les uns et les autres.

Au premier aspect, cet animal présente quelque ressemblance avec le *cochon*; il en a la physionomie; sa tête est également alongée, terminée par un *boutoir*, dans lequel sont les ouvertures des narines, et surmontée par de longues oreilles; mais il n'a point de dents; ses yeux assez grands, sont beaucoup plus près des oreilles que du museau; la forme du corps ne s'éloigne pas beaucoup de celle du cochon, mais le reste est bien différent; la queue surpasse le tiers de la longueur de tout le corps; elle est fort grosse dès son origine, et va en diminuant jusqu'à son extrémité; les jambes sont très-grosses; il y a quatre doigts aux pieds de devant, et cinq à ceux de derrière, tous armés d'ongles forts, longs et larges, arrondis à leur extrémité, et un peu recourbés; ceux des pieds postérieurs sont les plus longs; les poils de la tête, du corps et de la queue, sont très-courts et tellement couchés et appliqués sur la peau, qu'ils semblent y être collés; leur couleur est un gris sale; ils sont roussâtres aux flancs et au ventre; ceux des jambes sont tout-à-fait noirs.

La taille du *cochon de terre* est à-peu-près celle du Tamanoir (*Voyez* ce mot.); sa langue est fort longue, mince et plate, mais plus large que celle des *fourmiliers*; elle a jusqu'à seize pouces de long, et elle est enduite d'une matière visqueuse; l'animal l'enfonce dans les fourmilières, et en retire les fourmis qui s'y attachent. Kolbe a décrit la manière dont

ce quadrupède s'y prend pour se procurer les insectes qui composent sa subsistance. « Lorsqu'il a faim, il va chercher une fourmilière; dès qu'il a fait cette bonne trouvaille, il regarde tout autour de lui, pour voir si tout est tranquille, et s'il n'y a point de danger; il ne mange jamais sans avoir pris cette précaution; alors il se couche, et plaçant son groin tout près de la fourmilière, il tire la langue tant qu'il peut; les fourmis montent dessus en foule, et dès qu'elle en est bien couverte, il la retire, et les gobe toutes; ce jeu recommence plusieurs fois, et jusqu'à ce qu'il soit rassassié ». (*Description du Cap de Bonne-Espérance*, vol. 3, pag. 43.) Il attaque aussi les retraites souterraines des *termés*, dont il brise les voûtes avec ses grands ongles; il s'en sert aussi pour se creuser un terrier; il y travaille avec beaucoup de vivacité et de promptitude; et s'il a seulement la tête et les pieds de devant dans la terre, il s'y cramponne tellement, au rapport de Kolbe, que l'homme le plus robuste ne sauroit l'en arracher.

Les voyageurs ne sont pas d'accord au sujet de la chair du *cochon de terre*, comme aliment. Suivant Kolbe, les Européens et les Hottentots vont souvent à la chasse des *cochons de terre*, qu'il est très-facile de tuer, car il ne faut que leur appliquer un léger coup de bâton sur la tête; il ajoute que c'est un gibier très-sain et de fort bon goût. Levaillant assure qu'il est très-difficile de se procurer de ces animaux, parce qu'ils ne sortent de leur terrier que pendant la nuit. « Les *cochons de terre*, continue Levaillant, passent parmi les Hottentots et les Colons pour un manger délicieux, auquel rien ne peut se comparer. Les Kaminouquois qui m'en avoient apporté un, me tenoient le même langage. Je voulus en goûter quand on l'eut tué; mais je lui trouvai un fumet si musqué, un goût de fourmi si détestable, qu'il me fallut rejeter le morceau que j'avois à la bouche ». (*Second Voyage* de Levaillant, tome 2.) Enfin un troisième voyageur dans les mêmes contrées, Degrandpré, auteur moderne d'un *Voyage dans la partie méridionale de l'Afrique*, parle du *cochon de terre*, comme d'un animal très-commun dans la colonie du Cap de Bonne-Espérance, et dont on sale les quartiers de derrière, qui passent alors pour de bons jambons. (Tome 1, page 103.) Il est difficile, quand l'on a goûté du *tamanoir* en Amérique, de s'attendre à un meilleur mets en mangeant d'un quadrupède qui se nourrit également et exclusivement de fourmis. L'odeur de ces insectes peut paroître agréable aux Hottentots, qui les mangent eux-mêmes avec délices lorsqu'ils en rencontrent; mais je doute que cette saveur soit supportable pour un palais européen. (S.)

COCHONNET, petit *cochon*, lorsqu'il a été coupé. *Voyez* Cochon. (S.)

COCHONS MARRONS, ce sont les *cochons* transportés d'Europe en Amérique, et qui y sont devenus sauvages. Ils ont repris les habitudes et la férocité de leur origine, c'est-à-dire du *sanglier*. En langage créole, *marron* signifie *fugitif, sauvage;* et on l'applique également aux hommes qui se sont soustraits à l'esclavage, et aux animaux qui échappent à la domesticité. (S.)

COCHON, poisson. *Voyez* Grondin. (S.)

COCIPSILE, *Coccocipsilum* Brown, *Jam.* tab. 2, fig. 2, plante herbacée, rampante, cylindrique, rameuse, à feuilles opposées, pétiolées, ovales et entières, à fleurs axillaires, presque sessiles, et ramassées par petits paquets alternes.

Chaque fleur a un calice divisé en quatre parties : une corolle monopétale, tubulée, à quatre divisions; quatre étamines égales; un ovaire inférieur, arrondi, chargé d'un style simple à deux stigmates oblongs.

Le fruit est une baie sphérique, renflée, couronnée par les découpures du calice, biloculaire, et qui contient de petites semences comprimées, attachées à la cloison.

Cette plante croît dans les Antilles et à Cayenne.

On lui a réuni depuis les Fernels de Lamarck. *Voyez* ce mot. (B.)

COCKATOO. *Voyez* Kakatoès. (S.)

COCKRECOS, *Râle* du Brésil dont il est fait mention dans le *Voyage* de Dampier, mais dont on ne peut reconnoître l'espèce faute de description. *Voyez* le *Voyage autour du Monde*, tome 3, page 315. (S.)

COCNOS. Pietro della Vallé rapporte qu'il vit à Ispahan un bec d'oiseau, long de douze doigts, rond et fort délié pour être si long (*Voyage*, tome 3, pages 272 et 274.). Ce voyageur trop crédule, s'en tenant aux contes que quelques paysans lui firent, assure que l'oiseau auquel appartient ce bec, est le *phœnix* si renommé, mais en même temps fabuleux. Le bec qui a tant frappé Pietro della Vallé, étoit celui d'un *courlis*; d'où il résulte que *cocnos* est le nom du *courlis* en Perse. (S.)

COCO, nom syriaque du Coucou. *Voyez* ce mot. (S.)

COCO. *Voyez* Cocotier. (S.)

COCO DES MALDIVES. C'est le fruit du *rondier des Séchelles*, figuré pl. 898 des *Illustrations* de Lamarck. *Voyez* au mot Rondier. (B.)

COCOI, nom brasilien que Pison applique au Soco, au Crabier-chalybé, et à l'Onoré des bois. *Voyez* ces mots. (S.)

COCON. *Voyez* Bombix, Ver a soie. (L.)

COCQ *Voyez* Coq, ou plutôt l'article Poule. (S.)

COCQ LÉZARD, C'est à Saint-Domingue, l'Iguane vulgaire. *Voyez* ce mot. (B.)

COCOSTOL. *Voyez* Xochitol. (Vieill.)

COCOTIER, *Cocos*, genre de plantes unilobées, de la monoécie hexandrie, et de la famille des Palmiers, qui présente pour caractère une spathe monophylle; un spadix rameux, qui supporte un grand nombre de fleurs, à corolle de six pétales presqu'égaux, dont les unes, placées au sommet, ont six étamines à anthères sagittées et un pistil qui avorte, et les autres, moins nombreuses et placées à la base, sont femelles, c'est-à-dire, ont un ovaire supérieur, arrondi, dépourvu de style, ou chargé de trois stigmates ou d'un stigmate trilobé.

Le fruit est un drupe très-grand, coriace, fibreux, qui renferme un noyau monosperme très-dur, d'une seule pièce, marqué de trois sutures saillantes et creusé à sa base de trois trous inégaux.

Ce genre est figuré pl. 894 des *Illustrations* de Lamarck. Il renferme quatre à cinq espèces d'arbres, toutes utiles sous plusieurs rapports, mais dont un, principalement, peut être regardé comme un des plus précieux dons de la nature pour les habitans des pays où il se trouve. C'est le Cocotier proprement dit, le *Cocos nucifera* de Linnæus.

Cet arbre croît naturellement dans les Indes, en Afrique et en Amérique. Son tronc qui s'élève jusqu'à soixante pieds de hauteur, est couronné par un faisceau de dix à douze feuilles de dix à quinze pieds de long, sur trois ou quatre de large, composée de deux rangs de folioles ensiformes. Ces feuilles sont droites ou horizontales. On voit à leur centre un bourgeon droit, pointu, tendre, qu'on nomme *chou*, et qui est très-bon à manger; et à la base interne des inférieures, de grandes spathes ovales, pointues, qui donnent issue à une panicule qu'on appelle *régime*, et qui est chargée de fleurs jaunâtres. A ces fleurs succèdent des fruits de la grosseur d'une tête d'homme, lisses à l'extérieur et contenant une amande à chair blanche et ferme comme celle de la noisette, dont elle a un peu le goût, entourée avant sa maturité, d'une liqueur claire, agréable et rafraîchissante.

Ce *palmier* croît lentement, mais il vit fort long-temps et fructifie régulièrement deux ou trois fois l'année. Lorsqu'on coupe l'extrémité de ses spathes encore jeunes, il distille de la plaie une liqueur blanche, douce, d'un goût très-agréable, qui se recueille dans des vases. C'est cette liqueur qu'on ap-



1. Clusier rose.
2. Cocotier nucifere.
3. Copayer officinal.
4. Coquemollier d'Amérique

pelle *vin de palmier*, et dont on fait un grand usage en boisson dans l'Inde. Elle est très-douce quand elle est fraîche, devient plus rafraîchissante lorsqu'elle commence à s'aigrir; mais dans l'espace de vingt-quatre heures, elle devient si aigre, qu'on n'en peut plus faire usage. Lorsqu'on la concentre par l'ébullition, dans sa fraîcheur, et qu'on y joint un peu de chaux vive, on en tire un sucre impur dont on fait des confitures. Lorsqu'on la distille, au bout de douze heures, elle fournit une assez bonne eau-de-vie.

Les fruits du *cocotier*, à moitié mûrs, contiennent une grande quantité d'eau claire, odorante, et fort agréable au goût. Il y en a qui en fournissent jusqu'à trois ou quatre livres. Lorsqu'ils sont complétement mûrs, il n'y en a plus qu'une petite quantité dans le milieu de leur amande. Cette amande, comme on l'a déjà dit, est bonne à manger, et a le goût de noisette. On en peut faire des émulsions, en exprimer le jus pour l'usage de la cuisine, car il rend les sauces très-délicates. On en extrait, par expression, une huile qui égale en bonté celle d'amande douce quand elle est fraîche, et dont on fait presque exclusivement usage dans les Indes. Lorsqu'elle vieillit elle n'est plus bonne que pour la peinture.

On polit la coque ligneuse qui renferme l'amande dont il vient d'être question, et on en fabrique un grand nombre de petits meubles fort agréables. Dieppe faisoit, et fait même encore, un grand commerce du produit de ce travail. Dans le pays, cette coque coupée en deux, sert de vase pour conserver les liquides ou pour les mesurer.

L'écorce extérieure ou le brou, qu'on nomme *caire*, est garnie de filamens, ou d'une sorte de bourre dont on fabrique des cables et des cordages pour les vaisseaux, dont on tire tous les usages auxquels est propre l'étoupe du chanvre, que même elle remplace avantageusement, puisqu'elle ne se pourrit pas si vîte.

Les feuilles du *cocotier* s'employent pour écrire, pour couvrir les maisons, pour faire des nattes, des paniers et autres ustensiles d'économie usuelle.

Enfin, le bois, qui est très-dur, sert à faire un grand nombre d'objets d'utilité domestique.

Ainsi, aucune des parties de cet arbre précieux n'est perdue pour l'homme; aussi le conserve-t-il, le ménage-t-il plus qu'aucun autre. Il est des cantons où on le cultive avec le plus grand soin, où on se fait un scrupule de couper son chou pour le manger, parce que cette opération le fait immanquablement périr.

On rempliroit des volumes, si l'on vouloit tout mentionner ce qu'on a écrit à son sujet ; mais les bornes de cet ouvrage obligent à s'en tenir au simple exposé qu'on vient de lire, quelque sec qu'il paroisse à ceux qui ont entendu faire son éloge aux Européens revenus des Indes ou de l'Amérique. *Voyez* au mot PALMIER.

Le COCOTIER DU BRÉSIL, *Cocos butyracea*, qui forme un grand et bel arbre dont le tronc est plus gros et la cime plus vaste que dans le précédent. Ses feuilles sont ailées et munies de deux rangs de folioles simples. Il croît dans l'Amérique méridionale. Les habitans en écrasent les fruits et les jettent dans l'eau. Par cette simple opération, trois fois répétée, sans le secours de la presse ni celui du feu, ils retirent toute l'huile, ou la partie butireuse qui étoit contenue dans l'amande, et qui vient nager à la surface du liquide. On fait un grand usage de cette huile dans l'économie domestique et en médecine ; mais elle n'est bonne que lorsqu'elle est récente.

Le COCOTIER A CANNE, *Cocos Guinensis* Linn., est très-épineux, a les feuilles distantes et les racines rampantes. Il croît dans l'Amérique méridionale ; et c'est par erreur qu'il a été appelé de *Guinée*. Sa tige est de l'épaisseur du pouce et de la hauteur de dix pieds, garnie dans toute sa longueur d'épines très-nombreuses. Les habitans font une sorte de vin avec le suc acide de ses fruits, et des cannes avec ses tiges. De-là le nom de *palmier-canne*, qu'il porte à Tabago ; et celui d'*avoira-canne*, qu'il porte à Cayenne.

Il y a encore dans les mêmes pays un *cocotier* épineux, qu'on appelle vulgairement *grougrou*, et qui est figuré pl. 169 des *Plantes américaines* de Jacquin. Il se rapproche beaucoup du précédent. Un palmier dont le fruit est amer s'y trouve également, et porte le nom de *palmiste amer*.

Le COCOTIER NIPA forme actuellement un genre *Voyez* au mot NIPA. (B.)

COCOTZIN (*Columba passerina* Lath., fig. pl. enlum. de *Buffon*, n° 243.), oiseau du genre et de l'ordre des PIGEONS. (*Voyez* ce mot.) Buffon a adopté le nom mexicain *cocotzin*, qui, selon Fernandez, est celui d'une très-petite espèce de *tourterelle*, répandue dans tous les pays chauds de l'Amérique jusqu'à la Caroline. (Voyez l'*Histoire naturelle des Oiseaux*, vol. 43 de mon édition.) C'est le *picuipinima* du Brésil, la *petite tourterelle* de plusieurs naturalistes, et l'*ortolan* des colons de nos îles de l'Amérique, aussi bien que de la Guiane.

Cette *tourterelle* n'est, en effet, guère plus grosse que l'*ortolan*, et sa chair, qui prend une graisse fort délicate, est aussi

d'un excellent goût. Son plumage, et même le volume de son corps, varient dans les différentes contrées qu'elle habite. Le *cocotzin* de la Caroline n'est pas tout-à-fait le même en grandeur et en plumage, que le *cocotzin* de la Martinique; celui-ci diffère du *cocotzin* de Saint-Domingue; dans différentes parties du Continent, cet oiseau n'est pas exactement le même, et il offre des dissemblances qui le distinguent de ceux des îles et de la Caroline. Cependant le fond du plumage, dans toutes ces variétés, est d'un brun plus ou moins foncé sur le dos, et d'une teinte vineuse sur les parties inférieures du corps; toutes ont aux ailes des taches brillantes de couleur d'acier poli, et les pieds rougeâtres. Les femelles ne diffèrent des mâles que par des teintes plus claires.

Je ne pense pas, avec M. Latham, que la *petite tourterelle* décrite par Willugby sous la dénomination américaine *tlapalcocotli* (*columba minuta* Lath.), soit une espèce distincte du *cocotzin*, et je n'y vois qu'une des variétés dont il vient d'être question.

Les *cocotzins* ont les mêmes habitudes que les autres tourterelles; mais leur vol est court et leur roucoulement triste et languissant. Ils paroissent souffrir impatiemment la captivité, puisque ceux que l'on apportoit, il y a quelques années, à Paris, restoient sauvages et farouches, ce qui dégoûta d'élever long-temps ces petites et élégantes *tourterelles*. Dans leur pays natal et dans l'état de liberté, ces oiseaux ne montrent point la même inquiétude de caractère; on les approche aisément, et le Père Dutertre assure qu'en les prenant jeunes, ils deviennent très privés. Je les ai vus souvent à la Guiane, autour des habitations, ne pas s'effaroucher du bruit, faire briller du vif éclat des taches métalliques de leurs ailes, le feuillage des *rocouyers*, dont ils préfèrent l'abri, et par les caresses qu'ils se prodiguent, et que les feux de l'équateur rendent plus fréquentes et plus animées, comme par leurs accens ou plutôt leurs soupirs d'amour, disposer à une douce mélancolie, et répandre sur des campagnes, encore sauvages, un charme dont l'ame sensible jouit, mais qu'elle ne peut exprimer. (S.)

COCRÈTE, *Rhinanthus*, genre de plantes à fleurs polypétalées, de la didynamie angiospermie, et de la famille des Rhinanthoïdes, dont le caractère est d'avoir un calice monophylle persistant et à quatre divisions, dont deux plus profondes que les autres; une corolle monopétale, tubuleuse, labiée, ayant sa lèvre supérieure voûtée, courbée en avant, concave, légèrement bifide, et l'inférieure plus large et à trois lobes; quatre étamines didynamiques, qui portent des an-

thères barbues antérieurement et bifides postérieurement; un ovaire supérieur, ovale, chargé d'un style un peu plus long que les étamines, et à stigmate obtus et penché.

Le fruit est une capsule ovale, comprimée, biloculaire, bivalve, à cloison opposée aux panneaux, et qui contient plusieurs semences quelquefois entourées d'un rebord membraneux.

Voyez pl. 517 des *Illustrations* de Lamarck, où ces caractères sont figurés.

Lamarck, Jussieu et Ventenat réunissent à ce genre les Bartsies de Linnæus. *Voyez* ce mot.

Les *cocrètes*, au moyen de cette réunion, renferment dix-huit à vingt plantes, dont la plupart sont d'Europe. Les plus communes ou les plus remarquables sont :

La Cocrète des prés, *Rhinanthus crista galli* Linn. vulgairement appelée la *crête de coq*. C'est une plante annuelle, à tiges quadrangulaires, à feuilles opposées, sessiles, alongées, dentées en crête de coq. Les fleurs forment un épi terminal, muni de larges bractées. La corolle est jaune, avec deux appendices bleuâtres à son sommet. Cette plante croît dans les prés, qu'elle détériore souvent par son abondance. Le moyen de la détruire, c'est de l'arracher avec exactitude deux ou trois années de suite, au moment de sa floraison. On la dit vulnéraire.

Haller en a fait un genre sous le nom d'Alectorolophe. *Voyez* ce mot.

La Cocrète des Alpes, *Bartsia Alpina* Linn., est vivace et croît dans les montagnes élevées de la Suisse et de la Laponie, &c. Ses caractères sont d'avoir les feuilles opposées, presque en cœur, obtusément dentées, les florales colorées. Elle formoit le genre Bartsia de Linnæus. *Voyez* ce mot.

La Cocrète trixage a la lèvre inférieure de la corolle plus longue que la supérieure, la division intermédiaire obtuse et plus longue que les latérales; le calice velu; les feuilles opposées profondément et obtusément dentées; la tige simple. Elle se trouve dans les lieux humides des parties méridionales de l'Europe. Allioni en fait un genre sous le nom de Bellarde. *Voyez* ce mot.

La Cocrète éléphantoïde et la Cocrète orientale avoient été regardées, par Tournefort, comme devant former un genre particulier, auquel il avoit donné le nom d'*éléphant*, parce que la lèvre supérieure de leur corolle ressemble à une corne grêle, arquée en devant, et terminée par une très-petite lame ovale, qui lui donne l'aspect d'une trompe d'élé-

phant. Elles se trouvent en Italie et dans le Levant. Ce sont de très-belles plantes. (B.)

COCOU, pour *coucou* en vieux français. *Voyez* COUCOU. (S.)

COCOUAN, nom vulgaire de la MAROUETTE en Normandie. *Voyez* ce mot. (VIEILL.)

COCS, la même chose que COCAGNES. *Voyez* ce mot. (S.)

CODAGAPALE, arbuste de la famille des APOCINÉES, qui croît dans l'Inde, et dont on mange journellement les feuilles, cuites dans du bouillon, comme remède contre toutes les fièvres où l'on emploie le quinquina. L'écorce de sa racine est vermifuge et anti-dyssentérique. On peut difficilement déterminer à quel genre appartient cette plante, d'après la description incomplète des voyageurs. (B.)

CODDAM-PULLI, nom malais de l'arbre qui donne la gomme gutte. *Voyez* aux mots CAMBOGE et MANGOUSTAN. (B.)

CODIE, *Codia;* c'est une plante ligneuse, dont les feuilles sont opposées, pétiolées, elliptiques et entières.

Les fleurs sont posées sur un réceptacle commun, velu, muni d'une collerette de quatre folioles ovales, et sont portées sur un pétiole axillaire ou terminal.

Chacune de ces fleurs a un calice propre de quatre folioles; quatre pétales linéaires et onguiculés; huit étamines plus longues que la corolle; un ovaire supérieur, très-petit, velu, chargé de deux styles en alêne.

Le fruit n'est pas connu.

On trouve cette plante dans la Nouvelle-Écosse. (B.)

CODIGI, Rheed. *Malab.* 9, tab. 86. C'est une plante dont les tiges sont herbacées et garnies de longs poils; les feuilles pétiolées, presque en cœur, rouges sur leurs bords; les fleurs disposées en bouquets ombelliformes et rouges, ayant chacune un calice velu en dehors, monophylle, à trois découpures; une corolle à trois divisions; trois étamines; un pistil simple.

Cette plante croît dans les terres sablonneuses au Malabar. (B.)

CODLINGUE. On donne ce nom aux petites *morues*, sur les côtes du nord de la France. *Voyez* au mot MORUE et au mot GADE. (B.)

CODON, *Codon;* c'est une plante à tige cylindrique, dure, pleine de moelle, cotonneuse et hérissée de quantité d'aiguillons très-blancs, dont les feuilles sont alternes, pétiolées, ovales, cotonneuses et hérissées comme la tige; et dont fleurs solitaires, à pédoncules courts, épineux, ainsi que les

calices, sont situées un peu au-dessus des aisselles des feuilles.

Chaque fleur a un calice monophylle, divisé profondément en dix découpures étroites et linéaires ; une corolle monopétale, campanulée, à dix divisions, et garnie à sa base interne de dix écailles conniventes ; dix étamines ; un ovaire supérieur, conique, chargé d'un style de la longueur des étamines, terminé par deux stigmates sétacés et divergens.

Le fruit est à deux loges, et contient plusieurs semences arrondies, hérissées, nichées dans une pulpe sèche et colorée. (B.)

CODONION, *Codonium*, nom donné par Wahl, au genre de plantes appelé SCHOEFIE. *Voyez* ce mot. (B.)

CODOPAIL, *Pistia*, plante qui flotte à la surface de l'eau, à la manière des *lenticules* et des *marsilles*, et qu'on trouve dans les eaux stagnantes des régions méridionales de l'Amérique, de l'Asie et en Égypte.

Ses racines sont nombreuses, enfoncées dans l'eau même, et adhèrent quelquefois au rivage.

Les feuilles sont toutes radicales, et disposées en rosette qui nage sur la surface de l'eau. Elles sont cunéiformes, obtuses et quelquefois un peu échancrées, nerveuses et serrées en dessous.

Ses fleurs sont axillaires, solitaires, presque sessiles et blanchâtres. Chacune consiste en un calice monophylle, tubuleux à sa base, velu en dehors, et dont le bord, tronqué obliquement en oreille d'âne, est entier et resserré, vers son milieu, par un pli de chaque côté; en un filament simple, muni à sa base d'une membrane circulaire, attaché à la paroi interne du calice, et couronné, à son sommet, de huit à dix anthères disposées en cercle; en un ovaire oblong, adné longitudinalement à la paroi interne et dorsale du calice, chargé d'un style court, épais, à stigmate un peu en plateau.

Le fruit est une capsule ovale, comprimée, uniloculaire, qui contient plusieurs semences attachées longitudinalement au côté de la capsule qui adhéroit au calice.

Ainsi donc cette plante est de la gynandrie, et paroît fort voisine par ses caractères des ARISTOLOCHES ; mais cependant il est encore douteux qu'elle appartienne à cette famille.

Le *codopail* ou les *codopails* ; car il est probable qu'il y en a plusieurs espèces, jouissent au plus haut degré de la faculté d'absorber le carbone et l'azote, qui proviennent de la décomposition des végétaux et des animaux. C'est un des plus puissans producteurs d'air pur qui existe. Bartram a fait sur cela

des observations curieuses, dans son voyage en Floride, pays où cette plante couvre d'immenses espaces d'eau, et est si serrée, qu'elle s'oppose à la navigation.

Loureiro a décrit cette même plante différemment, dans sa *Flore de la Cochinchine,* sous le nom de *zala.* Il lui donne une corolle monopétale, lingulée, sans calice; un nectaire de deux folioles; huit ou dix étamines réunies à leur base, et séparées de la corolle et du nectaire; et pour fruit une follicule oblongue, bossue, obtuse, uniloculaire et polysperme. Ainsi elle doit être placée, comme Schreber et autres l'avoient déjà dit, dans la famille des ORCHIDÉES. (B.)

CODOT. C'est ainsi qu'Adanson a nommé une coquille bivalve, du genre des VÉNUS; c'est la VÉNUS RÉTICULÉE. *Voyez* ce mot. (B.)

CŒCILE, *Cœcilia,* genre de reptiles de la famille des SERPENS, dont le caractère est d'avoir la peau nue, et pourvue d'une rangée longitudinale de plis, et deux tentacules à la lèvre supérieure.

Deux espèces composent ce genre, et aucune des deux n'a été vue par les naturalistes postérieurs à Linnæus. Elles paroissent se rapprocher infiniment des *amphisbènes,* mais être dépourvues de plaques ou d'écailles sur la tête, et avoir ses plis ou rides infiniment petites. *Voyez* au mot AMPHISBÈNE.

Au reste, on ne sait rien des moeurs des *cœciles,* qui toutes deux viennent des parties les plus chaudes de l'Amérique et de l'Inde. Leur forme semble devoir faire supposer qu'elles vivent dans l'eau.

La CŒCILE IBIARE, *Cœcilia tentaculata,* est d'un brun bleuâtre, et a environ cent trente-cinq rides. On lui donne un pied de longueur sur un pouce de diamètre. Elle se trouve en Amérique, et est figurée pl. 17, n° 2 du premier vol. des *Aménités académiques* de Linnæus, dans l'*Histoire naturelle des Serpens,* par Lacépède; et dans celle des *Reptiles,* faisant suite au *Buffon,* édition de Déterville.

La CŒCILE VISQUEUSE est brune, avec une ligne blanche de chaque côté. Elle a trois cent cinquante rides, et est visqueuse. Elle se trouve dans l'Inde et en Amérique, et est figurée pl. 4, fig. 1 du 1er vol. du *Museum ald. fred.;* dans Seba, vol. 2, pl. 25, n°. 2. (B.)

CŒLESTINE, sulfate de strontiane de couleur *bleu-céleste,* trouvé à Frankstown en Pensylvanie. Werner lui a donné le nom de *cœlestine,* à cause de sa couleur. *Voyez* STONTIANE. (PAT.)

COENDOU (*Histrix prehensilis* Linn. *Voyez* tome 31, pag. 266, pl. 24 de l'*Hist. natur. des quadrup. de Buffon*, édit. de Sonnini.), quadrupède du genre du même nom, de la famille des Porcs-épics et de l'ordre des Rongeurs. (*Voy.* ces mots.) Le *coendou*, que quelques auteurs ont confondu avec le *porc-épic*, est cependant bien différent. Il est beaucoup plus petit; il a la tête à proportion moins longue et le museau plus court; il n'a point de panache sur la tête, ni de fente à la lèvre supérieure; ses piquans sont trois ou quatre fois plus courts et plus menus; ils n'ont guère que trois pouces de long; leur couleur est jaune près du corps, châtain foncé dans leur milieu, et blanche à leur extrémité. Ces piquans sont très-acérés et d'un beau poli. La queue du *coendou* est très-longue et prenante; celle du *porc-épic* est très-courte et non prenante.

Le *coendou* est carnassier plutôt que frugivore, et cherche à surprendre les oiseaux, les petits animaux, les volailles, au lieu que le *porc-épic* ne se nourrit que de légumes, de racines et de fruits. Il dort pendant le jour comme le *hérisson*, et court pendant la nuit; il monte sur les arbres et se retient aux branches avec sa queue, ce que le *porc-épic* ne fait ni ne pourroit faire; sa chair, disent tous les voyageurs, est bonne à manger; on peut l'apprivoiser; il demeure ordinairement dans les lieux élevés, et on le trouve dans toute l'étendue de l'Amérique, depuis le Brésil et la Guiane jusqu'à la Louisiane et aux parties méridionales du Canada; au lieu que le *porc-épic* ne se trouve que dans les pays chauds de l'ancien continent.

Les auteurs s'accordent à reconnoître dans les climats chauds de l'Amérique méridionale, deux variétés de l'espèce du *coendou*. Ceux de la plus grande variété pèsent douze à quinze livres. Ils se tiennent sur le haut des arbres et sur les lianes qui s'élèvent jusqu'aux hautes branches. Ils ne mangent pas le jour. Leur odeur est très-forte, et on les sent de fort loin. Ils font leurs petits dans des trous d'arbres, au nombre de deux. Ils se nourrissent des feuilles de ces arbres, et ne sont pas absolument bien communs. Leur viande est fort bonne. Les nègres l'aiment autant que celle du *paca*. Suivant M. de la Borde, les deux variétés ne se mêlent pas; on ne les trouve deux à deux que quand ils sont en chaleur; dans les autres temps ils sont seuls, et les femelles ne quittent jamais l'arbre où elles font leurs petits.

Ceux de la petite variété peuvent peser six livres.

Ils ne sont pas plus nombreux que les autres; les tigres leur

font la guerre, et on ne les trouve jamais à terre pendant le jour.

Ces deux variétés ne seroient-elles pas deux espèces distinctes?

Le *coendou* porte au Brésil le nom de *cuandu* (qui doit se prononcer *couandou*); dans quelques parties de l'Amérique méridionale on le nomme *hoitztlacuazin* ou (*sarigue épineux*), et les Portugais qui habitent en Amérique l'appellent *ourico-cacheiro*. Desmarchais l'a décrit sous la dénomination de *chat-épineux*, et Brisson sous celles de *porc-épic d'Amérique*, et de *porc-épic de la Nouvelle-Espagne*. (Desm.)

COENDOU A LONGUE QUEUE (*Hystrix prehensilis* variét. Linn. *Voyez* 31, pag. 276, pl. 24 de l'*Hist. nat. des quadrup. de Buffon*, édition de Sonnini.), quadrupède du genre Coendou, de la famille des Porcs-épics et de l'ordre des Rongeurs. (*Voyez* ces mots.) Cet animal, confondu avec le *coendou* ordinaire, et regardé par quelques auteurs comme une simple variété de cette espèce, en est cependant fort différent. Il est plus grand que le *coendou*; sa longueur, du bout du museau à l'origine de la queue, est de deux pieds; celle de sa queue est d'un pied et demi. Il est couvert de piquans noirs et blancs à la tête, sur le corps, les jambes et une partie de la queue. Sa longue queue le distingue sur-tout du *coendou* et des *porcs-épics*. Elle n'a pas de houppe ou bouquet de piquans à son extrémité. Elle est prenante.

Ce *coendou* habite aussi l'Amérique. On ne connoît pas encore sa manière de vivre. Brisson l'a décrit sous le nom de *grand porc-épic d'Amérique*. (Desm.)

CŒNOMYE, *Cœnomya*, genre d'insectes de l'ordre des Diptères, et de ma famille des Taoniens, *Tabanii*. M. Fabricius en a fait, après moi, des *sicus*.

Les *cœnomyes* ont les antennes plus courtes que la tête, très-rapprochées, insérées devant les yeux, de trois pièces principales, dont la dernière entièrement articulée, conico-subulée, divergente, sans soie. La trompe est saillante, membraneuse, bilabiée, et a un suçoir de quatre soies, dont les latérales ne sont pas adhérentes aux palpes. Ces palpes sont couchés sur la partie supérieure de la trompe.

Le corps des *cœnomyes* est alongé. Leur tête est plus étroite que le corcelet, qui est bossu. Les ailes sont horizontales, couchées, à ce que je crois, l'une sur l'autre. L'abdomen est alongé, cylindrico-conique. Les pattes ont trois pelotes assez grandes.

On n'a pas encore trouvé d'espèces de ce genre dans les

environs de Paris. Celle que l'on voit le plus communément dans les collections est la *cœnomye ferrugineuse*. Elle a six à sept lignes de longueur. Son corps est d'un rouge fauve. L'abdomen a de chaque côté deux taches jaunâtres, qui ne sont pas toujours bien prononcées. *Voyez* Roemer, *Genera insectorum. tab. 28, fig. 6*, et la figure que nous en donnons. (L.)

CŒNOPTERE, *Cœanopteris*, genre de plantes de la cryptogamie, et de la famille des Fougères, établi par Bergius, et adopté par Smith, qui l'a figuré, pl. 50 de ses *Icones*. Ses caractères sont d'avoir la fructification disposée en lignes courtes, solitaires, presque marginales, unilatérales et saillantes, et les follicules entourées d'un anneau élastique.

La plante sur laquelle ce genre a été établi a les feuilles bipinnées, et est remarquable en ce que l'extrémité supérieure de ces feuilles cherche la terre, prend racine, et donne naissance à un nouveau pied, qui se sépare de l'ancien par le dessèchement de la feuille. C'est à la Dominique qu'on trouve cette singulière plante. (B.)

COES-COES. *Voyez* Cusos. (S.)

COESDOES (qui se prononce *coudous*). C'est le nom que porte le *condoma* au Cap de Bonne-Espérance. *Voyez* Condoma. (Desm.)

CŒUR. Il n'est dans les animaux aucun organe à qui l'on ait donné autant d'importance que le *cœur*. C'est-là qu'on a placé le foyer de la vie, et même l'ame ou l'esprit qui anime les créatures vivantes. Chez les hommes, on l'a regardé comme le siége de tous les sentimens moraux et le centre de toutes les passions. Chez tous les quadrupèdes, les oiseaux, les reptiles, les poissons, il a paru être le fondement de l'existence, l'organe primitif dont tous les autres dépendent, et le dernier qui perd la vie. Cette haute prérogative qu'on lui a depuis long-temps accordée, existe-t-elle en effet? Nous allons l'examiner.

Premièrement le *cœur* est un organe exclusif aux animaux, encore ne se trouve-t-il pas dans tous. Ainsi les animalcules microscopiques (1), les zoophytes, comme les éponges, alcyons, gorgones, isis, antipathes, madrépores, millépores, tubipores, cellépores, &c.; les coraux corallines;

(1) Tels sont les *monades*, *protées*, *enchelides*, *vibrio*, *cyclides*, *paramœcies*, *cercires*, *leucophres*, &c. aucun de ces animalcules n'est pourvu d'un *cœur*. Ce que des observateurs ont pris pour un *cœur* dans les *vorticelles*, les *rotifères* et autres animalcules, n'est que leur estomac, comme on s'en est bien assuré depuis. *Voyez* Muller, *infusoria*, *prœfat.* &c.

pennatules, enfin les nombreux polypes d'eau douce (*hydræ*) ; les vers marins, connus sous le nom de *méduses* ou *orties de mer*, *holoturies*, *actinies*, qui ont tous une organisation circulaire et rayonnante, qui leur a mérité le nom générique de *radiaires* ; les oursins, les étoiles de mer, radiaires testacés, tous ces animaux, dis-je, n'ont aucun organe qu'on puisse appeler *cœur*. On n'observe aucune véritable circulation chez eux ; ils n'ont pas de sang, mais une liqueur lymphatique qui s'insinue dans toutes leurs parties. On a pensé qu'ils ne se nourrissoient que par imbibition ; mais cette manière de concevoir un acte de la vie, ne peut convenir qu'à des corps bruts ; car il est nécessaire que le principe vital réagisse sur les substances alimentaires et les liqueurs qui les charient dans le corps animal.

Après ces animaux, les derniers de l'échelle des êtres, et cependant les plus féconds, viennent les vers qui n'ont pas de véritable *cœur*. Un long tube susceptible de contractions successives dans son étendue et de dilatations dans des temps inégaux, est le seul organe qui remplisse quelque fonction analogue à celle du *cœur*. Ce n'est cependant pas un vrai *cœur*, et il n'y a pas de circulation apparente, quoique ce vaisseau contienne une liqueur.

Tels sont les dentales, serpules, amphinomes, aphrodites, néréides, amphitrites, et les vers intestins, comme les tænia, ascarides, douves, &c. ; les vers de terre, sang-sues, dragonneaux, &c.

Les insectes ont à-peu-près la même organisation intérieure que les précédens, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas un *cœur*, mais un vaisseau qui semble en tenir lieu. Ainsi c'est un organe long et grêle dans la chenille, la scolopendre, l'éphémère. Dans le papillon, c'est une sorte de vaisseau noueux ou inégal, selon Malpighi, Swammerdam et Lyonnet.

Dans les crustacés, tels que les écrevisses, crabes, langoustes, &c. que les naturalistes ont rangés parmi les insectes, mais qui font une classe à part, on trouve un véritable *cœur*, c'est-à-dire un muscle creux et contractile qui reçoit le sang et qui le refoule dans les vaisseaux. Il est assez remarquable qu'où le *cœur* commence dans le règne animal, on apperçoit aussi le foie ou un organe qui en tient lieu, et un mode plus parfait de respiration ; car tous les êtres qui ont un *cœur* respirent, soit par des poumons, soit par des branchies, c'est-à-dire des feuillets ou des lamelles qui reçoivent l'influence de l'air sur leurs faces nombreuses. Cette observation devient plus sensible dans les mollusques, comme les seiches, les limaces;

et les coquillages univalves, tels que l'escargot, le buccin, les cornets, les pucelages ou porcelaines; et les coquillages bivalves, comme la moule, l'huître, le peigne, la vénus, et peut-être les tarets, les térébratules et les conques anatifères.

Le *cœur* des seiches est partagé en trois portions; mais chez les autres mollusques il est unique, et n'a qu'une seule oreillette et un ventricule, selon Lister et Willis.

Celui des poissons, quoique plus parfait que celui des précédens, n'a cependant qu'une oreillette et un ventricule, mais le bulbe de l'artère qui en sort est renflé, et sert d'une seconde oreillette pour pousser le sang dans les branchies qu'on appelle vulgairement les *ouïes*.

Dans les reptiles, c'est-à-dire les quadrupèdes ovipares et les serpens, le *cœur* a diverses conformations, cependant il n'a qu'un ventricule; mais l'oreillette est tantôt double, comme dans les tortues, les lézards, sur-tout chez le crocodile, le caméléon et dans les grenouilles; tantôt simple comme parmi les serpens. Ainsi les divisions des animaux établies sur la forme du *cœur* et sur le nombre des oreillettes, ne sont pas exactes et fondées sur la nature.

Le *cœur* des oiseaux, des cétacés et des quadrupèdes vivipares, est pourvu de deux oreillettes et de deux cavités comme celui de l'homme : tous ces êtres ont un système de respiration plus vaste et plus parfait que celui de tous les autres animaux; c'est pourquoi leur degré de chaleur est plus considérable, et on les appelle des *animaux à sang chaud*, car tous les autres sont plus ou moins froids, et surpassent de très-peu le degré de la température atmosphérique. Nous en découvrirons la raison à l'article Respiration.

Chez les animaux à sang chaud, une grande quantité de cette liqueur est mise en contact avec l'air dans le poumon, et en revient dans le *cœur* pour être distribuée par tout le corps, au moyen des artères qui s'y ramifient; les veines ramènent ce sang dans le *cœur* avec les altérations qu'il a subies dans son cours et le mélange du chyle. Nous examinerons cet objet à l'article de la Circulation, auquel on peut recourir.

Le *cœur* n'est un organe essentiel à la vie que dans quelques classes du règne animal, puisque les autres existent bien sans lui : on a même vu des poissons, des grenouilles, des serpens subsister pendant plusieurs jours après que leur *cœur* avoit été arraché de leurs entrailles. Les pulsations du *cœur*, c'est-à-dire ses mouvemens de systole et de diastole, sont plus ou moins prompts dans les diverses classes d'animaux; ils sont lents et inégaux chez les reptiles, très-rapides chez les oiseaux.

Le *cœur* n'est pas le seul agent de la circulation du sang, car les artères sont pourvues d'une force oscillatoire et contractile, qui aide à refouler le sang dans les plus petits canaux; cette même force doit exister dans les veines, puisqu'elles ramènent le sang au centre commun de la circulation.

On voit très-peu de nerfs dans le *cœur*, de sorte que la cause de son action paroît être une irritabilité, une activité qui lui est propre, et dont la cause n'est point soumise à notre volonté, puisque nous ne pouvons ni arrêter ni augmenter par elle seule l'action du *cœur*.

D'ailleurs, cette activité propre semble assez visible dans le *cœur* des animaux à sang froid, tel que celui des reptiles et des poissons, qui se contracte encore long-temps après avoir été arraché du corps de l'animal. Celui d'un saumon battoit vingt-quatre heures après sa séparation; celui de la tortue se contracte après trente heures: on a vu celui d'une vipère se mouvoir encore après cinquante heures, suivant Fabricius de Hilden. Il en est à-peu-près de même pour le *cœur* des escargots, d'après l'expérience de Lister.

Les anciens avoient imaginé que cet organe étoit le réservoir d'un feu inné. Sylvius de le Boë prétendit expliquer l'action du *cœur* par je ne sais quelle effervescence; Stahl y plaça une sorte d'ame, &c.

Toutes les affections morales dont nous plaçons la cause dans le *cœur*, n'y existent pas réellement, puisque cet organe est peu sensible par lui-même; mais ces passions portent leur affection sur ce muscle: c'est ainsi que, dans la colère, le *cœur* bat avec une extrême violence, il palpite dans l'amour, il se ralentit dans la crainte, &c. Mais les sensations de douleur ou de plaisir, les émotions, les frissonnemens que nous éprouvons dans les entrailles, et qui se disséminent au loin dans l'économie animale, attaquent principalement le systême nerveux du nerf grand-sympathique qui parcourt le bas-ventre et communique des rameaux au *cœur*. Les mouvemens extraordinaires de cet organe dans les passions, viennent ainsi des nerfs abdominaux, et sur-tout du plexus semi-lunaire placé derrière l'estomac vers le cardia, où nous ressentons les plus fortes secousses des passions. *Voyez* l'article Sensibilité à ce sujet. (V.)

CŒUR. Dargenville et autres conchyliologistes français, donnent ce nom à une famille de coquillages bivalves, dont la forme approche de celle qu'on est convenu de donner à cet organe; comme cette forme convient à des coquilles fort différentes les unes des autres par les caractères de leur charnière, il se trouve des *cœurs* dans plusieurs genres, tels que

ceux de CARDITE, de BUCARDE, ARCHE, HYPPOPE, VÉNUS, &c. *Voyez* ces mots.

Il y a beaucoup de coquilles qui portent, chez les marchands, des noms qui commencent par celui de *cœur*. On n'a pas jugé nécessaire de les détailler ici, attendu qu'ils se rapportent aux genres précités. (B.)

CŒUR DE BŒUF, nom donné aux fruits de deux espèces de COROSSOLIERS, principalement à celui du plus commun, *Anona reticulata* Linn. *Voyez* au mot COROSSOLIER. (B.)

CŒUR DES INDES. C'est le fruit du CORINDE. *Voyez* ce mot. (B.)

CŒUR DE SAINT THOMAS. C'est la semence de l'ACACIE GRIMPANTE, *Mimosa scandens* Linn. *Voyez* au mot ACACIE. (B.)

COFFRE. On a donné ce nom aux poissons du genre OSTRACION, à raison de la forme de la plupart des espèces, qui représente, en effet, plus ou moins parfaitement, un coffre. *Voyez* au mot OSTRACION. (B.)

COFFRE. C'est, en terme de vénerie, ce qui reste du *cerf*, du *daim* et du *chevreuil*, après qu'on en a enlevé les membres. (S.)

COIATA. *Voyez* COAÏTA. (S.)

COIFFE, *Calyptra*, espèce de membrane qui recouvre l'URNE DES MOUSSES. *Voyez* ce mot. (D.)

COIFFE JAUNE (*Oriolus icterocephalus* Lath., pl. enl., n° 343 de l'*Histoire naturelle de Buffon*. Ordre PIES, genre du LORIOT. *Voyez* ces deux mots.). Ce *tangara*, de la grosseur du *pinson d'Ardennes*, a six pouces onze lignes de longueur; le bec noirâtre et entouré de petites plumes noires; la tête, la gorge et la partie inférieure du cou d'un beau jaune; tout le reste du corps noir, ainsi que les pennes des ailes et de la queue; les pieds et les ongles bruns.

L'on voit ces oiseaux voler en troupes nombreuses dans les savanes de la Guiane: leurs œufs sont elliptiques, blancs et parsemés de taches oblongues semblables à des taches de sang. (VIEILL.)

COIFFE NOIRE (*Tanagra pileata* Lath., pl. enlum., n° 720, fig. 2 de l'*Hist. nat. de Buffon*. Ordre PASSEREAUX; genre du TANGARA. *Voyez* ces deux mots.). La longueur totale de ce *tangara* est de quatre pouces dix lignes; son bec est noir; il y a une tache blanche entre celui-ci et l'œil; tout le dessous du corps est blanc, légèrement varié de cendré; le dessus, les ailes et la queue sont d'un cendré bleuâtre, plus foncé sur ces dernières; le sommet de la tête est d'un noir lustré,

cette teinte s'étend de chaque côté du cou par une bande noire qui tranche sur le blanc de la gorge, ce qui donne à l'oiseau l'air d'être coiffé de noir; les pennes de la queue ne sont pas par étage, toutes ont vingt-une lignes de longueur, et dépassent d'un pouce les ailes pliées; les pieds sont noirâtres.

On trouve cet oiseau dans la Guiane et au Brésil.

La femelle, dont Brisson a fait une espèce particulière sous le nom de *tangara cendré du Brésil*, et Gmelin une variété, diffère en ce que la couleur noire en forme de coiffe est remplacée par un cendré bleu, et en ce que les parties inférieures sont d'un blanc pur. (Vieill.)

COIGNASSIER ou COIGNIER, *Cydonia*, Juss. *Pyrus cydonia* Linn. (*icosandrie pentagynie*), petit arbre de la famille des Rosacées, qui souvent n'est pas plus haut qu'un arbrisseau, et que l'on met au rang des arbres fruitiers. Il donne son nom à un genre qui se rapproche beaucoup de celui des *poiriers*. Ses fleurs sont solitaires, presque sessiles et disposées en rose. Elles viennent aux extrémités des rameaux. Chacune d'elles est composée d'un calice à cinq divisions grandes et dentées, d'une corolle à cinq pétales, d'environ vingt étamines, et de cinq styles distincts, velus à leur base, terminés par autant de stigmates. Son fruit, qu'on appelle *coing*, est une espèce de pomme ou de poire assez grosse, dont la peau est cotonneuse et d'une belle couleur jaune, et dont la chair est un peu acide et très-odorante. Il est divisé intérieurement en cinq loges qui renferment plusieurs semences dures et calleuses.

On distingue deux espèces de *coignassiers* : le Commun et celui de Portugal. Le *coignassier commun* est un arbre moyen, qui croît sur les bords pierreux du Danube. Il a un tronc souvent tortueux et noueux, qui est revêtu d'une écorce épaisse, cendrée en dehors, et rougeâtre en dedans. Son bois est jaunâtre et assez dur; ses feuilles sont pétiolées, simples, très-entières, couvertes d'un duvet fin, et blanchâtres en dessous. Son fruit a une odeur forte, et une saveur mêlée d'âpreté et d'acidité. Cet arbre fleurit au mois de mai. Le *coignassier de Portugal* lui ressemble beaucoup : il a des feuilles ovales et plus larges.

Le *coignassier* est généralement cultivé en Europe. Il porte des fruits oblongs ou arrondis, plus ou moins gros, plus ou moins parfumés, selon l'espèce de terrein qui les a produits. Dans un sol riche et humide, ces fruits ont plus de volume, mais ils sont aqueux et inodores; ils sont plus petits, mais

aromatiques, dans un terrein rocailleux et sec. Ainsi en élevant cet arbre, suivez l'indication de la nature.

Le *coignassier de Portugal* exige une meilleure terre que le *coignassier commun*. Ce dernier sert communément de sujet pour greffer plusieurs espèces de poiriers, sur-tout ceux d'été et à poires fondantes. Ce ne sont pas seulement les rejetons nombreux que fournissent ses souches, qui ont porté les pépiniéristes à lui donner à cet égard la préférence sur les poiriers sauvageons, ils y ont été déterminés aussi par d'autres raisons. Les poiriers greffés sur *coignassier* poussent moins de bois que les autres, s'élèvent moins haut, sont plus aisément contenus en espalier, donnent enfin du fruit plus promptement; et, comme on aime à jouir, l'impatience des acheteurs d'un côté, et de l'autre l'intérêt des vendeurs, tout a concouru à faire adopter cette espèce de *greffe* qui réunit plusieurs avantages, il est vrai, mais qui pourtant n'est pas sans inconvéniens. Le plus grand de tous est d'avoir des arbres qui durent moins que ceux greffés sur franc; ils sont aussi moins vigoureux et moins élevés; et leur disproportion avec ceux-ci, en hauteur et en force, est souvent contraire à leurs progrès ou à leur renouvellement; elle offre en même temps, dans les vergers ou espaliers, une inégalité désagréable à la vue. D'ailleurs les poires d'hiver réussissent mal par cette greffe, et sont plus sujettes à se crevasser.

On peut multiplier le *coignassier* de plusieurs manières; il faut choisir. Ses rejetons s'enracinent mal; ses branches couchées exigent une transplantation; la voie du semis est négligée comme trop longue: restent les boutures et la greffe. Ces deux moyens sont bons; en employant l'un ou l'autre, on se procure d'excellentes espèces, et les arbres ainsi élevés, donnent du fruit plutôt et plus abondamment que ceux qui sont venus de rejetons ou de marcottes. On plante les boutures au commencement de l'automne, à demeure ou en pépinière; et quand elles sont assez fortes, on les greffe en écusson ou à œil dormant. On greffe aussi le *coignassier* sur le poirier. Si on a la patience de semer, on doit préférer la graine du *coing de Portugal*. Ce *coing* est le plus estimé; la chair du fruit est plus tendre, plus parfumée, moins graveleuse que celle du *coing ordinaire*. Elle prend une belle couleur pourpre quand elle est cuite. C'est le meilleur des *coings* pour les marmelades et les confitures.

On taille peu ces arbres; il suffit de supprimer les branches gourmandes et les bourgeons qui se croisent, afin que leur tête ne soit pas trop garnie de bois, ce qui est contraire à toutes les espèces d'arbres fruitiers.

Le fruit du *coing* est astringent, et ses semences sont très-mucilagineuses. Il n'est pas bon crud, mais on le mange cuit, en compotte, en gelée : on en fait une liqueur, du vin, et un sirop. (D.)

COIGNIER, nom altéré du *coignassier*. Voyez au mot POIRIER et au mot COIGNASSIER. (B.)

COIN. Les fauconniers appellent *coin* les plumes latérales de la queue des oiseaux de proie ; l'on dit les *deux premières*, les *deux secondes* de chaque *coin* ; les deux pennes intermédiaires prennent le nom de *couvertes*. (S.)

COL. Les habitans des Alpes donnent ce nom aux *passages* que la nature a ouverts entre les sommets des montagnes qui forment la partie centrale d'une grande chaîne. Ce sont ces mêmes passages qui sont appelés *ports* dans les Pyrénées.

Le célèbre Saussure fait sur les *cols* des Alpes une remarque générale qui me paroît avoir besoin d'explication. Il dit (§. 681.), que presque toujours dans ces *cols*, la route passe sur les tranches ou sommités de couches d'ardoises verticales ; et il ajoute que ces ardoises se trouvent placées entre les montagnes *primitives* et les montagnes *secondaires*. Sur quoi il est important d'observer que lorsqu'il tenoit ce langage, il étoit prévenu, d'après l'opinion de Buffon, que toute pierre calcaire étoit *secondaire*. Mais la description qu'il donne lui-même de ces pierres calcaires, dont les couches sont presque verticales et alternent avec des couches de schistes quartzeux et micacés, ne laisse pas douter un instant que ces couches calcaires ne soient elles-mêmes *primitives* : c'est ce qu'il ne faut jamais perdre de vue en lisant la première moitié des *Voyages* de cet illustre observateur ; car dans la seconde, il reconnoît très-bien que ces sortes de couches calcaires sont véritablement *primitives*.

Quant à la circonstance relative aux ardoises qui se trouvent constamment dans ces hauts passages, la raison en est fort simple, car ces *cols* n'existent que parce qu'il y avoit là des ardoises.

Lorsqu'il s'est trouvé, comme cela se voit fréquemment, un assemblage de couches schisteuses ou ardoises primitives à-peu-près verticales, appuyées d'un côté contre les couches granitoïdes du noyau de la montagne, et flanquées de l'autre par des couches de calcaire primitif, les eaux qui descendoient du sommet granitique, ont trouvé beaucoup de facilité à s'infiltrer dans les couches feuilletées du schiste, et à opérer successivement sa destruction ; tandis que les ro-

ches granitoïdes et les bancs calcaires leur offroient beaucoup plus de résistance.

Il devoit donc arriver à la longue, que ces deux espèces de roches formassent à droite et à gauche une saillie au-dessus de ces ardoises, que les eaux et les autres agens extérieurs attaquoient avec plus de facilité.

Ainsi, quoique dans le principe, ces ardoises s'élevassent presque aussi haut que les couches granitoïdes, et plus haut que les couches calcaires, elles se trouvent aujourd'hui beaucoup plus basses que les unes et les autres, mais c'est par la seule raison qu'elles ont été plus échancrées par la main du temps. (Pat.)

COLASPE, *Colaspis*, nouveau genre d'insectes qui doit appartenir à la troisième section de l'ordre des Coléoptères.

Ce genre, établi par Fabricius, se compose d'une quinzaine d'espèces déjà décrites par cet auteur dans ses premiers ouvrages, où il les a dispersées dans divers genres; ainsi parmi les *colaspes* se trouvent les *galleruca crenata, flavicornis, viridis, brunnea, gibba*; les *chrysomela luteicornis, crotonis, tricolor*; le *cryptocephalus rufipes* et le *bruchus æneus*. A ces espèces déjà décrites cet auteur a joint plusieurs espèces nouvelles.

Il leur assigne pour caractères génériques : quatre palpes inégaux, les antérieurs presque en masse; lèvre supérieure avancée, plane, tronquée; antennes tenues, filiformes, à articles cylindriques. Dans les notes il ajoute : « Le corps des *colaspes* est ovale, gibbeux, sans rebords; la tête est petite, arrondie, enfoncée dans le corcelet; la lèvre supérieure est grande, fort avancée, et recouvre la bouche; ses yeux sont grands, arrondis, placés sur les côtés de la tête, à peine proéminens; les antennes sont longues, insérées en avant des yeux; le corcelet est plus étroit que les élytres, arrondi, un peu plus large à sa partie postérieure; l'écusson est petit, arrondi; les élytres sont coriaces, souvent ponctuées, de la longueur de l'abdomen; les pattes sont fortes, de médiocre longueur; les cuisses postérieures un peu reculées; les tarses composés de quatre articles, dont le dernier est presque bilobé; les couleurs de ces insectes sont souvent cuivreuses, quelquefois testacées, jamais variées.

Ces insectes, qui habitent les pays étrangers, sont peu connus; on ignore encore leur manière de vivre et tout ce qui a rapport à leurs métamorphoses; néanmoins il est à présumer qu'elles diffèrent peu de celles des *galleruques*, des *altises* et autres genres voisins. (O.)

COLASSEAU. C'est un des noms de la BARRELIÈRE. *Voyez* ce mot. (B.)

COLCANAUHTLI, nom mexicain de la *sarcelle rousse à longue queue*, selon Fernandez. *Voyez* SARCELLE. (S.)

COLCANAUHTLICIOUHT. Fernandez indique sous ce nom mexicain une espèce de *canard* du Mexique. *Voyez* CANARD. (S.)

COLCHIQUE, *Colchicum* Linn. (*hexandrie trigynie.*), genre de plantes à un seul cotylédon, de la famille des JONCIFORMES, et dans lequel les fleurs, qui ont l'aspect de celles du *safran*, sont dépourvues de calice; la corolle est monopétale et en cloche; elle a le limbe profondément divisé en six segmens égaux, ovales, lancéolés, et un très-long tube qui part immédiatement de la racine; au sommet à-peu-près de ce tube sont insérées six étamines, plus courtes que les divisions de la corolle, et dont les anthères sont oblongues, mobiles et à quatre valvules; l'ovaire est supérieur, il est situé sur la racine même au fond du tube, et il soutient trois styles minces, qui en parcourent toute la longueur, et qui s'élèvent un peu au-dessus des étamines. Le fruit est une capsule formée de trois lobes uniloculaires et polyspermes, réunis à leur partie inférieure, légèrement séparés vers leur sommet qui est pointu, et s'ouvrant chacun par une suture intérieure, aux bords de laquelle sont confusément attachées des graines rondes et ridées. *Voyez* dans l'*Illustr. des Genr.* la pl. 267.

Les botanistes connoissent trois espèces de *colchique*; le COLCHIQUE COMMUN ou D'AUTOMNE; celui DE MONTAGNE, et le COLCHIQUE PANACHÉ.

COLCHIQUE D'AUTOMNE, COLCHIQUE COMMUN, SAFRAN DES PRÉS, TUE-CHIEN, *Colchicum autumnale* Linn. C'est une plante singulière par la manière dont elle s'offre d'abord à nos yeux, et par le long intervalle qui sépare l'époque de la fécondation de son germe de celle de son développement. Ses fleurs sortent de terre en automne, et ses feuilles, ainsi que ses fruits ne paroissent qu'au printemps. Ainsi l'ovaire fécondé avant l'hiver passe toute cette saison sous la terre avec la racine qui le porte. Cette racine est un bulbe charnu à-peu-près aussi gros que celui de la *tulipe*, mais moins aigu à son sommet, applati d'un côté, sillonné pendant la floraison et couvert de pellicules noirâtres; son intérieur est blanc et sa substance remplie d'un suc laiteux. Chaque année après avoir produit sa fleur il périt et se trouve remplacé par un bulbe latéral auquel il a donné naissance, et qu'il a nourri

pendant les premiers jours. C'est ce nouveau bulbe qui doit produire des fleurs l'année suivante. Ces fleurs partent immédiatement de la racine, et s'élèvent insensiblement jusqu'à la hauteur d'environ quatre à cinq pouces avec des tubes minces et très-alongés ; elles sont de la même forme que celle du *safran*, mais plus grosses ; elles n'ont point de calice, si ce n'est quelques spathes informes, et leur corolle, dont la couleur varie par la culture, est ordinairement d'un bleu incarnat à gorge jaune. A la fin de l'hiver, du sein même de la bulbe, s'élèvent trois ou quatre feuilles lancéolées, entières, d'un vert foncé, plissées l'une sur l'autre en dessous, et longues de cinq à six pouces sur un pouce environ de largeur. Au milieu d'elles paroissent bientôt les fruits, qui sont oblongs, sessiles et solitaires sur chaque faisceau de feuilles, ils contiennent des semences arrondies et d'un brun noirâtre, qui mûrissent en mai. Peu de jours après leur entière maturité les feuilles périssent.

Si on enlève de terre un oignon de *colchique* au moment où il va se développer, et qu'on le place à sec sur une fenêtre ou dans un appartement, il fleurit sans autre secours ; mais la fleur qui vient à l'air libre est plus agréablement colorée que celle qu'on tient dans un lieu fermé. Les soins de l'homme ont fait produire à cette plante beaucoup de variétés, qui mêlées en masse ou en bordure dans un jardin, y produisent en automne le plus bel effet. Dans les listes de ces variétés que distribuent les Hollandais, on trouve des *colchiques* blancs, pourpres, pourpres panachés, roses, roses panachés, à fleurs doubles pourpres, à doubles fleurs blanches, à plusieurs fleurs blanches, à feuilles panachées, &c.

Le *colchique* croît naturellement dans les prairies basses et humides de l'Europe, quelquefois sur les montagnes : on dit qu'il étoit jadis très-commun dans la *Colchide*, d'où lui vient sans doute son nom.

Toutes les parties de cette plante ont une odeur forte et nauséabonde. Sa racine a une saveur âcre et caustique, elle excite la salive et la rend amère ; prise intérieurement elle est un poison, elle gonfle comme une éponge dans l'estomac et suffoque : on éprouve en même temps un déchirement dans les entrailles, des démangeaisons par tout le corps, et on rend du sang par les selles avec des morceaux de la racine même. L'antidote contre ce poison est l'émétique, et ensuite le lait avec les lavemens émolliens. Cependant le bulbe ancien est à peine âcre, c'est le récent qui empoisonne ; voilà pourquoi on a vu à Vienne un apothicaire manger impunément de la racine de *colchique*. Quand elle est desséchée et long-temps

conservée elle perd son acrimonie, ce qui fait soupçonner que sa qualité caustique tient à son eau de végétation. Aussi M. Stork, après des épreuves faites sur lui-même avec cette racine, a découvert que sa râpure sèche, macérée à la dose d'une once dans une livre de vinaigre, qu'on réduit ensuite en oxymel, peut être prise intérieurement sans danger; il regarde cet oxymel comme un puissant diurétique, et il a guéri avec ce remède plusieurs hydropisies qui paroissoient désespérées. On en prend ordinairement un gros, une ou plusieurs fois par jour, suivant les cas; à haute dose il fait vomir. Avec la même racine, desséchée aussi et réduite en poudre, on forme des pilules qui sont un très-bon fondant contre les obstructions. Enfin on emploie quelquefois extérieurement les bulbes et les feuilles de *colchique*. C'est pour ne rien omettre d'intéressant, que nous faisons connoître au lecteur le parti que la médecine a voulu et su peut-être tirer d'une plante qui a toujours été regardée comme un poison; nous lui conseillons cependant de n'y avoir jamais recours, si ce n'est dans les cas extrêmes, et après avoir employé sans succès tous les autres remèdes connus.

On appelle le *colchique*, *tue-chien*, *mort aux chiens*, parce qu'il est mortel à ces animaux. Il n'est pas moins funeste aux loups, qu'on empoisonne avec sa racine préparée d'une certaine manière. *Voyez* dans la *Flore économique des environs de Paris*, page 153, la manière de faire cette préparation, publiée par ordre du gouvernement. *Voyez* aussi dans le même livre, *pag. 152*, la recette pour avoir l'*oximel colchique de Stork*.

On lit dans la *Feuille du cultivateur, tome 2*, que les feuilles du *colchique* sont un remède sûr pour détruire les poux des bêtes à corne. On les écrase et on frotte le bétail du suc que l'on obtient par cette opération, ou on les fait bouillir dans de l'eau, et on lave les animaux avec cette infusion.

Les bulbes de *colchique* contiennent une fécule nutritive, ainsi que les racines bulbeuses et tubéreuses de beaucoup d'autres plantes: pour l'obtenir, il faut que ces bulbes soient recueillies avant la floraison.

« On a conseillé sérieusement, dit Rozier, d'arracher des prairies le *colchique*, parce que cette plante étoit nuisible au bétail, on auroit dû dire parce que ses feuilles occupent un espace qui seroit mieux employé par le sain-foin, le fromental, &c. J'ai mis exprès, ajoute-t-il, des bœufs dans un pré non fauché et rempli de *colchique*; l'animal n'y a pas touché et a dévoré le foin. A l'extrémité de ce pré, j'ai fait couper

très-ras le fourrage, et laisser le *colchique* intact. Les bœufs ont brouté, comme ils ont pu, cette herbe rase; et quoiqu'ils eussent passé la nuit sans fourrage, ils n'out pas touché au *colchique* ». (*Dict. d'Agric.*) Il y a un moyen fort simple de détruire cette plante dans les prés qu'elle infecte : c'est d'enlever chaque année, avec la bêche, la motte autour de la fleur, d'ôter l'oignon, et de remettre la motte en place.

On peut relever l'oignon de *colchique* au mois de juillet, et ne le replanter qu'au milieu du mois d'août. On doit l'enfoncer de trois pouces au moins, à cause de sa grosseur. Toute terre lui convient, ainsi que toute exposition, excepté celle du midi. Il n'est pas nécessaire de le relever tous les ans; on le laisse ordinairement en terre pendant trois ou quatre ans. Il produit beaucoup de cayeux. Il réussit très-bien à l'ombre des arbres; et la gêlée la plus forte ne lui fait aucun tort.

Colchique de montagne, *Colchicum montanum* Linn. Il croît dans les montagnes de la Suisse et en Espagne. Sa fleur est rougeâtre. Elle paroît en automne, avant les feuilles, qui se montrent peu après, et persistent communément pendant l'hiver.

Colchique panaché de l'île de Chio, *Colchicum variegatum* Linn. C'est une espèce intéressante par la beauté de sa fleur, dont le limbe, ample et ouvert, est marqué de petits carreaux en forme de damier, comme la *fritillaire méléagre*. Ses feuilles se développent, quand la fleur est passée; elles ont leurs bords ondulés. (D.)

Colchique jaune. C'est l'Amaryllis jaune. *Voyez* ce mot. (B.)

Colchique oriental. C'est le même que le précédent. Ses bulbes sont connues sous le nom d'*hermodacte*. Ces bulbes purgent par haut et par bas lorsqu'elles sont fraîches; mais lorsqu'elles sont desséchées et rôties, on les mange sans inconvénient. Les femmes, en Syrie et en Egypte, en font une grande consommation pour s'engraisser. (B.)

COLCOTAR FOSSILE, oxide de fer provenant de la décompostion des *pyrites martiales*, et qui contient de l'acide sulfurique. On trouve cette substance dans des couches d'argile pyriteuse qui ont demeuré quelque temps exposées à l'action de l'atmosphère. (Pat.)

COLDÈNE, *Coldenia*. C'est une plante de la tétrandrie tétragynie et de la famille des Borraginées. Ses caractères sont d'avoir les racines annuelles, les tiges cylindriques, hérissées de poils blancs, et couchées sur la terre; les feuilles alternes, ovoïdes, crénelées dans leur contour, plissées et inégales à leur base, et chargées de poils blancs.

Les fleurs sont petites, sessiles et axillaires, composées de quatre folioles ovales, lancéolées, hérissées de poils; la corolle monopétale, infundibuliforme, de la longueur du calice, à limbe ouvert et obtus; quatre étamines insérées au tube de la corolle; quatre ovaires, supérieurs, ovales, se terminant chacun par un style persistant, à stigmate simple.

Le fruit consiste en deux semences biloculaires, mucronées à leur sommet, hérissées de poils courts, applaties du côté où elles se joignent, et formant ensemble quatre lobes réguliers.

Cette plante croît dans les Indes Orientales. (B.)

COLÉ, *Coleus*, plante herbacée, à racine vivace, rampante, à tige presque cylindrique, velue, à feuilles opposées, longuement pétiolées, charnues, presqu'en cœur, obtuses, crénelées, velues, blanchâtres, à fleurs rougeâtres, verticillées sur de longs épis terminaux.

Cette plante forme, dans la didynamie gymnospermie, un genre qui offre pour caractère un calice bilabié, à lèvre supérieure quadrifide, à lèvre inférieure lancéolée très-entière, recourbée et plus longue; une corolle bilabiée, à lèvre supérieure relevée, courte, obtuse, quadrifide, à lèvre inférieure ovale, concave, entière et deux fois plus longue; quatre étamines insérées au tube de la corolle, réunies dans une moitié de leur longueur, et dont deux sont plus courtes; un ovaire supérieur, surmonté d'un style qui entre dans le tube formé par les étamines et à stigmate bifide.

Le fruit est composé de quatre semences ovales, renfermées au fond du calice.

Le *colé* est figuré pl. 72 du premier volume du *Jardin d'Amboine* par Rumphius. Il croît dans presque toute l'Asie orientale aux lieux humides. Toutes ses parties sont odorantes, et sont regardées comme toniques, céphaliques et résolutives. On en ordonne l'infusion dans l'asthme, la toux, les convulsions épileptiques et autres. On les fait entrer comme assaisonnement dans les alimens. (B.)

COLENICUI (*Perdix Mexicana* Lath.; ordre des GALLINACÉES; genre de la PERDRIX. *Voyez* ces deux mots.). Ce *colin* est trop peu connu pour être mis à sa place; l'on sait seulement qu'il se trouve au Mexique. Brisson le décrit ainsi sous le nom de *caille de la Louisiane;* grosseur de la *caille commune;* longueur huit pouces quatre lignes; bec rouge; tête variée de noir et de marron, cette dernière couleur termine les plumes; de chaque côté de la tête est une bande blanche, qui commence aux narines, passe par-

dessus les yeux, va jusqu'à l'occiput, et de-là s'étend de chaque côté le long du cou; la gorge est blanche; le dessus du cou varié de noir et de blanc; le dos, le croupion, les couvertures du dessus de la queue et celle des ailes sont d'un marron varié de petites raies transversales noires; le dessous du cou et les parties subséquentes d'un gris sale, rayé transversalement de noirâtre, avec quelques taches rousses au cou et sur les côtés; les couvertures du dessous de la queue rousses et terminées de blanc roussâtre, avec une tache noire vers le bout; les pennes des ailes sont brunes; le bord extérieur des grandes est gris, et celui des autres a des taches roussâtres; les deux pennes intermédiaires de la queue sont d'un marron varié de petites raies transversales et à zig-zags; les latérales cendrées et terminées de marron; les pieds et les ongles sont rouges. (Vieill.)

COLENICUILTIC de Fernandez. *Voyez* Colenicui. (S.)

COLÉOPTÈRES, *Coleoptera*, nom donné à un ordre d'insectes, qui ont deux ailes membraneuses, veinées, cachées sous des espèces d'étuis, nommés *élytres*, convexes d'un côté, concaves de l'autre, coriacés, assez durs, joints l'un à l'autre par une ligne ou suture droite.

Les ailes des *coléoptères* sont repliées sur elles-mêmes et cachées sous les élytres, lorsque l'insecte n'en fait pas usage; mais lorsqu'il veut voler, il écarte latéralement les élytres et déploie les ailes. Les élytres ouvertes et assez écartées pour ne pas gêner le jeu des ailes, contribuent par leur position horizontale, et par leur concavité, à faciliter le vol; elles ne font cependant aucun mouvement, tandis que les ailes seules sont mises en jeu, et en frappant l'air, occasionnent le vol. Les ailes des *coléoptères* ne sont pas en proportion avec le poids de leur corps; elles ne sont pas assez grandes, et elles ne sont pas mues par des muscles assez vigoureux, ce qui fait que ces insectes volent très-mal, et qu'ils s'élèvent avec quelque difficulté. Leur vol est court, incertain, mal assuré; ils volent pesamment et avec effort; ils frappent l'air fréquemment, et le moindre vent les abat. Quelques-uns même ne peuvent faire usage de leurs ailes que quand l'air est parfaitement calme. Quelques autres, dont le corps est plus léger, s'élèvent et volent avec un peu plus de facilité, sur-tout lorsque le temps est chaud et sec; mais leur vol est court, quoique fréquent. Aucun *coléoptère* d'ailleurs ne peut voler que vent arrière, et jamais contre le vent.

Un grand nombre de *coléoptères* fait très-peu, ou même ne fait point du tout usage de ses ailes. Ces insectes se trans-

portent d'un lieu à un autre, ou en marchant ou en sautant. Mais quelques-uns manquent entièrement d'ailes : les élytres sont alors réunies par leur suture, et elles ne peuvent pas s'ouvrir. Cette exception, qui ne porte que sur quelques espèces, ne rend pas la classification des *coléoptères* douteuse, puisqu'il n'est pas nécessaire d'examiner les ailes ; il suffit de faire attention aux élytres, qui ne manquent jamais, pour reconnoître, au premier aspect, un *coléoptère* de tous les autres insectes. Un très-petit nombre, tels que les *nécydales*, les *staphylins*, et quelques *mordelles*, ont les élytres si courtes, qu'elles peuvent à peine cacher leurs ailes. Ces élytres cependant, quelque courtes qu'elles soient, n'en existent pas moins, et se font aisément reconnoître par leur forme, leur consistance et leur position.

Les insectes de cet ordre sont les plus nombreux en genres et même en espèces. Ce sont ceux, après les papillons, qui ont été ramassés et étudiés avec le plus de soin, dans leur dernier état, soit à cause de la couleur brillante de la plupart d'entr'eux, soit à cause de la forme singulière et bizarre d'un grand nombre, soit parce qu'ils sont plus aisément saisis par les naturalistes et les voyageurs, soit peut-être aussi parce qu'ils sont plus facilement distingués les uns des autres, que ceux des autres ordres. En effet, les *hyménoptères*, les *hémiptères*, les *diptères*, les *aptères*, sont bien moins connus que ne le sont les *coléoptères*. Les entomologistes se plaignent, avec quelque fondement, que les voyageurs n'envoient ou ne rapportent presque, de leurs voyages, que des *lépidoptères* et des *coléoptères* ; encore, parmi ceux-ci, choisissent-ils ordinairement les espèces un peu grosses, et négligent-ils ceux qui n'ont que deux ou trois lignes de longueur, à moins qu'ils ne soient brillans, ou qu'ils n'aient une forme remarquable.

De la génération des Coléoptères.

Les *coléoptères* passent, ainsi que tous les insectes ailés, par quatre formes différentes ; celle d'*œuf*, celle de *larve*, celle de *nymphe*, et enfin celle d'*insecte parfait*.

Tous les *coléoptères* sont ou mâles ou femelles, aucun n'est hermaphrodite, c'est-à-dire pourvu des deux sexes, et aucun n'en est privé, ainsi qu'on le remarque dans un grand nombre d'hyménoptères. Les parties de la génération sont placées à l'extrémité du ventre, et cachées dans le dernier anneau. Ces insectes sont tous ovipares, et leur accouplement est absolument nécessaire pour leur reproduction ; mais cet accouplement ne peut avoir lieu que lorsqu'ils sont parvenus à leur

dernier état, c'est-à-dire lorsqu'ils sont insectes parfaits. La durée de la vie est très-courte dans leur dernier état; les mâles périssent immédiatement après leur accouplement, et les femelles aussi-tôt que leur ponte est finie. Ainsi, tous ceux qui se sont accouplés dans le courant du printemps ou de l'été, périssent peu de temps après; ceux, au contraire, qui, nés en automne, n'ont pas eu le temps de s'accoupler et de se reproduire avant l'hiver, survivent, pour la plupart à cette saison, s'accouplent dès la fin de l'hiver, et périssent bientôt après.

Ces insectes ne s'accouplent qu'une seule fois, et cette fois suffit pour féconder tous les œufs de la femelle, dont le nombre est souvent très-considérable. La durée de l'accouplement est ordinairement de plusieurs heures, souvent d'un jour, et quelquefois de deux. Le mâle est placé sur le dos de la femelle, et ne fait aucun mouvement; la femelle reste le plus souvent tranquille, ou si elle marche, elle emporte alors le mâle avec elle. Les parties de la génération sont placées à l'extrémité de l'abdomen, et cachées dans le dernier anneau; elles ont leur issue par la même ouverture que celle de l'anus. Si on comprime un peu fortement le ventre du mâle, on fait sortir un corps charnu, assez gros, au bout duquel se trouve un autre corps fort mince, presque cylindrique, de substance presque cornée, à chaque côté duquel on voit une espèce de crochet, destiné sans doute à accrocher la femelle pendant la copulation. Les parties génitales extérieures de la femelle consistent en une ouverture destinée à recevoir la partie du mâle. Cette ouverture est simple dans les espèces qui déposent leurs œufs sur les feuilles des végétaux; elle est accompagnée d'une espèce de tarière dans celles qui les placent dans le bois, dans la terre ou dans quelque corps solide.

Les femelles, ainsi que nous l'avons dit, font leur ponte peu de temps après leur accouplement; elles ne peuvent prendre aucun soin de leurs œufs, puisqu'elles périssent aussi-tôt après leur ponte, mais elles ne manquent jamais de les placer à portée de la nourriture qui convient aux larves qui doivent en sortir. Les *chrysomèles*, les *altises*, les *coccinelles*, placent leurs œufs sur les arbres et les plantes; les *dermestes*, les *anthrènes*, choisissent les substances animales; les *nécrophores*, les *boucliers*, quelques *staphylins*, les déposent dans les cadavres en putréfaction; les *diapères*, les *pœdères*, les *tritomes*, les confient à des agarics, des champignons; les *bruches*, les *charansons*, piquent les gousses, les siliques, les graines des plantes, et y déposent leurs œufs; les

hannetons, les *cétoines*, les *mylabres*, les *cantharides*, les enfoncent dans la terre; les *bousiers*, la plupart des *staphylins*, les *sphéridies*, les placent dans le fumier et les matières végétales en putréfaction; les *capricornes*, les *leptures*, les *lucanes*, les *buprestes*, les *taupins*, les déposent dans la substance même du bois dont la larve se nourrit; les *hydrophiles*, les *dytiques*, font leur ponte dans l'eau stagnante, ou dont le cours est peu rapide. Aucun de ces œufs n'a besoin d'incubation; ils éclosent par la seule chaleur de l'atmosphère, et la larve qui en sort, à portée de la nourriture qui lui convient, n'a besoin d'aucun secours; elle vit dans le même lieu, jusqu'à ce que, parvenue à son dernier état, d'autres besoins l'obligent à mener un autre genre de vie.

Les œufs varient un peu quant à la forme, la consistance et la couleur; ils sont ovales, ou alongés, ou applatis par les deux bouts; ils sont le plus souvent sphériques. Leur enveloppe est assez dure sans être friable; elle est membraneuse ou coriacée, et quelquefois d'une substance presque cornée. Leur couleur est ordinairement blanchâtre, ou pâle, ou jaunâtre, quelquefois brune, et rarement bleuâtre. Ceux qui doivent être attachés à la surface de quelque corps, tels que les feuilles ou les tiges des végétaux, sont empreints d'une humeur visqueuse qui sèche bientôt à l'air, mais qui a servi à les fixer.

La multiplication des *coléoptères* n'est pas la même dans tous les genres; elle est innombrable dans quelques-uns, tels que les *hannetons*, les *carabes*, les *dermestes*, les *mylabres*, les *cantharides*, les *chrysomèles*, les *altises*, les *coccinelles*. Elle l'est beaucoup moins dans quelques autres, tels que les *buprestes*, les *taupins*, les *capricornes*, les *nécydales*, les *clairons*. Quelques autres, peut-être, ne nous paroissent très-peu nombreux, que parce qu'ils échappent davantage à nos recherches, soit par leur manière de vivre, soit par leur petitesse.

Des métamorphoses et mues des Coléoptères.

Le second état sous lequel se présentent les *coléoptères* est celui de larve. Les larves ont le corps composé de douze à treize anneaux assez distincts; elles sont *apodes*, c'est-à-dire sans pattes, ou bien elles sont munies de six pattes assez dures, nommées pattes écailleuses. Elles ont dix-huit stigmates, neuf de chaque côté, au moyen desquels l'air nécessaire à leur respiration est introduit dans leur corps. Quelques-unes sont pourvues d'antennes très-courtes, différentes de celles

que doit avoir l'insecte parfait. Aucune n'a des yeux, du moins sont-ils cachés sous plusieurs enveloppes, et l'insecte n'y voit point encore dans cet état de larve.

Les *coléoptères*, ainsi que les autres insectes, prennent tout leur accroissement sous la forme de larve; ils ne croissent plus dans le troisième et dans le dernier état, et ils vivent bien plus long-temps dans l'état de larve que dans celui d'insecte parfait. Quelques-uns ne restent que fort peu de temps sous la forme de larve, tandis que d'autres y restent plusieurs années. En général, les larves qui se nourrissent de feuilles de végétaux, telles que les *chrysomèles*, les *altises*, les *criocères*, ne restent guère plus d'un mois sous cette forme; celles, au contraire, qui vivent de la substance du bois, ou qui, enfoncées dans la terre, se nourrissent de racines de végétaux, y restent une, deux, trois années, ou même davantage. Dans tous les pays froids et tempérés, les *coléoptères* passent l'hiver ou sous la forme d'œuf, ou sous celle de larve, ou enfin sous celle de nymphe. Ceux qui le passent sous la forme d'œuf sont ceux qui vivent peu sous la forme de larve; ils naissent, croissent, se reproduisent et meurent dans le courant de la belle saison. Les *coléoptères* qui passent l'hiver sous la forme de larve ou de nymphe sont ceux qui vivent beaucoup plus que les autres sous ces deux dernières formes; ils se nourrissent de la substance du bois ou vivent dans la terre.

Les larves muent ou changent plusieurs fois de peau avant de se transformer en nymphe. Cette opération s'exécute de la même manière dans toutes; la peau se fend longitudinalement sur le dos, et la larve sort peu à peu de son enveloppe, en détachant successivement toutes les parties du corps. Elle se prépare à cette opération par une abstinence plus ou moins longue, et elle ne reprend de la nourriture que quelque temps après. Les larves des *coléoptères* muent ordinairement trois ou quatre fois avant de se changer en nymphe.

Toutes les larves ne sont pas également connues; celles qui vivent sur les plantes, celles dont les mues et les métamorphoses s'exécutent à découvert sur ces mêmes plantes, sont beaucoup mieux connues que celles qui vivent dans le bois à demi-pourri, ou qui se nourrissent, dans la terre, de racines de végétaux. La plupart échappent à nos regards par leur petitesse et sont plutôt connues par les dégâts qu'elles font à nos boiseries, que par la forme de leur corps.

Les larves sont en général très-voraces; leur accroissement est d'autant plus prompt que leur nourriture est plus abon-

dante, et que la chaleur de l'atmosphère est plus grande. Quelques-unes passent l'hiver sans prendre presqu'aucune nourriture et sans croître sensiblement; mais, dès que le retour de la chaleur les a ranimées, elles prennent une quantité considérable de nourriture et leur accroissement est prompt. Leur bouche est munie d'instrumens analogues à leur manière de vivre; celles qui se nourrissent de substance végétale ont les mandibules bien moins dures et mues par des muscles moins forts, que celles qui se nourrissent de la substance du bois. Celles qui vivent dans les cadavres ont des mandibules presque membraneuses, et elles font sortir de leur bouche une liqueur propre à ramollir et à hâter la putréfaction des chairs.

Les nymphes des *coléoptères* ne prennent point de nourriture; elles ne font aucun mouvement. Toutes les parties extérieures du corps de l'insecte parfait se montrent à travers la peau qui le recouvre; elles restent pendant quelque temps dans cet état, après quoi elles quittent leur peau de nymphe, et se montrent sous la forme d'insecte parfait. Quelques-unes sont cachées dans la terre, et enfermées dans une espèce de coque que la larve a construite (les *hannetons*). D'autres restent nues, et fixées par leur anus à quelques plantes ou autres corps (les *coccinelles*).

On élève difficilement les larves des *coléoptères*, à cause de leur manière de vivre. Il est presque impossible d'élever celles qui se plaisent dans les cadavres et dans les bouses, celles qui rongent les tiges et les racines des plantes, celles qui vivent dans la terre. On peut élever avec la farine de seigle ou de froment, les larves qui se nourrissent de la substance du bois; mais il est très-rare qu'elles parviennent à l'état parfait. Quelques-unes se changent assez bien en nymphes, mais elles périssent ordinairement sous cette forme.

De la nourriture et des habitudes des Coléoptères.

Dans leur premier âge, les insectes ont besoin d'une nourriture abondante, pour que leur corps se développe, et prenne tout son accroissement; dans leur dernier âge, les insectes ne croissent plus. Le plus grand nombre ne prend plus d'alimens, et ne semble plus occupé que du soin de se reproduire et de perpétuer son espèce.

On connoît les ravages que les *bruches* et les *charansons* font aux différentes graines; mais c'est uniquement dans l'état de larve que ces insectes rongent la substance farineuse de ces graines. On a avaneé que les *charansons des blés*, vul-

gairement connus sous le nom de *calandres*, font encore bien du tort aux grains dans leur dernier état. L'observation démontre qu'ils ne prennent alors que peu ou même point de nourritures solides, qu'ils cherchent à s'accoupler aussitôt après leur dernière métamorphose, et à faire leur ponte sur les mêmes grains. Le *charanson*, dans son dernier état, n'est donc à redouter qu'à cause de sa ponte.

Les *anthrènes*, les *dermestes rongeurs*, dans leur premier état, des pelleteries et de toutes les substances animales, se contentent du nectar des fleurs, lorsqu'ils sont devenus insectes parfaits. Les femelles seules retournent aux cadavres pour y faire leur ponte. Les larves des *cétoines*, si nuisibles aux racines des plantes, ne vivent plus que du suc contenu dans les fleurs, lorsqu'elles sont parvenues à leur dernier état. Les *priones*, les *capricornes*, les *leptures*, les *buprestes*, les *taupins* et tant d'autres, attaquent la substance du bois dans leur état de larve, tandis que l'insecte parfait ne se trouve plus que sur les fleurs et sur le tronc des arbres, auxquels il ne fait aucun tort. Les *criocères*, les *altises*, les *chrysomèles*, les *galéruques*, sont bien plus nuisibles aux plantes dont elles rongent les feuilles, dans leur premier que dans leur dernier état. La larve du *ténébrion molitor* se nourrit de la farine de froment ou de seigle, et l'insecte parfait, qu'on trouve fréquemment dans les maisons, ne touche plus à ces substances. Le *clairon apivore* ne fait aucun mal aux *abeilles*, tandis que sa larve vit dans les nids des *abeilles maçonnes*, et se nourrit des larves et des nymphes de ces insectes. Les *coccinelles* ne sont redoutables aux *pucerons* et aux *cochenilles*, que sous la forme de larves; l'insecte parfait n'est point du tout malfaisant.

Parmi les insectes carnassiers, on remarque le *scarite*, le *carabe*, la *cicindèle*. Plusieurs gros *scarabées* et différens autres petits insectes, ayant été renfermés dans une boîte, avec le *scarite géant*, celui-ci avoit tout mis en pièces le lendemain, et en avoit dévoré une grande partie. Les *carabes* et les *cicindèles* font la guerre aux autres petits insectes; ils les attrapent à la course, les saisissent avec leurs longues mandibules, et les dévorent. Ces insectes sont aussi carnassiers sous l'une que sous l'autre forme.

Les *coléoptères* sont répandus par-tout; on les rencontre courant sur la terre ou sur le sable; on les trouve dans les fientes des animaux, dans la terre, sous les pierres, à la racine des plantes, dans les troncs des arbres morts, ou même vivans, dans les boiseries, dans les charpentes, dans les cadavres frais, ou dans les substances animales desséchées; on les

voit fréquemment sur les fleurs et sur les feuilles des plantes et des arbres.

La bouche de tous les *coléoptères* est munie de mandibules plus ou moins grosses, plus ou moins fortes, et plus ou moins longues et dentées, suivant la nourriture dont ils font usage. Quelques-uns cependant paroissent manquer de mandibules, du moins sont-elles petites, membraneues, incapables de servir à l'insecte : ce sont les espèces qui ne prennent aucune nourriture, ou qui vivent du suc répandu dans les fleurs, telles que les *cétoines*. Les *bousiers*, qui ne se trouvent que dans les fientes humides des animaux, et qui ne prennent pas d'autre nourriture, qui se contentent de sucer cette matière presque liquide, dans laquelle ils vivent, n'ont aussi point de mandibules solides.

On ne trouve, parmi les *coléoptères*, aucun insecte venimeux; aucun n'est armé d'aiguillon, aucun ne pique, aucun n'est dangereux pour l'homme ou les quadrupèdes vivans. Cependant quelques-uns mordent ou pincent fortement lorsqu'on les saisit, tels que les *scarites*, les *carabes*, les *cicindèles*, le *manticore*.

Usages économiques, propriétés médicinales des Coléoptères.

Aucun *coléoptère* n'est employé dans les arts. Nous croyons cependant que quelques-uns pourroient y être de quelque utilité. Le *méloë proscarabé* fait sortir de la bouche et des articulations des pattes, lorsqu'on le prend, une liqueur gommo-résineuse, d'une belle couleur jaune orangée, qui pourroit être employée dans la peinture ou dans la teinture : cet insecte est gros et abondant. On pourroit aussi extraire de la plupart des insectes, tels que les *mylabres*, les *carabes*, les *cantharides*, un sel utile dans la médecine, dans les arts et sur-tout dans la teinture.

Le brillant métallique de quelques *cétoines*, d'un grand nombre de *buprestes* ; les belles couleurs de quelques *charansons*, de quelques *carabes*, pourroient servir à faire des ouvrages en bijouterie, qui ne le céderoient pas, pour l'éclat, à tout ce que l'argent, l'or, l'azur et les pierres précieuses nous présentent. Plusieurs amateurs ont fait monter des bagues avec le *charanson royal*, dont les couleurs d'or très-brillant, de vert doré, d'azur et de pourpre, font le plus bel effet. Les Indiens emploient quelques-uns de ces insectes comme ornement; les femmes en font des espèces de colliers, de pendans d'oreilles, de guirlandes, dont elles se parent.

Les Romains servoient sur leurs tables les larves de quelques espèces de *coléoptères*, tels que le *cerf-volant*, les gros *capricornes*, qu'ils retiroient du bois des vieux chênes, et qu'ils nourrissoient et engraissoient avec de la farine. Les Américains et les Indiens regardent aussi les larves des *charansons palmistes* comme un mets délicat.

Les *cantharides* fournissent à la médecine un de ses plus puissans remèdes. Le *mylabre de la chicorée* est employé par les Chinois, comme vésicatoire, ainsi qu'il l'étoit par les anciens. On est porté à croire que les *carabes* pourroient aussi servir aux mêmes usages, et les vertus du *méloë proscarabé* égalent au moins celles des *cantharides*.

Parties du corps des Coléoptères.

On divise le corps des *coléoptères*, ainsi que celui des autres insectes, en tête, en corps proprement dit et en membres.

La tête est composée de deux antennes, de deux yeux et de la bouche.

Les antennes sont composées de dix ou de onze articles bien distincts; leur forme varie dans les différens genres; elles ont leur insertion à la partie antérieure un peu latérale de la tête.

Les yeux sont plus ou moins saillans, plus ou moins gros, ovales, arrondis, ou figurés en croissant; ils sont taillés à facettes, et ont la consistance de la corne. Ils sont placés à la partie antérieure un peu latérale de la tête, au-dessous ou derrière les antennes.

La bouche est composée d'une lèvre supérieure, de deux mandibules, de deux mâchoires, d'une lèvre inférieure, et de quatre ou de six antennules. La lèvre supérieure est transversale, mobile, plus ou moins large, et attachée à la partie antérieure de la tête ou chaperon. Les mandibules se meuvent latéralement; elles sont ordinairement dures, cornées, assez grosses; elles sont souvent creusées en cuiller à bords tranchans, ou quelquefois terminées par deux ou plusieurs dentelures, elles sont longues et munies de dents pointues dans quelques espèces. Les mâchoires, placées au-dessous des mandibules, et plus petites, ont aussi leur mouvement latéral, et sont cornées ou membraneuses, simples ou bifides, nues ou garnies de poils, de cils ou de dents; elles portent chacune, à leur partie extérieure, une ou deux antennules. La lèvre inférieure, qui termine la bouche en dessous, donne naissance aux deux autres antennules.

On ne voit point de petits yeux lisses sur la tête des *coléop-*

tères, comme on en remarque dans presque tous les insectes des autres ordres.

Le corps comprend le corcelet, le dos, l'écusson, la poitrine, le sternum et l'abdomen.

Le corcelet diffère quant à la forme et la grandeur; il est placé entre la tête et la base des élytres, et sa partie inférieure donne naissance aux deux pattes de devant.

Le dos, ou la partie entre le corcelet et la base supérieure de l'abdomen, couverte par les élytres, répond à la poitrine, n'est formé que d'une pièce, et ne doit pas être confondu avec la partie supérieure de l'abdomen, composée d'anneaux.

L'écusson vient après le corcelet; appuyé sur le dos et placé à la base interne des élytres, au sommet de la suture, il est ordinairement triangulaire, ou mi-ovale; il est souvent très-petit, et à peine apparent, et manque quelquefois entièrement.

La poitrine, espace compris entre la partie inférieure du corcelet et la base de l'abdomen, répond au dos et donne naissance aux quatre pattes postérieures.

Le sternum, espace longitudinal, qui se trouve entre les quatre pattes postérieures, est quelquefois très-avancé en avant, en forme de corne (quelques *chrysomèles, buprestes, cétoines*), quelquefois terminé en arrière par une pointe (*hydrophiles*).

L'abdomen, nu en-dessous, et recouvert en-dessus par les ailes et les élytres, est composé de cinq à six anneaux, ou segmens, qui rentrent un peu les uns dans les autres, et permettent, au moyen d'une membrane qui les lie, les divers mouvemens qu'il doit exécuter; il est dur, crustacé et convexe en-dessous; il est mou, applati ou concave en dessus. Le dernier anneau est ouvert à son extrémité, pour donner issue aux excrémens et aux parties de la génération.

Il y a de chaque côté des anneaux de l'abdomen une ouverture imperceptible, ronde, nommée *stigmate*, par où s'introduit l'air nécessaire à la respiration de l'insecte.

Les membres comprennent les ailes, les élytres, et les pattes.

Les ailes, au nombre de deux, membraneuses, veinées, sont cachées sous deux étuis ou élytres, et repliées lorsqu'elles sont plus longues que les élytres, ou simplement croisées lorsqu'elles n'ont que la même longueur.

Les élytres, jointes l'une à l'autre par une ligne droite, nommée *suture*, sont de la consistance de la corne, et même souvent beaucoup plus dures : elles ne forment qu'une seule pièce dans les espèces qui n'ont point d'ailes en dessous.

Les pattes sont au nombre de six, et formées chacune de

plusieurs pièces articulées : la première pièce, courte et assez grosse, a pris le nom de *hanche;* la seconde, celui de *cuisse;* la troisième, celui de *jambe;* et les autres ont été nommées *tarses*.

Division méthodique des Coléoptères.

Les tarses des *coléoptères* ne varient jamais, non-seulement par le nombre des pièces, mais même par leur forme; tous les *coléoptères* qui appartiennent au même genre, à la même famille, ont toujours ces parties figurées de la même manière. C'est aussi, d'après ces caractères constans, que cet ordre a été divisé en quatre sections.

La première section comprend les *coléoptères* dont tous les tarses sont composés de cinq pièces ou articles. Dans la seconde, on a placé ceux dont les tarses des quatre pattes antérieures sont composés de cinq articles, et les tarses des deux pattes postérieures sont composés seulement de quatre. La troisième section, renferme les *coléoptères* dont tous les tarses n'ont que quatre pièces; enfin, dans la quatrième section, sont placés ceux qui n'ont que trois articles à tous les tarses.

Il est peut-être nécessaire d'avertir que l'on ne doit point compter parmi le nombre des pièces des tarses, les crochets qui terminent le dernier article. (O.)

COLIART, nom vulgaire d'une *raie*, *raia batis* Linn., qui habite les mers d'Europe. *Voy.* au mot Raie. (B.)

COLIBRI (*Trochilus.*) Ordre Pies. (*Voyez* ce mot.) Ce genre est divisé en deux sections. *Caractères généraux :* le bec effilé, de la même grosseur dans presque toute sa longueur, et un peu renflé vers le bout.

La langue très-longue, composée de deux petits canaux demi-cylindriques, appliqués l'un contre l'autre, qui forment une espèce de syphon que ces oiseaux font sortir en grande partie de leur bec, et par le moyen duquel ils sucent le miel des fleurs.

La queue composée de dix plumes, quatre doigts dénués de membranes, trois devant, un arrière; tous séparés jusqu'à leur origine.

Première section : *Colibris*, le bec courbé.

Deuxième section : *Oiseaux-mouches*, le bec droit.

Ce n'est que dans les contrées les plus chaudes de l'Amérique que se trouvent toutes les espèces de *colibris* et d'*oiseaux-mouches;* elles paroissent même confinées entre les tropiques, à l'exception de deux qui s'avancent dans les zones tempérées,

mais elles n'y font qu'un court séjour, elles suivent le soleil, s'avancent et se retirent avec lui. Quoique des voyageurs aient pris pour des *colibris*, des oiseaux d'un plumage aussi brillant et vivans de la même manière, dans les contrées chaudes de notre hémisphère, il paroît certain qu'il n'y en a point, ni même dans les îles de la mer Pacifique, qui sont entre l'Amérique et l'Asie; l'on doit présumer que ces petits volatils sont aussi étrangers aux terres australes, puisque parmi le grand nombre d'oiseaux nouvellement apportés des diverses contrées de la Nouvelle-Hollande et de la Nouvelle-Zélande, l'on n'y voit point de *colibris*, ni même aucun oiseau qui en approche autant que les *souï-mangas*. C'est donc en Amérique que la nature a fixé un de ses chefs-d'œuvre. Prodigue envers le *colibri* et l'*oiseau-mouche*, elle les a comblés de tous les dons qu'elle n'a fait que partager aux autres oiseaux; prestesse, grace, fraîcheur et velouté des fleurs, poli des métaux, éclat des pierres les plus précieuses, elle a tout réuni sur ses petits favoris. Aussi les Indiens frappés de l'éclat et du feu que rendent les couleurs de ces oiseaux, leur avoient donné les noms de *rayons* ou *cheveux du soleil*; non-seulement ces couleurs brillent sur leur plumage, mais encore elles ont la propriété de présenter une variété de nuances très-différentes, selon la direction de la lumière; et cette propriété est due à la forme particulière des plumes et des barbes. *Voyez* aux mots PLUME et COULEUR.

Les *colibris* et les *oiseaux-mouches* font leur nid avec les mêmes matériaux, et le placent dans les mêmes endroits. Dans toutes les espèces, la ponte n'est que de deux œufs, et le mâle et la femelle partagent le travail du nid et l'incubation : le nid est composé de diverses sortes de coton, ou d'une bourre soyeuse recueillie sur les fleurs; la femelle se charge de l'ouvrage, et laisse au mâle le soin d'apporter les matériaux; le tissu en est si fort, qu'il a la consistance d'une peau douce et épaisse; à l'extérieur ce nid est recouvert de lichens, qu'elle colle à l'entour avec une espèce de gomme; elle l'attache indifféremment à un seul brin d'oranger, de citronier, de cafier, à des feuilles même, et quelquefois à un fétu qui pend de la couverture de quelque case. Les *colibris* le posent ordinairement sur une branche d'arbre plus ou moins forte, et toujours l'extérieur est couvert de lichens pareils à ceux qui croissent sur l'écorce; enfin, tous sont faits en demi-coupe.

Il est difficile d'élever ces petits oiseaux et de les conserver long-temps vivans. Ceux que Badier a nourris n'ont vécu que six semaines, mais ils ont toujours été en dégénérant, et

leur santé s'est affoiblie d'un jour à l'autre, enfin la mort est survenue ; ce sont ceux que l'on a dit avoir vécu le plus long-temps. Cependant Latham cite un fait qui, quoique très-extraordinaire, ne peut être révoqué en doute, puisqu'il est appuyé de témoignages irréprochables. Non-seulement des *colibris* ont été apportés vivans en Angleterre, mais une femelle prise sur son nid a couvé ses œufs en captivité. « Un jeune homme, dit Latham, peu de jours avant son départ de la Jamaïque pour l'Angleterre, surprit une femelle *colibri* qui couvoit ; desirant se procurer le nid sans l'endommager, il coupa la branche sur laquelle il étoit, et apporta le tout à bord du navire. La femelle se familiarisa assez pour ne pas refuser la nourriture qu'on lui présentoit ; elle vécut de miel et continua de couver avec une telle assiduité, que les œufs sont éclos durant le voyage ; mais elle survécut peu à la naissance de ses petits, qui arrivèrent vivans en Angleterre. Tous les deux y ont vécu quelque temps chez lady Hamon, et l'un n'est mort que deux mois après son arrivée. Ces charmans oiseaux s'étoient tellement apprivoisés, qu'ils venoient prendre leur nourriture sur les lèvres de leur maîtresse. Leur espèce, le *hausse-col vert*, est très-commune à la Jamaïque et à Saint-Domingue ». (2e Suppl. *To the general synopsis of birds.*) Pour jouir de ces oiseaux dans une volière et les y conserver vivans pendant plusieurs mois, l'on y met des fleurs artificielles, auxquelles on donne la forme d'une pipe, et dont les couleurs et l'arrangement approchent de la nature le plus qu'il est possible : l'on met dans le fond du calice, soit du miel ou du sirop, soit un mélange de sucre brut et d'eau, mais le tout doit être souvent renouvelé. Se familiarisans promptement, ils voltigent sans crainte d'une fleur à l'autre, y plongent leur langue sans inquiétude, et procurent par-là le plaisir de voir de près la parure étincelante d'un *colibri* vivant ; l'on peut alors saisir cette inépuisable variété, ce jeu pétillant des reflets qui naissent et disparoissent à chaque mouvement de ces bijoux ailés, mais qui échappent toujours, lorsqu'ils sont en pleine liberté.

Le meilleur moyen de les conserver en cage, est de les faire nourrir par le père et la mère. C'est ainsi que Montdidier (*Voyage aux îles d'Amérique* de Labat.) en a eu pendant cinq à six mois. Il leur donnoit pour nourriture une pâtée très-fine et presque claire, faite avec du biscuit, du vin d'Espagne et du sucre, dont ils prenoient la substance en passant leur langue dessus. Badier les nourrissoit avec du sirop dans lequel il émiétoit du biscuit. Mais le miel me paroît préférable à tout autre aliment ; car il se rapproche davantage de

leur nourriture naturelle, ce nectar délicat qu'ils recueillent sur les fleurs; tout le monde paroît d'accord que c'est la seule qu'ils prennent en liberté. Leur langue, uniquement destinée à le pomper, fait les fonctions d'une trompe, l'oiseau la darde hors de son bec par un mécanisme de l'os hyoïde, semblable à celui de la langue du *pic*, et la plonge jusqu'au fond du calice pour en tirer le suc. Cependant Badier, observateur zélé et plein de sagacité, prétend que leur long bec et leur langue longue et déliée ne leur servent que pour attraper les insectes dans les calices des fleurs.. Son opinion est fondée sur quelques experiences qui demandent à être répétées, avant de rejeter son jugement, puisqu'il seroit possible que les individus dont il parle eussent avalé quelques insectes en pompant le miel des fleurs. Mais pour avoir trouvé des débris d'insectes dans l'œsophage, est-ce un motif suffisant pour assurer, comme le fait Badier, qu'ils ne vivent que d'insectes? J'en ai tué moi-même au moment où ils prenoient leur nourriture, et je n'ai trouvé dans leur œsophage ni dans leur estomac aucun débris de ces petits animaux.

Il est inutile de répéter toutes les petites merveilles que l'imagination a voulu ajouter à l'histoire des *colibris*. Métamorphoses, engourdissement pendant la mauvaise saison, mort et résurrection avec les fleurs; et ce dans des pays où il n'y a point de saison sans fleurs; toutes ces fictions ont été rejetées par les naturalistes sensés.

Chasse aux Colibris et aux Oiseaux-mouches.

Ces oiseaux paroissent peu défians, et se laissent approcher jusqu'à cinq à six pas, et même plus près, de manière qu'on peut les prendre, en se plaçant dans un buisson fleuri, avec une verge enduite d'une gomme gluante à la main. Il suffit de les toucher, lorsqu'ils bourdonnent devant une fleur; mais il faut un coup-d'œil juste et beaucoup d'adresse, car ils sont dans un mouvement continuel. Cette manière de les prendre a l'inconvénient de gâter leurs plumes; c'est pourquoi toute chasse où l'on se sert de glu doit être rejetée, puisque ce n'est que pour avoir leur habit qu'on leur fait la guerre. On les tue souvent en leur lançant des petits pois avec une sarbacane; on les abat aussi en les inondant avec de l'eau lancée par une seringue : du sable mis au lieu de plomb dans un fusil ou un pistolet les tue; et même en tirant de très-près, l'explosion de la poudre suffit seule pour étourdir et faire tomber les petits. J'ai eu recours à deux

autres méthodes qui ne sont pas sujettes à endommager leur riche plumage ; pour l'une l'on se sert du filet nommé *toile d'araignée* ou *araigne* (*Voyez* Bec-figue.), dont on entoure les arbrisseaux et les plantes en fleurs à un pied ou deux de distance ; l'autre consiste à se servir d'une gaze verte en forme de filet à papillons ; mais cette manière demande de la patience, et ne peut être mise en usage que sur les plantes et les arbrisseaux nains. Il faut d'ailleurs se tenir caché ; car quoique l'oiseau se laisse approcher de très-près, il n'en est pas moins sur ses gardes, tandis qu'il suce les fleurs, il a toujours l'œil aux aguets, afin de voir tout ce qui se passe autour de lui, et aussi-tôt que quelque chose l'offusque, il jette un cri et disparoît. Pour avoir quelque succès dans cette chasse, qui se fait ordinairement dans un jardin, il faut construire une petite niche la plus basse possible, avec les plantes et les arbrisseaux voisins, et de-là envelopper l'oiseau avec le filet, de la même manière que l'on prend les papillons. Cette chasse peut se faire dans tous les lieux où il y a des plantes en fleur, mais pour les forcer de venir à celles où est la niche, l'on a soin de détruire toutes les autres. Pour plus de facilité, l'on construit avec des feuillages frais une petite hutte ambulante qu'on transporte dans les lieux où l'on voit un plus grand nombre de ces oiseaux.

Le Colibri d'Amboine. *Voyez* Souï-manga d'Amboine.

Le Colibri bleu, *Trochilus cyaneus* Lath. Cet oiseau décrit par Dutertre (*Hist. des Antilles.*), sous le nom de *grand colibri*, a, selon lui, la gorge et les parties inférieures du corps, jusqu'au milieu du ventre, d'un cramoisi velouté à reflets qui varient selon l'aspect de la lumière ; le dos est d'un bleu azuré ; les ailes sont noires. Cette description est trop succincte pour faire une juste application ; cependant je présume que cet historien n'a voulu parler que du *grenat*, qui se trouve très-communément dans les petites Antilles. Son plumage est très-analogue ; et les reflets, lorsqu'il est dans sa perfection, offrent les couleurs dont il parle.

La femelle, ajoute Dutertre, n'a pas l'ornement du ventre qu'a le mâle.

Le Colibri bleu des Indes. *Voyez* Souï-manga bleu des Indes.

Le Colibri du Brésil. *Voyez* Colibri a pieds vêtus.

Le Colibri a casque pourpre (*Trochilus galeritus* Lath.). Une huppe pourpre orne la tête de cet oiseau ; le dessus du corps est vert doré, le dessous aurore ; les ailes et la queue sont brunes. On trouve ce *colibri* au Chili.

Le Colibri cendré (*Trochilus cinereus* Lath.; *oiseaux dorés*, pl. 5 de l'*Hist. des Colibris.*). Un vert brillant à reflets dorés ne couvre que les parties supérieures de ce *colibri*; la gorge, la poitrine et le ventre sont d'un gris cendré très-pur. Il y a à l'angle postérieur de l'œil une petite tache blanche; les ailes sont noirâtres, avec un reflet violet; les plumes latérales de la queue étant un peu plus courtes que celles du milieu, arrondissent la queue; les intermédiaires sont entièrement d'un vert foncé; les deux suivantes vertes à leur première moitié, ensuite noir bleuâtre, et frangées de blanc à leur extrémité; les autres sont d'un noir brillant et terminées de même. Le bec est brun en dessous et noir en dessus; les pieds et les ongles sont de cette dernière teinte. Longueur totale cinq pouces six lignes.

Le Colibri du Chili. *Voyez* Colibri a casque pourpré.

Le Colibri a cravatte verte (*Trochilus gularis* Lath., *oiseaux dorés*, pl. 10, de l'*Hist. des Colibris* d'Audebert.). La différence la plus sensible et la plus remarquable qui existe entre ce *colibri* et celui à queue violette, est dans la longueur du bec que celui-ci a de quelques lignes plus court. Au reste, tous deux me paroissent être dans leur jeune âge, et à l'époque où ils se dépouillent de leurs premières plumes pour se vêtir de celles de l'adulte; le dessous du corps est d'un vert obscur un peu doré; la queue est en dessous violette, jusqu'aux deux tiers de sa longueur, ensuite noirâtre; sur d'autres, cette queue a des taches blanches et d'acier bruni; une ligne d'un vert très-vif et brillant, tracée sur la gorge, tombe en s'élargissant sur la poitrine qui est noire, et dont les côtés, ainsi que ceux du cou, sont blancs mêlés de roux. On remarque sur ces derniers quelques plumes vertes, pareilles à celles de la gorge, qui indiquent la couleur qui doit succéder à celle qui domine présentement; le ventre est tacheté de noir et de blanc (sur d'autres le blanc est pur); un vert doré sombre couvre la queue en dessus. Cette queue, ainsi que celle du *hausse-col vert* et du *colibri à queue violette*, est arrondie à son extrémité.

Le *colibri*, indiqué par *Buffon* pour sa femelle, est d'une autre espèce, connue sous le nom de *colibri à pieds vêtus*, qui se trouve dans la Guiane, ainsi que celui-ci que l'on voit aussi fréquemment à Saint-Domingue.

Le Colibri a face orangée (*Trochilus fulvifrons* Lath.). Ce *colibri* a un peu plus de trois pouces de longueur; le bec noir, et blanc à sa pointe; les plumes de l'occiput un peu alongées; le plumage généralement noirâtre, avec quelques

reflets bleus, si ce n'est sur le ventre; une tache orangée entre le bec et l'œil; le menton de cette même teinte, ainsi que les bords extérieurs des ailes, sur toute leur longueur; la queue bleue en dessus, et d'une couleur orangée en dessous; les pieds noirs. Latham, qui le premier a décrit cet oiseau, ignore de quel pays il est. *Espèce nouvelle.*

Le Colibri a front jaune (*Trochilus flavifrons* Lath.). Tout ce que l'on sait de ce *colibri*, c'est qu'il vit dans les contrées australes de l'Amérique; trois couleurs dominent sur son plumage; le jaune sur le front, le vert sur le corps et les couvertures des ailes, et le noir sur les pennes alaires et caudales.

Le grand Colibri, nom par lequel Dutertre a désigné le Grenat. *Voyez* ce mot et le Colibri bleu.

Le Colibri a gorge bleue (*Oiseaux dorés*, pl. 66 de mon *Hist. nat. des Colibris.*). Quoique j'aie désigné cet oiseau par une dénomination particulière, je ne prétends pas le donner comme une espèce distincte; mais comme un jeune dont la race n'est pas connue. Son plumage offre de l'analogie avec le *colibri à ventre piqueté*; un vert sombre règne sur la tête, les côtés et le dessus du cou, et se change en vert doré sur les autres parties supérieures du corps; les ailes sont d'un violet noirâtre; la gorge et la poitrine variées de bleu et de blanc; mais la première teinte est dominante, et toutes les parties subséquentes sont de la seconde; les pennes de la queue sont en dessus d'un vert brillant, en dessous d'un violet bronzé; toutes sont terminées de blanc, et ont une tache d'un bleu noirâtre vers l'extrémité; le bec et les pieds sont noirs; longueur totale, quatre pouces un tiers.

Le Colibri a gorge carmin (*Trochilus jugularis* Lath., pl. 266 des *Glan. d'oiseaux d'Edwards.*). C'est avec raison qu'Audebert a rapporté au *grenat* le *colibri* donné par *Buffon* comme une espèce particulière, d'après la figure qu'en a publiée Edwards. Il en est de même pour celui que Latham a indiqué pour espèce nouvelle, sous le nom de Colibri a gorge grenat (*Garnet-throated. gen. synop.*). *Voyez* ce mots. Quoi qu'il en soit, le *colibri à gorge carmin* a quatre pouces et demi de longueur; le bec long de treize lignes, très-courbé; la gorge, les joues et tout le devant du cou, d'un beau rouge carmin; le dessus de la tête, du corps, le ventre, les cuisses, la queue, d'un brun noirâtre, avec un mélange de bleu au bord des plumes, ce qui les fait paroître frangées de cette couleur; le croupion, les couvertures du dessus et du dessous de la queue sont d'un beau bleu;

les ailes sont d'un vert foncé, à reflets d'or très-éclatans. Telle est la description d'Edwards.

Cet oiseau a été apporté de Surinam en Angleterre.

Le Colibri a gorge et croupion bleus. *Voyez* Grimpereau jaunatre.

Le Colibri a gorge grenat (*Trochilus granatinus* Lath.). Latham a donné ce *colibri* comme une espèce distincte du *grenat*. Cependant il me semble, d'après sa description, que c'est le même oiseau, mais vu sous un aspect différent. *Voyez* Grenat.

Le Colibri huppé (*Trochilus paradiseus* Lath.). Une belle huppe, composée de plumes étroites et longues, pare la tête de cet oiseau, et retombe sur le cou; son plumage est en général d'un beau rouge, à l'exception des couvertures et des pennes des ailes qui sont bleues; les plumes du milieu de la queue outrepassent de beaucoup les autres; longueur totale, huit pouces et demi.

Cette espèce se trouve au Mexique.

Le Colibri a huppe dorée (*Trochilus cristatellus* Lath.). Ce très-petit *colibri*, qui n'a guère plus de deux pouces de longueur, est remarquable par une huppe épaisse qui part du sommet de la tête. Cette huppe est d'un beau vert à reflets dorés; ainsi que le reste du plumage, à l'exception des ailes et de la queue, qui sont noires.

La femelle est d'un brun verdâtre en dessus et blanchâtre en dessous, avec quelques taches noirâtres sur la poitrine. *Espèce nouvelle.*

Le Colibri des Indes. *Voyez* Souï-manga de Macassar.

Le Colibri de la Jamaïque. *Voyez* Plastron noir.

Le Colibri a longue queue de Cayenne. *Voyez* Brin-blanc.

Le Colibri a longue queue du Mexique. *Voyez* Brin-bleu.

Le Colibri du Mexique. *Voyez* Colibri vert et noir.

Le Colibri bleu du Mexique de Brisson, est un *grimpereau* du même pays, rapporté mal-à-propos par cet ornithologiste au Colibri bleu. *Voyez* ce mot. (Vieill.)

Colibri multicolor. *Voyez* Arlequin. (S.)

Colibri piqueté. *Voyez* Zitzil.

Le Colibri a pieds vêtus (*Trochilus hirsutus*), *Oiseaux dorés*, pl. 20 de l'*Hist. des Colibris* d'Audebert. Il me semble, d'après la taille, la grosseur, la force du bec, que cet oiseau

ne peut être une variété du *colibri à ventre roussâtre*, quoiqu'il y ait de l'analogie dans le plumage. Celui-ci a le bec beaucoup plus long, de la grosseur de celui de la femelle du *brin-blanc*, dont il a aussi la taille. Le dessus de la tête est brun; le dessus du cou, le dos, les couvertures des ailes et les deux pennes intermédiaires de la queue, sont d'un vert doré. Tout le dessous du corps est d'un roux-jaune; les trois premières pennes de la queue sont ferrugineuses dans les deux premiers tiers; le reste est noir et terminé de blanc; la mandibule inférieure d'un blanc jaunâtre; les pieds sont couverts de plumes rousses; les doigts et les ongles blancs; le jeune (pl. 68 des *Oiseaux dorés.*), a le dessus de la tête, du cou et les pennes des ailes bruns, avec quelques reflets cuivreux. Cette couleur est plus foncée sur les oreilles, d'un ton vert brillant sur le corps, et tend au violet sur les pennes. Le roux, plus ou moins clair, domine sur les parties inférieures et les plumes qui recouvrent les pieds; les pennes de la queue sont vertes en dessus, d'un roux vif en dessous, depuis leur naissance jusqu'à la moitié; ensuite d'un noir violet terminé de blanc. Longueur totale, quatre pouces et demi; bec, quatorze lignes, noir en dessus et à la pointe, jaunâtre en dessous; doigts d'un jaune blanchâtre; ongles noirs.

Le petit Colibri (*Trochilus thaumantias* Lath. pl. enl. n° 600, fig. 1 de l'*Hist. natur. de Buffon.*). Ce petit *colibri* n'a que deux pouces dix lignes de longueur totale. Il est tout vert-doré, à l'exception de l'aile qui est violette ou brune. On remarque une petite tache blanche au bas-ventre, et un petit bord de cette même couleur aux plumes de la queue, plus large sur les deux extérieures dont elle couvre la moitié.

Cette espèce se trouve au Brésil. Mauduyt lui rapporte un individu qu'il a reçu de Cayenne. Il en diffère en ce que le vert-doré du dessus de son corps n'a pas autant d'éclat, et que les parties inférieures sont d'un roussâtre terne.

Le petit Colibri de la Guiane. *Voyez* le petit Colibri varié.

Le Colibri rouge huppé a queue longue du Mexique. *Voyez* Colibri huppé.

Le Colibri rouge, a longue queue de Surinam. *Voyez* Colibri topaze.

Colibri a queue fourchue, nom par lequel les habitans de Cayenne désignent le Colibri topaze, d'après sa manière de porter les deux longues plumes de sa queue. *Voyez* ce mot.

Le Colibri a queue violette (*Trochidus nitidus* Lath., *Oiseaux dorés*, pl. 11 de l'*Hist. des Colibris.*). Un violet clair

et pur peint la queue de ce *colibri*, ainsi que celle du *hausse-col vert*; mais dans celle-ci, cette couleur est frangée de blanc à l'extrémité des six pennes extérieures; et sur les autres, elle jette quelques reflets brillans, d'un jaune doré; le dessus du corps est d'un vert cuivré; la gorge blanche sur les côtés, a dans son milieu une ligne longitudinale noire, inégale, mélangée de plumes d'un vert très-brillant; sur la poitrine, cette ligne est moins vive et se dégrade en taches grises en approchant du ventre; les côtés du cou sont nuancés de vert. Longueur, cinq pouces; bec long de seize lignes, noir ainsi que les pieds.

Ce *colibri*, décrit comme espèce particulière, me paroît plutôt un jeune oiseau en mue, et tenir de très-près à la race du *hausse-col vert;* aussi les auteurs ne sont pas généralement d'accord dans la description qu'ils en font. Au reste, on le trouve dans les mêmes contrées que ce dernier, à la Guiane et à Saint-Domingue.

Le Colibri de Saint-Domingue. *Voyez* Plastron blanc et Vert perlé.

Le Colibri de Surinam. *Voyez* Collier rouge.

Le Colibri a tête, demi-collier et queue pourprés (*Trochilus purpuratus* Lath.). Le pays de cet oiseau n'est pas connu; le dessus de sa tête est pourpre; la gorge et le dos sont verts; un demi-collier d'un beau bleu tranche sur le bas du cou; les ailes sont d'un pourpre foncé; la queue est de la même teinte et fourchue.

Le Colibri a tête noire (*Thochilus politmus* Lath., *Oiseaux dorés*, pl. 67 de mon *Hist. des Colibris.*). La Jamaïque paroît être la patrie de ce beau *colibri*, mais il y est très-rare. Les plumes qui recouvrent sa tête sont longues et d'un noir à reflets bleuâtres; le pli de l'aile est blanc; un vert éclatant à reflets dorés, règne sur le dessus du corps, et jette des reflets bleus sur la gorge, la poitrine et le ventre; sur ces diverses parties, les plumes sont rangées comme des écailles sur le corps d'un poisson. Un violet tirant au brun et à reflets bleuâtres, est la couleur dominante des ailes et de la queue. Celle-ci est étagée et fourchue en même temps, les deux pennes latérales outre-passent la plus longue des autres de près de deux pouces; depuis leur extrémité jusqu'à la pointe du bec, la longueur de cet oiseau est de cinq pouces et demi; les mandibules sont épaisses à leur base, un peu courbées et jaunes, excepté la pointe qui est noire, ainsi que les pieds.

La femelle a le bec noir en dessus et blanc en dessous dans la moitié de sa longueur; le sommet de la tête, d'un brun noi-

râtre ; le dessus du corps pareil à celui du mâle; le dessous blanc ; cette couleur, sur les côtés du cou, est marbrée de vert; les plumes de la queue sont de cette dernière teinte, et d'égale longueur; toutes, excepté les deux intermédiaires, sont à moitié blanches. Tel est l'individu que Latham soupçonne être la femelle du *colibri à tête noire.*

Le Colibri a tête orangée (*Trochilus aurantius* Lath.). L'on ne connoît de ce *colibri* que le plumage; il a la tête orangée; la gorge et la poitrine jaunes; le dos et le ventre d'un brun foncé ; les ailes pourpres, et la queue d'un ferrugineux foncé clair.

Le Colibri topaze (*Trochilus pella* Lath., *Oiseaux dorés*, pl. 2 et 3, mâle et femelle, de l'*Hist. nat. des Colibris* d'Audebert.). Si parmi ces oiseaux brillans, il en est un qui mérite le prix de la beauté, c'est sans contredit, ce *colibri*, qui joint au plumage le plus riche, une taille svelte et élégante. Une plaque topaze du plus grand brillant, enrichit la gorge et le devant du cou. Cette couleur, vue de côté, se change en vert-doré ; vue en dessous, elle paroît d'un vert pur ; un noir velouté teint le dessus de la tête, entoure les yeux, et encadre la plaque d'or; le tour du cou de le haut du dos sont d'un rouge-pourpre foncé très-brillant ; cette belle couleur est enrichie de reflets dorés sur le ventre et le dos; un roux aurore couvre le bas du dos et le croupion ; les ailes sont brunes avec un reflet violet ; les pennes latérales et la queue rousses, et les intermédiaires d'un noir violet. Longueur, y compris les deux brins, près de sept pouces et demi ; bec noir; pieds et ongles blancs; (bruns dans quelques individus). Ce *colibri* a deux variétés. L'on distingue la première par plusieurs plumes blanches, éparses çà et là sur le dessus et le dessous du corps. La seconde, qui est due à l'âge, a la gorge d'un vert très-brillant, sans aucun reflet de couleur topaze; généralement tout son plumage est à reflets dorés. La femelle est privée de deux longs brins, et n'a pas la gorge topaze, mais marquée d'une tache d'or rouge; tout son plumage est d'un vert-brun cuivreux ; la queue est un peu étagée ; les quatre pennes intermédiaires, sont d'un violet-doré, et les autres rousses.

Les *colibris-topazes* se tiennent de préférence sur les bords des fleuves et rivières de la Guiane française, et plus ordinairement dans l'intérieur du pays, où l'on en voit souvent et en assez grand nombre. Ils se perchent sur les branches peu élevées des arbres qui bordent les rivières, et sur celles qui sont desséchées et tombées dans les rivières mêmes. Ils voltigent et rasent la surface de l'eau à la manière des *hirondelles*. Le mâle porte les deux brins de la queue, non en droite ligne,

mais croisés. Aussi les colons de Cayenne lui donnent le nom de *colibri à queue fourchue.*

Le PETIT COLIBRI VARIÉ (*Trochilus exilis* Lath.). Si ce charmant oiseau est réellement un *colibri*, c'est bien le plus petit de tous, car sa longueur n'est pas d'un pouce et demi, et son poids au-dessous de cinquante grains. Sur sa tête s'élève une petite huppe verte à sa base, et d'un or très-éclatant à son sommet; un brun verdâtre à reflets d'un rouge brillant couvre le corps, et un beau noir teint les ailes et la queue.

Ce *colibri* habite la Guiane.

Le COLIBRI A VENTRE NOIR (*Oiseaux dorés*, pl. 65 de mon *Hist. nat. des Colibris.*). Le plumage de ce *colibri* offre des rapports avec celui du *vert et noir;* mais il est privé de la plaque bleue qu'a celui-ci sur la poitrine. Comme il habite aussi le Mexique, ne seroit-ce pas la vraie femelle? car celle indiquée par Buffon, n'est caractérisée que par la privation d'une petite tache blanche au bas du ventre; ce qui ne me semble pas suffisant, puisque cette tache manque à un grand nombre de peaux desséchées de la plupart des colibris qui la portent lorsqu'ils sont vivans. Quoi qu'il en soit, un vert brillant à reflets métalliques couvre la tête et tout le dessus du corps; cette couleur ne couvre que le haut de la gorge sur les parties inférieures qui sont d'un noir légèrement pourpré; le bas-ventre est blanc; un violet noir teint les ailes et la queue: longueur, trois pouces trois quarts; bec noir ainsi que les pieds.

Le COLIBRI A VENTRE PIQUETÉ (*Trochilus punctatus* Lath. *Oiseaux dorés*, pl. 8 de l'*Hist. nat. des Colibris* d'Audebert.). Le mélange de couleurs ternes, et le vert peu brillant qui règne sur le plumage de ce *colibri*, ne laisse aucun doute qu'il ne soit une femelle ou un jeune, mais il n'est pas facile de déterminer à quelle espèce il appartient. Il a quelques rapports avec le *zitzil*, mais il en diffère par sa taille qui est très-inférieure; de plus il est beaucoup moins piqueté de blanc. Ce *colibri* a le dessus de la tête et du corps, les couvertures des ailes, et les deux pennes intermédiaires de la queue d'un vert peu doré; les pennes des ailes d'un brun noirâtre avec un reflet violet; les latérales de la queue noires, bordées et terminées de blanc; le dessous du corps d'un gris brun plus foncé sur la poitrine que sur la gorge; sur celle-ci les plumes sont bordées de brun, sur le ventre et sur la poitrine, elles le sont de blanc: longueur, quatre pouces; bec et pieds noirâtres.

Le COLIBRI A VENTRE ROUSSATRE (*Trochilus brasiliensis*

Latham. *Oiseaux dorés*, pl. 19 de l'*Hist. nat. des Colibris* d'Audebert.). Tout le dessus du corps de cet oiseau est d'un vert olive doré ; tout le dessous d'un jaune gris (d'un bleu roussâtre dans l'individu décrit par Buffon). On remarque un trait noir au coin de l'oeil, et au-dessous un trait blanc ; la queue est d'un noir violet à reflets verts-dorés, et terminée de blanc ; les pennes sont étagées et pointues ; les deux intermédiaires dépassent les autres d'un demi-pouce, et sont totalement blanches dans cette partie. Le bec est fin, long, et blanc jaunâtre en dessous ; les pieds couverts de plumes ; les doigts bruns ; grosseur du *rubis* : longueur totale, quatre pouces ; du bec, treize lignes ; de la queue, un pouce neuf lignes. C'est par erreur qu'Audebert a fait de cet oiseau un jeune du *brin blanc*.

On trouve cet oiseau au Brésil et à Cayenne, où il est assez rare.

Le Colibri vert (*Trochilus viridis. Oiseaux dorés*, pl. 15 de l'*Hist. nat. des Colibris* d'Audebert.). Ce *colibri* est entièrement vert, à l'exception des ailes qui sont noirâtres, et de la queue qui est bleue ; les plumes qui entourent le bec sont d'une teinte un peu plus obscure ; et les huit pennes latérales de la queue ont leur extrémité frangée de blanc ; le bec et les pieds sont noirs.

On le trouve à Porto-Ricco et à Saint-Domingue.

Le Colibri vert et noir (*Trochilus holosericeus* Lath. *Oiseaux dorés*, pl. 6 de l'*Hist. nat. des Colibris* d'Audebert.). Cette espèce se trouve non-seulement au Mexique, à la Guiane, mais encore à Saint-Domingue et à Porto-Ricco. Elle a quatre pouces de longueur ; le dessus de la tête, du cou, du dos, et les couvertures des ailes d'un vert doré ; celles de la queue et le croupion d'un vert bleu très-brillant ; une bande bleue, changeante en violet et en vert, coupe transversalement le haut de la poitrine ; les autres parties inférieures du corps sont d'un noir luisant ; mais les plumes du ventre, vues sous un certain jour, paroissent nuancées d'un vert bronzé obscur, et mélangées de rouge cuivreux ; celles qui entourent l'anus sont blanches, ainsi que les côtés du ventre, le beau bleu de la poitrine reparoît encore sur les couvertures inférieures de la queue ; les ailes sont bleues ; les pennes caudales d'un noir violet ; le bec et les pieds noirs.

On prétend, dit Buffon, distinguer la femelle dans cette espèce, en ce qu'elle n'a point de tache blanche au bas du ventre.

Le Colibri violet (*Trochilus violaceus* Latham, pl. enl. n° 600, fig. 2 de l'*Hist. nat. de Buffon.*). La longueur de cet oiseau est de quatre pouces deux à trois lignes. Il a toute la tête, le cou, le dos, le ventre, enveloppés de violet pourpré, brillant à la gorge et au-devant du cou, fondu sur tout le reste du corps dans du noir velouté ; l'aile est vert doré ; la queue de même avec reflet changeant en noir. Ses couleurs le rapprochent fort du *colibri grenat*, dit Buffon, mais il en diffère par la taille. Brisson lui rapporte le *colibri à gorge carmin* d'Edwards, qui est le même que le *grenat*.

On trouve le *colibri violet* à Cayenne, où on le dit assez commun. (Vieill.)

COLIMAÇON. Dans quelques cantons on donne ce nom aux Hélices terrestres, et dans d'autres, aux Limaces. *Voyez* ces deux mots. (B.)

COLIN. Belon appelle ainsi le Grisart. *Voy.* ce mot. (S.)

COLIN. On appelle ainsi la *morue noire*, espèce du genre Gade. (*Voyez* ce mot.) On la pêche sur les côtes de Norwège, sur des bancs qui n'ont que cinq à six brasses d'eau, et où il y en a une si grande quantité, que quelque considérable que soit le nombre qu'on en prend chaque année, elle semble ne pas diminuer. Ce sont des filets qu'on emploie à cette pêche. Les poissons sont vidés, séchés et mis dans le commerce comme le *stockfish* (*Voy.* au mot Morue.); et leurs foies, qui sont très-gros et très-gras, servent à faire de l'huile pour les manufactures. Deux ou trois cents bateaux sont chaque saison, c'est-à-dire tout l'été, employés à cette pêche, et plusieurs même s'en occupent toute l'année. (B.)

COLINS, famille d'oiseaux gallinacés que Buffon a placée à la suite des *cailles*, comme ayant rapport aux *cailles* et aux *perdrix*, pour se prêter, dit-il, à l'opinion vulgaire ; quoique Fernandez, le seul observateur qui ait vu ces oiseaux, les place sous le nom de *colins* à la suite des *perdrix*. Brisson, à l'exception d'un seul dont il a fait une *perdrix*, les a rangés parmi les *cailles*. Latham en fait des *perdrix*.

Les *colins* sont des oiseaux du Mexique, d'une taille communément supérieure à celle des *cailles*, mais inférieure à celle des *perdrix*, pour la plupart ; leur bec est gros, court, aigu, peu recourbé ; leur démarche paroît être assez vive ; leur chant, plus ou moins agréable, approche beaucoup de celui de nos cailles ; leur chair est un manger très-bon et très-sain, même pour les malades, lorsqu'elle est gardée quelques jours. Ils se nourrissent de grain, et on les tient communément en cage. Enfin, les *colins* ont ordinairement une

queue plus longue que les *cailles*, et un port qui les rapproche davantage des *perdrix*.

Le GRAND COLIN (*Perdix Novæ-Hispaniæ* Lath.). Ce *colin* est beaucoup plus grand que notre *caille* ; la tête et le cou sont variés de noir et de blanc ; le dos est blanchâtre ; tout le reste du corps est couvert de plumes fauves ; les pennes des ailes sont de la même couleur, et blanchâtres à l'extrémité ; le bec et les pieds sont noirs.

On le trouve au Mexique.

COLIN-NOIR, nom donné à la GRANDE POULE D'EAU. *Voyez* ce mot. (VIEILL.)

COLIOU (*Colius* ; ordre PASSEREAUX. *Voyez* ce mot.). Les oiseaux que renferme ce genre ont pour caractères d'avoir le bec convexe en dessus, applati en dessous, court, épais ; la mandibule supérieure crochue à son extrémité ; les narines petites, placées à la base du bec, et presque cachées par les plumes ; la langue moins longue que le bec, divisée à sa pointe ; les doigts divisés dès leur origine, trois en avant, un en arrière. *Latham*. Les *colious* se rapprochent du *bouvreuil* par la forme du bec qui seroit précisément le même, s'il étoit convexe en dessous comme en dessus. Ces oiseaux appartiennent à l'ancien Continent, et se trouvent dans les contrées les plus chaudes de l'Asie et de l'Afrique, mais jusqu'à présent on n'en a pas trouvé en Amérique ni en Europe : leurs habitudes et leurs mœurs sont inconnues.

Le COLIOU DU CAP DE BONNE-ESPÉRANCE (*Colius Capensis* Latham, pl. enl. n° 282, fig. 1 de l'*Hist. nat. de Buffon*.). Cet oiseau, de la grosseur du *pinson d'Ardennes*, a dix pouces trois lignes de longueur, du bout du bec à l'extrémité des pennes de la queue ; les mandibules grises à leur base, et noirâtres à l'extrémité ; la tête, la gorge et le cou d'un cendré mélangé d'une légère teinte de couleur vineuse ; le dos et le croupion d'un cendré pur, ainsi que les scapulaires et les couvertures des ailes ; celles du dessus de la queue d'un marron pourpré ; la poitrine d'une teinte vineuse claire ; le ventre et les couvertures inférieures de la queue d'un blanc sale ; les grandes du dessous des ailes, noires ; les pennes pareilles au dos à l'extérieur, et brunes à l'intérieur ; celles de la queue cendrées ; les latérales bordées de blanc ; les deux intermédiaires ont six pouces neuf lignes de long ; les autres vont toutes en diminuant de longueur jusqu'à la plus extérieure de chaque côté, qui n'a plus que dix lignes de long : les pieds sont gris, et les ongles noirâtres.

Cet oiseau se trouve au Cap de Bonne-Espérance, et dans les forêts de la partie australe de l'Afrique.

Le Coliou a croupion blanc (*Colius erythropus* Lath.). L'on trouve ce *coliou* dans les terres du Cap de Bonne-Espérance; sa tête est ornée d'une huppe semblable à celle du *coliou huppé du Sénégal;* le dos est d'un marron pourpré, sur lequel s'étend une large bande blanche depuis le milieu jusqu'à la queue; les autres parties supérieures et le bec sont cendrés; tout le dessous du corps est blanchâtre; les pieds ont une teinte jaune mêlée de rougeâtre, et les ongles sont noirs. L'oiseau a onze pouces de long, et a cela de particulier, qu'il peut diriger en avant son doigt postérieur; ce qui a fait dire à Latham, que ses doigts étoient tous placés antérieurement comme ceux du *martinet.*

Le Coliou huppé du Sénégal (*Colius Senegalensis* Lath., pl. enl., n° 282, fig. 2, de l'*Hist. nat. de Buffon.*). Ce *coliou* est à-peu-près de la grosseur du *coliou du Cap de Bonne-Espérance*, mais il a 2 pouces de longueur de plus, et la tête ornée d'une sorte de huppe formée par des plumes plus longues; cette huppe, le reste de la tête, la gorge, le cou, la poitrine, le ventre, la partie inférieure du dos, le croupion, les couvertures du dessus et du dessous de la queue sont d'un gris clair, mêlé d'une légère teinte de couleur vineuse sur quelques parties; la partie supérieure du dos et les couvertures de dessus des ailes sont d'un gris un peu plus foncé; le derrière de la tête, à la naissance du cou, est d'un beau bleu céleste; les pennes de la queue sont d'un gris tirant sur le bleu, et ont la tige brune; celles des ailes sont d'un gris brun à l'extérieur, et rousses à l'intérieur; la queue étagée, se rétrécit de la base à la pointe; le bec est d'un gris blanc en dessus, depuis l'origine jusqu'aux deux tiers de sa longueur, et noir à la pointe et en dessous; les pieds sont gris, et les ongles bruns.

Le Coliou de l'île Panay (*Colius Panayensis* Lath.). Taille du *gros-bec d'Europe*; tête, cou, dos, ailes et queue d'un gris cendré avec une teinte de jaune; poitrine de même couleur, traversée de raies noires; bas-ventre et dessus de la queue roussâtres; queue étagée comme dans les autres; bec noir; pieds de couleur de chair pâle; les plumes qui couvrent la tête sont étroites et assez longues; elles forment une huppe que l'oiseau baisse ou élève à volonté.

Le Coliou des Indes (*Colius Indicus* Lath.), est un peu plus grand que celui à croupion blanc; son plumage est cendré en dessus, et roux en dessous; son front et sa gorge sont jaunes; l'espace compris entre le bec et l'œil et le tour des yeux, sont de la même couleur et dénués de plumes; le bec est rouge à sa base et noir dans le reste; les pieds sont rouges, et les ongles noirâtres.

Le Coliou rayé (*Colius striatus* Lath.). L'on n'est pas certain du pays qu'habite ce *coliou;* on soupçonne qu'il est natif des contrées voisines du Cap de Bonne-Espérance. Il est un peu plus grand que le *coliou huppé;* sa longueur est de treize pouces; les longues plumes de la queue ont huit pouces et demi; le bec est noir en dessus et noirâtre en dessous : on l'appelle *coliou rayé*, parce que tout le dessous du corps est rayé, d'abord sous la gorge de bandes brunes sur un fond gris roussâtre, et sous le ventre de bandes également brunes sur un fond roux; le dessus du corps est d'un gris terne légèrement varié de couleur lilas qui devient plus rougeâtre sur le croupion; la queue est verte, et tout-à-fait semblable à celle des autres *colious*.

Le Coliou vert (*Colius viridis* Lath.). Ce *coliou* de la Nouvelle-Hollande a la grosseur du *mauvis*, et onze pouces de longueur; la queue étagée; le front et les petites plumes des paupières d'un noir foncé; les ailes et la queue noirâtres; le reste du plumage d'un vert éclatant, et le bec noir. (Vieill.)

COLIVICOU, dans l'*Ornithologie* de Salerne, c'est le Tacco. *Voyez* ce mot. (S.)

COLLADOA, *Colladoa*, plante graminée dont le chaume est rameux, haut de quatre pieds; les feuilles velues, à gaîne ample, rétrécie à son extrémité, qui forme un genre dans la polygamie triandrie.

Ce genre a pour caractère un calice d'une seule bale, profondément divisée en deux parties ovales, et contenant trois fleurs, dont l'intermédiaire est mâle, et les autres hermaphrodites; chaque fleur a une corolle bivalve, à valves lancéolées, carinées dans les hermaphrodites; trois étamines dans les mâles; trois étamines et deux styles dans les hermaphrodites.

Le fruit est une semence aiguë.

La *colladoa* croît dans les lieux humides de l'île de Mindanao. Elle est figurée pl. 460 des *Icones plantarum* de Cavanilles. (B.)

COLLE DE POISSON. On appelle ainsi, dans le commerce, une espèce de *colle-forte* faite avec la vessie aérienne ou les membranes qui l'avoisinent, des esturgeons, et autres poissons du genre Acipensère. *Voyez* au mot Esturgeon.

Il seroit bien à desirer que cette *colle*, la plus solide qu'on connoisse, fût plus abondante, car sa cherté l'exclut de plusieurs arts où elle seroit avantageusement employée. On doit en conséquence inviter ceux que leur position, sur les côtes abondantes en poissons, favorise, de se livrer à sa fabrication, en employant les diverses parties membraneuses des poissons cartilagineux qui, d'après des essais faits en petit, peuvent

en fournir d'aussi bonne, ou presque d'aussi bonne que celle que les Russes nous vendent si cher. Ce sont principalement dans les poissons des genres des RAIES et des SQUALES, qu'il paroît avantageux de la chercher; mais la plus grande partie des poissons de mer et d'eau douce, peut sans doute en fournir. On sait que les Lapons en font de très-bonne avec la peau de la *perche fluviatile*. Voyez au mot PERCHE. (B.)

COLLEMA, *Collema*, nom donné par Achard et Hoffmann, au genre de plantes de la famille des ALGUES, que Ventenat a appelé *geissodée*. Les espèces qui composent ce genre, faisoient partie des *lichens* de Linnæus. *Voyez* au mot LICHEN et GEISSODÉE. (B.)

COLLERETTE ou INVOLUCRE. *Voyez* ce dernier mot. (D.)

COLLET. On nomme ainsi l'espèce d'étranglement, ou de rebord qui sépare la racine d'une plante de la partie inférieure de la tige. (D.)

COLLET DE NOTRE-DAME. On appelle ainsi, à Saint-Domingue, le *poivre en ombelle*, qui passe pour un contre-poison, et qu'on emploie fréquemment pour guérir les blessures, déterger les ulcères, &c. *Voyez* au mot POIVRE. (B.)

COLLÈTE, *Colletes*, genre d'insectes de l'ordre des HYMÉNOPTÈRES, et de ma famille des ANDRENÈTES.

Le nom de *collète* vient d'un mot grec qui répond à celui de *coleur* de notre langue. On sentira la raison de cette dénomination, lorsqu'on connoîtra la manière dont les insectes de ce genre font leur nid.

Les *collètes*, de même que toutes les *andrenètes*, ont les mâchoires et la gaîne de la lèvre inférieure alongées, étroites, dirigées en avant dans le repos; cette partie-ci, ou la langue membraneuse à trois divisions; les palpes petits, filiformes, et dont les maxillaires ont six articles, et les labiaux quatre; les antennes insérées au milieu du front, presque filiformes; mais elles diffèrent des *andrenètes* proprement dites et des *dasypodes*, en ce que la division du milieu de leur langue est large, arrondie, évasée et droite : leurs antennes sont d'ailleurs plus courtes et paroissent moins filiformes.

On voit encore les plus grands rapports entre les *collètes* et les *hylées*; mais dans les premiers, les antennes sont écartées; leur premier article excède en longueur le tiers de la longueur totale, et le troisième est plus long que le second : sa langue offre aussi quelques différences; le corps est d'ailleurs velu, tandis que celui des *hylées* est glabre.

Réaumur a bien observé les parties de la bouche d'une

espèce de ce genre, de celle qui nous sert de type, *apis succincta* Linn. Il nous a dépeint encore, avec sa sagacité ordinaire, l'art qu'elle emploie dans la construction du berceau de ses petits; c'est son abeille qui fait son nid de membranes soyeuses. Ce nid est composé de plusieurs cellules en forme de dés, enchâssées habilement les unes dans les autres, et qui n'ont pas d'enveloppe commune; chaque cellule est faite de deux ou trois membranes d'une finesse inexprimable, appliquées l'une sur l'autre. Examinées au microscope, ces membranes n'offrent rien qui puisse faire soupçonner qu'elles ont été prises sur des plantes: elles paroissent d'une soie pure, belle et blanche. Les abeilles ne filant point, quelle est donc l'origine d'une matière si lustrée, et qui a autant de finesse et de blancheur? Si on examine attentivement la cavité de la terre où le nid est renfermé, on la voit enduite d'une légère couche de matière lustrée, semblable à celle des cellules, et que l'on peut comparer à la bave visqueuse que les limaçons répandent sur les lieux où ils passent: c'est une sorte de glu, de gomme dont nos insectes ont une ample provision, et qu'ils mettent en œuvre avec une grande industrie; mais l'obscurité dans laquelle ils travaillent, n'a pas permis encore de les surprendre à l'ouvrage. Ces cellules, malgré leur finesse, ne laissent pas d'avoir assez de consistance pour pouvoir être touchées sans qu'on altère leur forme; la pâtée qu'elles contiennent soutient d'ailleurs leurs parois: une espèce de cire un peu détrempée, ou qui ne l'est même pas du tout, telle est la nature de cette pâtée, qui sert de nourriture aux larves qui habitent solitairement chaque cellule. Elles mettent, dans la consommation qu'elles en font, une espèce d'intelligence; car pour conserver intacts les murs de leur habitation, elles ne creusent leur pâtée que perpendiculairement, et s'y pratiquent ainsi un petit tuyau qui en occupe l'axe. Ce tuyau s'agrandit à proportion que les reclus croissent en âge: tout est dispersé lorsqu'ils arrivent aux parois.

Collète ceinturée, *Colletes succincta*. Cet insecte est long d'environ quatre lignes; le devant de la tête et le corcelet sont couverts d'un duvet d'un gris jaunâtre; les ailes supérieures sont un peu obscures; l'abdomen est conique, noir, avec le bord postérieur des anneaux gris; cette couleur est formée par un duvet; la bande du premier anneau est plus étroite, ne paroît même presque pas au milieu; les côtés de cet anneau, sa base et les pattes ont des poils grisâtres.

Le professeur Cuvier est le premier auteur qui ait décrit cette espèce après Réaumur: c'est son *hylée glutineux*.

Kirby l'appelle *melitta succincta*. (L.)

COLLETTIER, *Collettia*, genre de plantes de la pentandrie monogynie, et de la famille des RHAMNOÏDES, dont le caractère est d'avoir un calice monophylle, urcéolé, à lymbe quinquéfide, réfléchi; quatre écailles pétaliformes dans une des espèces; cinq étamines; un ovaire supérieur trigone, à style cylindrique, à stigmate trilobé.

Le fruit est une capsule à trois coques, posées sur la base du calice qui persiste, cohérentes entr'elles et monospermes.

Ce genre, qui est figuré pl. 129 des *Illustrations* de Lamarck, contient deux espèces. Ce sont des arbrisseaux très-épineux, à rameaux opposés, presque sans feuilles, à fleurs solitaires ou ramassées par petits paquets, situées dans les aisselles des épines qui sont opposées en croix.

Elles viennent toutes deux de l'Amérique méridionale, et une d'elles est cultivée dans le jardin de Cels; c'est celle qui a une corolle squamiforme. (B.)

COLLIBRANCHE, nom d'un poisson des Indes: c'est le *sphabranche à long bec* de Bloch. *Voyez* au mot SPHABRANCHE.

Lacépéde n'en a pas fait mention; mais il se rapproche infiniment de son genre CŒCILIE. *Voyez* ce mot. (B.)

COLLIER, nom spécifique d'un poisson du genre CHÉTODON. *Voyez* ce mot. (B.)

COLLIER ROUGE (*Trochilus leucurus* Lath., pl. n° 256 des *Oiseaux d'Edwards*. Ordre PIES, genre du COLIBRI. *Voyez* ces mots.). La longueur totale de ce *colibri* est d'environ quatre pouces six lignes; il a le bec noirâtre, et les pieds blanchâtres; le dessus du corps, la gorge, la poitrine, les petites couvertures des ailes d'un vert brunâtre, à reflets cuivrés et dorés; un demi-collier rouge au bas du cou; le ventre, les couvertures inférieures de la queue d'un blanc gris; les ailes d'un pourpre foncé; les pennes intermédiaires de la queue pareilles au dos; les autres blanches et un peu nuancées de brun à leur extrémité.

On trouve ce *colibri* dans la colonie hollandaise de Surinam: il est très-rare. (VIEILL.)

COLLIGUAY, *Colliguaja*, arbrisseau du Chili, qui s'élève à la hauteur d'un homme, dont les feuilles sont opposées, lancéolées, denticulées, charnues et persistantes, et dont les fleurs sont monoïques, incomplètes et disposées sur des chatons axillaires.

Les fleurs mâles garnissent la partie supérieure des chatons, et consistent en un calice à quatre divisions et en huit étamines.

Les fleurs femelles sont situées en dessous, et ont un calice également de quatre divisions, et un ovaire chargé de trois styles. Il leur succède des capsules triangulaires, élastiques, qui contiennent trois semences arrondies, de la grosseur d'un pois.

Le bois de cet arbrisseau sent la rose, au rapport de Molina, auquel on doit sa description. (B.)

COLLINE, élévation de terre qui n'a pour l'ordinaire que deux ou trois cents pieds perpendiculaires. La colline de *Montmartre* est décorée du nom de montagne. (Pat.)

COLLINSONE, *Collinsonia*, genre de plantes à fleurs monopétalées, de la diandrie monogynie, et de la famille des Labiées, dont le caractère est d'avoir un calice monophylle, campanulé, court, persistant, à cinq dents inégales; une corolle monopétale, infundibuliforme, beaucoup plus longue que le calice, irrégulière, à lèvre supérieure presque nulle et divisée en cinq parties; à lèvre inférieure, grande, frangée, partagée en beaucoup de découpures capillaires; deux étamines plus longues que la corolle; un ovaire supérieur, quadrifide, chargé d'une grosse glande et d'un style sétacé, aussi long que les étamines, incliné, purpurin, à stigmate bifide.

Le fruit consiste en une semence globuleuse, située au fond du calice.

Voyez pl. 21 des *Illustrat.* de Lamarck, où ces caractères sont figurés.

Il y a trois espèces de *collinsones*, toutes propres à l'Amérique septentrionale. Ce sont des plantes vivaces, à tiges tétragones, à feuilles opposées, à fleurs disposées en panicules terminaux. La plus connue des trois est la Collinsone du Canada, qui se cultive dans plusieurs jardins de botanique, et dont le caractère est d'être glabre dans toutes les parties, et d'avoir les feuilles ovales. (B.)

COLLIS DES CHINOIS. C'est le Dragonier de la Chine, *Dracæna terminalis* Linn. (*Voy.* ce mot.) Quelques botanistes l'ont placé parmi les Alestris. *Voyez* ce mot. (B.)

COLLIURE, *Colliuris*, genre d'insectes de la première section de l'ordre des Coléoptères.

Ce genre ne renferme qu'une espèce, qui se trouve à Surinam, et qui est principalement distinguée par le corcelet très-long, étroit et cylindrique; par une tête conique et amincie par-derrière, avec des antennes filiformes, et des yeux grands et saillans.

Degéer croît que la *colliure* forme une nuance entre les

insectes à quatre ailes membraneuses, réticulées, et ceux à étuis écailleux. Celle qu'il décrit est brune ; le corcelet est très-long, courbé; les élytres sont striées, terminées en deux pointes ; les pattes sont rousses.

Il faut observer que les *colliures* de Latreille ne sont pas les mêmes insectes que les *colliures* de Degéer ; elles en diffèrent essentiellement par les caractères pris de la bouche, quoiqu'elles s'en rapprochent beaucoup par ceux pris de la forme générale du corps. Voici les caractères que Latreille leur donne : Antennes terminées par quelques articles un peu plus courts, et paroissant un peu plus gros que les précédens ; mandibules terminées par un fort crochet ; lèvre supérieure très-avancée et arrondie ; palpes labiaux ayant l'article de la base très-dilaté, le suivant gros et courbe ; point de lèvre inférieure apparente ; pénultième article des tarses bilobé ; corps étroit, alongé ; corcelet alongé, conico-cylindrique, ou presque cylindrique ; abdomen étroit.

Ce genre a été détaché de celui de *cicindèle.* (O.)

COLMA (*Turdus colma* Lath., fig. pl. enl. de *Buffon*, n° 703.), oiseau du genre des GRIVES, de l'ordre des PASSEREAUX, et de la famille des FOURMILLIERS. (*Voyez* ces mots.) Cette espèce, qui n'est encore connue que par deux ou trois individus que j'ai remis à Buffon, paroît très-voisine du *palikour*, ou *fourmillier proprement dit*, et n'en est peut-être qu'une variété. On la trouve dans les grandes forêts de la Guiane. Buffon a composé le nom *colma* par contraction de *collum maculatum*, *cou tacheté*, parce que cet oiseau a la gorge blanche, piquetée de gris brun ; il y a aussi une tache blanche entre le bec et l'œil, et une espèce de demi-collier roux sur la nuque ; le reste du plumage est d'un brun mêlé de gris sous le cou et la poitrine, et de cendré sur le ventre. La longueur totale du *colma* est de six pouces. (S.)

COLNUD (*Corvus nudus* Latham, ordre PIES, genre du CORBEAU. *Voyez* ces deux mots.). Cet oiseau a deux traits de conformité avec le *choucas chauve ;* il a, comme lui, le bec fort large à sa base, et est chauve, mais d'une autre manière ; c'est le cou qu'il a presque nu et sans plumes ; une espèce de calotte d'un noir velouté couvre la tête depuis les narines ; cette calotte est composée de petites plumes droites, courtes, serrées, et très-douces au toucher ; le bec est blanchâtre, et noirâtre à son extrémité ; l'ouverture des narines est placée sur le tiers de la longueur du bec, et les plumes du front ne les recouvrent pas ; tout son plumage est noir, à l'exception des dernières pennes des ailes, des bords extérieurs de celles

du milieu et de toutes les couvertures qui sont d'un gris blanchâtre ; la grosseur est celle du *choucas*, et sa longueur, de seize pouces.

Le *colnud* n'est pas fort commun à la Guiane française, qui paroît être son pays natal.

Le jeune, au lieu d'avoir les aîles d'un gris bleuâtre, les a d'un noir brun, et le reste du plumage est d'un brun noirâtre sans reflets ; mais ce qui le distingue et indique son âge, c'est la bordure grise que l'on remarque sur la plupart des plumes du corps. (Levaillant a donné ce jeune pour la femelle.) Le bec et les pieds sont d'un brun noir. Ce même ornithologiste (*Hist. nat. d'une partie d'Oiseaux rares et curieux.*) assure que le *colnud* mâle dans son jeune âge ressemble à la femelle, et que tous ont alors le cou entièrement couvert de plumes. Il seroit à desirer qu'il dise sur quoi est fondée cette assertion. (Vieill.)

COLYDIE, *Colydium*, genre d'insectes de la troisième section de l'ordre des Coléoptères.

Linnæus et Geoffroi plaçoient les insectes de ce genre parmi les *dermestes*. Fabricius, dans la première édition de son *Systema entomologiæ*, les avoit rangés avec les *ips*, où ils se trouvoient confondus avec d'autres insectes de différens genres ; dans la seconde édition de son ouvrage, cet auteur ayant démembré le genre Ips, et ayant formé plusieurs nouveaux genres avec les espèces qu'il contenoit, a donné le nom de *colydie* aux insectes qui sont l'objet de cet article.

Les *colydies* sont de petits insectes, dont le corps est alongé, cylindrique, glabre, non rebordé, dont les antennes sont perfoliées ; la tête ovée, plane, de la largeur du corcelet ; les mandibules cornées, épaisses, recourbées, aiguës, sans dents ; la lèvre inférieure avancée, membraneuse, échancrée et en cœur ; les antennules au nombre de quatre, courtes et en masse ; le corcelet alongé, plane ; les élytres roides, de la longueur de l'abdomen ; les pattes courtes ; les tarses quadriarticulés.

Les *colydies* ainsi que les *ips*, les *hypophles* et les *mycétophages*, se trouvent dans le bois mort et sous les écorces. L'espèce la plus connue est le Colydie linéaire (*Colydium elongatum.*) ; il a deux lignes de long ; sa couleur est le brun ferrugineux, ses élytres sont noires, avec la base et l'extrémité d'un brun ferrugineux : elles laissent appercevoir de légères stries pointillées. (O.)

COLLYRIS ; nom donné par Fabricius au genre d'insectes qui avoit reçu de Degéer et de la plupart des entomologistes le nom de Collіure, *Colliuris*. Voyez ce mot. (O.)

COLOCASE. C'est une espèce de *gouet*, le *gouet ombiliqué*, dont on mange les racines en Egypte et dans toute l'Asie méridionale. *Voyez* au mot GOUET. (B.)

COLOCOLLA (*Felis colocolla* Molin., *Histoire naturelle du Chili*. Voyez tom. 3, page 166 de l'*Hist. nat. des quadrupèdes de Buffon*, édition de Sonnini.), quadrupède du genre CHAT, de la famille du même nom et de l'ordre des CARNASSIERS, sous-ordre des CARNIVORES (*Voyez* ces mots.). On nomme *colocolla* un chat-tigre de l'Amérique méridionale, sur lequel Molina a donné une notice. Il ressemble au *chat sauvage*; mais son poil est blanc, avec des taches noires et jaunes irrégulières; sa queue est rayée jusqu'à la pointe de cercles ou d'anneaux noirs.

Il vit, comme le *guigna*, dans les forêts du Chili, et il a les mêmes habitudes. *Voyez* GUIGNA. (DESM.)

COLOCOLO. C'est aux Philippines le CORMORAN. *Voyez* ce mot. (S.)

COLOMBADE, nom que l'on donne à diverses FAUVETTES en Provence. *Voyez* ce mot. (VIEILL.)

COLOMBE. *Voyez* PIGEON.

Quelques auteurs ont donné le nom de *colombe de Groënland* et de *colombe tachetée du Groënland* au *petit guillemot*. Voyez GUILLEMOT. (S.)

COLOMBELLE, *Columbella*, genre de coquilles univalves, établi par Lamarck aux dépens des *volutes* de Linnæus. Ses caractères sont d'avoir la spire courte; la base de l'ouverture plus ou moins échancrée et sans canal; un renflement à la partie interne du bord droit, et des plis ou des dents à la columelle.

On peut se former une idée de ce genre dans Adanson, pl. 9, fig. 29, où se trouve figurée la *volute marchande* de Linnæus, qui lui sert de tipe. On y verra aussi la figure de son animal, dont la tête est munie de deux tentacules, portant les yeux au-dessous de leur partie moyenne; le manteau forme un tube au-dessus de la tête pour la respiration, et le pied est muni d'un petit opercule fort mince. *Voyez* au mot VOLUTE. (B.)

COLOMBINE; l'on nomme ainsi la fiente de *pigeon*. C'est de tous les fumiers le plus chaud et le plus actif, que l'on ne doit employer qu'avec ménagement. En Normandie la *colombine* s'appelle *poulnée*. (S.)

COLOMBIUM, nouvelle substance métallique, découverte par M. Hatchet dans un minéral qui avoit été envoyé à feu M. Hans Sloane, avec divers échantillons de mine de

fer de Massachusset, ce qui fait présumer qu'il se trouve dans les mêmes gîtes.

Ce minéral est fort pesant, de couleur grise noirâtre, et a quelque ressemblance avec le *chrômate de fer.*

Il est fort peu attaquable par les acides, cependant l'acide sulfurique en extrait un peu de fer.

On le décompose par le moyen du carbonate de potasse et de l'acide muriatique, qu'on fait agir alternativement; l'acide carbonique est chassé; l'acide muriatique s'empare du fer, et la potasse se combine avec l'*acide du colombium*; on l'en sépare par le moyen de l'acide nitrique: il se forme alors un précipité blanc, floconneux et abondant, qui est l'acide de ce métal.

L'acide muriatique le dissout quand il est nouvellement précipité; l'acide sulfurique ne parvient à le dissoudre qu'à l'aide de la chaleur; l'acide nitrique ne s'y combine point.

Le prussiate de potasse donne un précipité vert-olive, et la teinture de noix de galle un précipité de couleur orangée; le zinc donne un précipité blanc: il est dissoluble dans les alcalis caustiques, et le précipité blanc reparoît par l'addition d'un acide.

L'hydrosulfure d'ammoniaque ajouté aux dissolutions alcalines, donne un précipité chocolat: l'ammoniaque ne se combine pas avec le précipité blanc.

Les dissolutions acides et alcalines sont incolores.

Le précipité blanc ne se combine pas avec le soufre par la voie sèche.

Uni par la fusion au phosphate d'ammoniaque, il forme un verre de couleur bleue tirant sur le pourpre.

Il rougit la teinture bleue de tournesol.

D'après ces propriétés il paroît que c'est un *métal acidifiable*, qu'il seroit fort difficile de réduire à l'état de *régule*, et qui est différent des substances métalliques connues. M. Hatchet lui a donné le nom de *colombium* en mémoire de *Colomb*, qui a découvert le Nouveau-Monde, où se trouve ce nouveau métal. (Pat.)

COLOMBO, racine qui nous vient de l'Inde en morceaux jaunâtres, d'une saveur amère, et qui passe pour un spécifique contre les coliques, les indigestions et le *cholera morbus.* Il y a tout lieu de croire que c'est celle du Ménisperme palmé. *Voyez* ce mot. (B.)

COLOMNÉE, *Columnea*, genre de plantes à fleurs monopétalées, de la didynamie angiospermie, et de la famille des Personnées, dont les caractères sont d'avoir un calice

monophylle, divisé en cinq parties étroites; une corolle monopétale, infundibuliforme, beaucoup plus grande que le calice, à limbe à cinq lobes un peu inégaux; quatre étamines, dont deux plus grandes à anthères rapprochées et jointes comme en couronne; un ovaire supérieur, ovale, chargé d'un style aussi long que la corolle à stigmate à deux lobes.

Le fruit est une capsule globuleuse, charnue, environnée à sa base par le calice, biloculaire, et contenant des semences oblongues, menues et nombreuses.

Voyez pl. 524 des *Illustrations* de Lamarck, où ces caractères sont figurés.

Les *colomnées* sont des plantes herbacées, vivaces, dont les feuilles sont opposées, les fleurs souvent solitaires, toujours axillaires, et d'un rouge vif. On en compte six espèces.

La Colomnée grimpante a la corolle velue et la tige couchée sur la terre, ou grimpante autour des arbres. On la trouve à la Martinique.

La Colomnée droite a les tiges droites et la corolle glabre. Elle vient de l'Amérique méridionale.

La Colomnée a feuilles longues a les feuilles lancéolées, fort longues, et la corolle à limbe un peu velu. Elle croît dans l'Inde.

Les trois autres espèces, qui sont naturelles à la Jamaïque, sont moins connues. (B.)

COLONE, *Colona*, arbre à feuilles alternes, presque sessiles, ovales, lancéolées, dentées, très-grandes, à fleurs rougeâtres disposées en grappes solitaires et axillaires, quelquefois en panicule, lequel forme un genre dans la gynandrie polyandrie, ou la polyandrie monogynie.

Ce genre, qui a été établi par Cavanilles, et figuré pl. 370 de ses *Icones plantarum*, offre pour caractère un calice de cinq folioles linéaires, caduques et colorées intérieurement; une corolle de cinq pétales, accompagnées d'une écaille à leur base; une colonne pentagone portant les organes de la génération; un grand nombre d'étamines insérées au sommet de cette colonne; un ovaire globuleux, tétragone, inséré à son centre, et portant un style plus long que les étamines et à stigmate simple.

Le fruit est un drupe globuleux à quatre ailes repliées, s'ouvrant en quatre parties, qui chacune contiennent deux semences ovales.

Le Colone a feuilles dentées croît dans les îles Philippines: il diffère des Greuviers (*Voyez* ce mot.) par son fruit si particulièrement organisé. (B.)

COLONNE TORSE, coquille qui passe pour fluviatile, et qui fait partie du genre Bulime de Bruguière. *Voyez* ce mot. (B.)

COLOPHON, nom par lequel on désigne un gros oiseau aquatique du Pérou, que l'on soupçonne être un *héron*.

(Vieill.)

COLOPHONE ou COLOPHANE, nom donné à une préparation de térébenthine, dont les joueurs d'instrumens à cordes de boyau, se servent pour frotter leur archet. Cette substance est quelquefois employée en médecine. *Voyez* aux articles Pin et Sapin. (D.)

COLOQUINELLE, ou FAUSSE COLOQUINTE. C'est une espèce de *courge à limbe droit*. Voy. au mot Courge. (B.)

COLOQUINTE, ou CONCOMBRE AMER, *Cucumis colocynthis* Linn., plante annuelle et rampante, du genre des Concombres (*Voyez* ce mot.), qui croît abondamment dans les îles de l'Archipel, et sur les côtes maritimes du Levant. Sa racine qui est peu fibreuse et faite en forme de fuseau, pousse des tiges grêles, anguleuses, hérissée de poils courts, et garnies de feuilles rudes, blanchâtres, velues et très-découpées. Les fleurs sont petites, solitaires et jaunâtres : elles viennent ainsi que les vrilles aux aisselles des feuilles. Aux fleurs femelles succèdent des fruits sphériques, lisses, et de la grosseur du poing; ils sont jaunâtres dans leur maturité, ont une écorce mince et dure, et contiennent une pulpe fongueuse et blanche d'une amertume insupportable. On nous apporte d'Alep cette pulpe desséchée. Elle est âcre au goût, excite des nausées et blesse le gosier. C'est un violent purgatif, dont on ne se sert que dans les cas désespérés, et qu'il faut employer toujours avec une grande circonspection, à cause des effets dangereux qu'il peut produire; les graines que contient la pulpe sont plates, dures, un peu grises, roussâtres et de la grandeur de celles du *concombre*. Comme celles-ci, elles sont huileuses, douces, émulsives et rafraîchissantes.

La *coloquinte*, selon Bourgeois, est le meilleur et le plus sûr de tous les vermifuges; elle est sur-tout spécifique contre le tenia ou ver plat, et contre les affections soporeuses. Hoffmann la regarde comme un poison; elle est, suivant lui, dangereuse et destructive; elle ébranle, trouble et blesse l'estomac, les viscères et les nerfs; elle brise les petites veines, en fait sortir le sang, corrode les intestins, et leur cause de cruelles douleurs. (D.)

COLSA, nom vulgaire d'une espèce de *chou*, que l'on cultive pour la graine, dont on retire une huile d'un grand usage dans les arts. *Voyez* au mot Chou. (B.)

COLUBRI. C'est dans l'*Ornithologie* de Salerne, le COLIBRI. *Voyez* ce mot. (S.)

COLUBRIN, nom spécifique d'un serpent du genre ANGUIS. *Voyez* ce mot. (B.)

COLUBRINE. *Voyez* SERPENTINE. (PAT.)

COLUMBASSE, nom vulgaire de la DRAINE. *Voyez* ce mot. (VIEILL.)

COLUMELLE, *Columella*, arbrisseau grimpant, dichotome, à feuilles pédiaires, à folioles ovales, crénelées et velues; à fleurs blanches, portées sur des pétioles dichotomes et latéraux, qui forme un genre dans la tétrandrie monogynie.

Ce genre offre pour caractère un calice monophylle, presque tronqué et persistant; une corolle de quatre pétales, alongés et recourbés, avec un tube inférieur à quatre sillons; quatre étamines attachées aux bords du calice et enfoncées dans les sillons du tube; un ovaire supérieur à style épais, et à stigmate simple.

Le fruit est une baie presque ronde, à deux loges et à deux semences, formée par le calice qui s'est accru.

La *columelle* croît à la Cochinchine. (B.)

COLUMELLE. C'est la partie intérieure de la lèvre gauche des *coquilles*. Voyez à la suite du mot COQUILLE, l'explication de ce mot, et de tous ceux qui ont rapport aux diverses parties des testacés. (B.)

COLUS, nom latin du SAÏGA. *Voyez* ce mot. (S.)

COLUVRINE DE VIRGINIE. C'est la racine d'une espèce d'*aristoloche*, qui croît dans l'Amérique septentrionale, et qu'on dit être un puissant alexipharmaque. On l'appelle aussi *racine de snagroël*. C'est probablement celle de l'ARISTOLOCHE SERPENTAIRE. *Voyez* ce mot. (B.)

COLYMBUS, nom latin du genre des PLONGEONS. (*Voy.* ce mot.) Il vient du grec *colymbis*, qui signifioit le *grèbe*. (S.)

COMARET, *Comarum*, genre de plantes à fleurs polypétalées, de l'icosandrie polygynie, et de la famille des ROSACÉES, dont le caractère est d'avoir un calice persistant et divisé en dix parties, dont la moitié inférieure est plus petite; cinq pétales plus courts que le calice; une vingtaine d'étamines inégales, insérées à la base du calice; un grand nombre d'ovaires ovales, terminés, chacun, par un style court à stigmate pointu, portés sur un réceptacle très-grand, ovale, spongieux, persistant. Les semences sont ovales, aiguës, et couvrent le réceptacle.

Ce genre est figuré pl. 444 des *Illustrations* de Lamarck. Il ne comprend qu'une espèce, qui est une herbe vivace à feuilles alternes, composées de cinq folioles oblongues, dentées, iné-

gales, portées sur des pétioles, s'élargissant à leur base pour embrasser la tige qui est ordinairement à moitié couchée; les feuilles supérieures sont ordinairement ternées. Les pédoncules sont pauciflores, axillaires et terminaux.

Cette plante croît dans les marais et est regardée comme fébrifuge. Elle se rapproche beaucoup des POTENTILLES, avec lesquelles quelques auteurs l'ont placée. *Voyez* au mot POTENTILLE. (B.)

COMBA-SOU (*Fringilla comba-sou*, pl. enl., n° 291, mâle et femelle, de l'*Hist. nat. de Buffon;* ordre PASSEREAUX; genre du MOINEAU. *Voyez* ces deux mots.). J'ai cru devoir décrire cet oiseau sous le nom qu'il porte au Sénégal, sa vraie patrie, et non pas sous celui de *moineau du Brésil*, qu'on lui donne dans la planche enluminée citée ci-dessus, parce qu'on l'a confondu avec le *père noir à bec rouge* de Brisson, erreur bien pardonnable, puisqu'il existe dans l'Amérique méridionale un petit moineau, que l'on trouve aussi à Cayenne, mais très-rarement, dont le plumage présente la même couleur, les mêmes reflets et à-peu-près la même taille; il n'en diffère que par la couleur du bec, qui est d'un brun noirâtre dans les uns et rouge dans celui qu'a décrit Brisson; mais il ne dit pas si le *père noir* fait deux mues par an et se présente sous deux habits différens; il ne fait pas non plus mention de la femelle. D'autres désignent le *comba-sou* par la dénomination du *moineau bleu*, qui peut encore lui convenir, puisque, lorsqu'il est revêtu de son beau plumage, il est entièrement d'un noir à reflets bleus. Mais je préfère celui de *comba-sou*, puisqu'il est généralement adopté par les Français, qui l'apportent du Sénégal, et par les oiseleurs de Paris. Sa taille et sa grosseur sont celles du *tarin;* néanmoins il paroît un peu plus ramassé. Son bec est d'un blanc teint d'une couleur de chair dans l'oiseau vivant, mais qui disparoît lorsqu'il est mort; ses pieds sont de la même teinte; son iris est blanchâtre, et sa queue courte. Telles sont les couleurs du mâle lorsqu'il est revêtu de son habit de noces, couleur qu'il conserve pendant six mois. Après ce temps, on le distingue difficilement de sa femelle; néanmoins les teintes sont plus prononcées. Celle-ci a les plumes du dessus du corps d'un brun noirâtre, et entourées d'un brun clair; les pennes de la queue et des ailes noirâtres, et bordées à l'extérieur de cette dernière teinte. Trois bandes bien distinctes se font remarquer sur la tête, l'une d'un brun clair, sur le milieu, et deux autres noirâtres, sur les côtés, elles partent de la base du bec, et passent au-dessus des yeux; un trait de même couleur se prolonge en arrière depuis le coin de



Deseve del. Voisard Sculp.

1. Calao à Casque concave. 2. Combattant ou Paon de mer.
3. Crik poudré ou Meunier.

l'œil ; les joues sont grises ; le dessous du corps est grisâtre ; le bec d'un brun clair, et les pieds sont jaunâtres.

Le *comba-sou*, d'un caractère vif et pétulant, ne se façonne point à la captivité aussi facilement que les *sénégalis ;* il conserve toujours dans la volière son air farouche et méchant, mais il est d'un tempérament plus robuste. Sa voix est forte et criarde, et son ramage peu agréable ; sa vivacité et sa pétulance sont extrêmes ; à peine le voit-on un instant tranquille, sur-tout dans la saison des amours; agitation stérile, puisque la femelle se refuse à ses desirs. Des circonstances fort singulières accompagnent ses amours ; le mâle voltige avec beaucoup de vivacité au-dessus de la femelle, se pose ensuite sur elle, toujours en se soutenant de ses ailes ; puis il disparoît aussi-tôt, et va se cacher dans un boulin, où il crie pendant plusieurs secondes, comme s'il se battoit avec d'autres oiseaux. La femelle n'est pas moins pétulante, et ne cesse de voltiger et de crier pendant la saison des amours. Sa voix n'a pas plus d'agrément que celle du mâle. Pour les faire multiplier en captivité, il leur faut, en France, une chaleur de vingt-cinq à trente degrés, et les tenir seuls dans une volière, où l'on mettra des arbrisseaux verts. (Vieill.)

COMBATTANT (*Tringa pugnax* Lath., planche de ce volume. Ordre des Echassiers ; genre du Vanneau. *Voyez* ces deux mots.). Le nom de *combattant* (*pugnax*) qu'ont adopté les naturalistes pour cette espèce de *vanneau*, convient à des oiseaux qui nous imitent : « Non-seulement, dit Buffon, ils se livrent entr'eux des combats seul à seul, des assauts corps à corps, mais ils combattent aussi en troupes réglées, ordonnées, et marchant l'une contre l'autre ». Ce n'est point pour satisfaire l'avarice ou l'ambition des chefs qu'ils se battent entr'eux ; l'amour seul est la cause de ces combats, les seuls que la nature semble avouer, puisqu'elle les occasionne par la disproportion qu'elle a mise dans le nombre des mâles et des femelles : aussi ces phalanges ne sont composées que de mâles. Les femelles, dit-on, attendent à part la fin de la bataille, enflamment par de petits cris l'ardeur des *combattans*, et restent le prix de la victoire; souvent la lutte est longue, et quelquefois sanglante; les vaincus prennent la fuite ; mais leur ardeur guerrière, qui n'est produite que par leur ardeur amoureuse, renaît au cri de la première femelle qu'ils entendent. Ils oublient leur défaite, et entrent en lice de nouveau, si quelqu'antagoniste se présente ; cette petite guerre a lieu tous les jours le matin et le soir aux mois d'avril et de mai. A cette époque, les mâles ont un plumage de guerre qui leur sert de bouclier ;

c'est une espèce de crinière composée de plumes longues, fortes et serrées qu'ils portent autour du cou, et hérissent lorsqu'ils s'attaquent, mais qui les quitte avec leurs amours. Cet ornement, qui tombe par une mue qui arrive à ces oiseaux vers la fin de juin, diffère sur presque tous les *combattans;* il est roux dans les uns, gris dans d'autres, blanc dans quelques-uns, d'un beau noir violet chatoyant, coupé de taches rousses sur des individus, et enfin, sur plusieurs, c'est un mélange de toutes ces couleurs; celui d'un blanc pur est le plus rare. Cette livrée de combat ne varie pas moins par la forme que par les teintes, durant tout le temps de son accroissement. Outre ce surcroît momentané, ils ont une surabondance de molécules organiques qui se manifeste par l'éruption d'une multitude de papilles charnues et sanguinolentes qui s'élèvent sur le devant de la tête et à l'entour des yeux. Il n'existe pas d'oiseau qui, à physique égal, ait les testicules aussi forts; ceux du *combattant* ont chacun près de six lignes de diamètre et plus d'un pouce de longueur; le reste de l'appareil des parties génitales est egalement dilaté dans le temps des amours : dans tout autre temps, on ne distingue plus guère les mâles des femelles, car ceux-ci perdent leur crinière, et les tubercules vermeils qui couvroient leur tête, pâlissent et s'oblitèrent, et ensuite celle-ci se recouvre de plumes.

Les *combattans* ne nichent pas sur nos côtes, du moins l'on n'en a pas de certitude. Ils partent de Picardie, où ils arrivent au mois d'avril, dans le courant de mai par les vents de sud et de sud-est qui les portent en Angleterre, où ils nichent en très-grand nombre, particulièrement dans le comté de Lincoln; on en trouve aussi au printemps sur les côtes de Hollande, de Flandre et d'Allemagne; ils sont en grand nombre en Suède, en Islande, en Russie et en Sibérie. Comme ces oiseaux arrivent régulièrement au printemps et que l'on n'en voit point à l'automne, l'on est incertain où ils passent l'hiver. Des observateurs assurent qu'au moins d'avril ils viennent du Nord; d'autres présument, avec autant de fondement, qu'ils viennent du Midi. Pour décider la question, il faut de nouvelles observations, mais très-difficiles à faire avec des oiseaux voyageurs. Buffon conjecture, et cela me paroît vraisemblable, qu'ils passent en d'autres temps sans être remarqués, et peut-être en compagnie des *maubêches* ou des *chevaliers,* avec lesquels ils ont, à cette époque, un plumage assez analogue, et même beaucoup de ressemblance. Ils n'en diffèrent dans la taille que par un peu moins de hauteur, mais ils ont la même manière de vivre. Ces oiseaux font leur nid au mois de mai, sur la terre, dans de

petits creux entourés de gazon. Leurs œufs sont au nombre de quatre, cendrés et parsemés, principalement au gros bout, de taches d'un brun rougeâtre. On dit que ces œufs sont très-bons à manger, et qu'on les recherche dans plusieurs pays aussi bien que ceux des *vanneaux*. L'incubation dure un mois. En Angleterre, on leur fait une petite chasse : l'oiseleur saisit l'instant où ces oiseaux se battent pour leur jeter son filet. On en prend aussi en Hollande dans les mois de juillet et d'août, et leur chair y est très-estimée ; sans doute qu'elle a perdu ses bonnes qualités au printemps, car ce n'est pas un gibier fort recherché à Paris, époque où l'on en voit assez souvent dans les marchés. Les Anglais sont dans l'usage de les engraisser, en les nourrissant avec du lait et de la mie de pain ; mais on est obligé, pour les rendre tranquilles, de les tenir renfermés dans des endroits obscurs, car ils se battent aussi-tôt qu'ils voient la lumière. L'esclavage n'adoucit point leur humeur guerrière ; s'ils sont renfermés avec d'autres oiseaux, ils les défient tous ; et pour posséder un coin de gazon vert, ils se battent à qui l'occupera ; ils semblent même se piquer de gloire, car ils ne se montrent jamais plus animés que quand il y a des spectateurs.

Le mâle est à-peu-près de la grosseur du *chevalier*, et a dix pouces six lignes de longueur ; le bec gris ; l'iris noisette ; la tête couverte de petits mamelons (les uns en ont plus, les autres moins) ; la partie supérieure et le dessus du cou d'un violet foncé très-brillant ; le haut du dos couvert de plumes noirâtres, bordées de gris et variées de grandes taches pareilles à la couleur du cou ; la partie inférieure, le croupion, les couvertures des ailes et celles du dessus de la queue, d'un gris brun ; chaque plume bordée d'une teinte plus claire ; la base du bec entourée de petites plumes d'un blanc sale et roussâtre ; la poitrine variée de blanc, de noir et de violet ; le ventre et les autres parties blancs ; les grandes couvertures et les pennes primaires des ailes brunes ; les autres d'un gris brun plus ou moins clair, et les plus proches du corps traversées à leur bout de raies noirâtres ; celles de la queue pareilles et rayées transversalement de la même couleur ; les pieds gris. Cette description ne peut s'appliquer à tous les individus, car presque tous varient en couleur, et il est très-rare d'en rencontrer deux pareils ; sur les uns, le blanchâtre et le roux remplacent le violet et le noirâtre ; sur d'autres, c'est un cendré jaunâtre, ou un brun tirant sur le marron. Le plumage des femelles varie moins. Ce qui les caractérise au printemps, c'est la privation des mamelons charnus et des longues plumes du cou, qui sont aussi courtes que les autres.

Enfin, le blanc règne sur la tête et sur le dessous du corps ; le dessus est varié de blanc et de noirâtre, de brun et de roussâtre, mais le blanc est la couleur qui domine sur presque toutes. (Vieill.)

COMBBIRD ou OISEAU PEIGNÉ. Le Père Labat indique sous ce nom un gros oiseau du Sénégal. (*Afrique occidentale*, tom. 3, pag. 99.) Autant que l'on en peut juger par le peu que dit ce voyageur, il paroît que cet oiseau est une Outarde. *Voyez* ce mot. (S.)

COMBLETTE. C'est, en vénerie, la division des deux doigts du cerf, la fente du milieu de son pied. (S).

COMBRET. *Voyez* Chigomier. (B.)

COMEPHORE, *Comephorus*, genre de poissons, établi par Lacepède, dans la division des Apodes, pour placer une espèce que Pallas a découverte dans le lac Baïkal, et qu'il avoit réunie aux *callionymes* de Linnæus, quoiqu'elle ne fût pas même de cette division, n'ayant pas de nageoires au-devant de l'anus. *Voyez* au mot Callionyme.

L'expression caractéristique de ce genre est : corps alongé et comprimé; tête et ouverture de la bouche très-grandes; museau large et déprimé ; dents très-petites; deux nageoires dorsales, dont plusieurs rayons de la seconde sont garnis de longs filamens.

Le Comephore baïkal a une mâchoire inférieure saillante, et armée, ainsi que la supérieure, excepté à son sommet, de petites dents crochues. Son corps est enduit d'une huile très-abondante. Il habite, l'hiver, les profondeurs du lac Baïkal, et s'approche, l'été, en troupes nombreuses, de ses bords. Il peut, à raison de la longueur de ses nageoires pectorales, égale à la moitié de celle du corps, parcourir dans l'air des espaces assez étendus, comme les *exocets* et autres *poissons volans*. Voyez ces mots. (B.)

COMÈTES. Ce sont des corps célestes, dont les mouvemens sont fort différens de ceux des planètes. Il y en a quelques-unes qu'on sait tourner autour du soleil, et par analogie, on juge qu'elles sont toutes dans le même cas ; mais ce mouvement s'exécute dans des ellipses excessivement excentriques, de sorte que dans une période de leur révolution, elles se trouvent très-voisines du soleil, et très-éloignées dans une autre.

D'ailleurs, elles ne suivent point, comme les planètes, la route du zodiaque; leur marche est dirigée en toutes sortes de sens.

Les *comètes* ne sont point lumineuses par elles-mêmes:

elles empruntent du soleil la lumière qu'elles nous envoient. La *comète* de 1744 semble en fournir la preuve ; elle n'étoit éclairée qu'à moitié, comme la lune dans ses quartiers.

Ordinairement les *comètes* sont accompagnées d'une espèce de vapeur un peu lumineuse, à laquelle on donne divers noms, suivant sa situation. Quand elle suit la *comète*, on la nomme *queue ;* quand elle la précède, on l'appelle *barbe*, et *chevelure* quand elle l'environne.

Il y a des *comètes* qui sont privées de cette espèce d'atmosphère, et la cause en est fort peu connue.

On ignore le nombre des *comètes*. En 1801, on n'en a encore découvert que 91. On présume qu'il en existe plusieurs centaines, et peut-être un bien plus grand nombre. Il y en a quelques-unes dont on croit connoître la révolution ; mais on n'en est à-peu-près certain qu'à l'égard d'une seule : c'est celle qui a paru en 1456, 1531, 1607, 1682 et 1759. Sa révolution paroît être de 76 ans, plus ou moins. On attribue ces petites différences aux perturbations qu'elle a pu éprouver dans sa marche, par l'attraction des corps dont elle s'est trouvée voisine.

Les *comètes* ont quelquefois un mouvement apparent d'une rapidité prodigieuse. Celle de 1472 parcourut, en un jour, 120 degrés. Celle de 1760, entre le 7 et le 8 de janvier, changea de 41 degrés et demi en longitudes, et il y a d'autres exemples d'une vîtesse à-peu-près semblable.

Les *comètes* dont l'apparition a été la plus longue, sont celles de l'an 64, sous l'empire de Néron ; celle de 604, au temps de Mahomet ; celle de 1240, lors de l'irruption de Tamerlan. Ces trois *comètes* furent visibles pendant six mois.

Celles de 1729 et de 1773 ont été pareillement observées pendant six mois.

Celle de 1769 parut pendant près de quatre mois.

On voit quelquefois plusieurs *comètes* en même temps : le 11 février 1760, on en voyoit deux, et il y en d'autres exemples.

La grandeur apparente des *comètes* varie beaucoup. Si l'on en croit ce que dit Sénèque, après la mort de Démétrius, roi de Syrie (cent quarante ans avant l'ère vulgaire), il parut une *comète* aussi grande que le soleil. Son disque, dit-il, étoit d'abord rouge et enflammé, et sa lumière assez éclatante pour triompher de la nuit ; ensuite sa grandeur diminua insensiblement, et son éclat s'affoiblit ; enfin elle disparut totalement. (*L. VII, ch. XV.*)

Celle de 1556, observée par Ticho-Brahé, étoit environ quatre fois grande comme Vénus.

Il y en a d'autres qui sont si petites, ou si fort éloignées de nous, qu'on ne peut les voir qu'avec le secours des lunettes.

Dans leur longue révolution, les *comètes* sont quelquefois très-près du soleil. Celle de 1680, qui fut si remarquable, se trouva dans son périhélie si près de cet astre, que l'espace qui l'en séparoit n'étoit que la sixième partie du diamètre du soleil : elle en étoit conséquemment 166 fois plus voisine que nous.

On présume que la queue des *comètes* est produite par une atmosphère de vapeurs qui s'élèvent de leur noyau, quand elles éprouvent une prodigieuse chalenr dans le voisinage du soleil; et l'on a regardé comme une preuve de cette hypothèse, la queue de la *comète* de 1680, qui fut incomparablement plus étendue et plus lumineuse après son périhélie qu'auparavant.

Cette queue, vue de Paris, paroissoit occuper dans le ciel une étendue de 62 degrés; et observée de Constantinople, sa longueur étoit, suivant Cassini, de 90 degrés; c'est-à-dire qu'elle occupoit tout juste la moitié de la calotte du ciel.

D'après la supposition que le soleil est un globe de feu, et que la chaleur qui en émane est en raison inverse du carré des distances, on avoit calculé que cette *comète* avoit dû éprouver, dans sa plus grande proximité du soleil, un degré de chaleur 2000 fois plus considérable que celle d'un fer rouge.

Mais il paroît plus probable de supposer, avec Herschel, que le soleil est un corps purement lumineux, et nullement un globe de feu; et les *comètes* sont sans doute constituées de manière, qu'elles n'éprouvent ni un excès de chaleur dans leur voisinage du soleil, ni un excès de froid dans leur plus grand éloignement de cet astre.

Il semble même que nous en ayons la preuve sous les yeux; car, dans notre globe, nous voyons que la température est à-peu-près la même dans les deux hémisphères, pendant les saisons correspondantes. Quoique l'hémisphère austral soit, pendant son été, d'environ douze cent mille lieues plus voisin du soleil, que nous ne sommes pendant le nôtre; et que pendant son hiver, il en soit plus éloigné que nous de la même quantité. Mais bien loin d'avoir des hivers excessivement rudes, et des étés excessivement brûlans, tout ce que nous apprennent les voyageurs prouve que dans ces deux saisons, la température est moins extrême au détroit de Magellan, que dans les contrées boréales de l'ancien continent.

(Pat.)

COMÈTE, *C[illegible]*, petite plante, des Indes, à feuilles

ovales, lancéolées, entières; à fleurs axillaires ou terminales, alternes et longuement pédonculées, qui forme un genre dans la tétrandrie monogynie.

Ses caractères sont une collerette tétraphylle, triflore, à folioles oblongues, égales, ciliées et hispides; un calice tétraphylle à folioles égales et de la longueur de la collerette; point de corolle; quatre étamines égales; un ovaire supérieur, arrondi, à style terminé par un stigmate trifide.

Le fruit est une capsule à trois coques, qui ne contiennent chacune qu'une seule semence.

Ce genre est figuré pl. 76 des *Illustrations* de Lamarck, et tab. 15, fig. 5. *Burm. ind.* (B.)

COMÉTITE, nom donné à des espèces d'*astéries* ou portions détachées d'une espèce d'*encrinite fossile*, qui ressemble à une comète. *Voyez* au mot ENCRINITE. (B.)

COMÉTITES, nom donné par quelques naturalistes aux *astroïtes fossiles*. (PAT.)

COMMA, oiseau d'Afrique, si mal indiqué par Dapper (*Description de l'Afrique*, pag. 248.), qu'il est impossible de le reconnoître. Son plumage est fort beau, dit Dapper; il a le cou vert, les ailes rouges et la queue noire. (S.)

COMMANDEUR (*Oriolus phœnicœus* Lath., pl. imp. en couleurs de mon *Hist. des Ois. de l'Am. sept.* mâle et femelle; ordre PIES, genre du LORIOT. *Voy.* ces deux mots.). Ce *troupiale* doit son nom de *commandeur* à la belle marque qu'il a sur la partie antérieure de l'aile. Cette marque est composée de deux teintes; le rouge occupe la partie élevée, et un jaune roux la partie la plus basse. Le noir est la couleur générale du plumage, ainsi que du bec, des pieds et des ongles; l'iris est jaune. Longueur du mâle, huit pouces, et de la femelle six pouces et demi; celle indiquée par Buffon est un jeune mâle. La vraie a tout le dessus du corps brun foncé, tacheté d'un blanc sale sur la tête et d'un blanc jaunâtre sur le corps; le dessous est d'un blanc sale, tacheté de brun foncé; les pennes des ailes et de la queue sont bordées à l'extérieur de blanc; l'épaulette est rouge, mélangée d'un peu de blanc, mais elle est très-peu apparente; le bec et les pieds sont d'un brun noirâtre.

Ces oiseaux se privent facilement, apprennent à parler, et se plaisent à chanter, soit qu'on les tienne en cage, soit qu'on les laisse courir dans la maison. Ils se nourrissent de graines, d'insectes, et sur-tout de maïs, lorsqu'il est près de sa maturité. Dès le mois de juillet ils se réunissent en troupes nombreuses: alors, malheur aux champs sur lesquels ils tombent; car ce sont de très-grands dévastateurs. Ces *troupiales* se

tiennent constamment dans les joncs ou dans les buissons qui croissent dans les marais ; c'est-là qu'ils placent leur nid. Ils sont très-communs dans les Etats-Unis, et les quittent à l'automne, pour passer l'hiver dans la Louisiane et le Mexique. Leur chair n'est pas un manger recherché. (Vieill.)

COMMÉLINE, *Commelina*, genre de plantes unilobées, de la triandrie monogynie, et de la famille des Joncoïdes, dont les caractères sont : 1°. un calice de trois folioles concaves ; 2°. trois pétales plus grands que le calice, onguiculés, souvent inégaux ; 3°. trois étamines fertiles et trois dépourvues d'anthères, qui soutiennent trois glandes disposées en croix ; 4°. un ovaire supérieur arrondi, chargé d'un style courbé, à stigmate simple, penché ou en crochet.

Le fruit est une capsule triloculaire, trivalve, et qui contient trois semences ou deux, lorsqu'une des loges avorte.

Voyez pl. 35 des *Illustrations* de Lamarck, où ces caractères sont représentés.

Les plantes de ce genre sont des herbes exotiques, à racines vivaces, à feuilles renfermées dans une gaîne qui ne tarde pas à se fendre, à rameaux spathacés à leur base ; à pédoncules axillaires ou terminaux ; à une ou plusieurs fleurs, renfermées, en naissant, dans des bractées cordiformes, pliées en deux, et comme spathacées.

On les divise en *commélines* qui ont les pétales très-inégaux, et en *commélines* qui ont les pétales presque égaux.

Les plus connues de la première division sont :

La Comméline commune, dont les feuilles sont ovales, lancéolées, aiguës ; la tige rampante et glabre ; les pétales bleus. Elle croît en Amérique et au Japon. On la cultive dans beaucoup de jardins en Europe. Kempfer rapporte qu'on mêle ses pétales avec du son de riz mouillé, et qu'on en exprime une liqueur bleue, dans laquelle on teint les cartes. On en mange les feuilles à la Cochinchine, soit crues soit cuites. Elles y passent pour rafraîchissante au premier degré.

La Comméline d'Afrique a les feuilles lancéolées, glabres, la tige penchée et les pétales jaunes. Elle se trouve en Afrique.

Les plus communes de la seconde division sont :

La Comméline de Virginie, dont les feuilles sont lancéolées, un peu pétiolées, qui a la gorge barbue, la tige droite, les fleurs bleues. Elle se trouve dans la Virginie.

La Comméline hexandrique a toutes les étamines fertiles. Elle croît à Cayenne.

La Comméline tubéreuse a la racine tubéreuse. Elle se

trouve à la Cochinchine, où on y mange ses racines, que Loureiro dit être très-sapides.

La COMMÉLINE BACCIFÈRE, *Commelina zazonia*, qui croît à Cayenne, et dont les fruits sont des baies.

La COMMÉLINE MÉDICINALE a les pétales égaux, les feuilles sessiles, subulées, glabres et sessiles. Elle se trouve à la Cochinchine, où on emploie ses racines, qui sont tubereuses, comme rafraîchissantes et émollientes. On les regarde principalement comme spécifiques dans les stranguries, les dyssenteries, les faux catarres, dans la pleurésie, l'asthme et la toux.

Les six ou huit autres viennent des Indes et de l'Amérique, comme celles-ci. (B.)

COMMERSON, *Commersonia*, arbre de moyenne grandeur, dont les rameaux sont lanugineux, les feuilles alternes, pétiolées, ovales, pointues, dentées, d'un verd noirâtre en dessus, lanugineuses et blanchâtres en dessous; les fleurs très-petites, blanches, axillaires et paniculées.

Chaque fleur a un calice monophylle, à cinq découpures; une corolle de cinq pétales linéaires, élargis à leur base de chaque côté; un anneau quinquéfide, à découpures lancéolées; cinq corpuscules filiformes, velus, qui sortent d'entre les divisions de cet anneau; cinq étamines; un ovaire supérieur globuleux, velu, à cinq côtes, chargé de cinq styles droits, filiformes, courts, à stigmates globuleux.

Le fruit est une capsule arrondie, dure, à cinq loges dispermes, et hérissée de filets longs et plumeux.

Cet arbre croît dans les Moluques et à Otahiti. Il est figure pl. 218 des *Illustrations* de Lamarck.

On a aussi donné ce nom au POLYCARDE et au BUTONIC. *Voyez* ces mots. (B.)

COMMIER, *Commia*, arbre à feuilles alternes, lancéolées, très-entières, glabres, recourbées, à fleurs disposées en grappes, de chatons, axillaires et terminales, et qui forme un genre dans la dioécie monandrie.

Ce genre présente pour caractère, dans les chatons mâles, des écailles obtuses, cachant chacune une étamine; dans les chatons femelles, un calice de trois folioles aiguës et persistantes; point de corolle; un ovaire supérieur à trois styles courts et à stigmates épais.

Le fruit est une capsule à trois lobes et à trois loges monospermes et baillantes.

Le *commier* se trouve sur les côtes de la Cochinchine. Il transsude de son écorce, avec abondance, une gomme

blanche, qui est émétique, purgative et fondante. On l'emploie quelquefois en médecine dans les hydropisies et les obstructions, mais elle demande à être administrée avec prudence, car ses effets peuvent être dangereux. (B.)

COMOCLADE, *Comocladia*, genre de plantes à fleurs polypétalées, de la triandrie monogynie, et de la famille des Thérébinthacées. Il a pour caractère, un calice monophylle, coloré, à trois découpures ; trois pétales ovales pointus ; trois étamines ; un ovaire supérieur, ovale, dépourvu de style, à stigmate simple et obtus. Le fruit est une baie oblongue, obtuse, légèrement courbée, marquée de trois points au sommet, et qui contient un noyau.

Voyez pl. 27 des *Illustrations* de Lamarck, où ce genre est figuré.

Les *comoclades* sont des arbres des parties les plus chaudes l'Amérique, dont les feuilles sont ailées avec une impaire, les folioles opposées, velues et dentées, ou glabres et entières, et les fleurs axillaires, disposées en grappes paniculées. Tous donnent, par incision, un suc visqueux qui noircit au contact de l'air, teint en cette couleur lorsqu'il est employé au sortir de la blessure, et répand une odeur des plus fétides.

On en compte quatre espèces.

La Comoclade a feuilles entières et la Comoclade a feuilles dentées, dont les noms indiquent le caractère. La dernière passe pour être un poison pour ceux qui dorment sous son ombrage. La première est dioïque, et son embryon est dépourvu de périsperme, a ses lobes planes, et sa radicule inférieure. Elles se trouvent dans les îles de l'Amérique.

La Comoclade a feuilles de houx et a feuilles anguleuses, diffèrent peu, et se trouvent dans les mêmes pays. C'est la dernière qui est figurée par Lamarck. (B.)

COMPAGNON BLANC. C'est le Lychnide dioïque. *Voyez* ce mot. (B.)

COMPÈRE-LORIOT, dénomination vulgaire du *loriot*, dans quelques parties de la France. *Voyez* Loriot. (S.)

COMPOSÉES, grande famille de plantes, dont les fleurs sont formées par la réunion de petites fleurs particulières, disposées, toutes, sur le même réceptacle, et enveloppées par un calice commun d'une ou plusieurs folioles, qui ont en outre une corolle monopétale insérée sur l'ovaire et les étamines réunies par leurs anthères.

Jussieu et Ventenat, d'après Vaillant, ont subdivisé cette famille en trois autres, savoir : les Chicoracées, les Cinaro-

PHALES et les CORYMBIFÈRES. (*Voyez* ces mots.) *Voyez* aussi au mot PLANTE, l'explication des termes particuliers que l'organisation des plantes de cette famille ont forcé de créer, et le développement des ingénieuses divisions que Linnæus y a faites, divisions qui feront toujours l'admiration des observateurs de la nature. (B.)

COMPTONIE, *Comptonia*, arbrisseau rameux, velu, garni de beaucoup de feuilles alternes, oblongues, presque linéaires, pinnatifides, ou découpées dans toute leur longueur, de chaque côté, en lobes nombreux, alternes, courts, arrondis ou obtus, à superficie parsemée de points glanduleux, luisans, qui avoit été jusqu'à présent placé dans les jardins des curieux, sous le nom de *liquidambar à feuilles de cétérack* (*liquidambar peregrinum* Linn.). Les anciens botanistes l'avoient rangé parmi les *galés*, avec lesquels il a, en effet, plus de rapports qu'avec le genre où Linnæus l'a mis. *Voyez* au mot GALÉ.

La *comptonie* est de la monoécie polyandrie, et de la famille des AMENTACÉES. Ses caractères sont d'avoir les chatons mâles cylindriques, couverts d'écailles imbriquées, réniformes, acuminées, concaves, lâches, uniflores, caduques; chaque fleur ayant un calice à deux divisions, plus court que l'écaille, et renfermant trois étamines bifurquées, ou à deux anthères. Les chatons femelles sont ovoïdes, couverts d'écailles plus serrées que celles du mâle, mais du reste semblables. Chaque fleur est formée par un calice à six divisions filiformes et opposées par paire, beaucoup plus long que l'écaille qui l'entoure et d'un ovaire arrondi surmonté de deux styles capillaires à stigmates simples.

Le fruit est une noix elliptique, luisante, uniloculaire et monosperme.

Cet arbuste croît dans les lieux humides et ombragés de l'Amérique septentrionale. Ses chatons sont axillaires et simples. Il est très-rare que ses branches restent vivantes trois années de suite, ainsi que je l'ai observé dans la Caroline; le nouveau bois chasse le vieux, comme dans les ronces; aussi a-t-il toujours l'air délicat ou malade. Il est également très-rare qu'il porte du fruit, quoiqu'il soit toujours couvert de fleurs. On le cultive dans les jardins des curieux; mais il n'y acquiert pas de principes vitaux plus puissans que dans son pays natal, car on le perd souvent au moment où on le croyoit le mieux portant. (B.)

CONAMI, arbuste de Cayenne, de la dioécie polyandrie, dont Aublet a fait un genre qui a pour caractère un calice

divisé en six parties; point de corolle; un grand nombre d'étamines dans les fleurs mâles; un ovaire ovale strié, à style bifide et à stigmate velu, dans les fleurs femelles.

Le fruit est une capsule à six loges.

On a depuis réuni cet arbuste au genre des PHYLLANTHES. *Voyez* ce mot. (B.)

CONANA, nom de deux arbres de Cayenne, dont un est une espèce d'AVOIRA (*Voyez* ce mot.), et l'autre n'est pas connu par ses caractères botaniques.

Le fruit de ce dernier est jaune, et contient quatre graines entourées d'une pellicule aigrelette, tirant un peu sur le goût de la grenade. Les sauvages font une boisson de ce fruit, et les sangliers le recherchent beaucoup. Il est très-possible que ce soit une espèce de COROSSOL. *Voyez* ce mot. (B.)

CONANAM. *Voyez* AVOIRA. (B.)

CONANI. C'est la BAILLÈRE, plante de Cayenne, propre à enivrer le poisson. *Voyez* au mot BAILLÈRE. (B.)

CONCANAUHTLI, espèce de *canard* du Mexique, indiquée par Fernandez. *Voyez* CANARD. (S.)

CONCEVEIBE, *Conceveiba* Aublet, *Guia.* tab. 353. C'est un arbre de moyenne grandeur, à fleurs incomplètes, dont les feuilles sont alternes, ovales, oblongues, acuminées, dentées, cendrées en dessous, les stipules petites, géminées et caduques; les fleurs disposées en épi terminal, et unisexuelles.

La fleur mâle n'est pas connue.

Chaque fleur femelle a un calice monophylle charnu, trigone inférieurement, muni de trois grosses glandes à sa base, et de cinq dents en son bord, au bas de chacune desquelles est encore une glande; un ovaire supérieur, triangulaire, surmonté de trois stigmates épais, concaves, courbés en dedans et partagés par un sillon.

Le fruit est une capsule globuleuse, à trois côtes et à trois sillons, divisée intérieurement en trois loges, et s'ouvrant en trois valves, qui chacune se divise en deux. Chaque loge contient une graine arrondie, environnée d'une matière pulpeuse, blanche, douce et bonne à manger.

Cet arbre croît dans la Guiane, au bord des rivières. Lorsqu'on entame son écorce, ou qu'on arrache ses feuilles, il en découle un suc verdâtre. (B.)

CONCHION, *Conchium*, genre de plantes établi par Smith, dans la tétrandrie monogynie et dans la famille des PROTÉOÏDES. Il offre pour caractère une corolle de quatre pétales; point de calice; quatre étamines insérées sur les pétales; un stigmate mucroné; un fruit uniloculaire, contenant deux semences ailées.

Ce genre qui diffère des XYLOMELS par son stigmate mucroné, et des BANKSIES par son fruit uniloculaire, est fort voisin des PROTÉES. Il renferme des arbrisseaux de la Nouvelle-Hollande, à feuilles mucronées, à pédoncules uniflores, rapprochés, à fleurs blanches et à capsule oblique. *Voyez* les mots ci-dessus. (B.)

CONCHITES. Les anciens oryctographes désignoient, sous ce nom, toutes les pétrifications de coquilles bivalves, sans distinction de genre. Ce mot ne s'emploie plus. (B.)

CONCHOLEPAS, *Concholepas*, coquille univalve, ovale, convexe en dessus; à sommet obliquement incliné sur le bord gauche; à cavité inférieure simple; à deux dents, et un sinus, à la base du bord droit.

Cette coquille a d'abord été placée parmi les PATELLES (*Voyez* ce mot.), à raison de la largeur de son ouverture et de la petitesse de sa spire; mais Bruguière, qui a eu occasion d'en voir un grand nombre entre les mains du botaniste Dombey, qui les avoit rapportées du Pérou, et qui les a toutes trouvées munies d'un opercule tendineux, l'a réunie aux BUCCINS.

C'est à Lamarck qu'on doit de l'avoir établi en titre de genre, genre qui lie fort bien les *patelles* aux *spirivalves*.

Cette coquille a été figurée par Dargenville, pl. 2, fig. D, et par Favanne, pl. 4, fig. H. *Voyez* au mot BUCCIN. (B.)

CONCHYLIOLOGIE, *Conchyliologia*, c'est la science qui traite des *coquilles*.

Tout le monde connoît les *coquilles*, ces solides et ambulantes maisons des animaux les plus mous de la nature. De tout temps elles ont intéressé les hommes, soit sous le point de vue de l'utilité, soit sous celui de l'agrément : cependant leur étude est une des moins avancées de l'Histoire naturelle.

Quelques personnes se sont efforcées de faire considérer la *conchyliologie* comme futile, mais leur imputation ne prouve autre chose que leur ignorance; car toute connoissance qui peut concourir à perfectionner l'esprit de l'homme et à multiplier ses jouissances, n'est pas à dédaigner aux yeux du philosophe; et certes, cette science ne manque pas d'intérêt sous ces deux rapports.

On ne trouve dans les ouvrages qui nous restent des Grecs et des Romains, que des notions très-vagues sur les *coquilles*. Il n'ont point cherché à les disposer en ordre méthodique. Ce n'est qu'en 1675 que Daniel Major publia à la suite de son *Traité de la Pourpre*, le premier arrangement qui ait été tenté dans la distribution des *coquilles*.

Après lui, vinrent Martin Lister et Gualtieri, qui offrirent des méthodes déjà passables, et des figures dignes d'estime; ensuite Dargenville qui les surpassa de beaucoup. La méthode de ce dernier a été long-temps suivie en France, et d'excellentes figures font encore rechercher l'ouvrage où elle est consignée.

Ce célèbre conchyliologiste divise les *coquilles* en *marines*, en *fluviatiles* et en *fossiles*, divisions évidemment vicieuses, puisque ce n'est pas le lieu où l'on trouve une coquille qui en forme le caractère, mais sa forme. Chacune de ces divisions est formée de trois classes. Les *coquilles univalves*, *bivalves* et *multivalves;* classes si naturelles et si bien déterminées, qu'elles ont été et seront toujours adoptées par les conchyliologistes.

Les *univalves* comprennent quinze familles, savoir : Les Patelles, les Oreilles de mer, les Tuyaux, les Nautiles, les Limaçons a bouche ronde, les Limaçons a bouche demi-ronde, les Limaçons a bouche applatie, les Buccins, les Vis, les Volutes, les Rouleaux, les Rochers, les Pourpres, les Tonnes et les Porcelaines.

Les *bivalves* renferment six familles, savoir : Les Huîtres, les Cames, les Moules, les Cœurs, les Peignes et les Manches de couteau.

Les *multivalves* sont comprises aussi dans six familles, qui sont : Les Oursins, les Vermisseaux, les Glands de mer et les Pousse-pieds. *Voyez* ces mots.

Linnæus, qui vint ensuite, l'emporta sur tous ses prédécesseurs. « On ne sauroit disconvenir, dit un de ses plus célèbres successeurs, Lamarck, qu'il ne soit le seul qui ait établi les fondemens d'une bonne classification des coquilles, et les vrais principes à suivre pour en déterminer les genres et les espèces. Cet illustre naturaliste qui, dans tous ses ouvrages, a laissé l'empreinte d'un génie supérieur, et qui a institué l'art utile d'exposer avec concision et avec une précision scrupuleuse, les caractères distinctifs des objets en Histoire naturelle, n'a pas moins été utile à la *conchyliologie* dans le peu qu'il a fait pour elle, qu'il ne l'a été dans les autres parties de la zoologie et dans la botanique. On peut le regarder comme ayant établi les vrais principes qu'on doit suivre dans l'étude et la détermination des coquilles, et comme ayant posé les bases de nos connoissances en cette partie ».

Linnæus en adoptant la division des coquilles en *univalves*, *bivalves* et *multivalves*, qui avoit été proposée avant lui, a en effet créé le premier des mots génériques simples, des définitions concises, des noms spécifiques propres; il a tracé des

phrases caractéristiques, fondées sur les différences extérieures, essentielles, des *coquilles*, et en fixant la nomenclature de la science, en circonscrivant la valeur des mots techniques qu'il a mis en usage, en les appliquant à des différences réelles, mais négligées avant lui, il a rendu la distinction des espèces facile à ceux qui sont venus après lui, et les a mis sur la route qui devoit perfectionner cette partie de l'Histoire naturelle.

Mais il y a encore loin de l'état où Linnæus a laissé cette science, à celui où on peut espérer raisonnablement de la voir atteindre. On peut reprocher à cet étonnant génie de n'avoir pas développé suffisamment sa propre méthode, d'avoir souvent dévié de ses principes, d'avoir commis des erreurs de plusieurs natures. Ces défauts sont l'effet de sa position, ils ne se les est pas dissimulés à lui-même, ainsi ils doivent lui être pardonnés, sur-tout quand on considère qu'il a, par ses nombreux ouvrages, prodigieusement avancé toutes les autres parties de l'Histoire naturelle; qu'il n'y en a pas une qui ne lui ait autant, et plus, d'obligation que la *conchyliologie*.

Les premiers auteurs qui ont travaillé sur les *coquilles*, avoient bien quelquefois mentionné les animaux qui les habitoient, mais ils n'avoient pas cherché à faire entrer leurs caractères dans leurs méthodes conchyliologiques. Linnæus le premier l'avoit cherché, parce qu'il avoit préjugé les grands avantages que la science en retireroit. Cependant ce que Linnæus a fait, n'étoit qu'une indication de ce qu'il falloit faire. C'étoit une de ces conceptions du génie qui devance les résultats de l'observation ou les préjuge.

Il étoit réservé à deux Français, à Adanson et à Geoffroy, de fournir des modèles à cet égard. Ils ont fait voir, l'un dans l'*Histoire des Coquillages du Sénégal*, et l'autre dans celle *des Coquilles des environs de Paris*, tout le parti qu'on pouvoit tirer des animaux des coquilles, pour les classer d'une manière solide; tous les avantages que l'on devoit espérer de cette nouvelle manière d'envisager leur histoire pour l'étude, si importante, de leurs moeurs.

On sent, en effet, que les coquilles n'étant que l'habitation d'un animal, c'est lui qui, comme producteur et être vivant, mérite d'être préférablement étudié; que la connoissance de son enveloppe doit toujours être subordonnée à la sienne.

Depuis ces auteurs, un grand nombre de naturalistes ont publié des systêmes ou des méthodes conchyliologiques. Les principaux, sont: Muller, Bruguière, Cuvier, Lamarck et Draparnaud. Un plus grand nombre d'autres ont publié des figures, parmi lesquelles il faut distinguer Martini, Schroeter

et Schemnitz, et encore Bruguière et Lamarck dans l'*Encyclopédie méthodique*. Je crois, en figurant presque tous les genres dans mon *Histoire naturelle des Coquillages*, faisant suite au Buffon, édition de Déterville, avoir aussi favorisé les progrès de l'étude.

Les coquilles fossiles ont été, depuis deux siècles, l'objet des recherches d'une classe de naturalistes qui s'appeloient *oryctographes*; mais comme ils ne s'occupoient pas de la comparaison des coquilles qu'ils trouvoient dans les montagnes, avec celles qui habitent les mers, qu'ils ne mettoient aucune méthode dans leurs ouvrages, ni aucune précision dans leurs gravures, les nombreux ouvrages qu'ils ont publiés, sont peu utiles à leurs successeurs. Ce n'est que depuis un très-petit nombre d'années, qu'on a porté dans cette intéressante partie de l'Histoire naturelle, l'esprit rigoureusement analytique, qui a fait faire de si brillans progrès aux autres. L'*Histoire des Fossiles de la montagne de Saint-Pierre de Maestreicht*, par Faujas, doit être citée comme le type de la véritable manière de l'envisager. *Voyez* au mot FOSSILE. *Voyez* aussi les mots COQUILLE et COQUILLAGES, où on a rassemblé tout ce qu'il est important de savoir, de général, sur les *coquilles* et leurs habitans. Il eût été bon de donner le développement des principaux systêmes conchyliologiques, pour mettre au fait des progrès successifs de la science; mais ceux de Linnæus et de Lamarck, prédominant de beaucoup sur les autres, et ayant servi de base au travail adopté ici, on se bornera à mettre sous les yeux du lecteur, la série de leurs divisions et la nomenclature des genres, dont les caractères seront exposés à leurs articles.

Systême de Linnæus.

Section I. Les testacés multivalves : CHITON, PATELLE, PHOLADE.

Section II. Les testacés bivalves : MYE, SOLEN, TELLINE, BUCARDE, MACTRE, DONACE, VÉNUS, SPONDYLE, CAME, ARCHE, HUÎTRE, ANOMIE, MOULE et PINNE.

Section III. ARGONAUTE, NAUTILE, CÔNE, PORCELAINE, BULLE, VOLUTE, BUCCIN, STROMBE, ROCHER, SABOT, HÉLICE, NÉRITE, HALIOTIDE, PATELLE, DENTALE, SABELLE, TARET et SERPULE.

Système de Lamarck.

ORDRE PREMIER.

Mollusques céphalés.

Section I. 1°. Mollusques céphalés, nus : SÈCHE, CALMAR, POULPE, LERNÉE, FIROLE, CLIO, LAPLISIE, DOLABELLE, BULLÉE, TÉTHIS, LIMACE, SIGARET, ONCHIDE, TRITONIE, DORIS, PHYLLIDIE et CHITON.

Section II. Mollusques céphalés, extérieurement conchylifères : PATELLE, FISSURELLE, EMARGINULE, CONCHOLÉPAS, CRÉPIDULE et CALYPTRÉE.

2°. Coquille univalve, uniloculaire, spirivalve : CÔNE, PORCELAINE, OVULE, TARIÈRE, OLIVE, ANCILLE, VOLUTE, MITRE, COLOMBELLE, MARGINELLE, CANCELLAIRE, NASSE, POURPRE, BUCCIN, EBURNE, VIS, TONNE, HARPE, CASQUE, STROMBE, PTÉROCÈRE, ROSTELAIRE, ROCHER, FUSEAU, PYRULE, FASCIOLAIRE, TURBINELLE, PLEUROTOME, CLAVATULE, CÉRITE, TOUPIE, CADRAN, SABOT, MONODONTE, CYCLOSTOME, SCALAIRE, MAILLOT, TURRITELLE, JANTHINE, BULLE, BULIME, AGATINE, LYMNÉE, MÉLANIE, PYRAMIDÈLE, AURICULE, VOLVAIRE, AMPULLAIRE, PLANORBE, HÉLICE, HELICINE, NÉRITE, NATICE, TESTACELLE, STOMATE, HALIOTIDE, VERMICULAIRE, SILIQUAIRE, ARROSOIR, CARINAIRE et ARGONAUTE.

3°. Coquilles univalves multiloculaires : NAUTILE, ORBULITE, AMMONITE, PLANULITE, NUMMULITE, SPIRULE, TURRILITE, BACULITE, ORTHOCÈRE, HIPPURITE et BELEMNITE.

ORDRE SECOND.

Mollusques acéphalés.

Section I. Mollusques acéphalés, nus : ASCIDIE, BIPHORE et MAMMAIRE.

Section II. Mollusques acéphalés conchylifères : PINNE, MOULE, MODIOLE, ANODONTE, MULETTE, NUCULE, PÉTONCLE, ARCHE, CUCULLÉE, TRIGONIE, TRIDACNE, HIPPOPE, CARDITE, ISOCARDE, BUCARDE, CRASSATELLE, PAPHIE, LUTRAIRE, MACTRE, PÉTRICOLE, DONACE, MÉRÉTRICE, VÉNUS, VÉNÉRICARDE, CYCLADE, LUCINE, TELLINE, CAPSE, SANGUINOLAIRE, SOLEN, GLYCIMÈRE, MYE, PHOLADE, TARET, FISTULANE, ACARDE, RADIO-

LITE, CAME, SPONDILE, PLICATULE, HUÎTRE, VULSELLE, MARTEAU, AVICULE, PERNE, PLACUNE, PEIGNE, LIME, HOULETTE, PANDORE, CORBULE, ANOMIE, CRANIE, TÉRÉBRATULE, CALCÉOLE, HYALE, ORBICULE, LINGULE, ANATIF et BALANE. *Voyez* tous ces mots.

Poli, dans un ouvrage sur les coquillages bivalves des mers des Deux-Siciles, très-bien exécuté, soit relativement aux descriptions, soit relativement aux planches, a fait faire un grand pas à la *conchyliologie*, sur-tout à la partie de cette science qui traite des animaux. On y trouve l'anatomie d'un grand nombre de mollusques, habitans des *coquilles*, anatomie qui n'étoit encore connue, pour ainsi dire, que par le travail de Cuvier, que j'ai publié dans le *Buffon*, édition de Déterville. (B.)

CONCOMBRE, *Cucumis* Linn. (*Monoécie syngénésie*), genre de plantes annuelles et rampantes, de la famille des CUCURBITACÉES, qui a des rapports avec les *courges*, et dans lequel les fleurs sont d'un seul sexe. Les mâles et les femelles se trouvent réunies sur le même individu. Les fleurs mâles offrent un calice et une corolle en cloche : le calice a son bord terminé par cinq dents en alêne ; la corolle est plissée, attachée au calice et découpée en cinq segmens ridés et ovales. Les étamines, au nombre de trois, et courtes, ont leurs filets joints par le haut : deux des filets sont fourchus à leur sommet ; les anthères sont réunies, linéaires et marquées de lignes serpentantes ; le réceptacle est à trois côtés tronqués, situés au centre de la fleur. Les fleurs femelles ont un calice et une corolle comme les mâles, point d'étamines, mais seulement trois filamens pointus sans sommet et stériles. Le germe est oblong et placé sous la fleur ; il soutient un style court, cylindrique, couronné par trois stigmates épais, fourchus et courbés en dehors. Le fruit est une pomme oblongue et charnue dont l'intérieur est partagé en trois loges, renfermant chacune un grand nombre de pepins planes, étroits, aigus et alongés. Ces caractères sont figurés dans l'*Illust. des Genres* de Lam., pag. 795.

C'est principalement par la graine qu'on distingue les *concombres* des *courges*. Dans celles-ci, elle est entourée d'un rebord saillant ; dans le *concombre*, elle a des bords aigus. L'espèce la plus intéressante de ce genre est le MELON, *Cucumis melo*. (*Voy.* ce mot.) Les autres sont :

Le CONCOMBRE COMMUN OU CULTIVÉ, *Cucumis sativus* Linn. C'est une plante potagère, qu'on cultive depuis longtemps, et dont le lieu natal n'est pas connu ; on la croit

originaire d'Asie, ainsi que le *melon*. Elle a produit plusieurs variétés dont nous parlerons tout-à-l'heure. Ses racines sont droites et garnies de fibres ; ses tiges sarmenteuses, velues, grosses, longues, branchues et rampantes ; ses feuilles alternes, palmées, en forme de cœur, dentelées, à angles droits, et rudes au toucher. Les vrilles et les fleurs naissent aux aisselles des feuilles ; les fleurs sont jaunes ; les femelles sont assises sur les ovaires. A celles-ci succèdent des fruits alongés, presque cylindriques, obtus à leurs extrémités, quelquefois recourbés dans leur milieu, et offrant une surface lisse ou parsemée de verrues. Ces fruits sont blancs, jaunes ou verts, selon les variétés. Ils ont la peau mince et la chair un peu ferme, quoique succulente. On les mange ordinairement cuits ou confits au vinaigre.

Les espèces jardinières, auxquelles cette espèce botanique a donné naissance, sont, selon Rozier, le *concombre vert* ou *à cornichons* : son fruit est extrêmement petit ; on le confit dans le vinaigre. Le *concombre hâtif*, moins gros et plus précoce que le précédent. Le *petit concombre hâtif* ou *à bouquet* : le fruit naît au sommet des tiges, par bouquets de trois à quatre ; il a une écorce jaune. Le *concombre vert* ou *perroquet*, ainsi nommé à cause de sa couleur ; il grossit autant que le *concombre commun*. Le *concombre blanc* : celui-ci acquiert plus de volume que tous les précédens, sur-tout dans le midi de la France ; c'est un des plus délicats.

Tous ces *concombres* sont très-sensibles au froid. Dans le nord de la France et de l'Europe, leurs fruits ne mûriroient pas, si l'art ne venoit au secours de la nature. On les sème en différens temps, selon l'espèce, le climat et l'exposition. Le *concombre hâtif* peut se semer en automne dans de petits pots remplis de terre légère et de terreau ; on place ces pots, qui ne doivent contenir qu'une plante, dans des couches ; on prend toutes les précautions nécessaires contre la gelée. Dès que les premières fleurs paroissent, on dépote chaque plante, et on la met en terre sur une couche neuve, garnie de ses cloches. Au printemps les fruits sont bons à manger. C'est au commencement de cette saison qu'on sème le *concombre tardif*, sur couche ou dans des fosses abritées, et garnies de fumier et de terreau ; on en sème encore deux mois plus tard, et même vers le milieu de l'été. Le *concombre à cornichons* se sème en pleine terre à la fin de mai ; on commence à en couper les fruits en septembre. La culture ordinaire fournit des *concombres* pendant cinq mois à-peu-près ; sous le châssis on en a plus long-temps.

Ces plantes sont sujettes à une maladie qu'on appelle le *meû-*

nier ou le *blanc*. Les feuilles se couvrent d'une espèce de poussière blanche ou farine : les unes se crispent, les autres périssent et occasionnent la perte du fruit. Le seul remède est de couper alors les feuilles meûnières. On prévient aussi le *blanc* en couvrant les plantes dès qu'on craint une nuit ou une matinée froide.

Le *concombre*, quoique peu nutritif, ne convient point aux estomacs froids. On en consomme dans le Nord une étonnante quantité. Les Polonais en mangent à chaque repas avec le bouilli. On remplit un tonneau de *concombres* encore verdâtres, déjà gros comme le bras d'un enfant ; on verse dessus de l'eau très-salée, et on noye le tonneau dans un étang pendant trois mois : alors on a des *concombres* salés, qui n'offrent plus un suc gluant et tenace, et qui sont très-bons et très-sains ; l'eau qu'on en exprime est agréable, point salée, et calme la soif, sur-tout dans l'ardeur de la fièvre.

Il y a plusieurs manières de préparer ou confire les cornichons. Voici la plus simple. Le premier soin est d'avoir du bon vinaigre de vin, et non celui tiré des lies de vin, ou de poiré ou de cidre, tel qu'est, en général, le vinaigre vendu à Paris. Après avoir lavé et essuyé les cornichons, on les met dans le vinaigre blanc ou rouge (leur couleur se conserve mieux avec le premier) : on y ajoute du sel ; on couvre simplement le vaisseau d'une planche : il faut que le vinaigre surpasse toujours de deux doigts les cornichons, et il doit être renouvelé au bout d'un mois. On confit de la même manière les pimens, les jeunes épis de maïs, les petits melons, &c. L'usage du cuivre pour conserver ou augmenter la couleur verte des cornichons est très-dangereuse et sans but.

Les semences de *concombre* donnent de l'huile ; elles font partie des quatre semences froides majeures. On en prépare des émulsions qui conviennent dans les fièvres bilieuses, ardentes et inflammatoires, et en général dans toutes les maladies qui proviennent d'un caractère âcre et brûlant dans les humeurs.

Les *concombres* peuvent être donnés aux boeufs, aux vaches, ou cruds ou cuits à demi avec du son. Toute espèce de volaille mange avec plaisir cette préparation, qu'on rend moins relâchante, en y ajoutant des feuilles de choux ou de carottes.

Le Concombre serpent, *Cucumis flexuosus* Linn. Cette espèce est remarquable par la forme de son fruit, qui est très-alongé, cylindrique, sillonné régulièrement dans sa longueur, plus gros vers le sommet que du côté du pétiole, et

replié sur lui-même souvent en plusieurs cercles. Sa feuille est découpée ; et ses tiges sont velues et grêles. Ce *concombre* est plus sucré et plus parfumé que tous les autres.

Le CONCOMBRE D'ÉGYPTE, *Cucumis chate* Linn. Il croît en Égypte et dans l'Arabie. Il est tout velu, presque cotonneux, et d'un vert blanchâtre. Ses tiges sont couchées sur la terre, pentagonales, rameuses et coudées en zig-zag ; ses feuilles obtusément anguleuses ; ses fleurs jaunes, et ses fruits faits en forme de fuseau et hérissés de poils blancs. On les mange cruds ou cuits. Les Égyptiens en font un grand usage, et les regardent comme une nourriture très-saine. Ils en retirent aussi une boisson d'une saveur agréable. Le fruit étant mûr et encore adhérent à la tige, ils font un trou à son extrémité supérieure ; ils introduisent par ce trou un petit bâton et brisent la pulpe qu'il contient ; ils bouchent ensuite le trou avec de la cire, et déposent le fruit dans un enfoncement qu'ils ont creusé tout auprès, l'enveloppant avec précaution de peur qu'il ne se détache de sa tige. Au bout de quelques jours ils en retirent la pulpe, qui s'est fondue en une liqueur agréable à boire, en y mettant un peu de sucre, et qui est très-rafraîchissante.

Le CONCOMBRE DU JAPON, *Cucumis conomon* Th. Cette espèce a des feuilles en cœur, dentées, anguleuses et un peu lobées. Ses fruits sont oblongs, lisses, marqués de dix sillons, et de la grosseur de la tête de l'homme. La chair en est ferme ; on l'apprête avec le marc de cerises ; c'est un mets très-ordinaire au Japon, où cette plante est cultivée en abondance.

Le CONCOMBRE A ANGLES TRANCHANS, *Cucumis acutangulus* Linn., vulgairement *papangog* ou *papangay*. Sa tige est à cinq angles et presque lisse. Ses feuilles sont arrondies, anguleuses et en cœur à leur base ; ses fruits lisses, faits en forme de massue, et relevés dans leur longueur de dix angles tranchans ; ils se terminent par un opercule pointu et caduc ; leur pulpe se dessèche, et il ne reste après la maturité qu'une écorce qui devient presque ligneuse, et conserve la forme du fruit. Cette plante croît au Bengale, dans la Tartarie, à Amboine et à la Chine. On n'emploie ses fruits en alimens que lorsqu'ils sont tendres et à moitié mûrs. Dès qu'ils commencent à rougir, ils deviennent comme ligneux, et on n'en fait plus aucun usage.

Le CONCOMBRE D'AMÉRIQUE, *Cucumis anguria* Linn. Il croît aux îles Antilles dans les prairies sèches et arides, a des tiges anguleuses, des feuilles palmées et sinuées, et de petites fleurs jaunes. Ses fruits ont à-peu-près la grosseur et

la forme d'un œuf de poule. Ils sont blanchâtres hérissés de petits piquans et très-bons à manger cuits.

Il y a encore le CONCOMBRE AMER, *Cucumis colocynthis* Linn., ou la COLOQUINTE. (*Voyez* ce mot.) Le CONCOMBRE DE PERSE, *Cucumis dudaim* Linn., à fruits panachées, de la forme et de la grosseur d'une orange; le CONCOMBRE D'ARABIE, *Cucumis prophetarum* Linn., dont les feuilles sont en cœur et à cinq lobes obtus et dentés, et dont les fruits sont sphériques et parsemés de légers piquans; le CONCOMBRE D'AFRIQUE, *Cucumis Africana* L. F., à tige anguleuse, à feuilles palmées et sinuées, et à fruit ovoïde et hérissé de toutes parts. Celui-ci croît au Cap de Bonne-Espérance; le CONCOMBRE LINÉATE, décrit et figuré par Bosc, vol. 2, pl. 37 du *Journal d'histoire naturelle*. On le trouve à Cayenne. (D.)

CONCOMBRE AMER. C'est la COLOQUINTE. *Voyez* ce mot. (B.)

CONCOMBRE DE CARÊME. Espèce de *courge à limbe droit*. *Voyez* au mot COURGE. (B.)

CONCOMBRE D'HIVER. Variété du *giraumont*. Voyez au mot COURGE. (B.)

CONCOMBRE DE MALTE. Autre variété du *giraumont*. (B.)

CONCRÉTIONS PIERREUSES. Quelques auteurs donnent indistinctement le nom de *concrétions* aux *stalactites*, aux *stalagmites*, aux *albâtres*, &c.; néanmoins ceux qui veulent suivre la marche de la nature en étudiant ses productions, doivent avoir quelqu'égard aux différens modes de formation des substances minérales, quoique leurs fragmens qu'on rassemble dans les cabinets aient plus ou moins de ressemblance entr'eux.

Il existe des substances pierreuses qui paroissent, par le mode de leur formation, devoir prendre plus spécialement que d'autres, le nom de *concrétions;* ce sont celles qui se forment dans le sein de la terre, sans avoir de point d'adhérence sensible avec les matières qui les enveloppent de toutes parts. On pourroit dire de ces sortes de *concrétions*, qu'elles sont aux *stalagmites* ce que les trufes sont aux champignons.

Quoique cette comparaison puisse paroître extraordinaire à certaines personnes, je ne la crois pas si dissonante qu'on pourroit le dire; car il seroit difficile, ce me semble, de ne pas attribuer la formation de ces corps pierreux à quelque principe *organisateur*, quand on considère sur-tout la constance de leurs formes et l'identité des circonstances qui les accompagnent dans leurs différens gîtes: tout cela ne permet

nullement de les regarder comme un effet du hasard, ni comme le produit d'un travail purement mécanique.

Au surplus, quand j'ai, pour soutenir cette opinion, non-seulement mes propres observations, mais encore le témoignage d'un homme tel que Tournefort, qui savoit si bien observer la nature, qui l'avoit si souvent interrogée dans son sanctuaire, et qui regardoit la faculté *végétative* des susbtances minérales *comme une des grandes vérités qu'il y ait en Histoire naturelle*, je dois être parfaitement tranquille sur ce qu'on en pourroit dire. *Voyez* STALACTITES et STALAGMITES.

Les *concrétions* les plus connues sont : les *priapolites* des environs de Castres; les *cats-head* ou *tête-de-chat* d'Yarmouth; les *ludus helmontii* de l'île de Shepi; les rognons de *spath fluor* du Derbyshire; les noyaux de spath pesant phosphoriques, appelés *pierre de Bologne;* la *pierre de trippes* de Wieliczka, qui est une *concrétion* de sulfate de baryte; les gâteaux de *strontiane* de Montmartre; les *œtites* et autres mines de fer globuleuses; les *dragées de Tivoli* et autres globules calcaires, &c. &c.

Priapolites.

On a donné le nom de *priapolites* à des productions minérales de différente nature, d'une forme cylindrique, qui se trouvent isolées dans les couches marneuses mêlées de sable : pour l'ordinaire la terre calcaire y domine; on en a quelquefois trouvé de siliceuses.

Il y a même des *pyrites* auxquelles on donne aussi le nom de *priapolites*, et dont la forme est très-singulière, car elles offrent un corps cylindrique un peu courbé, et qui paroît noué par les deux bouts, précisément comme un cervelas. Romé Delisle en avoit de semblables dans sa collection. (*t. 3, p. 246, note 130.*)

On trouve aux environs de Castres des *priapolites* pierreux, dont le volume est d'environ un pouce de diamètre sur cinq à six pouces de longueur, et quelquefois davantage : ils sont arrondis aux deux bouts, comme des étuis à cure-dents. Ils sont formés de couches parfaitement parallèles les unes aux autres, d'environ une ligne d'épaisseur, pour l'ordinaire de deux teintes différentes alternativement, les unes blanchâtres, les autres d'une couleur plus ou moins obscure; souvent la partie centrale est occupée par un cylindre de spath calcaire demi-transparent, de deux ou trois lignes de diamètre, composé de lames appliquées les unes sur les autres, un peu obliquement à l'axe du prisme. Ces *priapolites* ne sont jamais

perforés à leurs extrémités, quoique la partie centrale soit quelquefois vide, et offre un tube d'une ou deux lignes de diamètre, tapissé de petites cristallisations calcaires.

Les environs d'*Etampes* ont aussi des *priapolites ;* et Guettard, qui les a décrits, les regardoit comme de simples incrustations ; mais la description même qu'il en donne, détruit cette supposition. Les incrustations d'ailleurs, qui ne sont qu'un simple dépôt mécanique, ne sauroient se faire que dans un *liquide*, et jamais dans des couches terreuses ; car il est évident qu'une eau qu'on supposeroit chargée de molécules capables de se *concrétionner*, et qui viendroit à pénétrer une couche terreuse ou sableuse, convertiroit en pierre la couche entière de sable ou de terre qu'elle auroit pénétrée. C'est une considération décisive, soit à l'égard de ces prétendues incrustations souterraines, soit à l'égard des corps organisés pétrifiés, qu'on suppose avoir été pénétrés par un fluide quartzeux. *Voyez* Pétrification.

Comment pourroit-on d'ailleurs supposer qu'une *racine d'arbre* qui, de tous côtés, est environnée de terre, pût être incrustée tout autour de couches régulières, dont l'épaisseur est par-tout égale, et qui sont sans aucun mélange de molécules grossières?

Guettard donne à ces fossiles le nom d'*ostéocolle*, dont on les avoit autrefois décorés, parce qu'on s'étoit imaginé qu'ils avoient la propriété de consolider les os fracturés.

« L'*ostéocolle* d'Etampes, dit-il, forme des tuyaux longs, depuis trois ou quatre pouces jusqu'à un pied et plus. Le diamètre de ces tuyaux est de deux, trois, quatre lignes, et même d'un pouce ; les uns sont cylindriques; les autres *sont formés de plusieurs portions de cercles qui réunies forment une colonne à plusieurs pans.* Il y en a d'applatis; les bords de quelques autres *sont roulés en dedans*, suivant leur longueur, et ne sont par conséquent que demi-cylindriques... Le milieu d'un tuyau cylindrique, fait d'une ou deux couches, en contient quelquefois une troisième, qui est *prismatique triangulaire.* Quelques-uns de ces tuyaux sont coniques; d'autres *sont courbés et forment presque un cercle.* De quelque figure qu'ils soient, leur surface interne est lisse, polie, et *ordinairement striée ;* l'extérieure est raboteuse et bosselée ».

D'après cette description, je ne pense pas qu'on puisse regarder ces *ostéocolles* comme des incrustations ; cette idée ne cadre nullement avec ces portions longitudinales de cylindres, dont la réunion forme des *colonnes à plusieurs pans*, ni avec ces bords *roulés en dedans* d'un demi-cylindre, ni

avec les formes *coniques*, ni enfin avec ce *prisme triangulaire* de l'intérieur.

Qu'un corps organisé serve de premier agent pour opérer ces sortes de *concrétions*, c'est ce qui paroît très-probable; mais ce n'est pas comme un simple moule, c'est comme *ferment* et principe d'activité. Les molécules de cette matière organique et *vivante*, comme dit Buffon, réveillent dans les molécules environnantes cette tendance à l'organisation qui est essentiellement inhérente à ce qu'on appelle *matière*, propriété organisatrice qui n'attend qu'une circonstance favorable pour se développer, et qui commence toujours par les formes les plus simples; mais que ces *concrétions* soient formées d'une manière purement mécanique, comme le sédiment d'une eau trouble sur les parois d'un vase, c'est ce qui n'a nulle vraisemblance.

Concrétions appelées Cats-Head, ou Tête-de-Chat.

Aux environs d'Yarmouth, dans l'île de Wigt, sur le rivage de la Manche, on trouve entre des bancs d'argile, des couches d'une matière brune, terreuse, remplies de *concrétions* dont le volume est proportionné à l'épaisseur de la couche: ordinairement elles sont de la grosseur du poing, plus ou moins, plates par-dessous, et arrondies par-dessus comme un petit pain ou comme la tête d'un chat, d'où leur est venu le nom qu'elles portent. Elles sont formées d'une multitude de couches concentriques: dans celles que j'ai vues, ces couches n'ont que l'épaisseur d'une carte, et sont alternativement brunes et rougeâtres. Quand on casse ces petites masses par le milieu, et parallèlement à leur base, on y trouve pour noyau quelque petit fragment de matière végétale; j'y ai vu des débris de fougères, quelquefois ce sont de petites coquilles.

Leur surface est lisse, et paroît bien détachée de la matière terreuse qui les enveloppe: tout annonce que les molécules terreuses qui composent ces *concrétions*, ont été réunies et consolidées par un procédé de la nature fort analogue à la formation des cristaux solitaires, ou des rognons cristallisés, soit régulièrement, comme les groupes de cristaux de sélénite des environs de Paris, soit confusément, comme les noyaux fibreux de strontiane ou de baryte; en un mot, comme toute autre agrégation formée par un principe organisateur.

Ludus Helmontii.

On a donné le nom de *ludus helmontii*, ou *jeu de Van-Helmont*, à des *concrétions pierreuses*, ordinairement formées

d'une marne durcie, plus ou moins chargée d'oxide de fer : elles ont la forme d'un pain rond, ou d'un sphéroïde très-applati ; leur diamètre varie depuis cinq à six pouces jusqu'à quinze ou dix-huit ; leur épaisseur est d'environ le tiers du diamètre, et diminue en approchant des bords.

La coupe horizontale d'un *ludus* présente dans son intérieur un assemblage de prismes polygones, séparés les uns des autres par un intervalle d'une ligne dans les plus petits, et de deux ou trois lignes dans les plus grands; cet intervalle est occupé par une cloison de spath calcaire et quelquefois quartzeuse.

Les prismes se séparent facilement les uns des autres, ainsi que de la croûte supérieure et de la croûte inférieure, auxquelles ils ne sont adhérens que par la légère cristallisation spathique qui les enveloppe ; et comme ils sont fréquemment d'une forme carrée, ils présentent, lorsqu'ils sont isolés, un cube ou un parallélipipède, ce qui les a fait comparer aux dés et aux osselets, et leur a fait donner le nom de *ludus* par le fameux *Paracelse*, qui rendit cette production minérale célèbre par le remède qu'il prétendoit en tirer pour dissoudre la pierre de la vessie. Il est possible en effet que les *ludus* aient, à un certain point, cette propriété, à raison de la terre calcaire qu'ils contiennent : on sait que l'eau de chaux est encore aujourd'hui regardée comme un des remèdes les plus efficaces pour cette terrible maladie.

Van-Helmont, qui vanta cette pierre outre mesure, et qui prétendoit en tirer un spécifique merveilleux, ajouta beaucoup à la réputation qu'elle avoit, et c'est pour cela qu'on l'a décorée de son nom; mais lui-même l'appeloit *ludus Paracelsi*.

Ces sortes de *concrétions* forment dans le sein de la terre, des couches continues entre les bancs horizontaux de marne ou d'argile : elles sont rangées les unes à côté des autres comme les pains dans un four, et c'est une observation constante, que toutes celles d'une même couche sont d'un volume égal.

Van-Helmont lui-même nous apprend qu'il en existe une immense dans une couche d'un pied d'épaisseur au bord de l'Escaut près d'Anvers ; elle s'étend sur les deux rives du fleuve, dans un espace de plusieurs milles. Elle est à quarante pieds au-dessous de la superficie, entre des couches qui sont probablement argileuses, puisqu'il dit qu'il y a là une tuilerie ; mais aucune de ces couches ne contient de *ludus*. Il ajoute que celle qui est la plus voisine de la superficie, est remplie de pyrites, qui s'effleurissent promptement dès qu'elles sont exposées à l'air. (*Ortus medicinæ, p. 699.*)

Les *ludus* se trouvent dans beaucoup d'autres endroits fort éloignés les uns des autres, et toujours avec la même forme et les mêmes circonstances.

Ils sont extrêmement abondans sur les côtes de l'île de *Shepey*, vers l'embouchure de la Tamise, et dans les environs de *Dieulouart* en Lorraine.

Ceux du comté de *Durham*, au nord de l'Angleterre, ont leurs cloisons quartzeuses : tantôt, ce sont de simples lames de quartz tout unies; tantôt elles sont couvertes de rudimens de cristaux. La matière qui est enveloppée par ces cloisons, est une argile ocreuse : lorsqu'elle a été enlevée par quelque cause que ce soit, les alvéoles quartzeuses qui demeurent vides, ressemblent en quelque sorte à des gâteaux d'abeilles.

Il y a une mine de fer près d'Aberlady en Écosse, entre Dunbar et Édimbourg, qui est entièrement composée de *ludus*.

La colline qui les renferme est formée d'un grand nombre de couches, et le volume des géodes varie suivant l'épaisseur des couches où elles se trouvent.

Quand j'étois à Pétersbourg en 1787, à mon retour de Sibérie, je reçus du docteur Guthrye, médecin de l'impératrice, un échantillon de ces *ludus*, qu'il avoit lui-meme rapporté de la mine. Il a quatre pouces de diamètre et deux d'épaisseur. Il est revêtu d'une écorce noire et luisante de la nature de l'ardoise, qui n'a guère plus d'une demi-ligne, mais qui tranche nettement sur la matière de la géode qui est d'un tissu compacte et terreux, et d'une couleur grise-cendrée : elle en est même distinguée par une couche blanchâtre aussi mince qu'une carte. Quand on met un fragment de cette écorce sur un charbon ardent, elle décrépite et saute en éclats qui ont la forme de petites écailles, ce que ne fait point la matière grise de la géode ; mais elle n'exhale aucune odeur, ce que j'étois curieux de vérifier, parce qu'il arrive quelquefois que l'intérieur de ces géodes présente un noyau de caout-chouc fossile. *Voyez* BITUMES.

Celle que j'ai sous les yeux, et qui a été sciée suivant son grand diamètre, offre une structure remarquable. Dans le milieu se trouve une petite cavité de trois à quatre lignes de large sur un pouce de longueur presqu'entièrement remplie de cristallisations rhomboïdales de spath calcaire : elle est environnée d'une triple rangée de prismes qui présentent leur coupe transversale : leur diamètre est de cinq à dix lignes, et ils occupent la capacité de la géode, jusqu'à un doigt de sa surface. Ils n'offrent point une régularité géométrique, mais

une sorte de symétrie plus frappante encore, et qui rappelle l'idée d'un corps organisé.

Une dixaine de ces prismes environnent immédiatement la cavité; et leur forme est telle, que les cloisons de spath calcaire qui les enveloppent, présentent la figure d'un fer à cheval, dont les branches viennent aboutir à la cavité. Ceux de la seconde rangée alternent avec ceux de la première, c'est-à-dire, qu'ils se trouvent placés en face des cloisons qui séparent ceux-ci. Ceux de la troisième rangée alternent pareillement avec ceux de la seconde.

Tous ces prismes sont revêtus d'enveloppes de spath calcaire, dont la structure et la disposition sont remarquables. La surface de chaque prisme est immédiatement couverte d'une croûte de couleur roussâtre qui n'a que l'épaisseur d'une carte, et qui présente, à la loupe, des rudimens de cristallisations qui prennent naissance dans la substance même du prisme. Cette croûte est surmontée d'une seconde couche aussi mince, mais très-blanche. A celle-ci, il en succède une troisième, de couleur grisâtre, qui sert de base à de petites cristallisations rhomboïdales de couleur blanche, qui s'engrènent avec celles du prisme voisin, dont les enveloppes présentent exactement le même ordre, qui s'observe dans toute l'étendue de la géode, sans le moindre changement. Ainsi, les cloisons qui n'ont en général que l'épaisseur d'une ligne, présentent huit couches parfaitement distinctes, quatre d'une part et quatre de l'autre.

L'intervalle qui sépare les prismes du centre, est un peu plus grand que dans la seconde rangée, et dans celle-ci, un peu plus que dans la troisième; mais l'épaisseur des couches qui forment les cloisons ne varie point pour cela : il reste seulement un petit vide entre les deux cloisons voisines. Cette observation est importante, ainsi que je le ferai remarquer tout-à-l'heure.

Plusieurs naturalistes ont essayé d'expliquer la formation des *ludus ;* mais ces explications ne paroissent pas fort heureuses : on en peut juger par celle qu'on trouve dans quelques ouvrages modernes, qui nous enseignent que « le *ludus-helmontii* est une masse orbiculaire qui, *en se desséchant*, a subi des ruptures en différens sens : et que les interstices *ont été remplis dans la suite* par une matière ordinairement calcaire, qui est quelquefois saillante au-dessus de la surface du *ludus* ».

Qu'on demande à des mineurs, si, dans l'intérieur de la terre, les pierres et les autres substances minérales peuvent se dessécher; assurément ils feront une réponse négative, car,

c'est une chose généralement connue, que toutes les pierres sans exception, même les plus dures, sont dans leur gîte, pénétrées intimement d'un fluide qui les rend beaucoup plus faciles à casser que lorsqu'elles ont été quelque temps exposées à l'air. La contexture de la pierre n'y fait rien : les marbres grenus, les calcaires compactes, les pierres feuilletées, les cristaux, les silex, les argiles elles-mêmes, quoiqu'elles paroissent imperméables à l'eau, en un mot, toutes les substances minérales sont également pénétrées de ce qu'on appelle l'*eau de carrière*. Comment donc pourroit-on supposer qu'il se fût fait une retraite par *dessèchement* dans les *ludus* ?

D'ailleurs, ce prétendu dessèchement auroit agi d'abord sur les parties extérieures, et vers le bord de la masse où elle est beaucoup plus mince qu'au milieu : c'est la marche générale de toute masse terreuse qui se dessèche. Mais les *ludus* offrent des faits tout contraires : aucun n'est gercé à sa surface : toutes les divisions se trouvent dans l'intérieur de la géode ; car, quand on voit un *ludus* qui présente des prismes dont le sommet est environné d'un cordon de spath calcaire, qui forme une espèce de réseau saillant à mailles polygones, c'est que la croûte du *ludus* en a été enlevée, ce qui peut se faire très-facilement, lorsque le *ludus* est encore frais et nouvellement tiré de son gîte ; et le réseau qui se présente sous cette croûte, est formé par le prolongement des cloisons qui venoient s'y attacher : c'est une observation que j'ai faite sur un grand nombre de *ludus* que j'ai trouvés dans les couches marneuses des rives du Volga. J'en ai fait la remarque dans mon *Hist. nat. des Minéraux*, tom. III. pag. 167.

Dans l'hypothèse du retrait par dessèchement, il faudroit supposer une chose impossible ; c'est que les prismes auroient été soutenus en l'air jusqu'à l'arrivée de la matière calcaire, car ils n'adhèrent pas plus aux croûtes supérieure et inférieure du *ludus*, qu'ils n'adhèrent entr'eux : ils sont environnés de spath calcaire sur toutes leurs faces, principalement ceux qui sont les plus grands, et qui occupent le centre de la géode.

Enfin, il faudroit que ces *ludus*, après avoir été gercés dans leur intérieur par le dessèchement, eussent ensuite été remplis d'une dissolution de carbonate calcaire ou de quartz ; et que cette dissolution (sans doute aussi en se desséchant), eût déposé des cristallisations sur les parois de la géode et des prismes qu'elle renferme.

Mais, comme je l'ai observé en parlant des *ludus* d'Aberlady, l'intervalle qui existe entre les prismes, est occupé par des cloisons qui ne sont pas plus épaisses dans les endroits où

l'espace est large, que dans ceux où il est plus étroit : il reste alors un espace vide entre les deux cloisons opposées ; ce qui ne seroit point arrivé si la géode eût été remplie d'un fluide ; l'épaisseur des dépôts cristallisés eût été nécessairement proportionnée à l'abondance de la dissolution contenue dans chaque espace.

Au surplus, je ne m'arrêterai pas à faire sentir l'invraisemblance qu'il y auroit à supposer que des couches, et des montagnes entières, aient d'abord éprouvé un *dessèchement* radical qui ait fait gercer l'intérieur de leurs géodes ; et qu'ensuite elles aient été pénétrées d'une dissolution de spath calcaire, qui a rempli les gerçures de ces géodes, quoique celles-ci soient revêtues d'une écorce qui ne présente aucune fissure, et qu'on ne voie nul vestige de ce spath calcaire dans les couches terreuses qui contiennent les *ludus*.

Il est bien vrai que Romé Delisle lui-même, en parlant des prismes contenus dans les *ludus*, avoit laissé échapper le mot de *dessèchement*. (tom. 1, p. 565.)

Mais il en sentit si bien l'inconvenance, qu'ensuite il se réduisit à dire que la division de ces prismes s'étoit faite par des *ruptures accidentelles*, ou par un *retrait quelconque*. (tom. 2, pag. 157.)

Or, il est alors aisé de voir que ce *retrait quelconque* et ces *ruptures accidentelles*, qui sont les mêmes dans des millions de *ludus*, et dans toutes les contrées de la terre, doivent être rangés sur la même ligne que le *dessèchement*.

On voit en même temps à quelles singulières extrémités l'on est réduit quand on veut expliquer par des moyens purement *mécaniques*, les opérations de la nature dans le règne minéral ; et qu'on perd de vue l'étroite analogie qui existe dans la formation de tous les êtres qui composent ce qu'on appelle ses trois règnes. *Voy.* AMMITES, BARYTE, DRAGÉES DE TIVOLI, STRONTIANE. (PAT.)

CONDALIE *Condalia*, arbrisseau très-rameux, à rameaux épineux, à feuilles petites, ovales, aiguës, disposées en faisceaux dans les aisselles des épines, à fleurs jaunâtres, très-petites, axillaires, qui forme un genre dans la pentandrie monogynie.

Ce genre, qui est figuré pl. 525 des *Icones plantarum* de Cavanilles, présente pour caractères un calice persistant, à cinq divisions lancéolées ; point de corolle ; cinq étamines ; un ovaire supérieur, ovale, entouré par le disque glanduleux du calice, surmonté d'un style, à stigmate émarginé.

Le fruit est un drupe ovale, contenant une noix uniloculaire.

La Condalie a petites feuilles, croît au Chili. Elle se rapproche beaucoup des Nerpruns. *Voyez* ce mot. (B.)

CONDALIE, *Condalia*, genre de plantes établi par Ruiz et Pavon, dans la tétrandrie monogynie. Il offre pour caractère, un calice persistant à quatre dents; une corolle infundibuliforme, à tube renflé et à limbe divisé en quatre découpures lancéolées; quatre étamines très-courtes; un ovaire inférieur, à style bifide.

Le fruit est une baie ovale, couronnée par le calice, creuse, spongieuse, biloculaire, renfermant un certain nombre de semences lenticulaires attachées à un réceptacle pédicellé, adné sur la cloison interne.

Ce genre renferme quatre plantes herbacées, à feuilles opposées, pétiolées, ovales, entières, et à fleurs disposées en tête sur de longs pédoncules axillaires, dont une, la Condalie rampante, est figurée pl. 85 de la *Flore du Pérou*, pays où elle se trouve, ainsi que les autres, aux lieux arides. (B.)

CONDENSATEUR. Volta a donné ce nom à un instrument électrique, composé de deux plateaux circulaires, dont l'un est métallique, et porte à son centre une colonne de verre qui sert à l'isoler; l'autre plateau est formé d'une matière qui n'isole qu'imparfaitement. Tel est le marbre blanc ou le bois sec recouvert de taffetas gommé. Cet instrument sert à rendre sensibles de très-petites quantités d'électricité fournies par des corps environnans, en les déterminant à s'accumuler sur la surface qu'il présente à son action. (Lib.)

CONDOMA (*Antilope sterpsiceros* Linn. Erxleben. *Voyez* tom. 31, pag. 132, pl. 16 de l'*Hist. nat. des quadr. de Buffon*, édition de Sonnini.), quadrupède du genre Antilope et de la seconde famille de l'ordre des Ruminans. (*Voyez* ces mots.) Le *condoma* ou *coësdoës* a quatre pieds de hauteur, mesuré aux jambes de devant, et les cornes ont trois pieds neuf pouces de longueur; leurs extrémités sont éloignées l'une de l'autre de deux pieds sept ou huit pouces; elles sont grises, mais blanchâtres à la pointe; leur arête suit toutes leurs inflexions ou courbures, et elles sont un peu comprimées et torses en spirale. La femelle porte des cornes comme le mâle; les oreilles sont larges; le dessous de la mâchoire inférieure est couvert d'une barbe grisâtre de cinq à six pouces de longueur; la queue, qui a peu de longueur, est brune à son origine, blanche sur le milieu, et noire à l'extrémité, qui est terminée par une touffe de poils assez longs.

Le pelage est ordinairement gris et quelquefois roussâtre; il y a sur le dos une ligne blanche qui s'étend jusqu'à la queue;

il descend de cette ligne sept barres de même couleur blanche, dont quatre sur les cuisses et trois sur les flancs; dans quelques individus, ces barres descendantes, sont au nombre de huit et même de neuf; dans d'autres il n'y en a que six, mais ceux qui en ont sept sont les plus communs; il y a sur l'arête du cou une espèce de crinière formée de longs poils; le devant de la tête est noirâtre, et du coin antérieur de chaque œil il part une ligne blanche qui s'étend en s'élargissant, vers le museau; le ventre et les pieds sont d'un gris blanchâtre; il y a des larmiers sous les yeux.

Le *condoma* habite dans l'intérieur des terres du Cap de Bonne-Espérance. Ce bel animal ne va point en troupe, comme la plupart des *gazelles*; il fait des bonds et des sauts surprenans; on en a vu franchir une porte grillée qui avoit dix pieds de hauteur, quoiqu'il n'y eût que très-peu d'espace pour s'élancer. Le *condoma* s'apprivoise facilement; dans la domesticité, on le nourrit de pain, de riz, d'avoine, d'herbes, de foin, de carottes, &c. Dans son pays natal, il broute l'herbe, et mange les boutons et les feuilles des jeunes arbres, comme les *cerfs* et les *boucs*. (Desm.)

CONDOR (*Vultur gryphus* Lath.), oiseau du genre des Vautours et de l'ordre des Oiseaux de proie. (*Voyez* ces mots.) C'est un oiseau fameux, dont beaucoup de voyageurs ont parlé, et qui n'est pas encore parfaitement connu. Les relations présentent des contradictions, source d'incertitude et d'obscurité. Chaque voyageur qui, dans les contrées méridionales de l'Amérique, a rencontré un oiseau de proie d'une grandeur extraordinaire, l'a pris pour le *condor*, et l'a présenté sous ce nom. De-là, cet oiseau a passé, aux yeux des uns, pour un aigle, tandis que d'autres l'ont regardé comme un vautour. Tout fait néanmoins présumer qu'il appartient au genre des Vautours, et non pas à celui des Aigles. Ainsi, l'*ouyra-ouassou* des peuples du Maragnon, que Buffon avoit pris pour le *condor*, est un oiseau distinct, un très-grand *aigle*, dont je donnerai l'histoire à son article. *Voy.* Ouyra-Ouassou.

Le premier observateur qui ait donné une description détaillée du *condor*, est le Père Feuillée (*Journal des Voyages*, page 640.). Les ailes d'un oiseau de cette espèce, que ce voyageur mesura exactement, avoient, d'une extrémité à l'autre, onze pieds quatre pouces, et les pennes deux pieds deux pouces de longueur. Le bec, gros à proportion du corps, étoit long de trois pouces sept lignes. Le fémur avoit dix pouces une ligne de longueur; le doigt postérieur un pouce et demi, et son ongle neuf lignes; le doigt du milieu cinq pouces huit lignes, et son ongle un pouce neuf lignes;

le doigt intérieur trois pouces deux lignes, et son ongle un pouce neuf lignes ; enfin, l'ongle intérieur trois pouces, et son ongle un pouce. Un petit duvet court, de couleur minime, couvroit toute la tête de cet oiseau ; ses yeux étoient noirs et entourés d'un cercle brun rouge ; tout le parement, le dessous du ventre, jusqu'au bout de la queue, et les plumes des jambes étoient d'un brun clair ; le manteau, de la même couleur, étoit un peu plus obscur ; les pennes des ailes étoient d'un beau noir luisant ; le bec, blanc à sa pointe, étoit noir dans le reste, aussi bien que les ongles, et de petites écailles noires couvroient les pieds et les doigts.

Fresier parle aussi d'un *condor* qui avoit neuf pieds de vol. (*Voyage de la mer du Sud*, pag. 111.) Mais s'il faut en croire les récits des autres voyageurs, les deux *condors* vus par Feuillée et par Fresier, étoient des plus petits, et des jeunes de l'espèce. En effet, on attribue, dans plusieurs voyages, des dimensions beaucoup plus fortes aux différentes parties du *condor ;* il est, dit-on, deux fois plus grand que l'aigle, et ses ailes étendues ont quinze, seize et même dix-huit pieds d'un bout à l'autre ; sa grosseur égale celle d'un mouton, et il est d'une telle force, qu'il ravit une brebis, un chevreuil, une biche, et même une jeune vache comme il feroit un lapin ; il attaque un homme, et tue aisément et dévore des enfans de dix ou douze ans.

Un voyageur plus moderne, l'abbé Molina, a donné une description du *condor*, qui ne s'accorde pas entièrement avec celle que Feuillée et Fresier ont insérée dans leurs ouvrages ; les plus grands *condors* que Molina ait vus, avoient quatorze pieds et quelques pouces ; ils surpassoient en grosseur l'*aigle royal ;* ils avoient le bec long de quatre pouces, les premières pennes de l'aile ordinairement de deux pieds neuf pouces de long, et de quatre lignes de diamètre, les jambes de dix pouces huit lignes, le pied de six pouces, le doigt postérieur de deux pouces, et celui du milieu de cinq pouces dix lignes. « Le *condor*, ajoute Molina, est partout couvert de plumes noires, excepté sur le dos, où il est » tout blanc. Le cou est garni d'une fraise blanche, d'environ un pouce de longueur, composée de plumes relevées. » La tête est couverte d'un poil court et rare ; les yeux sont » noirs, l'iris en est d'un rouge brun. Le bec est extrêmement » gros et crochu, noir à sa base, et blanc vers sa pointe.... La » queue est entière, mais petite relativement au volume de » l'oiseau. La femelle est plus petite que le mâle, de couleur » brune ; elle n'a point de fraise autour du cou, mais une petite huppe à la nuque ». (D'après cette description, l'on est

fondé à penser que l'oiseau décrit par le P. Feuillée, étoit un *condor* femelle.)

« Les *condors* se nichent sur les rochers les plus inaccessibles; leur ponte est de deux œufs blancs, plus gros que ceux » des dindons; ils se nourrissent ou de cadavres, ou des animaux qu'ils tuent eux-mêmes, et remplacent par conséquent les loups qui manquent au Chili; ils attaquent très-souvent les troupeaux de brebis ou de chèvres, et même les » veaux, lorsqu'ils sont séparés de leurs mères. Lorsqu'ils » font la chasse aux veaux, il y en a toujours plusieurs ensemble; ils les attaquent à ailes ouvertes, leur crèvent d'abord » les yeux, et en peu de momens, ils les ont mis en pièces. Les » paysans emploient toutes les ruses possibles pour détruire » cet oiseau dangereux; il y en a qui se mettent à terre, » couchés sur le dos, et couverts d'une peau de bœuf fraîchement écorché. Le *condor* trompé par l'aspect, prend cette » peau pour un animal mort, et s'en approche pour le manger; l'homme alors, dont les mains sont armées de gants » extrêmement forts, saisit adroitement l'oiseau par les jambes, » et d'autres paysans qui se tiennent exprès cachés dans le voisinage accourent aussi-tôt pour l'assommer à coups de bâton. » D'autres construisent une enceinte en palissades, dans laquelle ils mettent le cadavre d'un animal. Les *condors*, dont la » vue et l'odorat sont des plus fins, ne manquent pas de s'y trouver; et comme ils sont extrêmement voraces, ils se remplissent tellement de nourriture, qu'ils ne peuvent plus s'élever; » les palissades même, qui sont placées très-près les unes des » autres, les empêchent de fuir, et ils restent toujours sous les » coups redoutables des habitans de la campagne; cet oiseau, » quand il est repu, vole encore avec assez de rapidité, pourvu » qu'il se trouve à une certaine hauteur, et bientôt on le perd » de vue ». (*Histoire naturelle du Chili*, par l'abbé Molina, traduite par Gravel, pag. 247 et suivantes.)

J'ai rapporté ce passage de Molina, parce qu'il contient des détails curieux, et en même temps les plus récens que nous ayons au sujet d'un oiseau qui peut passer pour un géant dans la nombreuse tribu des oiseaux de proie. Le *condor*, dont le vrai nom péruvien est *cuntur*, se trouve non-seulement au Pérou et au Chili, mais encore dans d'autres pays chauds du midi de l'Amérique jusqu'au Mexique. Je ne l'ai point vu, ni ouï dire qu'on l'eût rencontré à la Guiane, sans doute à cause de la grande étendue des forêts dont ce pays est couvert, et dans lesquelles les mouvemens d'un oiseau de cette taille seroient gênés. Au Pérou, le *condor* gîte ordinairement sur les montagnes, et ne descend dans les plaines que dans la

saison des pluies, époque à laquelle le froid se fait ressentir sur les lieux élevés; car l'on a remarqué que cet oiseau est fort sensible au froid. Il fréquente aussi les bords de la mer, mais il n'y fait pas un long séjour, parce qu'il n'y trouve pas une nourriture assez abondante, pour assouvir son excessive voracité.

Le *lammer geier* des Allemands, qui paroissoit à Buffon le même oiseau que le *condor*, en diffère absolument. C'est le Gypaète des Alpes. *Voyez* ce mot. (S.)

CONDORI, *Adenanthera*, genre de plantes à fleurs polypétalées, de la décandrie monogynie, et de la famille des Légumineuses, dont le caractère est d'avoir un calice monophylle, à cinq dents; cinq pétales égaux; dix étamines libres, dont les anthères ont une glande extérieure à leur sommet; un ovaire supérieur, oblong, surmonté d'un style à stigmate simple. Le fruit est une gousse alongée, applatie, membraneuse, qui contient plusieurs semences rondes.

Voyez pl. 344 des *Illustrations* de Lamarck, où ce genre est figuré.

Ce genre renferme trois espèces d'arbres à feuilles deux fois ailées, à pinnules presque opposées, à folioles alternes; leurs fleurs sont disposées en grappes simples, axillaires ou terminales.

Le Condori a graines rouges, *Adenanthera pavonia* Linn., est glabre dans toutes ses parties. Ses graines sont d'un rouge écarlate, et son cœur est d'un rouge obscur. Il croît dans l'Inde, et vit plus de deux cents ans. Son bois est très-recherché, à raison de sa dureté. On mange ses graines et on les emploie, pilées avec du borax, pour souder des vases de porcelaine. Peut-être est-ce lui qui fournit le *santal rouge*. Voyez au mot Santal.

Le Condori a graines noires, *Adenanthera falcata* Linn., a les feuilles velues en dessous, et les graines noires. Son bois est léger.

Le Condori grimpant a les feuilles pinnées, les folioles obliques, glabres et terminées par des vrilles.

Toutes viennent de l'Inde, et des îles qui en dépendent. (B.)

CONDOUMANI. *Voy.* Condouri. (S.)

CONDOUS. *Voyez* Condoma. (S.)

CONDRILLE, *Chondrilla*, genre de plantes à fleurs composées, de la syngénésie polygamie égale, et de la famille des Chicoracées. Il a pour caractère un calice commun, caliculé, cylindrique, composé de deux rangs d'écailles; une douzaine de fleurs hermaphrodites, à demi-fleurons tronqués

et quadridentés à leur sommet; un réceptacle tout-à-fait nu. Le fruit est ovale, légèrement strié, chargé d'une aigrette simple et sessile.

Voyez pl. 650 des *Illustrations* de Lamarck, où ce genre est figuré.

Linnæus n'avoit compris que trois espèces dans ce genre, mais Lamarck, en y rapportant le genre PRENANTHE tout entier, et quelques espèces du genre CREPIDE, l'a porté au nombre de quatorze, sans compter toutes celles de la *Flore du Japon*, qu'il n'a fait qu'indiquer. Il est très-vrai que les genres *condrille* et *prenanthe* ont de grands rapports, mais la considération des aigrettes stipitées dans le premier et sessiles dans le second, suffit pour les distinguer. En conséquence, on ne parlera ici que des espèces stipitées.

La CONDRILLE EFFILÉE, *Chondrilla juncea* Linn., a les feuilles radicales rongées, et les caulinaires linéaires et entières. On la trouve sur le bord des champs, dans les vignes, dans presque toute l'Europe. Lorsqu'on en casse la tige, il découle un suc laiteux qui se grumelle promptement, et qui devient, lorsqu'on le fait cuire, propre à faire une glu capable de prendre les oiseaux. On dit cette plante apéritive.

La CONDRILLE DES MURAILLES, *Prenanthes muralis* Linn., a les feuilles rongées et terminées par un lobe en fer de flèche. Elle n'a que cinq ou six fleurs dans chaque calice commun. On la trouve dans les lieux couverts, sur les vieux murs, dans presque toute l'Europe.

Les deux autres espèces sont rares et imparfaitement connues. (B.)

CONE, *Strobilus*, péricarpe composé d'écailles ligneuses, sous chacune desquelles se trouve une semence. Le *cône*, dans le temps de la floraison, est un vrai *chaton*. Voyez CONIFÈRE et FRUIT. (D.)

CONE, *Conus*, genre de coquilles univalves, dont le caractère est d'être contournées, coniques; d'avoir l'ouverture longitudinale, linéaire, édentée, versante, terminée au sommet par une échancrure; la columelle lisse; la base droite, et l'ouverture souvent très-peu échancrée.

Ce genre est un des plus naturels, des plus nombreux et des plus brillans de la *conchyliologie*, mais aussi un de ceux dont il est le plus difficile d'étudier les espèces, à raison de la multitude de variétés qu'elles présentent, et de la confusion qui résulte, dans les auteurs, des erreurs auxquelles elles ont donné lieu. Il a été divisé par les anciens naturalistes français, en trois ou quatre familles, qu'ils ont appelées *cornets*, *volutes*, *rouleaux*,



1. *Concholepas péruvien.*
2. *Cone musique.*
3. *Cone ceinture bleue.*
4. *Cone drap d'or.*
5. *Cone aile de Papillon.*
6. *Cone mosaique.*
7. *Corbule unie.*
8. *Crassatelle fossile.*
9. *Cucullée crassatine.*
10. *Cyclostome scalata.*

cylindres ou *pyramides;* mais actuellement il n'est plus possible de faire usage de leurs travaux à cet égard, parce qu'ils sont trop vagues et que les progrès de la science exigent une précision rigoureuse.

Tous les *cônes* sont, comme l'indique leur nom, plus ou moins coniques, mais ceux qui ont une base plate sont les moins nombreux; ordinairement la spire saille et ne permet pas de faire tenir droites, ces coquilles. Les uns, et c'est le plus grand nombre, sont lisses; les autres sont granuleux, striés, &c. mais tous sont d'une contexture solide, qu'ils doivent autant à leur épaisseur qu'à leur forme. Leur spire est plus ou moins saillante, comme on vient de le dire; leur ouverture toujours parallèle à la longueur de leur coquille et a la forme d'une fente étroite fort alongée, puisqu'elle occupe toute la longueur du tour extérieur. Elle est plus ouverte vers son extrémité inférieure qu'à la supérieure dans quelques espèces, mais en général elle est d'autant plus étroite, que la coquille est plus réellement conique. Adanson a reconnu qu'elle est en partie fermée par un petit opercule.

Tous les *cônes* portent une échancrure sensible à l'extrémité supérieure de leur ouverture, qui est plus ou moins prononcée, suivant les espèces.

Ce qu'on sait de plus précis sur la forme de l'animal du *cône*, se trouve dans Adanson. Cet auteur a reconnu que sa tête étoit très-petite, cylindrique, de longueur et de largeur égale, tronquée obliquement en dessous à son extrémité; qu'elle fait corps avec le col, lequel sort, quelquefois du double de sa longueur, hors de la coquille. Suivant lui, il part de la tête deux cornes qui portent les yeux, au-dessous de leur pointe, du côté extérieur. La bouche est un petit trou rond, ouvert au milieu d'une large fossette creusée sous l'extrémité de la tête; cette fossette fait l'office d'un suçoir, par lequel la tête s'attache facilement aux corps qu'elle touche. L'animal a besoin de ce secours, observe Adanson, pour faciliter le transport de sa coquille, qui est d'une pesanteur et d'un volume peu proportionné à la petitesse de son corps. Son manteau sort, par l'échancrure de la coquille, sous la forme d'un tuyau cylindrique, dont la longueur égale la cinquième partie de la coquille, et surpasse un peu celle des cornes. Le pied est elliptique, obtus, et arrondi à son extrémité; sa longueur est triple de sa largeur; il a un profond sillon, et sa surface est ridée. A son extrémité postérieure est le petit opercule, qui est attaché, en dessus, par la moitié d'en-bas seulement, le reste étant libre et détaché; cet opercule est corné.

Tous les *cônes* sont couverts, en sortant de la mer, d'un

épiderme plus ou moins épais, ce qui les éloigne beaucoup des *volutes* qui en sont privées, quoique fort rapprochées d'eux par les autres caractères, car cette circonstance indique une formation différente dans ces coquilles. *Voyez* aux mots Volute et Porcelaine. *Voyez* aussi au mot Coquille.

C'est dans les climats les plus chauds, et sur les côtes sablonneuses, qu'on doit chercher les *cônes*. On n'en rencontre qu'une espèce dans la Méditerranée, et point du tout dans la mer du Nord. Les espèces fossiles sont assez nombreuses, mais ne se trouvent que dans les pays à couches, et principalement dans ceux analogues aux cantons de Courtagnon et de Grignon.

Plusieurs *cônes* joignent à une très-grande beauté une excessive rareté, et sont, par conséquent, payés extrêmement cher par les amateurs, qui n'estiment les choses que par le prix qu'elles ont dans le commerce. On en cite qui ont été vendus plus de 2000 francs pièce.

Les différences spécifiques, dans ce genre, se tirent principalement de la forme que présente la spire; de la figure bombée, canaliculée ou concave, qui distingue les bords supérieurs de ses tours; des stries dont elle est sillonnée, enfin des couleurs.

Hwass, naturaliste danois, auquel on doit le superbe travail que Bruguière a publié dans l'*Encyclopédie méthodique* sur les *cônes*, en a décrit cent quarante-six espèces, qu'il a divisées en trois sections; savoir: les *cônes* dont la spire est couronnée, ceux qui sont coniques, et ceux qui sont cylindriques.

Dans l'impossibilité de décrire toutes les espèces, et la difficulté de faire un choix parmi des objets également intéressans, et dont un seul se trouve dans le voisinage de la France, on se contentera ici de citer une espèce de chaque division, et de donner la figure de quelques-unes, pour mettre le lecteur à portée de se former une idée des *cônes*, et on renverra à l'*Encyclopédie méthodique* et à la partie des *Vers* du *Buffon*, édition de Déterville, ceux qui voudront les étudier plus en détail.

Le Cône codonielli doit son nom à son excessive rareté et à sa beauté. Il vient des mers des Indes et de l'Amérique. Il a été figuré par Dargenville, *Conchyliologie*, supp., pl. 1, fig. H., et par Favanne, pl. 16, fig. D et C. Ses caractères sont d'être conique, fascié par des taches séparées ou réunies; marqué de plusieurs lignes circulaires, ponctuées, et d'avoir la spire concave et aiguë.

Le Cône tigre, *Conus litteratus* Linn., dont les caractères sont d'être blanc, marqué de fascies jaunes et de plusieurs rangs de taches brunes; d'avoir la spire pleine et obtuse. Il est figuré dans Dargenville, pl. 12, fig. I; dans Favanne, pl. 18, fig. A., et vient de l'Océan asiatique.

C'est dans la même division qu'on trouve le Cône méditerranéen, qui est livide, marqué de fascies blanches, de lignes et de points bruns, et dont la spire est obtuse. Il n'est figuré que dans Seba, tom. 3, tab. 47, fig. 27. Ce n'est que sur les côtes africaines de la Méditerranée, et près de Gibraltar qu'on le rencontre.

Le Cône orange, qui est incarnat, marqué de fascies blanches, et de zones élevées, articulées de blanc et de brun, et qui a la spire obtuse et canaliculée. Il est figuré dans Dargenville, suppl. pl. 1, fig. I; et dans Favanne, pl. 19, fig. K. 1. Il vient des mers d'Amérique. (B.)

CONEMON ou CONOMON; c'est le *concombre du Japon*. *Voyez* au mot Concombre. (S.)

CONEPATE (*Vivera putorius* Linn., édit. 13. *Voyez* tom. 33, pag. 246, pl. 21, fig. infer. de l'*Hist. nat. des quadrupèdes de Buffon*, édition de Sonnini.), quadrupède du genre Mouffette, de la famille des Martes, et de l'ordre des Carnassiers, sous-ordre des Carnivores. *Voyez* ces mots.). Le *conepate* est fort ressemblant aux autres *mouffettes*, par la forme du corps, l'instinct, la mauvaise odeur, et n'en diffère, pour ainsi dire, que par les couleurs et la longueur du poil. Il a sur un fond noir, cinq bandes blanches, qui s'étendent longitudinalement de la tête à la queue; le dessous du corps est varié de blanc et de noir; la tête arrondie; le museau alongé; le nez nu; il y a un triple rang de moustaches sur la mâchoire supérieure; le cou est très-court; les pattes de devant armées de cinq ongles très-longs, sont plus courtes que celles de derrière; la queue garnie de très-longs poils, est blanche à son extrémité.

Il se trouve, comme le *coase*, à la Nouvelle-Espagne, à la Caroline, à la Louisiane. Il a reçu, des Anglais, le nom de *polocat*; des Suédois établis en Amérique, celui de *fiskatte*; et le *tepemaxtla* de Fernandez paroît être le même animal. Catesbi a décrit le *conepate* sous la dénomination de *putois d'Amérique*, et M. Brisson, sous celle de *putois rayé*. (Desm.)

CONFERVE, *Conferva*, genre de plantes cryptogames, de la famille des Algues, qui consiste en des filamens capillaires, creux, simples ou rameux, le plus souvent articulés, à articulations nombreuses, fréquemment inégales, renfer-

mant toujours, dans leur intérieur, un parenchyme granulé ou gélatineux, auquel elles doivent leur couleur.

Linnæus et les naturalistes qui vivoient en même temps que lui, ne doutoient point que les *conferves* ne fussent des végétaux vivans dans les eaux douces et salées, comme les Ulves et les Varecs. *Voyez* ces mots.

Depuis, quelques observateurs, principalement Girod-Chantrans, trompés par des expériences incomplètes, par des faits ambigus, ont jeté des doutes sur leur nature, ont cru qu'on pouvoit en considérer quelques espèces, comme des animaux imparfaits, voisins des *polypes*, comme des êtres qui lioient les animaux aux végétaux.

Mais il résulte d'un rapport fait par Decandolle, à la société phylomathique de Paris, et inséré, par extrait, dans le n° 51 de son bulletin, que les *conferves* appartiennent, d'une manière indubitable, au règne végétal.

La fructification des *conferves* a été observée par Vaucher de Genève, et ses expériences prouvent qu'il y a cinq modes de génération parmi elles, ce qui a fourni à Decandolle les moyens de faire six genres nouveaux à leurs dépens ; savoir :

Conferve, filamens cartilagineux ou herbacés, cloisonnés; graines renfermées entre les cloisons, et n'en sortant que par la destruction du tube même.

Céramie, filamens membraneux, cartilagineux, non cloisonnés; capsules monospermes adhérentes à la surface extérieure des filamens.

Vaucherie, filamens herbacés, simples ou rameux, non cloisonnés ; graines attachées aux parois extérieures des filets, et ordinairement pédonculées.

Batrachosperme, filamens genouillés, articulés, gélatineux; nœuds formés de filamens simples ou rameux, entre lesquels se trouvent des graines ou cayeux qui s'en détachent, et, dès leur naissance, sont formés de filets déjà articulés.

Chantranie, filamens solides, noueux, nœuds se séparant pour opérer une reproduction par bouture.

Hydrodyction, sac cylindrique, fermé aux deux extrémités et formé de mailles pentagones ; filets du pentagone se renflant à leurs extrémités, se séparant, devenant eux-mêmes de véritables tubes cylindriques, fermés et composés pareillement de mailles pentagones.

Vaucher a cru voir les organes mâles des *conferves* dans des corps en forme de massues et autres; mais il résultera bien certainement de la lecure de son Mémoire, pour tout lecteur im-

partial, que les *conferves* se multiplient réellement par des bourgeons analogues à ceux des POLYPES; ce qui fortifie l'opinion émise au mot CHAMPIGNON, sur la reproduction, analogue, de ces derniers. *Voyez* ces mots.

On ne peut, sans doute, que savoir beaucoup de gré à Girod-Chantrans, des efforts qu'il a faits pour prouver que les *conferves* appartiennent au règne animal; mais, comme l'observe Decandolle, dans le rapport cité plus haut, il va directement contre son but; car on déduit naturellement de ses expériences, qu'elles n'ont de commun avec les *polypes* que leur habitation dans l'eau et leur contexture membraneuse, à quoi il auroit pu ajouter, comme on vient de le voir, leur reproduction par bourgeons. Ce sont des GONES, des CYCLIDES, des CERCAIRES, des PARAMECIES, des VOLVOCES, que ce physiologiste a pris pour des jeunes *conferves* mouvantes. Toutes les fois qu'il a vu de véritables graines ou bourgeons de *conferves*, et il en a vu souvent, ils n'avoient point de mouvemens, ou mieux n'avoient que celui résultant de l'attraction, qui, comme on sait, agit sur tous les corps légers qui flottent dans l'eau. *Voyez* au mot ANIMALCULE et à ceux cités plus haut.

Draparnaud, le savant professeur d'histoire naturelle de l'école centrale de Montpellier, s'occupe aussi d'une monographie des *conferves*, où seront analysées, décrites et figurées les espèces marines, comme les espèces d'eau douce; et qui en portera le nombre à plusieurs centaines. Probablement il résultera du travail d'un aussi bon observateur, quelques genres nouveaux, pris parmi les espèces marines qui ne sont entrées pour rien, on a oublié de le dire, dans la formation des genres indiqués par Vaucher, et rédigés par Decandolle.

Les *conferves* marines semblent être beaucoup mieux organisées que la plupart des *conferves* d'eau douce. Plusieurs lient ce genre avec celui des VARECS, comme plusieurs de celles d'eau douce le lient avec les TREMELLES d'un côté, et les BYSSES de l'autre. *Voyez* ces mots.

Les *conferves* ont été connues de Pline; mais ce n'est que depuis un petit nombre d'années qu'on a fait des observations sur leur nature. On en trouve dans toutes les eaux douces, sur toutes les côtes de la mer. Il suffit d'exposer de l'eau pure au soleil, pour qu'il s'en produise une espèce souvent du jour au lendemain dans les mois chauds de l'été. C'est celle qui a été appelée la *matine verte*, par les physiciens, et qui a donné lieu à de si ingénieuses théories sur la forma-

tion des végétaux, sur la décomposition et la composition de l'air atmosphérique, &c. Les espèces les plus remarquables sont connues sous le nom de *lin maritime*, *barbe de Neptune*, de *mousse aquatique*, *fleur d'eau*, &c.

Il seroit fastidieux de chercher à caractériser ici les différentes espèces de *conferves*, l'état actuel de la science ne le permet pas. Il faut renvoyer au travail de Draparnaud, qui ne tardera pas sans doute à être publié.

On attribue souvent aux *conferves* la mauvaise qualité des eaux où elles croissent; mais il est très-probable que, loin de les altérer, elles les améliorent en absorbant et décomposant les gaz délétères qui résultent de la putréfaction des animaux et des végétaux morts, toujours si abondans dans les eaux stagnantes; Sennebier, Ingenhouz, et autres, ont fait sur ce sujet des expériences précieuses.

On a tenté de filer quelques espèces de *conferves*, mais le résultat n'a jamais rien produit de bon. Lorsqu'elles sont mouillées, elles ont une flexibilité qui surprend, mais qu'il est impossible de leur conserver, lorsqu'elles sont desséchées, quelques procédés qu'on emploie.

Draparnaud a observé que beaucoup de *conferves*, mises en tas, développoient une couleur bleue par la fermentation, ainsi que plusieurs plantes, telles que l'*indigo*, le *croton*, les *lichens*, &c.

Loureiro mentionne, dans sa *Flore de la Cochinchine*, une *conferve* qu'il rapporte à celle qui est figurée tab. 6, n° 37 de Dillenius, et qu'il dit être employée à faire des tablettes portatives, qui, mêlées avec du sucre, sont très-nourrissantes, agréables et très-utiles pour les voyageurs fatigués, dont elles rafraîchissent le sang. On en fait un grand commerce dans la Chine et dans la Cochinchine. On pourroit, malgré l'autorité de Loureiro, croire que c'est un Varec. *Voyez* ce mot.

On trouve figurée pl. 7 du cinquième volume des *Actes de la Société linnéenne de Londres*, une *conferve* de l'Australasie ou Nouvelle-Hollande, qui est remarquable, en ce qu'elle est composée par des filamens réticulés, et qu'elle est fixée par son centre. On l'appelle la *conferve ombiliquée*. (B.)

CONGÉLATIONS PIERREUSES. Ce sont des dépôts d'albâtre calcaire ou gypseux, confusément cristallisés, qui se forment sur les parois des cavernes, et qui se présentent en nappes planes ou ondulées, comme les eaux d'une cascade qui seroient surprises par une congélation subite. Souvent ces dépôts stalactiques ont une demi-transparence qui rend encore plus parfaite leur ressemblance avec une eau congelée. Presque toutes les grottes et cavernes des montagnes

gypseuses et calcaires offrent des accidens de cette espèce. *Voyez* STALACTITES. (PAT.)

CONGRE, poisson du genre MURÈNE, qui ressemble beaucoup à l'ANGUILLE, mais qui vit habituellement dans la mer, et qui parvient fréquemment à dix ou douze pieds de long. *Voyez* au mot MURÈNE.

Le *congre* a été connu des anciens. Aristote, Oppian et Athénée parmi les Grecs, Pline parmi les Latins, en ont parlé. On avoit à son égard, et on a même encore en ce moment, les mêmes idées sur sa reproduction que sur celle de l'ANGUILLE. (*Voyez* ce mot.) Oppian a dit qu'il s'accouploit à la manière des serpens. Il est plus que probable qu'il est vivipare, ou, pour se servir de l'expression de Lacépède, ovovipare comme l'anguille, mais on n'a aucun fait positif qui le prouve.

Les jeunes *congres* ne se distinguent des *anguilles* que par des caractères peu saillans; mais ils sont généralement plus blancs, et ont sur le ventre de grandes taches blanches, qu'on ne voit jamais dans les premières.

Les *congres* se trouvent dans les mers d'Europe, d'Asie septentrionale et d'Amérique jusqu'aux Antilles. On les prend principalement à l'embouchure des rivières, qu'ils remontent quelquefois avec la marée. Ils aiment les fonds vaseux, où ils se cachent facilement dans la boue; ils sont extrêmement voraces et vivent de poissons, de mollusques et de crustacés; ils n'épargnent pas même leur propre espèce; ils aiment beaucoup la charogne, et on est sûr d'en prendre dans les lieux où on a jeté des animaux morts, ou seulement du sang.

On pêche le *congre* avec les mêmes filets que l'*anguille* et à la ligne : il est des lieux où on en prend des quantités incroyables. On cite l'embouchure de la Saverne en Angleterre, comme pouvant fournir un boisseau de petits, dans l'intervalle d'une marée à une autre, à un seul pêcheur, muni d'une trouble qu'il promène dans les trous où il est resté de l'eau. Il est plus difficile de s'emparer des gros qui se défendent vigoureusement, cassent les filets, les lignes, et qui, lorsqu'ils trouvent des pierres ou autres corps fixes, autour desquels ils puissent contourner leur queue, se laissent arracher plutôt la mâchoire que de lâcher prise. Ils ont la vie très-dure.

Ce poisson a la chair de bon goût, mais comme elle est ordinairement très-grasse, il faut un bon estomac pour la digérer. On en mange souvent à Paris, sous le nom d'*anguille de mer*, cuite dans l'eau, et couvert d'une sauce blanche aux

câpres ou bien sur le gril, et entouré d'une sauce rousse au gras ou au maigre.

Sur les côtes de la Méditerranée où les *congres* sont très-abondans, et sur celles de l'Océan, où la population n'est pas assez forte pour consommer le résultat journalier de la pêche, on les sèche pour les envoyer au loin. A cet effet, on leur enlève les intestins, dont on tient la cavité ouverte par le moyen de petits batons; on fait des scarifications profondes et longitudinales sur le dos, et on les suspend par la queue à des perches ou à des branches d'arbres. C'est pendant les trois premiers mois de l'été que cette pêche est la plus avantageuse. Les *congres* se tiennent cachés dans la vase pendant tout l'hiver, et lorsqu'ils paroissent au printemps, ils sont fort maigres.

On dit que le *congre* s'empare des gros poissons en les entourant et les comprimant avec son corps, à la manière des serpens, et que c'est de là que lui vient le nom de *filat*, qu'il porte dans quelques ports de la Méditerranée. Il est lui-même exposé à être dévoré par plusieurs ennemis, tels que la langouste et les autres gros crustacés qui lui ouvrent le ventre avec leurs pinces. On assure que sa queue se reproduit quelquefois. (B.)

CONIE, *Conia*. Toutes les plantes de la cryptogamie et de la famille des ALGUES, qui sont constituées par une croûte pulvérulente étendue sur la terre, sur les pierres et sur l'écorce des arbres, sont de ce genre; elles sont extrêmement communes. On en trouve de jaunes, de vertes, de noirâtres, de rougeâtres, qui peut-être forment des espèces distinctes, peut-être sont différens états de la même. On les a, jusqu'à ces derniers temps, réunies aux BYSSES (*Voy.* ce mot.), mais il semble qu'elles se rapprochent davantage des LICHENS. (*Voyez* ce mot.) Elles seront sans doute bientôt mieux connues, quelles que soient la difficulté et l'ingratitude de leur étude. (B.)

CONIFÈRES, *Coniferæ* Jussieu, famille de plantes qui a pour caractère : fleurs monoïques ou dioïques; fleurs mâles, presque toujours amentacées, munies chacune d'une écaille, et souvent pourvues d'un calice; étamines insérées sur le calice ou sur l'écaille qui en fait les fonctions, en nombre déterminé ou indéterminé; filamens distincts ou connés en un pivot qui est simple ou rameux; fleurs femelles, ou solitaires, ou disposées en un cône recouvert d'écailles nombreuses, serrées et imbriquées, qui séparent les fleurs; calice monophylle, ou plus souvent une petite écaille, faisant les fonctions de calice; ovaire libre, unique, double ou multiple; styles rarement nuls, plus souvent en nombre égal à celui des ovaires; stig-

mates simples ; semences ou péricarpes monospermes en même nombre que les ovaires ; embryon cylindrique, situé dans le centre d'un périsperme charnu ; lobes toujours au nombre de deux, ordinairement entiers, rarement divisés ou palmés.

Les plantes de cette famille se distinguent aisément, par leur port, de tous les végétaux connus. On les appelle *connifères*, parce que la plupart, tels que le *pin*, le *sapin*, &c. produisent des fruits d'une structure particulière, auxquels les botanistes ont donné depuis long-temps le nom de *cônes*. La tige, de la plupart, s'élève à une grande hauteur ; les feuilles, lorsqu'elles existent, sont presque toujours linéaires, aiguës et persistantes, souvent munies à leur base de paillettes, qu'on peut regarder comme les débris des bourgeons, tantôt solitaires, tantôt réunies, deux, trois ou cinq dans une même gaîne. Il découle du tronc des plantes de cette famille, soit naturellement, soit par incision, un suc propre, résineux, qui est d'une grande ressource dans les arts et pour les usages de la vie.

Ventenat rapporte à cette famille, qui est la cinquième de la quinzième classe de son *Tableau du Règne végétal*, et dont les caractères sont figurés pl. 24, n° 2 du même ouvrage, duquel on a emprunté l'expression caractéristique qu'on vient de lire, huit genres sous deux divisions ; savoir :

1°. Les *conifères* dont le calice est staminifère, EPHEDRA, FILAO et IF.

2°. Les *conifères* dont le calice est nul et les écailles staminifères, GENEVRIER, CYPRÈS, THUYA, SAPIN et PIN. *Voy.* ces mots. (B.)

CONIN, CONIL. C'est ainsi que nos ancêtres nommoient le LAPIN. *Voyez* ce mot. (S.)

CONISE, *Conyza*, genre de plantes à fleurs composées, de la syngénésie polygamie superflue, et de la famille des CORYMBIFÈRES, dont le caractère est d'avoir un calice commun, oblong ou arrondi, et imbriqué d'écailles pointues ; un grand nombre de fleurons hermaphrodites tubulés, quinquéfides, placés dans le disque, et de fleurons femelles trifides, placés à la circonférence, tous insérés sur un réceptacle nu.

Le fruit consiste en plusieurs petites semences oblongues, chargées chacune d'une aigrette simple et sessile.

Voyez pl. 697 des *Illustrations* de Lamarck, où ces caractères sont figurés.

Ce genre comprend plus de soixante espèces connues, et doit être extrêmement nombreux, car il n'arrive point

d'herbier des pays chauds qui n'en contienne de nouvelles.

On les divise en *conises à tige herbacée*, et en *conises à tige ligneuse*.

Parmi les premières, il faut particulièrement remarquer :

La Conise vulgaire, dont les feuilles sont lancéolées, aiguës, les fleurs en corymbes et les calices rudes; elle croît dans les terreins secs, sur le bord des bois, dans presque toute l'Europe; elle a une odeur forte, peu agréable, qu'on prétend propre à chasser les puces et les moucherons; elle est vulnéraire, carminative et emménagogue.

La Conise anthelmentique croît dans l'Inde, où elle est employée en décoction pour dissiper les rhumatismes, la goutte, les coliques venteuses, pour faire mourir les vers et provoquer les urines; elle est amère et odorante : ses caractères sont d'avoir les feuilles lancéolées, ovales, dentelées, rudes, les pédoncules uniflores et les calices rudes. On la cultive dans les jardins d'Europe.

La Conise balsamifère, dont les feuilles sont lancéolées, velues en dessous et profondément dentées à leur base. Cette plante croît dans les Indes orientales : son odeur est aromatique et approche de celle de la *sauge*. On l'emploie dans les bains chauds, dans les fomentations contre la paralysie, et à fortifier l'estomac. Loureiro l'a placée parmi les Bacchantes. *Voyez* ce mot.

La Conise fétide a pour caractère des feuilles lancéolées, dentées et velues, des fleurs disposées en corymbes ramassés, et des calices rougeâtres. On la trouve dans la Caroline et la Virginie. Elle répand, pendant la chaleur, une odeur très-forte qui porte à la tête, ainsi que je l'ai éprouvé plusieurs fois, mais qui n'est pas désagréable, à tout le monde, lorsqu'elle est affoiblie.

Parmi les *conises à tiges ligneuses*, on distingue :

La Conise sordide, dont les feuilles sont linéaires, très-entières, les pédoncules longs et à trois fleurs; elle se trouve dans les parties méridionales de l'Europe, aux lieux pierreux et incultes.

La Conise de roche qui approche beaucoup de la précédente, et se trouve dans les mêmes endroits; elle en est distinguée, parce que ses feuilles sont dentées et ses pédoncules uniflores.

La Conise odorante s'élève beaucoup plus que la plupart des autres, et croît dans les parties les plus chaudes de l'Amérique méridionale; elle a les feuilles ovales, pétiolées, presque

dentées, velues, les fleurs en corymbes rapprochés, les calices hémisphériques. Son odeur est agréable, quoique forte.

La Conise en arbre approche de la précédente; elle a les feuilles ovales, entières, aiguës, velues en dessous, les épis et les bractées réfléchis. On la trouve dans l'Amérique méridionale.

La Conise glutineuse est toujours verte, et est originaire de l'Ile de France. Elle a les feuilles lancéolées, dentelées et visqueuses dans leur jeunesse. On la cultive dans le jardin du muséum de Paris.

La Conise émoussée a les feuilles ovales cunéiformes, le bord antérieur crénelé et pubescent; les fleurs en corymbes globuleux, axillaires ou terminaux. Elle croît à l'île de la Réunion, sur le bord de la mer; ses feuilles ont une saveur salée, assez agréable, et peuvent être mangées confites au vinaigre.

Il y a encore des *conises* qui ont les tiges ailées, et qui forment une troisième division. Parmi elles, il y en a une qui est articulée, et qui est fort remarquable. Les autres sont rares, même dans les herbiers, et par conséquent nullement dans le cas d'être citées ici. (B.)

CONNARE, *Connarus*, genre de plantes à fleurs polypétalées, de la monadelphie octandrie, et de la famille des Balsamiers, dont le caractère est d'avoir un calice monophylle, persistant, divisé en cinq découpures; cinq pétales oblongs, égaux; dix étamines à filamens alternativement longs et courts, et connés par paires à leur base; un ovaire supérieur, oblong, velu, se terminant en un style simple.

Le fruit est une capsule oblongue, étroite, bivalve, uniloculaire, et qui contient une seule semence.

Voyez pl. 572 des *Illustrations* de Lamarck, où ce genre est figuré.

Ce genre est composé de sept espèces, la plupart des Indes orientales. Ce sont des arbrisseaux à feuilles ternées ou ailées, à fleurs disposées en panicules terminales. Cavanilles les a décrits et figurés dans sa *septième Dissertation sur les malvacées*. Aucune n'est cultivée dans les jardins en Europe. (B.)

CONNOISSANCES. Les veneurs appellent *connoissances* les indices de la taille et de l'âge des *cerfs*, par la tête, le pied, les fumées, &c. (S.)

CONOBE, *Connoba* Aublet, *Guiane*, tab. 258, plante de la famille des Personnées, dont les tiges sont herbacées, couchées, rameuses, quadrangulaires; les feuilles opposées,

amplexicaules, réniformes et ondulées ; les fleurs bleues, axillaires, pédonculées, et solitaires ou opposées deux à deux.

Chaque fleur a un calice quadridenté, et muni, à sa base, de deux folioles oblongues et opposées; une corolle monopétale; labiée, ayant sa lèvre supérieure relevée et échancrée, et sa lèvre inférieure à trois lobes; quatre étamines, dont deux plus courtes; un ovaire supérieur, arrondi, surmonté d'un style menu à stigmate à deux lobes.

Le fruit est une capsule arrondie, uniloculaire, quadrivalve, qui contient plusieurs semences oblongues attachées à un placenta central.

Cette plante croît dans la Guiane, sur le bord des ruisseaux, et s'étend indifféremment sur la terre ou sur l'eau. (B.)

CONOCARPE, *Conocarpus*, genre de plantes à fleurs incomplètes, de la pentandrie monogynie, dont le caractère est, un calice petit, supérieur, monophylle à cinq découpures pointues ; cinq étamines ; un ovaire inférieur, comprimé, chargé d'un style droit à stigmate obtus.

Le fruit est une capsule fort petite, ovale, un peu comprimée, monosperme, et qui ne s'ouvre point.

Voyez pl. 126 des *Illustrations* de Lamarck, où ce genre est figuré.

Les *conocarpes* sont composées de deux à trois espèces. Ce sont des arbres à feuilles alternes, ovales, entières, et à fleurs disposées en tête sessile ou pédonculée, qui croissent dans les Antilles sur les bords de la mer.

Le *conocarpe rameux* de Linnæus est placé, par d'autres, parmi les MANGLIERS. *Voyez* ce mot. (B.)

CONOOR. *Voyez* CONDOR. (S.)

CONOPS, *Conops*, genre d'insectes de l'ordre des DIPTÈRES, de ma famille des CONOPSAIRES.

Les *conops* ont pour caractères : antennes de la longueur de la moitié du corcelet, droites, en masse ou presque en masse; de trois articles, le second fort long, cylindracé, le dernier court, conique, terminé par une petite pointe; trompe coudée à sa base, à trois articles, avancée, renfermant deux soies qui forment le suçoir : soie inférieure beaucoup plus longue que la supérieure ; point de palpes ni de petits yeux lisses.

Ces insectes ont la tête grosse, presque hémisphérique, plus large que le corcelet, ayant à sa partie antérieure et inférieure une cavité pour recevoir la trompe ; les yeux grands,

un peu ovales, le corcelet court, cubique, avec ses angles huméraux saillans ; l'abdomen alongé, mince à sa base, recourbé et renflé à l'extrémité ; les pattes longues et minces ; les tarses à deux crochets, et deux pelotes au bout; les ailes de la longueur de l'abdomen, étroites, écartées, et les balanciers alongés.

Les *conops* sont d'une vivacité extrême ; on les trouve dans les jardins et les prairies ; différens des *asiles* qui sont carnassiers, et avec lesquels ils ont quelque dissemblance, ils ne se nourrissent que du suc miellé des fleurs. Leurs larves sont encore inconnues. Ils forment un genre peu nombreux.

Conops rufipède, *Conops rufipes* Fab. Il a environ six lignes de long ; les antennes noires ; la tête jaune ; les yeux bruns; le corcelet noir avec un point élevé, jaune de chaque côté de la partie antérieure ; les côtés et le bord postérieur ferrugineux ; l'abdomen mince et ferrugineux à la base, noir et renflé à l'extrémité, avec le bord des anneaux ferrugineux ; les ailes transparentes, avec le bord extérieur obscur depuis la base jusqu'aux deux tiers ; les balanciers d'un jaune pâle ; les pattes ferrugineuses.

On le trouve en Europe, aux environs de Paris, vers le milieu de l'été, sur les fleurs dans les prairies.

Conops grosse tête, *Conops macrocephala* Linn. Fab. Cet insecte, qui est l'*asile à antennes en massue, et à ailes brunes* de Geoffroi, ressemble à une *guêpe :* il a près de six lignes de long ; les antennes ferrugineuses ; le devant de la tête d'un clair luisant, le dessus d'un brun ferrugineux, avec deux grandes taches jaunes ; le corcelet mélangé de ferrugineux et de noir ; l'abdomen noirâtre ; le bord des anneaux jaune, l'extrémité ferrugineuse ; les ailes panachées de brun; les pattes ferrugineuses.

On le trouve aux environs de Paris dans les prairies.

On trouve encore autour de Paris le Conops vésiculaire de Linnæus et de M. Fabricius. Ses antennes sont noires ; le devant de la tête est jaune, presque vésiculeux ; le corcelet est noir, avec des points rougeâtres ; les ailes sont brunes, bordées extérieurement de blanc ; l'abdomen est jaunâtre, noir à sa base : c'est l'*asile à antennes en massue et ailes brunes bordées de blanc* de Geoffroy. (L.)

CONOPSAIRES, *Conopsariæ*, famille d'insectes de l'ordre des Diptères, et dans laquelle je range les genres suivans : Conops, Zodion, Myope, et Stomoxe.

Les *conopsaires* ont une trompe fort saillante, cylindrique ou d'une forme approchante, coudée, un peu repliée et bifide à son extrémite, sans lèvres dilatables, renfermant un

suçoir de deux soies. Les palpes, dans ceux qui en sont pourvus, ont leur insertion sur le bas de la trompe. Les antennes sont rapprochées, de trois pièces, dont la dernière ovée, comprimée, ou en fuseau, ou prismatique; son extrémité est articulée, et a un style roide, latéral et postérieur.

Le corps est alongé ou court. Dans ceux qui l'ont alongé, la tête est au moins de la largeur du corcelet, et couverte en devant d'une membrane vésiculeuse; le corcelet est court, cubique ou arrondi, avec les angles huméraux saillans; les balanciers sont assez longs et découverts; l'abdomen est alongé, presque cylindrique vers la base, renflé et courbé à l'extrémité; les pattes sont assez fortes; les jambes n'ont point d'épines; les tarses ont deux forts crochets et deux pelotes distinctes.

Dans les *conopsaires* dont le corps est court, la tête est hémisphérique, appliquée exactement contre le corcelet; le corcelet est cylindrique; les cuillerons sont grands et recouvrent les balanciers; les ailes sont grandes et triangulaires; l'abdomen est court et conique; les jambes ont l'extrémité épineuse; les tarses ont deux petits crochets et deux pelotes petites ou moyennes. (L.)

CONORI, *Conohoria* Aublet, *Guiane*, tab. 95. C'est un arbrisseau à feuilles opposées, un peu pétiolées, ovales, roussâtres en dessous; à fleurs jaunâtres, en épis terminaux munis de deux bractées.

Chaque fleur a un calice divisé en cinq parties; cinq pétales ovales, oblongs; cinq feuillets droits, lancéolés, opposés aux pétales, et plus courts qu'eux; cinq étamines; un ovaire supérieur, arrondi, chargé d'un style dont le stigmate est en tête.

Le fruit n'est pas connu.

Cet arbrisseau croît dans les forêts de la Guiane. (B.)

CONOSPERME, *Conospermum*, genre de plantes établi par Smith, dans la tétrandrie monogynie, et dans la famille des Protéoïdes. Il offre pour caractère une corolle monopétale, personnée, à lèvre supérieure en voûte, et à lèvre inférieure trifide; point de calice; quatre étamines insérées au tube de la corolle; un stigmate obtus; une semence unique, nue, couronnée d'une aigrette.

Ce genre, qui est très-voisin des Protées (*Voyez* ce mot.), renferme des arbrisseaux à feuilles éparses, simples, et à fleurs en épis, qui se trouvent dans la Nouvelle-Hollande. (B.)

CONQUE ANATIFÈRE, nom vulgaire des coquilles du genre Anatif. *Voyez* ce mot. (B.)

CONQUE EXOTIQUE. C'est la BUCARDE EXOTIQUE. *Voyez* ce mot. (B.)

CONQUE PERSIQUE, nom marchand de la *volute éthiopienne.* Voyez au mot VOLUTE. (B.)

CONQUE SPHÉRIQUE. C'est la TONNE POMME, *Bucinum pomum* Linn. *Voyez* au mot TONNE. (B.)

CONQUE DE VÉNUS. On donne ce nom à plusieurs coquilles du genre des VÉNUS, dont la lunule est très-prononcée et baillante en dehors. *Voyez* au mot VÉNUS. (B.)

CONQUE DE TRITON. C'est le nom vulgaire du *buccinum tritonis* de Linn. *Voyez* au mot BUCCIN. (B.)

CONQUES. Les naturalistes français, jusqu'à Bruguière, ont employé ce mot pour désigner les coquilles de la classe des *bivalves*, lorsqu'on vouloit les considérer en général. Aujourd'hui on n'en fait plus usage, et certainement on a tort; car il est plus simple, que les deux mots *coquilles bivalves* qu'on lui a substitués. (B.)

CONOTZQUI, oiseau des montagnes du Brésil, très-peu connu. Il a le bec petit et cendré; la tête noire; la poitrine jaune; le ventre noir et blanc. (VIEILL.)

CONSOUDE, *Symphytum*, genre de plantes à fleurs monopétalées, de la pentandrie monogynie, et de la famille des BORRAGINÉES, dont chaque fleur offre un calice divisé en cinq parties; une corolle monopétale, à tube court, à limbe ventru et à cinq dents, muni, intérieurement, de cinq écailles lancéolées, aiguës, conniventes, en forme de cône; cinq étamines; quatre ovaires supérieurs, au milieu desquels s'élève un style filiforme, à stigmate simple.

Le fruit consiste en quatre graines nues, pointues, luisantes, situées au fond du calice.

Voyez pl. 93 des *Illustrations* de Lamarck, où ce genre est figuré.

Le genre CONSOUDE comprend trois espèces, dont une est commune. C'est celle qu'on appelle vulgairement la GRANDE CONSOUDE, et qui croît dans tous les prés humides de l'Europe. Elle est vulnéraire, incrassante, astringente, et antidyssentérique. Sa racine est recommandée dans la phthisie, les fluxions de poitrine, le crachement de sang, ainsi que pour consolider les plaies et affermir les hernies. Ses caractères sont d'avoir les feuilles grandes, ovales, lancéolées, décurrentes, velues et rudes au toucher. Ses fleurs sont rougeâtres, tournées d'un même côté, et disposées en épis recourbés.

Les deux autres espèces sont la CONSOUDE TUBÉREUSE, qui a la racine tubéreuse, et croît dans les parties méridionales de

l'Europe ; et la Consoude du Levant, qui a les feuilles ovales, presque pétiolées, et qui se trouve dans la Natolie. (B.)

CONSTELLATION, assemblage de plusieurs étoiles que les astronomes ont réunies sous un nom commun, pour se reconnoître plus facilement dans le grand nombre d'étoiles que présente ce qu'on nomme vulgairement la *voûte du ciel.*

Il y en a 1,022 qu'on discerne à la vue simple; les anciens astronomes les avoient divisées en 50 *constellations*, dont 23 boréales, 15 australes, et 12 dans le zodiaque, auxquelles on a donné le nom de *signes.*

Le *zodiaque* est une zone du ciel d'environ 17 degrés de largeur, dont l'écliptique occupe le milieu, et dans laquelle se meuvent toutes les planètes. (Moins les deux nouvelles.)

Les 12 *signes* comprennent 445 étoiles : leur division en 12 *constellations* remonte à la plus haute antiquité.

Les astronomes modernes ont formé 50 autres *constellations*; savoir, 22 boréales et 28 australes. Parmi ces dernières 14 sont dues au voyage que Lacaille a fait au Cap de Bonne-Espérance.

De manière qu'actuellement toutes les étoiles connues sont distribuées en 100 *constellations*, dont 45 boréales, 43 australes, avec les 12 signes du zodiaque. (Pat.)

CONTINENT. C'est le nom qu'on donne, par opposition au mot *île*, à une terre d'une très-grande étendue, qui n'est point coupée par la mer, quoiqu'elle en soit environnée de toutes parts, et qu'à la rigueur on pût la regarder comme une île ; tel est l'*ancien continent*, qui comprend l'Europe, l'Asie et l'Afrique, et dont l'Océan baigne les côtes sur tous les points.

Il en est de même de l'Amérique, qui probablement ne tient à aucune terre du côté du pôle arctique, et qui est également une île; mais que son immense étendue fait appeler *continent.*

On peut par la même raison donner ce nom à la *Nouvelle-Hollande*, attendu que c'est une île dont l'étendue est à-peu-près égale à celle de l'Europe entière.

On soupçonnoit autrefois l'existence d'un vaste *continent* vers le pôle antarctique, auquel on avoit même donné le nom de *Terres australes*, tant on étoit persuadé qu'il devoit se trouver là des terres qui s'élevassent au-dessus de la surface de la mer, pour servir, disoit-on, de contre-poids aux terres du Nord; mais les navigateurs modernes en s'avançant de ce côté à des latitudes très-élevées, ont à-peu-près fait

évanouir ces prétendues *Terres australes*, ou, s'il en existe, elles sont probablement de peu d'étendue. (Pat.)

CONTOUR. *Voyez* Condor. (S.)

CONTRA YERBA, plante du genre des Milleries, qu'on emploie au Chili pour teindre en jaune. *Voyez* au mot Millerie. (B.)

CONTRA YERVA, nom spécifique d'une plante du genre Dorstène, qui est employée comme contre-poison dans l'Amérique méridionale, où elle croît naturellement. (*Voyez* au mot Dorstène.). Le *contra yerva nova* est une espèce de Psoralier. *Voyez* ce mot. (B.)

CONTRE-PIÉ. Un chasseur ou un chien courant prend le *contre-pié*, lorsqu'au lieu de suivre la voie, il retourne par où le gibier est venu. (S.)

CONTRE-UNIQUE. Les conchyliologistes français appeloient ainsi les coquilles univalves, qui ordinairement ont l'ouverture tournée à gauche ; mais qui, dans quelques individus, l'ont tournée à droite : ils faisoient grand cas de ces individus ; aujourd'hui on les recherche encore, parce que toute anomalie dans les loix de la nature est digne d'être étudiée, mais on ne les paie plus des prix fous. Il y a aussi des coquilles droites, qui, par circonstance, se trouvent tournées à gauche ; on les estime moins, quoiqu'elles soient tout aussi intéressantes. *Voyez* au mot Coquille. (B.)

CONTRIOUX, nom vulgaire du *cujelier* en Saintonge. *Voyez* Cujelier. (S.)

CONTR'ONGLE, A CONTR'ONGLE, erreur du chasseur qui croit voir le talon de la bête où est la pince ; c'est ce qu'en langage de vénerie on appelle prendre le pié du gibier *à contr'ongle*. (S.)

CONVERS, nom vulgaire des jeunes *aloses* dans quelques cantons de la France. *Voyez* au mot Alose. (B.)

CONVOLVULACÉES, *Convolvuli* Jussieu, famille de plantes dont le caractère de la fructification offre un calice quinquéfide ou quinquépartite, ordinairement persistant; une corolle régulière à limbe presque toujours quinquéfide ; ordinairement cinq étamines insérées à la base de la corolle, et alternes avec ses divisions ; un ovaire simple, à style unique et à stigmate simple ou divisé, ou styles multiples et stigmates toujours simples; une capsule souvent triloculaire, rarement biquadriloculaire, s'ouvrant en autant de valves, à placenta central, triangulaire, à angles septiformes correspondans aux sutures des valves qui sont libres; des semences presque osseuses, ombiliquées à leur base, insérées sur les

faces du placenta ; le périsperme mucilagineux, pénétrant dans les sinus des *cotylédons*, qui sont contournés ; la radicule inférieure.

La plupart des plantes de cette famille s'élèvent en se roulant autour des corps qu'elles rencontrent. Leur tige, communément herbacée et rarement frutescente, contient souvent un suc propre, de couleur blanchâtre ; leurs feuilles, toujours simples, sont ordinairement alternes, ou très-rarement presqu'opposées ; les fleurs en général grandes et d'un aspect agréable, terminales ou axillaires, affectent différentes dispositions.

Ventenat, de qui on a emprunté l'expression caractéristique qu'on vient de lire, rapporte à cette famille trois genres sous deux divisions ; savoir :

Les *convolvulacées à style unique* et *à stigmate simple* ou *divisé*. LISERON et QUAMOCLIT.

Les *convolvulacées à style multiple* et *à stigmates simples*. LISEROLLE et CRESSE. *Voyez* ces mots. (B.)

COO-OX, nom de l'ARGUS à Sumatra. *Voyez* ce mot. (S.)

COPAHU DE SAINT-DOMINGUE. C'est le CROTON A FEUILLES D'ORIGAN. *Voyez* ce mot. (B.)

COPAIER, *Copaifera* Lamarck, *Illustrations des Genres*, pl. 342. C'est l'arbre qui produit le *baume de Copahu*. Ses petits rameaux sont en zig-zag, ses feuilles alternes, ailées, à trois ou quatre paires de folioles ; ses fleurs sont blanches et viennent sur des grappes paniculées et axillaires aux sommités des branches.

Chaque fleur consiste en quatre pétales lancéolés ; en dix étamines ; en un ovaire supérieur, arrondi, applati, pédiculé, ayant un style filiforme, courbé, à stigmate obtus.

Le fruit est une capsule ovale, pointue, bivalve, qui contient une semence ovoïde, munie d'une enveloppe pulpeuse.

Cet arbre croît dans le Brésil. Dans les chaleurs de l'été, on fait, avec une tarière, un trou dans son tronc, et il en découle une liqueur huileuse et résineuse, qui est d'abord limpide, et qui ensuite devient plus épaisse et d'un blanc jaunâtre. Son goût est âcre, amer, aromatique ; son odeur est pénétrante. C'est le *baume de Copahu* des boutiques, qui est employé en médecine, comme adoucissant, pectoral, détersif et excellent pour consolider les plaies. Il arrête les dyssenteries et autres flux de ventre, les fleurs blanches et la gonorrhée. On prétend, aussi, qu'il peut guérir les phthisies naissantes, qu'il est bon dans la suppression des règles, et qu'il appaise les douleurs néphrétiques.

Le bois du *copaier* est d'un rouge foncé, et très-propre à faire des meubles de marqueterie et autres. (B.)

COPALLE, nom d'une gomme-résine qu'on retire du Ganitre copallifère. *Voyez* ce mot. (B.)

COPALLINE. C'est le nom de la gomme-résine qui découle du Liquidambar d'Amérique, et qu'on emploie en médecine. Les hirondelles à queue épineuse, d'après mon observation, construisent leurs nids avec de petits fragmens de bois sec, assemblés au moyen de cette gomme-résine. *Voyez* au mot Liquidambar. (B.)

COPALXOCOTI, arbre du Mexique, qu'on croit être le même que le Savonier, *Sapindus saponaria* Linn. *Voy.* au mot Savonier. (B.)

COPAU. *Voyez* Copaier. (S.)

COPORAL, nom vulgaire qui désigne, selon Buffon, l'Engoulevent, et selon d'autres, l'Orfraie. *Voyez* ces mots. (Vieill.)

COPROPHAGES, *Coprophagi*, famille d'insectes de l'ordre des Coléoptères, établie par Latreille, et qui appartient à la première section ; elle renferme les genres Ateuchus, Bousier, Onitis, Onthophage, Aphodie. (O.)

COPROSME, *Coprosma*, genre de plantes de la polygamie, établi par Forster.

Chaque fleur hermaphrodite offre un calice très-petit, persistant et à cinq dents ; une corolle monopétale, campanulée, à cinq ou sept découpures aiguës ; cinq à sept étamines ; un ovaire supérieur, oblong, chargé de deux styles filiformes un peu cohérens à leur base et à stigmates simples.

Le fruit est une baie globuleuse, qui contient, dans sa pulpe, deux semences applaties d'un côté et convexes de l'autre.

Voyez pl. 854 des *Illustrations* de Lamarck, où ces caractères sont développés.

Ce genre est composé de deux espèces, qui sont des herbes à feuilles opposées, pétiolées, ovales et entières, qui croissent naturellement à la Nouvelle-Zélande. L'une, la Coprosme luisante, a les fleurs axillaires et en corymbes ; l'autre, la Coprosme fétide, a les fleurs solitaires. (B.)

COQ. Ce mot, joint à quelque épithète ou à une indication de localité, signifie différentes espèces d'oiseaux ; seul, il désigne le mâle dans l'espèce de la Poule. *Voyez* ce mot. (S.)

COQ, nom vulgaire d'une espèce de poisson du genre Zée, *Zeus vomer* Linn., qui habite les mers d'Amérique. (*Voyez* au mot Zée.) On appelle aussi de même un autre

poisson du genre Tétrodon, le *Tetraodon hispidus* Linn. *Voyez* au mot Tétrodon. (B.)

COQ DE BOIS, nom que les Français qui habitent l'Amérique donnent au Coq de roche. *Voyez* ce mot. (Vieill.)

COQ DE BOIS. *Voyez.* Huppe. (S.)

COQ DE BOIS D'AMÉRIQUE. Catesby (*Appendix*, fig. b) a donné, sous cette dénomination, la figure d'un oiseau, qui ne paroît pas différer du *coq de bruyère à fraise* ou *grosse gélinotte du Canada. Voy.* au mot Tétras. (S.)

COQ DE BOIS D'ÉCOSSE. C'est, dans Gesner, le *petit tétras à queue pleine. Voyez* à l'article Tétras. (S.)

COQ DE BOIS D'EUROPE, dénomination vulgaire du *tétras* dans quelques parties de la France. *Voy.* Tétras. (S.)

COQ DE BOULEAU, dénomination appliquée au *petit tétras* ou *coq de Bruyère à queue fourchue.* Voyez au mot Tétras. (S.)

COQ DE BRUYÈRE BRUN ET TACHETÉ d'Ellis, est la *gélinotte du Canada.* Voyez au mot Gélinotte. (S.)

COQ DE BRUYÈRE A FRAISE. C'est la grosse Gélinotte. *Voyez* au mot Gelinotte. (S.)

COQ DE BRUYÈRE (GRAND). *Voyez* Tétras. (S.)

COQ DE BRUYÈRE (PETIT) AUX DEUX FILETS A LA QUEUE, dénomination par laquelle Edwards a désigné le Ganga. *Voyez* ce mot. (S.)

COQ DE BRUYÈRE PIQUETÉ, en suédois *racklehane*, espèce de Tétras. *Voyez* ce mot. (S.)

COQ DE BRUYÈRE A QUEUE FOURCHUE. C'est le *petit tétras.* Voyez au mot Tétras. (S.)

COQ DE CURAÇAO, dénomination par laquelle quelques auteurs ont désigné le Hocco. *Voyez* ce mot. (S.)

COQ D'ÉTÉ. *Voyez* Huppe. (S.)

COQ-D'INDE. *Voyez* Dindon. (S.)

COQ INDIEN. *Voyez* Hocco. (S).

COQ DES JARDINS. C'est la Tanesie baume. *Voyez* ce mot. (S.)

COQ DE LIMOGES, dénomination que, dans quelques endroits de la France, l'on donne au *tétras*, ou *grand coq de bruyère.* Voyez Tétras. (S.)

COQ DE MARAIS, dénomination faussement appliquée, par Albin, à l'*attagas* ou Lagopède. *Voyez* ce mot. (S.)

COQ MARRON; c'est ainsi que l'on appelle à l'Ile de France, selon Valmont de Bomarre, qui cite à ce sujet M. de Querhoent, un petit oiseau pas plus gros que la *rouge-gorge*, et cela parce qu'il chante au lever de l'aurore. L'on peut juger par-là du peu de justesse d'une semblable dénomination, et



Deseve del. Voisard Sculp.

1. Calybe de la nouvelle Guinée.
2. Cardinal huppé. 3. Coq de Roche

je ne m'arrêterai pas à répéter la description assez incomplète d'un oiseau, qui se trouve mieux décrit sans doute dans cet ouvrage, sous un nom plus convenable. (S.)

COQ DE MER, quelques-uns ont nommé ainsi le *canard à longue queue*, ou le PILET. *Voyez* ce mot. (S.)

COQ MERDEUX, dénomination vulgaire de la *huppe* en différens lieux. *Voyez* HUPPE. (S.)

COQ DE MONTAGNES, c'est le nom que les colons du Cap de Bonne-Espérance, donnent au *bateleur* et à presque tous les *aigles*. Voyez BATELEUR. (S.)

COQ DE MONTAGNES, nom donné au *tétras*, ou *grand coq de bruyère*, parce qu'il habite les bois qui couronnent le sommet des hautes montagnes. *Voyez* TÉTRAS. (S.)

COQ NOIR, c'est, suivant Gesner, le nom que porte en Ecosse le mâle de l'espèce de *tétras*, appelé *petit tétras à queue pleine*. Voyez TÉTRAS. (S.)

COQ DE PERSE, dénomination faussement appliquée, par Jonston, au *hocco*, qui ne se trouve point en Perse, et qui n'existe que dans les climats chauds de l'Amérique. *Voyez* HOCCO. (S.)

COQ PUANT, la mauvaise odeur de la *huppe*, lui fait donner ce nom en divers cantons de la France. *Voyez* HUPPE. (S.)

COQ DE ROCHE (*Pipra rupicola* Lath., planche des *Oiseaux* de ce volume; ordre PASSEREAUX, genre du MANAKIN. *Voyez* ces deux mots.). Le *coq de roche*, quoique d'une couleur uniforme, se fait remarquer parmi les beaux oiseaux de la Guiane. Ce qui le caractérise particulièrement, c'est la huppe qu'il porte sur la tête; elle est longitudinale en forme de demi-cercle. Cette huppe est double et formée de deux plans inclinés, qui se rejoignent au sommet; celui-ci est entouré par un demi-cercle brun, surmonté d'un autre demi-cercle d'un jaune clair, qui termine cette espèce de couronne; le fond du plumage est d'une couleur orangée très-vive; il y a quelques traits blancs au pli et sur le milieu de l'aile; les pennes sont brunes, terminées et bordées extérieurement de jaune clair; celles de la queue sont d'un brun foncé, et terminées de même que les pennes alaires; plusieurs plumes des couvertures des ailes, celles de la queue et les pennes caudales, sont coupées carrément; quelques-unes de ces plumes ont une sorte de frange de chaque côté, et la première penne primaire est échancrée du tiers de sa longueur, de la pointe à la base; le bec, les pieds et les ongles sont d'un blanc teint de jaunâtre; la longueur totale est de onze pouces, et la grosseur, celle d'un *pigeon ramier*.

La femelle est entièrement brune, avec quelques teintes de roux sur le croupion, la queue et les pennes des ailes; sa huppe est double ainsi que celle du mâle, mais moins fournie, moins élevée, moins arrondie et plus avancée sur le bec, enfin elle est un peu plus petite; son bec brun a un trait jaune qui se prolonge sur le milieu de la partie convexe. Le mâle ne prend qu'avec l'âge sa belle couleur; dans la première année il est pareil à la femelle (Latham dit que les premières plumes sont grises ou d'un jaune très-pâle, inclinant au brun); mais à mesure qu'il vieillit, l'on remarque sur son plumage d'abord des points et des taches de couleur rousse, ensuite ces taches deviennent rouges; enfin ses plumes sont totalement peintes d'un beau rouge uniforme sur tout le corps; mais cette couleur est si délicate, que, dans l'oiseau empaillé, l'air la ternit et le soleil en avance la destruction. Aussi l'on voit rarement dans les collections des *coqs de roche* frais, presque tous sont décolorés; un blanc jaunâtre remplace leur couleur naturelle, ce qui les feroit prendre pour des variétés; il en existe même qui sont presque tout blancs sur les parties du corps exposées au jour, tandis que les autres parties ont conservé presque toute leur fraîcheur. Enfin la vapeur du soufre si vantée par Mauduyt pour préserver les plumes et les fourrures des insectes destructeurs, mais qui hâte la dégradation de toutes les couleurs, avance de beaucoup celle des *coqs de roche*. Ces oiseaux habitent non-seulement les fentes profondes des rochers, mais même les grandes cavernes obscures où la lumière du jour ne peut pénétrer, ce qui a fait croire à plusieurs personnes que le *coq de roche* étoit un oiseau de nuit; mais comme il vole pendant le jour, d'autres le rangent parmi les oiseaux diurnes. Cependant l'on sait aujourd'hui que plusieurs *chouettes*, réputées oiseaux nocturnes, ont cette même faculté; il y a entr'eux encore un autre rapprochement. Les *coqs de roche* ont une inclination naturelle qui les rappelle plus souvent à leur habitation obscure qu'aux endroits éclairés; aussi les trouve-t-on en grand nombre dans les cavernes où l'on ne peut entrer qu'avec des flambeaux. Le mâle et la femelle sont également vifs et très-farouches : on ne peut les tirer qu'en se cachant derrière quelque rocher, où il faut les attendre souvent pendant plusieurs heures avant qu'ils se présentent à la portée du coup, parce que, dès qu'ils apperçoivent le chasseur, ils fuient assez loin par un vol rapide, mais court et peu élevé. Les mâles sortent plus souvent des cavernes que les femelles, qui ne se montrent que rarement, et qui probablement sortent pendant la nuit. C'est dans un trou de rocher qu'ils placent un nid

grossièrement construit de petits morceaux de bois sec, où ils pondent ordinairement deux œufs sphériques et blancs, de la grosseur d'un œuf de *pigeon*. Ils se nourrissent de petits fruits sauvages; et ils ont l'habitude de gratter la terre, de battre des ailes et de se secouer comme les *poules*, mais c'est le seul rapport qu'ils paroissent avoir avec elles, car ils n'ont ni le chant du *coq*, ni la voix de la *poule*. Latham dit, d'après Salerne, que les femelles, quelques années après avoir cessé de pondre, prennent les couleurs du mâle, et lui ressemblent tellement, que l'on ne peut les distinguer. Leur cri pourroit s'exprimer par la syllabe *ké*, prononcée d'un ton aigu et traînant. On peut les apprivoiser facilement; et Sonnini, à qui l'on doit la connoissance de leur genre de vie, en a vu dans le poste hollandais du fleuve Maroni, qu'on laissoit en liberté vivre et courir avec les *poules*.

On les trouve en grande quantité dans la montagne Courouaye, près de la rivière d'Aprouack; et ce sont les seuls endroits de cette partie de l'Amérique, où l'on puisse espérer de se procurer ces oiseaux.

Le Coq de roche du Pérou (*Pipra rupicola* Var., Lath., pl. enl., n° 754 de l'*Histoire naturelle de Buffon.*). L'on trouve au Pérou un *coq de roche*, que les auteurs regardent comme une variété de celui de la Guiane; il diffère en ce que sa queue est beaucoup plus longue, que les plumes ne sont pas coupées carrément, et que les ailes ne sont pas frangées comme celles du précédent; sa couleur n'est point uniforme; le croupion est d'une teinte cendrée; les ailes et la queue sont noires; la huppe est moins élevée, et composée de plumes séparées; mais par tout le reste des caractères, il lui ressemble. (Vieill.)

COQ SAUVAGE; on a appelé ainsi le *petit tétras*, ou *coq de bruyère, à queue fourchue*. Voyez Tétras. (S.)

COQ ET POULE. Les oryctographes ont donné ce nom aux coquilles, fossiles, du genre Térébratule. *Voyez* ce mot. (B.)

COQU. Belon, dans son vieux langage, appelle ainsi le Coucou. *Voyez* ce mot. (S.)

COQUALLIN (*Sciurus variegatus* Linn., édit. 13. *Voyez* tom. 32, pag. 165, pl. 13, fig. 1 de l'*Hist. nat. des Quadrup. de Buffon*, édit. de Sonnini.), quadrupède du genre Ecureuil, de la famille du même nom, et de l'ordre des Rongeurs. (*Voyez* ces mots.) Le *coquallin* est beaucoup plus grand que l'*écureuil*. C'est un très-joli animal, et très-remarquable par ses couleurs; il a le ventre d'un beau jaune, et la

tête aussi bien que le corps, variés de blanc, de noir, de brun et d'orangé; il n'a pas de pinceaux de poil à l'extrémité des oreilles, comme l'écureuil.

Le *coquallin*, qui a reçu aussi le nom d'*écureuil orangé*, ne se trouve que dans les parties méridionales de l'Amérique; il habite, comme l'*écureuil suisse* du même climat, dans des trous et sous les racines des arbres; il y fait sa bauge, et y élève ses petits; il remplit aussi son domicile de grains et de fruits pour s'en nourrir pendant l'hiver; il est défiant et rusé, et même assez farouche pour ne jamais s'apprivoiser.

Fernandez a indiqué cet animal sous le nom mexicain, de *quauhicallotquapachli* ou *coztiacotequallin*. Buffon, en abrégeant ce dernier, en a fait *coquallin*, qui a prévalu. (Desm.)

COQUANTOTOLT (*Pipra grisea* Lath.; ordre Passereaux, genre du Manakin. *Voyez* ces deux mots.). Cet oiseau du Brésil a le bec jaune, court, recourbé et se jetant en arrière; une petite huppe sur le derrière de la tête; une tache jaune au-dessus des yeux; la poitrine et le ventre d'un jaune blafard; les ailes de la même couleur, et mélangées de quelques plumes grêles incarnates; les pennes primaires d'un cendré gris; le reste du corps gris. Buffon observe, avec raison, que la forme du bec de cet oiseau doit l'exclure du genre du Manakin. (*Voyez* ce mot.) Le nom de *coquantotolt* étant de la langue du Mexique, il paroît que cet oiseau habite cette contrée. (Vieill.)

COQUAR ou FAISAN BATARD (*Phasianus hybridus* Lath.), oiseau métis, produit du mélange du *faisan* avec la *poule commune*. C'est, dit-on, un mets fort délicat, mais en même temps très-cher et très-rare; le mélange du *faisan* et de la *poule* réussissant difficilement, parce que la *poule* se refuse obstinément aux avances du *faisan*. Pour obtenir les *mulets*, il faut enfermer la *poule* avec le *faisan*, de sorte qu'elle ne puisse se soustraire à ses poursuites. Dans plusieurs parties de l'Allemagne, on élève des *coquars;* ils ont toujours été rares en France, et à présent il n'y en a plus. Ces oiseaux bâtards, issus de deux espèces, dont l'une est dans le premier âge de la domesticité, et l'autre en a éprouvé depuis long-temps toutes les influences, doivent varier et varient en effet entr'eux par les formes et les couleurs; mais en général ils représentent le *faisan* par leur forme, par le cercle nu du tour des yeux, lequel est presque toujours rouge, mais moins étendu que celui du *faisan;* et par leur longue queue, moins longue cependant que la queue du *faisan*, plus fournie de plumes, étalée et un peu relevée dans son milieu. Les

couleurs, dans lesquelles on retrouve quelques-unes des belles teintes du *faisan*, sont diversement altérées selon les variétés du plumage des mères. Le bec du mâle est ordinairement blanchâtre, et celui de la femelle d'un gris mêlé de brun, les pennes de la queue sont presque toujours noires dans leur milieu, et blanches vers leurs bords.

Les mâles et les femelles, dans cette race bâtarde, ne produisent plus ensemble. Le mâle paroît décidément stérile; mais l'on prétend que la femelle donne, avec le coq *faisan* des produits qui sont de vrais *faisans*. (S.)

COQUE, *Folliculum*. Ce mot est employé pour désigner toute espèce d'enveloppe ou de nid, de différente texture ou figure, que les insectes se forment pour différens usages. On donne cependant plus particulièrement ce nom aux tissus soyeux, travaillés par les chenilles des *bombix* ou phalènes fileuses, pour s'y enfermer et y subir leur transformation. (O.)

COQUE-LEVANT ou COQUES DU LEVANT. Ce sont de petits fruits ou baies, grosses comme des pois, qu'on envoie des Indes, et qu'on emploie à enivrer le poisson et à faire mourir les poux. Elles appartiennent au MÉNISPERME LACUNEUX, *Menispermum cocculus* Linn. On doit craindre d'employer cette substance pour la pêche, attendu qu'elle est destructive du poisson, et dangereuse prise intérieurement. Il ne faudroit qu'un cuisinier négligent, qui n'auroit pas bien vidé un poisson obtenu par son moyen, pour occasionner des accidens graves, et peut-être même la mort à celui qui l'auroit mangé. Elle est aussi de quelques dangers, employée en poudre sur la tête, mais on peut facilement les éviter. *Voyez* au mot MÉNISPERME. (B.)

COQUELICOT. C'est le nom vulgaire du PAVOT DES CHAMPS, *Papaver rheas* Linn. *Voyez* au mot PAVOT. (B.)

COQUELOURDE, nom vulgaire d'une espèce d'ANÉMONE, *Anemone pusatilla* Linn., et nom jardinier d'une espèce d'AGROSTÈME, *Agrostema coronaria* Linn. *Voyez* ces mots. (B.)

COQUELUCHE (*Emberisa schœniclus* Var. Lath., ordre PASSEREAUX, genre du BRUANT. *Voyez* ces deux mots.). Latham me paroît fondé à regarder cet *ortolan* comme une variété de celui de *roseaux*. Un coqueluchon d'un beau noir recouvre sa tête et son cou, descend en pointe sur sa poitrine, et est bordé de blanc sur le derrière; il y a une petite tache blanche de chaque côté, fort près de l'ouverture du bec; le reste du dessus du corps est varié de roux et de noirâtre; les pennes de la queue sont de cette dernière couleur, mais les

deux intermédiaires sont bordées de roussâtre, et les deux plus extérieures ont une grande tache blanche oblique, longueur totale, cinq pouces; bec noir, queue un peu fourchue.

Cette variété se trouve en Sibérie. (Vieill.)

COQUELUCHIOLE, *Cornucopiæ*, genre de plantes unilobées, de la triandrie digynie, et de la famille des Graminées, qui est distingué par une enveloppe monophylle, infundibuliforme, ou en godet, à bord crénelé ou entier, servant à plusieurs fleurs.

Chaque fleur est composée d'une bale calicinale à deux valves oblongues, égales; d'une bale interne, univalve, de trois étamines, et d'un ovaire supérieur, turbiné, chargé de deux styles à stigmate en vrille.

Le fruit est une semence turbinée, convexe d'un côté, applatie de l'autre, et enveloppée dans la bale florale.

Voyez pl. 40 des *Illustrations* de Lamarck, où ces caractères sont figurés.

Ce genre est composé de deux espèces, dont une, la Coqueluchiole de Smyrne, *Cornucopiæ cucullatum*, a la tige géniculée, penchée, les gaînes des feuilles renflées et les cornets crénelés, et dont l'autre, la Coqueluchiole alopécuroïdes, a les tiges droites, les fleurs aristées et le godet entier. Cette dernière s'écarte un peu du genre, et se trouve en Italie. (B.)

COQUELUCHON DE MOINE, nom que les marchands ont donné à une coquille du genre du Pétoncle, le Pétoncle chambré. *Voyez* ce mot. (B.)

COQUEMOLLIER, *Theophrasta* Linn., genre de plantes à fleurs monopétalées, de la pentandrie monogynie, qui a pour caractère un calice monophylle, quinquéfide; une corolle monopétale, campanulée, quinquéfide, obtuse en ses sinus et en ses découpures; cinq étamines; un ovaire supérieur, ovale, chargé d'un style court, à stigmate aigu.

Le fruit est une grosse capsule globuleuse, pulpeuse, uniloculaire, qui contient plusieurs semences ovales, arrondies, assez grosses, attachées autour d'un placenta central.

Voyez pl. 119 des *Illustrations* de Lamarck, où ce genre est figuré.

Ce genre comprend deux espèces, qui sont des arbustes de Saint-Domingue, dont les fruits d'un jaune de safran, à peau grenue et ridée, sont agréables à manger et rafraîchissans; le tronc est simple, et les feuilles ne paroissent qu'au sommet: elles sont lancéolées, très-longues, coriaces, un peu sinuées, bordées de dents épineuses, et disposées en deux ou trois verticilles fort rapprochés. La grappe qui porte les fleurs sort

du centre du dernier verticille. Un de ces *coquemolliers* a les feuilles plus longues que l'autre ; mais du reste, ils ne diffèrent pas considérablement.

Le genre ONCINE de Loureiro se rapproche beaucoup de celui-ci. *Voyez* ce mot. (B.)

COQUERET, *Physalis*, genre de plantes à fleurs polypétalées, de la pentandrie monogynie, et de la famille des SOLANÉES, qui a pour caractère un calice monophylle, ventru, persistant, divisé en cinq parties ; une corolle monopétale en roue, partagée en cinq découpures ; cinq étamines à anthères connniventes ; un ovaire supérieur, arrondi, chargé d'un style à stigmate obtus.

Le fruit est une baie globuleuse, biloculaire, enfermée dans un calice enflé, vésiculeux, fermé, ordinairement coloré et pentagone. Cette baie contient plusieurs semences applaties et réniformes.

Voyez pl. 116 des *Illustrations* de Lamarck, où ce genre est figuré.

Les *coquerets* renferment une vingtaine d'espèces, dont deux seules sont indigènes. On les divise en vivaces et en annuelles. Les plus remarquables sont :

Le COQUERET SOMNIFÈRE, dont la tige est frutescente et les fleurs rassemblées plusieurs ensemble dans les aisselles des feuilles. On le trouve dans les régions australes de l'Europe et dans les Indes. Il est un peu narcotique, et ses fruits sont très-diurétiques.

Le COQUERET ALKEKENGE a les feuilles géminées, entières, aiguës, et les tiges annuelles. On trouve celle-ci dans presque toute l'Europe, dans l'Inde et au Japon. Ses calices se renflent après la floraison, et se colorent en rouge. Ses fruits passent pour un puissant sudorifique, ils sont rafraîchissans et anodins. Trois ou quatre suffisent pour faire cesser une rétention d'urine ou une colique néphrétique.

Le COQUERET ANGULEUX se trouve dans les Indes orientales. Il a les rameaux anguleux et les feuilles ovales, dentées. Sa racine est annuelle.

Le COQUERET PUBESCENT a les feuilles très-velues et les fleurs pendantes. Il se trouve dans l'Amérique septentrionale. Sa racine est annuelle.

Le COQUERET COUCHÉ, dont l'Héritier a donné une très-belle figure, pl. 22 de ses *Stirpes*, croît au Pérou. Il se rapproche des BELLADONES par sa corolle. *Voyez* ce mot.

Le COQUERET A FEUILLES DE STRAMOINE, qui croît au Pérou, et dont on pourroit faire un genre particulier, fondé sur la profondeur des divisions du calice, la base élargie des

étamines, et les cinq loges des fruits qui ont chacune un placenta épais. (B.)

COQUETTE, nom vulgaire d'un poisson du genre Chétodon, qu'on trouve dans les mers d'Amérique : c'est le *chætodon capistratus* de Linn. *Voyez* au mot Chétodon. (B.)

COQUILLADE (*Alauda undata* Lath., fig. pl. enl. de Buffon, n° 662.), espèce d'Alouettes (*Voy.* ce mot.). Cet oiseau porte sur la tête une petite huppe, couchée en arrière, et composée de plumes noires bordées de blanc; le dessus de la tête et du corps est varié de noirâtre et de roux clair; toutes les parties inférieures sont blanchâtres; il y a seulement de petites taches noirâtres sur le cou et sur la poitrine; les pennes des ailes et de la queue sont brunes, bordées de roux clair; quelques pennes des ailes sont terminées de blanc, ainsi que les couvertures supérieures; le bec est brun en dessus, blanchâtre en dessous, et les pieds sont jaunâtres.

Les *coquillades* ne fréquentent que les climats chauds, la Provence, l'Espagne, l'Afrique, &c. Elles se tiennent par couples, et, suivant les observations de M. Guys, tandis que l'un des deux cherche sa nourriture, c'est-à-dire des insectes, tels que chenilles et sauterelles, et même des limaçons, l'autre a l'œil au guet, et avertit son camarade des dangers qui menacent. Il me reste, je l'avoue, quelque doute sur l'exactitude de ces observations; les alouettes sont, généralement parlant, des oiseaux granivores ou herbivores, et j'ai peine à croire que celle-ci compose exclusivement sa nourriture d'insectes, et sur-tout qu'elle puisse manger les limaçons. (S.)

COQUILLADE, nom spécifique d'un poisson du genre des Blennies, *Blennius gattorugine* Linn., qui habite les mers d'Europe. *Voyez* au mot Blennie. (B.)

COQUILLAGE. On entend par ce mot la Coquille (*Voy.* ce mot.), et l'animal vivant qui l'habite.

Les *coquillages*, comme les *coquilles*, se divisent en trois grandes classes, les *univalves*, les *bivalves* et les *multivalves*. Leurs animaux sont, ou des mollusques *gastéropodes*, c'est-à-dire qui ont un pied propre à ramper et une tête distincte, ou des mollusques *acéphales*, c'est-à-dire qui n'ont point de tête distincte, et dont le pied, lorsqu'ils en ont, n'est pas propre à ramper.

On parlera, au mot Coquille, de la formation et de l'accroissement de toutes les espèces de *coquilles*; là, on entrera dans le détail de la nomenclature des différentes parties qui les composent. Cet article-ci sera donc réservé à la description des animaux.

Les vers, ou animaux des *coquilles*, sont complètement mous, c'est-à-dire qu'ils n'ont point d'os ni de corps dur dans leur intérieur, et on ne peut les comparer à ceux d'aucune autre classe, attendu qu'ils ont une organisation tout-à-fait distincte.

Une partie, comme on vient déjà de le dire, est pourvue d'une tête; l'autre en est privée, ou du moins on n'en voit aucune trace à l'extérieur.

Ceux qui ont une tête, demeurent tous dans des *coquilles* univalves, et sont appelés *gastéropodes* par Cuvier, parce qu'ils ont une espèce de pied qui leur sert à marcher.

Ceux qui n'ont point de tête, sont presque tous des bivalves, et sont appelés *acéphales* par Cuvier.

Quant aux animaux des *multivalves*, une partie est acéphale, et l'autre a une organisation particulière qui les éloigne des vers, tels que les Anatifs, les Balanites, &c. (*Voyez* ces mots.) Ces derniers semblent faire le passage entre les Mollusques et les Crustacés. *Voyez* ces mots.

La tête des *gastéropodes* n'est, en général, qu'une éminence ronde et charnue, placée à la partie antérieure et supérieure du corps, ordinairement armée de deux ou de quatre cornes ou tentacules mobiles, sortant de sa partie latérale antérieure ou de son origine. Ces cornes varient par leur structure. Dans l'*hélice escargot*, il y en a quatre, deux grandes et deux petites: ce sont des tuyaux creux, au bout desquels sont placés les yeux, et qui sont susceptibles de rentrer en eux-mêmes. Dans le *fossar* d'Adanson il n'y en a que deux; ce sont des cônes solides, à la base antérieure desquels sont placés les yeux, et elles ne rentrent jamais en elles-mêmes, ni dans la tête. Draparnaud, dont on ne peut trop favorablement apprécier le travail, a cru pouvoir conclure, de ses observations, qu'aucun *gastéropode* marin ou fluviatile, n'a réellement jamais plus de deux cornes ou tentacules; que tout ce qu'on a décrit comme deux autres, ne sont que des appendices. Mes observations particulières confirment cette opinion.

La position des yeux, comme on vient de le voir, varie dans les *coquillages* qui en ont; mais leurs variations ne s'étendent que sur la longueur des cornes. Ces yeux sont tantôt saillans, tantôt enfoncés, tantôt gros, tantôt petits.

La bouche est fort petite dans les animaux à coquilles univalves: c'est ordinairement un petit sillon dont la forme et la direction varient. Elle est, dans les *hélices*, armée intérieurement d'osselets, qui peuvent être appelés des *dents*, et qui sont propres à couper l'herbe dont elles se nourrissent;

et dans les *pourpres*, d'une trompe rétractile, avec laquelle elles peuvent sucer, de loin, les animaux dont elles font leur proie.

Tous les animaux des *univalves* ont des cols plus ou moins longs, et leur corps prend la forme de la *coquille*, ou mieux, donne la forme à la *coquille*, de sorte qu'il est spiral quand elle est spirale, &c. &c.

Rien ne ressemble mieux à un pied que le gros muscle qui s'étend sous le col et une partie de la poitrine des animaux des *univalves*: il est applati en dessous, bombé en dessus, et change à chaque instant de forme et de direction. Il porte souvent, à sa partie postérieure supérieure, un operçule calcaire ou cartilagineux, de forme très-variable, qui sert à fermer l'ouverture de la *coquille* lorsque l'animal y est rentré.

Le manteau est une membrane musculeuse, ordinairement mince, qui tapisse les parois intérieures de la *coquille*, et enveloppe le corps, excepté la tête et le pied : il varie de forme dans chaque espèce. Dans quelques *coquillages*, il tapisse, non-seulement le dedans, mais encore le dehors des *coquilles*; et dans beaucoup il se prolonge en avant en forme de tube, souvent fort long, qui sert à faciliter la marche en se fixant aux corps solides, et à sonder le terrein.

Le manteau porte une ou deux ouvertures, dont la situation varie. L'un sert à absorber l'eau, et par suite l'air qui y est contenu ; l'autre à la sortie des excrémens.

Les *gastéropodes* ont un cerveau placé dans la partie supérieure de la tête, qui fournit deux cordons qui vont former un ganglion au-dessus de l'œsophage. C'est du cerveau, et de ce ganglion, que partent tous les nerfs qui donnent le sentiment à l'animal et la vie à toutes ses parties. On en peut voir le détail dans les excellentes leçons d'*Anatomie comparée* de Cuvier. Ces parties varient beaucoup dans leur position et dans leur distribution.

Le corps de ces animaux est divisé en trois cavités : la poitrine, l'abdomen, et la place des organes de la génération. Il communique, au-dehors, par quatre ouvertures ; la bouche située en avant ; l'orifice de la génération, placé sous la corne du côté droit ; celui de la respiration, placé du même côté sur le limbe et l'anus, derrière le précédent.

Les *gastéropodes terrestres et aquatiques* diffèrent bien à quelques égards, mais le systême d'organisation est le même ; ainsi ce qu'on va dire de l'hélice terrestre, conviendra en général à tous les *coquillages*, même ceux vivans dans l'eau.

Le cœur est placé dans la partie supérieure moyenne du corps ; il est composé d'un seul ventricule. Deux vaisseaux

communiquent avec lui : le postérieur est la veine cave qui vient du foie et des autres viscères ; l'autre sort de la partie antérieure, et vient du poumon. Cuvier ne doute pas que ce ne soit la grande artère : tous deux fournissent beaucoup de vaisseaux latéraux.

Le même anatomiste appelle *poumon*, cette partie qui occupe un espace triangulaire fort alongé derrière le péricarde ; mais Swammerdam n'est pas de cet avis. Les raisonnemens de Cuvier semblent démonstratifs, et on en adopte ici les résultats.

Le foie ou pancréas, est de tous les viscères celui qui occupe le plus de place. Il est divisé en quatre lobes ; trois antérieurs, et le quatrième, contourné en spirale, remplit seul la cavité postérieure de la *coquille*.

Les parties de la nutrition sont l'estomac, le gros boyau, et l'intestin grêle, qui sont tous des parties différentes d'un seul et même canal.

Après la bouche, vient le pharinx, qui est garni de valvules propres à empêcher les alimens de rétrograder, organisation digne de remarque sans doute, puisqu'elle ne se trouve que dans ces êtres ; puis, sous la poitrine, l'estomac, ou une grande dilatation qui en tient lieu ; ensuite un boyau presqu'aussi gros que lui, qui se contourne avec le corps, se recourbe ensuite, et se change en un intestin grêle, qui, après être descendu vers la poitrine, s'être replié deux fois sur lui-même, entre les lobes du foie, se termine au rectum qui rampe dans la cavité de la poitrine, et va s'ouvrir à l'anus.

Les organes de la génération sont, la verge et la glande séminale pour le mâle ; le réservoir de la pourpre, l'ovaire, l'oviductus et la glande séminale.

La matrice est un grand vaisseau dont les parois sont épaisses, mais molles et presque mucilagineuses, froncées en petits festons, et pliées, en outre, deux à trois fois. Elle est située dans le côté droit du corps.

La glande séminale est placée au bout de la matrice. Elle est blanchâtre et très-molle.

L'ovaire est un paquet ovale de petits grains, liés par des vaisseaux qui semblent former une espèce d'arbre. Il est placé dans une échancrure du dernier lobe du foie.

L'oviductus est un canal membraneux, ondulé, plissé, noué en forme de chaîne, qui s'ouvre dans le fond de la matrice, à côté de l'origine de la glande séminale.

A côté du canal de la matrice est encore le réservoir de la pourpre : c'est un canal membraneux, terminé par une

vessie que remplit tantôt une liqueur d'un brun rougeâtre, tantôt une substance de même couleur, mais à demi-desséchée. C'est cet organe qui, dans les ROCHERS, les POURPRES (*Voy.* ces mots.), et autres genres voisins, fournit la pourpre, et c'est de lui que les anciens la retiroient pour l'employer à la teinture. Cuvier lui attribue une fonction bien importante dans l'accouplement, celle de recevoir la verge du mâle, de tenir lieu de vagin. Il croît s'être assuré de ce fait par l'observation de l'accouplement; mais ce fait a besoin d'être encore appuyé par de nouvelles expériences.

La verge tient au bord de la cavité commune : elle est très-longue et menue; elle flotte librement dans la cavité abdominale, et l'animal ne peut s'en servir qu'en la retournant comme il retourne ses cornes. Cette verge n'est nullement percée, et on a vu qu'elle s'introduisoit dans un canal tout différent de la matrice; ce qui porte à croire qu'elle ne sert que d'irritateur, et que les œufs sont fécondés par la semence même de la femelle : fait digne des méditations des scrutateurs de la nature, et qui est en concordance avec ce qu'on observe dans les *mollusques acéphales*, qui engendrent sans aucune espèce d'accouplement.

Les *acéphales* ont une organisation fort différente de celle dont on vient de développer les principales bases, sur-tout par le défaut de tête et par conséquent d'yeux, et par les organes de la génération.

Ils se divisent en deux sections, dont chacune a besoin d'être considérée séparément.

La première ne comprend que des *coquillages* qui changent continuellement de place. Les animaux qui la composent ont, en place de tête, deux tubes ou siphons, tantôt réunis, tantôt séparés, mais toujours susceptibles de s'alonger ou de rentrer entièrement dans le corps à volonté; l'un de ces tubes est ordinairement plus large et plus long que l'autre; c'est celui qu'on peut appeler la *bouche*, puisqu'il absorbe l'eau et les animalcules qu'elle contient; l'autre, qui rejette l'eau et les excrémens, ne peut être méconnu pour l'anus. Ces tuyaux communiquent ordinairement ensemble, et leur ouverture est fréquemment ciliée ou frangée. Après eux on trouve le manteau, qui tapisse l'intérieur des valves et enveloppe le corps plus ou moins exactement, selon les espèces. Entre lui, et le corps, se voyent les trachées, qui tiennent lieu de poumons dans ces animaux, ou qui font chez eux le même office que les ouïes chez les poissons; ce sont ordinairement quatre feuillets membraneux, deux de chaque côté, guère moins grands que la coquille, attachés au corps

de l'animal à l'endroit par où il tient lui-même à la coquille, formés par un tissu de petits tuyaux longitudinaux, fort serrés et unis par d'autres tuyaux transversaux; ces tuyaux sont percés en dessus d'un trou par lequel entre l'eau, et leur extrémité est ordinairement libre, c'est-à-dire que les feuillets ont les bords frangés.

Au-dessous des tuyaux, dans la partie immédiatement opposée au point d'attache du corps de l'animal, se montre un muscle épais, susceptible de s'alonger dans tous les sens et de rentrer entièrement dans la coquille, on l'appelle le *pied*; mais quoiqu'il remplisse une partie des fonctions du pied des *gastéropodes*, il n'a point du tout la même forme; loin d'être applati en-dessous il est tranchant, aussi ne peut-il servir que pour ramper dans le sable ou dans la vase, en formant des sillons qui, par leur profondeur, soutiennent le *coquillage* dans une position verticale. Il sert aussi à creuser le sable ou la vase où la plupart des espèces se cachent, soit pour échapper à leurs ennemis, soit pour éviter le froid. Ce pied a le plus communément la forme d'un bout de langue moins long que la coquille; mais dans quelques genres, il se prolonge, en queue, au-delà de son extrémité; dans quelques autres, qui se fixent par le moyen d'un byssus, il ne sert qu'à filer ce byssus, et a en conséquence une organisation particulière.

Les *acéphales* de la seconde division n'ont point de siphons; leur bouche et leur anus sont de simples trous cachés sous les duplicatures du manteau et des trachées, parties qui ont une organisation analogue à celle qu'elles ont dans la première; mais les unes ont des pieds et les autres n'en ont pas, ce qui nécessite encore une subdivision.

Les *acéphales*, sans siphons, qui ont des pieds, les ont ou semblables à ceux de la première division, c'est-à-dire propres à marcher en sillonnant le sable, ou uniquement destinés à filer le byssus avec lequel les coquillages qui en sont pourvus se fixent aux rochers. Ces derniers pieds sont toujours plus petits, toujours plus pointus, et toujours creusés par une gouttière longitudinale, destinée à donner la forme et la direction à la matière des fils, que la pointe a tirés du réservoir où elle étoit contenue. Ces *coquillages* changent bien quelquefois de place, peuvent bien se transporter d'un endroit à un autre, mais cela est rare; ordinairement, à moins de force majeure, ils restent dans le lieu où ils se sont d'abord établis. *Voyez* au mot MOULE et au mot PINNE.

Les *acéphales* sans siphons, qui n'ont point de pieds, se fixent pour toute leur vie par un ciment calcaire, tels que les *huîtres*. Ce sont les mollusques les plus simples et en

même temps les plus éloignés de l'organisation commune ; ils n'ont que deux trous pour bouche, quatre feuillets pulmonaires et un manteau, le tout analogue à ceux des autres *acéphales*.

On est encore bien loin de connoître l'anatomie de tous les genres de *bivalves* ; mais Poli, dans le superbe ouvrage qu'il vient de publier sur les testacés de la mer des Deux-Siciles, a prodigieusement avancé nos connoissances à cet égard, par le grand nombre d'espèces dont il a développé l'organisation intérieure, dont il a fixé l'anatomie par des planches parfaitement bien exécutées. Il fournit de nouvelles bases à l'étude des mollusques, et complète celles qu'Adanson et autres nous avoient déjà fournies.

Ce savant propose une nouvelle méthode de distribution des animaux des *coquilles bivalves*, c'est-à-dire des *mollusques acéphales*, dans laquelle il forme quatre divisions et dix-huit genres.

Première famille.

Mollusques qui ont deux siphons et un pied. HYPOGÉE, PÉRONÉE, CALLISTE, ARTHEMIS, CÉRASTE, PSILOPUS et GLOSSE.

Deuxième famille.

Mollusques qui ont un siphon et un pied. LORIPE, LYMNÉE.

Troisième famille.

Mollusques qui ont un siphon et point de pied. CHIMÈRE et CALLITRICHE.

Quatrième famille.

Les mollusques qui ont un siphon abdominal et point de pied. ARGUS et GLAUCUS.

Cinquième famille.

Mollusques qui n'ont point de siphon, mais ont un pied. AXINÉE.

Sixième famille.

Mollusques qui n'ont ni siphon ni pied. DAPHNÉ, PELORE, ÉCHION et CRIOPE. *Voyez* tous ces mots, dont on doit regretter de voir plusieurs appartenir depuis long-temps à d'autres objets d'histoire naturelle.

Tous les *coquillages bivalves* tiennent à leur coquille par un muscle ordinairement alongé, qui s'attache au ligament de la charnière, ou mieux, dont ce ligament fait partie, et par un, deux ou trois autres muscles qui traversent l'animal de part en part, et vont se fixer, sur l'intérieur des valves, aux lieux qu'on appelle *impressions musculaires* ; ces derniers muscles ne lient l'animal à sa coquille que par circonstance, si on peut employer ce mot ; ils sont destinés principalement à fermer les battans de la coquille : leur force est extrêmement considérable. Il a fallu à Poli 25 livres pour ouvrir une ARCHE VELUE. 39 livres pour ouvrir un SPONDYLLE, au moyen d'une machine où des poids seuls agissoient, en se mouvant sur des poulies.

Dans ces genres, le cerveau est situé sur le bord antérieur de la bouche ; il est de forme oblongue ; il fournit différens nerfs aux parties voisines, et deux plus considérables qui, après avoir porté la vie dans une partie du corps, se réunissent et forment un ganglion, qui donne des rameaux aux muscles et aux organes postérieurs.

La masse du corps est composée du foie, dans lequel se fait la plus grande partie des circonvolutions des intestins, et du cœur.

Dans l'*anodonte*, coquillage que Cuvier a le plus observé, parce qu'il est le plus grand et le plus facile à se procurer à Paris, le cœur est extrêmement grand, et a deux appendices dans lesquels le sang passe à chaque systole. Ce qu'il présente de plus singulier, c'est que le rectum passe à travers. L'estomac est creusé dans le foie, qui est brun, glanduleux, sans lobes, et qui fait à lui seul la moitié de l'animal ; cet estomac se transforme en un intestin, qui, après avoir fait des circonvolutions, en partie dans le foie, en partie dans le pied, va se terminer à l'anus. L'*huître* a un second estomac.

On ne connoît point les organes des sexes dans les *acéphales* ; mais on verra plus bas que la matrice est dans l'organe pulmonaire, fait des plus remarquables, et que l'on doit à Cuvier d'avoir constaté d'une manière irrécusable.

On n'a point parlé, dans le cours de l'examen des parties internes des *coquillages*, de celles qui doivent servir de réservoir à la matière crétacée qui forme les coquilles, ni des glandes qui sécrètent cette matière. Les premiers ont jusqu'à présent échappé au scalpel anatomique, et les seconds ne sont connus que par leurs effets. *Voyez* au mot COQUILLE.

Dans quelques-uns des *univalves* le sexe est distinct. On reconnoît des individus mâles et des individus femelles dans les BUCCINS, les SABOTS, les VOLUTES, et probablement les

genres voisins. Dans les autres, le sexe est réuni; on les appelle en conséquence *hermaphrodites*, tels sont les HÉLICES, les PLANORBES, les BULIMES, &c. *Voyez* ces mots.

Quant aux coquilles *bivalves*, il paroît qu'il n'y a pas d'accouplemens, que chaque animal se suffit à lui-même; on sent, en effet, que celles qui sont fixées pour toute leur vie, telles que les HUÎTRES (*Voyez* ce mot.), ne pourroient pas avoir les sexes séparés, à moins que la semence du mâle ne fût portée par les flots sur les femelles, ce que l'observation ne permet pas de supposer.

On distingue deux sortes d'hermaphroditisme dans les *coquillages univalves*. Celui qui réunissant en lui les organes mâles et femelle, au même point ou dans des points très-voisins, peut être fécondant et fécondé en même temps; et celui qui ayant ces organes placés à quelque distance, ne peut faire l'office de mâle ou de femelle avec le même individu, mais bien avec un troisième. On voit des exemples de la première de ces manières dans les HÉLICES, et de la seconde dans les BULIMES de Bruguière ou LYMNÉES de Lamarck; ces derniers montrent souvent au printemps des rangées fort considérables d'individus accouplés les uns à la queue des autres, dont le premier n'agit que comme mâle et le dernier que comme femelle, tandis que tous les intermédiaires, plus heureux, jouissent sous les deux rapports.

Les *coquillages* diffèrent beaucoup dans la manière de faire leurs petits. Les uns, et c'est la plupart des *univalves*, sont ovipares. La plupart des *bivalves* sont vivipares.

Parmi les *ovipares*, il y en a dont les œufs sont isolés et recouverts d'une croûte, à la manière de ceux des oiseaux, tels que les HÉLICES; d'autres qui sont enveloppés d'une gelée qui les unit les uns aux autres, les LYMNÉES; d'autres qui, comme les BUCCINS, mettent leurs œufs dans des espèces de sacs membraneux, ovoïdes ou sphériques, solitaires ou groupés. Ces œufs sont ordinairement fort nombreux; mais ils ne le paroissent pas quand on les compare aux petits que font les *coquillages bivalves*, qui, comme l'ANODONTE, en mettent au monde plusieurs milliers chacun.

Les petits des *coquillages bivalves*, sont contenus entre leurs branchies, c'est-à-dire dans leurs poumons. Ils sont revêtus de leur coquille, même avant de sortir du ventre de leur mère. On voit également la coquille déjà formée à ceux des ovipares avant leur sortie de l'œuf.

On trouve, sur ce sujet, de très-intéressantes observations dans l'ouvrage de Poli, déjà cité, et qui confirment ce qui vient d'être dit.

Dans les *coquillages* qui sont destinés à changer continuellement de place, la coquille naissante est fort nette; mais dans ceux qui doivent rester fixés pendant toute leur vie, elle est d'abord couverte d'une matière mucilagineuse, capable de la coller aux différens corps auxquels elle peut toucher. C'est par ce moyen que se fait la première adhésion qui se fortifie ensuite par le suc pierreux qui forme la coquille.

Quelques *coquillages bivalves* s'assujettissent au fond des eaux par différens fils, qu'on appelle *byssus*. Ces fils, qui sont d'une nature analogue à celle des cheveux, sont le produit d'une secrétion particulière, et sont filés par le pied de l'animal, qui est pourvu d'un sillon longitudinal, dans lequel chacun se moule successivement après qu'il a été tiré du réservoir où sa matière première est déposée sous forme d'un gluten épais.

Les *coquillages* se divisent, d'après leur habitation, en *coquillages terrestres*, *d'eau douce* et de *mer*.

Les lieux les plus avantageux aux *coquillages terrestres*, sont les endroits frais et humides, qui se trouvent à la proximité des eaux courantes. Beaucoup se réfugient dans les vignes, dans les vieilles murailles et même dans les lieux les plus arides. Les petites espèces se cachent sous la mousse, sous les écorces d'arbres morts, sous les pierres où elles sont à l'abri de la chaleur et du froid dont l'excès leur est également funeste. Leurs genres, pour l'Europe, se réduisent presqu'aux genres HÉLICE, MAILLOT, PLANORBE, AGATINE et BULIME. (*Voyez* ces mots.) Le temps le plus favorable à leur recherche, est le printemps, époque où, après un repos et un jeûne de plusieurs mois, ils sont le plus en mouvement, soit pour chercher leur nourriture, soit pour travailler à leur propagation.

Tous ces *coquillages*, dans les latitudes froides, aux environs de Paris, par exemple, s'enfoncent dans la terre ou dans les fentes des rochers, aux approches de l'hiver, et ferment l'ouverture de leur coquille avec un opercule calcaire ou membraneux, qu'ils produisent à cette époque, et qui tombe au printemps. Ils restent ainsi pendant tout l'hiver, dans un état d'engourdissement complet. C'est dans cet état que l'on recherche les grosses espèces pour la nourriture de l'homme. *Voyez* au mot HÉLICE.

Les *coquillages fluviatiles* sont beaucoup moins nombreux que les *terrestres*, et ils sont beaucoup mieux connus quoique plus difficiles à observer. On les trouve dans les eaux courantes et dans les eaux dormantes. Ils s'enfoncent pendant l'hiver dans le sable ou dans la vase. Leurs genres se réduisent en

Europe, parmi les *univalves*, aux PATELLES, NÉRITES, BULIMES, LYMNÉES, PLANORBES; et parmi les *bivalves*, aux ANODONTES, MULETTES et CYCLADES. (*Voyez* ces mots.) On ne les mange pas ordinairement; dans quelques endroits de l'Angleterre on les pêche pour fumer les terres.

Les *coquillages marins* sont les plus abondans en genres et en espèces. Les uns se cachent dans le sable, les autres dans la vase; les uns s'attachent aux rochers, les autres à des poissons; enfin, les uns creusent les pierres, et les autres les bois les plus durs.

Ainsi donc, si la côte est garnie de rochers, il faudra chercher dans leur intérieur les PHOLADES et les MOULES LITHOPHAGES; dans leurs fentes, les MOULES A BYSSUS; sur leur surface, les PATELLES. On cherchera d'autres genres dans le sable, dans la boue. Si cette côte est diguée ou boisée, on trouvera sur les poutres, sur les racines des arbres, des ANATIFS, des BALANITES, des HUÎTRES, et dans leur intérieur des TARETS.

Il y a plusieurs manières de pêcher les *coquillages*. La plus simple et la plus généralement employée, est de suivre le flot lorsqu'il se retire, et de prendre à la main toutes les coquilles qu'il laisse sur la grève; de fouiller avec une bêche les endroits où le sable est percé de trous d'où il sort de l'eau ou des bulles d'air, endroits où se sont immanquablement enfouis des BUCCINS, des VÉNUS, et, en général, la plupart des coquilles qui ont un pied susceptible de creuser la terre.

Il est des côtes où la mer est si peu profonde et si transparente, que l'on peut pêcher sous l'eau avec la main ou en plongeant, mais cette circonstance est rare; aussi, pour se procurer les *coquillages* qui se tiennent toujours au fond des eaux, il faut employer des moyens industriels.

L'instrument que l'on emploie pour cet objet, s'appelle la *drague*, à Marseille. C'est un triangle de fer, ordinairement plus large que haut, derrière lequel on attache un filet. La base de ce triangle est taillée en biseau pour pouvoir mordre sur le sable et un morceau de cuir lui est attaché, en arrière, pour empêcher le filet d'être déchiré par les pointes des rochers. On promène ce triangle au fond de la mer par le moyen de cordes attachées à ses angles, et on le retire lorsqu'on juge qu'il est garni de *coquillages*, d'après son augmentation de poids.

Beaucoup de *coquillages marins* se mangent, soit parmi les *univalves*, soit parmi les *bivalves*; mais c'est principalement les genres HUÎTRE, MOULE, SPONDYLE, CAME et BUCARDE,

qui fournissent les espèces les plus abondantes et les meilleures, et celles que, par conséquent, l'on préfère. *Voyez* ces différens mots. *Voyez* aussi le mot COQUILLE et le mot MOLLUSQUE. (B.)

COQUILLE. C'est l'enveloppe pierreuse, soit unique, soit double, ou multiple, qui entoure les mollusques testacés.

Le test des *coquilles*, d'après l'analyse chimique, ne contient de solide que la terre calcaire ou le calce uni à une petite quantité de matière animale ou de gluten. On sépare aisément ce gluten par la dissolution dans les acides; et alors, comme on le voit pl. 1 de l'ouvrage de Poli, sur les testacés de la mer des Deux-Siciles, il reste un tissu réticulaire qui représente souvent un assemblage d'hexagones. Il ne paroît pas, vu son peu d'abondance, concourir puissamment à la solidité de la *coquille*; cependant il y concourt, puisque les *coquilles fossiles* qui en sont privées sont moins solides que leurs analogues marins.

Dire quels moyens la nature emploie pour former des molécules calcaires dans les glandes des animaux à *coquilles*, est impossible dans l'état actuel de nos connoissances, mais grace aux recherches de Réaumur, de Bruguière et autres observateurs, on peut dire quels sont ceux que l'animal emploie pour les mettre en œuvre.

Quand les œufs des *coquillages* viennent à éclore, l'animal en sort avec sa *coquille* déjà formée; elle a, ainsi que le remarque Réaumur, un tour de spire complet, et quelquefois davantage; mais elle n'a encore qu'une très-légère épaisseur. Il est probable qu'elle n'a été formée que postérieurement aux principaux organes de l'animal, comme les os le sont dans les quadrupèdes, après le cerveau et le cœur, sans qu'on doive cependant confondre les *coquilles* avec les os des animaux, leur organisation étant très-différente, ainsi qu'on va le voir.

Deux opinions existent sur le mode de l'accroissement des *coquilles*; celle de Klein, qui prétendoit qu'il se faisoit par intussusception, et celle de Réaumur, qui a prouvé qu'il avoit lieu par juxtaposition.

Ce dernier a mis des *coquillages* de beaucoup de genres différens, dans des boîtes percées de trous, et plongeant, soit dans l'eau de mer, soit dans l'eau douce. Il a nourri des *coquillages* terrestres dans des cages à l'air libre; par-tout il a trouvé la plus grande uniformité dans le résultat de ses expériences; ainsi, on peut dire, qu'il y a unité dans le mode d'accroissement et de reproduction des *coquillages*.

Il résulte donc de ces expériences, que les *coquilles* n'augmentent jamais que par leurs bords; soit que ces bords soient voisins de la tête, comme dans les *univalves*, soit qu'ils en

soient éloignés en grande partie, comme dans les *bivalves*, et que ce sont les bords du manteau qui y concourent seuls dans l'état naturel. Poli, dans son histoire des testacés des mers des Deux-Siciles, confirme complétement ces résultats.

Lorsqu'on fait une brèche, d'une certaine profondeur, au bord de la *coquille* d'un *hélice*, on voit au bout de vingt-quatre heures une pellicule blanche qui la ferme. Cette pellicule s'épaissit chaque jour, et au bout de dix à douze jours, dans les temps chauds, la partie qui s'est formée présente à-peu-près la même épaisseur que le morceau qu'on avoit enlevé. Lorsqu'on colle un morceau de peau mince sous la brèche faite au bord de la coquille d'un hélice, et qu'on replie cette peau pour la coller sur la partie supérieure, l'intervalle reste vide, la *coquille* ne se forme que par la partie qui touche immédiatement au corps de l'animal. Cette expérience seule détruit le systême de Klein.

Ainsi donc les *coquilles* se forment par couches, et toujours par leur partie inférieure. L'analyse le prouve encore; car si on fait calciner à moitié une coquille, et qu'on la brise ensuite avec précaution, son épaisseur se divise en un grand nombre de feuillets que l'on peut compter.

Cependant, quelques *coquilles* semblent avoir un mode d'accroissement différent; ainsi l'observation nous prouve que les PINNES (*Voyez* ce mot), et quelques autres bivalves voisines de ce genre, sont formées de fibres perpendiculaires à leur surface; ainsi Denys Montfort nous apprend, pag. 236 du second vol. de son *Hist. nat. des mollusques*, faisant suite au *Buffon*, édition de Sonnini, que l'animal de l'*argonaute* ne fournit de la matière calcaire que par ses palmures et ses deux bras à tiges, ce qui fait que l'intérieur de sa *coquille* est strié, tandis que celui de presque toutes les autres est lisse. *Voyez* au mot SÈCHE, le mot ARGONAUTE étant imprimé lorsque j'ai eu connoissance de ce fait.

Une conséquence nécessaire de la manière dont les *coquilles* croissent, est qu'elles ne peuvent acquérir du volume que par l'augmentation des tours de leur spire. Au reste, cette augmentation est telle, que chaque tour de spire dans l'HÉLICE, par exemple (*Voyez* ce mot), est près du double de celui qui précède, et il en est d'autre où cet accroissement est douze fois plus grand à chaque tour.

Les animaux des *coquilles univalves* ne tiennent au test que par la partie postérieure de leur corps, mais ils changent quelquefois par suite de l'âge de point d'attache. Ceux des *coquilles bivalves*, outre leur union avec le ligament le long de la charnière, sont encore fixés à leurs *coquilles* par les

muscles qui servent à fermer les valves, et qui varient de deux à quatre et même six. *Voyez* au mot Coquillage, l'anatomie de l'animal des *coquilles*.

Les *coquilles* sont souvent parées de couleurs brillantes et variées, et on est porté à se demander comment ces couleurs ont pu être produites. Réaumur n'a pas négligé de chercher les moyens de répondre à cette question. Il résulte de son travail que les bords du manteau, seuls, concourent à leur formation, qu'elles sont l'effet de glandes particulières, et toujours reconnoissables par une nuance différente des autres. Il seroit trop long de développer ici ses preuves, qui sont appuyées sur des expériences directes et irrécusables. On se contentera d'inviter le lecteur à examiner l'*hélice némorale* ou la *livrée* de Geoffroi, coquille fort commune, ordinairement jaune avec des fascies ou bandes brunes, on verra que les parties du collier, qui correspondent aux bandes, sont colorées, tandis que le reste est de la couleur générale de l'animal, et si on fait un trou, dans la *coquille*, à quelque distance de ses bords, on verra que la reproduction du test sera uniforme dans sa couleur, qu'il y aura interruption dans les bandes, tandis qu'il n'y en aura pas si l'on fait une brèche à l'ouverture même.

C'est dans le mémoire même de Réaumur, c'est dans l'article Coquille de l'*Encyclopédie méthodique*, et dans l'introduction à l'*Histoire des Coquilles*, qui fait suite au *Buffon*, édition de Déterville, qu'il faut chercher toutes les anomalies qui ont été remarquées dans la formation des *coquilles*, et dans celles de leurs couleurs; toutes sont expliquées d'une manière satisfaisante.

Pour peu qu'on réfléchisse sur la formation des *coquilles*, on trouve qu'elles ne peuvent croître sans laisser paroître, d'une manière plus ou moins marquée, les lames qui les composent; aussi toutes les *coquilles* sont-elles pourvues, extérieurement, de stries parallèles à leur ouverture, excepté celles qui se recouvrent d'une enveloppe postérieure, telles que les Porcelaines et les Olives. *Voyez* ces mots.

C'est à Bruguière que l'on doit les observations qui constatent la manière dont les animaux de ces deux derniers genres modifient la formation de leur *coquille*, observations qu'il a faites dans son *Voyage autour du Monde*, et que Réaumur ne pouvoit entreprendre, puisqu'il n'y a ni porcelaines, ni olives sur les côtes de l'Océan français.

Bruguière rapporte donc, que les *porcelaines* et les *olives* abandonnant leurs *coquilles* plusieurs fois dans leur vie, il leur falloit un mode de croissance différent de celui des

autres *coquilles*. Aussi lorsqu'un animal a quitté son ancienne *coquille*, il s'en forme très-rapidement une autre, par la transsudation de son corps et de son collier, à-peu-près comme dans les autres *coquilles*; mais cette nouvelle *coquille* est peu épaisse, et elle rempliroit imparfaitement l'objet pour lequel la nature la lui donne, si elle étoit assujettie à la lenteur de la croissance ordinaire. En conséquence, ces deux genres ont la faculté de la fortifier en même temps en dedans et en dehors. Les organes de cette seconde opération sont deux ailes molles et membraneuses qui, sortant de l'ouverture de la *coquille*, se redressent sur sa convexité et la recouvrent si complètement qu'il n'en paroît rien au-dehors. Ces deux ailes, qu'il faut bien distinguer du collier de l'animal qui est situé un peu plus bas, sont pourvues de glandules sur leur partie supérieure, qui déposent sur les premières couches de la *coquille*, des couches différemment colorées et très-variées, mais ordinairement plus foibles à leur point de jonction, comme on peut le voir sur toutes ces *coquilles*.

Il y a quelques motifs de croire que les BALANITES, les ANATIFS, les PINNES et les CAMÉRINES ou DISCOLITES (*Voyez* ces mots.), ont aussi une croissance différente de celle décrite précédemment, mais on n'a pas d'expériences directes pour le prouver.

La forme de la *coquille* dépend certainement de celle de l'animal qui la produit; mais il n'est pas aisé d'expliquer l'influence réciproque qu'ils doivent avoir l'un sur l'autre. On trouvera encore, dans les ouvrages cités plus haut, des réflexions qui, si elles ne sont pas la vérité, en approchent assez pour en tenir lieu dans ce cas. On y trouvera également la théorie de la formation des côtes, des varices, des épines, &c. qui se remarquent sur la surface de beaucoup de *coquilles*, et qui semblent sortir de l'explication précédente, quoiqu'en effet elles y rentrent complétement.

Actuellement qu'on doit être au fait par ce qui vient d'être dit de la nature des *coquilles* et du mode de leur formation, il est nécessaire d'indiquer la nomenclature des différentes parties qui les composent et leurs usages, car, sans cette connoissance, on ne peut rien comprendre dans les descriptions conchyliologiques. On a préféré d'employer l'ordre alphabétique, afin que le lecteur pût trouver plus facilement le mot dont il a besoin de connoître la valeur, et on n'a point répété dans les articles qui concernent les *bivalves* et les *multivalves*, les termes pourvus d'une acception semblable à celle qu'ils ont dans les *univalves*.

Coquilles univalves.

Une *coquille* se divise, relativement à sa position, en partie supérieure et partie inférieure.

La partie supérieure est celle qui forme la spire de la *coquille;* c'est aussi sa partie antérieure, parce qu'on la suppose posée sur sa base, c'est-à-dire dans une position contraire à celle qu'elle a pendant la vie de l'animal.

Une *coquille* se divise relativement à sa forme, en *bordée*, lorsque les deux côtés de l'ouverture ont plus de largeur et d'épaisseur qu'autre part; *chambrée*, lorsqu'elle est divisée dans son intérieur par plusieurs cloisons parallèles à son ouverture; *contournée*, quand les tours de la spire roulent presque verticalement les uns sur les autres; *crespue*, quand sa superficie est ornée de stries relevées et onduleuses; *discoïde*, lorsque la spire roule sur un plan horizontal, autour d'un point infiniment petit; *échancrée*, lorsque sa base montre une échancrure; *fusiforme*, lorsqu'elle a la forme d'un fuseau; *interrompue*, lorsque ses accroissemens successifs sont marqués par des anneaux saillans; *imperforée*, lorsque son axe inférieur n'offre ni trou ni ombilic; *ombiliquée*, quand l'axe, autour duquel tourne la spire, forme une cavité dont le diamètre soit au moins de sa sixième partie; *ovale* ou *elliptique*, lorsque son diamètre longitudinal surpasse son diamètre transversal, et que ses deux extrémités sont égales et un peu rétrécies; *ovoïde*, lorsque son diamètre longitudinal surpasse son diamètre transversal, et qu'une de ses extrémités est plus large; *perforée*, lorsque l'axe, autour duquel la spire tourne, forme une cavité si petite à sa base, que son diamètre égale au plus sa douzième partie; *revêtue*, lorsqu'elle est revêtue de son épiderme; *rostrée*, lorsque ses deux extrémités forment une saillie en forme de bec; *tuilée*, quand sa surface est garnie d'écailles parallèles, qui sont rangées les unes sur les autres, comme les tuiles des toits; *turbinée*, lorsque son ventre est très-renflé et ventru, relativement à la spire; *turriculée*, lorsque les tours de la spire, ordinairement nombreux, augmentent insensiblement et sont fort alongés.

Articulations. On n'en trouve que dans les coquilles multiloculaires, telles que l'AMMONITE, le NAUTILE, &c. (*Voyez* ces mots.) Elles consistent dans des parties, ordinairement enflées, de la *coquille*, qui sont séparées à l'intérieur par des cloisons; elles résultent des déplacemens successifs que l'ani-

mal a éprouvés en grossissant; elles sont ou comprimées, ou cylindriques, ou ventrues.

Base. On nomme ainsi la partie la plus saillante de la *coquille*, qui est opposée à la spire. Elle est *échancrée, entière, tubuleuse* ou *versante;* cette dernière expression veut dire que des *coquilles* laissent couler l'eau lorsqu'elles sont posées sur leur base.

Canal. C'est la continuation de l'ouverture de la *coquille*, qui se prolonge du côté de sa base, en formant une tubulure plus ou moins considérable. Il est *court, fermé, long, ouvert* ou *tronqué.*

Capuchon. On désigne par ce mot le sommet crochu de quelques patelles. Il est *central, marginal* ou *presque marginal.*

Columelle. C'est la partie intérieure de la lèvre gauche, située au-dedans de l'ouverture, très-près de l'axe de la *coquille*, autour de laquelle la spire tourne. Pour la bien voir, il faut scier une *coquille* longitudinalement, mais on la préjuge ordinairement, en regardant dans l'ouverture de la *coquille.* Elle est ou *applatie*, ou *canaliculée*, ou *plissée*, ou *en spirale*, ou *tronquée.*

Côtes. On entend par ce mot, des protubérances convexes ou aiguës, oblongues, et plus fortes que des carènes, qui, partant des bords supérieurs des tours de la spire, descendent perpendiculairement jusqu'à leur bord inférieur. Elles sont *simples, écailleuses* ou *tuberculeuses.*

Cordons. Ce sont des lignes colorées et ponctuées qui tournent parallèlement aux spires.

Dos. C'est la partie la plus bombée de la *coquille*, celle qui est directement opposée à l'ouverture.

Epiderme. C'est une membrane, quelquefois écailleuse, qui recouvre la plus grande partie des *coquilles.* On l'appelle vulgairement *drap marin.*

Epines. Ce sont des protubérances longues, étroites et aiguës, dont quelques *coquilles* sont armées. Elles sont ou *aiguës*, ou *articulées*, ou *coniques* ou *linéaires.*

Lèvre droite. C'est cette partie de l'ouverture de la *coquille*, qui s'étend depuis sa base jusqu'au point où elle appuie sur l'avant-dernier tour de la spire. Lorsque l'animal est vivant, cette portion de la *coquille* se trouve placée à sa droite. On dit qu'elle est *auriculée, digitée, échancrée, entière, fendue*, ou *repliée.*

Lèvre gauche. C'est cette partie de la *coquille* qui répond au côté gauche de l'animal, lorsqu'il marche. Elle n'existe pas

dans toutes les *coquilles* ; elle a ordinairement peu d'étendue dans les *coquilles* dont la base est entière. On dit qu'elle est *granuleuse*, *mince*, *ridée*, ou *simple*.

Ombilic. On appelle ainsi une cavité qui se trouve au centre de la face inférieure de quelques *coquilles*, et qui représente l'axe vide autour duquel leur spire tourne. Il est *canaliculé*, lorsqu'il porte dans son intérieur une gouttière spirale; *consolidé*, lorsqu'il se trouve recouvert par le développement extérieur de la lèvre droite; *crénelé*, lorsque son bord est garni de tubercules; *denté*, lorsqu'il présente près de son ouverture une excroissance obtuse; *fendu*, quand son ouverture n'a pas été entièrement recouverte par la lèvre.

Opercule. C'est une petite pièce testacée ou cartilagineuse, de figure variable, presque toujours plate du côté de l'animal, qui ferme, en totalité ou en partie, l'ouverture de quelques *coquilles*. La substance de l'*opercule* n'est pas la même dans toutes les *coquilles* qui en sont pourvues; elle approche de la nature de la corne dans certaines, de celle de la pierre dans d'autres. Il est attaché, ordinairement, à la partie postérieure supérieure du pied. Dans quelques *coquilles terrestres*, telles que les HÉLICES (*Voyez* ce mot), il se forme, aux approches de l'hiver, un opercule qui ferme la *coquille* jusqu'au printemps, et se perd lorsque la chaleur ranime l'animal. Il ne faut pas le confondre avec les précédens, qui sont permanens.

Ouverture. C'est ce qu'on nomme aussi, trivialement, la *bouche de la coquille*, c'est-à-dire la partie de la *coquille* par laquelle l'animal sort et rentre dans son intérieur. Elle est *anguleuse*, quand sa circonférence offre des angles; *baillante*, quand une de ses extrémités est plus entr'ouverte que l'autre; *bimarginée*, quand sa lèvre droite fait un double rebord; *comprimée*, lorsqu'elle est applatie d'une manière sensible; *demi-ronde*, lorsqu'elle ne présente que la moitié d'un cercle; *linéaire*, quand elle est droite et étroite; *longitudinale*, quand elle a plus de longueur que de largeur; *orbiculaire*, lorsqu'elle forme un cercle entier; *renversée*, lorsqu'au lieu d'être dans le sens ordinaire, elle se replie vers le sommet de la spire; *transversale*, lorsqu'elle a plus de largeur que de longueur.

Sillons. Ce sont des cannelures profondes et larges.

Sommet. C'est l'extrémité supérieure de la spire. Il est *carié*, lorsque sa pointe est corrodée ou rongée en partie; *décollé*, lorsque les derniers tours sont naturellement cassés, ce qui arrive dans plusieurs *coquilles terrestres*; *enfoncé*, lors-

qu'au lieu d'être saillant, il présente un enfoncement; *enveloppé*, lorsqu'il est recouvert d'une enveloppe testacée; *mamelonné*, lorsqu'il a la figure d'un mamelon obtus; *ombiliqué*, lorsqu'il présente un trou profond.

Spire. On entend par ce mot tous les tours de spirale, pris ensemble, que la *coquille* présente. Elle est *aiguë*, *applatie*, *concave-aiguë*, *concave-obtuse*, *convexe*, *convexe-aiguë*, *convexe-élevée*, *convexe-mucronée*, *couronnée*, *droite en forme de tête*, *obtuse*, *plane-concave*, *plane-convexe*, *plane-obtuse*, *pyramidale*, *subulaire* ou *tronquée*.

Stries. On entend par ce mot des lignes étoites, creuses ou élevées.

Suture. C'est la ligne extérieure d'union des tours de spire. Elle est ou *caniculée*, ou *crénelée*, ou *double*, ou *saillante*, ou *effacée*.

Siphon. Petit canal qui traverse les cloisons des nautiles.

Tours de la spire. On entend par-là les circonvolutions de la spire autour de la columelle, depuis l'ouverture jusqu'au sommet. La manière d'en connoître le nombre, consiste à compter le tour de l'ouverture pour un jusqu'à la partie où est attachée la lèvre gauche, et à continuer ensuite toujours sur la même ligne. Ils sont *bifides*, lorsque chacun d'eux est partagé en deux parties presque égales par un sillon; *canaliculés*, lorsque leur bord supérieur est creusé en forme de gouttière; *carinés*, lorsque le tour extérieur de la *coquille* est bordé par un angle; *cordonnés*, lorsqu'ils sont bordés par une côte saillante et noduleuse; *couronnés*, lorsque leur face supérieure est bordée par un rang de tubercules; *dextres*, lorsqu'ils tournent de la gauche de l'animal à sa droite; *gauches*, quand leur direction est opposée à la précédente. Quelquefois on trouve des individus gauches parmi les espèces dont la nature est d'être dextres, et réciproquement; *séparés* quand ils sont écartés.

Varices. On entend par ce mot, des côtes dirigées suivant la longueur de la *coquille*, qui sont produites par les bourrelets saillans des anciennes ouvertures.

Ventre. C'est cette partie du dernier tour qui forme la partie gauche de l'ouverture, et sur lequel la partie inférieure de la lèvre droite est attachée.

Coquilles bivalves.

On entend par le mot *coquille*, appliqué aux *bivalves*, la réunion des deux valves qui les composent. Elle est *adhérente*, lorsqu'elle est fixée, par une de ses valves, sur quelque corps solide; *auriculée*, lorsqu'elle forme à sa base deux pro-

longemens applatis; *baillante*, lorsque les valves ne ferment pas exactement dans toute leur circonférence; *comprimée*, lorsque les valves ne présentent pas une saillie considérable; *cordée*, lorsque, vue en face du ligament, elle présente la forme d'un cœur; *édentée*, lorsqu'elle n'a pas de dents à la charnière; *équilatérale*, quand sa moitié antérieure, en la prenant depuis les sommets jusqu'au milieu de son bord supérieur, est égale par sa forme et sa figure à sa moitié postérieure; *équivalve*, quand ses deux valves sont pareilles par leur forme et leur concavité; *inéquilatérale*, quand les deux moitiés antérieures et postérieures sont inégales entr'elles par leur figure; *irrégulière*, quand sa forme est si peu constante, que chaque individu d'une même espèce en présente une différente, ou du moins qu'il est difficile d'en trouver deux semblables; *lenticulaire*, lorsque les valves sont rondes, peu élevées, et diminuent graduellement vers les bords; *linéaire*, lorsque la longueur surpasse plusieurs fois la largeur, ou la largeur la longueur; *linguiforme*, lorsqu'elle est applatie et oblongue, et que ses deux extrémités sont arrondies et obtuses; *longitudinale*, lorsque sa longueur, depuis le sommet des valves jusqu'au milieu de son bord supérieur, surpasse sa largeur; *naviculaire*, lorsqu'elle approche de la figure d'un bateau; *orbiculaire*, lorsque ses deux valves sont rondes, sans diminution bien sensible, depuis leur centre jusqu'au bord, mais qu'elles sont un peu applaties; *radiée*, quand elle est garnie, à l'extérieur, de rayons qui vont des sommets à la circonférence; *régulière*, quand sa forme est si constante, que tous les individus d'une même espèce en présentent une analogue; *rostrée*, quand une de ses faces, soit antérieure, soit postérieure, étant rétrécie ou alongée, est terminée en forme de bec; *ronde*, on entend par ce mot une *coquille* orbiculaire dans son pourtour, sans égard à son épaisseur; il faut prendre garde de le confondre avec la *globuleuse* ou *en boule*; *rustiquée*, lorsque les côtes longitudinales sont coupées transversalement par les accroissemens successifs de la *coquille*, de manière qu'elle paroisse formée de plusieurs coquilles enchâssées les unes dans les autres; *transversale*, lorsque sa largeur surpasse sa longueur; *tronquée*, lorsqu'elle offre un applatissement remarquable sur quelque partie de sa circonférence.

Base. Linnæus a appelé de ce nom la région des sommets.

Bords de la coquille. On entend, par ce mot, la circonférence totale de la *coquille* parallèle au bord des valves. On la divise en *bord antérieur*, qui commence en avant des sommets, du côté du ligament, et se prolonge jusqu'au tiers antérieur de la circonférence totale; en *bord postérieur*, qui

s'étend sur la face postérieure de la *coquille* depuis les sommets des valves jusqu'au tiers postérieur de leur circonférence totale; en *bord supérieur*, qui comprend le tiers supérieur de la circonférence totale; dans tous ces cas, la *coquille* est censée posée sur ses sommets.

Callosité. C'est une espèce de charnière qui consiste en deux côtes linéaires, saillantes, qui sont renfermées dans la cavité des valves.

Bords des valves. On entend par ces mots toute la circonférence intérieure des valves, à environ une ligne de leur bord extérieur.

Cavité. C'est toute la cavité intérieure des valves.

Charnière. On nomme ainsi la partie la plus solide et la plus épaisse de la circonférence des valves qui constitue leur base, laquelle est presque toujours armée, dans l'intérieur, de dents de proportions différentes, qui servent à fixer les valves les unes contre les autres. Elle est *comprimée*, lorsqu'elle est formée par une dent très-obtuse; *échancrée*, quand elle est fendue près du sommet; *latérale*, lorsqu'elle est placée sur un des côtés de la *coquille*; *oblongue*, lorsqu'elle occupe toute la base de la *coquille*; *repliée*, quand ses bords sont repliés à l'extérieur, vers la convexité des valves; *terminale*, lorsqu'elle est située vers l'extrémité inférieure de la *coquille*; *tronquée*, lorsque l'extrémité de la *coquille* finit tout-à-coup.

Corcelet. On entend par ce mot une partie de la face antérieure de quelques *coquilles*, qui est séparée du disque par une carène saillante, ou par une ligne enfoncée.

Dents. Ce sont des excroissances solides, ordinairement pointues, dont la charnière des *coquilles* est ordinairement armée à l'intérieur, et qui semblent destinées à fixer solidement les deux valves, et à favoriser la clôture de l'animal qui y est contenu. Elles sont *alternes*, lorsqu'elles sont rangées sur deux lignes parallèles, et que celles d'une valve entrent dans les interstices de celles de l'autre; *articulées*, lorsqu'elles sont reçues dans des cavités proportionnées de la valve opposée; *cardinales*, quand elles sont placées immédiatement vis-à-vis la pointe des sommets; *composées*, lorsqu'étant minces et presque papyracées, elles présentent plusieurs petites dents; *engrenées*, lorsqu'étant nombreuses, elles entrent réciproquement dans les interstices de celles de la valve opposée; *longitudinales*, lorsqu'elles se prolongent le long d'un des côtés des valves.

Disque, c'est le centre convexe des valves.

Ecailles, ce sont des excroissances, minces et saillantes, qui se trouvent quelquefois sur les valves.

Ecusson. On désigne, par ce mot, un espace qui est renfermé dans l'intérieur du corcelet, et qui en est distingué par un changement de couleur ou par des stries.

Face antérieure, c'est la partie de la *coquille* où est placé le ligament. La *face postérieure* se prend depuis les sommets jusqu'au tiers postérieur de la circonférence totale.

Fossette. On nomme, de cette manière, les petites cavités dans lesquelles les dents de la charnière d'une des valves sont reçues dans la valve opposée.

Impressions musculaires. Ce sont les enfoncemens qui, dans l'intérieur des *coquilles*, indiquent le lieu de l'attache des muscles de l'animal.

Lame cardinale. Elle désigne le feuillet intérieur de la base des valves, qui soutient les dents de leur charnière.

Largeur de la coquille. Elle doit être comptée depuis le bord antérieur jusqu'au bord postérieur.

Lèvres. On entend, par ce mot, les bords de la face antérieure des valves, qui sont compris dans l'intérieur de l'écusson.

Ligament. C'est une substance peu flexible de la nature de la corne, qui joint les deux valves près de leur base, et qui, dans presque toutes les *coquilles bivalves*, est placée au bas de leur face antérieure. Il se divise en *partie inférieure* et *partie supérieure.*

Limbe. On désigne, par ce mot, la circonférence des valves.

Longueur de la coquille. Elle doit être prise depuis le sommet des valves jusqu'au milieu de leur bord supérieur.

Lunule. On nomme ainsi une impression ordinairement enfoncée, qui est placée au bas de la face postérieure de quelques *coquilles*, et dont chaque valve présente la moitié.

Oreilles. Ce sont des prolongemens applatis qui accompagnent, latéralement, la base de quelques *coquilles.*

Sommets. On désigne, par ce mot, deux protubérances de figure conique, légèrement spirale, qui accompagnent la base extérieure de la plupart des *coquilles bivalves.*

Suture. On donne ce nom à un léger écartement, que les valves laissent entr'elles, à la partie de leur circonférence qui est recouverte par le ligament.

Valve. On donne ce nom aux parties dont les *coquilles* sont composées, et qui renferment l'animal dans leur intérieur. Elle est *simple*, *double* ou *multiple.* Les *doubles* se divisent en *valve droite* et *gauche*; elles sont *égales* ou *inégales*, *équilatérales* ou *inéquilatérales*; enfin, en *supérieures* et *inférieures*.

Ventre de la coquille. On donne ce nom à la partie la plus renflée des valves qui se trouve ordinairement près de leur base.

Coquilles multivalves.

On nomme ainsi toute *coquille* qui est composée de plus de deux pièces. On dit qu'elles sont *articulées*, lorsque les pièces dont elles sont composées, sont si bien réunies ensemble par une articulation écailleuse, qu'elles paroissent au-dehors ne former qu'une seule pièce.

Equivalves. Lorsque les valves opposées sont semblables en position et en forme.

Tubuleuses. Lorsque la pièce la plus considérable de la *coquille* est formée d'un tube cylindrique.

Base de la coquille. C'est, ici, la partie sur laquelle elle est soutenue pendant que l'animal est vivant.

Ligament. C'est une substance membraneuse ou tendineuse qui unit les valves dans quelques multivalves.

Opercule. On appelle de ce nom, dans les balanites, les quatre petites valves qui ferment l'ouverture de la *coquille.*

Explication de la planche relative aux dénominations des parties des coquilles *et à l'anatomie des animaux qui les habitent, indiquées sur la* Vis maculée, *le* Strombe oreille de Diane, *la* Natice grelot, *la* Vénus treillissée, *le* Peigne ratissoir, *l'*Hélice escargot *et l'*Anodonte anatine. Voyez *ces mots.*

Coquilles.

A L'ouverture.
B La base.
C Le ventre.
D Le dos.
E La columelle.
F La lèvre droite.
G La lèvre gauche.
G1 Le canal.
G2 L'ombilic.
H Les tours de spire.
I Le sommet.
K Le bord antérieur.
L Le bord postérieur.
M Le bord supérieur.
N La cavité.
O La charnière.
P Le corcelet.
Q La lunule.
R Les oreilles.

Anatomie de l'Hélice escargot.

a La bouche.
A L'estomac.
B Le second estomac.
b Le sphincter de la bouche.



Dénomination des parties des Coquilles et anatomie des Animaux qui les habitent.

E L'intestin grêle.
e Le muscle du réservoir de la pourpre.
G Les glandes salivaires.
g Secondes glandes salivaires.
L Les lobes du foie.
M La cavité commune de la génération.
N La matrice.
P La glande séminale.
Q L'ovaire.
q L'oviductus.
r Les vaisseaux fibreux.
s Le réservoir de la pourpre.
u La verge.
W La bourse du dard.
x Les muscles rétracteurs du pied.
Y Les muscles transversaux du corps.
y Le muscle de la matrice.
Z Les muscles rétracteurs des cornes.
z Le muscle qui fait sortir la verge.
i Le muscle qui la fait rentrer.
&c. Le dard rompu.

Anatomie de l'Anodonte anatine.

a.a.a Contour de la *coquille.*
b.b Les muscles qui ferment la *coquille.*
c Deux des lobes triangulaires qui entourent la bouche.
d Le pied.
e.e.e Les branchies qui contiennent les petits dans leur intérieur.
f Corps glanduleux blanc qui est peut-être le testicule.
g Une des oreillettes dans son état de dilatation.
h Les valvules qui font communiquer avec le cœur.
i i Le cœur.
k Le canal intestinal qui traverse le cœur.
l Le rectum.
m L'anus.
n Les tentacules du bord postérieur du lobe gauche du manteau.
o.o.o Le reste de ce lobe.
p L'endroit où est la bouche.
q Le lieu de l'estomac entouré par le foie.
r.r.r Les circonvolutions du canal intestinal. (B.)

COQUILLE DE SAINT-JACQUES. C'est le *peigne de Saint-Jacques*, ou mieux, le nom vulgaire de toutes les *coquilles* du genre Peigne. *Voyez* ce mot. (B.)

COQUILLE DES PEINTRES. C'est la Mulette des peintres. *Voyez* ce mot. (B.)

COQUO. *Voyez* Cocotier. (S.)

CORACAN, nom spécifique d'une espèce de *cretelle*, dont on fait un genre particulier sous le nom d'Eleusine. *Voyez* aux mots Cretelle et Eleusine. (B.)

CORACIAS (*Corvus graculus* Latham, pl. enl. n° 255 de l'*Hist. nat. de Buffon.* Ordre Pies, genre du Corbeau. *Voyez* ces deux mots.). Brisson en a fait un genre particulier, qui ne diffère de celui du *corbeau* qu'en ce que le *coracias* a le bec un peu courbé en arc. Cet oiseau, d'une taille élégante et d'un plumage à reflets verts, bleus et pourpres, que relève avantageusement la belle couleur rouge du bec et des pieds, est moins gros que la *corneille*. Il a un peu plus de quinze pouces de long; les pennes de la queue de longueur égale dépassent à peine les ailes; les ongles sont noirs. Dans quelques individus le bec et les pieds sont jaunes. Picot-Lapeyrouse fait mention dans ses *Tables méthodiques* d'une variété toute blanche.

Quoique d'un naturel vif, inquiet et turbulent, le *coracias* se prive à un certain point; lorsqu'on veut l'élever, on le nourrit d'abord d'une espèce de pâte faite avec du lait, du pain et des grains, mais par la suite il s'accommode volontiers de tous les mets qui se servent sur nos tables. Il a des habitudes analogues à celles des *pies* et des *corbeaux;* comme eux il est attiré par ce qui brille, et comme eux il cherche à se l'approprier; et on l'a vu même, dit Montbeillard, enlever du foyer des cheminées des morceaux de bois tout allumés, et mettre ainsi le feu dans la maison. Mais l'on pourroit, dit-il, tourner contre lui-même cette mauvaise habitude, et la faire servir à sa propre destruction, en employant les miroirs pour l'attirer dans les piéges, comme on les emploie pour attirer les *alouettes*.

Cet oiseau a le cri aigu quoique assez sonore, et fort semblable à celui de la *pie de mer;* il le fait entendre presque continuellement, et l'on prétend qu'il apprend à parler. La femelle établit son nid au haut des vieilles tours abandonnées et des rochers escarpés; elle y pond quatre à cinq œufs blancs, tachetés de jaune sale. Les *coracias* habitent ordinairement les rochers, mais il semble qu'ils préfèrent ceux situés du côté de l'occident à ceux qui sont à l'orient et au midi, quoiqu'ils présentent à-peu-près les mêmes sites et les mêmes expositions. Ils fréquentent les Alpes, les montagnes de Suisse et celles de l'Auvergne, mais on ne les voit pas sur les montagnes du Bugey ni dans toute la chaîne qui borde le pays du Gex jusqu'à Genève. On les retrouve encore sur le Mont-Jura en Suisse, et dans l'île de Crète; mais par-tout ils ne se plaisent qu'à la cime des rochers. Cette espèce seroit voyageuse, si, comme l'assure Hasselquist, ils arrivent vers le tems où le Nil débordé est prêt à rentrer dans son lit; ils y seroient attirés par les insectes et les grains nouvellement semés et ra-

mollis par le premier travail de la végétation, car ces oiseaux sont également granivores et insectivores. Il résulte de l'admission de ce fait, que cette espèce n'est point, comme on l'a cru, attachée exclusivement aux sommets des montagnes, et qu'elle descend, ainsi que plusieurs autres, dans les plaines, lorsqu'elle y est attirée par une nourriture plus abondante et plus facile à trouver.

Le Coracias huppé (*Corvus eremita* Latham.). Les plumes que cet oiseau a sur l'occiput sont plus longues que les autres, et forment une espèce de huppe pendante en arrière, qui ne commence à paroître que dans les oiseaux adultes, et disparoît dans les vieux. Ce fait extraordinaire dans les oiseaux huppés dont la huppe est plus apparente dans la vieillesse que dans le premier âge, tient sans doute à quelque habitude inconnue. La perte de ces plumes lui a fait donner en certains endroits le nom de *corbeau chauve*. Etant présenté dans plusieurs descriptions, comme ayant la tête jaune marquée de taches rouges; il est vraisemblable que ces couleurs sont celles de la peau, lorsque dans la vieillesse elle est à nu.

Ce *coracias* est de la grandeur d'une *poule*. Tout son corps est couvert de plumes qui, au premier coup-d'œil, paroissent noires; mais elles jettent des reflets qui varient, selon les divers aspects de la lumière, du bleu au vert, et du vert au pourpré; le bec et les pieds sont rouges. Il se nourrit d'insectes, mange les hannetons dans leur état parfait et dans leur état de larve, ainsi que les grillons-taupes ou courtillières. C'est donc un oiseau qu'on doit protéger, puisqu'il fait une guerre utile à ces insectes destructeurs.

Les *coracias huppés* ne sont connus que comme oiseaux de passage; ils ont le vol très-élevé, et vont presque toujours par troupes; ils cherchent souvent leur nourriture dans les prés et les lieux marécageux, mais ils nichent toujours au haut des vieilles tours abandonnées ou dans les fentes de rochers escarpés et inaccessibles. Leur ponte est de deux ou trois œufs par couvées. Les petits sont un mets délicat et recherché; ceux qui les dénichent ont soin de laisser un jeune dans chaque nid, afin de s'assurer de leur retour au printemps suivant. Lorsqu'on leur enlève leurs petits, ils jetent un cri *ka ka kœ kœ;* il est rare de les entendre dans d'autres temps. Les jeunes se privent facilement, sur-tout lorsqu'on les a pris avant d'être en état de voler. Cette espèce arrive sur les montagnes de Suisse au printemps, et s'en va au mois de juin : on la trouve aussi sur les Alpes, en Allemagne, et même en Sibérie. (Vieill.)

CORAIL, *Corallium*, genre de *polypiers*, dont le caractère est d'avoir la substance intérieure pierreuse, solide, striée à sa surface, et recouverte d'une enveloppe corticiforme, charnue, poreuse et polypifère.

Il est peu de personnes qui ne connoissent le *corail*, cette production, la plus précieuse de la mer après les perles, et qui de tout temps a fait l'objet d'un grand commerce pour les habitans des bords de la Méditerranée.

Quelques naturalistes anciens et modernes avoient considéré le *corail* comme une production minérale, comme une pierre végétante, mais la plupart l'avoient regardé comme appartenant au règne végétal. Dioscoride, Pline, Césalpin, Tournefort, &c., pensoient que c'étoit une plante, parce qu'on lui voyoit des racines, un tronc et des branches. Peyssonel, le premier, fit connoître sa vraie nature, et depuis lui on n'a plus douté que le *corail*, ainsi que les *gorgones* et genres voisins, ne fussent des loges d'animaux, des productions polypeuses.

Il n'en reste pas moins vrai que le *corail* ressemble complétement à un arbrisseau sans feuilles. On lui voit un large pied qui l'attache fortement aux rochers; de ce pied ne s'élève ordinairement qu'une tige, dont la grosseur varie, et qui ne tarde pas à se diviser en un petit nombre de branches qui elles-mêmes se divisent et se subdivisent, irrégulièrement, en un grand nombre d'autres. Ces branches sont ordinairement rondes comme la tige, mais il s'en voit quelquefois d'applaties ou d'anguleuses.

La plus grande hauteur d'un arbre de *corail*, dans la Méditerranée, est d'environ un pied et demi; son plus grand diamètre de huit lignes: toutes ses parties sont identiques, excepté l'écorce qui est moins compacte que le cœur.

La partie intérieure égale le marbre en dureté, même au fond de la mer, excepté à l'extrémité des rameaux, où elle est plus tendre que l'écorce. C'est par un préjugé fondé sur l'ignorance où l'on étoit sur sa nature, qu'on a cru qu'elle se durcissoit à l'air.

Lorsqu'on fait calciner une branche de *corail*, on voit qu'elle est formée de plusieurs couches concentriques.

Donati a fait de très-précieuses observations sur la nature du *corail*; il en résulte qu'en dehors il est cannelé ou strié, selon que la partie, qu'on examine, est plus ou moins près ou loin de la racine; qu'à ces cannelures, ou stries, s'attache immédiatement une pellicule ou tunique médiocrement molle, composée de petites membranes pleines de vaisseaux et de

glandes. Toutes ces parties ensemble forment un corps réticulaire accompagné de plusieurs petits vaisseaux remplis d'un suc blanchâtre qui se répand dans ses interstices. A ces membranes sont aussi attachés plusieurs corpuscules fort menus, sphériques, et liés l'un à l'autre par d'autres petites membranes ; c'est à ces corpuscules qu'il faut attribuer la formation de la partie dure intérieure, comme ils doivent eux-mêmes leur origine aux polypes.

L'écorce est formée de petites membranes très-déliées, ou de petits fils auxquels sont attachés une immense quantité de corpuscules ; elle est traversée, dans sa longueur, par des tubes cylindriques, parallèles, très-rapprochés, desquels sortent de côté et d'autre des vaisseaux plus petits qui ont communication avec les membranes de la tunique : par ces derniers coule une liqueur laiteuse.

L'écorce du *corail* nouvellement pêché est glissante et tuberculeuse, et s'enlève aisément ; mais lorsqu'elle est desséchée, on ne peut plus l'ôter qu'en la réduisant en poussière.

Les tubercules ont des bases larges et rondes, et leur sommet est terminé par une petite lèvre divisée en huit parties.

L'écorce du *corail* finit à l'extrémité de ces parties, qui sont creuses, tubuleuses, et rêvetues, intérieurement, par une duplicature de la tunique, jusqu'à la moitié de leur hauteur.

Chacune de ces cellules donne retraite à un polype blanc, mou et un peu transparent. Il a huit tentacules égaux, coniques, et munis d'appendices aussi coniques, qui sont rangés sur les deux bords opposés du même plan. La bouche est située au centre de ces tentacules ; elle est évasée à son ouverture, et sillonnée, dans sa longueur, par huit stries. Plus bas est le ventre de l'animal, très-court, et ne tenant aux parois de la cellule, que par un ligament très-foible.

Dès qu'on tire de l'eau le *corail*, ou qu'on le touche, tous les polypes se contractent. Dans cette opération, les appendices des tentacules rentrent en elles-mêmes ; ensuite chaque tentacule se replie sur le milieu, et la bouche se referme. Pour pouvoir observer cette manoeuvre, il faut plonger le *corail* dans l'eau de mer aussi-tôt qu'il est pêché.

Donati a vu, au bas du ventre de quelques polypes, des petits corps jaunâtres qu'il croit être leurs œufs. Ces œufs se détachent, se fixent aux corps sur lesquels ils tombent, et il en naît un polype qui a une petite corne à sa base ; ensuite il en naît un autre à côté ; puis un troisième ; enfin il se produit un arbre de *corail*. Mais ces prétendus œufs ne sont que des bourgeons. *Voyez* au mot Polype.

Ordinairement le *corail* est d'un rouge vif; quelquefois il est couleur de rose ou jaunâtre, mais toujours, ainsi que l'a observé Donati, la tunique intermédiaire est blanche, et l'écorce est de plusieurs teintes plus foiblement colorée que l'intérieur. Il se trouve dans la mer Rouge et dans la Méditerranée, attaché aux rochers dans toutes les directions possibles. C'est par erreur qu'on a dit qu'il croissoit toujours la tête en bas. Il paroît; d'après les observations de Spallanzani, que sa reproduction est assez rapide pour qu'en peu d'années, un endroit épuisé par la pêche en soit de nouveau garni.

On a remarqué que lorsqu'une branche de *corail* a été séparée de son tronc, elle continue à croître au fond de la mer, et s'y fixe de nouveau. Ne pourroit-on pas partir de ce fait pour faire, dans un lieu donné, une pépinière de *corail*, si on peut employer cette expression, et une ordonnance ne devroit-elle pas obliger les pêcheurs à rejeter à la mer, sur le champ, les sommités de toutes les branches? Ces sommités leur sont inutiles, et peuvent cependant servir à produire de nouveaux coraux qui croîtroient plus rapidement que ceux qui doivent leur origine à des bourgeons, et qui seroient placés dans des lieux déterminés et connus.

De tout temps le *corail* a été l'objet d'une industrie précieuse et d'un commerce considérable. Aujourd'hui ce sont principalement les habitans de Marseille, de la Catalogne, de la Corse, et de quelques autres îles de la Méditerranée, qui l'exploitent. C'est principalement autour de la Sicile, à l'embouchure de la mer Adriatique, et sur les côtes de Tunis que s'en fait la pêche. Elle a lieu pendant les trois mois des plus grandes chaleurs. Elle est tantôt fructueuse, tantôt infructueuse, selon l'habileté des pêcheurs, et le hasard des circonstances. Tel bateau qui pendant quinze jours n'aura pas ramassé pour un écu de *corail*, en trouvera pour cent le seizième.

Les *coraillers*, c'est le nom des pêcheurs de *corail*, emploient pour cette pêche une machine qu'on appelle *salabre* à Marseille, et qui n'est autre chose que deux forts batons mis en croix, au point de réunion desquels est attachée d'un côté une corde fort longue, et de l'autre un boulet ou autre corps pesant. A chacune des extrémités de ces bâtons, est fixé un filet de ficelle, à larges mailles, fait en forme de bourse ouverte, et les bâtons sont entourés d'étoupe dans toute leur longueur. On se sert de cette machine en la traînant sur les rochers, en l'introduisant sous leurs saillies, le tout ordinairement à tâtons. Les pieds de coraux qu'elle ren-

contre sont brisés ; leurs branches s'entortillent à l'étoupe, ou s'arrêtent dans les filets, mais il en tombe plus qu'il n'en reste ainsi accroché. Quelquefois on ramasse, en plongeant, celui qui est tombé. En général le *corail* se pêche à soixante ou quatre-vingts pieds de profondeur, mais on le tire quelquefois de plus de cent.

Lorsqu'il est gros, le *corail* est sujet à être percé par un ver dont on ne connoît pas encore précisément l'espèce : alors il perd considérablement de sa valeur.

C'est principalement à Marseille que l'on ouvrage le *corail*, et c'est principalement dans l'Orient qu'on le débite. Il y sert à garnir les armes des guerriers, à faire des bijoux aux femmes, et des chapelets aux dévots. Les Arabes n'enterrent pas un de leurs parens sans lui mettre un de ces chapelets entre les mains. Il est également fort recherché dans l'Inde et en Afrique. Il fut un temps où il étoit fort à la mode en France, mais aujourd'hui il y est beaucoup tombé en défaveur.

Le *corail* a été aussi beaucoup employé dans la vieille médecine, où il étoit regardé comme absorbant, diurétique, tonique, astringent, &c. Toutes ces propriétés ont disparu au creuset de la raison ; actuellement il ne sert plus qu'à nettoyer les dents, après avoir été réduit en poudre impalpable et uni à un opiat.

Aucune production de la mer n'a donné lieu à tant d'écrits que le *corail :* on l'a considéré sous toutes les faces possibles. Les meilleures figures qu'on en ait données sont celles du *Traité des Coralines*, tab. 33, fig. A, par Donati ; de l'*Histoire de la mer Adriatique*, tab. 5, par Marsilli ; de l'*Histoir. mar.* tab. 22, A 29, et tab. 40. (B.)

CORAIL DE JARDIN, dénomination vulgaire du POIVRE DE GUINÉE, et du BOIS IMMORTEL. *Voyez* ces deux articles. (S.)

CORAL. On donne ce nom, sur la rivière des Amazones, au *boa devin.* Voyez au mot BOA. (B.)

CORALINE. Les marchands donnent ce nom au *peigne sanguinolent*, à raison de sa couleur semblable à celle du corail. *Voyez* au mot PEIGNE. (B.)

CORALLIN, ou CORALLINE, nom spécifique d'une *vipère* d'Asie. *Voyez* au mot VIPÈRE. (B.)

CORALLINE, *Corallina*, genre de *polypiers*, dont les caractères sont d'avoir une tige rameuse, articulée, ainsi que ses rameaux, à articulations cornées, recouverte d'une substance calcaire dont la superficie n'offre pas de cellules perceptibles.

Les anciens naturalistes avoient pris les *corallines* pour des plantes, et on les trouve figurées dans leurs ouvrages, sous le nom de *mousses marines* ou de *fucus*. Plusieurs espèces sont, en effet, si ressemblantes à des *lichens*, qu'encore aujourd'hui, un botaniste non prévenu, pourroit en prendre certaines espèces pour des plantes cryptogames.

Toutes les *corallines* sont adhérentes aux rochers et autres corps solides par le moyen d'une concrétion que forment les animaux qui les produisent. Leurs tiges, en s'élevant, poussent des branches, ordinairement opposées, qui elles-mêmes en poussent d'autres qui ont la même disposition, de manière qu'elles forment de petits buissons quelquefois fort élégans.

Tant les tiges, que les branches, sont toujours composées d'articulations dont le milieu est couvert par une matière crétacée et cassante; et dont la surface est parsemée de pores ou de cellules, qui servent chacune de demeure à un polype; ces pores ne se voyent dans la plupart des *corallines* des mers d'Europe qu'au moyen d'un microscope, encore faut-il souvent qu'elles soient fraîches; mais dans celles des mers des pays chauds, ils se voyent à l'oeil nu, même après leur dessication.

Lorsqu'on met une branche de *coralline* dans du vinaigre, la partie calcaire se dissout; et il ne reste que la partie cartilagineuse dont on voyoit une petite portion au point de réunion des articulations.

La forme des articulations varie selon les espèces, et c'est principalement d'elle que l'on peut tirer des caractères spécifiques assurés.

La couleur des *corallines* varie aussi beaucoup, non-seulement dans les espèces différentes, mais aussi dans la même espèce. Elles ont toutes cela de commun, qu'elles blanchissent par leur exposition, à l'air, sur le rivage.

Aucun naturaliste, et Ellis lui-même, qui a fait un si beau travail sur les *corallines*, n'a parlé des polypes des *corallines*. J'ai tenté plusieurs fois de les observer, et n'ai pas été assez heureux pour les découvrir. On ne peut cependant se refuser de croire qu'ils existent. C'est probablement aux voyageurs naturalistes qui étudieront ce genre dans la mer des Indes ou dans celle des parties chaudes de l'Amérique, qu'il est réservé de les faire connoître. Là, il se trouve des *corallines* d'une grandeur suffisante pour qu'on puisse voir, comme on l'a déjà dit, les cellules à la vue simple sur le sec; à plus forte raison les polypes, lorsqu'ils seront développés dans la mer, seront-ils visibles.

En général, les *corallines* ne servent qu'à orner les cabinets des curieux, mais il en est une espèce qui est fréquemment employée en médecine. C'est la CORALLINE OFFICINALE, plus connue en France sous le nom de *mousse de Corse*, du lieu autour duquel on la ramasse en plus grande quantité. Elle passe pour un des plus puissans remèdes vermifuges. On ne vante pas moins sa vertu absorbante. C'est sur-tout sur les enfans qu'elle agit avec succès. Lorsqu'on veut la ramasser pour l'usage, il faut avoir soin de la laver au sortir de la mer, à plusieurs reprises, dans de l'eau douce, et même un peu chaude.

Les espèces de *corallines* connues, sont au nombre de trente à quarante, parmi lesquelles les espèces les plus communes ou les plus remarquables, sont :

La CORALLINE RAQUETTE, *Corallina opuntia* Linn., dont les caractères sont d'être trichotome, articulée; les articulations comprimées, presque uniformes. Elle est figurée dans Ellis, *Traité des Corallines*, pl. 25, fig. 6, et se trouve dans les mers d'Europe et d'Amérique.

La CORALLINE OFFICINALE, *Corallina officinalis* Linn., qui a pour caractère, une tige bipinnée, et les articulations presque turbinées. Elle se trouve dans les mers d'Europe, principalement sur les rochers qui entourent la Corse. On voit sa figure, pl. 24, fig. A, du *Traité des Corallines*, par Ellis.

La CORALLINE ROUGE, *Corallina rubens* Linn.; elle est capillaire, dichotome, ramassée en gerbe; les articulations supérieures sont plus élevées que les autres. Elle se trouve sur les côtes d'Angleterre. Elle est figurée pl. 24, fig. F, du *Traité* d'Ellis.

La CORALLINE RUGUEUSE, *Corallina rugosa* Linn., qui se trouve dans les mers d'Amérique, et est figurée dans Sloane, *Hist. de la Jamaïque*, tom. 1, pl. 20, fig. 10.

Il est à remarquer qu'on ne connoît pas encore de *corallines* venant de l'Inde ni de la mer du Sud, et que cependant toutes les analogies portent à croire que ce genre y doit être plus nombreux que par-tout ailleurs. (B.)

CORALLINE, coquille du genre PEIGNE, à laquelle les marchands ont donné ce nom, parce qu'elle est d'une couleur rouge de corail. (B.)

CORALLINES. Ce mot, dans les anciens naturalistes, avoit une acception fort étendue. Il renfermoit une division entière des POLYPIERS, c'est-à-dire, les CORALLINES proprement dites, les TUBULAIRES, les SERTULAIRES, les CELLAIRES, les FLUSTRES, les CELLÉPORES, les ALCYONS et les ÉPONGES. (*Voyez* ces mots.) C'est à Ellis, dont le superbe travail sur les

corallines sert encore aujourd'hui de base à leur étude, que l'on doit cette ancienne nomenclature. Ses divisions répondent aux genres précités. Ainsi ses *corallines vésiculeuses*, sont les SERTULAIRES; ses *corallines tubuleuses*, les TUBULAIRES; ses *corallines articulées*, les véritables CORALLINES, &c. On a même réuni sous cette dénomination les ISIS, les GORGONES, les ANTIPATES et les ESCARES. *Voyez* ces différens mots. (B.)

CORALLINITES, polypiers fossiles, finement branchus et ramifiés. Ce nom est général, et ne s'emploie plus aujourd'hui, que la science a été précisée par l'établissement des genres, selon la méthode linnéenne. (B.)

CORALLITE. Ce mot a une acception un peu différente. Il suppose des polypiers plus gros que les *corallinites*, mais du reste l'observation précédente lui convient également. (B.)

CORALLOIDE, *Coralloïdes*, genre établi par Hoffmann, aux dépens des LICHENS de Linnæus. Il rentre dans le genre THAMNION de Ventenat. Il est figuré pl. 5 des *Plantæ lichenosæ* du premier de ces auteurs. *Voyez* aux mots THAMNION et LICHEN. (B.)

CORALLOIDES. C'est un des noms anciens des GORGONES. *Voyez* ce mot. (B.)

CORAX. C'est dans Aristote, le CORMORAN. *Voyez* ce mot. (S.)

CORAYA (*Turdus coraya* Lath., fig., pl. enl. de Buffon, n° 701.), oiseau du genre des GRIVES, et de l'ordre des PASSEREAUX. (*Voyez* ces mots.) C'est un FOURMILLIER (*Voyez* ce mot.), que j'ai fait connoître le premier, et que Buffon a nommé *coraya*, parce qu'il a la queue rayée transversalement de noirâtre. Il a, du reste, la tête noire, le dessus du corps d'un brun roux, la gorge et le devant du cou d'un blanc, qui prend une teinte cendrée sur la poitrine, et qui devient légèrement roussâtre sur les plumes du ventre et des jambes. La longueur totale de cet oiseau est de cinq pouces et demi; sa queue étagée et longue de deux pouces, dépasse les ailes d'environ dix-huit lignes. On le trouve, de même que les autres *fourmilliers*, dans les grandes forêts de l'intérieur de la Guiane. (S.)

CORBEAU (*Corvus corax*, pl. enl., n° 495, de l'*Hist. nat. de Buffon*, genre de l'ordre des PIES. *Voyez* ce mot.). Le bec des oiseaux de ce genre est robuste; la mandibule supérieure un peu convexe; les bords sont tranchans, et dans plusieurs espèces, un peu entaillées vers la pointe; les narines couvertes de soies, et tournées en devant; la langue divisée à son extré-

mité; les doigts séparés, trois devant, un en arrière; celui du milieu réuni à l'extérieur, presque jusqu'à la première articulation.

Le nom de *corbeau* a été donné à plusieurs oiseaux, tels que les *corneilles*, *choucas*, *craves*, &c.; mais ici il n'est appliqué qu'à cette seule espèce, qui est la plus grande, la plus grosse de toutes, et qui en diffère par ses mœurs et ses habitudes. Le *corbeau* est de la grosseur d'un bon *coq;* son plumage est noir, avec des reflets pourprés et bleuâtres sur le dessus du corps, et des nuances de vert chatoyant en dessous; le bec et les pieds d'un noir pur; la longueur totale est de vingt-deux pouces et demi; il a trois pieds sept pouces de vol, et ses ailes s'étendent presqu'aux trois-quarts de la longueur de sa queue.

La femelle se distingue du mâle, en ce qu'elle est d'un noir moins décidé, qu'elle a le bec plus foible, et qu'elle est plus petite. Le plumage des jeunes est plutôt noirâtre que noir, et privé de reflets. Le *corbeau* marche et ne saute point; il a comme les oiseaux de proie, les ailes longues et fortes, composées de vingt pennes, dont les deux ou trois premières sont plus courtes que la quatrième, qui est la plus longue de toutes (ce sont ces pennes qui servent aux facteurs pour emplumer les sautereaux des clavecins, et aux dessinateurs, pour dessiner à la plume); les moyennes ont une singularité unique; l'extrémité de leur côte se plonge au-delà des barbes, et finit en pointe; enfin cet oiseau a, sur presque tout le corps, double espèce de plumes tellement adhérentes à la peau, qu'on ne peut les arracher qu'à force d'eau chaude. La langue est noire, cylindrique à sa base, applatie et fourchue à son extrémité; l'œsophage se dilate à l'endroit de sa jonction avec le ventricule, et forme par sa dilatation une espèce de jabot; car cet oiseau n'en a point. C'est dans cette partie qu'il entasse ou ses provisions, ou les alimens qu'il destine à ses petits. L'estomac du *corbeau* n'est pas proprement musculeux comme celui des gallinacés, ni membraneux, ou d'une foible épaisseur, comme l'estomac des oiseaux de proie et des quadrupèdes; mais il a une grosseur et une solidité moyenne entre l'un et l'autre. Cet estomac ne peut point altérer des tubes de fer-blanc, lesquels se déforment facilement dans le ventricule du *pigeon;* mais il applatit des tubes de plomb, ce que ne peuvent point faire les estomacs membraneux.

Lorsqu'on fait avaler aux *corbeaux* des tubes épais, percés de petits trous, et remplis de graines de froment, ou de fève, ces graines s'imbibent du suc gastrique; mais ne se digèrent point, en restant même quarante-huit heures dans

l'estomac; c'est que les sucs gastriques ne peuvent parvenir à la substance farineuse du grain sans traverser son écorce, qui est probablement pour eux un obstacle imperméable; au lieu que si on répète la même expérience, en employant des grains battus ou écorcés, leur dissolution s'achève très-bien dans l'espace de vingt-cinq heures. Aussi la nature, qui ne pouvoit point donner à ces oiseaux un estomac capable de broyer les grains avec écorce, leur a enseigné le moyen de faire eux-mêmes cette trituration préliminaire; lorsqu'on leur présente des grains entiers, ils les assujettissent sur leurs pieds, et les écrasent avec leur bec avant de les avaler.

Les substances végétales plus tendres, comme des morceaux de pomme ou de poire, n'ont pas besoin de cette préparation; elles se dissolvent dans le ventricule des *corbeaux*, quoique renfermées dans des tubes de fer-blanc. Il en est de même de la chair; elle se dissout parfaitement dans l'espace de sept heures, par la seule action des sucs gastriques. Ces sucs attaquent d'abord sa surface, puis ils pénètrent plus avant, rongent, pour ainsi dire, feuillet par feuillet, jusqu'à ce qu'ils soient arrivés aux couches les plus intérieures, et qu'ils dissolvent de la même manière.

Les *petits corbeaux* non encore adultes, digèrent avec une singulière promptitude; leur ventricule contient beaucoup plus de liqueur que les oiseaux plus âgés. (*Observations de Spallanzani.*)

Le *corbeau*, d'après son universalité d'appétit, a été tantôt proscrit comme un animal nuisible, tantôt protégé comme un animal utile et bienfaisant. En effet, ne trouvant point dans un pays pauvre et peu peuplé, des alimens suffisans, les voiries infectes, les charognes pourries, qui font le fond de sa nourriture, il a dû être à charge, puisque pour assouvir sa voracité, il attaque et dévore les animaux foibles, les lièvres, les perdrix; et souvent utiles, comme les agneaux, et même les quadrupèdes plus grands et plus forts. Dans les contrées riches et bien peuplées, il a dû être très-précieux, puisqu'il consomme de toute espèce dont ils regorgent ordinairement. Dans l'île de Féroé et à Malte, on a mis sa tête à prix. En Angleterre, il étoit autrefois défendu d'en tuer. Tout convient à cet oiseau, fruits, grains, insectes, poissons morts, rats, grenouilles, œufs, et même les petits oiseaux; aussi il mérite mieux que tout autre animal la dénomination d'omnivore. Au Groenland, il accompagne les animaux carnassiers, dit Othon Fabricius, pour partager leur pâture; il emporte souvent des coquillages au sommet des rochers, contre lesquels il les frappe pour les casser; y mange

aussi les baies d'une espèce de bruyère, et lorsqu'il est pressé par la faim, il dévore des pelleteries de rebut, et même les excrémens des hommes.

Les *corbeaux* d'une hardiesse étonnante, et dont le bec est très-fort, ne sont pas sans danger pour les hommes, et les enfans doivent s'en méfier ; car il peut percer les vêtemens, et faire une plaie. Privé, son audace semble redoubler, et comme il a un instinct rusé, c'est souvent au moment que l'on s'en défie le moins, qu'il se jette avec fureur aux jambes des personnes qu'il ne connoît point, et sur-tout des enfans qui les agacent. Il ne craint ni chats, ni chiens. J'en ai possédé un qui s'étoit rendu le maître dans une boucherie ; les chiens fuyoient ou se cachoient à son approche ; si de plus rétifs lui opposoient quelque résistance, ou ne vouloient pas lui céder leur proie, il sautoit sur leur dos, s'y cramponnoit, et à coup de bec leur déchiroit la peau du cou, ou cherchoit à leur crever les yeux. C'est de cette manière qu'il a fait périr plusieurs chats.

Qu'on ajoute à ces qualités voraces et féroces, un plumage et un cri lugubre, un regard farouche, un corps exhalant l'infection, l'on ne sera plus surpris qu'il soit regardé en tous pays comme objet de dégoût, d'horreur et même de mauvais augure. Sa chair étoit interdite aux juifs, et parmi nous elle répugne aux plus misérables, qui, pour la manger, la dépouillent de sa peau très-coriace. Cette antipathie pour la chair du *corbeau* est telle qu'on l'a étendue à celles des *corneilles* de diverses espèces, et même à celle du *freux*, sans doute d'après la couleur de son plumage ; car il n'approche jamais des charognes, et n'est pas carnivore. Les jeunes de cette espèce sont un bon manger, et les vieux ont le goût d'un vieux pigeon ; mais comme la peau est un peu coriace, il faut l'en dépouiller. Par-tout le *corbeau* a été regardé comme un oiseau sinistre. Si on lui fait pressentir l'avenir, c'est pour annoncer des malheurs. Un combat entre les *corbeaux* et d'autres oiseaux de proie, étoit autrefois un présage de guerres cruelles entre les nations ; son croassement même aujourd'hui, fait frémir et intimide beaucoup de gens ; son vol plus ou moins élevé, inquiet ou incertain, ses cris particuliers, annoncent le beau ou le mauvais temps. Toute cette science de l'avenir lui est commune avec la plupart des autres oiseaux. Comme eux il connoît mieux que nous l'élément qu'il habite, et est plus susceptible de ses moindres impressions ; il pressent ses moindres changemens et nous les annonce par certains cris et certaines actions qui sont en lui l'effet naturel de ces changemens. Dans le temps que les aruspices faisoient partie

de la religion, les *corbeaux* étoient des oiseaux intéressans. L'on étudioit toutes leurs actions, toutes les circonstances de leur vol, toutes les inflexions de leur voix, chacune avoit une signification déterminée, et présageoit un événement futur.

Chez des peuples sauvages du continent américain, la vue d'un de ces oiseaux est pour le malade un signe de guérison, aussi leurs magiciens invoquent-ils le *corbeau* en imitant son croassement; chez d'autres il est au contraire d'un si mauvais augure, qu'ils détestent toutes espèces de *corbeaux noirs*. Enfin il s'est trouvé des gens assez fous pour en manger le cœur et les entrailles, dans l'espérance de s'approprier leur don de prophétie.

A un grand nombre d'inflexions de voix le *corbeau* joint le talent d'imiter le cri des chiens, le miaulement des chats et la parole de l'homme. Le mot qu'il prononce le plus aisément est *colas*; celui dont j'ai parlé ci-dessus le prononçoit si distinctement que l'on s'y trompoit; on l'avoit aussi instruit à dire le mot *gratte*; il sembloit en comprendre la signification, car lorsqu'on lui grattoit le cou et le dessus de la tête, il ne cessoit de répéter *gratte colas*, et manifestoit sa joie en hérissant ses plumes, courbant la tête et en inclinant le cou. L'on assure que pour perfectionner cette disposition naturelle il faut leur couper le filet de la langue, ce qui ne me paroît pas essentiel, puisqu'on ne l'avoit pas coupé à celui-ci. On faisoit grand cas à Rome de ces oiseaux parleurs; mais on les a oubliés depuis qu'on connoît les *perroquets*, autrement jaseurs qu'eux. Le *corbeau* devient très-familier, est capable d'un attachement personnel et durable, et sait très-bien distinguer celui qui l'a instruit; enfin l'on a profité de sa souplesse naturelle pour l'employer à la chasse; on le dresse pour celle des *perdrix*, des *faisans* et même des autres *corbeaux*; mais il fait cette dernière chasse avec répugnance, il faut qu'il y soit excité, et comme forcé par la présence du *fauconnier*. Ces *corbeaux* privés mangent de la viande crue et cuite, des petits poissons, du pain trempé dans l'eau, et généralement de tous les mets que l'on sert sur nos tables; ils mangent aussi des cerises, qu'ils avalent avec les queues et les noyaux; mais ils ne digèrent que la pulpe, et deux heures après ils rendent par le bec les noyaux et les queues; on dit qu'ils rejettent aussi les os des animaux qu'ils ont avalés avec les chairs. Comme les *vautours*, dont ils se rapprochent dans le choix de quelques alimens, ils ont une grande sagacité d'odorat pour éventer de loin les cadavres; on leur accorde même un instinct assez sûr pour s'abstenir de ceux des animaux qui

sont morts de la peste. Ce prétendu discernement se dément quelquefois : privés ou sauvages ils ont toujours l'habitude de faire des provisions et de cacher ce qu'ils peuvent attraper ; mais cette habitude ne se borne pas aux comestibles, ni même aux choses qui peuvent leur être utiles, elle s'étend encore à tout ce qu'ils trouvent à leur bienséance, et ils paroissent préférer les pièces de métal et tout ce qui brille aux yeux. Dans leur manière de dérober ils montrent beaucoup de patience et d'adresse, on en a vu porter une à une et cacher sous une pierre une quantité de petites monnoies ; mon *corbeau* avoit de même caché dans sa loge, et recouvert avec de la paille et des boisettes, cinquante œufs qu'il avoit pris fort adroitement l'un après l'autre dans un panier à hauts bords, et cela sans en casser un seul : plusieurs fois il a été assez adroit pour découvrir le pot au feu sans endommager le couvercle ; et quoiqu'il fût bouillant, il sut en retirer la viande et les légumes, et les emporter dans sa cachette ; si on ne l'eût veillé, il n'auroit que trop souvent répété ce petit manége.

Quoique l'on confonde tous les jours les *corbeaux* et les *corneilles*, ils diffèrent les uns des autres, non-seulement par la grosseur, mais encore par des habitudes et des mœurs différentes. Les vrais *corbeaux* ne sont point oiseaux de passage ni voyageurs, et diffèrent en cela plus ou moins des *corneilles ;* ils semblent particulièrement attachés au rocher qui les a vu naître, ou plutôt sur lequel ils se sont appariés, on les y voit toute l'année en nombre à-peu-près égal, et ils ne l'abandonnent jamais entièrement : s'ils descendent dans la plaine, c'est pour chercher leur subsistance ; mais on les y voit plus rarement l'été que l'hiver, parce qu'ils évitent les grandes chaleurs : ils ne passent point la nuit dans les bois comme font les *corneilles*, ils savent se choisir dans les montagnes une retraite à l'abri du nord, sous des avances ou dans des enfoncemens de rocher ; ils dorment perchés sur les arbrisseaux qui y croissent, et font leur nid dans les crevasses de ces mêmes rochers, ou dans les trous de murailles, au haut des vieilles tours abandonnées, et quelquefois sur les hautes branches des grands arbres isolés ; le nid est fort grand et formé de trois couches superposées ; des rameaux et des racines composent la première ou la plus extérieure, la seconde est d'os d'assez gros quadrupèdes, ou d'autres fragmens de substances dures ; l'intérieur est tapissé de graminées, de mousse et de bourre. Chaque mâle a sa femelle, à qui il demeure attaché plusieurs années de suite, ces oiseaux si odieux, si dégoûtans s'inspirent un amour constant et l'expriment par des caresses graduées ; le mâle commence toujours, si l'on

en croit les anciens, par une espèce de chant d'amour, ensuite l'un et l'autre approchent leur bec, se caressent et se baisent ; mais il est aussi rare de les voir s'accoupler réellement, qu'il est commun de les voir se caresser ; ils ne se joignent presque jamais de jour ni dans un lieu découvert, ils cherchent au contraire les endroits les plus retirés et les plus sauvages. L'on attribue au *corbeau* cet instinct de se mettre en sûreté pendant la durée d'une action qui semble suspendre dans l'individu le soin actuel de sa propre existence, parce qu'ayant moins d'ardeur et de force pour l'acte de la génération, son accouplement doit avoir une certaine durée. La femelle pond, vers le mois de mars, jusqu'à cinq à six œufs d'un vert pâle, bleuâtre, marquetés d'un grand nombre de taches et de traits de couleur obscure; l'incubation dure vingt jours, le mâle et la femelle couvent alternativement, mais celle-ci pendant la nuit, et le mâle dort perché à côté du nid. Il a soin pendant le jour de pourvoir à une partie de sa nourriture. Quand les petits viennent d'éclore, ils sont plutôt blancs que noirs; dans les premiers jours la mère semble un peu les négliger, elle ne leur donne à manger que lorsqu'ils commencent à avoir des plumes, mais le mâle y supplée; l'un et l'autre les nourrissent avec des alimens qui ont déjà subi une préparation dans leur jabot, et qu'ils leur dégorgent dans le bec, à-peu-près comme font les granivores. Outre le soin de pourvoir à la subsistance de la famille, le mâle veille à sa sûreté et pour sa défense, il combat les oiseaux de proie qui s'approchent de son nid, et ce jusqu'à extinction de force : s'il apperçoit un *milan* ou une *buse*, il prend son essor, gagne le dessus, et se rabattant sur l'ennemi, il le frappe violemment de son bec; si l'oiseau de proie fait des efforts pour reprendre le dessus, le *corbeau* en fait de nouveaux pour conserver son avantage, et ils s'élèvent quelquefois si haut qu'on les perd absolument de vue. Les *corbeaux* se livrent aussi des combats entr'eux, et on les voit se frapper mutuellement de leurs serres, même en volant; ils se tournent souvent en roue pendant leur vol, et ils passent avec beaucoup d'adresse les morceaux de proie qu'ils ont enlevés, de leur bec à leurs serres, et de celles-ci à leur bec. Peu d'oiseaux prolongent aussi long-temps l'éducation de leurs petits, il est vrai qu'ils sont aussi long-temps à se pourvoir par eux-mêmes; l'époque où ils quittent le nid est environ trois semaines après leur naissance ; ils se tiennent long-temps sur les rochers qui les avoisinent, où ils font entendre un piaulement presque continuel, chaque fois que le père et la mère leur apportent à manger ; ceux-ci les appellent par un cri *crau*, *crau*, *crau*,

très-différent de celui des jeunes ; les petits essaient d'abord leurs forces et reviennent se poser sur le rocher ; dès que l'aile est assez forte pour voler, quinze jours au moins après leur sortie du nid, les père et mère les emmènent tous les matins avec eux, et les ramènent tous les soirs : cette réunion de toute la famille dure tout l'été. Ceux qui nichent aux environs de Rouen ne font qu'une ponte par an ; si on leur enleve leurs petits au mois de mai, on voit pendant tout le reste de l'été le mâle et la femelle seuls. Dès que les jeunes sont en état de se suffire à eux-mêmes, les vieux les chassent et les forcent de quitter l'arrondissement qu'ils se sont approprié. Ce qui me paroît encore confirmer que ces oiseaux ne font qu'une couvée par an, c'est qu'ils commencent à muer dès la fin de mai, ou dans les premiers jours de juin et l'on sait que pendant tout ce temps les femelles ne pondent point. Si chaque période de la vie étoit proportionnée dans cet oiseau comme dans les quadrupèdes, l'on pourroit soupçonner que les *corbeaux* ne deviendroient adultes qu'au bout de plusieurs années, puisqu'il paroît avéré que cet oiseau vit quelquefois un siècle et davantage ; mais aucun observateur n'a encore déterminé l'âge où les jeunes deviennent adultes et sont en état de se reproduire, ce qui est très-difficile à connoître, puisqu'ils ne multiplient point en domesticité, et que dès l'automne l'on ne peut guère distinguer les vieux d'avec les jeunes de l'année ; cependant il est très-probable que ceux-ci sont en état de se reproduire dès la seconde.

Cette espèce est répandue dans toute l'Europe, se trouve en Afrique et dans l'Amérique septentrionale, où elle est beaucoup plus rare que la *corneille*, quoique des voyageurs assurent l'avoir vue en grand nombre ; mais j'observerai, comme j'ai déjà fait, que, d'après la couleur de cet oiseau, on le confond journellement avec la *corneille*, ce qui a pu donner lieu à croire qu'on le trouve dans presque tout l'univers. L'on voit dans le Nord, et même dans l'intérieur de la France, des *corbeaux* blancs ou variés de noir et de blanc ; mais le blanc, soit pur, soit mélangé de noir, ne constitue pas une race particulière, ce sont des variétés que l'on rencontre souvent dans les autres oiseaux, sur-tout dans les contrées les plus au nord. Outre cette variété de couleur il y a aussi variété de grandeur ; néanmoins l'on ne doit point regarder comme tel le *corbeau noir et blanc* de l'île Féroë, c'est une race bien distincte qui ne s'allie point avec le *corbeau* tout noir et ne se tient point dans les mêmes lieux, si l'on en croit ceux qui l'ont observé ; je n'ai pas de peine à le croire, vu que cette race se distingue facilement par une taille d'un

quart au moins plus forte, et par la longueur des plumes de la gorge et du devant du cou, qui sont effilées vers la pointe et comme flottantes ; enfin, ce qui se voit très-rarement dans les individus qui accidentellement sont variés de blanc, c'est que les marques blanches sont correctes sur les plumes, et se répètent aux mêmes places sur les deux côtés : il en est de même pour les pennes des ailes et de la queue. Si l'on juge de la voracité des *corbeaux* à la grosseur et à la force du bec, celui-ci doit être un grand dévastateur.

Chasse aux Corbeaux.

Ces oiseaux, quoique très-méfians, donnent par leur appétit, qui s'étend à tous les genres de nourriture, de la facilité aux oiseleurs de trouver des appâts qui leur conviennent ; la *poudre de noix vomique*, qui est un poison pour un grand nombre d'animaux quadrupèdes, en est aussi un pour ces oiseaux, les *pies* et les *geais*, elle les enivre au point qu'ils tombent bientôt après qu'ils en ont mangé ; mais il faut saisir le moment où ils tombent, car cette ivresse est quelquefois de courte durée, et ils reprennent souvent assez de force pour aller mourir ou languir ailleurs : on leur donne ce poison dans des petites boulettes de viande ou autre nourriture dont ils sont friands. On les prend aussi aux *lacets* divers et même à *la pipée*, comme les petits oiseaux, car ils partagent avec eux leur antipathie pour le *hibou*, et ils n'apperçoivent jamais cet oiseau sans jeter un cri. La *vache artificielle* est pour eux un fleau terrible. (*Voyez* Pluvier.) On en prend aussi beaucoup à la *pince*, en l'amorçant de morceaux de chair. (*Voyez* Poule d'eau.) Les Groënlandais les prennent avec des *filets* arrangés dans la neige, et où conduit une traînée au bout de laquelle on place un appât. (Vieill.)

Corbeau aquatique, dénomination faussement donnée au Cormoran. *Voyez* ce mot. (S.)

Le grand Corbeau d'Afrique (*Corvus major*, édit. de Sonnini, de l'*Hist. nat. de Buffon.*). La couleur générale de ce *corbeau d'Afrique* est d'un noir décidé, luisant sur les ailes et la queue, sans cependant avoir aucun reflet ou en vert ou en pourpre comme le *freux;* les yeux sont d'un brun foncé ; les pieds et les ongles d'un beau noir ; la queue est très-peu étagée, et les ailes ployées s'étendent à-peu-près jusqu'aux trois-quarts de sa longueur ; le bec est plus fort et plus recourbé que celui du *corbeau d'Europe.* La femelle est un peu plus petite que le mâle ; elle est aussi d'un noir plus rembruni.

On trouve ces grands *corbeaux* plus communément sur les montagnes de la baie de Saldanha ; ils vivent en petites troupes isolées, se nourrissent de cadavres d'animaux, de tortues de terre, de limaçons et même d'insectes ; ils ont le courage, mais lorsqu'ils sont réunis, d'attaquer les jeunes *gazelles* et les mettre à mort ; ils nichent sur les rochers. Les femelles pondent quatre à cinq œufs d'un vert sombre, avec des taches brunes.

Latham fait mention (2e suppl. *To the gen. synop.*) d'un *corbeau* figuré par Sparman (*Mus. carls.*), qui se trouve en Egypte ; il ne diffère de l'espèce commune qu'en ce qu'il a le menton blanc. On le voit en petites troupes dans les environs de Rosette, mais au mois de février seulement.

Le Corbeau a bec croisé (*Corvus crucirostra* Lath.). L'extrême rareté de cet oiseau dont on ne connoît qu'un seul individu, me fait présumer que c'est une variété accidentelle. Il a été trouvé à Porto-Ricco. Les deux mandibules du bec sont croisées l'une sur l'autre, comme celles du *bec-croisé ;* du reste, il ressemble au *corbeau commun.*

Le Corbeau chauve, nom que l'on donne dans certains pays au *coracias huppé,* lorsqu'il est vieux. *Voyez* ce mot. (Vieill.)

Le Corbeau a collier, désignation du *choucas* dans quelques ouvrages. *Voyez* Choucas. (S.)

Le Corbeau cornu, Corbeau indien. *Voyez* Calao du Malabar et Calao des Moluques.

Le Corbeau du désert (Edition de Sonnini, de l'*Hist. nat. de Buffon.*). Le docteur Shaw (*Travels of Barbary.*) donne à cet oiseau la grosseur du *corbeau commun,* un bec et des pieds rouges. Poiret en fait aussi mention dans son *Voyage en Barbarie,* et dit qu'il se trouve du côté de Constantine et vers le désert de Saara ; il ajoute que les *corbeaux* qui habitent les lieux élevés et les montagnes de l'Atlas, sont de la grosseur d'un *coq-dinde.* (Vieill.)

Le Corbeau d'Egypte. *Voyez* Atthis. (S.)

Le Corbeau des Indes. *Voyez* Calao de Manille.

Le Corbeau de mer, ou Corbeau marin. *Voyez* Pelican.

Le Corbeau de montagne, nom vulgaire du Casse-noix. *Voyez* ce mot.

Le Corbeau de nuit, nom vulgaire donné au Bihoreau, à l'Engoulevent, à la Hulotte. *Voyez* ces mots.

Le Corbeau de paradis. *Voyez* Savana. (Vieill.)

Le Corbeau rhinocéros. *Voyez* Calao rhinocéros. (S.)

Le CORBEAU DES TERRES AUSTRALES (*Corvus australis* Lath.). Cet oiseau, remarquable par son bec plus épais à sa base, et plus applati sur les côtés que celui du *corbeau commun*, a les plumes de la gorge molles et très-peu serrées entre elles; le bec, les pieds, la tête et tout le corps noirâtres; les pennes des ailes tirent sur le brun; longueur de dix-huit pouces environ.

Cette espèce habite les îles des Amis. Latham rapporte à ce *corbeau* (*Suppl. to. gen. synop.*), un individu qui se trouve dans les mêmes contrées; il en diffère en ce que son bec est en dessus conformé comme celui de l'*ani*, mais il n'a pas l'arête acérée, elle est au contraire arrondie; son plumage est d'un noir profond, excepté sur le haut du cou, où l'on remarque une espèce de croissant blanc. Comme il a le bec beaucoup plus long, les pieds couverts d'écailles, plus grandes et plus formées, les ongles plus forts et plus longs, il est à présumer que cet oiseau, s'il n'est pas une variété accidentelle de la même espèce, est un vieux, et que le précédent seroit un jeune.

Cet oiseau a les plus grands rapports avec le *corbivan*; aussi Latham les donne l'un et l'autre comme étant de la même race.

Le CORBEAU VARIÉ DU MEXIQUE. *Voyez* CACALOTL. (VIEILL.)

CORBEAU. On donne aussi ce nom à des poissons des genres SCIÈNE, *Sciæna nigra* Linn., et TRIGLE, *Trigla hirudo* Linn., qui habitent la Méditerranée. *Voy.* ces mots. (B.)

CORBEILLE, nom donné par les marchands d'Histoire naturelle à plusieurs coquilles bivalves, dont les valves sont striées ou réticulées en sautoir, et imitent l'entrelacement des osiers d'une corbeille. L'ARCHE ou PECTONCLE GRENU, est une corbeille. *Voyez* au mot PECTONCLE. (B.)

CORBICHET, CORBIGEAU, noms par lesquels l'on désigne en divers pays le COURLI. *Voyez* ce mot. (VIEILL.)

CORBILLARD, CORBILLAT, noms donnés aux jeunes CORBEAUX. (VIEILL.)

CORBIN, nom du *corbeau* en vieux français; nos pères se servoient de cannes, nommées à *bec à corbin*, parce que la pomme étoit recourbée et formée comme le bec du CORBEAU. *Voyez* ce mot. (S.)

CORBINE (*Corvus corone* Lath., pl. enl., nº 483, de l'*Histoire natur. de Buffon*; ordre PIES, genre du CORBEAU. *Voyez* ces deux mots.). Cette *corneille* est d'une grosseur inférieure à celle du *corbeau*; sa longueur est de dix-huit

pouces; tout son plumage d'un noir violet; l'iris couleur de noisette; le bec noir ainsi que les pieds. La femelle est un peu plus petite que le mâle. Les *corbines* passent l'été dans les grandes forêts, d'où elles ne sortent que pour chercher leur nourriture. Tout leur convient, insectes, vers, voiries, poissons, grains, fruits et œufs d'oiseaux : ce sont sur-tout ceux de *perdrix*, dont elles sont les plus friandes; aussi en font-elles une grande consommation. Comme dans les grands froids, principalement lorsque la terre est couverte de neige, elles chassent les perdrix même, et ne laissent pas que d'en détruire, on peut dire qu'elles ne sont pas les moins nuisibles des oiseaux de proie. Enfin elles dévastent les noyers dont elles enlèvent les noix, qu'elles cassent en les laissant tomber d'une certaine hauteur, ou qu'elles ouvrent à coups de bec en les fixant entre leurs serres. En hiver elles vivent avec les *corneilles mantelées* et les *freux*, et des mêmes substances; c'est alors qu'elles s'approchent plus fréquemment des habitations, mais elles se tiennent plus volontiers dans les terres labourées, errent pêle-mêle avec nos troupeaux, et cherchent à la suite de la charrue, les vers et les larves de hannetons que le soc met à découvert. Le soir elles se rassemblent de tous côtés, et se retirent dans les forêts où elles passent la nuit à la cime des plus grands arbres qu'elles paroissent avoir adoptés, car c'est toujours sur les mêmes qu'elles se retirent; le matin elles se dispersent dans les campagnes jusqu'à trois lieues à la ronde. Vers le mois de février elles s'accouplent, disparoissent de la plaine et s'éloignent beaucoup moins des forêts, alors toute société est rompue; elles se séparent deux à deux, se partagent une forêt, de manière que chaque couple occupe un arrondissement d'environ un quart de lieue, dont tout autre est exclus, et dont il ne s'absente que pour chercher sa pâture. L'on prétend que ces oiseaux restent constamment appariés toute leur vie. Ils placent leur nid tantôt à la cime des arbres, tantôt vers le milieu, il en est même qui ne le mettent qu'à sept ou huit pieds de terre; généralement ils préfèrent les arbres moyens à ceux qui dominent dans les forêts. Le fond et l'extérieur du nid sont composés de petites branches et d'épines entrelacées, grossièrement mastiquées avec de la terre et du crotin de cheval; le dedans est construit avec plus de soin; il est matelassé avec du chevelu de racines. La ponte est de cinq à six œufs, d'un vert bleuâtre, marquetés d'un grand nombre de taches et de traits de couleur obscure; le mâle et la femelle les couvent alternativement pendant trois semaines, époque où les petits naissent presque nus, le bout du bec et les ongles jaunes, les coins de la bouche d'un

blanc sale, le reste du bec et les pieds rougeâtres ; le mâle et la femelle veillent avec le plus grand soin à leur conservation, et combattent avec fureur les *buses* ou *cresserelles* qui veulent en approcher, quelquefois même ils viennent à bout de les tuer en leur crevant la tête à coup de bec, à ce qu'assure Montbeillard. Ils se battent aussi, ajoute-t-il, avec les *pie-grièches* ; mais celles-ci, quoique plus petites, sont si courageuses, qu'elles viennent souvent à bout de les vaincre, de les chasser et d'enlever leur couvée. Les *corbines* continuent leurs soins à leurs petits bien au-delà du temps où ils sont en état de voler, aussi cette espèce ne fait qu'une couvée par an, à moins que la première n'ait été détruite au printemps. La famille ne se sépare pas pendant la première année, c'est-à-dire jusqu'au retour de la belle saison, et ce sont toutes ces familles réunies ensemble, qui composent les bandes nombreuses que l'on voit à l'automne et pendant l'hiver.

Comme le *corbeau*, cette *corneille* apprend à parler et devient aussi familière ; comme lui, elle dérobe tout ce qui brille, et fait des provisions de ce qu'elle ne peut consommer.

Les *corneilles* sont répandues sur les deux continens ; on les trouve aussi aux terres australes et dans les îles de la mer Pacifique. En Amérique, elles ne dépassent guère le Mexique ; du moins on ne dit pas les avoir trouvées dans la partie méridionale. Mais elles sont très-communes depuis la Louisiane jusqu'à la baie d'Hudson. Comme il y a des *corbeaux* blancs et des *corbeaux* variés, il y a aussi des *corbines* blanches et des *corbines* variées de noir et de blanc. Ces variétés accidentelles se rencontrent quelquefois en France, mais sont plus communes dans le Nord, et sur-tout dans l'Icelande.

Chasse aux Corbines.

Comme ces oiseaux sont fort rusés, qu'ils ont l'odorat très-subtil, et qu'ils volent ordinairement en grandes troupes, ils se laissent difficilement approcher, et ne donnent guère dans les piéges qu'on leur tend : cependant on en attrape quelques-uns à la *pipée*, en imitant le cri de la *chouette*, et tendant les gluaux sur les plus hautes branches, ou bien en les attirant à la portée du fusil, par le moyen d'un *grand-duc*, ou tel autre oiseau de nuit, qu'on élève sur des juchoirs dans un lieu découvert. On les détruit en leur jetant des fèves de marais dont elles sont très-friandes, et que l'on a eu la précaution de garnir en dedans d'aiguilles rouillées. Mais la façon la plus singulière de les prendre, est celle-ci, qui fait connoître le naturel de l'oiseau. Pour cette chasse il faut avoir

une *corbine* vivante ; on l'attache solidement contre terre, les pieds en haut, par le moyen de deux crochets qui saisissent de chaque côté l'origine des ailes : dans cette situation pénible, elle ne cesse de s'agiter et de crier ; les autres *corneilles* ne manquent pas d'accourir de toutes parts à sa voix, comme pour lui donner du secours ; mais la prisonnière cherchant à s'accrocher à tout pour se tirer d'embarras, saisit avec le bec et les griffes qu'on lui a laissés libres, toutes celles qui s'approchent, et les livre ainsi à l'oiseleur.

On se procure encore une chasse amusante en les prenant avec des *cornets de papier* appâtés de viande crue. Lorsque la *corneille* introduit sa tête pour saisir l'appât qui est au fond, les bords du cornet qu'on a eu la précaution d'engluer, s'attachent aux plumes de son cou ; elle en demeure coiffée, et, ne pouvant se débarrasser de ce bandeau qui lui couvre entièrement les yeux, elle prend l'essor et s'élève en l'air presque perpendiculairement, jusqu'à ce qu'ayant épuisé ses forces, elle retombe de lassitude, et toujours fort près de l'endroit d'où elle étoit partie.

Autre chasse. Pour celle-ci, l'on s'habille de noir ; on monte sur des arbres ébranchés et fréquentés ordinairement pendant la nuit par des *corneilles*. Deux ou trois personnes vont secouer les arbres où il y en a le plus ; et ces oiseaux épouvantés, quittent leur asyle, prennent les hommes habillés de noir montés sur d'autres, pour des groupes des leurs, vont se placer à l'entour, et il est aisé de les saisir et de les tuer. Cette chasse, décrite par Chomel, dans son *Dictionnaire économique*, ne mérite pas grande confiance, et doit être d'une réussite difficile. Il n'en est pas de même de celle qui suit, car les procédés qu'on emploie, détruisent beaucoup de *corneilles :* mais comme il en peut résulter de grands inconvéniens, elle doit être faite avec de grandes précautions. L'on hache de la viande, et on la mêle avec de la noix vomique en poudre. On laisse ces deux substances se pénétrer et s'incorporer pendant vingt-quatre heures. On en forme des boules que l'on répand sur les terres que les *corneilles* fréquentent où elles s'empoisonnent en les dévorant. Comme les chiens peuvent s'empoisonner à ces dangereux appâts, on ne peut les guérir qu'en les forçant de boire de l'eau dans laquelle on a mêlé du vinaigre, du jus de citron ou quelqu'autre acide. Si l'on ne trouvoit ce moyen de destruction imprimé dans tous les livres qui traitent des diverses chasses, je me serois bien gardé d'en parler ; mais elle doit être prohibée, puisqu'il en peut résulter la perte d'animaux utiles, sur-tout des chiens de berger qui en sont presque toujours les premières victimes. Il me

semble que pour se défaire d'oiseaux qui ne sont nuisibles que parce qu'ils détruisent le gibier, et particulierement les *perdrix*, il suffit, pour en diminuer le nombre, d'ordonner aux gardes-chasse, au temps de la ponte, de tirer à balles dans le nid; et ils tueront aisément la mère posée sur les œufs ou sur les petits. Cette manière de les chasser en détruit autant, et même plus que le procédé dont je viens de parler. (Vieill.)

CORBIVAU (*Corvus albicollis* Lath., tab. 10, tom. 3 du *Voyage de Spalowsk.*) Ce *corbeau*, dont le nom composé désigne un oiseau qui, par ses mœurs et son genre de vie, se rapproche des *vautours*, n'est pas le seul de cette famille auquel il puisse convenir, puisque tous ceux connus ont le même naturel. On trouve cette espèce, non-seulement dans les environs du Cap de Bonne-Espérance, mais encore dans l'Abyssinie où Bruce l'a observée. Latham la rapporte à son *corbeau de la mer du Sud* (*sont-sea raven*) que j'ai décrit dans ce Dictionnaire, à la suite du *corbeau des terres australes*. Le *corbivau* a le bec comprimé sur les côtés, convexe en dessus, très-courbé et arrondi; les ailes très-longues, et dépassant de trois pouces la queue qui est étagée. Son plumage est entièrement revêtu d'un noir lustré; moins foncé sur la gorge et interrompu sur le derrière de la tête par une tache blanche; les pieds sont noirs ainsi que le bec qui a l'extrémité blanche.

La femelle est moins grande que le mâle, et ses couleurs sont moins décidées. Elle pond au mois d'octobre, quatre œufs verdâtres, tachetés de brun, dans un nid fort ample et creux, placé sur des arbres ou de grands buissons, formé de branches et garni intérieurement de matières douillettes. Ce *corbeau* a le croassement de celui d'Europe et son même goût pour les cadavres; mais il a aussi beaucoup d'appétit pour la proie vivante: il attaque, tue les agneaux et les jeunes gazelles, et les dévore après avoir commencé à leur arracher les yeux et la langue. On les voit perchés en grand nombre sur le dos des *buffles*, des *bœufs*, des *chevaux*, des *rhinocéros* et des *éléphans*, qu'ils débarrassent des larves des insectes qui y sont logés. Ces faits sont tirés de l'*Ornithologie d'Afrique* du voyageur Levaillant. (Vieill.)

CORBULE, *Corbula*, genre de coquilles bivalves, qu'on trouve fossiles à Grignon, mais dont on ne connoît pas d'espèce marine. L'expression de son caractère est, coquille inéquivalve, subtransverse, libre, régulière; une dent cardinale, conique, courbe et relevée sur chaque valve; ligament intérieur; deux impressions musculaires.

Ce genre est remarquable par l'inégalité des valves des co-

quilles qui le composent, l'une étant plus d'un tiers plus grande que l'autre. Leur sommet et leur bord antérieur se joignent exactement, mais leurs bords supérieur et sur-tout postérieur, laissent entr'eux une distance considérable lorsque la coquille est fermée, c'est-à-dire qu'elle est très-baillante de ce côté.

La charnière est de la même espèce dans les deux valves, mais la dent, dans la petite, est très-longue et étroite, tandis qu'elle est très-courte et plus large dans la grande.

On connoît cinq à six espèces de ce genre, qui sont figurées planche 230 de la partie des *vers* de l'*Encyclopédie, par ordre de matières.* On en voit aussi une figurée pl. 8, n° 6 de la partie des *coquilles* du *Buffon*, édition de Déterville. (B.)

CORCELET, *Thorax.* On désigne ordinairement par ce mot la partie du corps des insectes, qui se trouve entre la tête et l'abdomen. Mais si les objets ne peuvent être bien connus que par l'exactitude des détails qu'ils rassemblent, et par celle des noms qui doivent désigner et distinguer ces détails; si la confusion qu'on a des choses, naît le plus souvent de celle des mots, on doit particulièrement, en histoire naturelle, ne rien laisser au vague et à l'incertitude. D'après ces règles, nous avons cru, dans la partie des insectes de l'*Encyclopédie méthodique*, ne devoir donner le nom de *corcelet*, qu'à cette partie qui se trouve entre la tête et la poitrine, et qui donne naissance seulement aux deux pattes antérieures; ainsi, les ailes ne prennent pas naissance du *corcelet*, mais des parties latérales et supérieures de la poitrine ou dos, dont la partie inférieure donne seule naissance aux quatre pattes postérieures. Ainsi, dans les lépidoptères et les hyménoptères, le nom de *corcelet* ne pourroit convenir qu'à cette partie très-raccourcie, nommée *épaulettes* par la plupart des auteurs, puisque cette pièce, quelque courte qu'elle soit, donne toujours naissance à sa partie inférieure, aux deux pattes de devant. Le *corcelet* des coléoptères, des orthoptères et d'une partie des hémiptères, est grand, bien distinct, et placé entre la tête et l'origine des élytres. Dans les hémiptères, le *corcelet* des cigales est un peu moins distinct que celui des punaises; et, comme tout est progression et dégradation insensible dans la nature, on pourroit, en suivant les différens ordres des insectes, trouver leur *corcelet* moins apparent de plus en plus, et disparoître insensiblement dans quelques névroptères. Dans les diptères, cette partie est presqu'imperceptible; et dans les aptères, on ne la retrouve plus. La tête, le *corcelet* et la poitrine, dans les araignées, dans les scorpions, ne forment qu'une seule pièce, qui donne naissance aux huit pattes de

ces insectes. En général, les insectes à six pattes ont un *corcelet* plus ou moins distinct, et ceux qui ont plus de huit pattes n'ont point de *corcelet*. Tout le corps est divisé en anneaux ou segmens, d'où les pattes tirent leur origine. Malgré nos observations à cet égard, nous sommes forcés, pour la facilité et l'intelligence des descriptions, de nous conformer au langage adopté par les auteurs, et nous continuerons d'appeler avec eux *corcelet*, la partie supérieure de la poitrine, dans la plupart des insectes où ces deux pièces se confondent ensemble.

Le *corcelet* a fourni des caractères génériques à la plupart des entomologistes: nous croyons qu'on ne doit l'employer que relativement à la division des espèces. On peut le considérer, dans ses différentes modifications, par rapport à sa *forme*, ses *proportions*, sa *surface* et ses *bords*. (O.)

CORCELET. On entend par ce mot, en conchyliologie, la face antérieure de quelques coquilles, qui est séparée du disque par une carène saillante ou par une ligne enfoncée. *Voyez* au mot COQUILLE. (B.)

CORCHORE. *Voyez* au mot CORETTE. (B.)

CORDE A VIOLON. On donne ce nom, à Saint-Domingue, à une espèce de PÉRIPLOQUE. *Voyez* ce mot. (B.)

CORDELIÈRE, nom que les marchands d'histoire naturelle donnent à quelques coquilles des genres *buccin* et *rocher*, dont la couleur est brune, et qui ont en outre, des lignes blanches sur leurs spires. *Voyez* au mot BUCCIN et ROCHER. (B.)

CORDON-BLEU, nom qui désigne, selon quelques personnes, le BENGALI. *Voyez* ce mot. (VIEILL.)

CORDON-BLEU, *Ampelis cotinga* Lath., planche enl. nº 188 de l'*Hist nat. de Buffon*, ordre PASSEREAUX, genre COTINGA. (*Voyez* ces deux mots.) A en juger par le très-petit nombre de *cordons-bleus* que l'on voit dans les collections d'oiseaux, ce *cotinga* doit être un des plus rares; mais cette rareté n'est-elle pas due au peu de correspondance que l'on a avec le Brésil, la seule contrée de l'Amérique où on le trouve? du moins, il n'en est pas venu juqu'à présent de Cayenne et de Surinam. Un bleu très-vif règne sur la tête, le cou, le dessus du corps de cet oiseau, et jette des reflets verdâtres sur le croupion et les flancs, sous certains aspects; cette même teinte reparoît encore sur les couvertures des ailes, les inférieures de la queue, le bas-ventre et les jambes; un beau pourpre violet, domine sur la gorge, le devant du cou, la poitrine et une partie du ventre; ce fond est traversé sur la poitrine par une ceinture du même bleu que le dos, ce qui a valu à ce

cotinga le nom de *cordon-bleu.* Au-dessous de cette ceinture, quelques individus en ont une autre d'un beau rouge avec quelques taches de feu répandues sur le cou et sur le ventre; ces taches ne sont pas disposées régulièrement: elles sont telles qu'elles doivent être sur un oiseau en mue, et qui quitte la robe de l'enfance pour se revêtir de celle de l'âge adulte. Ce qui prouve que ce plumage varié n'est que l'attribut de l'âge, c'est que les uns en ont plus, d'autres moins, et plusieurs ont la ceinture plus ou moins parfaite; toutes ces variétés diffèrent entr'elles, ainsi qu'on le voit dans tous les oiseaux où le plumage des vieux est dissemblable à celui des adultes. Enfin, il est très-probable que la couleur de feu est celle qui distingue le *cordon-bleu* dans son jeune âge. Les pennes des ailes et de la queue sont noires, avec un liséré bleu sur les barbes extérieures; sa longueur est de huit pouces; le bec et les pieds sont noirs; les plumes bleues ont leur duvet noir, et celles de la couleur de pourpre l'ont blanc. (VIELL.)

CORDON-BLEU, coquille du genre des BULIMES de Bruguière, qui se trouve dans les rivières de l'Inde et de l'Amérique. (*Voyez* au mot BULIME.) Elle forme le genre AMPULLAIRE de Lamarck. *Voyez* ce mot. (B.)

CORDON OMBILICAL, assemblage des vaisseaux ombilicaux. *Voyez* au mot HOMME. (S.)

CORDONNIER. Quelques navigateurs ont donné ce nom au *goëland brun*, sans que l'on puisse entrevoir la raison de cette dénomination. *Voyez* au mot GOELAND. (S.)

CORDYLE, nom spécifique d'un lézard du genre des STELLIONS. *Voyez* ce mot. (B.)

CORDYLE, *Cordyla*, grand arbre à feuilles petites, oblongues, émarginées, glabres, à fleurs disposées en petits bouquets latéraux et solitaires, qui, selon Loureiro, forme un genre dans la monadelphie polyandrie.

Ce genre offre pour caractère un calice campanulé, à quatre divisions aiguës; point de corolle; trente-quatre étamines réunies à leur base; un ovaire supérieur, surmonté d'un style, à stigmate simple.

Le fruit est une baie pédicellée, ovale, aiguë, uniloculaire, et contenant six semences ovales.

Le *cordyle* croît sur les côtes orientales de l'Afrique, où on mange ses baies. (B.)

CORDYLOCARPE, *Cordylocarpus*, genre de plantes établi par Desfontaines, dans sa *Flore atlantique*, et dont les caractères offrent un calice tétraphylle, caduc, à découpures linéaires; une corolle de quatre pétales, ovales, entiers et très-ouverts; six étamines tétradynamiques; un ovaire supérieur,

dont le style est subulé et persistant. Le fruit est une silique en massue, ou cylindrique à sa base, globuleuse à son sommet à plusieurs semences écartées. Voy. *Flore atlantique*, pl. 152, où ce genre est figuré.

Les *cordylocarpes* sont au nombre de deux; l'une qui est celle de Desfontaines, c'est-à-dire, la CORDYLOCARPE ÉPINEUSE, a l'articulation globuleuse de la silique hérissée de pointes et les feuilles en lyre. L'autre, la CORDILOCARPE UNIE, a cette articulation unie et les feuilles pinnatifides. Cette dernière vient des îles de l'Archipel, et est figurée tab. 35 du *Voyage* de Tournefort : elle forme le genre ERUCAIRE de Gærtner. *Voyez* ce mot. (B.)

CORÉ, *Coreus*, genre d'insectes de l'ordre des HÉMIPTÈRES, de ma famille des CIMICIDES. On en doit la formation à M. Fabricius, qui ne l'a cependant pas composé, comme il auroit pu le faire.

Les *corés* ont leurs antennes insérées au-dessus de la ligne qui va du bord supérieur des yeux, à la naissance de la lèvre supérieure, ou du bout du museau, droites, toujours découvertes, de quatre articles, dont le dernier ordinairement renflé; un bec courbé, presque parallèle au corps, de quatre articles peu différens en longueur; les tarses à trois articles, dont le premier et le dernier longs.

L'habitus des *corés* est variable ; néanmoins ils ont fréquemment la tête enfoncée postérieurement dans le corcelet; les yeux petits et saillans; le corcelet très-étroit à sa partie antérieure et fort dilaté postérieurement; l'écusson grand, triangulaire ; l'abdomen plat en dessus, relevé sur les côtés; les élytres de la longueur de l'abdomen, coriacées, avec leur extrémité membraneuse; et les pattes assez longues et minces.

Ces insectes appartiennent à la nombreuse famille des PUNAISES, avec lesquelles Linnæus et Geoffroi les ont placés. On les trouve pendant toute la belle saison sur les plantes, souvent réunis avec les *larves* et les *nymphes*. Celles-ci leur ressemblent par les formes et les couleurs, et n'en diffèrent qu'en ce qu'elles n'ont ni ailes, ni élytres; les *larves* en sont entièrement privées, et les *nymphes* n'en ont que les rudimens.

Semblables aux autres insectes, les *corés* ne sont en état de s'accoupler qu'après avoir acquis des ailes ; les femelles pondent un grand nombre d'œufs, qu'elles placent sur les plantes les uns à côté des autres, et ils y restent attachés au moyen d'un gluten qui les y colle. Quand les petites larves sortent des œufs, elles se répandent sur les feuilles pour chercher leur nourriture; les unes la trouvent dans les plantes même dont elles

tirent le suc avec leur trompe, les autres en faisant la guerre aux insectes qu'elles sucent jusqu'à ce qu'ils n'ayent plus que la peau. Ce n'est pas seulement sous l'état de larves que celles-ci sont carnassières, la nymphe et l'insecte parfait vivent également des insectes qu'ils peuvent attraper, et il n'est pas rare de les trouver suçant une chenille plus grosse qu'eux, souvent même, en grand nombre.

On connoît une assez grande quantité d'espèces, dont plusieurs habitent l'Europe.

Nous en décrirons d'abord quelques-unes, nous rendrons ensuite compte des changemens que nous avons faits dans ce genre.

Coré bordé, *Coreus marginatus* Fab.; il a environ six lignes de longueur; le dessus du corps, les pattes et les élytres d'un brun roux; le dessous du corps d'un brun pâle, quelquefois jaunâtre; le premier et le dernier article des antennes plus gros que les autres: deux petites épines droites, dirigées en avant, à la partie antérieure de la tête, entre la base des antennes; le corcelet large, relevé sur les côtes, formant deux angles arrondis; l'écusson de moyenne grandeur; les pattes longues, les cuisses un peu renflées.

On le trouve en Europe; il est très-commun aux environs de Paris.

Coré porte-épine, *Coreus spiniger* Fab.; il a la forme du précédent; le premier article de ses antennes a son extrémité épineuse; la tête est cendrée, et a de chaque côté, deux pointes élevées, aiguës; le corcelet est d'un brun grisâtre, avec le rebord élevé et formant une épine obtuse, bidentée; l'écusson est gris, avec l'extrémité blanche; les élytres sont grises, avec la base blanche; l'abdomen est gris, tacheté de blanc, et a ses bords aigus.

On le trouve en Italie, et dans la France méridionale.

Coré chasseur, *Coreus venator* Fab.; il est de moyenne grandeur; il a les antennes rougeâtres, avec le dernier article noirâtre; la tête, le corcelet, les élytres jaunâtres, avec un grand nombre de points très-noirs; les ailes blanches; le corcelet épineux, d'un gris obscur en dessous; les pattes ferrugineuses.

On le trouve en Italie.

On rencontre encore souvent dans les environs de Paris, le *coré carré*, et une espèce qui paroît être le *coré rhomboïde* de M. Fabricius; l'abdomen de l'un et de l'autre est applati, et forme une sorte de rhombe, ou plutôt un carré dont un des angles fait la base de l'abdomen, et l'opposé l'anus. Dans le *coré rhomboïde* cette dernière partie a six dents.

J'ai partagé le genre de Coré en deux coupes principales; les uns ont le corps convexe en dessus ou en dessous, ou relevé sur les côtés; les autres ont le corps très-applati, souvent réticulé et transparent; le museau de plusieurs forme une gaîne à la base du bec.

La première coupe est subdivisée en deux : corps étroit, alongé, *lygæus clavipes*, *phyllopus* de M. Fabricius. — Corps ovale ou oblong; ici les côtés du corcelet sont ou relevés, *coreus marginatus*, *acanthia paradoxa* de M. Fabricius; ou de niveau avec le disque, *coreus rhombea*, *quadratus* de M. Fabricius.

La seconde coupe est partagée en deux : corcelet droit au bord postérieur, point prolongé en écusson. *Acanthia corticalis* Fab. — Corcelet prolongé en écusson au bord postérieur. *Acanthia cardui*, *pyri* de l'entomologie de Kiell.

Plusieurs *acanthia* de cet auteur, que nous rangeons ici avec les *corés*, étant très-singulières, ou par leur forme ou par leur manière de vivre, nous ne pouvons nous dispenser de les faire connoître.

Coré paradoxe, *Coreus paradoxus*. Cette espèce est longue de cinq lignes, grise, avec quelques nuances obscures, et si peu épaisse, que son corps ne semble formé que d'une membrane; elle est entièrement hérissée de poils rudes et gris; les antennes sont épineuses, terminées en massue; les yeux sont rougeâtres; les côtés du corcelet sont relevés en lobes arrondis, et ciliés; l'abdomen est en nacelle, et ses bords sont festonnés.

Je trouvai en 1780, dans un jardin de Paris, sur des feuilles d'orme, un individu de cette curieuse espèce. Je remarquai, avant de la prendre, qu'elle agitoit avec beaucoup de célérité son corps, et qu'elle faisoit entendre un petit son; je ne sache pas qu'on l'ait retrouvée ici depuis; elle n'est pas rare dans le midi de la France, j'en ai pris une assez grande quantité dans la ci-devant province de l'Angoumois, j'en ai reçu d'autres des environs de Lyon et de Bordeaux.

Sparmann l'avoit découverte au Cap de Bonne-Espérance.

Coré clavicorne, *Coreus clavicornis*. Geoffroy décrit cette espèce sous le nom de *punaise tigre*; son corps n'a qu'un peu plus d'une ligne de long; sa tête est noire; son corcelet est noir au milieu, blanchâtre sur les côtés; il a trois lignes élevées dans sa longueur; les élytres sont blanchâtres, réticulées et ponctuées de noir. Geoffroy observe que les deux premiers articles des antennes sont courts, le troisième fort long, et le dernier en massue.

La larve de cette espèce habite l'intérieur des fleurs de la germandrée, *teucrium chamædrys*, et y produit avant qu'elles s'ouvrent, une espèce de galle, en leur faisant acquérir un volume extraordinaire. Réaumur en avoit parlé dans ses Mémoires, *tom. 3, tab. 34, fig. 1-4.*

Coré du poirier, *Coreus pyri.* C'est la *punaise à fraise antique* de Geoffroi; rien n'est plus singulier que cette espèce; sa tête est brune et petite; son corcelet a des rebords larges, diaphanes, membraneux, réticulés, qui forment des ailerons sur les côtés, et vont même recouvrir sa tête; les étuis pareillement larges, débordent aussi le corps, et sont membraneux, réticulés, avec deux bandes brunes, transverses; les antennes sont semblables à celles de l'espèce précédente, mais plus fines; les dilations latérales du corcelet forment autour du cou de l'insecte une sorte de fraise antique. (L.)

COREOPE, *Coreopsis*, genre de plantes à fleurs composées, de la syngénésie polygamie frustranée, et de la famille des Corymbifères, dont le caractère est d'avoir un calice commun composé de deux rangs de folioles oblongues, dont les intérieures sont plus larges, et communément à bords un peu colorés; quantité de fleurons hermaphrodites, tubulés, à cinq divisions, placés au centre; plusieurs demi-fleurons femelles, stériles, un peu distans, à languettes, formant la couronne; un réceptacle chargé de paillettes.

Le fruit consiste en plusieurs semences orbiculées, convexes d'un côté, concaves de l'autre, entourées d'un bord membraneux, et munies de deux cornes à leur sommet.

Voyez pl. 704 des *Illustrations* de Lamarck, où ce genre est figuré.

Les *coréopes* comprennent une vingtaine d'espèces, qui sont des plantes vivaces, à tiges droites, à feuilles ordinairement opposées, multifides dans quelques espèces; à fleurs axillaires ou terminales, longuement pédonculées, la plupart, pour ne pas dire toutes, originaires de l'Amérique.

Les principales espèces sont la Coreope a feuilles menues, *Coreopsis verticillata* Linn., dont le caractère est d'avoir les feuilles sur-décomposées et leurs découpures filiformes. Elle est bisannuelle, et croît très-abondamment dans les terreins sablonneux de la Caroline, où je l'ai observée.

La Coreope triptère, dont les feuilles inférieures de la tige sont pinnées, les supérieures ternées, et les folioles lancéolées, est très-propre, par sa grandeur, à la décoration des parterres. Elle croît dans les lieux ombragés et humides de la Caroline, où je l'ai fréquemment observée.

La Coreope odorante, *Coreopsis chrysantha* Linn., a les feuilles ternées, dentelées, glabres, et les rayons des fleurs de plusieurs couleurs. Cette espèce croît à Saint-Domingue et à la Martinique. Elle a une odeur agréable, approchant de l'angélique, et forme un fourrage que les bestiaux aiment beaucoup.

La Coreope a feuilles alternes, dont le nom indique le caractère, croît dans les lieux sablonneux de la Caroline et de la Virginie. Elle diffère des autres par son aspect.

La Coreope a baies, s'éloigne de ce genre par ses fruits. C'est une plante plus haute qu'un homme, qui croît à Surinam. (B.)

CORET, coquille décrite et figurée dans Adanson. C'est un véritable Planorbe. *Voyez* ce mot. (B.)

CORETTE, *Corchorus*, genre de plantes à fleurs polypétalées, de la polyandrie monogynie, et de la famille des Tiliacées, dont le caractère est d'avoir un calice de cinq folioles caduques; cinq pétales obtus; un grand nombre d'étamines; un ovaire supérieur, oblong, sillonné, à style nul et à trois stigmates simples ou bifides. Le fruit est une capsule oblongue, à deux ou à cinq valves, et divisée intérieurement en autant de loges qui contiennent des semences nombreuses et anguleuses.

Voyez pl. 478 des *Illustrations* de Lamarck, où ces caractères sont figurés.

Les *corettes* renferment une quinzaine d'espèces originaires des Indes orientales et de l'Amérique méridionale. Ce sont des plantes herbacées, annuelles ou vivaces, rarement frutescentes, dont les feuilles sont alternes, entières, dentées, et quelquefois filamenteuses en leurs bords, presque toujours stipulées. Les fleurs sont axillaires, de couleur jaune, et fort peu durables.

Les espèces les plus remarquables sont:

La Corette potagère, *Corchorus olitorius* Linn., dont les capsules sont oblongues ventrues, les feuilles dentées et les dentelures inférieures, terminées chacune par un filet. Cette plante croît naturellement dans l'Asie, l'Afrique et l'Amérique: elle est annuelle. Dans tous ces pays, on la cultive pour la manger en guise d'épinards, ou mieux d'oseille, quoiqu'elle ne soit pas acide, car on la met principalement dans les potages. On prétend, en général, que c'est un manger plus agréable que sain. On lui attribue quelques vertus médicinales, telles que d'être émolliente, adoucissante et pectorale.

La Corette capsulaire a huit à dix pieds de haut, quoi-

qu'annuelle comme la précédente; ses capsules sont presque rondes, applaties, rugueuses, et les découpures inférieures de ses feuilles sont terminées par des poils. Cette plante croît dans les Indes orientales. On tire de son écorce, par la macération dans l'eau, une filasse qu'on emploie pour faire des cordes et des toiles, principalement à la Chine et à la Cochinchine. On mange également ses feuilles.

La Corette laineuse. C'est un arbrisseau de trois à quatre pieds de haut, dont toutes les parties sont très-velues; ses feuilles sont elliptiques et crénelées; ses capsules ovales, oblongues et disposées en ombelle. Elle croît dans l'Amérique méridionale.

La Corette du Japon a aussi une tige ligneuse, et les fleurs terminales assez grandes et assez belles pour faire ornement dans les parterres de ce pays. On les fait doubler. (B.)

CORI, petit quadrupède de l'Amérique méridionale, dont quelques voyageurs ont fait mention, et qui me paroît ne pas différer de l'*apéréa*. En effet, tous les traits que l'on peut saisir dans les descriptions superficielles du *cori*, tracées par Oviedo, le Père Charlevoix, et Perrier de Montfraisier, sont des traits de ressemblance avec l'Apéréa. (*Voyez* ce mot.) Je dois néanmoins ajouter que, suivant la conjecture de M. d'Azara, le *cori* n'est autre que le *lapin domestique* (*Hist. nat. des Quadrupèdes du Paraguay*, tom. 2, p. 71); mais cet observateur ne connoissoit, comme moi, le *cori* que par les indications des voyageurs cités plus haut. (S.)

CORIACÉES, *Coriaceæ*, nom d'une famille que j'ai formée dans les Diptères, et qui comprend les Hippobosques des auteurs. La bouche de ces insectes consiste en une espèce de bec, composé de deux valvules coriacées, supportée par une pièce reçue à entaille au-devant de la tête, et en un suçoir de deux soies; leurs antennes sont très-courtes ou nulles, et ne consistent qu'en un tubercule, inséré de chaque côté près de la bouche; leur corps est plat et coriacé; leur tête est petite et se confond peu à peu avec le corcelet; les yeux sont très-plats; les petits yeux lisses manquent; les ailes manquent dans plusieurs, et ont très-peu de nervures; les balanciers sont nuls ou très-petits; les pattes sont écartées, dirigées horizontalement; les antérieures sont fort rapprochées de la tête, et finissent même par être insérées au-dessous d'elle; les crochets des tarses sont forts, contournés, plus ou moins bifides.

Les *diptères* sont parasites.

Je forme la famille des Coriacées des genres Hippobosque, Ornithomye, Mélophuge et Nyctéribie. (L.)

CORIANDRE, *Coriandrum* Linn. (*Pentandrie digynie*), plante annuelle, originaire d'Italie, de la famille des OMBELLIFÈRES, et qui a des rapports avec l'*œthuse*. On a donné son nom à un genre. Ses fleurs sont disposées en ombelles. L'ombelle principale est composée de cinq à huit rayons; elle a un involucre à une foliole, qui manque rarement; les petites ombelles sont ordinairement garnies d'un involucelle à trois feuilles; les fleurs qu'elles portent sont plus ou moins régulières : toutes ont un calice à cinq dents, cinq étamines et cinq pétales échancrés et réfléchis; mais dans les fleurs du centre, les pétales sont très-petits et égaux, et dans celles de la circonférence, ils sont inégaux et plus grands sur-tout à l'extérieur; le germe placé sous chaque fleur soutient deux styles distans, et se change, après sa fécondation, en un fruit globuleux composé de deux semences sphériques, appliquées l'une contre l'autre et couronnées par le calice. Les fleurs du centre avortent le plus souvent. *Voyez* la pl. 196 de l'*Illustr. des Genres*, de Lamarck.

La tige de *coriandre* est droite et glabre, ordinairement rameuse et haute d'environ deux ou trois pieds. Ses feuilles inférieures sont deux fois ailées, avec des folioles larges, presqu'ovales, lobées et dentées; les supérieures sont découpées plus profondément, et divisées en lanières étroites. Les fleurs sont blanches et légèrement teintes de rouge.

Cette plante est aisément cultivée dans les jardins, et se trouve naturalisée dans les parties méridionales de la France où les champs en sont infectés. Lorsqu'elle est en végétation, elle y répand une odeur désagréable qui, sur-tout dans les temps pluvieux, cause des maux de tête et donne des envies de vomir à ceux qui traversent les terres où elle croît. Ce principe actif et pénétrant qui attaque les nerfs et le cerveau est très-volatil, il réside principalement dans ses semences. Avant et après leur maturité, tant qu'elles sont fraîches, elles ont l'odeur de la punaise; mais elles perdent cette odeur en vieillissant, aussi ne les emploie-t-on que desséchées. Alors leur saveur est forte, aromatique et gracieuse; les confiseurs les couvrent de sucre et en font de petites dragées; les brasseurs en parfument leur bière; les Espagnols en mettent dans leurs cordiaux, et les Hollandais dans leurs alimens; quelques peuples du Nord les mêlent avec la pâte dont ils font leur pain. Tout le monde les mâche avec plaisir, et l'haleine en est plus agréable. Enfin la médecine s'en empare à son tour, et en fait usage comme d'un bon carminatif et stomachique. Ces graines réduites en poudre et infusées à petite dose dans

du vin, ont souvent rétabli les menstrues et emporté des fièvres quartes. (D.)

CORIDON. *Voyez* Papillon. (S.)

CORIGUAYRA. *Voyez* Sarigue. (S.)

CORIMBE. *Voyez* Corymbe. (S.)

CORINDE, *Cardiospermum*, genre de plantes à fleurs polypétalées, de l'octandrie trigynie, et de la famille des Saponacées, dont le caractère est d'avoir un calice de quatre folioles ovales, concaves, persistantes, et dont deux, opposées, sont plus grandes; quatre pétales ovales, obtus; quatre folioles pétaliformes, droites, inégales, rapprochées en cylindre autour des parties génitales, et plus courtes que les pétales auxquels elles sont attachées; huit étamines; un ovaire supérieur, trigone, chargé de trois styles courts, à stigmates simples.

Le fruit consiste en trois capsules enflées et cornées, qui forment une vessie triangulaire, à angles tranchans, et ayant un sillon sur chaque face. Chaque capsule contient une semence globuleuse, lisse, marquée d'une tache cordiforme très-remarquable.

Voyez pl. 317 des *Illustrations* de Lamarck, où ce genre est figuré.

Les *corindes* sont des plantes annuelles, à tiges foibles, sarmenteuses, à feuilles deux fois ternées, à pédoncules solitaires, axillaires, munis de deux vrilles au-dessous de leur sommet. Ces pédoncules portent des fleurs disposées en corymbes. Il y en a quatre espèces, une glabre venant des Indes, une cotonneuse venant d'Amérique, une velue venant d'Afrique, et la dernière, remarquable par ses grandes fleurs, venant de la Jamaïque. (B.)

CORINDON ou KORUND. *Voyez* Spath adamantin. (Pat.)

CORINE (*Antilope corinna* Linn. éd. 13. *Voyez* tom. 30, pag. 266, pl. 15 de l'*Hist. nat. des Quadrupèdes de Buffon*, édition de Sonnini), quadrupède du genre Antilope et de la seconde section de l'ordre des Ruminans. (*Voyez* ces mots.) La *corine* ressemble à la *gazelle* et au *kevel;* mais elle est encore plus petite que ce dernier, et ses cornes sont beaucoup plus menues, plus courtes et plus lisses que celles de la *gazelle* et du *kevel;* les anneaux qui environnent les cornes de la *corine*, sont très-peu proéminens et à peine sensibles. Ce joli ruminant paroît tenir un peu du *chamois*, mais il est beaucoup plus petit, n'ayant que deux pieds et demi de longueur et moins de deux pieds de hauteur; il a les oreilles

longues de quatre pouces et demi; la queue de trois pouces; les cornes de six pouces de longueur et de six lignes seulement d'épaisseur; le poil est court, luisant et fourni, fauve sur le dos et les flancs, blanc sous le ventre et sous les cuisses avec la queue noire. Il y a, dans cette même espèce de la *corine*, des individus dont le corps est parsemé de taches blanchâtres, disposées sans ordre.

Les *corines*, ainsi que les *gazelles* et les *kevels*, se rassemblent en troupes, vivent en société, sont d'un naturel doux, et s'accoutument aisément à la domesticité; leur chair est aussi très-bonne à manger. Elles se trouvent au Sénégal, et y portent le nom de *korin*, duquel Buffon a fait celui de *corine*. (Desm.)

CORINOCARPE, *Corinocarpus*. C'est une plante ligneuse, dont les feuilles sont alternes, pétiolées, ovoïdes, presque échancrées, entières et très-glabres, les fleurs blanches, disposées en panicules terminales et sessiles.

Chaque fleur a un calice de cinq folioles oblongues, concaves, caduques; cinq pétales droits, arrondis, et étroits vers leur base; cinq folioles pétaliformes, munies à leur base d'une glande; cinq étamines non saillantes; un ovaire supérieur, globuleux, chargé d'un style court, à stigmate obtus.

Le fruit est une noix alongée, en massue, contenant un noyau oblong.

Cette plante, dont les caractères sont figurés pl. 143 des *Illustrations* de Lamarck, croît dans la nouvelle Zélande. (B.)

CORIOPE. *Voyez* Coréope. (S.)

CORIS, *Coris* L'infatigable naturaliste Commerson a donné ce nom à un genre de poissons de la division des Thoracins, dont il a découvert deux espèces dans ses voyages. Lacépède a adopté ce genre, et en a ainsi rédigé le caractère. « Tête grosse et plus élevée que le corps, qui est comprimé et alongé; le premier ou le second rayon des nageoires thoracines une ou deux fois plus alongé que les autres; point d'écailles semblables à celle du dos sur les opercules ni sur la tête, dont la couverture lamelleuse, et d'une seule pièce, représente une sorte de casque ».

La première espèce, le Coris aigrette, a le premier rayon de la nageoire du dos une ou deux fois plus long que les autres; l'opercule terminé par une ligne courbe; une bosse au-dessus des yeux. Il est figuré vol. 3, pl. 4 de l'ouvrage de Lacépède.

La seconde espèce, le Coris angulé, a le premier rayon de la nageoire du dos un peu plus court que les autres; l'oper-

cule terminé par une ligne anguleuse; point de bosse au-dessus des yeux. Il est figuré à côté du précédent, et se trouve ainsi que lui dans la mer du Sud. (B.)

CORIS, *Coris*. C'est une petite plante dont les feuilles sont éparses, nombreuses, petites, linéaires, entières; les supérieures épineuses en leurs bords; les fleurs rouges, presque sessiles, disposées aux sommets des tiges en bouquets serrés ou en épis ovales.

Chacune de ces fleurs offre un calice monophylle à cinq dents, et couronné de pointes épineuses; une corolle monopétale, irrégulière, à cinq découpures inégales et échancrées; cinq étamines; un ovaire supérieur, globuleux, chargé d'un style à stigmate épais.

Le fruit est une capsule arrondie, située au fond du calice, uniloculaire, à cinq valves, et qui contient plusieurs petites semences.

Cette plante croît dans les lieux sablonneux et maritimes de l'Europe australe. On l'appelle *coris de Montpellier*, parce qu'elle est commune près de cette ville. (B.)

CORIS. C'est la PORCELAINE MONNOYE. *Voyez* au mot PORCELAINE. (B.)

CORISE, *Corixa*, genre d'insectes de l'ordre des HÉMIPTÈRES, et de ma famille des PUNAISES D'EAU, division des NOTONECTÈRES. Ses caractères sont: antennes très-courtes, insérées sous les yeux, terminées en pointe, et de quatre pièces; bec fort court, strié transversalement, percé d'un trou près du bout en devant; pattes antérieures courtes, repliées sous la tête, terminées par une pièce presque conique, obtuse, très-ciliée et mutique.

Les *corises* sont des insectes aquatiques, de forme alongée, un peu applatie; ils ont la tête verticale, arrondie à la partie supérieure, appliquée contre le corcelet; les yeux triangulaires; le corcelet plus large que long, terminé en pointe à sa partie postérieure; l'abdomen large, applati en dessus; les pattes antérieures courtes; les intermédiaires longues, avec leurs tarses terminés par deux crochets fort longs; les postérieures longues, avec leurs tarses larges, applatis, terminés en pointe, garnis de poils fins et serrés, et à crochets très-courts au bout; les élytres coriacées à la base, membraneuses à l'extrémité, couchées sur l'abdomen, recouvrant deux ailes membraneuses et pliées.

Ces insectes, qui vivent dans l'eau, se tiennent ordinairement suspendus par le derrière à sa surface; mais au moindre mouvement qu'ils apperçoivent, ils se précipitent au fond

avec beaucoup de vîtesse; ils peuvent y rester un certain temps, en s'accrochant à quelque plante ou à des pierres. Ils volent quelquefois, mais ils marchent mal et lentement sur la terre; dans l'eau, ils sont très-agiles. Ils se nourrissent d'insectes aquatiques, qu'ils sucent avec leur trompe, après les avoir saisis avec les pinces de leurs pattes antérieures. Quand ils nagent, le dessous de leur corps paroît argenté, effet produit par l'air qui s'y attache.

Ces insectes sont peu nombreux en espèces : on n'en a décrit que quatre, dont deux se trouvent dans les eaux stagnantes de l'Europe.

Corise striée, *Corixa striata* Geoff., *Notonecta* Linn., *Sigara* Fab. Elle a environ cinq lignes de long; la tête jaune; les yeux noirs; les antennes jaunes, peu visibles, le corcelet marqué de petites lignes transversales jaunes et noires; les élytres jaunâtres, avec des lignes transversales courtes, ondées, noires; tout le dessous du corps et les pattes jaunes.

La larve et la nymphe diffèrent peu de l'insecte parfait, vivent également dans l'eau, et se nourrissent de petits insectes. La nymphe a ses ailes et ses élytres renfermées dans des fourreaux attachés de chaque côté de la poitrine.

On la trouve dans toute l'Europe. (L.)

CORISPERME, *Corispermum*, genre de plantes à fleurs incomplètes, de la monandrie digynie, et de la famille des Chénopodées, dont le caractère est d'avoir un calice de deux folioles, opposées, minces, concaves, comprimées; une étamine, quelquefois davantage; un ovaire supérieur, comprimé, chargé de deux styles à stigmates simples. Le fruit est une semence nue, elliptique, applatie, légèrement convexe, et entourée d'un rebord mince et tranchant.

Voyez pl. 5 des *Illustrations* de Lamarck, où ce genre est figuré.

Les *corispermes* ne comprennent que deux espèces, que l'on trouve sur les bords de la Méditerranée, aux environs de Montpellier. Ce sont des plantes annuelles, à tiges rameuses, dures, striées, dont les feuilles sont alternes, et les fleurs axillaires et de peu d'apparence.

L'une, la Corisperme a feuilles d'hyssope, a les bractées glabres; et l'autre, la Corisperme a épis rudes, les a rugueuses.

Il en est une troisième qui vient du Levant, et qui est pentandre. (B.)

CORLI, CORLUI. *Voyez* Courlis. (S.)

CORLIEU (*Scolopax phœopus* Lath., pl. enl., n° 842 de l'*Histoire naturelle de Buffon*, ordre des Échassiers, genre

de la BÉCASSE. *Voyez* ces deux mots.). Le plumage de cet oiseau a des rapports avec celui du *courlis*; mais il est beaucoup plus petit. Il a seize pouces deux lignes de longueur; le dessus de la tête brun, avec une bande longitudinale de gris blanc sur le milieu; une tache blanche entre le bec et l'œil; la gorge de cette même couleur; les côtés de la tête, le cou et la poitrine couverts de plumes brunes, et bordées de gris blanc et de fauve; celles du dos d'un brun foncé, et grises sur les bords; la partie inférieure du dos, le croupion, le ventre, les flancs, et les couvertures du dessous de la queue sont blancs; les couvertures des ailes d'un gris brun, avec des taches transversales d'un gris blanc; les pennes des ailes noirâtres, avec des taches transversales blanchâtres sur le bord des barbes extérieures; celles de la queue cendrées en dessous, d'un gris brun en dessus, et rayées transversalement de brun, excepté les trois plus extérieures qui sont blanches et marquées des deux côtés de bandes transversales brunes; le bec est noirâtre, et les pieds sont verdâtres. L'espèce du *corlieu* a les mêmes habitudes et le même genre de vie que le *courlis*, vit dans les mêmes lieux, mais fait bande à part. Elle est rare en France, commune en Angleterre; se trouve à Madagascar, à la Louisiane, et paroît à l'automne dans les environs de New-York. (VIEILL.)

CORMARIN, CORMARAN, noms qui viennent, ainsi que celui de *cormoran*, de *corbeau marin*, que l'on donnoit autrefois au CORMORAN. *Voyez* ce mot. (VIEILL.)

CORMIER, nom vulgaire du *sorbier sauvage*. *Voyez* au mot SORBIER. (B.)

CORMORAN (*Pelicanus carbo* Lath., pl. enl., n° 927 de l'*Hist. nat. de Buffon*, ordre des PALMIPÈDES, genre du PÉLICAN. *Voyez* ces mots.). Le *cormoran* a la tête applatie comme presque tous les oiseaux plongeurs; les yeux placés très en avant et près des angles du bec, dont la substance est dure, luisante comme de la corne; les pieds noirs, courts et forts; les quatre doigts liés ensemble par une membrane; l'iris est verdâtre; la prunelle bleuâtre, et ses bords sont marqués de petits points d'un violet très-clair; des brins blancs pareils à des soies, hérissés sur le haut du cou et le dessus de la tête, dont le devant et les côtés sont chauves; une peau également nue dessous le bec, qui est droit jusqu'à la pointe, où il se recourbe en un croc très-aigu; cette peau est noirâtre entre le bec et l'œil, et orangée au-dessous de celui-ci jusqu'au coin de la bouche; sa taille est un peu au-dessus de celle du *canard musqué*, et sa longueur d'environ un pied

sept pouces ; l'ongle du milieu dentelé en forme de scie ; le dessus de la tête et la partie du cou qui en est la plus proche, sont d'un noir vert, varié de petites lignes longitudinales, blanches, formées par une tache alongée et déliée de cette couleur, dont chaque plume est terminée ; quelques plumes plus longues et plus larges que les autres, composent, sur l'occiput, une huppe étroite, d'environ deux pouces de longueur ; la gorge est blanche ; cette couleur remonte de chaque côté jusqu'aux yeux, et y forme une bande d'environ neuf lignes de largeur ; un noir vert couvre le reste du cou, la partie inférieure du dos, le croupion, la poitrine, le ventre, et les couvertures du dessous et du dessus de la queue ; l'on remarque sur les cuisses, qui sont de la même teinte, une grande tache blanche, placée sur leur côté extérieur ; le haut du dos, les scapulaires, les couvertures supérieures des ailes sont d'une couleur obscure, cuivrée et tirant un peu sur le vert ; chaque plume est bordée et terminée de vert noir ; l'aile est composée de trente-une pennes ; les primaires sont noirâtres et nuancées de vert, et les autres pareilles aux couvertures supérieures, mais moins brillantes ; la queue est étagée et composée de quatorze plumes roides, d'un vert noirâtre ; les pieds, les membranes et les ongles sont d'un beau noir.

La femelle diffère du mâle en ce qu'elle est moins grosse et toute noire, sans aucune tache blanche : les jeunes ont le dessus du corps noir, et le dessous blanchâtre ; leur bec est moins recourbé à sa pointe.

Il est très-difficile de faire sortir de l'eau ce grand destructeur de poissons, car il a la faculté d'y rester fort long-temps, sur-tout si on le poursuit, quoique ses plumes soient très-imbibées d'eau. Cet élément lui est si familier, que des jeunes, presque sans plumes, nagent et plongent avec la même facilité que les vieux. Le *cormoran* est d'une telle adresse à pêcher, et d'une si grande voracité, que, dans un étang, il y fait seul plus de dégât qu'une troupe entière d'autres oiseaux pêcheurs ; mais heureusement il se tient presque toujours au bord de la mer, et s'éloigne peu des embouchures des grandes rivières. Sa proie ne lui échappe guère, car il peut rester long-temps plongé, et nage sous l'eau avec beaucoup de rapidité ; aussi il revient presque toujours avec un poisson en travers de son bec. Pour l'avaler, il le jette en l'air, et est adroit à le recevoir la tête la première, de manière que les nageoires se couchent au passage, tandis que la peau membraneuse qui garnit le dessous du bec, s'étend autant qu'il est nécessaire pour que le poisson, souvent fort gros, puisse y passer en entier. Cet habile plongeur prend fréquemment son essor ; mais la faim

seule lui donne de l'activité, car il devient paresseux et lourd dès qu'il est rassasié. C'est dans ces momens d'inaction qu'on le voit souvent perché sur les arbres qui sont à proximité des rivières et de la mer. Il prend beaucoup de graisse; mais sa chair a une odeur très-forte, et est de mauvais goût: cependant elle n'est pas dédaignée des marins, pour qui, dans de longs trajets, la rencontre de ces oiseaux est une ressource très-précieuse. Les uns font leur nid sur les arbres, d'autres dans les rochers; cela dépend des localités. Quoique les *cormorans* soient répandus dans l'ancien et le nouveau Monde; quoiqu'on les trouve dans le Nord et dans le Sud, il est des cantons où ils sont beaucoup plus nombreux que dans d'autres. En Hollande, ils arrivent vers les premiers jours de mars; l'on croit qu'ils y viennent d'Islande, et y restent jusqu'au mois de novembre. Ces oiseaux faisoient autrefois leurs nids et leurs pontes dans l'épaisse forêt de Sevinhuis; mais ils ont disparu après sa destruction: depuis, ils ont établi leur domicile dans un de ces terreins que l'on nomme en Hollande *Polders*. Là, ils posent leur nid sur le sol, qui n'est qu'un tissu fangeux de touffes de joncs, de roseaux entrecoupés d'eau, où il est très-difficile de pénétrer: leurs nids sont sur ces plantes aquatiques en si grande quantité, que l'on croiroit, au premier aspect, que ce canton étoit autrefois un bocage dont on avoit coupé les arbres à un pied ou un pied et demi de hauteur. Quoique ces oiseaux soient d'un appétit destructeur qui étend ses ravages au loin, et cause un grand dommage aux pêcheries, ils ne sont point inquiétés dans la construction de leur nid, parce que celui à qui ce canton est affermé, et qui peut seul y entrer, se fait, dans le temps de la ponte, un revenu de la vente des œufs, que recherchent les boulangers, qui prétendent que leur emploi donne de la qualité au biscuit de mer: de plus, le fermier tue quelques centaines des jeunes, qu'il distribue aux pauvres du voisinage. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que ces oiseaux ne pêchent qu'à quelques milles de leur repaire, et ne touchent jamais aux poissons des eaux qui sont à portée de leur habitation; du moins les pêcheurs des environs assurent qu'ils ne reçoivent aucun dommage de ces redoutables voisins.

Dans quelques pays, comme à la Chine, et autrefois en Angleterre, on a su mettre à profit le talent du *cormoran* pour la pêche, et en faire pour ainsi dire un pêcheur domestique, en lui bouclant d'un anneau le bas du cou, pour l'empêcher d'avaler sa proie, et l'accoutumant à revenir à son maître, en rapportant le poisson qu'il tient dans le bec. On voit, sur les rivières de la Chine, des *cormorans* ainsi bouclés,

perchés sur l'avant des bateaux, s'élancer et plonger au signal qu'on donne, en frappant sur l'eau un coup de rame, et revenir bientôt en rapportant leur proie, qu'on leur ôte du bec : cet exercice continue jusqu'à ce que le maître, content de la pêche de son oiseau, lui délie le cou, et lui permet d'aller pêcher pour son propre compte.

Le Cormoran de la Chine (*Pelicanus sinensis* Lath. *Emb. tochina 8, tab. 72.*). Cet oiseau, que les Chinois appellent *leu-tze*, est celui dont ils se servent pour la pêche dont j'ai parlé à l'article du Cormoran. (*Voyez* ce mot.) Latham, d'après un voyageur (*George Staunton*) qui a eu occasion d'observer à la Chine un grand nombre de ces oiseaux, assure que ce n'est ni un *cormoran* ni un *nigaud*, mais qu'il est d'une espèce très-voisine. Son bec est jaune; l'iris bleu; le plumage, sur le dessus du corps, généralement d'un brun noirâtre; le menton blanc; le dessous du corps blanchâtre et tacheté de brun; la queue arrondie et composée de douze pennes; les pieds sont noirâtres. Outre la connoissance du physique de cet oiseau, nous devons à ce même voyageur quelques détails nouveaux sur cette pêche. Elle se fait ordinairement sur un grand lac que forme la rivière de Luen, à une journée de Han-Choo-Foo. Il n'est point étonnant de voir dans sa partie orientale des milliers de petits bateaux, uniquement destinés et faits exprès pour cet usage. Ils sont d'une telle légéreté, que les hommes peuvent facilement les transporter dans telle partie du lac qu'il leur plaît. Sur chaque bateau sont dix à douze de ces oiseaux, qui, à un signal du conducteur, plongent dans l'eau tous ensemble; on est étonné de voir la grosseur énorme des poissons qu'ils rapportent dans leur bec. Les *leu-tzes* sont si bien dressés qu'ils n'avalent ni même n'endommagent leur capture, quoiqu'ils n'ayent le cou entouré ni d'un anneau ni de tout autre lien, si ce n'est lorsqu'on leur permet de pêcher pour leur compte, soit pour les encourager, soit pour leur nourriture. *Espèce nouvelle.*

Le Cormoran a face rouge (*Pelicanus urile* Lath.). Ce *cormoran* est un peu plus petit que le *commun*; il a deux pieds sept pouces de longueur; le bec long de trois, d'un vert rougeâtre à la base et noir à la pointe; la peau qui entoure les yeux nue et d'une couleur rougeâtre; la tête, le cou, d'un vert noirâtre; sur le milieu du devant du cou quelques plumes blanches, déliées, dispersées parmi les autres; le dos et les ailes d'un noir sombre mais lustré, avec quelques reflets verts sur la première partie et quelques plumes blanches; le ventre est tout noir, la queue a six pouces

de longueur, et consiste en douze pennes noires; les pieds sont de la même teinte. Ces *cormorans* du Kamtschatka, ont une grande analogie avec le *commun*. Ils habitent principalement les rochers qui sont sur les côtes de la mer. C'est dans leurs crevasses qu'ils nichent au mois de juin. Leurs œufs sont de la grosseur de ceux de la *poule*, d'une couleur verte et d'un mauvais goût; nonobstant cela, les Kamtschadales vont pendant le jour dénicher les œufs, au risque de tomber dans les précipices ou dans la mer; et pour prendre les oiseaux mêmes, ils ne font qu'attacher un nœud coulant au bout d'une perche. Le *cormoran*, lourd et indolent, une fois gîté ne bouge pas, et ne fait que tourner la tête à droite et à gauche, pour éviter le lacet qu'on lui présente, et qu'on finit par lui passer au cou. Quoique ces peuples disent que ces *cormorans* n'ont point de langue, ils font entendre matin et soir une voix semblable au son d'une petite trompette enrouée.

Le PETIT CORMORAN D'AFRIQUE (*Pelicanus Africanus* Lath.). Cette espèce qui n'est pas plus grosse qu'une sarcelle, a dix-huit pouces de longueur; la peau qui entoure les yeux privée de plumes; le dessus du bec noirâtre, et le reste d'un blanc jaunâtre sale; le dessus de la tête et du cou est d'un brun noir; le milieu du dos et le croupion d'un noir lustré; les scapulaires et les couvertures des ailes d'un gris bleu, chaque plume est entourée de noir; les trois premières pennes des ailes sont d'un brun pâle, inclinant à la couleur cannelle, les autres d'un noir brun, les secondaires aussi longues que les primaires, d'un noir foncé et bordées de brun; le menton est blanc; le devant du cou est bigarré de blanc sale et de noir; le ventre pareil, avec un mélange de brun, la queue est étagée et composée de douze pennes; les deux du milieu ont sept pouces de long et les plus extérieures trois pouces; les quatre intermédiaires et les latérales sont d'un brun pâle et les autres noires; les pieds sont de cette dernière couleur. Seroit-ce de cette espèce qui se trouve en Afrique, dont parle Querhoent lorsqu'il dit: « Qu'on en voit quelquefois des volées de plus de trois cents dans la rade du Cap de Bonne-Espérance. Ils sont peu craintifs, ce qui vient sans doute de ce qu'on leur fait peu la guerre; ils sont naturellement paresseux. J'en ai vu rester plus de six heures de suite sur les bouées de nos ancres. Ils ont le bec garni en dessous d'une peau d'une belle couleur orangée; l'iris est d'un beau vert clair; la pupille noire; le tour des paupières bordé d'une peau violette; les vieux sont entièrement noirs, mais les jeunes de l'année sont tout gris, et n'ont point la peau orangée sous le bec. Ils étoient tous très-gras ».

Il doit en être de même pour ceux que l'on a trouvés sur un rocher près de l'île Maurice, où on leur donne le nom de *plutons*, d'après leur plumage noir comme celui des *corbeaux*. « Ces oiseaux, dit François Leguat dans son voyage, demeurent six mois de l'année en mer, sans qu'on les voie paroître, et les autres six mois, ceux du voisinage venoient les passer sur notre rocher, et y faisoient leur ponte. Ils ont le cri presqu'aussi fort que le mugissement d'un petit veau, et ils font grand bruit la nuit. Pendant le jour ils étoient fort tranquilles, et si peu farouches, qu'on leur prenoit leurs œufs sous eux sans qu'ils remuassent; ils pondent dans les trous des rochers le plus avant qu'ils peuvent; leur chair et leur graisse sont de fort mauvais goût, puantes et très-mal-saines, leurs œufs ne sont guère meilleurs, sont blancs et aussi gros que ceux d'une poule. Quand on les leur avoit ôtés, ils se retiroient dans leurs trous, et se battoient les uns contre les autres jusqu'à se mettre tout en sang ».

Le Cormoran pigmée (*Pelicanus pygmœus* Latham). Cette petite espèce est d'une taille un peu inférieure à celle de la *sarcelle*; son bec, ses pieds et sa queue sont pareils à ceux du *nigaud*. Le fond de son plumage est noir, avec une légère nuance de vert sur le cou et la poitrine; les couvertures des ailes d'un brun obscur, chaque plume marginée d'un noir brillant; il a autour des yeux de petites taches blanches et peu nombreuses, et d'autres de la même couleur parsemées sur le cou, la poitrine et les flancs; de plus, l'on voit s'élever çà et là, sur les mêmes parties, des espèces de pinceaux de poils.

La femelle est brune ou noirâtre, sans points ni taches. M. Pallas a vu cette espèce sur la mer Caspienne, avec le *grand* et le *petit cormoran*, mais elle y arrive plus tard qu'eux. Dans un voyage à Posega, il est question d'un *petit cormoran*, qui a le dessus de la tête et du cou pointillé de blanc, sur un fond couleur de marron; la gorge d'un gris de souris, le dessous du corps couvert de plumes d'un brun sombre, et bordées de la même teinte que le dos; le ventre blanchâtre et tacheté de blanc; les couvertures des ailes noirâtres, avec un liséré festonné d'une teinte foncée; et les pieds noirs.

Le Cormoran violet (*Pelicanus violaceus* Lath.). Comme ce *cormoran* est très-peu connu et se trouve avec celui à *face rouge* dans les îles du Kamtschatka, il est à présumer qu'il appartient à la même famille. Son plumage est tout noir, avec des reflets violets; sa taille est inconnue. (Vieill.)

CORNALINE, calcédoine colorée en rouge plus ou moins foncé. *Voyez* CALCÉDOINE. (PAT.)

CORNARD. *Voyez* CORNARET. (S.)

CORNARET, *Martynia*, genre de plantes à fleurs monopétalées, de la didynamie angiospermie, et de la famille des BIGNONÉES, dont le caractère est d'avoir un calice à cinq divisions, muni à sa base de trois bractées; une corolle monopétale, campanulée, ou infundibuliforme, à tube ventru, à limbe divisé en quatre ou cinq lobes arrondis, inégaux, dont l'inférieur est ondé et plus grand que les autres; quatre étamines fertiles, dont deux plus grandes et courbées; une cinquième fort courte, et sans anthères; un ovaire supérieur, ovale, oblong, chargé d'un style simple, à stigmate à deux lobes.

Le fruit est une capsule ligneuse, ovale, conique, terminée par une corne ou pointe crochue, plus ou moins longue, ridée à l'extérieur, avec quatre sillons longitudinaux, s'ouvrant en deux valves uniloculaires à la base, et à cinq loges dans le reste de la longueur; ces loges contiennent plusieurs semences ovales, un peu comprimées et raboteuses.

Voyez pl. 537 des *Illustrations* de Lamarck, où ces caractères sont figurés.

Les *cornarets* sont des plantes annuelles, à feuilles opposées, à fleurs disposées en épis terminaux ou axillaires. Leurs caractères spécifiques ont été, jusqu'à Lamarck, assez mal définis; mais ce botaniste a su les débrouiller et y réunir une des CRANIOLAIRES de Linnæus, qui appartient incontestablement à ce genre. *Voyez* ce mot.

Le CORNARET ANGULEUX, *Martynia diandra* Wildenow, a les feuilles anguleuses, en cœur, couvertes de poils visqueux. Cette espèce croît au Mexique et à la Louisiane, où ses fruits sont quelquefois un fléau pour les gens de pied, et sur-tout pour les nègres qui ne portent pas de souliers. Je l'ai observée en Caroline, où elle a été transplantée, et où elle multiplie très-rapidement. Elle s'élève à hauteur d'homme.

Le CORNARET A FEUILLES ALTERNES ET ENTIÈRES, *Martynia proboscidea* de Wildenow, dont le fruit est très-grand. Il croît à la Nouvelle-Orléans. J'en ai cultivé, en Caroline, une espèce dont le fruit est semblable, mais dont les feuilles sont opposées et dentées, et qui probablement a été confondue avec l'anguleux.

Le CORNARET SPATHACÉ, qui est le *craniolaria* de Linn., vient au Mexique. Ses caractères sont d'avoir la tige rameuse,

les feuilles à cinq lobes, et dentées; le calice double, l'intérieur monophylle; sa racine est grosse, charnue et blanche. Les habitans la dépouillent de son écorce, et la servent sur la table, cuite avec la viande de bœuf, ou confite au sucre.

Le CORNARET A LONGUES FLEURS, qui vient naturellement au Cap de Bonne-Espérance.

L'Héritier a fait, avec le CORNARET VIVACE, un nouveau genre, sous le nom de GLOXINÉ. *Voyez* ce mot.

Les poils des *cornarets* sont terminés par des globules qui, d'après l'observation de Ventenat, contiennent un acide à nu, probablement de la même nature que celui du CHICHE. *Voyez* ce mot. (B.)

CORNE. Si nous ne considérons que la substance cornée proprement dite, dont on fait usage dans les arts, nous mettrons à part la *corne du cerf*, *du daim*, *du renne*, *de l'élan*, &c. qui est plutôt une substance osseuse, à laquelle on a donné le nom de *bois*. Les *cornes* de ce genre de ruminans sont de vrais os, et composées, comme eux, d'une matière cartilagineuse, dans les mailles de laquelle viennent se déposer des molécules de phosphate de chaux, sorte de sel à base terreuse, nommé vulgairement *terre des os*. Dans la jeunesse de ce *bois*, qui se renouvelle annuellement, sa superficie est entourée d'une peau velue qui sert de périoste; cette *corne du cerf*, *chevreuil*, &c. a des vaisseaux qui lui apportent les molécules dont elle s'augmente.

Au contraire, la véritable *corne*, celle du *bœuf*, du *bélier*, du *bouc*, du *chamois*, &c. a pour base une cheville osseuse, qui est une protubérance de l'os frontal. Cette cheville conique transsude une matière gélatineuse, qui se dessèche peu à peu, et forme ainsi un cornet qui l'entoure. Comme cette substance cornée ne tombe pas, il se forme sans cesse de nouveaux cornets qui s'emboîtent tous les uns dans les autres; de sorte que le premier fait est repoussé en haut, et le dernier est immédiatement sur la cheville osseuse, dont il prend la figure.

Comme il se fait un cornet dans l'espace de chaque année, on peut reconnoître l'âge d'une *corne*, en comptant le nombre des cornets ainsi emboîtés; car leur bord est souvent visible, sur-tout chez les antilopes, tels que les *gazelles*, et chez les *chèvres*; ces anneaux qu'on remarque sur les *cornes*, ne sont que les bords de chaque cornet. Les ongles des animaux, le bec des oiseaux croissent absolument de la même manière; c'est-à-dire, que l'os qui leur sert de base transsude une matière gélatineuse, qui prend sa forme, et qui se durcit à l'air.

Cependant la *corne du rhinocéros* ne se fait pas de même. Celle-ci n'est qu'un faisceau épais de poils, qui croissent en masse sur l'os du nez de ce puissant quadrupède. Ces poils sont visibles à la base de la *corne* et dans son intérieur, par les interstices qu'ils laissent entr'eux dans leur assemblage. Au reste, son accroissement est à-peu-près le même que celui des *cornes* creuses des quadrupèdes ruminans. Les fanons de la *baleine* sont aussi des poils réunis en lames. Les proéminences de la tête du *casoar*, de la *peintade*, des *calaos* ; les ergots des pattes du *coq*, les épines des ailes de quelques *pluviers*, sont de nature cornée, et leur formation suit les mêmes règles que celle des *cornes* des ruminans.

On emploie beaucoup la *corne* dans les arts; on la redresse, en la ramollissant par la chaleur ; on la travaille de diverses manières ; on la divise en parcelles, pour la dissoudre dans l'eau bouillante, et la jeter en moule; on la colore, on la purifie, on lui fait subir une foule de préparations. C'est une matière gélatineuse qui peut même servir d'alimens. Sa couleur naturelle, dans chaque espèce d'animal, dépend de celle du tissu cellulaire qui le leur fournit.

Les sillons, les cannelures, les courbures des *cornes* des quadrupèdes dépendent des formes que les os frontaux leur impriment; elles varient dans les espèces, et sont des caractères souvent suffisans pour les faire reconnoître.

Pour amollir la *corne*, et la mouler ensuite, on prend de l'urine d'homme, conservée pendant un mois; on y met de la chaux vive et de la cendre gravelée (*potasse brute du commerce*) ; on y ajoute quatre onces de tartre, et autant de sel. Le tout bouilli, passé, reposé, sert de lessive, dans laquelle la *corne* qu'on y met tremper pendant huit jours, devient molle; on peut la pétrir à volonté. Mais beaucoup de choses sont inutiles dans cette lessive; il ne faut qu'une liqueur alcaline ordinaire. La râclure de *corne* s'y dissout encore plus promptement que la *corne* entière. Cette lessive ramollit aussi l'ivoire ; mais le vinaigre est plus efficace, non-seulement sur l'ivoire, mais encore sur les os, parce qu'il dissout une partie du phosphate calcaire, qui rend ces substances dures.

La *corne* se soude comme l'écaille, en rapprochant les parties qu'on veut réunir, et en les chauffant par le moyen d'un fer, ou par l'eau bouillante.

Pour que la *corne* imite l'écaille, on la réduit en lames, ensuite on y applique, d'espace en espace, une pâte composée de deux parties de chaux vive, et d'une partie de litharge,

mélangées avec de la lessive de savon. Les lieux qui ne seront pas couverts de cette pâte, resteront de la couleur naturelle de la *corne* ; les autres deviendront bruns opaques. On polit la *corne* et l'écaille avec la pierre-ponce, ensuite avec du tripoli. (V.)

CORNE D'ABONDANCE, nom marchand d'une coquille du genre des SPONDYLES, qui vient de la mer des Indes. *Voyez* au mot SPONDYLE. (B.)

CORNE D'AMMON, genre de coquilles fossiles. *Voyez* AMMONITE. (B.)

CORNE D'AMMON FOSSILE ou AMMONITE. Cette coquille univalve est roulée en spirale sur le même plan ; elle se trouve de toutes grandeurs dans les couches de la terre, depuis quelques lignes jusqu'à deux pieds et plus de diamètre. Il paroît que ce coquillage fut un des premiers habitans de l'Océan : on le trouve dans les couches de *calcaire ancien*, avec les *poulettes*, et quelques autres coquilles, en très-petit nombre ; on le voit ensuite beaucoup plus multiplié dans les *couches coquillères*, et enfin jusque dans les dépôts marins les plus récens, quoiqu'il semble qu'aujourd'hui cette espèce ait disparu ou ne vive que dans les plus grandes profondeurs de la mer.

J'en ai vu d'immenses quantités dans les couches d'argile qui forment le rivage de la *Moscoua*, près de Moscou, à cinq ou six pieds seulement au-dessous de la surface du sol. Elles sont toutes d'une grandeur médiocre et n'excèdent pas cinq à six pouces de diamètre : elles sont de l'espèce qui est articulée et décorée d'arborisations. Rien n'est si beau que ces *cornes d'ammon* dans l'instant où on les retire de leur gîte ; elles sont rêvetues d'une couche pyriteuse couleur d'or et gorge de pigeon ; mais dès qu'elles ont pris l'air, elles s'effleurissent et tombent en miettes.

Elles sont mêlées de beaucoup de *bélemnites*, qui sont également d'un volume médiocre, et qui n'excèdent pas sept à huit pouces de longueur. Elles ne sont nullement pyriteuses, et se sont très-bien conservées dans leur état purement calcaire, quoiqu'ensevelies dans une argile très-sulfureuse.

C'est un fait intéressant à remarquer que la réunion fréquente des *bélemnites* et des *cornes d'ammon* : la mine de fer de *Conflans* en Lorraine, est entièrement composée de ces deux genres de coquilles ; et l'on pourroit citer une foule d'exemples semblables. (PAT.)

CORNE DE CERF, nom vulgaire de plusieurs plantes dont les feuilles sont divisées comme les *cornes* d'un *cerf* ou

mieux d'un *daim*. L'une est un PLANTAIN, une autre une SAUGE, une troisième une SYSIMBRE, une quatrième un CRANSON ou CORONOPE, &c. *Voyez* ces mots. (B.)

CORNE DE NARHWAL, ou LICORNE DE MER. C'est une dent conique très-droite, longue de huit à dix pieds, qui est rayée en spirale, et qu'on trouve à la mâchoire supérieure d'une espèce de *cétacé*. (*Voyez* NARWHAL.) La matière de cette dent ressemble beaucoup à celle de l'ivoire, mais elle est moins estimée. (V.)

CORNE DE RHINOCÉROS. C'est une matière cornée, composée de fibres de la nature des soies de cochon, et agglutinées ensemble en forme de cône recourbé. Cette *corne* est placée sur le chanfrein ou le museau du nez du RHINOCÉROS. (*Voy.* ce mot.) Cette *corne* est très-estimée des Indiens, ils en font des vases et des coupes qui, selon eux, indiquent si la liqueur qu'on y verse est empoisonnée. (V.)

CORNÉE. On donne ce nom à la première membrane de l'œil. La *cornée opaque* est le blanc de l'œil, et la *transparente* laisse appercevoir l'iris et la pupille. *Voyez* ŒIL. (V.)

CORNEILLE AQUATIQUE ou MARINE, dénomination donnée à la CORNEILLE MANTELÉE, parce qu'elle se tient au bord des eaux et de la mer. *Voyez* ce mot.

La CORNEILLE DU CAP DE BONNE-ESPÉRANCE (Edit. de Sonnini de l'*Hist. nat. de Buffon.*). Cette *corneille* ne diffère du *freux*, qu'en ce qu'elle a le devant de la tête garni de plumes, tandis que dans celui-ci cette même partie en est dépourvue ; de plus elle en a les mêmes habitudes. Est-ce bien une espèce distincte, puisque les jeunes *freux* lui ressemblent totalement dans leur première année ?

La CORNEILLE CENDRÉE DE ROYSTON. *Voyez* CORNEILLE MANTELÉE.

La CORNEILLE CHAUVE. *Voyez* FREUX.

La CORNEILLE A DUVET BLANC (*Corvus leucognaphalus*, édit. de Sonnini de l'*Hist. nat. de Buffon.*). Il n'y a pas de doute que cette *corneille* de Porto-Ricco ne soit la même que celle de la Jamaïque et de Saint-Domingue, puisqu'elle ne diffère en rien et habite les mêmes contrées. Mais celle-ci ayant été mieux examinée, l'on a découvert que ses plumes étoient garnies d'un duvet blanc, remarque qui échappe aisément aux voyageurs qui se contentent ordinairement de ne rapporter que ce qui frappe leurs regards.

S'il n'existe aucune autre dissemblance entre cette espèce et les *corneilles* à duvet blanc dont parle Dampierre, il paroît qu'elle n'est point particulière aux Antilles, et qu'elle se trouve aussi à la Nouvelle-Guinée.

La Corneille a gorge brune (*Corvus dauricus var.* Latham.). L'on doit la connoissance de cet oiseau à M. Pallas, qui l'a vu dans les contrées voisines du lac Baïkal. Des naturalistes regardent cette *corneille* comme une variété de celle du *Sénégal ;* d'autres comme la femelle ; cependant le voyageur Levaillant nous l'a fait connoître sous un plumage un peu dissemblant. Quoi qu'il en soit, celle-ci se trouve assez souvent au milieu des bandes d'autres *corneilles*. Elle est généralement noire, excepté le haut du cou et la gorge, qui sont de couleur brune.

La petite Corneille d'église, nom du Choucas en Normandie. *Voyez* ce mot.

Corneille d'hiver. *Voyez* Corneille mantelée.

La Corneille de la Jamaïque (*Corvus Jamaïcensis* Lath.). Un plumage du même noir que celui de la *corbine*, et une nourriture pareille à celle du *freux* et de la *corneille mantelée*, ne laissent aucun doute sur la famille à laquelle appartient cet oiseau, quoiqu'il ait la queue plus courte et le bec plus petit que notre *corneille noire*. Ainsi que le *corbeau*, il habite les montagnes et descend rarement dans les plaines. Mais cette *corneille* diffère de tous par son cri qu'elle fait entendre continuellement, ce qui lui a valu à la Jamaïque le nom de *corneille babillarde* (*chattering crown.*). Je soupçonne que c'est la même espèce qui se trouve à Saint-Domingue, où elle plane continuellement au-dessus des mornes les plus élevés. Longueur totale de la pointe du bec, au bout de la queue, un pied quatre pouces ; vol, deux pieds neuf pouces.

La Corneille mantelée (*Corvus cornix* Lath., pl. enl. n° 76 de l'*Hist. nat. de Buffon.*). La taille de cette *corneille* est un peu au-dessus de celle de la corbine ; sa tête, sa queue et ses ailes sont d'un beau noir à reflets bleuâtres ; une espèce de manteau gris blanc, varié sur quelques-unes de taches noires et oblongues, s'étend par-devant et par-derrière, depuis les épaules jusqu'à l'extrémité du corps ; l'iris est d'une couleur cendrée approchant de celle de noisette ; le bec, les pieds et les ongles sont noirs : on ne connoît pas de différence entre le mâle et la femelle.

Cette espèce qui, par son arrivée chez nous, annonce les frimas, nous quitte dès les premiers beaux jours du printemps. Elle se répand en troupe assez nombreuse dans les champs, les prairies, fréquente les rivages de la mer, se réunit souvent avec les *freux* et les *corbines*, et vit des mêmes alimens ; la disette seule la force de se nourrir de ca-

davres, et elle préfère les poissons que la mer jette sur le rivage, les prend à la surface, ainsi que les *mouettes* et les *goëlands*, et s'éloigne même quelquefois des côtes à une distance assez grande. Elle vit aussi de petits crabes, de vers maritimes, et autres coquillages que le reflux laisse à découvert; dans nos champs et nos prairies, elle vit de vers, de testacés, de grenouilles, de limaçons, mange les larves de la phalène que l'on nomme *calamiteuse* à cause de ses ravages, les larves des tipules qui se logent sous les racines des graminées; enfin elle détruit beaucoup d'autres animaux nuisibles. Par la consommation que ces *corneilles* font de ces insectes destructeurs, elles doivent être rangées parmi les oiseaux utiles.

Les *mantelées* doivent être regardées, en France et dans une partie de l'Europe, comme oiseaux de passage, puisqu'elles n'y restent que pendant l'hiver. Dès les premiers jours de mars elles retournent au Nord, et se retirent dans les bois des plus hautes montagnes. Là, comme les *corbines*, chaque couple s'isole, et place son nid sur les pins et les sapins. La ponte est ordinairement de cinq à six œufs d'un bleu verdâtre avec de nombreuses taches de brun noirâtre. Il a pour ses petits le même attachement que les autres *corneilles*, montre autant d'audace pour attaquer les oiseaux de proie, et autant de courage pour les combattre. Selon Frisch, la femelle est si attachée à sa couvée, que lorsqu'on coupe par le pied l'arbre où est placé son nid, elle se laisse tomber avec lui, et s'expose à tout plutôt que d'abandonner sa géniture. La *corneille mantelée* a deux cris, l'un plus grave, et l'autre plus aigu et qui a quelque rapport avec celui du *coq*.

Elle se trouve dans toute l'Europe, comme je l'ai déjà dit, mais il est des contrées au Nord et au Sud, où elle reste toute l'année, en Ecosse, dans l'île de Féroë, et celles de l'archipel de la Grèce. On la retrouve encore en Sibérie, et, selon Latham, sur la terre des Papoux, et même aux îles Moluques, où elle mange le fruit rouge du cannelier. Cette *corneille* des Papoux ne seroit-elle pas plutôt celle à *scapulaire blanc* ou *du Sénégal?*

On la prend dans les mêmes piéges que les autres *corneilles*.

La Corneille de mer, nom que l'on donne dans plusieurs pays au Coracias huppé. *Voyez* ce mot.

La Corneille moissonneuse. *Voyez* Freux.

La Corneille de la Nouvelle-Caledonie (*Corvus*

Caledonicus Latham.). L'on trouve à la Nouvelle-Caledonie, île de la mer Pacifique, une *corneille* qui a le bec long d'environ quinze pouces, et noir, ainsi que les paupières, la queue et les pieds; le plumage cendré; l'iris jaunâtre, et une longueur d'environ quinze pouces : c'est à quoi se borne tout ce qu'on sait de cet oiseau.

La Corneille noire. *Voyez* Corbine.

La Corneille sauvage. *Voyez* Corneille mantelée.

La Corneille a scapulaire blanc. *Voyez* Corneille du Sénégal.

La Corneille a rabat (*Corvus clericus* Lath. *museum carls. fascic. 1, tab. 2.*). La couleur cendrée de la base du bec de cet oiseau, et une tache blanche sur sa gorge, sont les seules dissemblances qui existent entre son plumage et celui du *corbeau* et de la *corbine*. Sa très-grande rareté fait présumer que c'est une variété accidentelle; mais l'est-elle du *corbeau* ou de la *corneille*? C'est ce qu'on ignore, puisque Sparman, qui le premier l'a fait connoître, se tait sur sa grosseur, sur sa taille, ainsi que sur la force de son bec. Cet oiseau a été trouvé en Suède.

La Corneille du Sénégal (*Corvus dauricus* Lath., pl. enl. n° 327 de l'*Hist. nat. de Buffon.*). Cette espèce se trouve non-seulement au Sénégal, mais encore au Cap de Bonne-Espérance, en Abyssinie, dans plusieurs contrées de l'Asie, en Chine, en Daourie et en Mongolie. Son plumage a une grande analogie avec celui de la *corneille mantelée*, il est divisé de même en noir et en blanc. Il paroît que c'est la plus familière des *corneilles*, car dans les terres australes de l'Afrique, où elle est très-répandue, elle se tient dans les habitations et vient même jusqu'aux portes des boucheries de la ville. Elle se mêle avec les *corbeaux* pour dévorer les cadavres, et en a les habitudes. Ainsi qu'eux, elle place son nid sur les arbres et les buissons; et ce qu'il y a de remarquable, c'est que ses œufs sont aussi du même vert et tachetés du même brun, à ce que nous assure Levaillant, dans son *Hist. nat. des oiseaux d'Afrique*.

Le bec, les pieds, et les ongles de cette *corneille* sont noirs, l'iris est d'un brun noisette; les pennes de la queue sont arrondies; les ailes étant ployées, vont jusqu'au-delà des trois quarts de sa longueur. L'individu qu'a décrit Montbeillard, les avoit plus courtes. La femelle est un peu plus petite que le mâle; son espèce de scapulaire est moins étendu, et le blanc est moins pur. (Vieill.)

CORNEILLE. C'est un des noms vulgaires de la Lysimachie commune. *Voyez* ce mot. (B.)

CORNEILLON, nom vulgaire du jeune FREUX et de la jeune CORBINE, en Normandie. *Voyez* ces deux mots. (VIEILL.)

CORNETS. Les conchyliologues français ont appelé de ce nom, tantôt des *cônes*, tantôt des *volutes*. Aujourd'hui ce nom n'est plus employé. *Voyez* au mot CÔNE. (B.)

CORNET DE CHASSEUR ou DE SAINT-HUBERT, nom marchand de la SPIRULE FRAGILE. (*Voyez* ce mot.) On appelle aussi de même le *planorbe œil de chèvre*, figuré dans Dargenville, pl. 8, fig. F. *Voyez* au mot PLANORBE. (B.)

CORNICHON. C'est le nom du fruit d'une espèce de *concombre* que l'on confit au vinaigre, pour entrer dans les assaisonnemens. *Voyez* le mot CONCOMBRE. (B.)

CORNICULAIRE, *Cornicularia*, genre de plantes cryptogames, de la famille des ALGUES, établi par Achard aux dépens des LICHENS de Linnæus. Il présente pour caractère des scutelles terminales, d'abord planes, quelquefois radiées, ensuite convexes, tortuleuses, inégales, à bords réfléchis en dedans; des tiges solides, roides, glabres, ramifiées en forme d'arbuste, et étalées en gazon.

Les LICHENS TRISTE, LANUGINEUX et PUBESCENT de Linnæus, servent de type à ce genre. *Voyez* au mot LICHEN. (B.)

CORNIDE, *Cornidia*, arbre du Pérou, qui forme un genre dans l'octandrie monogynie. Il offre pour caractère un calice campanulé, persistant, obtusément trigone; quatre pétales ovales, concaves, sessiles, caduques, insérés sur le bord du calice; huit étamines insérées sur le bord du calice; un ovaire supérieur, divisé en trois parties, surmonté de trois styles persistans, à stigmates simples; une capsule à trois divisions, à trois cornes, à trois loges et à trois valves, contenant plusieurs semences cunéiformes.

Les caractères de ce genre sont figurés pl. 35 du *Genera* de la *Flore du Pérou*. (B.)

CORNIER, nom altéré du CORNOUILLER. *Voyez* ce mot. (B.)

CORNIFLE, *Ceratophyllum*, genre de plantes monoïques, dont les fleurs mâles ont un calice divisé en huit ou dix segmens pointus, et une vingtaine d'étamines, et les fleurs femelles un calice à beaucoup de divisions pointues et un ovaire ovale, comprimé, dépourvu de style et à stigmate obtus et oblique.

Le fruit est une capsule ovale, acuminée, uniloculaire et monosperme.

Voyez pl. 775 des *Illustrations* de Lamarck, où ce genre est figuré.

Les *cornifles* sont des herbes aquatiques, dont les feuilles sont verticillées, linéaires, fourchues, et dont les fleurs viennent dans les aisselles des feuilles. On en compte deux espèces, toutes deux indigènes. L'une, la CORNIFLE APRE, *Ceratophyllum demersum* Linn., a les feuilles dichotomes, très-épineuses, et le fruit à trois cornes. L'autre, la CORNIFLE DOUCE, *Ceratophyllum submersum* Linn., a les feuilles dichotomes, presque pas épineuses et le fruit lisse.

On les trouve dans l'eau des étangs, des fossés et des rivières dont le cours est lent et qu'elles remplissent quelquefois. On peut, avec utilité, les arracher pendant l'été, avec de grands râteaux à dents de fer, et les mettre sur le fumier, dont elles augmentent la qualité et la quantité. (B.)

CORNILLE. *Voyez* CORNIFLE. (S.)

CORNILLON, nom que porte en Normandie le CHOUCAS. *Voyez* ce mot. (VIEILL.)

CORNOUILLE ou CORNIOLE. On appelle ainsi le fruit du CORNOUILLER. *Voyez* ce mot. (B.)

CORNOUILLER, *Cornus* Linn. (*Tétrandrie monogynie.*) C'est un genre de plante de la famille des CAPRIFOLIACÉES, dont la fleur a un petit calice à quatre dents, et une corolle monopétale en roue, divisée très-profondément en quatre parties qui, quoique réunies à leur base, semblent autant de pétales distincts. Les étamines, au nombre de quatre, sont alternes avec les pétales qu'elles dépassent un peu : elles portent des anthères ovales et vacillantes. Au milieu est un style de la longueur de la corolle, posé sur un ovaire inférieur, et terminé par un stigmate obtus et comme tronqué. Le fruit est un drupe ovoïde ou globuleux, avec un ombilic; il contient un petit noyau à deux loges, dans chacune desquelles se trouve une amande oblongue. *Voyez* l'*Ilustr. des Genres*, pl. 74.

A l'exception de deux espèces (le CORNOUILLER HERBACÉ ou de SUÈDE, *Cornus Suecica* Linn. et le CORNOUILLER NAIN DE CANADA, *Cornus Canadensis* Linn.), toutes celles de ce genre sont de petits arbres ou arbrisseaux, plus ou moins élevés, qui ont des rapports avec les *viornes* et les *sureaux*. Dans quelques-uns, les fleurs sont disposées en ombelles, et chaque ombelle est parée d'une collerette à quatre feuilles. Dans tous les autres, les fleurs forment des corymbes rameux qui n'ont point d'involucre. Les *cornouillers* qui méritent d'être distingués à raison de leur utilité ou de leur agrément, sont :

Le Cornouiller sauvage ou des bois, improprement appelé *mâle*, *Cornus mascula* Linn. C'est un petit arbre qui s'élève à la hauteur de dix-huit ou vingt pieds, et qui croît naturellement dans les bois et les haies de l'Europe. Sa tige est tortue, courte, noueuse et chargée de beaucoup de rameaux, qui sont légèrement carrés vers leur sommet. Son écorce d'un gris roussâtre, se détache lorsque l'âge la fait gercer. Les feuilles, qui ne paroissent que dans l'intervalle des fleurs aux fruits, sont d'un vert foncé, un peu velues, ovales opposées, relevées en dessous de nervures très-saillantes, qui partant de la nervure du milieu, vont parallèlement et circulairement se joindre à la pointe. Cet arbre fleurit dès le commencement du printemps, et même à la fin de février. Ses fleurs sont jaunâtres et disposées en petites ombelles, garnies chacune d'une collerette à quatre folioles ovales. A ces fleurs succèdent des fruits de la forme à-peu-près d'une olive, mous, charnus, et qui dans leur maturité sont d'un beau rouge, quelquefois de couleur de cire ou jaunâtres. On les nomme *cornouilles* ou *cornioles*; ils ont une saveur douce, un peu acerbe, et une vertu astringente : on les mange cruds ou confits au sucre : on les mêle à d'autres fruits pour faire des boissons fermentées : on s'en sert pour perfectionner le cidre et le poiré, et l'amande de leurs noyaux donne de l'huile.

L'accroissement du *cornouiller* est très-lent; aussi vit-il des centaines d'années et son bois est-il fort dur. Il a les qualités de celui du *cormier*. On peut, au besoin, le substituer à ce dernier pour faire les alluchons de lanterne des moulins. C'est avec le bois de *cornouiller* qu'on fait les échelons d'échelles, les roulons des ridelles de charrettes, des brochettes à percer les viandes, et des faussets qui sont préférables à ceux des bois mous. Il donne les meilleurs cerceaux connus, et il fournit aux vignes des échalas supérieurs à ceux de chêne et de châtaignier, sur-tout si on a soin de le dépouiller de son écorce. Ce bois est brun dans le cœur, a un aubier assez épais et blanc, chargé d'une légère teinte de rouge. Son grain est très-fin, et il reçoit le plus beau poli. Sa pesanteur spécifique, par pied cube, est environ de soixante-neuf livres neuf onces cinq gros.

Ces qualités essentielles du *cornouiller* doivent engager les propriétaires des forêts à multiplier ce grand arbrisseau, qui d'ailleurs résiste à toutes les intempéries des saisons, et s'accommode de toutes les expositions et de tous les terreins. Il réussit très-bien à l'ombre. On peut aussi l'employer quelquefois pour orner les grands jardins et les bosquets printa-

niers ou d'été; sa fleur est très-hâtive, assez apparente, et de longue durée. Son feuillage d'une belle verdure n'est jamais attaqué des insectes: et, comme il souffre le ciseau, on peut le mettre en palissade ou lui donner telle forme que l'on veut.

Cette espèce améliorée par la culture a produit deux variétés, dont l'une est à fruits jaunes; l'autre variété est l'*aournier* qu'on trouve en Provence et qui porte de gros fruits.

Le Cornouiller sanguin, le Sanguin ou Bois punais, improprement appelé *cornouiller femelle*, *Cornus sanguinea* Linn. Il est plus petit que le précédent et a les fleurs blanches disposées en corymbes sans collerette. Ses fruits sont noirâtres, ronds, et donnent une huile à brûler. L'écorce de ses branches est lisse, et, en vieillissant, elle devient, sur-tout en hiver, d'un rouge vif foncé. On trouve cet arbrisseau dans les bois de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique septentrionale. Il a une variété à feuille panachée. Quoique très-commun, il n'en est pas moins propre à la décoration des bosquets; il doit entrer dans la composition de ceux d'été, où sa haute stature lui assigne une place dans les fonds et sur les derrières des massifs. Ses jeunes rameaux peuvent suppléer l'osier pour lier la vigne, et ils sont propres aux ouvrages de vannerie.

M. Casagrande, médecin italien, après plusieurs expériences faites sur les baies de ce *cornouiller*, a trouvé qu'elles donnent autant d'huile que les olives. On en fait l'extraction par la même méthode, et les frais n'en sont pas plus considérables. Cette huile a un goût et une odeur aromatique, qui ne permettent pas d'en manger; mais elle est très-bonne à brûler, et M. Casagrande en a fait un savon plus onctueux et d'une odeur plus agréable que le savon de Venise et d'Espagne. Il observe que le *cornouiller sanguin* donne son fruit au bout de deux ans, tandis qu'il en faut vingt pour l'accroissement de l'olivier; qu'il croît sans culture dans les terreins les plus ingrats, n'exige aucun travail, ne nuit point aux plantes de son voisinage, et (ce qui est très-essentiel) ne redoute point les influences des météores les plus communément nuisibles aux oliviers.

Chancey et Sarton ont fait depuis, en France, le même essai sur les fruits de cet arbrisseau, et ils en ont pareillement obtenu une huile qui peut remplacer l'huile d'olive pour les lampes. (*Voyez* la *Feuille du Cultivateur*, tom. 4, p. 259 et 357.) Elle est bonne à brûler, dit Chancey, aussi-tôt qu'elle a été exprimée des baies, et elle gagne à être conservée. Cependant comme elle est, ainsi que l'huile d'olive, sujette

à fermenter si on la laisse dans un lieu chaud, on doit, aussi-tôt qu'elle est exprimée, y ajouter de l'eau, agiter fortement et laisser reposer. L'eau dégage et entraîne le principe mucilagineux; lorsque l'huile est reposée, on la soutire, et on la porte dans un lieu frais. Cent livres de baies donnent trente-quatre livres d'huile; et, avec huit onces de cette huile, mêlées à six onces de la liqueur des savonniers, on a onze onces de savon.

Le Cornouiller a fleurs, *Cornus florida* Linn. C'est un arbrisseau de sept à huit pieds de haut, qu'on trouve au milieu des bois dans la Virginie et dans quelques autres parties de l'Amérique septentrionale. Il est très-commun dans les pépinières des environs de Londres, où on l'élève pour être employé dans les plantations d'ornement. Il mérite en effet cette distinction. Son beau feuillage et les grandes collerettes qui accompagnent les ombelles de ses fleurs jaunes, lui donnent un aspect très-agréable. Ces collerettes sont blanches ou rougeâtres, et formées de quatre folioles ouvertes, ayant presque la forme d'un cœur; à leur éclat, on les prendroit pour des fleurs particulières. Les fruits, dans leur maturité, offrent aussi un joli coup-d'œil : ils sont rouges, ovales, gros comme ceux de l'aubépine, et disposés deux à six ensemble, en grappes courtes. Cet arbrisseau, dit Miller, fait un superbe effet dans les forêts de l'Amérique, parce qu'il fleurit de très-bonne heure au printemps avant que les feuilles paroissent, et qu'en hiver il est couvert de baies qui ne tombent qu'au retour de la belle saison. On le cultive aujourd'hui en France.

Le Cornouiller blanc, *Cornus alba* Linn. On le distingue des espèces ci-dessus, à la forme et à la couleur de ses fruits, qui sont ronds et d'un blanc transparent dans leur maturité, à ses feuilles grandes, nerveuses et blanchâtres en dessous, et à ses fleurs blanches aussi, qui naissent, au sommet des rameaux, en corymbes dépourvus de collerette. Cet arbrisseau s'élève en buisson à la hauteur de six à neuf pieds. Ses rameaux sont lisses, verdâtres, parsemés de quelques points tuberculeux, et leur écorce, en hiver, est d'un rouge de corail très-brillant. Il peut, comme le précédent, figurer dans les bosquets d'été. Il croît spontanément en Sibérie et dans le Canada.

Tous les *cornouillers* peuvent être multipliés par leurs fruits qu'on doit mettre en terre à l'instant de leur maturité, ou par marcottes, ou par leurs rejetons, que la plupart des espèces produisent en abondance, sur-tout dans un sol hu-

mide et léger. Au bout d'un an, les jeunes plants doivent être mis en pépinière; et deux ans après, on les transplante dans les lieux qui leur sont destinés. On greffe aussi ces arbrisseaux sur *franc*. Une terre ordinaire leur suffit, et ils se plaisent plutôt à l'ombre qu'au soleil. (D.)

Le CORNOUILLER DU CHILI a les corymbes des fleurs nues, les feuilles en cœur et dentées. Il croît au Chili, et devient un grand arbre. On mange ses fruits qui sont violets : on en fait aussi une boisson vineuse. Le suc de ses feuilles passe pour un spécifique contre le mal de gorge. (B.)

CORNU, nom spécifique d'un poisson du genre BLENNIE, qui habite la mer des Indes. (*Voyez* au mot BLENNIE.) C'est aussi celui d'un CHÉTODON de la même mer. *Voyez* au mot CHÉTODON. (B.)

CORNUELLE. C'est un des noms vulgaires de la MACRE. *Voyez* ce mot. (B.)

CORNUPÈDE, expression peu usitée, qui se trouve dans quelques ouvrages, pour signifier tout quadrupède à corne aux pieds. (S.)

CORO, nom spécifique d'un poisson du genre SCIÈNE. *Voyez* au mot SCIÈNE. (B.)

COROLLE, *Corolla*. On nomme ainsi cette enveloppe, d'une texture délicate, qui environne immédiatement les étamines et le pistil. C'est l'extrémité des feuillets intérieurs de l'écorce, qui s'épanouissent à l'air, s'y colorent, et prennent différentes formes. On peut regarder la *corolle* comme le pavillon ou le dais sous lequel se célèbre le mystère incompréhensible de la génération des plantes. De toutes les parties qui les composent, c'est celle qui offre aux regards de l'homme, les couleurs les plus variées et les plus vives. *Voyez* le mot FLEUR. (D.)

CORONILLE, *Coronilla*, genre de plantes à fleurs polypétalées, de la diadelphie décandrie, et de la famille des LÉGUMINEUSES, dont le caractère est d'avoir un calice monophylle à cinq dents, dont deux supérieures plus longues et plus rapprochées; une corolle papillonacée, composée d'un étendart presqu'en cœur, de deux ailes obtuses, et d'une carène montante et pointue; dix étamines, dont neuf réunies à leur base, et élargies à leur sommet; un ovaire supérieur, cylindrique, à style sétacé et à stigmate obtus.

Le fruit est une gousse alongée, ordinairement cylindrique, articulée, partagée par des cloisons transverses, et qui contient une semence oblongue dans chaque articulation.

Voyez pl. 629 des *Illustrations* de Lamarck, où ces caractères sont figurés.

Les *coronilles* sont des herbes ou des sous-arbrisseaux, dont les feuilles sont ailées avec une impaire; les pédoncules axillaires ou terminaux et multiflores; les fleurs disposées en ombelles. On en compte une douzaine d'espèces, presque toutes indigènes à l'Europe.

Les principales de ces espèces, sont:

La Coronille des jardins, *Coronilla emerus* Linn., arbrisseau qui croît naturellement dans les parties méridionales de l'Europe, et qu'on cultive dans les jardins d'ornement, parce qu'il est, pendant tout l'été, chargé de fleurs nombreuses, et d'un jaune vif. Ses caractères sont d'avoir les pédoncules presque toujours triflores, et les onglets de la corolle trois fois plus longs que le calice. On le multiplie ordinairement en divisant les vieux pieds, mais on peut aussi se le procurer de graines; il ne demande d'autre culture que d'être débarrassé de son bois mort et de ses branches gourmandes, c'est-à-dire, qui s'élèvent plus que les autres.

La Coronille bigarrée, *Coronilla varia* Linn., plante annuelle, remarquable par la beauté de ses ombelles de fleurs, et par l'odeur douce qu'elles répandent. Elle est commune sur le bord des chemins, dans les lieux incultes. Les bestiaux ne la mangent pas verte, quoiqu'elle passe pour être un bon fourrage étant sèche. Ses caractères sont d'avoir les légumes relevés, cylindriques, toruleux, les folioles nombreuses et glabres.

La Coronille a petites feuilles, *Coronilla minima* Linn., est presque frutescente, rampante; a les folioles ovales; les stipules émarginés, et les légumes anguleux. C'est une fort petite plante, mais qui, par la vivacité du jaune de ses nombreuses fleurs, et la singularité du blanc de ses feuilles, embellit les pelouses arides sur lesquelles elle croît. (B.)

CORONOPE, *Coronopus*. C'est une plante qui faisoit partie des Cransons; c'est le *Cochlearia coronopifolia* de Linnæus, qu'on a établi, nouvellement, en titre de genre, sous la considération de la silicule, qui est arrondie, réniforme, muriquée, évalve, et dont les loges n'ont qu'une seule semence. *Voyez* au mot Cranson.

La *coronope* est très-commune dans toutes les parties septentrionales de la France, le long des chemins et dans les prés. Ses tiges sont étalées sur la terre; ses feuilles pinnatifides et à lobes découpés, et ses fleurs disposées en grappes, courtes, latérales, souvent opposées aux feuilles. Elle partage les propriétés des *cransons*, c'est-à-dire qu'elle est employée dans les affections scorbutiques. Elle est annuelle. (B.)

COROSINAM. Rhéed, *Malab.* g. tab. 68. Plante des Indes, encore peu connue, dont la tige est herbacée; les feuilles opposées, lancéolées, entières et velues; ses fleurs ont une corolle monopétale, divisée en cinq parties inégales; quatre étamines, probablement didynames; un ovaire supérieur; les fruits sont des capsules oblongues, biloculaires et polyspermes. (B.)

COROSSOL, *Anona*, genre de plantes à fleurs polypétalées, de la polyandrie polygynie, et de la famille des Lyptospermes, dont le caractère est d'avoir un calice de trois folioles, ordinairement petites, concaves, arrondies en cœur; six pétales arrondis et oblongs, dont trois intérieurs, plus petits que les autres; un grand nombre d'étamines; un ovaire supérieur, arrondi, porté sur un disque obrond, dépourvu de styles, et chargé d'un grand nombre de stigmates obtus.

Le fruit est une grosse baie, arrondie, turbinée, ou presqu'en cœur; à écorce souvent écailleuse, tuberculeuse ou réticulée, qui renferme beaucoup de semences ovales, oblongues, dures, disposées orbiculairement, et nichées dans une pulpe.

Voyez pl. 494 des *Illustrations* de Lamarck, où ces caractères sont figurés.

Les *corossols* sont des arbres ou des arbrisseaux exotiques, à feuilles alternes, entières; à fleurs souvent solitaires, et s'épanouissant avant la sortie des feuilles. On en compte une vingtaine d'espèces, parmi lesquelles il en est quelques-unes très-importantes par la bonté de leurs fruits.

Le Corossol a fruit hérissé, *Anona muricata* Linn., est un arbre de moyenne grandeur, dont les feuilles sont ovales, oblongues, entières, luisantes; ses fleurs croissent sur les vieux rameaux; elles sont grandes, solitaires et blanches; ses fruits en cœur, oblongs, d'un vert jaunâtre, sont par-tout hérissés de pointes molles ou non piquantes, et leur chair est blanchâtre, succulente, odorante, de la consistance du beurre, et d'une saveur douce, légèrement acide. Cet arbre croît dans l'Amérique méridionale; on en mange les fruits, sous les noms de *cachiment,* ou de *pomme cannelle,* lorsqu'ils sont bien mûrs. Ils sont très-estimés des créoles des Antilles, mais ils ne plaisent pas d'ordinaire aux Européens. L'écorce a une saveur désagréable, et une odeur approchant de la térébenthine, aussi la jette-t-on.

Le Corossol a fruit écailleux, *Anona squamosa* Linn., est un petit arbre d'Amérique et des Indes orientales, dont les feuilles sont oblongues, lancéolées; les pédoncules à plu-

sieurs fleurs, et les fruits couverts d'écailles obtuses. Les fruits sont encore meilleurs que ceux de la précédente espèce, et se mangent de même lorsqu'ils sont très-mûrs.

Le Corossol du Pérou, *Anona tripetala* Wildenow, a les feuilles ovales, velues en dessous; les pédoncules également velus, et les fleurs à trois pétales lancéolés, velus et coriaces; ses fruits sont gros comme le poing et légèrement écailleux; leur chair est blanche, fondante, d'une saveur douce, sucrée, vineuse et d'une odeur suave. Cet arbre croît au Pérou, où son fruit passe pour un des meilleurs du pays, est préféré à l'Ananas (*Voyez* ce mot.), et est connu sous le nom de *cherimolia.*

Le Corossol a fruit glabre, *Anona glabra* Linn., a les feuilles lancéolées, ovales, très-glabres, les fruits conoïdes et unis. Cet arbre croît sur le bord des rivières, dans les parties méridionales de l'Amérique septentrionale; son fruit se mange, mais il est fade, ainsi que je m'en suis assuré; aussi une personne qui n'y est pas accoutumée, ne peut en manger plusieurs de suite sans répugnance, quoique le premier ne déplaise pas.

Le Corossol trilobé est un petit arbrisseau qui se trouve dans l'Amérique septentrionale, et que l'on peut cultiver en Europe dans les bosquets du printemps; ses feuilles sont lancéolées, aiguës, glabres; ses fleurs pendantes, campanulées; ses fruits à trois lobes et unis; sa chair approche beaucoup de celle de la précédente espèce, mais est encore moins bonne; sa peau laisse aux doigts l'impression d'un acide si vif, que si on ne les lave pas aussi-tôt qu'on l'a entamée, et qu'on se frotte les yeux, on y éprouve des démangeaisons insupportables.

Presque toutes les autres espèces de *corossols* ont des fruits qui sont également plus ou moins mangeables; mais comme elles sont moins connues que les précédentes, on croit pouvoir les passer sous silence.

On peut faire avec les fruits de toutes, et on fait avec ceux de plusieurs, des boissons vineuses plus ou moins agréables, en les faisant fermenter dans l'eau après les avoir écrasés. Ces boissons peuvent servir à faire de l'eau-de-vie ou du vinaigre; mais on ne croit pas que dans aucun lieu on cultive des *corossols* pour en tirer parti sous ce point de vue. Ils croissent presque tous dans des pays où les hommes, riches des dons spontanés de la Nature, ne cherchent pas à perfectionner leur industrie.

La racine des Corossols d'Asie, au rapport de Burmann, s'emploie à Ceylan pour teindre les cotons en rouge. (B.)

COROYÈRE, nom vulgaire d'une espèce de *sumac* que

l'on emploie pour corroyer les cuirs, c'est le *Rhus coriaria* de Linn. *Voyez* au mot SUMAC. (B.)

CORP. On appelle ainsi, sur les côtes de la Méditerranée, un poisson du genre SCIÈNE, le *Sciæna umbra* Linn., qui habite cette mer. *Voyez* au mot SCIÈNE. (B.)

CORPS ORGANISÉS. Le systême des loix par lesquelles l'univers est régi, se divise en deux vastes embranchemens, qui chacun dominent un des grands règnes de la nature. La puissance de la création ne s'est montrée nulle part avec autant de pompe, de profusion et de sagesse que dans l'immense domaine des productions vivantes. Dans les matières brutes elle a prodigué les masses et les distances; elle a créé des loix immuables, mais violentes, qui agissent dans de grands espaces et dans la proximité; dont la sphère d'activité se répand enfin dans les abîmes des cieux, comme dans les profondeurs du globe. Les loix du mouvement, de l'attraction et des affinités qui lui sont analogues; celles de la chaleur et des propriétés inaliénables de toute matière, telles que la figure, l'impénétrabilité, l'étendue, l'inertie, sont générales et invariables dans toutes les substances brutes. Celles-ci subsistent par elles-mêmes et indépendamment de l'ensemble; chacune de leurs molécules intégrantes, inaltérable dans son essence, est indépendante du tout et se suffit à elle-même; elle porte dans elle la raison de son existence et de son état; les modifications qu'elle éprouve lui viennent du dehors, et ses métamorphoses sont amenées par des causes étrangères à elle-même. Un atome de terre, de fer, de soufre, existe par sa propre nature, et resteroit toujours le même jusqu'à la fin des siècles, si rien d'extérieur ne sollicitoit un changement dans ses qualités par sa combinaison avec un ou plusieurs autres atomes. L'être brut est fixe, ses forces sont régulières, susceptibles d'être calculées, prévues, imitées; elles ont une invariabilité qui tient à leur nature simple et élémentaire, car plus les *corps* sont composés, plus leurs rapports se multiplient et plus leurs actions se modifient réciproquement entr'elles. Cependant les loix chimiques et mécaniques suffisent pour expliquer les phénomènes divers que présentent les *corps bruts*, parce que leurs actions réciproques ne sont jamais contrariées par une puissance fugace, un être variable, un principe vital également actif et changeant comme dans les *corps organisés*.

La nature a travaillé dans le *règne organisé* sur un plan différent de celui de la matière brute et inanimée; ici tout est soumis à une cause intérieure d'action, qui modifie les

propriétés des masses organiques ; ici les molécules de chaque *corps* ne sont point indépendantes, elles ne subsistent point par elles-mêmes ; mais elles ne vivent que par rapport au tout, elles ne sont rien sans l'ensemble, elles se détruisent d'elles-mêmes quand on les en sépare ; elles n'ont qu'une existence corrélative ; tout tient à tout ; le *corps vivant* n'est qu'un assemblage d'harmonie, un cercle où tout s'enchaîne, où les rapports sont réciproques et continuels.

Tout *corps organisé*, c'est-à-dire dont le tissu est composé de fibres et de vaisseaux, jouit de la vie tant qu'il n'est point altéré dans sa conformation et ses organes. Il est impossible de séparer de l'organisation les propriétés vitales, et lors même que la mort a frappé les animaux et les végétaux, quelques rayons de vitalité brillent encore dans leur tissu non décomposé ; les feuilles sèches, les peaux, les fibres d'un *corps* mort sont encore susceptibles de se resserrer, de se crisper, de se mouvoir, de s'agiter, lorsqu'on leur applique de violens stimulans, tels que le feu ; ou de se relâcher, de s'étendre par l'eau chaude, les délayans, &c. Ces propriétés ne sont pas seulement mécaniques, comme on se l'est faussement imaginé, puisqu'on ne voit rien de semblable dans les masses brutes et toujours inanimées.

Il semble donc que la vie et l'organisation soient une même chose, puisque l'une ne peut jamais exister indépendamment de l'autre, et qu'elles sont constamment en raison directe de leur perfection ; car les êtres les mieux organisés ont aussi une vie plus énergique et plus développée.

Mais pour bien faire ressortir tous les phénomènes qui distinguent les *corps vivans* et par conséquent *organisés*, considérons un moment combien les matières minérales en sont indépendantes. Quand il n'y auroit eu sur la terre aucune plante et aucun animal, comme aux premiers jours du monde, selon toute apparence, le globe en auroit-il moins subsisté ? auroit-il moins circulé dans son orbite elliptique autour du soleil ? auroit-il moins rempli son rôle dans la grande scène de l'univers ? La terre, il est vrai, dépouillée de sa verdure et de sa beauté, eût roulé silencieusement dans les cieux ; stérile et sauvage, son aspect aride et dépeuplé, ses éternelles solitudes eussent été inutiles et épouvantables ; l'écho n'eût jamais résonné du doux chant des oiseaux ; l'antre n'eût point récelé l'ours ou la panthère ; les vallées ne se seroient jamais émaillées de fleurs ou revêtues de verdure ; la rose n'eût point embelli la roche solitaire de son feuillage et de sa fleur ; le narcisse ne se fût jamais admiré dans l'onde de la fontaine, et

la cîme des forêts n'eût pas ondoyé sous l'haleine des vents ; tout seroit désert, affreux, inanimé ; la vue se fatigueroit sur l'aride solitude ; rien ne vivroit, rien n'offriroit le spectacle de l'activité, de l'amour, de l'abondance et de la fertilité ; la mort seroit par-tout ; par-tout impuissance de vivre, insensibilité, tristesse et destruction.

Telle doit être la surface des sphères planétaires de notre monde, s'il est vrai qu'elles ne soient pas habitées et que la nature ait interrompu ses sages loix, qui veulent que rien ne demeure inutile dans l'univers. Si, comme je suis porté à le penser, elles ont aussi leurs *corps vivans* et *organisés*, ceux-ci doivent être constitués relativement à l'état physique du globe qui les nourrit ; il est évident que nos plantes et nos animaux ne seroient pas en état de subsister dans Mercure ou dans Saturne, puisque le premier doit être brûlant et le second glacé ; il est donc indispensable que les êtres vivans que ces planètes peuvent avoir, soient organisés suivant la constitution physique de ces mondes, comme nos plantes et nos animaux sont créés, les uns pour habiter les zones froides, tels que les bouleaux, les pins, le renne, &c., et d'autres, comme les singes, les perroquets, les palmiers, pour vivre sous les tropiques.

Non-seulement les êtres vivans sont soumis aux températures, mais aussi aux saisons, à l'état de l'atmosphère, à la durée des jours, aux mouvemens planétaires, et aux révolutions périodiques ou années, enfin à la nature propre du sol qu'ils habitent. Si notre globe étoit par-tout froid comme la Sibérie ; par-tout il nourriroit les mêmes plantes et les mêmes animaux que ceux de cette contrée ou de celles qui lui ressemblent, sans admettre les êtres vivans des tropiques, qui, ne pouvant s'accoutumer au froid, seroient forcés de succomber et de périr. Si notre globe a jamais changé de température et de constitution physique, les êtres vivans qui tenoient essentiellement à son état primitif ont dû périr lorsque le changement s'est opéré, ou subir des modifications.

Toutes ces considérations témoignent que nous ne sommes que les parasites de la terre ; qu'elle peut exister indépendamment de nous, et que notre vie ne tient qu'à un état susceptible de modifications et de changemens que la suite des siècles peut amener, soit en dérangeant l'orbite de la terre, soit en l'éloignant ou la rapprochant du soleil, soit en la bouleversant, l'inondant, ou l'embrasant par l'approche ou le choc de quelque comète. Nous passons dans l'espace de quelques années ; les générations se perdent dans la nuit des

siècles, de sorte que nous ne connoissons que la moindre partie des temps écoulés, nous ne voyons pas les extrémités des choses, nous n'appercevons que le milieu où nous nous trouvons; quelques siècles sont pour nous l'antiquité ou la postérité; mais ce n'est qu'un point pour la nature.

Les *corps organisés* ne sont donc pas indépendans dans le systême de l'univers; ils sont subordonnés au tout, et leur vie est relative à une foule de combinaisons et de modifications qui leur sont extérieures; cette vie est coexistante aux matières brutes, dont elle semble dédaigner les loix. Ainsi rien n'est unique et libre dans la nature; tout s'influence mutuellement; tout s'enchaîne et s'engrène de telle sorte, que pour connoître un seul être il faut consulter tous ses rapports avec l'univers, et tous ceux de chaque être avec lui, ce qui fait que la matière ne peut jamais être connue dans tous ses attributs et dans toutes ses nuances.

Toutefois ce qui distingue les êtres vivans des masses inanimées, est un ensemble de caractères assez remarquables pour qu'on puisse tracer entr'eux une ligne immuable de démarcation. Le premier attribut est celui de l'*organisation*, c'est-à-dire d'un assemblage de molécules disposées dans un ordre régulier, différent de la simple agrégation et de la cristallisation; ordre qui constitue des fibres, des vaisseaux, et un appareil de pièces diverses, liées entr'elles, et concourant à des fonctions déterminées. Toute organisation se compose de substances liquides et de solides; celles-ci sont tirées des premières, qui existent dans une action perpétuelle et réciproque les unes sur les autres pendant la vie, qui réparent continuellement et modifient sans relâche l'être vivant. Au contraire tout minéral est solide, la liquidité est étrangère à son essence; ses formes sont abruptes, indéterminées ou cristallines; ses molécules sont agrégées, mais indépendantes dans leur propre nature, et invariables par elles-mêmes; c'est pour cela que les analyses chimiques des minéraux sont l'expression exacte de la nature de ces *corps*, de sorte qu'elles peuvent les recomposer par la synthèse; tandis que toutes les analyses chimiques des *corps organisés* sont fausses, et qu'il est absolument impossible de réformer ceux qu'on a détruits. Le moindre chimiste peut analyser et refaire une mine d'antimoine, un oxide de mercure; mais quelle force humaine pourroit jamais faire revivre l'arbre qu'on a brûlé?

Le *corps organisé* est une créature qui affecte constamment les mêmes formes intérieures, ainsi que les extérieures

qui en dépendent; il est construit sur un modèle général, dont chaque membre, chaque partie concourt à l'utilité du tout; chaque organe est destiné à un usage particulier, qui sert à l'ensemble et qui n'est rien sans lui; qui n'existe que par son union, et se détruit de lui-même lorsqu'il en est séparé. Ainsi le *corps vivant* est individuel, la division le mutile ou le fait périr, à moins qu'il ne puisse se réparer; mais la masse brute peut recevoir ou prendre toutes les formes sans que sa propre essence en soit altérée; sa conformation intérieure ne diffère point de l'extérieure, comme dans le cas de l'organisation; elle ne suit un modèle général que dans l'état de la cristallisation; elle n'est point pourvue de membres; chacune de ses parties ne concourt nullement à l'ensemble, et peut exister seule aussi bien que le tout, dont elle ne diffère en aucune manière, si ce n'est par la masse; la division ne change que la forme sans altérer la nature de la substance minérale.

Des fonctions générales sont encore une nouvelle source de différences entre les masses brutes et les *êtres vivans;* ceux-ci sont pourvus d'une certaine propriété active qui les fait résister pendant quelque temps à leur destruction, réparer les pertes qu'ils éprouvent, les maux qu'ils endurent, rejeter ou détruire les matières morbifiques; de plus ils ont un accroissement graduel qui se fait du dedans au-dehors, qui développe successivement leurs organes jusqu'à un point déterminé et fixe qu'ils ne peuvent surpasser; ensuite ils décroissent d'eux-mêmes, se détruisent peu à peu spontanément sans pouvoir s'en défendre, de sorte que leur existence a des phases réglées, des périodes constantes de jeunesse, d'âge adulte et de vieillesse, dont la cause est dans leur être. Il y a même des règles proportionnelles entre la durée de l'accroissement et celle de la vie, en sorte qu'à mesure que le premier est plus rapide, la seconde est plus courte. Il n'y a rien de pareil dans les minéraux; ils n'ont par eux-mêmes aucune sorte de vie qui les fasse répugner à leur destruction, ou qui répare leurs pertes; ils ne sont sujets ni aux maladies, ni à quelque mal que ce soit; ils n'ont pas un véritable accroissement, mais plutôt une augmentation de masse, qui se fait par l'agrégation extérieure de diverses molécules qui viennent s'unir à leur surface, sans être limitées dans leur quantité et sans décroître d'elles-mêmes, ou se détruire spontanément. La durée de leur état d'agrégation n'a point de bornes fixes; elle dépend entièrement des circonstances extérieures, et peut subsister éternellement la même, si ces circonstances extérieures ne viennent pas la modifier.

On peut observer que toutes les créatures vivantes sont

couvertes de peaux, d'épiderme, ou de quelque tégument; qu'elles sont susceptibles d'étendre ou de racourcir plus ou moins leur tissu, et même de se mouvoir; que leur état est continuellement variable, soit par l'âge, le sexe et autres causes intérieures, soit par la nature du sol, la saison, l'exposition et les forces extérieures. Les êtres organiques sont tous susceptibles de se putréfier après leur mort, et l'art ne peut plus les recomposer ou les ranimer; car il est pour eux un germe intérieur de mort, un terme de destruction qu'il n'est pas possible d'éviter. Il faut que tout ce qui vit meure un jour; mais ces loix n'existent point chez les substances inanimées. Elles n'ont pas de tégument différent de la matière intérieure qui compose leurs masses; elles ne peuvent ni s'alonger, ni se raccourcir, ni se mouvoir par elles-mêmes. Loin d'être variable, leur état est continuellement le même, tant que des forces étrangères ne viennent pas les solliciter d'en sortir. Incapables de mort, comme de vie, elles sont impérissables, elles ne peuvent éprouver aucune putréfaction, et après leur changement de forme ou d'état, l'art physique ou chimique peut les ramener à celui qu'elles possédoient antérieurement; elles n'ont, enfin, aucun terme de destruction et de modification; mais elles peuvent se mélanger, s'unir, se combiner entr'elles: les corps vivans, au contraire, sont incapables d'un pareil mélange, puisque parmi eux un *corps* diffère d'un autre *corps*, de manière que chacun d'eux étant individuel, suffit seul à sa propre vie, tandis qu'étant unis, ils contrarieroient mutuellement leur existence. Chaque *être organisé* renferme aussi dans son sein un principe secret d'activité spontanée, qui se meut par des loix qui lui sont propres; ce qui ne se montre nulle part dans le règne minéral, où il n'existe ni individualité, ni activité autocratique, mais où tout est soumis aux loix générales de la matière inerte et inanimée.

On peut encore établir comme principe général, que tout, ou du moins la plupart des productions vivantes, soit plantes, soit animaux, ont besoin d'une certaine quantité d'air pour respirer; car cette fonction paroît nécessaire à l'acte de la nutrition; mais cette règle est encore exclusive aux créatures organisées, puisque toutes les matières minérales n'ont aucun besoin d'air pour subsister, et que leur essence est indépendante de ce qui les environne.

Une certaine conformation interne dans les *êtres organisés*, décide toujours la configuration externe des membres ou des autres portions du corps, parce que l'intérieur est en quelque manière le germe primordial de l'extérieur

dans les créatures animées ; au lieu que dans le règne minéral, la substance interne n'est point autrement conformée que l'externe, et se compose des mêmes molécules ; de sorte que les premières sont pour ainsi dire spécialement moulées dans toutes leurs parties ; mais les fossiles n'ont aucune figure déterminée, excepté la cristallisation.

Au reste, toutes ces différences entre les *corps organiques*, soit végétaux, soit animaux, et les masses inanimées ou minérales, sont encore peu marquantes comparativement aux fonctions que les premiers exercent, et à leur principe de vie.

Toute plante, tout animal, quels qu'ils soient, tirent leur origine d'êtres absolument semblables à eux, et en sont produits par l'acte de la génération. C'est d'elle qu'émanent l'organisation et la vie de tout individu, soit qu'il vienne de graine de semence, d'œuf, de germe, de bouture ; soit qu'il naisse vivant et parfait, ou qu'il soit sujet à des transformations postérieures. La génération est ainsi le flambeau de la vie de tous les *corps vivans*, puisque sans elle il n'existe aucune organisation. Le minéral, au contraire, n'engendre jamais ; il n'a ni famille, ni espèce, ni parens ; il est tout par lui-même ; il ne reçoit rien d'un autre semblable à lui, et reste toujours de même nature.

Mais le *corps vivant* tend sans cesse à sa destruction ; ses parties agissent sans cesse les unes sur les autres, parce que la vie est un état violent et précaire, qui a ses périodes fixes de durée, son aurore d'abord foible, son midi vigoureux, et son déclin débile et mourant. C'est ainsi que dans une pierre lancée dans l'air, la force de projection s'amortit peu à peu, et qu'après s'être élevée de terre jusqu'à une hauteur relative à son impulsion, elle retombe sur le même sol dont elle est partie. L'homme, l'animal, la plante sortent et s'élèvent ainsi dans la vie, du sein de la terre, pour y rentrer ensuite. C'est une triste loi de la destinée, à laquelle nul être vivant ne peut se soustraire.

Le *corps organisé* est donc pourvu d'une impulsion intérieure, ou force vitale élémentaire, qui lui est communiquée par la génération. La vie n'est donc rien autre chose que la cause même de la reproduction ; c'est-à-dire, cet *amour universel*, cet appétit de vie qui anime toute la matière organisée. Celle-ci n'est point partagée en existences individuelles ; mais c'est un principe général qui s'insinue dans toutes ces substances organisées, qui y dépose la lumière vitale et le germe intérieur de leur fécondité, parce qu'il ne suffit pas aux créatures animées de vivre elles-mêmes ; il

faut qu'elles puissent transmettre cette propriété à d'autres êtres, comme un héritage éternel dont elles ne sont que les dépositaires et les usufruitières. En effet, la vie n'appartient point à l'individu; elle est dans la main de la nature; c'est une liqueur qu'on rend telle qu'on l'a bue dans la coupe inépuisable du temps. La vie cesse par la même cause qui l'a produite; c'est-à-dire qu'elle se perd en se partageant ou se communiquant, comme l'impulsion se perd par la communication de ses forces. C'est ainsi que le germe de la vie contient en lui-même la cause de la mort. Plus la vie est énergique, plus la mort est prompte, et le moyen d'exister long-temps est de vivre peu; tel qu'un vase rempli d'une liqueur précieuse est long-temps à s'épuiser, quand on verse lentement et avec économie ce qu'il contient. Puisque nous n'avons qu'une quantité donnée de puissance vitale, moins nous en ferons usage, plus elle durera long-temps avant de s'épuiser. C'est par cette raison qu'une existence *latente*, et pour ainsi dire insensible, comme celle de la plante dans sa graine, de l'animal dans son œuf, peut durer quelquefois pendant un long espace d'années, sans que la vie active de ces êtres en soit sensiblement abrégée. De même, le sommeil des plantes et des animaux, leur temps d'engourdissement pendant l'hiver, l'état de chrysalide chez les insectes, peuvent prolonger le terme de la vie, en différant de l'employer. Les excès, et sur-tout ceux de l'amour, n'abrègent tant la vie, que parce qu'ils l'usent beaucoup en la communiquant ou la perdant.

Indépendamment de la *vie générative*, qui est l'ame primitive des *corps organisés*, il en existe une seconde qui émane de la première, qui en est la conservatrice et la réparatrice; c'est la *vie nutritive*. La vie générative ou élémentaire ne pourroit point subsister, si elle n'étoit pas continuellement stimulée par l'aliment, et réparée dans ses pertes par la nutrition ou l'assimilation; car cette vie élémentaire, tendant à se communiquer, à se répandre, court à sa propre destruction; mais la vie nutritive ou secondaire renouvelle continuellement le *corps organisé* qui se détruit; elle le répare, en incorporant les *corps extérieurs* en sa propre substance, et leur donnant la même conformation organique. C'est ainsi que toutes les productions vivantes se nourrissent; et voilà une nouvelle source de différences qui les éloigne encore des masses brutes qui ne se nourrissent point, parce qu'elles ne vivent jamais.

Une preuve que la vie nutritive est destinée à réparer la vie générative, c'est que lorsque celle-ci est latente, comme pen-

dant le sommeil, l'engourdissement, &c., l'être vivant ne se nourrit pas, et ne cherche aucun aliment. La vie nutritive est donc secondaire; elle est, en quelque sorte, la domestique de la vie fondamentale ou générative, de même que les détails d'une maison sont confiés à des subordonnés, tandis que le maître dirige les affaires principales.

La fonction de la vie nutritive est de recevoir, préparer, modifier les substances alimentaires, pour les transformer en la nature même du *corps vivant*, et les appliquer à la place des organes qui se détruisent. Dans la jeunesse, les *corps organisés* sont tous mous, aqueux, petits. Le végétal est d'abord mucilage, ensuite herbe, enfin bois; comme l'animal passe graduellement de l'état gélatineux, au membraneux, et enfin au cartilagineux, qui est voisin de l'ossification. Ainsi, par l'action continuelle de la vie nutritive, ils s'accroissent par l'intussusception, se fortifient, se durcissent peu à peu, et lorsque leur croissance est limitée, et proportionnelle à la force de la vie générative, la surabondance de la matière nutritive sert à construire de nouveaux corps semblables à ceux dans lesquels elle a été préparée. Ainsi la vie générative ne se reproduit pas aussi-tôt qu'elle est née, parce qu'elle emploie premièrement toute la substance nutritive pour s'accroître, et n'a point de disponible à organiser, à moins qu'elle n'ait achevé de perfectionner le *corps* dont elle se sert; de même qu'un père a soin de construire entièrement sa maison, avant d'entreprendre celle de ses enfans.

C'est donc au midi de la vie que la puissance générative se développe avec la plus grande énergie; c'est lorsque l'être organisé a pu atteindre toutes ses dimensions, et le plus grand période de sa vigueur, qu'il vit dans toute la plénitude de son être, ou plutôt qu'il jouit d'un excès de vie, d'une surabondance de santé, qui cherche à déborder au-dehors, à se répandre pour animer de nouveaux êtres. Cet excès de vie et de santé est l'amour qui règne dans la plante comme dans l'animal. Cette faim d'engendrer, cet appétit de génération, n'est rien autre que la vie générative dans toute son énergie; car la vie et l'amour sont la même chose; leurs sources sont communes. Tous les êtres tiennent leur existence de l'amour, ou, ce qui est la même chose, de la génération; voilà pourquoi nous avons nommé *vie générative*, cette force primordiale dont nous recevons la lumière vitale.

Puisque toutes les créatures organisées tirent leur origine de la génération et d'êtres semblables à eux, il s'ensuit, qu'héritant des facultés vitales et organiques de leurs pères, elles

doivent remplir les mêmes fonctions. Tous ces êtres seront donc pourvus, soit de sexes, soit d'organes propagateurs, parce que n'existant que pendant un temps donné, il faut que l'espèce se reproduise sans cesse, ou périsse pour toujours.

Les anciens, qui ont admis dans la putréfaction les germes de nouvelles organisations et de nouvelles vies, avoient été déçus par des apparences trompeuses, et s'étoient laissé entraîner par des raisons peu philosophiques : car comment seroit-il possible que la mort et la destruction, qui abandonnent tous les êtres aux loix des masses brutes, pussent former des organes si sagement combinés, et le principe incompréhensible de la vie? Qu'on songe seulement aux milliers de fibres, de vaisseaux, de muscles, de nerfs d'une mouche; à sa sensibilité, à son instinct, à sa petite dose d'intelligence, à la disposition ingénieuse et profondément savante de tous ses membres, et qu'on croie après cela qu'elle est le résultat d'une force aveugle, du hasard et de la corruption, ou de la discordance des élémens? Et si l'insecte, la plantule naissent du sein de la corruption, qu'ont-ils besoin d'organes sexuels pour se reproduire entr'eux, comme ils en ont tous? La nature ne fait rien en vain; et quand même les observateurs modernes n'auroient pas démontré sans réplique qu'aucun végétal et aucun animal ne se formoient dans les matières corrompues (quand leurs germes ou leurs œufs n'y étoient pas introduits ou mêlés), les autres raisons auroient dû suffire à tous les hommes qui connoissent la marche régulière et inviolable de la nature.

Les *êtres organisés* se reproduisent constamment et forment des espèces semblables; car la même forme, donnée par la seule nature à chaque corps vivant, se perpétue dans la longue série des âges. Les variations individuelles s'éteignent dans la source même de la génération, qui est le type primitif où tout se moule avant de recevoir la lumière de la vie. Cette force reproductive est une sorte de besoin pour tous les *corps vivans;* tous s'y abandonnent avec passion, la plante aussi bien que l'animal; et cet appétit naturel dérive de la même source que la faim, ou du besoin que montrent toutes créatures organisées pour se nourrir. Les minéraux n'ont aucune espèce de besoin : il n'en est pas de même des *corps vivans;* leur vie les astreint à la nutrition, et par suite à la reproduction. C'est ainsi qu'ils sont forcés d'avoir une activité spontanée pour se diriger vers leurs alimens, les plantes aussi bien que les animaux; les unes emploient leurs racines et leurs feuilles, les autres leur bouche et leurs membres. Ils sont tous exci-

tés aussi à la génération par l'aiguillon de la volupté; les plantes même n'y sont pas insensibles; on s'en convaincra, lorsqu'on aura considéré les mouvemens organiques des étamines, l'explosion du *pollen*, les fonctions de l'ovaire, enfin tant d'autres actions qui frappent la vue de l'observateur le moins attentif, et dont les descriptions remplissent les ouvrages des botanistes.

Il semble que tous les *êtres organisés* ne soient doués de la vie que pour engendrer. Si vous envisagez en effet que tout meurt après avoir rempli ce devoir, que tout s'accroît, se fortifie, s'embellit pour le seul temps de l'existence qui est destiné à la propagation; si vous réfléchissez que la nature rassemble toutes ses forces, tous ses avantages pour cette seule époque de la vie, et qu'elle les refuse à toutes les autres; qu'elle semble ne s'intéresser que pour l'été de l'âge, sans songer aux autres saisons, vous serez convaincus que la seule fonction exigée des créatures vivantes, est celle de se reproduire. La nature a fait plus pour ce but que pour tous les autres, puisqu'elle l'a voulu accompagner de la volupté comme pour y entraîner par la plus impérieuse et la plus douce des contraintes, ceux qui auroient pu résister à toute autre force; mais en portant tous les êtres à cette fonction, elles les entraîne par la même cause au bord de leur tombe, qu'elle a cachée ainsi sous les fleurs de l'amour et les attributs de la volupté. On se livre au plaisir sur les tombeaux de ses pères, pour y descendre à son tour; et puisqu'on se reproduit, il est nécessaire qu'on périsse: c'est ainsi que l'amour, fils de la vie, engendre la destruction. La puissance vitale est un grand arbre dont les racines sont plantées dans les entrailles de la nature; mais ses rameaux descendent dans la tombe et portent des fruits de mort.

Cette force qui anime tous les *corps organisés*, et que nous avons distinguée en vie générative ou élémentaire, et en vie nutritive, n'est pas double comme on pourroit le penser; mais cette division n'existe que dans la nature seule des fonctions vitales qui peuvent se diviser en deux ordres, quoiqu'elles émanent de la même source. En effet, ces deux ordres de vitalité ne sont rien autre que la *vie végétative*, dont il sera parlé aux article NATURE et HISTOIRE NATURELLE, de même que la *vie des espèces*, c'est-à-dire la fonction par laquelle les *êtres organisés* se perpétuent. Toutes ces divisions sont employées pour donner plus de précision à nos connoissances sur un sujet obscur par lui-même. Il n'y a donc en effet qu'une seule vie, mais qui se multiplie suivant les fonctions qu'elle remplit. La vie végétative, ou générale et

commune à tous les êtres, animaux ou végétaux, se divise, 1°. en générative ou fondamentale; 2°. en nutritive ou conservatrice, et 3°. en vie de l'espèce ou propagatrice. De plus, le règne animal a deux ordres de fonctions ou vies, qui ne se trouvent jamais dans les plantes; c'est la vie sensitive ou celle qui produit la sensibilité, et la vie intellectuelle qui ne se développe que dans les espèces les plus parfaites et les plus élevées dans l'échelle des *êtres organisés*.

Les actions de la vie générale se portent à l'extérieur chez les plantes, tandis que chez les animaux elles sont plus centrales et plus intérieures: de cette manière, la plante commence à mourir par le centre, lorsque la circonférence est encore bien vivante, comme on le remarque dans les saules et plusieurs autres arbres, dont le cœur est pourri sans qu'ils cessent de vivre. Au contraire, parmi les animaux, les membres ou les parties extérieures, s'éteignent et meurent graduellement par la vieillesse, pendant que le système des organes internes est encore plein de vie. Ces différences dépendent de la disposition des organes de nutrition, qui meurent toujours les derniers dans tous les corps animés: aussi dans le végétal, la nutrition se fait-elle principalement par la circonférence, et dans l'animal par le centre.

La vie des êtres n'est cependant pas attachée à un seul organe; mais chaque partie de l'être animé a sa portion déterminée de vie qui la conserve, la répare, et même la reproduit, comme dans les blessures, les amputations, chez quelques petits animaux et les plantes. Si la vie est ôtée à un organe, elle se reverse sur les autres: c'est ainsi qu'en amputant un membre, les autres en sont plus vigoureux qu'auparavant; de même que plus un organe consomme de forces vitales, moins il en reste aux autres.

Mais la quantité de vie générale n'est pas constamment la même dans l'individu, car elle est foible à son aurore comme à son couchant: c'est un fleuve imperceptible dans sa source, qui se déborde au loin dans le milieu de son cours, et qui va se perdre enfin dans le sable. Les *êtres organisés* se préparent, pendant la moitié de leur existence, à vivre d'une manière pleine et complète, et commencent aussi-tôt à mourir. Tout *corps animé* n'a guère que deux périodes de durée, celle d'accroissement et celle de décroissement, car il n'y a point d'état stationnaire ni de constant équilibre dans l'existence: or, la première période n'est pas un état complet de vie, et la seconde est déjà un commencement de mort. Rien ne reste toujours le même dans la vie; la vieillesse n'est qu'une

nuance de la destruction future, une mort lente et graduée, comme la lampe qui s'éteint peu à peu faute d'huile et de mèche. On ne meurt point tout-à-coup, excepté dans le cas de maladie ou de destruction violente; mais on se détruit, couche par couche, comme les corps que des frottemens continuels usent progressivement de la circonférence jusqu'au centre.

Une des propriétés de la vie, est de maintenir dans les organes un degré constant de température, pour qu'ils puissent résister au froid et à la chaleur. C'est ainsi qu'une plante qui, sur le sol brûlant de l'Afrique, seroit bientôt desséchée si elle étoit arrachée, conserve sa fraîcheur et son humidité; c'est ainsi qu'un arbre résiste au froid glaçant du Nord, tant qu'il n'est pas poussé à l'extrémité. De même l'homme, le quadrupède, vivent dans des lieux très-chauds et très-froids sans périr, sans être gelés ou desséchés, ce qui arriveroit sur-le-champ s'ils étoient privés de la vie. C'est donc elle qui modifie l'action des *puissances extérieures* pour la plus grande utilité de l'être qu'elle anime; car à peine l'a-t-elle abandonné, que ses organes se détruisent, se putréfient, comme si elle étoit pour eux un lien secret, une barrière invisible et conservatrice de l'existence.

Mais le principe de la conservation des *créatures organisées*, réside sur-tout dans la force nutritive ou réparatrice: comme tout ce qui vit tend sans cesse à sa destruction, et que les organes font des pertes continuelles, il est force que de nouvelles substances prennent la place de celles qui sont détruites, ce qui nécessite l'accession d'une matière nutritive capable de s'organiser comme le corps qu'elle renouvelle; ainsi toutes les parties du *corps vivant* sont progressivement détruites et remplacées, de sorte qu'au bout d'un espace donné, l'*être organisé* est entièrement composé de nouvelle matière. Non-seulement ce phénomène s'observe dans l'homme et les animaux, mais il s'étend aussi dans tout le règne végétal. Toutes les surfaces des organes, soit externes, soit internes, agissant perpétuellement les uns sur les autres, s'usent peu à peu et se réparent proportionnellement; car ceux qui usent le plus promptement leur vie, la réparent avec la même promptitude, en sorte que leur durée est considérablement diminuée: c'est pour cela que les êtres qui ont le plus d'action vitale, se nourrissent davantage, et meurent plus promptement. Vivre, ce n'est pas exister, mais bien agir, se nourrir, se reproduire: on peut donc vivre beaucoup dans un court espace, et végéter pendant de longues années; mais ce qui accourcit le plus la durée de la vie, est l'abondance de la nourriture,

car il semble qu'une certaine quantité d'aliment soit prescrite à chaque être, suivant sa propre constitution. La nature a donné à la plante, à l'animal, une dose déterminée de matière nutritive pour se réparer, soit qu'il l'emploie rapidement, ou la consomme lentement, il ne peut passer la borne qui lui est assignée. En effet, plus un être vivant s'alimente, plus ses organes se durcissent, plus ses fibres s'affermissent, plus ses vaisseaux s'obstruent, et ses forces diminuent, plus il approche enfin de sa dernière heure. Ne voyons-nous pas que tous les *corps organisés* commencent leur vie par la mollesse des fibres, l'humidité, la flexibilité, et un certain état pâteux et tendre qui s'affermit peu à peu, qui acquiert ensuite de la consistance, de la solidité, et finit par devenir rigide, sec et presqu'entièrement dur dans la vieillesse? N'est-ce pas à cause des molécules nutritives qui viennent graduellement remplir tous les pores des solides, de telle sorte qu'ils ne peuvent plus se prêter aux fonctions vitales? C'est ainsi qu'on meurt pour s'être trop nourri, et si l'on veut manger long-temps, il faut manger peu à-la-fois : cette vérité s'applique à tous les momens de l'existence des êtres. Ce n'est donc pas l'homme seul qui conserve une longue vie par la tempérance, mais ce sont toutes les créatures vivantes. Les anciens ont représenté la santé qui nous procure une longue vie, sous la forme d'une déesse qui donne à manger à un serpent. On sait que cet animal est l'emblême de la prudence. Ils ont donc voulu dire aux hommes qu'il falloit manger avec prudence pour vivre longuement et sainement, et cette règle est générale pour tous les êtres créés.

Plus les *corps organisés* sont jeunes, plus ils s'alimentent, proportionnellement à leur masse, et plus ils s'accroissent par cette même raison. Le moyen de calculer le temps de la vie d'un être, séroit donc de comparer la quantité journalière de nourriture qui lui est nécessaire, avec la constitution de son *corps*, car à mesure qu'on vieillit, on a moins besoin d'aliment, parce que le *corps* ne prend plus de croissance, et le superflu de la nourriture ne se débarrasse que très-imparfaitement par la reproduction. D'ailleurs la force digestive diminue à mesure qu'on en a moins besoin, et les organes de nutrition s'oblitèrent, même progressivement, comme s'ils sentoient leur inutilité. C'est ainsi que l'estomac s'affoiblit, que le goût s'use, que les dents tombent aux vieillards. Dans les plantes, les racines se durcissent, et perdent leur chevelu. Tous les organes se flétrissent lorsqu'ils ne sont plus nécessaires ou lorsqu'on ne les emploie pas; c'est l'exercice qui les fortifie en y attirant toutes les forces vitales, alors

on vit en plus dans une partie, et en moins dans les autres; mais il arrive un point d'impuissance et d'énervation qu'il n'est pas possible de franchir, parce que la mort est au-delà de cette barrière. Nous n'avons, en effet, qu'une somme fixe de puissance vitale que nous tenons de la nature et de la génération, mais que nous ne pouvons point augmenter, quoique nous soyons en quelque sorte les maîtres de la dépenser à notre gré. Ce que je dis ici pour l'homme s'applique de même aux bêtes et aux plantes, parce que cette loi est générale dans la nature.

Nous avons dit ci-devant qu'une quantité déterminée d'aliment étoit destinée à chaque créature vivante, selon sa propre constitution; mais il y a un grand nombre de matières alimentaires qui contiennent des proportions différentes de substance nutritive; cependant nous n'avons prétendu parler que de cette dernière, car tout ce qui n'est pas capable d'être assimilé dans un *corps vivant* quelconque, est rejeté au-dehors, ou n'est point reçu. Aussi voyons-nous tous les êtres animés, excréter et séparer d'eux toutes les matières incapables de les nourrir. La plante a ses exhalaisons, l'animal a ses excrétions et ses déjections.

En général, tous les alimens qui servent aux créatures vivantes, sont tirés, à peu d'exceptions près, des *corps organisés*. Il faut avoir été capable de vie pour être capable de la reprendre; il faut avoir été organisé pour s'organiser de nouveau. La vie se nourrit de la vie; l'organe, de l'organe: c'est ainsi que la matière vivante circule éternellement sur la terre, tantôt organisante, tantôt organisée; car il ne faut pas penser qu'elle passe entièrement à l'état de substance brute; celle-ci forme un règne à part qui ne se mêle point à la vie. Jamais un animal ne vit de matière brute. Si l'on me citoit le ver de terre, il me seroit facile de prouver que ce n'est point la matière elle-même qui l'alimente, puisqu'il la rejette entièrement, mais ce sont les molécules végétales et animales mêlées à cette terre, qui lui servent de nourriture; et pour preuve, il recherche les terreins engraissés par les débris des plantes, le fumier, les animaux morts, &c., et il meurt dans les terres maigres et sablonneuses, où l'on ne trouve jamais de molécules organisées. Il en est de même de la plante. Des botanistes ont assuré qu'elle se nourrissoit d'eau; mais il n'existe aucune preuve que l'eau pure et le sable lavé lui suffisent; car au contraire après s'être accrue de tout l'aliment qu'elle avoit reçu précédemment, elle finit par y périr, sans y développer ni fleur ni fruit: preuve évidente que la nourriture lui manque. Au contraire, un sol engraissé de débris de *corps orga-*

nisés, donne aux plantes un accroissement prodigieux et une immense fécondité. On cite des exemples de poissons qui ont vécu dans l'eau d'un vase sans nourriture. Mais toute eau ne contient-elle pas beaucoup de petits animaux que l'œil simple ne peut pas appercevoir ; et cette eau du vase n'étoit-elle pas changée souvent? sans cela le poisson eût péri, comme l'expérience le démontre. Il faut donc conclure que tout aliment sort du règne organisé, et qu'il est seul capable de conserver la vie, puisque nous avons vu que des organes morts n'étoient pas absolument privés de toutes les propriétés vitales ; qu'ils en conservoient une partie, de sorte qu'il est vrai de dire que ce qui émane de la vie retourne à la vie. La métempsycose des anciens philosophes indiens et des pythagoriciens ne fut sans doute que l'emblême de cette profonde et grande vérité.

Il y a un grand nombre d'alimens sur la terre, cependant il n'y a qu'une sorte de nourriture, c'est-à-dire que tous les alimens, quels qu'ils soient, ne contiennent que la même substance nutritive, sous diverses formes et en différente proportion. Il n'y a qu'une seule matière capable de se transformer en organes, et cette substance est de nature mucilagineuse. Cette matière, extrêmement appropriée à nos organes, a des rapports nombreux de conformité avec la substance même qui sert à la génération. Quelles analogies ne se trouvent pas en effet entre la génération et la nutrition ? La nutrition n'est-elle pas une génération continuellement prolongée, de même que la reproduction n'est autre chose que le premier acte de la nutrition ? Car ne faut-il pas autant de forces vitales pour changer des matières étrangères en la propre substance organisée, et pour remplacer celle qui se détruit, que pour former un nouvel être tout semblable à ses pères ? La fibre, le vaisseau seront-ils moins difficiles à créer dans l'un que dans l'autre cas? la difficulté est à-peu-près égale, ce me semble. Or si l'une a lieu, pourquoi pas également l'autre ? La nutrition et la génération sont une seule opération pour la nature, car l'une suit constamment l'autre; elles semblent se seconder mutuellement, et dépendre, comme nous l'avons vu, des mêmes principes de vie.

Il ne suffit pas pour se nourrir que la matière alimentaire soit introduite dans le *corps animé ;* il faut qu'elle y soit digérée, et enfin transformée en organes. Les végétaux nourrissent également le bœuf, le cerf et la brebis, mais chacun de ces animaux métamorphose l'herbe en sa propre chair. Qu'on ne s'imagine point que la chair, le sang, les humeurs de la brebis ressemblent à celles du cerf ou du bœuf; il y a autant de

différences intérieures que nous en appercevons dans la conformation externe de chacun de ces ruminans. Chacun d'eux digère à la manière qui lui est uniquement propre, et cette vérité est applicable a toutes les créatures vivantes, animaux et végétaux. Pourquoi la même matière alimentaire qui forme le bois du cerf, n'en fait-elle pas de même chez la brebis? Pourquoi du pain mangé par un homme, un chien, un canard, se change-t-il en organes si différens? Ne faut-il pas que le principe de vie qui domine dans chaque espèce, préside à cette transformation, à cette assimilation ? Et cet effet est-il moins incompréhensible que l'acte de la génération ? Pour moi, je trouve assez de ressemblance dans l'effet et dans la cause, pour qu'on ne doive pas leur assigner des principes différens; car pourquoi multiplier sans besoin les loix de la nature? Il est raisonnable, et Newton lui-même le recommande, de rapporter à la même cause ce qu'on peut réduire au même principe.

Tous les organes analogues entr'eux par le genre de leurs fonctions et par leur structure, ont des effets semblables; ils peuvent se suppléer mutuellement; la même force vitale les anime; des sympathies mutuelles les rapprochent; ils peuvent s'aider, se suppléer, s'influencer réciproquement; ils se partagent également le bien et le mal; enfin leur action devient souvent simultanée. C'est ainsi que la génération et la nutrition semblent être une émanation, une extension de la même cause; car lorsqu'on perd la faculté de se reproduire, la faculté de se nourrir s'éteint bientôt, comme si elle étoit la même que la précédente.

S'il est vrai que la vie ne soit conservée que par l'aliment tiré des matières organisées, il faut nécessairement que les *corps animés* se détruisent entr'eux, pour vivre tour-à-tour, parce que les *corps morts* ne suffisent pas pour remplir ce besoin. L'animal carnassier vit des animaux, et ceux-ci dévorent les végétaux; enfin ces derniers se réparent des végétaux détruits. Ainsi la destruction est le fondement de la réparation; la mort de l'un fait la vie de l'autre. Il s'établit donc un cercle éternel de renouvellement et de mort où la matière change incessamment de forme, active ou passive, animante ou animée; la constance des espèces émane de l'inconstance des individus. Cette circulation, cette perpétuelle oscillation entre la vie et la mort, fut peut-être le fondement physique de cet ancien dogme des deux principes qui se disputent l'empire du monde, le bien et le mal, *ormuz* et *ahrimane*, que les Indiens, les Manichéens, et d'autres grandes sectes religieuses ont long-temps conservé dans le sein de l'Asie.

Il sembleroit qu'il n'existe en effet aucune véritable mort dans le systême des *corps organisés*, et que ce qui nous semble tel, est une vie cachée et qui se repose, une sorte de sommeil de la matière qui ne se réveille que dans un corps vivant, qui a besoin du levain de la vie pour s'animer de nouveau. Les divers états d'un être vivant ou mort, ne sont que d'autres manières d'exister; rien ne meurt essentiellement; la matière a toujours la même quantité de vie essentielle et générale, tantôt cachée tantôt visible. Lorsque nous descendrons au tombeau, notre vie se distribuera dans de nouveaux êtres; nous servirons peut-être à nourrir l'épi de blé ou l'animal, et nos descendans nous mangeront sous la forme du pain, ou de la chair du boeuf qui aura vécu de l'herbe née sur notre tombe. Peut-être dévorons-nous maintenant la substance même de nos ancêtres, comme ils ont eux-mêmes dévoré les cadavres de leurs pères transformés en nourritures nouvelles. Ainsi nous ne sommes que les usufruitiers de la vie générale; elle n'est pas notre bien propre, elle est le domaine de la nature, qui la donne et qui l'ôte à son gré à tous les êtres. Nous ne sommes que des portions passagères du grand ensemble de l'univers; vains moucherons formés d'un peu de boue, nous nous croyons les rois du monde, et nous ne voyons pas la faulx de la mort qui se promène sur nos têtes. Insensés que nous sommes, nous n'avons pas même la force de reconnoître toute notre foiblesse; nous folâtrons sur les cadavres de nos pères, jusqu'à ce que nous soyons ensevelis auprès d'eux! C'étoit sans doute, en se rappelant toujours cette fin inévitable de tous les hommes, que le philosophe Héraclite ne pouvoit retenir ses larmes, et que Démocrite se moquoit de la folie des hommes qui, semblables aux bêtes, ne voient que le présent, sans considérer l'avenir et le passé.

Les *êtres organisés* qui sont les plus exposés à leur destruction, à cause de leur foiblesse, sont aussi les plus féconds, afin que le renouvellement compensât la mort, et que l'espèce ne soit pas anéantie. Il suit de-là que la force vitale d'une espèce est égale à celle d'une autre espèce, de sorte qu'elles se maintiennent toutes ensemble dans un équilibre à-peu-près invariable, qui fait que le plus gros comme le plus petit des *corps vivans* est proportionnellement pourvu de la même quantité de vie. Celle-ci ne se doit pas mesurer par la force extérieure et par la masse, mais par l'activité de la nutrition et de la génération qui sont ses deux fonctions générales. Il est aisé d'appercevoir combien les petites plantes et les petits animaux sont féconds, et combien ils emploient de nourriture

par la même raison ; car, plus on mange, plus on vit, et plus on peut engendrer. Les vies les plus courtes sont les plus énergiques, et dans un an, on peut vivre l'espace d'un grand nombre d'années, comme on peut dépenser entièrement son patrimoine dans quelques mois comme dans cinquante ans. Les *êtres organisés* foibles se dépêchent de vivre, de consumer toute leur vie, parce qu'ils en ont beaucoup relativement à leur petitesse. Ils croissent promptement, se nourrissent beaucoup, engendrent souvent, et meurent bientôt. Comme leurs espèces sont nombreuses, elles sont voisines entr'elles; il y a des insectes, des mousses, des champignons qui diffèrent très-peu entr'eux, quoique de diverses espèces; leurs familles sont très-multipliées et leurs variations presque innombrables.

La mobilité de la nature vivante est le fondement de sa constance : elle n'a pas voulu qu'il existât un être inutile dans l'univers. Cette mousse, ce ver qui vous paroissent sans usage tiennent à d'autres espèces, ils servent à leur nourriture; eux-mêmes vivifient la matière morte, ils tiennent leur place comme l'homme et l'éléphant ; ils sont égaux aux plus puissans des êtres, car la nature agissant par des lois générales et invariables n'admet aucune prérogative. Il falloit que chaque chose fût nécessaire, puisqu'elle s'est donné la peine de la créer. L'animal carnassier suppose d'autres animaux, comme ceux-ci supposent les plantes. La nature a voulu que chaque être eût sa fonction à remplir sur la terre; que ses loix fussent entendues au sein de l'océan et dans les entrailles des continens, comme dans le vague des airs; il n'est pas permis de s'y soustraire sans être puni de mort. La nature cherche la vie, lors même qu'elle semble donner la mort, car nous avons vu que celle-ci étoit le soutien de la vie. Les animaux carnivores, les plantes parasites qui semblent augmenter le domaine de la mort ne le font que pour donner de nouvelles vies; la déprédation des insectes, les brigandages des quadrupèdes féroces, les attaques des oiseaux de proie, les guerres éternelles des poissons, et parmi les végétaux, ceux qui croissent aux dépens des autres, ne font que transformer la matière vivante sans lui ôter la vie. A Sparte, on livroit à la mort les enfans foibles et cacochymes, mais on prenoit un soin extrême des individus robustes; la nature agit de même, elle sacrifie le foible au fort, mais celui-ci tombe aussi à son tour. La matière tend à la vie sous l'aspect de la mort. Les combats, les armes, les défenses, la férocité, les antipathies des animaux pour opprimer et détruire, semblent accuser la nature de cruauté, quand on ne considère pas le but général auquel elle aspire sans relâche. Qu'importent ces particularités!

le grand tout reste le même, et les espèces sont toujours constantes.

Nous n'avons aucune relation de l'ancienne vie de chaque espèce, et nous ne pouvons pas connoître ce qu'elles deviendront dans la suite des âges. Peut-être ont-elles, comme leurs individus, des périodes de jeunesse, d'âge adulte et de vieillesse. Qui sait si nous sommes dans la jeunesse ou la vieillesse du monde, si les choses iront en augmentant ou en diminuant? C'est une opinion ancienne que tout décline peu à peu, que tout s'éteint progressivement, que la jeunesse de l'univers est passée, et que nous ne sommes plus que les avortons de la nature. Les antiques monumens des hommes, leurs statues, leurs ouvrages ne nous paroissent cependant pas annoncer une plus grande stature dans l'espèce, et une puissance supérieure à celle des hommes de nos temps modernes; toutefois les ossemens fossiles des animaux, dont l'espèce subsiste aujourd'hui, nous montrent quelquefois des proportions colossales. Cette observation ne paroît pas s'étendre, à la vérité, dans la classe des nombreux mollusques à coquilles, dont les dépouilles parsemées sur la face immense des continens, attestent les catastrophes qu'ils ont éprouvées et les inondations qui les ont submergés tour-à-tour. Cependant les restes fossiles de plusieurs autres animaux, tels que les dents des requins, les défenses d'éléphant, les bois d'élan, les cornes de bisons, et les débris de différens poissons, dont plusieurs naturalistes ont donné les gravures et les descriptions, semblent indiquer plus de grandeur et de force dans les individus dont viennent ces débris que dans nos espèces actuelles; mais il faut considérer que celles-ci ne parviennent pas ordinairement au terme de leur grandeur complète, parce que l'homme leur a déclaré la guerre, qu'il les poursuit à outrance, qu'il en fait sa proie et s'enrichit de leurs dépouilles. On ne trouve plus d'aussi puissantes baleines aujourd'hui qu'on en rencontroit il y a deux cents ans, et dans quelques siècles l'espèce sera peut-être anéantie par les pêcheurs, à moins que quelques individus ne se soustraient à notre tyrannie dans les glaces inhabitables des pôles, pour s'y reproduire en paix.

Cette opinion de la dégradation successive des êtres créés dans la suite de leurs générations est née probablement dans l'esprit de quelques vieillards. Lorsque l'homme se sent décliner, il lui semble que tout tombe et s'éteigne avec lui. Celui qui n'est plus capable de jouissances est porté à croire que tout dégénère. Il nous paroît que c'est le monde qui nous abandonne, tandis que nous l'abandonnons nous-

mêmes; semblables à ceux qui, voguant sur un fleuve, pensent être immobiles, tandis que le rivage s'enfuit : nous nous plaisons dans les illusions de notre amour-propre, et parce que nous périssons, il nous paroît naturel que l'univers périsse avec nous.

Toutefois par une raison semblable, lorsque nous sommes dans la vigueur de l'âge, tout nous semble également jeune et plein de vie; et parce que toutes nos sensations sont aussi agréables que celles de la vieillesse sont pénibles, nos idées prennent la teinture de ces mêmes sensations, de sorte que nous ne pouvons pas juger avec impartialité d'un objet douteux qui intéresse en quelque sorte notre amour-propre; ainsi la question restant indécise, il est plus raisonnable de s'en rapporter aux analogies que nous offre la nature. Il nous paroît, en effet, que les espèces végétales et animales ont été, dans l'origine, uniques dans chaque genre, comme les genres ont été primitivement uniques dans les familles, de même que celles-ci l'ont été dans les ordres et dans les classes.

L'origine primitive des *corps vivans* et *organisés* me semble donc une émanation de la même source, parce qu'ils sont jetés en moule sur le même plan; ils ne me paroissent être que des nuances plus ou moins dégradées, et infiniment variées du même type originel.

Considérez que dans chaque famille d'un système de *corps vivans*, les espèces ne sont autre chose que des individus qui tiennent au même tronc originel, des branches plus ou moins multipliées, qui se lient par des nœuds communs, et dont les différences, bien que constantes, ne sont toutefois que très-superficielles, tandis que la conformation interne, le seul fondement des véritables divisions est absolument semblable. Par exemple, si vous examinez l'organisation interne du moineau, du pinson, du chardonneret, du serin, du verdier, &c. vous la trouverez absolument la même dans tous, excepté la taille, les nuances du plumage, les différences des sexes qui varient selon l'âge, l'individu et les climats, de sorte qu'il n'y a guère que le plumage et quelques habitudes particulières qui séparent ces êtres, car, d'ailleurs, ils peuvent se mélanger dans l'acte de la génération, et produire des métis féconds, comme on en voit des exemples en accouplant la race du serin avec celle du chardonneret. On pourroit donc, à la rigueur, considérer ces animaux comme provenant originairement de la même tige, et n'envisager leurs caractères particuliers que comme des variétés devenues constantes. Et ne sait-on pas, d'ailleurs, que l'influence toute-puissante

des climats, agissant pendant une longue suite de siècles, aura pu s'empreindre au sein même de chaque être, et se perpétuer ensuite dans une longue série de générations? De même, il est probable que l'espèce humaine fut dans son origine uniquement blanche, mais qu'une de ses souches, accoutumée au climat brûlant de l'Afrique, et recevant depuis un nombre infini d'années toutes ses influences, aura tellement éprouvé de changemens, qu'elle restera constamment noire et crêpue sous quelque climat qu'on la fasse reproduire. Pourquoi, en effet, deux individus nègres n'engendrent-ils pas un blanc dans le doux climat de l'Europe, s'il est vrai que l'espèce humaine fût blanche dans le principe, ou si elle fut noire, pourquoi sommes-nous blancs? Il faut donc reconnoître que les espèces se sont nuancées, variées, multipliées par mille causes extérieures, telles que le froid, le chaud, les alimens, les climats, &c. et qu'elles conservent aujourd'hui ces différences profondément imprimées dans leur organisation. Mais la nature a été originairement simple et unique; toutes ces nombreuses espèces d'insectes, de coquillages, de plantes, ont été d'abord uniques dans chaque famille. Ainsi une seule espèce de champignons, en se variant à l'infini, a pu produire toutes nos prétendues espèces de champignons. Il en sera de même de toutes les familles de plantes et d'animaux, qu'on peut rapporter à un type unique et simple, de même que la race nombreuse des chiens sort d'une seule espèce de chiens. Dans ce cas-ci, les variétés n'étant pas encore suffisamment enracinées, n'ont pas acquis une constance invariable comme parmi les animaux et les végétaux abandonnés à la puissance de la nature; mais si l'on suppose que les causes de variations durent assez long-temps pour s'empreindre très-profondément dans les individus et se reproduire par la génération, alors, ce que nous ne regardons que comme des variétés de chiens, pourra devenir par la suite autant d'espèces distinctes. Il suit donc de ce principe, que toutes nos familles ne sont que l'espèce primitive, dont les variations sont devenues autant d'espèces constantes dans un temps fort long, mais déterminé.

Cependant, si nous nous reportons vers cet âge antique où les familles des *corps organisés* actuels n'étoient qu'une simple espèce, nous verrons que ces mêmes espèces avoient déjà entr'elles des analogies. Par exemple, la famille des *liliacées* a certainement de grandes ressemblances avec la famille des *iridées*, les tribus des balisiers, les orchis, &c. Or, si ces *espèces primitives*, que nous nommons *familles*, se lioient entr'elles par des analogies, comme nos espèces actuelles

qui se ressemblent ; n'est-ce pas une grande présomption que ces familles ne sont que des nuances émanées depuis long-temps d'une même source que nous nommons *classe* aujourd'hui ? car les familles des *êtres vivans* sont à la classe, ce qu'est l'espèce actuelle à la famille. Par conséquent, ces prétendues *espèces primitives* ne seront encore que des variétés originaires de la classe. Mais comme la même raison qui subsistoit pour les familles, subsiste encore pour chaque classe ; c'est-à-dire, comme les classes s'enchaînent entr'elles par des nœuds communs d'analogie, nous serons entraînés à penser qu'en effet la nature n'a créé dans chaque règne des *êtres vivans*, qu'une seule forme originelle qui sera le tronc primitif et commun d'où sortiront les diverses branches des espèces actuelles. Ainsi, selon l'analogie, nous pensons avec vraisemblance, que la nature a jeté sur la terre un germe simple et unique des végétaux et un germe des animaux, s'il est vrai, toutefois, que l'un ne soit pas une modification de l'autre. Ainsi, un seul germe, en se développant successivement, en créant un grand nombre d'individus semblables, les aura vu se modifier peu à peu dans le long espace des siècles, et par l'influence des climats, des températures, &c., en espèces plus ou moins voisines ; celles-ci se seront encore modifiées par la suite des âges à mesure qu'elles auront éprouvé les longues et profondes influences de tout ce qui les entoure, et qu'elles se seront mélangées entr'elles. Ces mélanges, ces variations, ces espèces, iront sans cesse en se subdivisant ; car un jour, n'en doutons pas, ce que nous regardons comme variétés, deviendra une espèce qui aura encore ses variétés. Qui peut connoître la borne où doit s'arrêter la nature ? qui osera lui dire : tu n'iras pas plus loin ? Quel audacieux circonscrira sa toute-puissance ? Nous vivons à grande peine un siècle, et nous ne passons pas trente ans dans toute notre existence à étudier constamment la nature, nous ne connoissons que la plus petite partie de ses phénomènes, nous n'avons que des histoires très-peu fidèles de deux à trois mille ans, et cette nature éternelle comme Dieu même, nous prétendons lui assigner des limites ! Parce que nous avons de petites vues, nous ne voulons croire que ce que nous voyons ! Qui m'assurera cependant qu'elle n'a pas pu changer dans le long torrent des âges ? Est-elle donc toujours immobile ? Non sans doute, tout se meut, change, périt et se renouvelle. Une activité éternelle, immense, n'admet point les bornes que lui prête notre foible entendement, car comment oserions-nous prétendre la juger ? Le vase dira-t-il au potier : je suis la mesure de ton intelligence ? Quelle illusion de notre amour-propre !

C'est ainsi que nous jugeons tout ce qui surpasse notre foiblesse quand nous nous abandonnons à sa douce pente, et que nous ne roidissons pas notre ame avec courage pour surmonter nos illusions et nous considérer sans crainte dans toute notre humiliation en présence de la nature.

Tout révèle donc au naturaliste que les êtres créés ont une commune origine ; comme la marche de la nature se dirige constamment du simple au composé, il s'ensuit qu'elle a d'abord créé un être infiniment simple, comme un type primitif pour tous les êtres, qui se sont compliqués davantage à mesure qu'ils se sont modifiés. Le type originel et fondamental est le centre de vie, l'organe essentiel de chaque être ; c'est son système *nutritif et reproductif*, source éternelle de l'existence, et base de tous les corps organisés, dont aucun ne peut être privé sans périr. Les organes extérieurs des animaux et des plantes ne sont que des additions postérieures à l'organisation primordiale, une sorte d'évolution, en quelque sorte superflue à la vie végétative, puisque celle-ci pouvoit exister par elle-même. En effet, le polype vit et se reproduit comme l'homme, quoique ce dernier soit pourvu d'une multitude d'organes très-compliqués dont les fonctions ne sont point indispensables à sa nutrition et à sa reproduction. Il en est de même, dans la plupart des êtres vivans, toute proportion gardée.

S'il est quelques vérités dans les causes finales, ce n'est guère que dans les règnes organisés qu'elle éclate au suprême degré. Les philosophes anciens et modernes, qui n'ont pas voulu admettre dans l'univers un principe intelligent, ont osé nier les causes finales et se refuser à leur évidence. Mais comment peut-on s'égarer au point de nier que l'œil n'est pas fait pour voir, l'oreille pour entendre, les parties naturelles pour engendrer? Comment est-il possible de ne pas reconnoître dans ce sublime arrangement et les merveilles de la nature, une cause organisatrice remplie d'une sagesse infinie et d'une profonde intelligence? Jusqu'où le délire des systêmes peut-il entraîner une ame humaine? C'est un excès de démence à peine concevable, tant l'évidence du contraire est palpable.

La nature montre dans toutes ses œuvres un but général de conservation et de reproduction qui frappe tous les regards. Elle veille sans cesse à l'existence des êtres; elle leur a donné les moyens de se défendre de la tyrannie des plus forts, de se soustraire par mille moyens ingénieux à toutes les attaques. Elle a inspiré à toutes les créatures vivantes l'*amour de soi*, et cette affection primitive est la source commune de nos appétits

et de nos penchans. Qu'est-ce que la faim, si ce n'est l'amour de soi, cherchant à réparer son être par des alimens? Qu'est-ce que l'amour, si ce n'est encore l'amour de soi qui veut se survivre à lui-même et s'immortaliser en quelque sorte sans cesser d'être périssable et passager? L'amour de soi est donc l'ame, le principe élémentaire de la vie; c'est lui qui la dirige, qui préside à toute la machine organisée. Et ne pensez pas que les plantes en soient dépourvues. Elles en ont aussi leur portion, n'en doutons pas, puisqu'elles montrent les mêmes appétits de vie, la même répugnance de la mort. Si leurs affections sont moins visibles pour nous que celles des animaux, elles n'en sont pas moins profondes; sans cela, comment pourroient-elles exister? Comment pourroient-elles choisir ce qui leur convient, laisser ce qui leur nuit, ainsi que nous le voyons? Si elles ont les mêmes besoins que les animaux, proportion gardée, elles ont les mêmes principes de vie, excepté la sensibilité et la mobilité, car la nature ne se sert jamais de deux voies pour produire les mêmes effets.

En général, si nous consultons la disposition des productions vivantes sur la terre, nous les trouverons placées en zones parallèles à l'équateur. Quelquefois elles entourent le globe dans leur immense ceinture; c'est ainsi que les plantes aquatiques de nos climats, telles que l'*acorus*, se trouvent aussi en Chine et dans l'Amérique septentrionale sous le même parallèle qu'en Europe. Cependant l'élévation des montagnes, la disposition des continens influe beaucoup sur le lieu de l'habitation des productions vivantes. On peut établir en principe, que la même température, toutes choses égales d'ailleurs, est capable de nourrir les mêmes plantes et les mêmes animaux; ainsi les êtres vivans suivent moins dans leurs habitations, la même zone, qu'ils ne cherchent la même température. Ce sont donc principalement la chaleur et le froid, la sécheresse et l'humidité qui apportent les plus grands changemens dans l'habitude des *corps animés*. Le même animal, la même plante, nés sous des climats chauds, sont plus odorans, plus nourrissans, plus sapides que ceux nés sous des températures froides et rigoureuses. De même l'accroissement est plus rapide, et la vie plus énergique sous la ligne brûlante que sous les pôles glacés. La première est encombrée de productions vivantes, les seconds en sont dépeuplés.

Tels sont les traits généraux qui distinguent les créatures organisées dans le vaste domaine de la nature; c'est ainsi qu'elle a établi leurs caractères et tracé les lignes éternelles de démarcation qui les séparent des autres substances qu'elle régit de sa puissance dans l'immensité des siècles. Elle n'a point

donné à l'homme la faculté de tout connoître ; et comment pourrions-nous nous en flatter, foibles instrumens que nous sommes! mais elle nous a laissé entrevoir une lueur divine de son immortelle intelligence ; elle a placé dans le *cœur* de l'homme un rayon de sa sagesse, et l'a séparé par le don de l'esprit de la foule innombrable de ses créatures. Quel plus digne usage pouvons-nous en faire, que de nous abandonner à sa ravissante étude, et à la contemplation des merveilles sans nombre dont elle a parsemé le globe, et comme enveloppé les pas de l'homme! Soit qu'il descende dans les abîmes de son être, soit qu'il sonde la profondeur des cieux, ou les gouffres de l'océan et de la terre, il y trouvera la toute-puissance de la nature, toujours jeune, toujours active, et toujours plus admirable à mesure qu'on l'approfondit davantage, et qu'on s'enivre, si je l'ose dire, de toutes ses perfections.

Voyez les articles ANIMAL, VÉGÉTAL, ESPÈCE, RAPPORTS DES CORPS ORGANISÉS, VIE, MORT, ALIMENS, SENSIBILITÉ, GÉNÉRATION, SEXES, et les mots NATURE, HISTOIRE NATURELLE, &c. (V.)

CORRÉE, *Correa*, genre de plantes établi par Smith, dans l'octandrie monogynie, et dans la famille des RHODODENDRONS. Il offre pour caractères un calice monophylle; une corolle de quatre pétales, rapprochés; huit étamines à anthères biloculaires, s'ouvrant longitudinalement ; un stigmate simple, aigu ; une capsule, supérieure, à quatre valves et à quatre loges.

Ce genre renferme des arbrisseaux de la Nouvelle-Hollande, à feuilles simples, opposées, couvertes de poils disposés en étoile. Il est fort voisin des BÉJARS. *Voyez* ce mot.

Vandeli avoit donné ce même nom à un autre genre qui ne diffère pas des OCHNAS. *Voyez* ce mot. (B.)

CORRIGIOLE, *Corrigiola*. C'est une plante à fleurs polypétalées, de la pentandrie trigynie, et de la famille des PORTULACÉES, qui a une tige herbacée, annuelle et couchée sur la terre; des feuilles alternes, oblongues, stipulées à leur base. Les fleurs sont blanches, extrêmement petites et ramassées en bouquets, glomérulés, aux extrémités des rameaux.

Chaque fleur a un calice de cinq folioles persistantes, à bords blancs et scarieux; cinq pétales ovales, à peine plus grands que le calice; cinq étamines; un ovaire supérieur, ovale, trigone, dépourvu de style et chargé de trois stigmates obtus.

Le fruit est une semence nue, ovale, trigone et environnée par le calice qui est alors connivent.

On trouve cette plante dans les lieux sablonneux, sur le bord des ruisseaux, des torrens ou de la mer. Elle n'est point rare dans certains cantons de la France. (B.)

CORROYÈRE. On donne ce nom, dans les parties méridionales de la France, à une espèce de *sumach* dont on emploie les feuilles pour tanner les cuirs. *Voyez* au mot SUMACH. (B.)

CORSELET. *Voyez* CORCELET. (S.)

CORS. Ce sont les cornes sortant de la *perche* du CERF. *Voyez* ce mot. (S.)

CORSAC ou KORSAC (*Canis corsac* Linn., fig. pl. 91, t. 3, pag. 14 de l'ouvrage de Schreber.), quadrupède du genre et de la famille des CHIENS, du sous-ordre des CARNIVORES et de l'ordre des CARNASSIERS. (*Voyez* ces deux mots.) Si le *corsac* n'est pas de la même espèce que notre *renard*, il est au moins d'une espèce très-rapprochée; il en a toutes les formes, seulement sur un module plus petit, et toutes les habitudes. Il vit en troupes innombrables dans les vastes et âpres déserts de la Tartarie, compris entre le Jaïk, jusques vers l'Irtich; il vit d'oiseaux et de leurs œufs, se creuse un terrier, cache en terre la proie qu'il ne peut consommer, a une sorte d'aboiement, et répand une odeur fétide. Son poil est doux, gris en hiver sur le dos, d'un fauve clair en été, et blanc en toute saison sous la gorge et le ventre; une raie brune sur chaque côté de la tête, va de l'œil au museau: les yeux d'un jaune verdâtre, ont leurs orbites d'un blanc sale; les oreilles courtes et droites sont de la même couleur que le dos, aussi bien que la queue, dont l'origine et l'extrémité sont noires et les poils très-fournis, sa longueur est la même que celle du corps; les pieds sont d'un fauve clair. La fourrure de cet animal est estimée, et elle sert de monnoie aux Kirguis. (S.)

CORSAGE. En vénerie, c'est la forme du corps du *cerf*. (S.)

CORTESIE, *Cortesia*, arbrisseau très-rameux, à feuilles alternes, cunéiformes, trifides, à fleurs jaunâtres, solitaires, souvent terminales, qui forme un genre dans la pentandrie monogynie.

Ce genre, établi par Cavanilles, et figuré pl. 377 de ses *Icones plantarum*, offre pour caractère un calice monophylle, persistant, à dix dents; une corolle monopétale, à cinq divisions arrondies; cinq étamines; un ovaire supérieur, ovale, à style filiforme, portant deux stigmates peltés.

Le fruit est une baie ovale, disperme, renfermant des semences applaties d'un côté.

La Cortésie cunéiforme se trouve aux environs de Buénos-Aires, au Brésil. (B.)

CORTICARIA. M. Marsham, dans son *Entomologia Britannica*, établit ce nouveau genre de *coléoptères*, dans lequel il fait entrer les *lictes* de Fabricius, le *notoxus bipunctatus* et le *cucujus dermestoides*, du même auteur.

Il lui donne pour caractères : antennes en masse, perfoliées; tête proéminente; corcelet et élytres bordés; corps presque linéaire, le plus souvent déprimé. (O.)

CORTUSE, *Cortusa*, genre de plantes à fleurs monopétalées; de la pentandrie monogynie, et de la famille des Orobanchoïdes, dont le caractère est d'avoir un calice monophylle, campanulé, persistant, à cinq découpures tridentées à leur sommet; une corolle monopétale, en roue, divisée en cinq découpures ovales; cinq étamines; un ovaire supérieur ovale, chargé d'un style à stigmate simple. Le fruit est une capsule ovale, conique, uniloculaire, qui s'ouvre par son sommet en plusieurs valves, et qui renferme des semences petites et nombreuses.

Ce genre est figuré pl. 99 des *Illustrations* de Lamarck.

Les *cortuses* sont au nombre de deux espèces. Ce sont des plantes vivaces, à feuilles portées sur de longs pédoncules, à fleurs disposées en ombelles et munies de collerettes. L'une, la Cortuse de Mathiole, a le calice plus court que la corolle, et la capsule bivalve. Elle croît dans les montagnes d'Italie et d'Allemagne. L'autre, la Cortuse de Gmelin, qui se trouve en Sibérie, a le calice plus grand que la corolle, et la capsule à cinq loges. (B.)

CORU, arbre de l'Inde, à fleurs jaunes et à feuilles semblables à celles du *pêcher*, dont l'écorce laisse fluer un suc laiteux et gluant, dont on fait usage contre toutes sortes de flux. On ignore à quel genre il appartient. (B.)

CORYCION, *Corycium*, genre de plantes établi par Swartz, dans la famille des Orchidées. Il offre pour caractère une corolle en gueule, dont les quatre pétales snpérieurs sont redressés et les latéraux ventrus à la base; le nectaire du sixième pétale inséré sur le style, au-dessous de l'anthère. *Voyez* au mot Orchidée.

Ce genre renferme le *satyrium orobanchoïdes* de Linnæus, et les *aretusa crispa*, *ophris volucris* de Thunberg, &c. *Voy.* aux mots Satyrion, Arethuse et Ophride. (B.)

CORYDALE, *Corydalus*, genre d'insectes de l'ordre des Névroptères, et de ma famille des Mégaloptères. Je lui donne pour caractère : antennes moniliformes; mandibules coniques, grandes ; tarses à cinq articles simples.

J'ai formé ce genre sur l'*hémérobe cornu* de M. Fabricius. (L.)

CORYMBE, *Corymbus*. Disposition de fleurs, dont les pédoncules partent de différens points d'un même axe, et arrivent tous à la même hauteur, formant à leur sommet une surface plane. *Voyez* le mot Fleur. (D.)

CORYMBIFÈRES, *Corymbiferæ* Jussieu, famille de plantes, dont le caractère consiste à avoir les fleurs, ou entièrement flosculeuses ou radiées ; les fleurs flosculeuses, ordinairement toutes hermaphrodites, quelquefois les fleurons seuls du centre hermaphrodites, et les fleurons de la circonférence femelles, fertiles ou neutres; quelquefois, mais très-rarement, les fleurons du centre simplement mâles, et les fleurons de la circonférence, femelles fertiles; les fleurs radiées, jamais toutes hermaphrodites, et les demi-fleurons femelles, fertiles ou quelquefois neutres, rarement les fleurons simplement mâles ou hermaphrodites, stériles, et alors les demi-fleurons femelles fertiles.

Calice commun, monophylle ou polyphylle, simple ou caliculé, ou imbriqué, ordinairement multiflore ; fleurons le plus souvent à cinq divisions, rarement tri ou quadrifides; demi-fleurons entiers, ou dentés à leur sommet ; étamines nulles dans les fleurs femelles ou neutres, au nombre de cinq dans les fleurs hermaphrodites ou mâles ; anthères rarement distinctes ou rapprochées, presque toujours réunies en tube ; stigmate continu ou non articulé sur le style, double dans les fleurs hermaphrodites et femelles fertiles, simple ou nul dans les fleurs neutres ; réceptacle commun, nu ou hérissé, soit de poils, soit de paillettes; semences nues, ou surmontées d'une aigrette.

Vaillant a donné le nom de *corymbifères* aux plantes de cette famille, parce que les fleurs forment au sommet des tiges et des rameaux ou dans les aisselles des feuilles, des corymbes souvent très-ouverts, quelquefois très-rapprochés ; leurs tiges, ordinairement herbacées, quelquefois frutescentes ou suffrutescentes, presque toujours rameuses, portent des feuilles souvent alternes, rarement opposées; les fleurs sont ordinairement jaunes ou purpurines. Dans les fleurs flosculeuses, les fleurons ont une couleur conforme, mais dans les fleurs radiées, les demi-fleurons sont quelquefois d'une couleur différente de celle des fleurons.

Ventenat rapporte à cette famille, qui est la troisième de la dixième classe de son *Tableau du règne végétal*, dont les caractères sont figurés pl. 12, n° 5 du même ouvrage, et de qui on a emprunté l'expression ci-dessus, soixante-dix-huit genres sous six divisions et plusieurs sous-divisions; savoir :

1°. *Corymbifères* dont le réceptacle est nu, les semences aigrettées et les fleurs flosculeuses.

Première sous-division, à écailles du calice non luisantes : CACALIE, EUPATOIRE, AGÉRATE, CONIZE, BACCANTE et CHRYSOCOME.

Seconde sous-division, à écailles du calice membraneuses, luisantes et scarieuses : ÉLICHRISE, FILAGE, ARGYROCOME et ANTENNAIRE.

2°. *Corymbifères* dont le réceptacle est couvert de paillettes, dont les semences sont nues ou presque nues, dont les fleurs sont flosculeuses et les écailles du calice souvent scarieuses : MICROPE, ÉVAX, GNAPHALE, XÉRANTHÈME, ATHANASIE, SANTOLINE et ANACYCLE.

3°. *Corymbifères*, dont le réceptacle est paléacé, les semences nues ou non aigrettées, et les fleurs radiées : CAMOMILLE, ACHILLÉE, ERIOCÉPHALE, BUPHTALME, ENCELIE, MILLERIE, SIGESBEKIE, POLYMNIE, BALTIMORE et ECLIPTE.

4°. *Corymbifères* dont le réceptacle est paléacé, les semences surmontées de dents ou d'arêtes, et les fleurs presque toujours radiées.

Première sous-division, à fleurs flosculeuses : SPILANT.

Seconde sous-division, à fleurs radiées : VERBESINE, CORÉOPE, SANVITALIE, ZINNIE, SILPHION, HÉLIANTE, HÉLÉNIE, RUDBECKIE, GALARDIE, ALCINE et AGRIPHYLLE.

5°. *Corymbifères* à réceptacle paléacé, rarement velu, à semences aigrettées et à fleurs radiées.

Première sous-division, à réceptacle velu : ARCTOTE

Seconde sous-division, à réceptacle paléacé : URSINIE, TRIDAX et AMELLE.

6°. *Corymbifères* à réceptacle nu, à semences aigrettées et à fleurs ordinairement radiées : ERIGERON, ASTER, VERGE-D'OR, AULNÉE, PULICAIRE, TUSSILAGE, CINÉRAIRE, SÉNEÇON, OTHONE, TAGÈTE, PECTIDE, BELLIE, DORONIC, ARNIC et GORTÈRE.

7°. *Corymbifères* à réceptacle nu, à semences nues ou non aigrettées, à fleurs radiées : OSTÉOSPERME, SOUCI, MADIE,

Chrysanthème, Pyrèthre, Matricaire, Paquerette, Cenie et Lidbecke.

8°. *Corymbifères* à réceptacle nu, à semences nues ou non aigrettées et à fleurs flosculeuses : Cotule, Grangée, Carpésie, Tanaisie, Balsamite et Armoise.

9°. *Corymbifères* à réceptacle velu, à semences nues ou non aigrettées, et à fleurs flosculeuses : Absinthe et Tarchonante.

10°. *Corymbifères* anomales, à anthères distinctes : Iva et Parthénie.

Voyez ces différens mots. (B.)

CORYMBIOLE, *Corymbium*, genre de plantes de la syngénésie monogamie, dont le caractère est de n'avoir ni réceptacle ni calice commun, chaque fleur étant séparée et ayant un calice prismatique, alongé, anguleux, inférieur, muni de deux à trois écailles à sa base, et composé de deux folioles conniventes; une corolle monopétale et régulière à tube court et à limbe partagé en cinq découpures oblongues et ouvertes; cinq étamines un peu moins longues que la corolle et réunies en tube; un ovaire inférieur, velu, muni d'un style à stigmate bifide.

Le fruit est une semence oblongue, laineuse, enveloppée dans le calice.

Voyez pl. 723 des *Illustrations* de Lamarck, où ce genre est figuré.

Il y a quatre espèces de *corymbioles*, qui toutes viennent du Cap de Bonne-Espérance. Ce sont des herbes à feuilles simples et graminées, et à fleurs fasciculées ou en corymbe serré et terminal. Aucune n'est cultivée dans les jardins de botanique d'Europe. (B.)

CORYNE, *Coryna*, genre de vers de la famille des Polypes nus, dont le caractère est : corps charnu, en massue pédonculée, ou ayant l'extrémité supérieure renflée en vésicule et terminée par la bouche, accompagnée de tentacules épars.

Ce genre est voisin des Hydres et des Sertulaires (*Voyez* ces mots.); mais il en diffère essentiellement par la position des tentacules, ou mieux, par le défaut de tentacules; car ce qu'on appelle de ce nom, n'est que la base des bourgeons oviformes qui forment les nouvelles générations.

Muller avoit confondu ce genre avec les *hydres*, et c'est à Bruguière qu'on est redevable de sa séparation. On en trouve quatre espèces de figurées dans l'*Encyclopédie*, partie des *Vers*, pl. 69; et trois dans le *Buffon*, édition de Déterville, pl. 22. J'ai observé ces derniers dans la haute mer, sur

les *varecs* qui y nagent en grande quantité. Je me suis assuré, sur une d'elles, que j'ai appelée *prolifique*, que les tentacules globifères étoient en effet de jeunes individus, qui, à une certaine époque de maturité, se séparoient de leur mère, pour aller former une nouvelle souche. J'ai vu souvent les plus gros gobules quitter leur place par le simple effet de l'attouchement, mais je n'ai jamais pu découvrir leur bouche. Je conclus de ce dernier fait, que la bouche ne se forme ou ne s'ouvre qu'après la séparation des bourgeons de leur mère, c'est-à-dire, lorsqu'ils sont forcés de pourvoir eux-mêmes à leur subsistance. *Voyez* le mot HYDRE. (B.)

CORYNÈTE, *Corynetes*, nom donné par Fabricius, d'après Paykull, aux insectes qui composent le genre NÉCROBIE. *Voyez* NÉCROBIE. (O.)

CORYPHE, *Corypha*, genre de plantes unilobées, de la famille des PALMIERS, qui a pour caractère un pédoncule commun, produisant plusieurs spathes alternes, amplexicaules et monophylles, d'où naissent des panicules de fleurs hermaphrodites, qui, chacune, sont composées d'un calice à trois divisions, de trois pétales ovales, pointus; de six étamines; d'un ovaire supérieur, conique, chargé d'un stigmate obtus et pubescent.

Le fruit est une baie sphérique, glabre, contenant un noyau globuleux, osseux, qui renferme une amande à chair blanche et un peu ferme.

Voyez pl. 899 des *Illus.* de Lamarck, où ce genre est figuré.

Les *Coryphes* renferment cinq à six espèces, entr'autres:

Le CORYPHE DU MALABAR, dont les feuilles sont plissées, pinnées et palmées, les pétioles ciliées par des épines, le spadix relevé. C'est un arbre de trente à quarante pieds de haut, qui ne porte des fleurs qu'une seule fois en sa vie, et ce, à l'âge de trente-cinq à quarante ans. Ses fruits sont environ quatorze mois à mûrir, et un seul arbre en produit plus de 20,000. Ses feuilles sont si grandes, qu'une seule peut couvrir quinze à vingt hommes. Les Indiens s'en servent pour couvrir leurs maisons, pour faire des tentes, des parasols, &c. Ils en font leurs livres en écrivant dessus avec un stilet de fer. Les noyaux de ces fruits se travaillent au tour. Les spathes, coupées, rendent une liqueur qui est un puissant vomitif. Ce palmier croît dans les lieux pierreux et montagneux.

Le CORYPHE PALMETO Walter, a les feuilles en éventail, dont les plis sont rapprochés dans le milieu et écartés vers les bords. C'est un arbre de vingt à trente pieds de haut,

sur dix à quinze pouces de diamètre, qui croît sur les bords de la mer en Géorgie et en Floride. Son tronc est presque uniquement employé à faire des digues, ce à quoi il est très-propre par son incorruptibilité. Le port de Charleston en est construit; et j'ai observé que depuis quatre-vingts à cent ans les bois en sont à peine altérés.

Le Coryphe de Caroline, *Corypha minor*, n'a point de tige, et ressemble beaucoup au Chamerops. (*Voyez* ce mot.) Ses feuilles sont en éventail, et ses pétioles sans épines. Ce palmier pousse tous les ans, ou tous les deux ans, plusieurs hampes chargées, à leur partie supérieure, de grappes rameuses portant beaucoup de fleurs qui avortent pour la plupart. Les fruits sont gros comme un pois. Ce palmier est commun sur les bords de la mer, en Caroline, où je l'ai observé. On n'en fait aucun usage. (B.)

CORYPHÈNE, *Coryphœna*, genre de poissons de la division des Thoraciques, dont le caractère se tire de la tête très-comprimée, tranchante, très-obtuse en avant, ou terminée par un quart de cercle, et de la nageoire dorsale qui est unique et presque aussi longue que le corps et la queue.

Ce genre a été légèrement modifié par Lacépède, qui en a retiré quatre espèces pour former les genres Macroure, Hémiptéronote et Coryphénoïde. (*Voyez* ces mots.) Les espèces qui y restent comprises, dans l'ouvrage de ce savant naturaliste, sont encore au nombre de seize, qu'il range sous cinq divisions.

La première renferme les *Coryphènes* qui ont la nageoire de la queue fourchue, tels que:

Le Coryphène hippurus, qui a environ soixante rayons à la nageoire du dos; plus de six rayons à la membrane des branchies; plus d'un rang de dents à chaque mâchoire; une seule lame à chaque opercule; des taches sur la plus grande partie du corps et de la queue. Il habite la haute mer, entre l'Europe et l'Amérique, ainsi que la Méditerranée, et est connu des matelots sous le nom de *dorade*, *daurade*, *dolphin* ou *dofin*. Il es figuré dans Bloch, pl. 174, dans l'*Histoire naturelle des poissons*, faisant suite au *Buffon*, édition de Déterville, pl. 2, pag. 51, et dans plusieurs autres ouvrages. Il faut, comme moi, avoir vu ce poisson suivre les vaisseaux en troupes plus ou moins nombreuses, pour se former une idée de sa beauté et de l'exactitude du nom vulgaire qu'il porte. En effet, lorsqu'il nage à la surface de la mer, et surtout lorsque le soleil luit, son corps brille de l'éclat de l'or uni à celui des saphirs, des émeraudes et des topazes, et frappe

les yeux de mille nuances plus resplendissantes les unes que les autres, selon l'aspect dans lequel il se présente. La vivacité, la variété et la grace de ses mouvemens ajoutent encore au magnifique assortiment de couleurs dont il est paré. C'est un spectacle qu'on ne peut se lasser de regarder lorsque, isolé au milieu des mers, on rencontre pour la première fois ce poisson ; mais bientôt les sentimens d'admiration font place à d'autres ; déjà les matelots ont saisi la fouène meurtrière, la ligne perfide ; un *coryphène* est percé du premier de ces instrumens, et teint la mer de son sang ; un autre a gloutonnement mordu à l'appât ; ils sont tous deux sur le bord ; mais ils y sont à peine arrivés qu'ils sont déjà morts, et qu'on cherche vainement les couleurs qui avoient si agréablement frappé les yeux. On ne voit plus qu'une légère teinte de bleu sur le dos et du blanc sur le ventre ; ce ne sont plus que des poissons vulgaires qu'on abandonne au cuisinier, qui, quelques heures après, les apporte sur la table cuits et assaisonnés de diverses manières : alors il donne des jouissances d'un autre genre, plus solides, quoiqu'aussi peu durables que les premières.

Le *coryphène hippurus* parvient fréquemment à la longueur de quatre à cinq pieds. Il est très-vorace, et poursuit principalement les TRIGLES, les EXOCETS et autres poissons volans. (*Voyez* ces mots.) C'est encore un des spectacles qui amusent le passager, désoeuvré sur un navire, que de voir ces poissons s'élancer hors de l'eau, et les *coryphènes* les suivre de l'œil en nageant avec la vivacité d'un trait, et les saisir, quelquefois, à l'instant où ils retombent dans l'eau. On profite de cette voracité pour les prendre à l'hameçon, où il suffit souvent d'attacher un morceau de toile blanche ou deux plumes de même couleur, mais où plus fréquemment on met un morceau de couenne de lard, taillé en poissant volant.

La chair du *coryphène hippurus* est très-saine et très-agréable au goût, et fait d'abord les délices des navigateurs qui ont été pendant plusieurs jours réduits à des nourritures salées ; mais, comme je l'ai éprouvé, on s'en dégoûte bientôt, peut-être parce qu'on en mange presque tous les jours, et qu'on en a d'abord fait excès. On accommode cette chair de plusieurs manières. La plus simple est de la faire cuire sur le gril et de la servir en salade ou avec une sauce à la moutarde. On la fait aussi cuire dans l'eau, et on la sert avec une sauce blanche fortement épicée, ou bien avec du vin, c'est-à-dire en matelote. On en fait aussi des pâtés chauds et froids. Enfin cette chair, qui est ferme, se prête à tous les caprices du cuisinier.

Aristote remarque qu'il n'y a aucun poisson qui croisse

aussi vîte que celui-ci, et les observations des modernes confirment l'opinion de ce père des sciences naturelles. Ce poisson se tient pendant l'hiver dans la profondeur des mers, et il dépose ses œufs au printemps sur les plages rocailleuses. C'est à cette époque qu'on en pêche le plus dans la Méditerranée, au filet, et qu'on sale la petite portion qu'on met dans le commerce.

Le *coryphène hippurus* a le corps alongé, comprimé, et couvert de petites écailles fortement implantées; sa tête est courte; ses yeux sont placés près de la bouche; ses narines ont deux ouvertures; ses lèvres sont grosses; sa bouche large; ses mâchoires égales et armées de quatre rangées de petites dents recourbées; l'ouverture de ses ouïes est large, recouverte d'une seule plaque, et garnie d'une membrane à cinq rayons; la ligne latérale fait une courbure.

Le Coryphène doradon a cinquante rayons environ à la nageoire du dos; six rayons à la membrane branchiale; des taches sur la partie supérieure du corps et de la queue. Il est figuré, vol. 3, pl. 10, de l'ouvrage de Lacépède. On le trouve dans les mers des pays chauds. Il se rapproche beaucoup du précédent, mais il paroît être constamment plus petit.

Le Coryphène chrysurus a cinquante-huit rayons à la nageoire du dos; six rayons à la membrane des branchies; la langue osseuse dans le milieu, et cartilagineuse dans les bords; un seul rang de dents à chaque mâchoire; deux lames à chaque opercule; des taches sur la plus grande partie du corps et de la queue. Il habite la mer du Sud, où il a été observé par Commerson. Il est paré de couleurs encore plus vives que le premier, avec lequel les matelots le confondent. L'or dont il est couvert est mêlé de taches rondes, bleues, qui semblent des saphirs; sa chair est également excellente au goût.

Le Coryphène scombéroïde a cinquante-cinq rayons à la nageoire du dos, qui est très-festonnée au-dessus de la queue; la langue bianguleuse par-devant, osseuse dans son milieu, et cartilagineuse en ses bords; point de dents sur le devant du palais; point de taches sur le corps ni sur la queue. Il habite les mêmes mers que le précédent. Sa grandeur surpasse à peine un pied; sa couleur est argentée, mêlée de bleu sur le dos.

Le Coryphène ondé, *Coryphæna fasciolata* Linn., a cinquante-quatre rayons à la nageoire du dos; la ligne latérale droite; des bandes transversales placées sur la nageoire dorsale, et s'étendant sur le dos et sur les côtés, où elles ondulent

et se réunissent. Il est figuré dans les *Mélanges zoologiques* de Pallas, tab. 3, n°. 2. Il se trouve dans la mer des Indes, et a à peine trois pouces de long.

Le Coryphène pompile a trente-cinq rayons à la nageoire du dos; la mâchoire inférieure plus avancée que la supérieure; la ligne latérale courbe; des bandes transversales étroites. Il est figuré dans Rondelet, liv. 8, chap. 13. On le trouve dans la Méditerranée et le grand Océan. Il a été connu des anciens, et appelé par eux *pompile*, parce qu'il accompagne les vaisseaux, et *sourcils d'or*, parce qu'il a une longue tache de cette couleur au-dessus des yeux. On l'appelle actuellement *lampuge* sur les côtes de la Méditerranée.

La seconde division des *coryphènes* renferme ceux qui ont la nageoire en croissant, c'est-à-dire,

Le Coryphène bleu, qui a dix-neuf rayons à la nageoire du dos; les écailles grandes; tout le corps bleu. Il est figuré dans Bloch, pl. 76. On le pêche dans les mers d'Amérique.

Le Coryphène de plumier a quatre-vingts rayons à la nageoire du dos; un grand nombre de raies étroites, courbes et bleues sur le dos. Il est figuré dans Bloch, pl. 175, et se trouve avec le précédent.

Les *coryphènes* de la troisième division, qui ont la nageoire terminée en ligne droite, sont :

Le Coryphène rasoir ou rason, *Coryphæna novacula* Linn., qui a le dos en arête aiguë; des raies bleuâtres, et croisées sur la tête et sur les nageoires. Il se trouve dans la Méditerranée. Il a été mentionné par les anciens. Ses couleurs sont très-brillantes, le rouge vif et l'or dominent sur sa robe; sa chair est d'un goût très-délicat, et est en conséquence très-recherchée. Son nom vient de la forme tranchante de son dos.

Le Coryphène perroquet a la nageoire dorsale très-longue et très-basse, et composée de trente rayons; la ligne latérale interrompue; des raies longitudinales, et vivement colorées sur les nageoires. Il habite les mers de la Caroline, et n'est pas moins brillant que ses congénères.

Le Coryphène camus, *Coryphæna sima* Linn., a trente-deux rayons à la nageoire du dos, et la lèvre inférieure plus avancée que la supérieure. Il vit dans les mers d'Asie.

La quatrième division comprend les espèces qui ont la nageoire de la queue arrondie, tels que,

Le Coryphène rayé, *Coryphæna lineata* Linn., qui a l'extrémité antérieure de chaque mâchoire garnie de deux dents aiguës, très-longues et écartées l'une de l'autre; les

écailles grandes, la tête dénuée d'écailles, semblables à celles du dos, et présentant plusieurs bandes transversales. Il habite les eaux de la Caroline.

Le Coryphène chinois a la nageoire du dos très-longue; celle de l'anus assez courte; la mâchoire inférieure plus avancée que la supérieure, et relevée de grandes écailles sur le corps et sur les opercules; la couleur générale d'un vert argentin. Il se pêche dans les mers de la Chine.

Un *coryphène* qui a la nageoire de la queue lancéolée, et quarante-cinq rayons à la nageoire du dos, forme seul la cinquième division de ce genre: c'est le Coryphène pointu, *Coryphæna acuta* Linn., qui habite les mers d'Asie.

Deux autres *coryphènes*, le Coryphène vert, qui a la nageoire du dos, celle de l'anus et les thoracines garnies chacune d'un long filament; et le Coryphène casqué, qui a trente-deux rayons à la nageoire du dos, et une lame osseuse sur le sommet de la tête, n'ont pu entrer dans ces divisions, parce qu'on ignore la forme de la nageoire de leur queue. Tous deux viennent des mers d'Asie.

CORYPHÉNOIDE, *Coryphenoïdes*. Lacépède a donné ce nom à un genre qu'il a établi aux dépens de celui des Coryphènes de Linnæus.

Ce genre qui ne renferme qu'une espèce, a pour caractère, la tête comprimée, tranchante et obtuse; une seule nageoire dorsale; l'ouverture des branchies en fente transversale; de sorte qu'il ne diffère des *coryphènes*, que par la forme de l'ouverture des ouïes.

Le Coryphénoïde houttuynien habite les mers d'Asie, et atteint rarement un pied de longueur; sa couleur tire sur le jaune. (B.)

CORYSTE, *Corystus*, genre de crustacés établi par Latreille, aux dépens des *albunées* de Fabricius. Il présente pour caractère, une carapace ovale, la pointe en devant; les mains terminées par deux doigts; les autres pattes en pointe conique ou crochue; les pattes postérieures rejetées en arrière; les antennes extérieures rapprochées au-dessous des yeux, avancées, et de la longueur du corps; les pièces extérieures, fermant la bouche, inférieurement alongées; le second article de leur tige interne fort long, en pointe au sommet.

Le type de ce genre est l'*albunée dentée* de Fabricius, qui se trouve dans la mer des Indes, et dont les mœurs sont inconnues. *Voyez* au mot Albunée. (B.)

CORZA, nom de la femelle du *daim*, en espagnol et en portugais. *Voyez* Daim. (S.)

COS, nom hébreu de la huppe. *Voyez* ce mot. (S.)

COS. *Voyez* Pierre a rasoir. (Pat.)

COSAIRE, *Cosaria*, genre établi par Forskal, sur une plante d'Arabie, qu'on a reconnue être une espèce de Dorstène. *Voyez* ce mot. (B.)

COSCOROBA (*Anas coscoroba* Linn.). Les naturels du Chili donnent ce nom à une grande espèce d'Oie (*Voyez* ce mot.), qui a le bec élargi et arrondi à son bout; le plumage tout-à-fait blanc; les yeux très-noirs; le bec et les pieds rouges. On l'apprivoise aisément, au point qu'elle suit par-tout la personne qui lui donne à manger. (S.)

COSCUI. Le voyageur Coréal donne ce nom au Pécari. *Voyez* ce mot. (S.)

COSMOS, *Cosmos*, plante herbacée, à tige cylindrique, haute de trois à quatre pieds, rameuse à son sommet; à feuilles connées, bipinnées, dont les découpures sont linéaires, aiguës, canaliculées; à fleurs grandes, jaunes à leur centre, violettes à leur circonférence, solitaires, sur de longs pédoncules axillaires et terminaux, qui forme un genre dans la syngénésie polygamie frustranée.

Ce genre qui a été établi par Cavanilles, offre pour caractère un calice commun double, l'un et l'autre monophylles, divisés en huit parties, et persistans; un réceptacle garni de paillettes, et portant, dans son limbe, des fleurons hermaphrodites nombreux, et, à sa circonférence, des demi-fleurons tridentés, femelles stériles.

Le fruit est composé de plusieurs semences tétragones, surmontées d'une aigrette portant deux, trois ou quatre pointes recourbées.

Le *cosmos* est annuel, et se trouve dans le Mexique. Il est figuré, pl. 14 des *Icones plantarum*, sous le nom de *cosmos bipinné.*

Une seconde espèce l'est également sous celui de *cosmos sulphurin*, pl. 79 du même ouvrage. Celui-ci a les feuilles connées, bipinnées; les découpures décurrentes, ovales, aiguës, et la dernière plus grande. Elle est également annuelle, et vient du même pays. (B.)

COSQUAUHTLI ou COSCAQUAUHTLI, nom mexicain de l'Urubu. *Voyez* ce mot. (S.)

COSSAC. *Voyez* Corsac. (S.)

COSSE. *Voyez* le mot Légume. (D.)

COSSIGNI, *Cossinia*, genre de plantes à fleurs polypétalées, de l'hexandrie monogynie, et de la famille des Balsa-

MIERS, qui a pour caractère un calice profondément divisé en cinq parties ovales, cotonneuses en dehors, persistantes, et réfléchies sous le fruit; quatre ou cinq pétales ovales, insérés au réceptacle; six étamines; un ovaire supérieur, obtusément trigone, surmonté d'un style simple à stigmate entier.

Le fruit est une capsule ovale, enflée, trigone, cotonneuse, divisée intérieurement en trois loges dispermes, et s'ouvrant, à son sommet, en six valves; les semences sont globuleuses et noirâtres.

Ce genre est figuré, pl. 256 des *Illustrations* de Lamarck, et est composé de deux espèces, qui croissent aux îles de France et de la Réunion. Ce sont des arbrisseaux à feuilles alternes et composés, à fleurs paniculées aux sommités des rameaux. L'un est le COSSIGNI à trois feuilles, et l'autre le COSSIGNI PINNÉ, assez caractérisés par leurs noms pour n'être pas confondus. (B.)

COSSON, *Cossonus*, nouveau genre d'insectes établi par l'auteur de l'*Entomologie helvétique*, et adopté par Fabricius dans son *Systema eleutheratorum*. Ce dernier auteur, dans ses premiers ouvrages, avoit placé l'insecte qui fait le type de ce genre, parmi les *charansons;* cependant il s'en distingue par ses antennes, dont la masse n'est composée que d'un seul article; en adoptant ce nouveau genre, il y a joint un autre insecte qu'il avoit également placé avec les *charansons*, et trois espèces nouvelles. *Voyez* CHARANSON. (O.)

COSSUS, *Cossus*, genre d'insectes de l'ordre des LÉPIDOPTÈRES, établi par M. Fabricius. Quoique nous pensions qu'il faille le réunir avec les *hépiales*, nous n'en donnerons pas moins ici les caractères et la description de quelques espèces, nous laissant, jusqu'à ce que nous puissions mieux décider la chose, entraîner par l'autorité du célèbre entomologiste de Kiell.

Caractères : antennes courtes, un peu pectinées dans les mâles, filiformes dans les femelles ; deux antennules très-courtes, cylindriques, recourbées ; trompe nulle ; ailes en toit.

Les *cossus* ont beaucoup de rapports avec les *bombix*, dont ils ne diffèrent que par leurs antennes qui sont moins pectinées, et parce qu'ils n'ont pas absolument de trompe; ils forment un genre peu nombreux; les espèces les plus connues sont le COSSUS GATE-BOIS, le COSSUS DU MARRONNIER, et le COSSUS TARIÈRE. Les chenilles de ces insectes ont seize pattes comme le plus grand nombre de celles des *bombix ;* elles ont le corps lisse et vivent dans le tronc des arbres.

COSSUS GATE-BOIS, *Cossus ligniperda* Fab., *Phalæna* Linn., Geoff.

Il a deux pouces et demi jusqu'à trois pouces de largeur quand ses ailes sont étendues ; les antennes peu pectinées ; le corps et les ailes d'un gris foncé ; les ailes ont un grand nombre de petites taches brunes et de petites lignes noires.

On le trouve dans toute l'Europe.

Sa chenille est lisse, de couleur rougeâtre avec la tête noire ; sa bouche est armée de fortes mâchoires. Elle se nourrit du bois du saule, de celui du peuplier, de l'orme et du chêne. Elle commence par ronger l'écorce qui recouvre le tronc, et ensuite se fait des routes dans l'intérieur ; elle hache le bois et mange une partie de la sève. Elle passe l'hiver sous la forme de chenille, se change en nymphe dans l'intérieur de l'arbre au milieu du printemps, dans une coque de soie d'un tissu très-lâche, à laquelle elle mêle de la sciure de bois : l'insecte parfait quitte sa coque et l'arbre, environ quarante jours après le changement de la chenille en nymphe ; on le trouve ordinairement sur le tronc de l'arbre, dans toute l'Europe.

Cette chenille a une odeur forte et désagréable, occasionnée par une liqueur huileuse qui sort de sa bouche ; il est probable que cette liqueur lui sert à humecter le bois, qui devient ensuite plus facile à couper et à digérer.

Linnæus et plusieurs naturalistes ont cru que c'est cette chenille que les Romains mangeoient avec délices, l'animal dont Pline a voulu parler, et qu'il a appelé *cossus* ; l'historien des insectes de Paris croit que c'est plutôt la larve du *charanson palmiste*, ce qui ne peut pas être, puisque cette larve ne vit que dans le palmier, qui ne se trouve pas en Italie ; il paroît plus probable que le *cossus* des Romains est la larve du *lucane cerf-volant*, qui vit dans l'intérieur du chêne, ou celle du *capricorne héros*.

Cette belle chenille a fourni au célèbre Lyonnet, le sujet d'un travail admirable, et d'une exécution magnifique. *Traité anatomique de la chenille du saule*, 1 vol. in-4°.

Cossus du marronnier, *Cossus æsculi* Fab.

Il a environ deux pouces et demi de largeur lorsque les ailes sont étendues ; les antennes du mâle sont pectinées jusque vers les deux tiers de leur longueur, filiformes à l'extrémité ; celles de la femelle sont filiformes ; les deux sexes ont la tête blanche ; le corcelet blanc, avec six taches d'un noir bleuâtre ; le corps noir, peu velu, avec des poils blancs au bord des anneaux et à la poitrine ; les ailes blanches, avec un grand nombre de petites taches d'un noir bleuâtre, et les nervures élevées, très-marquées.

On le trouve dans toute l'Europe; il n'est pas très-commun aux environs de Paris.

La chenille se nourrit du bois de marronnier-d'Inde, de différens arbres fruitiers, du frêne, de l'aulne, du peuplier. Elle est rase, d'un blanc jaunâtre, avec deux taches noires sur la tête, et des tubercules d'un brun noir sur chaque anneau. On découvre facilement ces chenilles vers le commencement de l'automne, après leur première mue, par les plaies qu'on apperçoit aux branches des arbres dans lesquels elles vivent; elles passent l'hiver dans l'intérieur du bois, se changent en nymphe vers le commencement de l'été, dans une coque de soie à laquelle est mêlée de la sciure de bois; l'insecte parfait paroît à la fin de l'été.

Cossus tarière, *Cossus terebra* Fab.

Il ressemble au *cossus;* il a les antennes blanchâtres, peu pectinées; le corcelet obscur, avec une raie transversale et blanche à sa partie postérieure; les ailes supérieures un peu anguleuses à leur bord interne, cendrées, avec des points et de petites lignes, irrégulières, noirâtres; les ailes inférieures cendrées; le dessous des quatre ailes cendré.

On le trouve en Allemagne.

La chenille vit dans le bois du peuplier noir, dont elle se nourrit; elle est blanche avec la tête brune.

Les chenilles des *cossus* sont très-nuisibles aux arbres. Comme c'est à leur pied que les femelles pondent ordinairement leurs œufs, il seroit convenable d'appliquer sur la partie inférieure du tronc une couche de terre grasse, délayée avec de l'eau, de la bouze de vache, &c., ou de mettre de la paille, des épines serrées tout autour: des caisses qui renfermeroient exactement le bas de la tige, pourroient être employées comme un moyen plus durable. (L.)

COSSYPHE, *Cossyphus*, genre d'insectes de la seconde section de l'ordre des Coléoptères.

Ce genre, que j'ai établi dans l'*Encyclopédie méthodique*, ne renfermoit qu'une seule espèce, remarquable par la forme du corps très-déprimée; par les rebords du corcelet et des élytres très-grands, presque foliacés; par les antennes courtes, terminées en masse perfoliée; enfin par les tarses, dont les quatre antérieurs sont composés de cinq, et les deux postérieurs de quatre articles. Le *cossyphe* avoit été confondu avec les *lampyres*, quoiqu'il n'y ait d'autre rapport que celui de la dilatation du corcelet. Les antennes, plus courtes que le corcelet, sont composées de onze articles; la bouche est composée de deux lèvres, dont l'inférieure presque échancrée, de deux mandibules bifides, de deux mâchoires

divisées, et de quatre antennules, dont les antérieures plus longues, quadriarticulées, et les postérieures courtes, filiformes et triarticulées. Nous n'avons pu encore connoître ni la manière de vivre de l'insecte parfait ni sa larve. On le trouve aux Indes orientales, sur la côte de Coromandel.

On en a découvert dernièrement une espèce plus petite en Portugal, qui diffère très-peu de l'autre. (O.)

COSSYPHEURS, *Cossyphores*, famille d'insectes de l'ordre des Coléoptères, établie par Latreille, et qui appartient à la seconde section; elle renferme les genres Cnodalon, Cossyphe, Epitrage. *Voyez* ces mots. (O.)

COSTOTOL. *Voyez* Xochitol. (Vieill.)

COSTUS, *Costus*, genre de plantes unilobées, de la monandrie monogynie, et de la famille des Drymyrrhizées, que Lamarck a réuni avec les *amomes*, mais que les autres botanistes conservent. Il a pour caractère un calice de trois feuilles, bossu, persistant; une corolle monopétale, divisée en trois parties presqu'égales, et entourant un tube ou nectaire bilabié, renflé et porté sur l'ovaire; la lèvre supérieure simple, lancéolée, courte; la lèvre inférieure très-large, arrondie et ondulée; une étamine portée sur la lèvre supérieure, ou mieux une anthère adnée à sa partie antérieure et supérieure; un ovaire inférieur, arrondi, à long style, à stigmate capité et bilobé.

Le fruit est une capsule anguleuse, coriace, couronnée par le calice, à trois loges, s'ouvrant sur les angles, et renfermant des semences disposées sur deux rangs dans une pulpe fongueuse.

Ce genre contient trois espèces : le Costus arabique, dont les feuilles sont glabres, et l'épi peu garni de fleurs; le Costus en épis, qui a les feuilles également glabres et l'épi multiflore, presque ovale; le Costus spécieux, dont les feuilles sont sériceuses en dessous. Cette dernière vient de l'Inde, et les autres d'Amérique. *Voyez* au mot Amome.

Les genres Tsiana de Rheed et Bancksée de Kœnig, sont les mêmes que celui-ci.

On trouve dans le commerce trois espèces de racines, sous le nom de *Costus*. Non-seulement on ignore quelles sont les plantes auxquelles on doit les rapporter, mais on doute encore que les *costus* des modernes soient les mêmes que ceux des anciens. Il est cependant probable que ces racines appartiennent à des espèces des genres Costus, Amome ou Alpinie de Linnæus. *Voy.* ces mots. (B.)

COTAN, nom donné, par Adanson, à une coquille bivalve des mers du Sénégal. C'est la Vénus exolète. *Voy.* ce mot. (B.)

COTE, os long et courbé, placé sur les côtés du thorax, dans une direction tendante obliquement en en-bas, par rapport à l'épine dorsale. *Voyez* à l'article de l'HOMME. (S.)

COTE (*botanique*). C'est la nervure inférieure qui coupe une feuille dans sa longueur en deux parties ordinairement égales. (D.)

COTE, nom spécifique d'un poisson du genre SILURE, *Silurus costatus*, qui se pêche dans la mer des Indes. Bloch l'a placé dans son nouveau genre CATAPHRACTE. *Voyez* ce mot. (B.)

COTÉE. Belon dit que de son temps, le *morillon* s'appeloit *côtée* sur la Somme. *Voyez* MORILLON. (S.)

COTEAU, pente douce des collines. En France, les *coteaux* sont pour l'ordinaire couverts de vignobles. (PAT.)

COTES ou RIVAGES DE LA MER. Les plus célèbres navigateurs ont observé comme une règle générale, que la disposition des *côtes* annonce la disposition du fond de la mer. Les *côtes* escarpées et hardies sont bordées d'une mer profonde; il seroit inutile d'y chercher un ancrage. C'est ce qui a lieu en général dans les parties *occidentales* des continens et même des îles. Telles sont les *côtes* du Chili et du Pérou; celles de Portugal, de Galice, de Norwège; et en Asie, les *côtes* du Malabar et la partie occidentale des îles de Sumatra, de Java, de Bornéo, des Célèbes, &c.

Les *côtes*, au contraire, qui sont en pente douce, sont bordées d'une mer peu profonde; et c'est ce qu'on observe en général sur les *côtes orientales* de l'Amérique, où, dans beaucoup d'endroits, l'on n'a que dix à douze brasses d'eau à huit ou dix lieues du rivage. Il en est de même sur les *côtes orientales* des contrées d'Asie, comme à la Chine, au Bengale, au Coromandel, et dans la partie *orientale* des différentes îles.

C'est encore une remarque générale, que les *côtes* de deux pays dont le sol est composé de couches horizontales, présentent de part et d'autre des couches qui se correspondent parfaitement, de sorte qu'il est facile de reconnoître qu'elles sont la continuation les unes des autres, et que c'est le travail des flots qui les a séparées en détruisant successivement la partie qui leur manque aujourd'hui, ainsi qu'on l'observe sur les côtes opposées de France et d'Angleterre, sur les côtes qui bordent de part et d'autre le détroit de Gibraltar, celui des Dardanelles, &c. &c. (PAT.)

COTELET, *Citharexyllum*, genre de plantes à fleurs monopétalées, de la didynamie angiospermie, et de la famille

des PYRÉNACÉES, dont le caractère offre un calice monophylle à cinq dents, et persistant; une corolle monopétale, infundibuliforme, à tube plus long que le calice, à limbe ouvert en roue, et partagé en cinq découpures oblongues, velues en dessous, et presqu'égales; quatre étamines, dont deux plus grandes, et, en outre, un filament court et stérile; un ovaire supérieur, arrondi, chargé d'un style á stigmate en tête obtuse.

Le fruit est une baie arrondie, légèrement comprimée, uniloculaire, et qui contient deux osselets à deux loges.

Ce genre est figuré pl. 545 des *Illustrations* de Lamarck.

Les *cotelets* comprennent six espèces d'arbres ou d'arbustes, qui croissent spontanément dans les Antilles, et dont les feuilles sont simples, opposées, quelquefois alternes, et les fleurs disposées en épis terminaux : deux ont les rameaux cylindriques, et les autres les ont tétragones.

Le COTELET CENDRÉ est du nombre de ceux qui ont les rameaux cylindriques : ses feuilles sont oblongues, aiguës, très-entières; ses rameaux penchés, et ses calices dentés. C'est un grand arbre qui porte le nom de *bois de guitare*, en raison de la qualité de son bois, propre à faire des instrumens. On le trouve à Saint-Domingue et dans les îles voisines. Il est cultivé au Jardin des Plantes de Paris.

Le COTELET MÉLANOCARDE a les rameaux tétragones, et les fleurs tétrandres. Il croît à la Jamaïque. Les nègres mangent ses baies. (B.)

COTHURNO. C'est, en quelques endroits de l'Italie, la BARTAVELLE. *Voyez* ce mot. (S.)

COTIA, nom de l'AGOUTI au Brésil et au Paraguay. *Voyez* AGOUTI. (S.)

COTINGA (*Ampelis*, ordre PASSEREAUX. *Voyez* ce mot.). Les oiseaux réunis dans ce genre ont, pour caractères, le bec droit, convexe en dessus, un peu courbé vers sa pointe (plus large qu'épais à sa base. *Brisson.*); (les bords de la mandibule supérieure échancrés vers le bout; quatre doigts, trois devant, un en arrière, celui du milieu joint à l'extérieur jusqu'à la première phalange. *Latham.*)

Parmi les oiseaux d'un riche plumage que la nature a rassemblés entre les tropiques, les *cotingas* sont de ceux qui charment tous les yeux. Leur robe est parée des couleurs les plus pures et les plus éclatantes; sur les uns, elles paroissent opposées, mais le contraste est d'une belle entente; sur d'autres, elles se fondent les unes dans les autres de la manière la plus suave, et presque sur tous elles se multiplient par des

reflets sans nombre. Mais cette brillante parure n'est pour plusieurs que leur habit de noce ; elle disparoît avec les amours ; alors ils se trouvent confondus avec les femelles, sur lesquelles l'on cherche en vain l'éclat et la beauté.

Le genre de vie de ces oiseaux d'Amérique n'est pas encore très-bien connu ; tout ce que l'on sait, c'est qu'ils ne sont pas voyageurs, et que leurs courses se renferment dans un cercle étroit : on ne les trouve guère au-delà du Brésil du côté du sud, et au-delà du Mexique du côté du nord. Ils paroissent deux fois l'année auprès des habitations, où l'on ne les voit pas en grandes troupes : ce sont en général des oiseaux solitaires. Ils se plaisent dans les lieux arrosés, dans les endroits marécageux, ce qui leur a fait donner, à Cayenne, le nom de *poules d'eau*.

Les *cotingas* sont insectivores et fructivores, préfèrent dans les insectes les *termes* ou poux de bois, mangent différentes espèces de baies et de fruits mous. Sonnini, qui a eu occasion de les observer, assure qu'ils ne sont pas granivores ; d'ailleurs la forme de leur bec ne doit pas leur permettre de se nourrir de grains : ils ne sont donc pas dévastateurs des rizières comme l'a pensé Montbeillard.

Le GRAND COTINGA (pl. 25 et 26 de l'*Hist. nat. d'ois. rares et nouv.* de Levaillant.). De tous les *cotingas* voici le plus grand : sa taille est celle du *choucas*, et il a près de quinze pouces de longueur de la pointe du bec à l'extrémité de la queue ; le bec long de deux pouces sur un de large à sa base, et garni sur les côtés de poils roides et durs ; les narines placées vers le milieu de la mandibule supérieure, et entièrement cachées par les plumes déliées qui partent du front et s'avancent sur le bec ; les pennes de la queue larges et égales, et dépassant les ailes de la moitié de leur longueur ; une belle huppe composée de longues plumes effilées, et partant du front forme une courbe en se jetant en arrière ; les plumes du bas du cou sont semblables à celles de la huppe, mais plus longues, retombent sur la poitrine et y paroissent détachées, parce qu'elles sont effilées à leur pointe ; la tête est fort grosse et d'un rouge foncé, ainsi que la huppe, les plumes du cou, le dos, les couvertures supérieures des ailes, et celles de la queue qui sont très-longues ; cette couleur est moins foncée sur la poitrine, les flancs, le ventre et les cuisses ; toutes les plumes sont blanches dans leur partie cachée ; le bec est d'un rouge cramoisi ; les pieds et les ongles sont d'un gris noirâtre.

La femelle est un peu plus petite que le mâle ; sa huppe moins longue ; le dessus du corps, les couvertures des ailes et de la

queue sont d'un gris brun cendré, plus foncé sur les pennes, dont le dessous est gris blanc ; la gorge et le haut de la poitrine sont pareils au dos; le reste des parties inférieures est d'un blanc sale teint de cendré; le bec, les pieds et les ongles sont bruns.

On trouve cette espèce à la Guiane française et hollandaise, où elle est rare. On la dit très-farouche, et qu'elle se tient dans les bois éloignés de toute habitation.

Le Cotinga blanc. *Voyez* Guira panza.

Le Cotinga bleu (Pl. enl. n° 186 de l'*Hist. nat. de Buffon.*). Montbeillard a donné ce *cotinga* comme la femelle du *cordon bleu;* mais depuis l'on a reconnu qu'il étoit dans l'erreur; erreur bien excusable au sujet de deux oiseaux dont le plumage présente la plus grande analogie. On les a donc séparés, et l'on en a fait deux races distinctes. L'on s'est appuyé sur ce que le *cordon bleu* est plus grand, et a le bec plus épais. Cela ne seroit pas suffisant, puisque ces disparités se rencontrent dans le mâle et la femelle de beaucoup d'autres espèces ; mais ce qui ne se rencontre dans aucune, ce sont les variétés d'âge qu'offriroient ces oiseaux s'ils étoient de la même race. L'on voit que celles du Cordon bleu (*Voyez* ce mot.) ont des taches d'un rouge de feu, indication de la couleur des jeunes, et celles du *cotinga bleu* sont brunes, teinte qui est générale sur son plumage dans son premier âge; enfin il seroit bien extraordinaire, ou plutôt il est impossible que le mâle ne se trouve point dans le même pays que la femelle, puisqu'on assure que le *cordon bleu*, qui seroit le mâle, ne se trouve qu'au Brésil, et n'est pas connu à Cayenne et à Surinam, où le *cotinga bleu*, qui est donné pour sa femelle, est très-commun. Quoi qu'il en soit, celui-ci a deux pouces de moins de longueur, le bec et les pieds noirs, le plumage presque généralement d'un beau bleu d'outremer, à reflets violets sur quelques parties ; la gorge, la poitrine, le haut du ventre d'un pourpre éclatant; les pennes des ailes et de la queue pareilles à celles du *cordon bleu.* La même identité existe encore dans la couleur du duvet des plumes bleues et pourpres. L'oiseau qu'on lui donne pour femelle est très-différent; il est d'une taille un peu au-dessous; un brun noirâtre teint le dessus de la tête et du corps, les couvertures des ailes et de la queue; il est plus foncé sur les parties inférieures, et reflète en bleu verdâtre ; chaque plume est terminée par une bordure blanche qui se rétrécit tellement sur la tête, qu'elle n'a l'apparence que d'un point; elle est très-large, au contraire, sur les grandes couvertures des ailes, dont les pennes primaires sont noirâtres, et les autres bordées de

roux et de blanc ; celles de la queue sont pareilles au dos ; la gorge est roussâtre ; le bas-ventre et les couvertures inférieures de la queue sont d'un roux clair. Le jeune ne diffère de la femelle, qu'en ce que ses couleurs sont plus ternes, et chaque plume est terminée par un cercle roussâtre. Le bec et les pieds sont bruns.

Le Cotinga du Brésil. *Voyez* Cordon bleu.

Le Cotinga de Cayenne. *Voyez* Quereiva.

Le Cotinga cuivré (*Ampelis cuprea* Lath., *Icones avium* tab. 1, fig. 2.). Le sommet de la tête de ce *cotinga* est rouge, les joues sont orangées ; la poitrine et le ventre couverts de plumes d'un rouge sanguin, et bordées d'un vert luisant et métallique ; celles du reste du corps olivâtres, et terminées d'un mélange d'orangé et de jaune cuivré ; le bec est d'un jaune terne, et les pieds sont bruns.

Le *cotinga* de Surinam paroît être le même oiseau que l'*ouette*, mais il en diffère non-seulement par les nuances de son plumage, mais encore par les plumes de la tête et du cou qui sont plus petites, plus épaisses et plus roides ; par les plumes frisées qui couvrent les joues ; par celles des oreilles qui sont longues et larges ; par la position des yeux ; par les ailes plus longues qui s'étendent au-delà du bout de la queue ; et enfin par la forme de celle-ci qui est arrondie à son extrémité, et dont les pennes sont roides.

Le Cotinga gris. *Voyez* Guirarou.

Le Cotinga gris-pourpré est un jeune Pacapac dans sa première mue. *Voyez* ce mot.

Le Cotinga huppé (*Ampelis cristata* Lath., *Icones avium, tab. 15, g. Miller.*). Nous n'avons de cet oiseau qu'une description très-succincte ; Miller qui en a donné la peinture, ne dit pas de quel pays il est. Cependant Gmelin assure qu'il se trouve en Amérique, sans désigner la contrée. Une belle huppe orne sa tête ; le dos est rouge ; les joues sont blanches, ainsi que le ventre ; les pennes des ailes et de la queue sont noires.

Cet oiseau me paroît avoir de l'analogie avec le *grand cotinga*.

Le Cotinga jaune (*Ampelis lutea* Lath., *museum carls. fasc. 3, tab. 70.*). Le jaune domine sur le plumage de ce *cotinga* ; il s'étend sur toutes les parties inférieures, le croupion et les deux premières pennes des ailes ; il est mêlé de brun sur les autres ; une longue tache blanche marque l'angle des mâchoires, et une autre plus grande termine le ventre ; le dessus du corps est brun olive ; le bec est noir, et les pieds sont noirâtres ; longueur totale, un peu plus de six pouces.



Deseve del. Caquet Sculp.

1. *Corette potagere.* 3. *Costus d'Arabie.*
2. *Corossol hérissé.* 4. *Cottonier annuel.*

Sparman qui a décrit cet oiseau, ne nous apprend rien de ses habitudes ni même des contrées qu'il habite.

Le COTINGA DES MAYNAS. *Voyez* COTINGA A PLUMES SOYEUSES.

Le COTINGA DU MEXIQUE. *Voyez* CACASTOL.

Le COTINGA A PLUMES SOYEUSES (*Ampelis Maynana* Lath.), est un peu plus petit que le *mauvis*, et a environ sept pouces de longueur; la tête et le dessus du cou couverts de plumes étroites et longues, brunes à leur origine, et terminées de bleu éclatant; la gorge d'un violet foncé; les plumes du dos, de la poitrine, du ventre et des flancs blanches à leur origine, ensuite d'un violet pourpré, et terminées d'un bleu éclatant; les petites couvertures des ailes pareilles au dos; les grandes d'un brun noirâtre, et bordées de bleu à l'extérieur; les pennes des ailes et de la queue pareilles, et bordées de même; le bec brun, et les pieds noirs. Le bleu de cet oiseau vu dans un certain jour, se change en bleu d'aigue-marine.

On le trouve dans le pays de Maynas.

Le COTINGA POURPRÉ. *Voyez* PACAPAC.

Le COTINGA ROUGE. *Voyez* OUETTE.

Le COTINGA TACHETÉ. *Voyez* AVERANO. (VIEILL.)

COTON EN ARBRE. C'est le nom vulgaire des *fromagers* dans les colonies françaises de l'Amérique. *Voyez* le mot FROMAGER. (B.)

COTONNIER, *Gossypium* Linn. (*monadelphie polyandrie*). Dans les immenses productions du règne végétal, il n'en est pas une, peut-être, que l'on puisse comparer au *coton* pour l'utilité. Un très-grand nombre d'arbres, d'arbrisseaux, et d'herbes sur-tout, sont consacrés à la nourriture de l'homme. Mais il existe très-peu de plantes qui lui fournissent des matériaux pour se vêtir. Parmi celles-ci, on doit, sans aucun doute, placer le *cotonnier* au premier rang. Le *chanvre* et le *lin*, qu'on cultive dans les parties froides et tempérées de l'Europe, procurent, il est vrai, de grandes ressources à ses habitans pour leur habillement et pour l'entretien de plusieurs arts. Mais l'écorce gommeuse de ces herbes exige, pour être transformée en fil, diverses préparations longues et pénibles; tandis que le *coton* s'offre à l'habitant des Deux-Indes, comme tout préparé par les mains de la nature. La finesse du fil et l'éclatante blancheur de cette bourre soyeuse, invite l'homme de ces contrées à la cueillir, et sollicite ses soins pour la reproduction et multiplication de l'arbre ou arbrisseau charmant qui la donne. Aussi n'est-il point de plante dont la culture

soit généralement plus répandue dans les quatre parties du monde, principalement en Asie et en Amérique. Elle a produit une multitude de variétés qui se sont plus ou moins perfectionnées suivant les climats, et auxquelles les cultivateurs des divers pays ont donné différens noms, à travers lesquels il est difficile de reconnoître les véritables espèces primitives.

Le *cotonnier* est un genre de la famille des Malvacées. Il a pour caractères, un calice double, l'extérieur à trois divisions profondes et grandes, l'intérieur plus petit et évasé : une corolle à cinq pétales : des étamines nombreuses, dont les filets, réunis en colonne par le bas, et libres supérieurement, portent des anthères réniformes : un ovaire supérieur ovale ou arrondi : un style aussi long ou plus long que les étamines, couronné par trois ou quatre stigmates épais : une capsule de la grosseur d'un petit œuf, sphérique ou ovale, quelquefois pointue, à trois ou quatre valves, avec autant de loges, remplies de semences verdâtres ou noirâtres, lisses, chagrinées ou velues, adhérentes entr'elles ou isolées, et entourées d'un duvet blanc, jaunâtre ou rougeâtre, plus ou moins long, fin et soyeux, connu sous le nom de *coton*. Lorsque ce duvet est mûr, il fait éclater les valves, et déborde alors de toutes parts la capsule qui le tenoit renfermé.

Les fleurs des *cotonniers* sont jaunâtres ou pourpres et axillaires. Leurs feuilles sont disposées alternativement sur les rameaux, ordinairement divisées en plusieurs lobes, quelquefois palmées ou laciniées. Dans quelques espèces, elles ont des glandes sur les principales nervures de leur surface inférieure.

On a peu de connoissances précises sur les différentes espèces de *cotonniers*, actuellement cultivées dans plusieurs pays, sur-tout sur celles dont la culture fait un des principaux objets de commerce dans les colonies occidentales des Européens. Le pays natal de chaque espèce est également peu connu. En général, cet arbrisseau croît naturellement dans les pays les plus chauds. Cependant on est parvenu à l'acclimater peu à peu à des latitudes dont la température, quoiqu'assez chaude, n'égale pas celle de la zone torride. Il seroit difficile de prononcer sur l'espèce de *cotonnier* que les anciens cultivoient. Il paroît qu'ils en cultivoient principalement deux espèces, dont l'une plus haute et formant un petit arbre, étoit particulière à l'Egypte, et l'autre plus basse ou herbacée, étoit connue dans l'Asie mineure, la Perse et autres provinces du Levant. C'est probablement celle-ci qui fut introduite par les Grecs en Italie, où, depuis ce temps, sa culture a été suivie avec succès.

L'Amérique possédoit, avant qu'elle fût découverte par les Européens, plusieurs espèces de *cotonniers ;* elle s'est enrichie depuis de beaucoup d'autres originaires de l'Asie ou de l'Afrique, qui y ont été successivement transportées et qui y ont très-bien réussi. Aujourd'hui c'est dans cette quatrième partie du monde qu'on en trouve le plus grand nombre d'espèces et de variétés.

I. Espèces.

Suivant les botanistes, elles sont en petit nombre. Lamarck n'en compte que huit, savoir :

Le Cotonnier herbacé, ou Cotonnier de Malte, *Gossypium herbaceum* Linn. Il croît en Chypre, dans l'île de Candie, dans la Syrie et aux Indes ; on le cultive dans ces pays, ainsi qu'à Malte et en Sicile. En Europe il est annuel, mais dans quelques parties de l'Afrique il est, dit-on, vivace et forme un arbrisseau ; il réussiroit en France. Cette espèce est élevée d'un pied et demi à deux pieds. Sa tige est dure, comme ligneuse, et velue dans sa partie supérieure ; elle se partage en courts rameaux garnis de feuilles à cinq lobes, arrondis vers leur milieu et pointus à leur extrémité. Ces feuilles ont sur le dos une glande verdâtre, peu remarquable ; elles sont douces au toucher, et soutenues par d'assez longs pétioles, au-dessous desquels se trouvent deux stipules ordinairement lancéolées et un peu arquées. Les pédoncules naissent aux aisselles des feuilles, et chacun d'eux porte une fleur jaunâtre, dont le calice extérieur est fortement denté : ce *cotonnier* fleurit et fructifie dans les serres du Muséum de Paris.

Le Cotonnier velu, *Gossypium hirsutum* Linn. On le trouve dans les pays chauds de l'Amérique. Il diffère du précédent par son calice extérieur, qui est entier ou peu denté, par ses fleurs d'un pourpre sale, par la grosseur de ses capsules, et par l'abondance, la finesse et la beauté de son *coton*, fort estimé dans le commerce. Il est annuel ou bisannuel, et la couleur de sa semence est verte.

Le Cotonnier des Barbades, *Gossypium Barbadense* Linn. C'est un arbrisseau de cinq à six pieds de hauteur, qu'on croit originaire d'Amérique, dont la tige et les branches sont unies, les feuilles à trois lobes, et les fleurs assez ressemblantes à celles du *cotonnier herbacé*, mais plus grandes et d'un jaune plus foncé. Le fruit est aussi plus gros, et renferme une plus grande quantité de *coton*. La semence en est noire.

Le Cotonnier des Indes, *Gossypium Indicum* Lam. Cette espèce, qui s'élève à dix ou douze pieds, et dont la tige subsiste

pendant quelques années, se distingue des précédentes par ses feuilles communément à trois lobes non arrondis, par ses fleurs jaunâtres, munies à leur base d'une tache d'un pourpre brun, et par la forme de ses capsules, qui sont ovales-coniques et pointues; elles contiennent des graines noirâtres, entourées d'un *coton* très-blanc qui y adhère fortement. Ce *cotonnier* est abondamment cultivé aux Indes orientales, où il croît naturellement dans les lieux humides.

Le Cotonnier en arbre, *Gossypium arboreum* Linn. Malgré le nom que porte celui-ci, ce n'est qu'un grand arbrisseau, haut de dix à quinze pieds, dont les rameaux sont glabres, excepté à leur sommet, les feuilles pétiolées, à cinq lobes, lancéolés et digités, et les fleurs totalement colorées d'un rouge brun, avec les trois folioles de leur calice extérieur entières ou quelquefois terminées par trois dents. Son fruit donne un *coton* blanc fort abondant et d'une excellente qualité. Cet arbrisseau croît dans l'Egypte, l'Arabie, dans l'Inde, et même dans l'île de Célèbes, ainsi que le suivant.

Le Cotonnier a feuilles de vigne, *Gossypium vitifolium* Lam. On le cultive à l'Ile-de-France. Ses fleurs sont grandes, jaunâtres, tachées de pourpre à leur base, avec un calice extérieur profondément divisé en découpures longues et aiguës. On le reconnoît d'ailleurs à ses feuilles palmées, à lobes ovales-lancéolés, très-pointues, et munies en-dessous d'une glande sur une de leurs nervures.

Le Cotonnier a trois pointes, *Gossypium tricuspidatum* Lam. On lui a donné ce nom, parce que ses feuilles supérieures sont divisées à leur sommet en trois angles écartés ou trois lobes courts et pointus; les inférieures sont entières. Ses fleurs sont quelquefois tout-à-fait blanchâtres, et communément d'un blanc de soufre avec une teinte rose ou purpurine; elles ont des pédoncules velus et un calice extérieur profondément découpé. Les capsules sont courtes, ovoïdes, pointues; elles contiennent un *coton* doux et très-blanc, mais fort adhérent aux graines. Ce *cotonnier*, qu'on croit originaire des pays chauds de l'Amérique, est cultivé au Muséum de Paris.

Le Cotonnier glabre, *Gossypium glabrum* Lam. C'est un arbrisseau de quatre à cinq pieds de hauteur. Il offre souvent des variétés qui semblent le rapprocher du *cotonnier des Barbades;* dans quelques-unes ses feuilles ont trois glandes, dans d'autres on n'en remarque que deux ou une seule. Ce qui distingue sur-tout ce *cotonnier* des espèces ci-dessus, c'est qu'il est glabre et que ses rameaux et ses pétioles sont chargés de points noirs tuberculeux qui les rendent rudes au toucher.

Le vert de ses feuilles est foncé ; les inférieures sont ovales et entières, toutes les autres profondément divisées en trois lobes pointus.

II. *Observations de M. de Rohr sur les espèces et les variétés de Cotonniers, tant indigènes que cultivées actuellement en Amérique.*

L'auteur de ces observations a cultivé, pendant plusieurs années, à l'île Sainte-Croix, un très-grand nombre d'espèces de *cotonniers*. Son expérience lui a appris que les caractères tirés des fleurs et des feuilles, ne suffisent pas pour distinguer les espèces bien prononcées des simples variétés. « La figure des feuilles, dit-il, les glandes que l'on observe à leur surface inférieure, et même les stipules, varient infiniment ». Les caractères pris des semences sont, selon lui, les plus constans dans les *cotonniers*, et en même temps les plus faciles à saisir. Il les propose par cette raison comme les seuls qui doivent fixer l'attention des planteurs et des négocians qu'il a eus spécialement en vue dans son travail. Les planteurs seront, d'après cette méthode, moins embarrassés sur le choix des espèces qu'ils veulent cultiver, et qui conviennent de préférence au sol et à l'exposition de leur plantation ; et les négocians seront toujours assurés de recevoir l'espèce de *coton* qu'ils demandent, en en faisant parvenir la graine dans les Colonies ; chose d'autant plus aisée, que les *cotons* du commerce, quelque bien épluchés qu'ils paroissent, en renferment toujours quelques-unes. On pourroit croire peut-être que les négocians feroient beaucoup mieux d'envoyer au planteur un échantillon du *coton* qu'ils veulent avoir ; cette précaution seroit insuffisante. Il y a plusieurs espèces de *coton* qui se ressemblent beaucoup au premier aspect, et sur lesquels ni la vue ni l'attouchement ne peuvent reconnoître des différences, qui pourtant sont aisément apperçues dès qu'on les file.

Il importe au planteur, par d'autres considérations, de bien connoître les différentes espèces qu'il cultive. Les *cotonniers* varient beaucoup dans leur rapport ; il y en a qui rapportent toute l'année ; d'autres donnent deux récoltes par an, plusieurs n'en donnent qu'une. Il y a des espèces qui portent un *coton* de la plus belle qualité ; mais la capsule qui renferme cette bourre précieuse se détache trop vîte, et tombe avant qu'elle soit mûre. Sur d'autres *cotonniers*, le *coton* se salit et perd sa couleur blanche avant sa maturité.

La quantité de *coton* que les diverses espèces donnent à chaque récolte, et la couleur du *coton*, sont encore des objets

qui intéressent le planteur. Plusieurs *cotonniers*, par la hauteur et l'étalage de leurs branches, promettent une récolte assez abondante, et ne produisent souvent que deux gros ou une demi-once de *coton* par an, tandis que d'autres, d'une apparence moins imposante, rapportent jusqu'à sept onces de *coton* épluché. Quant à la couleur, on sait qu'il y a des *cotons* d'un très-beau blanc de neige lustré, d'autres d'un blanc de lait ou d'un blanc sale : il y a encore des *cotons* tirant sur le roux, et même sur le brun, dont plusieurs sont d'excellente qualité. Une des premières qualités d'un bon *coton*, est qu'il se détache facilement de sa semence. Le temps employé pour séparer une livre de *coton* de ses graines, en fixe souvent le prix.

M. de Rohr distingue dans la graine du *coton*, la partie supérieure ou la *pointe*, et la partie arrondie, opposée à la pointe, qu'il appelle la *base*. Il nomme *suture* l'arête saillante qui s'étend depuis la pointe jusqu'à la base, et *crochet*, l'extrémité de cette suture qui se termine en pointe élevée. Tout le reste de la semence est la surface.

Dans quelques *cotonniers* la surface de la semence est rude comme du chagrin, et toujours d'un noir obscur; dans d'autres elle est très-unie et d'un brun noir, à travers lequel on distingue de petites veines noires. Plusieurs espèces ont la surface de leurs graines légèrement garnie d'un poil très-court et rare, qui laisse appercevoir la couleur de l'écorce, mais pas aussi bien les petites veines; d'autres l'ont entièrement couverte ou de poil ou d'un duvet très-serré, souvent de tous les deux, lesquels masquent la couleur de l'écorce.

Le même auteur appelle *duvet* une chevelure touffue, très-courte et crépue, de grosseur égale dans toute sa longueur, d'une couleur rouille de fer, et qui ne perd point son crépu en la tordant entre les doigts. La *chevelure duveteuse* est également composée de petites fibres courtes et crépues, mais si peu rapprochées, qu'on peut aisément les compter. Sur la surface de quelques semences, on apperçoit des *taches duveteuses*, dont le duvet est court et serré; ces taches ne se rencontrent jamais ni le long de la suture ni près de la pointe. Le nom de *poils* est donné aux fibres plus minces vers la pointe, plus grosses à la base, qui, ayant été pressées avec les doigts, reprennent leur première figure. Le velu qui entoure ordinairement les semences, se nomme *feutre* : il est plus ou moins garni de poils, plus ou moins serré ou rare. On doit entendre par la partie *nue* de la semence, celle qui n'est garnie ni de duvet, ni de feutre, ni de poils.

Les parties qui viennent d'être décrites, sont des caractères essentiels de la semence du *cotonnier*; car elles subsistent après que le *coton* en a été enlevé, et on ne peut pas les emporter avec un couteau, sans entamer la surface même de la semence. La quantité, la figure, la position et la proportion de ces parties, dans leur état naturel, sont invariables.

Le côté de la semence où se trouve la suture est la *face antérieure*, le côté opposé la *face postérieure*.

Je vais maintenant laisser parler M. de Rohr.

« Les espèces de *cotonniers* que je connois, dit ce savant cultivateur, sont les suivantes. J'ai marqué d'une étoile celles que je crois les plus avantageuses pour les planteurs.

§. Ier. *Cotonniers dont la semence est rude et noire.*

1. » Le Cotonnier sauvage. Sa semence est très-grande et toute nue. Il est appelé *coton nu* par les Français, et *withywood coton* par les Anglais; c'est-à-dire, *cotonnier saule*, parce qu'il ressemble à certains saules, par ses branches effilées et longues, qui sont sujettes à se casser. Ce *cotonnier*, qu'on trouve dans presque toutes les plantations des Antilles, ne vaut pas la peine d'être cultivé. Il est d'une figure imposante. Quand on le laisse croître sans l'étêter, il arrive à neuf pieds de haut, et occupe en largeur un espace d'environ huit pieds; il se charge quelquefois d'un grand nombre de fruits; mais il donne fort peu de *coton*, qui d'ailleurs a le défaut de se salir promptement dans sa capsule, lorsqu'elle est atteinte de la pluie ou de la rosée. J'appelle cette espèce *cotonnier sauvage*, quoique je ne l'aie point encore trouvé dans son état naturel; cette dénomination peut lui convenir, à cause de ses mauvaises qualités et de son peu de rapport.

2. » Le Cotonnier a petits flocons. Sa graine n'a que très-peu de fibres duveteuses autour de la pointe, des deux côtés de la suture. Cette espèce ne paroît pas avoir été connue jusqu'ici; c'est le hasard qui me l'a fait découvrir dans l'île que j'habite. Quoiqu'elle ne porte que peu de *coton*, elle m'a paru valoir la peine d'être cultivée, parce que son *coton* est très-blanc.

3. » Le Cotonnier vert couronné. La pointe de sa semence est courte, et entourée de feutre très-court et très-serré. Le feutre ne déborde pas la pointe, et s'étend un peu le long de la suture; on observe souvent, sur la surface, des taches garnies de feutre. Je n'ai trouvé ce *cotonnier* qu'à la Martinique, où on le cultive depuis long-temps; il y porte le nom de *coton fin* ou *couronné vert*, parce que le feutre qui entoure

la pointe de la semence, est toujours de couleur verte, caractère que je n'ai rencontré dans aucune autre espèce. On l'élève, depuis quelques années, à l'île Saint-Barthélemi. Ses capsules ne se conservent pas long-temps sur l'arbre; si, pendant la récolte, il tombe la moindre pluie, elles communiquent une couleur sale au *coton:* lorsque la récolte a lieu dans un temps sec, le *coton* alors conserve sa blancheur. Il est fort estimé des manufacturiers anglais. La récolte commence en novembre, et dure sept ou huit mois. Ce *cotonnier* ne donne cependant que deux onces et demie de *coton*. Sa hauteur ne passe pas trois pieds, et sa largeur quatre ou cinq.

4. » Le Cotonnier sorel vert. Sa semence a une pointe courte, entourée d'un feutre court et rare, qui ne la déborde point, et s'étend le long de la suture. Les Anglais cultivent, à la Jamaïque, ce *cotonnier* et le suivant (le *sorel rouge*). Ils comprennent les deux espèces sous le nom de *sorel coton*. Elles se distinguent l'une de l'autre, non-seulement par les tiges, les pétioles, les veines et le calice qui, dans l'espèce verte, conservent toujours cette couleur, tandis que dans l'espèce rouge, ces parties sont d'un rouge très-marqué; mais encore par une différence remarquable dans la quantité et la qualité du *coton* qu'elles m'ont donné. Celui du *sorel vert* tombe bientôt après la maturité, et chaque arbre ne donne que quatre onces de coton épluché. Le rouge se conserve plus long-temps, et j'en ai retiré, par arbre, sept onces et demie.

5.* » Le Cotonnier sorel rouge. La semence est à pointe courte; elle est entourée de beaucoup de feutre serré et crépu. Le feutre déborde la pointe, et descend le long de la suture jusqu'au bas, où il se trouve entremêlé de peu de poils. Ce *cotonnier* mérite la préférence sur le *cotonnier annuel*, ou le *year round* des Anglais, quoique ce dernier soit une de nos meilleures espèces. Le *cotonnier annuel* ne m'a jamais donné au-delà de sept onces de *coton* épluché, par arbre; le *sorel* m'en donne ordinairement sept onces et demie. Ce surplus devient un objet assez considérable dans une *cotonnière* où l'on cultive plusieurs milliers de ces arbres.

» Le *sorel* donne plusieurs récoltes par an, beaucoup de *coton* à la fois, et chaque récolte se termine en peu de jours. Le *cotonnier annuel* fournit, à la vérité, du *coton* pendant toute l'année; mais pour ne pas en perdre une bonne partie, il est indispensable de visiter les arbres tous les huit jours, pour cueillir le *coton* qui a mûri dans cet intervalle; sans cette précaution, on ne feroit qu'une récolte très-médiocre.

Le *coton* annuel est en outre très-sujet à se détacher facilement de sa capsule, pour peu qu'il vente ou qu'il pleuve. Le *sorel* ne tombe pas facilement de l'arbre, et résiste beaucoup mieux aux vents et à la pluie; son *coton* l'emporte en blancheur et en finesse sur celui du *cotonnier annuel*. Le *sorel* n'étant point étêté, acquiert une hauteur de quatre à cinq pieds, et une largeur à-peu-près égale, tandis que l'autre exige pour le moins un espace de six pieds. Ainsi l'on peut planter sur chaque acre un plus grand nombre de pieds de *sorel* que de *cotonnier annuel*.

6.» Le Cotonnier barbe pointue. Je lui ai donné ce nom pour le distinguer de quelques autres espèces. Sa semence est de figure oblongue, avec une longue pointe, entourée d'un feutre crépu et très-serré, qui s'étend un peu le long de sa suture, où il se trouve entremêlé de peu de poils. Quand cet arbre est arrivé à sept pieds de hauteur, l'étalage de ses branches exige au moins huit pieds de largeur. Il ne donne qu'une seule récolte par an, et si on ne le dégrade pas, en pinçant la pointe dans sa jeunesse, on peut compter sur trois onces de *coton* épluché.

7.» Le Cotonnier barbe crochu. Sa semence se distingue par un petit toupet de feutre sous le crochet. Cette espèce arrive à une hauteur de six pieds, et à une largeur à-peu-près égale. Son *coton* est égal en bonté à celui du *cotonnier annuel*. Il ne donne qu'une récolte par an, qui, quelquefois, ne réussit pas. Lorsqu'on soigne cet arbre comme il faut, on peut compter sur cinq onces de *coton* épluché. Il porte le nom de *red chanks*, dans les deux îles Saint-Thomas et Tortola, où on le cultive sans mélange. A Sainte-Croix et la Trinité, on l'entremêle avec d'autres *cotonniers*, sur-tout avec le suivant.

8.* » Le Cotonnier annuel. Sa semence présente un petit toupet de feutre autour de sa pointe et sous le crochet. Il y en a deux variétés à petites et à grandes capsules. La première, que je nomme le *gros cotonnier annuel*, est cultivée depuis long-temps dans les îles danoises, où on l'appelle *rum-coton*. On la cultive aussi beaucoup à la Jamaïque et à Saint-Domingue. La récolte très-prolongée de ce *cotonnier* se distingue de tous les autres. La plus forte a lieu au commencement de novembre, et dure jusqu'à la mi-mars; et la seconde, qui commence à la fin de juin, se prolonge jusqu'au commencement de septembre. J'ai essayé de semer ce *cotonnier* dans tous les mois de l'année; mais celui que j'ai semé en février, a toujours donné la plus grande quantité de *coton*, c'est-à-dire, sept onces d'épluché.

» La seconde variété auquel j'ai donné le nom de *cotonnier*

annuel fin, n'est parvenue à ma connoissance qu'en 1790. J'en ai reçu la semence de M. Colbiorsen, qui la tenoit de Porto-Ricco. Ce *cotonnier* entre en rapport de très-bonne heure. Son *coton* est plus fin que celui de la variété précédente, et ses capsules bien plus grosses. Il paroît très-productif. Nos planteurs l'ont quelquefois confondu avec l'espèce suivante.

9. » Le Cotonnier a gros flocons. La semence se distingue par le feutre qui entoure la pointe, et qui descend le long de la suture, souvent en dessous du crochet; sur la surface, on observe souvent des taches éparses de feutre. Quelquefois on rencontre cette espèce parmi les autres. Son *coton* se salit promptement sur l'arbre, après la plus légère pluie. Dans les années où les chenilles s'attachent aux *cotonniers*, celui-ci en souffre singulièrement, et ne produit alors rien. Les individus bien soignés ne m'ont donné que quatre onces de *coton*; ils avoient six pieds de haut sur huit de large.

» J'ai découvert depuis peu, chez M. de Malleville, commandant à l'île de Saint-Thomas, une variété remarquable de ce *cotonnier*, qui occupoit un espace de seize pieds en largeur, et qui avoit donné cette année (1790) jusqu'au 27 mars, une livre trois quarts de *coton* épluché; il étoit encore chargé de fleurs qui promettoient une nouvelle récolte. Son *coton* ne se salit point, ne tombe pas de la capsule, et ressemble pour la finesse au *coton* vert couronné.

10.* » Le Cotonnier de la Guiane. Les semences contenues dans chaque loge de la capsule s'y trouvent accollées au nombre de neuf ou onze, en forme de pyramide longue très-étroite. Le *coton* de cet arbre est fort estimé en Europe, à cause de sa blancheur, de sa force et de la longueur de ses fils. Dans le commerce, on le connoît sous le nom de *coton de Cayenne*, de *Surinam*, de *Démérary*, de *Berbice* et d'*Esséquebo*; ces noms lui conviennent de préférence, car on ne cultive dans toutes ces colonies et à la Guiane que cette seule espèce.

» Je dois observer ici que tout ce que les voyageurs et les naturalistes ont écrit sur le coton des colonies dont je viens de parler, s'entend de cette espèce de *coton.* Si on vouloit adapter leur description, ou les préceptes qu'ils ont donnés sur la culture de cet arbrisseau à d'autres espèces, on commettroit de grandes erreurs; car le climat de la Guiane et des colonies hollandaises de Surinam, de Démérary, &c. est entièrement différent du climat des Antilles.

» Le *cotonnier de la Guiane* donne deux récoltes par an;

mais elles sont souvent de peu de durée, à cause de la saison pluvieuse qui a lieu régulièrement deux fois chaque année ; la pluie accélère alors la chute des capsules à moitié mûres, quelquefois toutes vertes. Dans un bon sol et exposé avantageusement, on peut retirer, par arbre, de douze à vingt-huit onces de *coton* épluché, pourvu qu'il soit recueilli dans un beau temps. Ce *cotonnier* est appelé à la Martinique, *coton à pierre ;* à la Jamaïque, *kidney-coton* ou *link-coton*. Il occupe une place de dix ou douze pieds, lorsque le terrein lui convient.

11. » LE COTONNIER DU BRÉSIL. Les semences contenues dans chaque loge de la capsule s'y trouvent réunies au nombre de sept à neuf, en forme de pyramide large. Jusqu'ici cette espèce de *cotonnier* n'est cultivée qu'au Brésil; on ne s'en occupe point à la Guiane ni dans les Antilles. Notre île doit l'introduction de cet arbre précieux à M. Duncan, qui, dans son voyage en Ecosse, en 1787, en rapporta la semence avec celle d'une autre espèce des Grandes-Indes. L'objet principal du voyage de M. Duncan étoit de prendre des renseignemens sur les différentes espèces de *coton* que l'on employoit alors dans les manufactures anglaises et écossaises, et sur les qualités de celles auxquelles on donnoit la préférence. Il avoit pris avec lui plusieurs échantillons de nouvelles espèces de *coton* cultivées à Sainte-Croix, et qui jusqu'alors n'avoient point paru dans le commerce. Les manufacturiers écossais n'en trouvèrent aucune comparable au *coton* du Brésil et des Grandes-Indes. Au retour de M. Duncan, en 1788, j'ai semé ces deux nouvelles espèces. Celle des Grandes-Indes n'a point levé, parce que la graine étoit probablement déjà gâtée. Celle du Brésil a très-bien levé. Notre première récolte commença le 21 février 1789; elle étoit finie le 18 mars. Trois arbres ne m'ont donné qu'une once de *coton* épluché. Ce *coton* ne paroissoit pas plus fin que celui du *coton* de la Guiane, quoique l'échantillon que M. Duncan avoit reçu en Ecosse le surpassât à cet égard. Cette différence étoit sans doute due au sol de ma plantation, qui n'est pas trop favorable aux cotonniers.

§. II. *Cotonniers dont la semence est d'un brun obscur, à surface lisse veinée.*

12.* » LE COTONNIER INDIEN. La pointe de la semence se distingue par quelques fibres de feutre, dont la face postérieure est garnie ; la suture déborde la pointe, le crochet est presqu'imperceptible. J'ai vu pour la première fois ce *cotonnier* chez un Indien, entre Carthagène et Sainte-Marthe. Je

n'avois jamais rencontré de *cotonniers* aussi chargés de *coton*. La position basse de la plantation et l'industrie avec laquelle le propriétaire s'étoit ménagé l'eau et la conduisoit par-tout, contribuoient beaucoup à cette étonnante fertilité. Cet arbre offre une singularité remarquable dans la convexité de ses feuilles, caractère que je n'ai remarqué dans aucune autre espèce. Son *coton* est très-blanc, se conserve pendant très-long-temps sur l'arbre, et n'est pas sujet à se salir, la couleur de la capsule ne s'enlevant pas; il est d'ailleurs facile à éplucher, parce qu'il n'adhère point aux semences, et il surpasse en finesse toutes les autres espèces jusqu'ici décrites. Sa graine semée en novembre donne une récolte plus abondante. Ceux de cette espèce que je possède, quoique très-jeunes, et malgré la sécheresse et la médiocrité du sol, m'ont donné deux récoltes par an d'un *coton* très-beau. Abandonné à lui-même, le *cotonnier indien* demande, à cause de l'étalage de ses branches latérales, un espace de dix pieds; sa hauteur est de huit; je ne saurois dire quel sera son port, lorsqu'il sera étêté.

13.» Le Cotonnier de Siam brun lisse. La pointe de la semence est garnie d'un feutre léger à la face postérieure. La suture n'arrive pas jusqu'à la pointe. Le crochet est très-visible.

» J'ai observé à la Martinique quatre espèces de *cotonniers* qui portent le nom de *Siam*, dont trois produisent un *coton* brun-rougeâtre qui paroît décoloré; la quatrième espèce donne un *coton* très-blanc. Les trois premières sont connues dans les îles françaises sous le nom de collectif de *Siam rouge*; les planteurs les distinguent d'après la graine; ils nomment *Siam lisse* notre espèce n° 13, *Siam couronné*, l'espèce n° 16, et *Siam velu*, l'espèce n° 25. Le *Siam blanc* se cultive également à Saint-Domingue. Le *coton* de ces quatre espèces est très-fin.

» Les trois espèces de *Siam rouge* portent le nom de *nankin-coton* dans les possessions anglaises, quoiqu'il soit très-sûr que l'étoffe, connue dans le commerce sous le nom de *nankin*, n'est point fabriquée avec ce *coton*.

» Le *cotonnier Siam lisse* surpasse en hauteur tous les autres *cotonniers*. Je possède de ces arbres âgés seulement de deux ans, qui ont déjà douze pieds de haut sur huit de large. Ils ne donnent qu'une récolte par an; leurs capsules tombent facilement avec le *coton*, dès qu'il est mûr, et elles ont d'ailleurs l'inconvénient de ne s'ouvrir qu'à moitié; le *coton* adhère naturellement aux loges, ce qui en rend la récolte longue

et pénible. Comme il est très-fin, on est souvent trompé sur la quantité. Par toutes ces raisons, je ne recommanderai point la culture de cette espèce.

14. » Le Cotonnier de l'île Saint-Thomas. Le feutre qui entoure la pointe de la semence est très-serré, parsemé de poils longs, en forme de pinceau ou d'aigrette, qui débordent souvent la pointe, mais qui se perdent vers sa partie supérieure. Le crochet est très-sensible. Les arbres de cette espèce, que j'ai élevés de semences qui m'ont été envoyées de Saint-Thomas, ne m'ont donné qu'une récolte depuis le mois de janvier jusqu'en mars. Ils s'élevoient à onze pieds de haut, et demandoient un espace de dix pieds en largeur. J'ai obtenu de chaque arbre trois onces trois quarts de *coton* épluché qui paroît plus blanc, plus long et plus fin que celui du *cotonnier annuel*, mais qui a le défaut de ne s'éplucher que très-difficilement. Il ne tient pourtant à la semence que par un seul point en dessous du crochet; mais il y tient si fortement, qu'en l'arrachant avec force, on est sûr d'emporter une partie de l'enveloppe extérieure de la graine. En cardant le *coton*, il est essentiel de le détacher de cette portion de l'écorce, qui souvent ne se présente que sous la figure d'un point noir. Si on néglige cette précaution, on risque de déchirer tous les fils qui tiennent à ce point. Je n'ai rien remarqué de semblable dans les autres espèces de *coton* cultivées chez moi.

15. » Le Cotonnier aux Cayes. Sa semence est à angles obtus d'un côté, de l'autre côté plus enflée. Le feutre autour de la pointe est rare et court; il disparoît au haut de la suture. Le crochet est presqu'effacé; cette espèce ressemble beaucoup à la précédente par le port, ainsi que pour le temps de la récolte et la qualité du *coton;* mais cultivée avec la même attention, elle ne m'a donné, par arbre, que deux onces et demie de *coton* épluché. Il se détache très-facilement de la superficie de la graine, et jamais on n'y trouve aucune portion d'écorce.

16. » Le Cotonnier Siam brun couronné. Le feutre autour de la pointe de la semence est court, très-serré, crépu, n'a que peu de chevelu; il disparoît au haut de la suture. Le crochet est très-visible. On cultive ce *cotonnier* chez nous et à la Martinique, où il porte le nom de *Siam couronné rouge.* Son *coton* est plus pâle que celui du n° 15, mais plus élastique. Lorsqu'il est mûr, il fait éclater la capsule sans s'en détacher; cependant il ne faut point tarder à le cueillir, car si la capsule tombe, le *coton* pourrit aisément, et perd alors toute son

élasticité, et par conséquent sa valeur. Cette espèce est peu productive, et ne vaut pas la peine d'être cultivée, à moins que ce *coton* ne soit payé plus cher que le *blanc*. Chaque arbre exige un espace de six pieds carrés.

17. » Le COTONNIER DE CARTHAGÈNE A PETITS FLOCONS. Le feutre autour de la pointe est parsemé de poils longs et rares. La suture est unie; le crochet à peine sensible.

Quoiqu'on ne cultive point de *cotonniers* dans les environs de la ville de Carthagène, on en trouve pourtant des plantations dans l'intérieur de ces possessions espagnoles. Quand l'Espagne est en guerre, cette espèce de *coton* est apportée à Carthagène par les matelots qui naviguent entre cette ville et Santa-Fé, sur la rivière de la Madelaine; il y arrive ordinairement dans des ballots faits avec des peaux de bœufs, et les nations neutres s'en pourvoient alors. Voilà tous les renseignemens que j'ai pu me procurer sur cette espèce de *cotonnier*, pendant mon dernier séjour à Carthagène. Ce *coton*, tel que nous l'achetons dans cette dernière ville, est toujours très-mal propre, et jamais séparé de sa semence; il paroît que dans les provinces dont on le tire, l'usage des machines pour l'éplucher est absolument inconnu. J'ai semé dans ma plantation la graine de ce *cotonnier;* je n'en ai obtenu qu'une seule récolte. Quoiqu'il n'ait pas le défaut que les manufacturiers écossais reprochoient à l'espèce suivante, c'est-à-dire d'avoir les fibres trop longues, cependant il ne mérite point d'être cultivé, parce qu'il tombe d'abord après la maturité.

18. » Le COTONNIER DE CARTHAGÈNE A GROS FLOCONS. De tous ceux que j'ai cultivés, celui-ci est le plus haut. Il ne produit qu'une fois par an, mais il rapporte considérablement. Les flocons de son *coton* ont sept à huit pouces de longueur, ce qui donne à l'arbre un aspect intéressant. Le *coton* a en outre l'avantage de ne pas tomber de lui-même, et de ne pas se salir étant sur l'arbre; malgré sa beauté, il ne convient point aux filatures des manufacturiers écossais, parce qu'il a les fibres trop longues. Cependant il est d'un très-bon usage, lorsqu'il a été filé à la main.

19.* » Le COTONNIER SIAM BLANC. La semence est courte, à base presque sphérique; le feutre autour de la pointe à duvet long et très-serré, il s'étend un peu vers la base; le crochet à peine sensible. Ce *cotonnier* est cultivé à Saint-Domingue et à la Martinique sous le même nom. Avant qu'il ait produit des capsules mûres, il est impossible de le distinguer de notre *Siam brun couronné*, n° 16; leur port, l'emplacement qu'ils occupent, la figure de leurs feuilles, le nombre des glandes

et la couleur de leurs fleurs étant exactement semblables dans les deux espèces, ainsi que la manière dont le *coton* se soutient sur l'arbre après sa maturité. Le *Siam blanc* donne comme l'autre deux récoltes par an, dont la première commence ordinairement en décembre et finit à la fin de janvier, et la seconde dure depuis le commencement de mai jusqu'à la fin de juin.

On ne doit pourtant pas regarder cette espèce comme une variété du *Siam couronné*. J'ai cultivé l'une et l'autre en 1785, et je peux répondre de la différence essentielle qui existe entre ces deux arbres. Le *coton de Siam blanc* est de la plus grande blancheur, sans contenir la moindre fibre colorée, et ne se salit jamais sur l'arbre. Chaque arbre m'a donné annuellement six onces de *coton* épluché ; c'est le double de ce que produit ordinairement le *rouge* ».

§. III. *Cotonniers dont la semence présente une surface parsemée de poils très-courts, de façon que l'on peut aisément distinguer la couleur de l'écorce ; les veines se distinguent moins bien.*

20. « Le Cotonnier de Curaçao. La semence est très-petite, et n'a que la moitié de la grosseur des autres espèces ; elle est plus sphérique qu'ovale, pourvue de peu de poils, qui s'y trouvent en une position inclinée ; la pointe est courte et garnie d'un feutre très-court à la face postérieure. Le crochet ne présente qu'un point élevé. Plusieurs habitans de Curaçao cultivent ce *cotonnier*, que j'ai découvert croissant spontanément dans cette île entre les rochers. Ses feuilles varient beaucoup ; ses capsules sont fort petites ; le *coton* y est très-comprimé, et semble ne pas promettre grand'chose ; mais quand on l'épluche on le trouve extrêmement fin et d'une blancheur éblouissante. Il est employé dans la colonie même ; les femmes des colons, qui s'occupent beaucoup de la filature du *coton*, en tricotent des bas qui coûtent jusqu'à cent francs la paire ; ils sont d'une grande finesse et d'une longue durée.

21. » Le Cotonnier couronné de Saint-Domingue. Il produit une semence de forme alongée, couverte de beaucoup de poils rares ; la pointe en est courte et droite, entourée de poils longs ; le crochet est très-visible. Ce *cotonnier* étale ses branches de tous les côtés, et s'étend jusqu'à dix pieds en largeur ; il s'élève ordinairement jusqu'à sept pieds. Il donne deux récoltes par an ; la première commence en novembre et finit en janvier ; la seconde dure depuis le mois d'avril jusqu'en mai, et même jusqu'en juillet dans les années

fertiles. Son *coton* ressemble en blancheur et en finesse à celui du *cotonnier indien*, mais il est plus adhérent à la semence ; et dès qu'il est mûr, les capsules se détachent et tombent. Malgré ces désavantages, cet arbre mérite à tous égards d'être cultivé. Ceux qui cultivent avec lui le *cotonnier* indien dans la même plantation, doivent semer le *couronné de Saint-Domingue* en septembre et l'indien en novembre ; alors les récoltes de ces deux *cotonniers* se succéderont régulièrement, et l'une ne commencera que lorsque l'autre sera terminée.

22.» Le Cotonnier sarmenteux. Sa semence ressemble beaucoup à celle du précédent ; elle se distingue cependant par les côtés ; celui où se trouve la suture est plane, tandis que l'autre est plus renflée. Ce *cotonnier* est indigène de la Guinée. Il diffère de tous les autres par le port ; au lieu de s'élever comme eux en ligne perpendiculaire, et d'étaler ses branches horizontalement, il croît en position inclinée, et ses branches inférieures, toujours couchées ou rampantes sur la terre, s'étendent à plus de cinq pieds de tous les côtés ; les supérieures sont fortement penchées. Cet arbre, par cette raison, peut être cultivé avec avantage dans les lieux exposés aux vents, sur les montagnes et les collines, où d'autres espèces ne réussiroient pas. Ses capsules ne se détachent pas aisément, et son *coton* surpasse en blancheur et en finesse celui du *cotonnier couronné de Saint-Domingue*. Je n'en ai obtenu qu'une once et demie par arbre ; mais il est infiniment plus productif dans son pays natal. Ses feuilles ressemblent parfaitement aux feuilles de l'espèce précédente ».

§. IV. *Cotonniers dont la surface de la semence est en partie ou en entier garnie d'un feutre, ou bien de poils épais, au point qu'on ne peut plus distinguer la couleur de l'écorce.*

23. «Le Cotonnier a tache lisse. Sa semence présente des angles émoussés, et quelques proéminences raboteuses à sa surface. Elle est couverte depuis la pointe jusqu'à la base d'un feutre roussâtre. Le crochet et une grande tache près de la base sont nus et sans feutre. La pointe, une partie de la suture et le crochet sont très-visibles. Je ne sais rien de positif sur la patrie de ce *cotonnier* ; les arbres que j'en possède n'ont pas plus d'un pied de hauteur, de sorte que je ne puis rien dire sur leur rapport annuel ; le *coton* que j'en ai vu est très-fin, d'un brun jaunâtre, un peu clair.

24.» Le Cotonnier a coton gros. Sa semence est presque cylindrique et couverte d'un feutre gris blanchâtre. On n'ap-

perçoit que l'extrémité de la pointe; la suture est couverte de feutre ; le crochet est rarement visible. Cet arbre s'élève à sept pieds de haut, et demande une largeur de quatre pieds. On le nomme à la Martinique *coton gros*, et à l'île de la Trinité *coton velu*. Quoique sa semence soit velue et couverte de feutre, le *coton* s'en sépare pourtant très-aisément, il est même plus facile à éplucher que le *coton couronné* de Saint-Domingue, et celui du *cotonnier sarmenteux*. Pour la finesse et la blancheur, il ressemble tellement au *coton* de la Guiane (*Voyez* le n° 10.), qu'il est imposible de l'en distinguer au premier aspect. Cette espèce ne donne qu'une récolte par an, qui dure depuis le mois de février jusqu'en mai ; le *coton* se conserve sur l'arbre long-temps après sa maturité ; mais chaque arbre, quelque soigné qu'il soit, ne produit que deux onces et demie environ de *coton* épluché.

25. » Le Coton Siam brunatre velu. La semence est presque cylindrique, couverte en entier d'un feutre brun rougeâtre ; la pointe est entourée de poils longs, son extrémité est visible ; la suture et le crochet sont couverts de feutre. Ce *cotonnier*, qu'on nomme à la Guadeloupe *Siam rouge velu*, est cultivé à Sainte-Croix depuis plusieurs années ; il ne m'a donné, en 1789, qu'une once deux gros de *coton* par arbre ; il produit probablement davantage à la Guadeloupe ; car dans le cas contraire il ne rapporteroit pas les frais de culture. La couleur du *coton* est isabelle, d'une grande finesse et très-élastique.

26. » Le Cotonnier mousseline. Il a sa semence entièrement couverte de poils ; la pointe, la suture et le crochet ne s'apperçoivent pas. A la Jamaïque, toutes les espèces de *cotonniers* dont la graine est très-velue et le *coton* très-fin, portent le nom de *cotonniers mousselines*. Il y en a plusieurs variétés.

» La première, appelée *mousseline à gros grain* ou *à grosses semences* a des feuilles divisées en cinq lobes, très-distinctes des feuilles de toutes les autres espèces de *cotonniers*. Elle ne m'a donné qu'une récolte, qui a commencé en janvier et s'est terminée en juin ; j'ai obtenu de chaque arbre trois onces cinq gros et demi de *coton* blanc, mais dont la blancheur n'approche pas de celle de plusieurs espèces blanches cultivées ici depuis long-temps. Ce *coton* est moins doux et soyeux que celui de la variété suivante. Il est difficile à éplucher ; il faut par conséquent employer les doigts, opération longue et fastidieuse, qui doit influer naturellement sur le prix de cette denrée ; car pour éplucher une livre de ce *coton* il faut au moins seize heures.

» La seconde variété, qui porte le nom de *mousseline rouge*, ne se distingue point de la première par son feuillage, mais par son *coton*, qui est plus fin, tirant un peu sur le rouge, moins abondant et plus difficile encore à éplucher.

» La troisième est la *mousseline de la Trinité;* elle vient de cette île. Je l'ai élevée de semences chez moi, elle m'a donné un *coton* préférable à bien d'autres espèces par sa blancheur et sa finesse. La récolte a commencé en février et a duré jusqu'à la fin de mars. Le *coton* ne se détache que difficilement des semences, &c., celles-ci sont de deux couleurs différentes, la plupart d'un vert foncé, les autres grises quoiqu'également mûres.

» J'ai découvert la quatrième variété à Cayenne; elle croît naturellement, et en très-grande quantité sur l'île *la Mère*, une des îles Rémires, d'où je l'ai appelée *mousseline des îles Rémires*. De toutes les espèces de *cotonniers* que je connois, celle-ci est la plus mauvaise et la moins digne d'être cultivée, je la cite, puisque le planteur doit être intéressé à connoître les bonnes et les mauvaises espèces. Sa capsule ne contient que très-peu de *coton* d'un blanc sale, qui adhère tellement aux semences, qu'il faut beaucoup de force pour l'en détacher. L'épluchage d'une livre demande vingt-six heures. Le soin avec lequel j'ai cultivé cet arbre dans ma plantation de Sainte-Croix, n'y a apporté que très-peu de changement.

» De ce qui vient d'être dit sur les quatre variétés des *cotonniers mousselines*, il résulte que ni la quantité ni la qualité de leur *coton* ne doit inviter les planteurs à les cultiver.

27. » Le Cotonnier a feuilles rouges. La surface de la semence est couverte de feutre et de poils touffus; on ne voit que l'extrémité de la pointe; la suture et le crochet ne sont pas visibles. Ce *cotonnier*, appelé *coton rouge* dans les colonies françaises, mérite à tous égards ce nom, car les pousses des jeunes branches, les pétioles des feuilles et les veines de ces dernières sont d'un rouge foncé. Pendant que le *coton* mûrit sur l'arbre, beaucoup de feuilles, le calice extérieur des fleurs, et plusieurs autres parties, qui, avant la maturité du *coton*, sont de couleur verte, deviennent ou toutes rouges, ou se couvrent en partie de grandes taches de cette couleur. J'ai vu pour la première fois cet arbre aux *Cayes* à Saint-Domingue, et depuis à la Trinité et à Cayenne. Sa hauteur est ordinairement de sept pieds et il demande un emplacement de six pieds, en largeur. Il ne donne qu'une seule récolte par an, qui dure depuis le mois de février jusqu'à la fin de mai. Le produit de chaque arbre est d'une once trois ou quatre

gros de *coton* épluché. Ce *coton* a le désavantage d'adhérer très-fortement à la graine ; pour l'en séparer les machines ordinaires sont insuffisantes ; il faut l'éplucher à la main, et l'épluchage d'une livre exige treize heures de travail. Il est aussi fin que le *coton indien*, mais les manufacturiers anglais donnent la préférence à ce dernier.

28. » Le Cotonnier religieux (*Gossypium religiosum.* Linn.). J'en connois deux variétés : l'une de *Tranquebar*, dont les feuilles sont à lobes pointus, l'autre de *Cambaye*, qui a ses feuilles à lobes arrondis. Leur semence ne diffère que par la grosseur ; elle est presque sphérique, et couverte d'un feutre gris blanchâtre, et de peu de poils, lesquels entourent la pointe et surpassent en longueur la graine. Dans l'une et l'autre variété, on n'apperçoit qu'une glande sur la côte intermédiaire des feuilles ; elle manque quelquefois dans les feuilles de la seconde variété. Les fleurs de ces deux *cotonniers* sont les plus belles du genre ; elles ont les pétales d'un jaune clair, avec une grande tache rouge à leur base.

» La variété de *Tranquebar*, m'a donné des arbrisseaux de trois pieds de haut, qui ne demandent que deux pieds d'espace en largeur. Les capsules de ce *cotonnier*, quoique très-petites, contiennent beaucoup de *coton* relativement à leur grosseur, cependant je n'en ai retiré que six gros de chaque arbre. Les fibres de ce *coton* sont courtes et rares autour de la semence à laquelle elles adhèrent fortement. Il faut trente heures pour en éplucher une livre à la main. Le *cotonnier religieux de Cambaye* est un peu plus élevé et ses capsules plus grandes, mais son produit est à-peu-près le même que celui du *cotonnier de Tranquebar*.

29. » Le Cotonnier de Porto-Ricco. Les semences entièrement couvertes de feutre, sont accolées fortement les unes contre les autres, et forment une espèce de pyramide étroite et alongée. Cette espèce ressemble exactement aux *cotonniers de la Guiane*, par le port, la grandeur, et par différentes autres parties de l'arbre. Son produit a été également le même dans ma plantation. Mais le feutre qui recouvre en entier la semence, en rend le *coton* infiniment plus difficile à éplucher que celui de la Guiane. J'ignore quel cas en font les manufacturiers anglais ; il est difficile de le savoir, parce qu'il n'entre dans le commerce que mélangé avec d'autres. Les habitans de Porto-Ricco élèvent plusieurs espèces de *cotonniers* sans choix ; et comme ils ne connoissent pas l'usage des machines pour éplucher le *coton*, ils le vendent presque tout en contrebande, et non épluché, avec les capsules, aux étrangers qui le payent à un prix extrêmement bas ».

« Les espèces et les variétés dont je viens de donner un apperçu (c'est toujours M. de Rohr qui parle), sont au nombre de trente-quatre ; toutes ont été élevées dans ma plantation de Sainte-Croix, pendant plusieurs années de suite, dans l'intention de vérifier l'intégrité et la bonté de plusieurs d'entr'elles. Je suis faché de n'avoir pu faire quelques essais avec le *coton* herbacé ; quelque soin que je me sois donné pour m'en procurer des semences, toutes mes recherches ont été infructueuses ». (Le *cotonnier herbacé* n'est donc point indigène de l'Amérique, comme l'ont cru plusieurs botanistes, entr'autres Ortéga.)

M. de Rohr propose aux amateurs de chercher à se procurer des espèces hybrides, par la fécondation artificielle. Il conseille de choisir, pour ces essais, des *cotonniers* dont les capsules soient petites et le *coton* fin, de marier par exemple la fleur mâle du *cotonnier de Curaçao* avec les fleurs femelles du *cotonnier de Carthagène à gros flocons*. On obtiendroit vraisemblablement, dit-il, une nouvelle variété dont les capsules auroient la grosseur de celles de ce dernier *cotonnier*, sans avoir la caducité des capsules du *cotonnier de Curaçao*. Mais comme ces deux espèces ne donnent qu'une récolte par an, il faudroit s'occuper d'opérer cette fécondation, avec une des espèces qui donnent régulièrement deux récoltes chaque année, telles que le *sorel rouge*, le *Siam blanc*, ou d'autres. Ce que M. de Rohr propose, est fondé en partie sur les expériences qu'il a faites lui même. Il a mêlé les fleurs mâles et femelles du *cotonnier indien* et du *cotonnier du Brésil ;* il en est résulté une variété qui a le grand avantage pour le planteur, d'offrir un branchage très-serré, et qui pourtant surpasse en hauteur et en force les deux espèces qui lui avoient donné naissance. Peut-être, ajoute ce naturaliste, obtiendroit-on un jour, après un grand nombre d'expériences de cette nature, des variétés de *cotonniers* sans semences, semblables à cet égard à quelques variétés de certains fruits. Les *cotonniers*, selon lui, peuvent être également multipliés par la voie des boutures.

III. Culture.

Avant la découverte de l'Amérique, tout le *coton* qui se consommoit en Europe, venoit des Grandes-Indes, de la Perse, de l'Asie mineure et peut-être aussi de l'Arabie et de l'Egypte. Aujourd'hui le *cotonnier* est cultivé dans les quatre parties du monde. Sa culture est pour beaucoup de pays un objet de la plus grande importance. Elle fournit au com-

merce une denrée de la première valeur. Elle fait une des richesses de nos colonies. Comme dans les diverses contrées où cette plante précieuse est confiée aux soins de l'homme, on suit, pour l'élever, différentes méthodes ordinairement appropriées au climat, je pense qu'il est essentiel de faire connoitre au lecteur celles qui sont les plus accréditées. Par cette raison, je diviserai la culture du *cotonnier* en culture d'Europe, d'Asie, d'Afrique et d'Amérique, après avoir fait sur cet arbre ou arbrisseau des observations générales, propres à guider ceux qui le cultivent, dans quelque pays que ce soit.

La semence du *cotonnier* conserve la propriété de germer pendant deux ans, quoiqu'une grande partie des graines de *coton* de l'Amérique la perdent au bout de quelques mois, plusieurs même au bout de quelques jours. Cette semence ayant une écorce très-dure, a besoin d'être humectée avant d'être semée. Elle lève après trois, quatre, cinq ou sept jours, selon l'espèce. Une légère pluie hâte sa germination; mais une pluie trop longue la fait bientôt périr. Si, lorsqu'il pleut, elle ne lève pas dans l'espace de sept jours, on peut être assuré qu'elle est pourrie. Sans pluie, elle peut se conserver en terre plusieurs mois. Ses parties huileuses, sa forte écorce et un ou quelques pouces de terre, la garantissent alors suffisamment contre l'impression de la chaleur.

La racine du *cotonnier* est naturellement pivotante, avec des branches latérales; lorsqu'elle s'enfonce en droite ligne en terre, le tronc prend la figure d'un arbre. Quand elle rencontre des pierres ou une terre trop dure, au lieu de pivoter, elle pousse alors beaucoup de chevelu, et croît horizontalement: dans ce dernier cas, le tronc ne s'élève qu'en arbuste.

Le rapport d'un *cotonnier* est toujours en proportion de la position et direction de ses racines. Plus elles seront obligées de s'éloigner de la ligne perpendiculaire, moins la récolte de l'arbrisseau sera abondante; il produira au contraire davantage, si sa racine principale peut s'enfoncer profondément, et l'arbre se conservera pendant plusieurs années, sur-tout si on a la précaution de couper le tronc près de terre la première année.

Tous les terreins peuvent convenir à la culture du *cotonnier*, excepté ceux qui manquent d'air, ou qui sont trop élevés, trop humides ou froids. Le *cotonnier de Malte* vient dans un sol aride et sablonneux sur les bords de la mer. Son voisinage est en général favorable à la croissance de ces arbris-

seaux. Les récoltes des *cotonniers*, plantés dans l'intérieur de la Guiane, sont toujours moins abondantes que celles des plantations près de la mer.

Les branches du *cotonnier* sortent du tronc d'une manière éparse, en ne s'éloignant que de peu de pouces les unes des autres ; elles diffèrent en grosseur ; les plus petites ne portent point de fruit, et périssent ordinairement la seconde année, ainsi que les moyennes qui portent peu. Les fortes branches acquièrent une longueur de cinq, six et plus de sept pieds ; les inférieures sont toujours les plus longues et les plus fortes ; à mesure qu'elles approchent de la cime, elles deviennent plus courbes et plus serrées. Ces branches portent ordinairement un grand nombre de fruits, et c'est toujours la cime ou le sommet de l'arbre qui en fournit la plus grande quantité.

Après la première récolte d'un *cotonnier*, les extrémités de ses branches se dessèchent, depuis l'endroit où elles étoient chargées de fruit. L'année suivante, il sort de ce même endroit de nouvelles branches.

En général, les *cotonniers* qui ont fructifié pendant plusieurs années dans le même terrein, perdent insensiblement leur faculté productive, de manière qu'ils ne portent à la fin presque plus de *coton*. Il faut renouveler de temps en temps la graine et le sol.

Culture du Cotonnier en Europe.

On l'y cultive, ou en grand, ou comme objet de curiosité dans des jardins de botanique. A l'exception du *cotonnier herbacé*, toutes les autres espèces sont très-délicates, et ne peuvent être élevées que sur des couches ou dans des serres chaudes ; et comme elles sont vivaces, et que plusieurs arrivent à une assez grande hauteur, il faut, pour les conserver en hiver, les tenir pendant cette saison dans un lieu tempéré et assez spacieux. Malgré ces soins, les *cotonniers* qui sont parvenus à une certaine élévation dans le cours de l'été, périssent souvent le premier hiver. *L'herbacé* est celui de tous qui craint le moins le froid ; il demande pourtant à en être garanti jusqu'à un certain point. On le sème dans de grands pots au mois d'avril, et on le transporte ensuite sous des châssis, où on le laisse jusqu'à ce que la saison permette de l'exposer à l'air libre. Il faut avoir soin de l'arroser de temps en temps, mais toujours médiocrement ; trop d'humidité lui est nuisible. Il fleurit en juillet et donne des fruits mûrs en septembre.

Miller a élevé en Angleterre le *cotonnier velu*, qui déjà

demande plus de chaleur que le précédent. Il le semoit sur une couche chaude, et quand les jeunes pieds pouvoient être transplantés, il les mettoit chacun séparément dans un assez grand pot placé dans la tannée. Dès que ce *cotonnier* étoit devenu trop haut pour rester sous les châssis, il le faisoit transporter dans la couche de la serre chaude où il achevoit de croître. Ses fleurs paroissoient en juillet, et ses fruits aussi gros que ceux de la même espèce produits aux Antilles, étoient parfaitement mûrs en septembre, et remplis d'un *coton* aussi beau que celui qui vient de la Jamaïque.

Les contrées de l'Europe où on cultive en grand le *cotonnier herbacé* sont l'île de Malte, la Sicile, une partie de la Calabre, et quelques îles de l'Archipel. Sa culture s'est étendue jusque dans le midi de la France, et les heureux essais qu'on y a faits, dus à Mourgues, à Henri Gillot et à Faujas, ne laissent aucun doute sur la possibilité d'acclimater cette plante en Provence, en Dauphiné et dans le Languedoc. Choiseul-Gouffier a publié, sur la manière de la cultiver, un mémoire inséré parmi ceux de la *Société d'Agriculture de Paris, trimestre d'automne* 1789.

« Le *cotonnier herbacé* croît, dit-il, dans tout terrein même pierreux. Il vient plus abondant dans les terres fortes; la meilleure est celle qui n'est ni trop humide, ni trop sèche. Elle doit être labourée, nettoyée et unie au râteau. On sème trois ou quatre graines ensemble à deux ou trois pouces de profondeur, et à deux pieds de distance (c'est trop peu); on passe le râteau pour recouvrir.

» A quatre pouces de hauteur, on éclaircit les jeunes plantes en conservant les plus vigoureuses qu'on raffermit en terre avec le pied. A huit pouces, on les châtre en coupant le haut de la tige, pour leur donner plus de force et leur faire pousser des branches latérales. On sarcle alors, et l'on nettoye. Si la saison est chaude ou la contrée sèche, on arrose quelquefois.

» Le *cotonnier* fleurit quand il a acquis sa croissance. En peu de temps, les gousses se forment et grossissent jusqu'à la mi-septembre. A la fin de ce mois, elles commencent à mûrir; de vertes elles deviennent jaunâtres, puis elles s'ouvrent. C'est le moment de les cueillir. On les cueille ordinairement le matin, afin que la rosée humectant les feuilles qui commencent à se déssécher, les empêche de se briser pendant la cueillette des gousses, et de se mêler au *coton*, ce qui augmenteroit la difficulté de le carder. Cette récolte commence dès les premiers jours d'octobre. Le *coton* est recueilli dans des sacs, porté au logis, retiré aussi-tôt de son envéloppe, puis posé sur

des draps au soleil, ou, s'il ne luit pas, dans un endroit sec, jusqu'à ce qu'il soit en état d'être emmagasiné.

» Lorsque les mauvais temps arrivent, on enlève promptement le reste des gousses, quoiqu'elles ne soient pas entièrement mûres; on les met dans un four à une chaleur modérée, pour qu'elles sèchent et qu'elles s'ouvrent. Le *coton* n'en est jamais de si bonne qualité, que celui qui mûrit naturellement; aussi faut-il le séparer. La graine de ces fruits tardifs n'est point propre pour la semence; mais elle sert, ainsi que l'excédent de la bonne, à la nourriture des bêtes à cornes qui la mangent avec plaisir; l'hiver on peut séparer la graine du duvet ».

Le *cotonnier herbacé* peut être naturalisé non-seulement dans la France méridionale, mais dans des pays plus froids. On s'en convaincra en lisant (*Feuille du Cultivateur*, tom. 1, pag. 193) l'analyse des expériences faites en Saxe, par Fleischmann, jardinier de la cour, dans les années 1778, 1779, 1780 et 1781; il est parvenu à y élever à l'air libre des *cotonniers* que le froid de deux hivers n'a point détruits, et dont quelques-uns ont donné du véritable bois après le second hiver.

Cette espèce de *cotonnier* réussit à merveille en Sicile, en Calabre et à l'île de Malte. Dans ces trois pays on le cultive à-peu-près de la même manière. Le territoire de *Terra-Nuova*, qui s'étend le long de la mer au couchant de Syracuse, dans la vallée de Noto, est le canton de la Sicile plus particulièrement destiné à la culture du *coton*. Les terres que l'on emploie à cet usage, sont d'une très-bonne qualité, bien meubles, et nettoyées de mauvaises herbes. On les laboure cinq ou six fois de novembre en avril, on les arrose en mai; et quand elles sont médiocrement humides, on y sème la graine de *coton*, qu'on a eu soin auparavant de tremper dans l'eau, et de bien frotter pour en détacher les filamens. Les paysans égalisent après le terrein, non avec la herse, instrument d'agriculture, qui n'est pas généralement connu en Sicile, mais avec des branchages d'arbres liés ensemble, sur lesquels ils s'asseyent, et qui sont traînés par des bœufs. Cette opération conserve à la terre l'humidité dont la graine a besoin pour germer. Comme cette graine dégénère chaque année, et cesse de donner du *coton* de la meilleure qualité, les cultivateurs siciliens en font venir de Malte, et les Maltois, par la même raison, se pourvoient réciproquement de la graine de *coton* que produit la Sicile.

Les terres où l'on a récolté du *coton* peuvent être semées de blés l'année suivante; ils y viennent merveilleusement. On

prétend que la Sicile peut expédier tous les ans pour l'étranger trois cent trente-six mille livres de *coton* préparé de différentes manières ; l'excédent se consomme dans l'île même. Celui qu'on exporte est mis dans le commerce sous différentes formes, ou sortant de la coque et avec sa graine, ou épluché, ou en écheveaux. La plus grande quantité sort tout filé, et sa valeur se règle sur les demandes et sur le prix donné pour la filature.

A Malte, la culture du *coton* est depuis long-temps une des branches les plus considérables de l'agriculture de ce pays. Mais comme tous les endroits de cette île n'y sont pas propres, on ne voit le *cotonnier* que dans les lieux les mieux garnis de terre végétale. Trois espèces y sont cultivées actuellement, savoir : 1°. Le *cotonnier* improprement appelé *herbacé ;* il y est trisannuel, et beaucoup plus productif la seconde année que les deux autres; après la troisième récolte on l'arrache, pour le semer de nouveau. 2°. Le *cotonnier de Siam*, dont le *coton* est de couleur chamois et d'une excellente qualité, et dont les Maltois font plusieurs étoffes d'un bon usage, comme basins rayés et lisses, bas à côtes blanches et chamois tricotés et autres. 3°. Un *cotonnier* venu des Antilles, plus élevé que les deux précédens.

Les dames maltoises se font un amusement d'éplucher le *coton*, et les Maltois sont fort adroits dans l'art de le filer, et de l'employer en différens genres de bonneterie ; il paroît même qu'ils achètent du *coton* dans les îles de l'Archipel, sur lequel ils gagnent ainsi la main-d'œuvre. Depuis quelques années leur filature a fait d'étonnans progrès, dus en partie aux ouvriers indiens que le bailli de Suffren a amenés de la côte de Malabar à Malte.

En Calabre, dans les cantons qui avoisinent la ville de Lecce, à Otranto, Gallipoli, et plus avant dans le pays, les champs destinés à la culture du *cotonnier*, sont labourés à la charrue deux fois, en janvier et avril. La graine se sème en mai, et le fruit se cueille en septembre et octobre. La plus grande partie du *coton* récolté en Calabre, s'exporte ou filé, ou arrangé de différentes manières. A Lecce, on fabrique des toiles de *coton*, des mousselines ordinaires, et dans plusieurs autres villes, beaucoup de bas et de couvertures.

A Syra, une des îles de l'Archipel, les habitans, avant de semer le *coton*, donnent une préparation à sa graine. Ils la mêlent avec du sable des torrens, versent de l'eau par-dessus, et la remuent bien, en la frottant avec les mains sur une pierre plate, jusqu'à ce que tout le duvet soit détaché; en-

suite ils la relèvent pour la débarrasser du sable, et la sèment alors avec facilité. Les Syriottes étêtent aussi leurs *cotonniers*. L'espèce qu'ils cultivent n'est pas très-belle; le *coton* en est cependant d'une très-bonne qualité; il est un peu rougeâtre, comme le terrein, mais les toiles que l'on en fait acquièrent, après quelques lessives, beaucoup de blancheur.

Ce n'est que depuis quelques années qu'on s'occupe en Espagne de la culture du *cotonnier*. Dans le royaume de Valence, plusieurs particuliers en ont ensemencé des champs entiers, et en 1783 on évaluoit à quatre cents quintaux le *coton* qui y étoit récolté. Selon Ortéga, le *cotonnier* cultivé en Espagne, est le *gossypium arboreum* de Linnæus. (*Voyez*-en la description au commencement de cet article.) Sa graine, dit cet auteur, se sème en mars; pour qu'elle lève plus promptement, on la fait tremper auparavant dans l'eau pendant vingt-quatre heures. On a soin d'arroser les jeunes pieds, jusqu'à ce qu'ils soient arrivés à une certaine hauteur. Dès qu'ils commencent à se fortifier, ils peuvent se passer de tout arrosement, même dans un sol sec et sablonneux. Ils sont alors rafraîchis par les rosées abondantes dont jouit le royaume de Valence, situé le long de la Méditerranée. Ce *cotonnier* donne deux récoltes, l'une en juillet, l'autre en septembre. Lorsqu'il se trouve dans un bon terrein, et à l'abri des vents froids, sur-tout quand on rechausse la terre autour de la partie inférieure de son tronc, il se conserve pendant quatre ans, et les arbres ainsi traités produisent plus de *coton* que ceux qu'on plante tous les ans. On taille, en Espagne, les *cotonniers* à-peu-près comme la vigne, en emportant tout le bois superflu, et en ne laissant que le productif. La première année, un arbre ne produit qu'une cinquantaine de coques, la seconde à-peu-près deux cents, la troisième six cents et même davantage: la quatrième année il commence à perdre de sa vigueur, et il ne produit alors que peu de *coton*, et d'une qualité inférieure à celui des premières années. Les *cotonniers* d'Espagne ont la hauteur d'un homme. Dans quelques cantons maritimes, on a commencé à cultiver le *cotonnier herbacé*, mais cette culture ne paroît pas faire de grands progrès.

Culture du Cotonnier en Asie.

On peut regarder l'Asie comme la patrie du plus grand nombre d'espèces de *cotonniers*. Cependant nous n'avons pas de notions détaillées et bien exactes sur la manière dont ces arbrisseaux y sont élevés et multipliés. La plupart des

voyageurs ne nous ont rien laissé de satisfaisant sur cet objet. La Chine, les Grandes-Indes, l'empire du Mogol, le royaume de Siam, le Pégu, le Bengale produisent encore aujourd'hui des quantités immenses de *coton*, dont une partie est exportée crue ou filée, ou convertie en différentes étoffes qui, par leur tissu, leur finesse et leur blancheur, font l'admiration des Européens; et les auteurs de l'*Histoire naturelle* de ces belles contrées ne se sont pas donné la peine de nous instruire à fond des méthodes qu'on y suit dans la culture et la manipulation du *coton*. Voici l'extrait du petit nombre d'observations de quelques-uns d'eux.

« Dans l'île de Sumatra, dit Marsden (*Hist. de Sumatra, vol. 1, pag. 241*), on cultive deux espèces de *coton*, l'*annuel* ou l'*herbacé*, et le *cotonnier en arbre*. Le *coton* fourni par l'une ou l'autre espèce, paroît être d'une excellente qualité, et pourroit, avec des encouragemens, être recueilli en assez grande quantité; mais les naturels n'en cultivent qu'autant qu'il leur en faut pour leurs propres manufactures. Le *coton de soie* (*bomb ceiba*), se trouve aussi dans tous les villages. C'est une des plus belles productions que la nature offre à l'industrie de l'homme. Elle est fort supérieure à la soie pour la finesse, la souplesse; mais comme le duvet est fort court et le fil cassant, on ne croit pas qu'il soit propre au dévidoir et au métier, et l'on en fait des oreillers et des matelas. Ce *coton* est renfermé dans une capsule longue de cinq à six pouces; les semences ressemblent au poivre noir, sans avoir aucun goût. L'arbre est remarquable par ses branches très-droites et horizontales. Quelques voyageurs lui ont donné le nom d'*arbre à parasol*. Mais cette espèce de petite table connue sous le nom de *gueridon*, en offre une représentation plus juste ».

Dans toute la Perse on cultive le *cotonnier*. « Il exige, dit Gmelin, un terrein gras. (*Voyez* le *Voyage dans plusieurs provinces de l'empire russe, vol. 3, p. 47.*) Dans quelques cantons de Masandaran, où le sol est maigre, on y supplée par du fumier. Les *cotonniers* sont plantés à un pied de distance et dans des champs sillonnés. Ils ont besoin, pour réussir, d'une pluie modérée, car on ne les arrête point, on ne les transplante pas non plus; on les sème en mai, et la récolte commence à la fin de septembre.

Cet arbrisseau croît également dans toute l'Arabie; mais nous ignorons s'il y est en culture réglée. En Syrie et dans la Palestine, sa culture paroît se borner aux usages domestiques. Dans l'Asie mineure et la Natolie, il est cultivé depuis

très-long-temps par les Turcs, les Arméniens et les Grecs. Smyrne et Alep font un commerce considérable de coton. On en récolte beaucoup dans les plaines de Smyrne. Il ne vient guère, dit Flachat, ni sur les montagnes, ni dans les vallons; les terres fortes l'étouffent, et les sablonneuses n'ont point assez de substance. La manière dont on prépare la graine dans ce pays, a quelque chose de particulier. On l'enveloppe dans du *coton;* on étend ensuite ces petits ballons sur une aire; on les couvre d'un peu de terre, qu'on arrose; on les roule dans les mains pour leur donner de la consistance. Le semeur les jette alors comme le blé, à poignée, mais en plus petite quantité, parce que les graines s'y étoufferoient les unes les autres, si elles étoient trop pressées; et tout de suite on retourne les sillons de façon que la semence se trouve à un demi-pied de profondeur. La même terre ne peut porter deux années de suite du *coton;* on y substitue ou du blé ou de l'orge.

L'île de Chypre en produit beaucoup. « Le *coton de Chypre*, dit Mariti, voyageur italien, est regardé comme le plus beau du Levant; il est fort blanc, et les fils en sont longs et très-soyeux; aussi se vend-il en Europe à un prix élevé. Cependant tout celui qui est recueilli dans l'île n'est pas d'une égale bonté; il y a dans chaque récolte des qualités inférieures.

» On distingue en Chypre les *cotonniers d'eau courante* et les *cotonniers de terres sèches.* Les premiers se cultivent autour des villages où il y a de petites rivières ou des courans d'eau pour les arroser; le *coton* qu'ils produisent est infiniment plus beau et d'une qualité supérieure à celui qui croît dans des endroits secs ou arrosés seulement par les eaux du ciel. C'est en avril que les Cypriotes commencent à semer la graine de *coton;* ils pourroient s'en occuper de meilleure heure; mais, comme les jeunes plantes commenceroient alors à pousser dans le temps que les sauterelles ravagent annuellement l'île, ils retardent à dessein cette culture, qui n'a rien d'ailleurs de particulier.

» On regarde aujourd'hui en Chypre, comme une bonne récolte, celle qui donne cinq mille balles de coton. Il y a des années peu productives, où l'on n'en récolte que trois mille balles. Pendant que cette île étoit sous la domination des Vénitiens, on en récoltoit chaque année jusqu'à trente mille balles. Mais la population de Chypre ayant diminué considérablement depuis cette époque, la culture du *coton* a diminué également peu à peu. D'ailleurs, la grande sécheresse qu'on éprouve dans ce pays, et les vents chauds qui soufflent

ordinairement en juillet, font aussi manquer très-souvent les récoltes ». (*Mariti Viaggi per l'isola di Cipro, tom 1.*)

Culture du Cotonnier en Afrique.

Les différentes relations que nous avons sur l'Afrique, ne disent pas grand'chose de la culture du *cotonnier* dans cette vaste partie du monde. Cependant il paroît certain que cet arbrisseau y est cultivé non-seulement sur les côtes, mais même dans l'intérieur, puisque les caravanes qui, tous les ans, viennent du sein de l'Afrique en Egypte, pour le commerce des esclaves et de la gomme, y apportent des étoffes de *coton* dont la couleur et la forme attestent l'origine africaine. Au Sénégal, à Sierra-Leone, et dans les comptoirs européens de la côte de Guinée, on voit souvent des échantillons de *coton* apportés aussi de l'intérieur du pays par ceux qui vont à la traite des nègres. Ce *coton*, quoique d'une blancheur éclatante et d'une grande douceur, est pourtant moins estimé par les noirs qu'un *coton* semblable au *siam jaune*, mais d'une couleur plus dorée, qui se trouve dans le royaume de Dahomet, et dont l'exportation est prohibée sous les peines les plus rigoureuses. On ne connoît point le *cotonnier* qui produit ce beau *coton*.

Il est vraisemblable que plusieurs espèces de *cotonniers* croissent naturellement en Afrique. Le *cotonnier sarmenteux* dont j'ai parlé, est originaire de la côte de Guinée, d'où il a été transporté aux Antilles. Au Cap de Bonne-Espérance, qui est la partie de l'Afrique la mieux connue, il paroît que ces sortes d'arbrisseaux ne viennent point; du moins aucun voyageur n'en fait mention. On est dans la même incertitude relativement à la côte des Cafres et de l'Ethiopie, quoique la température de ce pays semble convenir à la culture de ce végétal. Aux îles de France et de la Réunion, plusieurs *cotonniers* qu'on y a apportés de l'Inde, réussissent très-bien.

On ne sauroit assurer que le *cotonnier* ait été autrefois cultivé en grand en Egypte; on en tiroit, il est vrai, beaucoup de *coton*; mais étoit-il une production du pays? ou y étoit-il apporté de la Perse et de l'Inde par la mer Rouge? Aujourd'hui on n'y élève que quelques *cotonniers*, plutôt pour l'usage domestique, que pour en faire une spéculation de commerce. Cette branche de culture est étrangère aux Barbaresques; elle seroit pourtant convenable à leur climat. Mais ils paroissent se contenter de leurs belles laines, employées à leurs vêtemens, et dont ils font en outre un commerce considérable.

Culture du cotonnier en Amérique.

Je ne suivrai point Nicolson, Moreau de Saint-Méry, Blom ni Badier, dans les énumérations qu'ils ont faites d'un assez grand nombre de *cotonniers* de l'Amérique ; ce seroit augmenter encore la confusion, déjà trop grande, qui règne dans la nomenclature des espèces botaniques ou jardinières de ce genre intéressant. Je m'arrête à la division de M. de Rohr, exposée plus haut, qui comprend à-peu-près toutes celles qu'on trouve dans ce continent, soit indigènes, soit naturalisées. Le travail de M. de Rohr mérite d'autant plus de confiance, que ce naturaliste a résidé vingt années de suite en Amérique ; que pendant ce temps il a cultivé chez lui, à Sainte-Croix, tous les *cotonniers* dont il a pu se procurer la graine, et qu'il a parcouru par ordre et aux frais du gouvernement danois, toutes les îles et les possessions de terre ferme, espagnoles, hollandaises et françaises, où l'on s'occupe de la culture du *coton*.

C'est particulièrement aux Antilles, à la Guiane, et dans la plus grande partie du Brésil, que cette culture est dans l'état le plus florissant. Les plaines, les mornes, les terreins secs et humides, sont à-peu-près également propres aux *cotonniers* : ils se plaisent sur-tout près des bords de la mer. Ils ne durent ordinairement que quatre, cinq ou six ans, au bout desquels il faut les renouveler, sans quoi ils ne produisent qu'infiniment peu. On les plante ordinairement en quinconce. On prépare la terre dans des lieux abrités, autant qu'il est possible, des vents de nord et de nord-est. On fait des fosses dans lesquelles on met plusieurs graines ; un peu de pluie suffit pour les faire lever. Au bout de trois semaines ou un mois, on sarcle les jeunes plantes, et on arrache les superflues, en ne laissant dans chaque trou que deux ou trois tiges. Lorsqu'elles ont quatre ou cinq pieds, on les arrête pour contraindre la sève à se porter vers les branches latérales ; il faut même arrêter celles-ci, quand elles poussent des jets trop longs. Ces retranchemens, sagement exécutés, forcent les branches à se subdiviser ; c'est par ce moyen qu'on procure à cette plante toute la fécondité dont elle est susceptible.

Si la saison a été favorable, on peut commencer à récolter le *coton* sept ou huit mois après qu'il a été semé. Cette récolte dure trois mois. Dans quelques pays il y en a deux ; la première est toujours la plus abondante. En général un planteur intelligent doit régler ses plantations, de manière que le semis ait lieu dans un temps humide pour le prompt développe-

ment des germes, et que la récolte puisse se faire dans un mois chaud ; car le *coton* doit être recueilli sec et propre; l'humidité le feroit fermenter, et la graine germeroit. Quelquefois la négligence des nègres occasionne la détérioration de cette denrée; ils cueillent les capsules par poignées, et mêlent au *coton* des feuilles sèches qui le salissent : le moulin s'embarrasse de ces feuilles, et la qualité du *coton* est altérée. Pour le bien cueillir, un nègre ne doit se servir que de trois doigts, et éviter de casser les branches en les attirant à lui, ce qui feroit avorter les capsules encore vertes qui s'y trouvent. Un panier suffit pour ce travail; il doit contenir cinquante livres de *coton* en graine, qu'on porte devant la maison du maître, et qu'on met sécher au soleil sur des draps; après l'y avoir laissé exposé deux ou trois jours, on en fait le triage, et on le met en magasin. Les piliers ou poteaux qui soutiennent le magasin, sont garnis de godets de fer blanc, qui empêchent les rats d'y monter. Ces animaux sont extrêmement friands de la semence du *cotonnier*.

Pour séparer le *coton* de sa graine, on le fait passer entre deux rouleaux de bois, disposés horizontalement l'un au-dessus de l'autre, mus par une manivelle à pédale, comme le rouet, et par un engrenage; un volant est placé sur l'axe de la manivelle; un contre-poids charge le rouleau supérieur. Il y a des moulins à deux et à quatre passes; ils sont fort en usage à Cayenne. On a construit, il y a quelques années, à Sainte-Lucie, un grand moulin à coton, que l'eau met en jeu : elle tombe sur une grande roue perpendiculaire à l'horizon, qui fait mouvoir un cylindre de bois de quarante pieds de long et de vingt pieds de diamètre. Ce cylindre, dans sa rotation, fait rouler six, huit ou dix moulins semblables à celui que je viens de décrire, au moyen d'une corde dont il est entrelacé, et qui entrelace en même temps, d'une manière convenable, les petites roues de tous ces petits moulins. Cette machine dont l'invention est due aux Anglais, ne coûte que sept à huit mille livres, lorsqu'on a un canal d'eau à sa disposition.

Pour l'emballage, on met le *coton* par nappe ou couche dans des sacs de forte toile: on se sert ordinairement à Cayenne et dans nos autres colonies, de celle de Vitré, qui a trois pieds dix pouces de large; on la coud bien; un nègre entre dans le sac, suspendu en l'air par des traverses attachées à des poteaux; il foule avec les pieds le *coton* qu'on lui donne peu à peu : plus il est pressé, moins il souffre d'avarie dans le transport. Afin qu'il ne remonte pas pendant l'emballage, on entretient le sac mouillé à l'extérieur; quand il est plein on en

coud l'ouverture. Les balles sont de deux, quatre ou six cents livres. Une balle bien faite doit contenir autant de quintaux de *coton*, qu'on a employé d'aunes de toile. En cet état, cette denrée est propre pour le commerce, et peut être transportée. Il faut avoir soin de laisser au sac deux oreilles pleines de *coton*, afin de pouvoir le remuer facilement lorsqu'il est rempli : on doit aussi, quand on l'emplit, frapper la balle en dehors pour mieux l'arrondir.

L'usage de mouiller le sac pendant l'emballage du *coton*, pour en assujétir la compression et pour en réunir une plus grande quantité sous un moindre volume, est assurément contraire au parfait développement de ses parties sur la carde ; et, quelque séparé et bien épluché qu'il puisse être, il résiste, se brise, et souffre un déchet plus considérable. Mais plus de balles augmenteroient les frais de l'emballage ; de plus grosses balles rendroient l'arimage plus difficile.

Avant la guerre de 1755, les Hollandais nous fournissoient du *coton de Berbice*, l'un de leurs établissemens en Amérique ; il étoit en petites balles du poids de cent trente à cent cinquante livres, rangé avec propreté, sans être très-serré dans la balle ; aussi se travailloit-il avec beaucoup de facilité, et supportoit-il très-peu de déchet : ce fut par ces seuls soins qu'il eut plus de mérite, et qu'il fut préféré aux *cotons* de nos îles.

Après la récolte, on coupe les *cotonniers* au pied dans un temps de pluie, et la souche donne des fruits plus promptement et en plus grande quantité que les jeunes plantes. Dans certaines parties de l'Amérique, on ne fait cette opération que tous les deux ou trois ans. La culture de ces arbrisseaux est, dans nos colonies, celle de toutes qui est la plus facile, et qui exige le moins de bras et de dépenses : aussi c'est par elle ou par la culture du café, que les nouveaux habitans commencent. Un seul nègre est en état de cultiver un carreau de terre (environ trois arpens mesure de Paris) planté en *coton* ; et cette surface, dans les excellens fonds, peut donner jusqu'à douze cents livres pesant de cette denrée, qui, vendue à raison de 200 livres tournois le quintal, offre un revenu de 2400 livres. Je présente le maximum du produit ; il est rare qu'il puisse être évalué à ce taux. Il doit dépendre nécessairement de quatre choses, de la qualité de la terre, de l'espèce de *cotonnier* qu'elle porte, de la méthode de culture qu'on suit, et du prix marchand du *coton*. En général, dans les temps ordinaires, on ne doit compter que sur cinq à six cents livres de *coton* par carreau, même dans les bonnes années.

IV. *Ennemis des Cotonniers.*

« Outre les sécheresses excessives, les fortes pluies et les » vents froids qui nuisent aux *cotonniers*, sur-tout lorsqu'ils » sont en fleurs, ces arbrisseaux, dit Gruvel, sont encore » exposés aux ravages de plusieurs insectes, qui les attaquent » dans tous les âges, et auxquels on a fait, jusqu'à présent, » une guerre inutile. Les vers, les cloportes et diverses es- » pèces de scarabées, pénètrent dans la terre aussi-tôt que la » graine est semée, et en rongent la substance que la germi- » nation a attendrie. Les graines échappées à ce premier » danger, produisent bientôt de jeunes plantes, qui, à leur » tour, sont exposées à de nouveaux ennemis. Les criquets » ou grillons les attaquent pendant la nuit. Les jeunes feuilles » sont dévorées en plein jour par un petit scarabée, connu » en Amérique sous le nom de *diable*, et qui est de la gros- » seur d'un petit hanneton. Il est bigarré de noir et de jaune, » ou rayé de rouge et de noir. Le *diablotin*, également à » craindre pour les *cotonniers*, est un scarabée beaucoup » plus petit ; sa couleur est d'un vert pâle.

» Les chenilles printanières viennent à la suite des *diables* » et *diablotins*, et ne se font pas prier pour dévorer ce que » les autres ont laissé.

» Les *cotonniers* à qui la dent meurtrière de ces insectes a » fait grace, s'élèvent en trois mois à la hauteur de dix-huit » à vingt pouces : deux ennemis redoutables l'attaquent alors » de concert; ce sont le *maoka* et l'*écrevisse*. Le premier est » un gros ver blanc qui ronge sa racine, et fait sécher la » jeune plante ; le second, qui est aussi un ver, dévore la » partie ligneuse de l'arbre ; il s'y forme un chancre, et l'en- » droit attaqué devient si fragile, que le moindre vent suffit » pour rompre l'arbre.

» Le *cotonnier*, vainqueur de cette foule d'ennemis, se » pare de fleurs jaunes et rouges, dont l'ensemble charme les » yeux. Mais les punaises vertes ou de toute autre couleur » viennent souvent ternir sa beauté. Lorsqu'elles se trouvent » en grand nombre, elles en font tomber les fleurs, et les » fruits avortent. Les pucerons secondent quelquefois les pu- » naises ; alors l'arbre languit, devient stérile, et périt à » la fin.

» Les punaises rouges et noires dédaignent les feuilles et » les fleurs du *cotonnier* ; il leur faut un mets plus succulent. » Elles attendent que la gousse s'ouvre, pour en sucer les » graines alors vertes et tendres. Les graines ainsi rongées,

» n'ayant plus de substance, passent entre les cylindres qui » servent à éplucher le *coton*, s'applatissent, s'écrasent, et » mêlées avec les excrémens de ces insectes, salissent de cette » manière le *coton*, qui alors est mis au rebut.

» Mais l'ennemi le plus redoutable pour une *cotonnière*, » est sans contredit la *chenille à coton*. Cet insecte se jette » quelquefois avec tant de voracité sur les *cotonniers*, qu'en » deux ou trois jours, et même en vingt-quatre heures, il les » dépouille de toutes leurs feuilles. Cette chenille, en moins » d'un mois, parcourt les différens état de chenille, de chry- » salide et de papillon. Après toutes ces métamorphoses, elle » reparoît sous sa première forme, disposée à faire de nou- » veaux ravages, qui, dans certaines années, durent plusieurs » mois de suite, et forcent les habitans des îles à renoncer à » cette culture. On en voit peu cependant réduits à ces fâ- » cheuses extrémités; ils ne négligent rien pour conserver » leur récolte; les pluies fraîches et abondantes, qui sont » suivies de chaleurs excessives, les délivrent souvent de ce » fléau destructeur ». *Nouvelle Encyclopédie, Dict. d'Agriculture.*

J'ai pris dans l'ouvrage cité ci-dessus la plupart des matériaux qui composent cet article, et je les ai rangés dans un ordre tel qu'ils pussent offrir un tout plus concis et plus régulier. Le paragraphe qui suit en est encore extrait en grande partie.

V. *Commerce de Coton.*

« En France on divise le *coton du commerce* en *coton des îles* et *coton du Levant*. Le premier qui nous arrive de l'Amérique par Bordeaux, Nantes, la Rochelle, le Havre et Rouen, reçoit différens noms, d'après les îles dont on le tire. C'est ainsi qu'on distingue le *coton* de la Guadeloupe, de Saint-Domingue, de Cayenne, de Maragnon, des Gonaïves, de Sainte-Lucie, de Marie-Galante, de Saint-Eustache, de Berbice, de Saint-Thomas, de Surinam et d'Esséquébo. Toutes ces espèces de *coton* nous viennent en laine, plus ou moins pure et nette; le degré de netteté détermine souvent une partie du prix de cette marchandise; car, lorsque le *coton* est malpropre, rempli d'ordures, gâté par l'humidité, il se file mal; et les étoffes que l'on en fait fabriquer n'acquièrent pas cet aspect lustré et soyeux qui en relève tant la valeur; en outre, il en résulte toujours un déchet considérable.

» Le *coton*, dit de *Maragnon* (c'est le nom d'une province du Brésil), passe pour le plus beau et le meilleur du nouveau

continent ; on lui donne même la préférence sur celui de Cayenne, qui jouit pourtant d'une grande réputation à cause de sa blancheur et de sa finesse. Le *coton* de Surinam est moins estimé que celui de Maragnon et de Cayenne ; il vaut cependant mieux que celui de Saint-Domingue. Ce dernier a de la blancheur, de la souplesse et se file très-bien ; mais il ne convient pas à toutes les étoffes indistinctement. Celui de la Guadeloupe, inférieur au précédent, est le plus en usage dans les fabriques de toileries de Rouen ; ce n'est que quand les autres espèces de *coton* manquent, qu'on l'emploie quelquefois pour les étoffes qui demandent un *coton* d'une grande netteté.

» Le *coton du Levant* connu dans le commerce sous le nom générique de *coton de Chypre*, et dont l'entrepôt est toujours à Marseille, d'où il passe ensuite ou par terre ou par mer dans les provinces qui s'occupent de la fabrication des étoffes de *coton*, est généralement moins estimé que celui des îles. Quoique d'un beau blanc, il est toujours très-impur, un peu dur et sec, rempli de nœuds, qui le rendent sujet à se rompre, et n'admettent pas une filature bien fine. Ce *coton* nous arrive dans des ballots de 200 à 250 livres. On distingue à Marseille près de trente espèces de *coton* venant du Levant ; les uns sont appelés *cotons de terre*, les autres *cotons de mer* ; les premiers sont ceux de la Natolie. Le *coton de mer* vient des îles de l'Archipel ; il porte aussi, dans le commerce, les noms de *coton de Salonique*, des *Dardanelles*, de *Gallipoli*. Celui-ci est le plus estimé et le plus fin, sur-tout quand il est de première qualité. Le *coton* de Salonique lui est inférieur.

» Parmi les nations commerçantes dans le Levant, les Français sont ceux qui en exportent le plus de *coton* ; en admettant la récolte de *coton* dans les états du Grand-Seigneur à cent mille balles, on en compte douze mille d'exportées, dont les Français en enlèvent quatre mille cinq cents, les Anglais deux mille, les Hollandais trois mille cinq cents, les Vénitiens deux mille. Le reste est employé dans les manufactures turques. Parmi les trente espèces de *coton* qui arrivent tous les ans à Marseille, on compte qu'Alexandrie en fournit quatre sortes, Smyrne, neuf, Seyde, onze, Alep, cinq, Chypre, deux.

» Il sort par année de Malte deux mille balles environ de *coton* filé, à-peu-près du poids de 600 livres chacune. Ces *cotons* s'expédient principalement à Marseille, à Livourne, à Barcelone. Inférieurs à ceux d'Acre, ils sont supérieurs à ceux des autres parties du Levant ou de la Turquie ».

VI. *Emploi du Coton, cardage et filature.*

On admire la finesse et la beauté des étoffes et des toiles de *coton* qui nous viennent des Indes. Tout le monde connoît les superbes mousselines que les Européens apportent de ce pays, et avec lesquelles celles qu'ils fabriquent chez eux ne peuvent point rivaliser; mais on ne sait pas trop de quelle manière les Indiens préparent et filent leurs *cotons*. Il est étonnant que jusqu'à ce jour on n'ait rien écrit de précis et de détaillé sur cet objet. Cependant les Anglais, qui possèdent depuis long-temps un vaste territoire dans le Bengale, sont à portée de voir les manufactures indiennes. Est-il vraisemblable qu'ils aient négligé d'en suivre et d'en observer les procédés? Pourquoi donc trouve-t-on dans leurs livres, ainsi que dans les nôtres, si peu de notions exactes sur cette branche importante de l'industrie asiatique?

Les Indiens, disent les auteurs des *Lettres édifiantes* (Voy. la lettre 22), après avoir passé le *coton* au moulin, l'étendent sur une natte et le battent pendant quelque temps avec des baguettes; puis avec un arc tendu, ils achèvent de le rendre rare, en lui faisant souffrir les vibrations réitérées de la corde, c'est-à-dire qu'ils l'*arçonnent*: quand il a été bien arçonné, ils le font filer à la main.

Cette méthode d'arçonner le *coton* est en usage à Malte; dans le Levant, aux Indes et à la Chine, elle tient lieu de notre cardage. Elle paroît lui être préférable pour le *coton* de ces contrées, et elle est beaucoup plus expéditive que le cardage à la main.

S'il est vrai que les Indiens ne se servent que de leurs doigts pour filer le *coton*, on ne peut trop admirer leur adresse à en tirer ces fils prodigieusement fins, avec lesquels ils fabriquent leurs mousselines et leurs autres ouvrages de prix. La beauté de ces tissus atteste encore l'excellence des préparations, quelles qu'elles soient, qu'ils donnent à cette matière.

Les Européens, moins adroits peut-être dans certains arts que les peuples de l'Inde, mais doués d'un esprit plus inventif, ont eu recours aux machines pour préparer le *coton*. Le temps, le génie des artistes et le besoin d'épargner la main-d'œuvre, ont insensiblement multiplié ces machines, dont on doit l'invention et la perfection à l'industrie anglaise. C'est à l'imitation des Anglais que nous avons établi chez nous, depuis peu de temps, les grandes mécaniques employées dans l'art dont il s'agit. Nous possédons plusieurs établissemens de ce genre, principalement à Rouen. Celui

qu'on voit à Chaillot, près Paris, est un des plus beaux qui existe en France ; il appartient à MM. Bauwers frères, et il est dirigé par les soins de M. Roland, leur associé. Ce dernier a bien voulu me permettre de visiter ses ateliers. Je regrette de ne pouvoir faire connoître le jeu des machines, qui est vraiment admirable; mais ces détails seroient hors de mon sujet, et je dois me contenter de donner au lecteur une courte notice des principaux résultats.

Le *coton* sortant des balles, est d'abord étalé sur des claies : on le bat avec des baguettes pour ôter la poussière et les restes de graines; il est ensuite épluché et raréfié à la main par des femmes; après cela, on le carde deux ou trois fois.

Les cardes sont faites de fil de fer très-fin, et adaptées à des rouleaux ou cylindres, disposés horizontalement, et mus par un moulin. Le *coton*, rangé sur des tablettes par couches minces et qui se succèdent, est entraîné par le mouvement circulaire de deux cardes, entre lesquelles il passe. Dans ce passage il est très-applati; ses fils s'alongent et se lient, et il sort en nappe étroite et de plusieurs aunes. Au second ou troisième cardage, cette nappe, en sortant d'entre les cylindres, est transformée en espèces de boudins cylindriques et floconneux, qui sont étirés à leur tour plusieurs fois par diverses mécaniques, et réduits à un diamètre beaucoup plus petit. La dernière fois, ils sont reçus dans des boîtes de fer blanc à col étroit, lesquelles tournant sur leur axe, tordent ainsi le *coton*, qui se roule naturellement sur lui-même dans leur intérieur. Après l'avoir ôté de ces boîtes, on le déroule pour en former les premières bobines : quatre mécaniques sont employées à cela; il y a dans chacune cent quatre bobines qui marchent ensemble.

Pour filer le *coton*, on se sert de machines connues sous le nom de *mul-genny*. Il y en a vingt-cinq à trente à la filature de MM. Bauwers; les unes sont mues par le moulin dont il va être parlé; les autres à bras d'homme, au moyen d'un tour et d'une manivelle. Chaque *mul-genny* file deux cent seize fils en même temps; ainsi, quand elles vont toutes, six mille quatre cent quatre-vingts fils sont tirés au même instant dans le même atelier. Quoique ce filage ne soit pas continu, il est très-rapide ; il se fait par longueur d'environ une aune à-la-fois. Un des grands avantages qu'il présente, c'est qu'une partie des pièces qui composent les mécaniques se démontent à volonté, et qu'en leur en substituant d'autres, on peut, sur le même *mul-genny*, filer plus ou moins fin, selon les demandes : chacune de ces machines d'ailleurs est facilement servie par deux ouvriers, même par une femme et un enfant.

Le moulin qui les fait aller toutes, ainsi que les machines à carder, est mis en mouvement par quatre chevaux, dont la puissance est évaluée à celle de cinquante hommes. La principale roue de ce moulin a cinquante pieds de diamètre.

On devide le *coton* qui a été filé, et il est mis en écheveaux. Les écheveaux sont tirés, tordus, placés les uns sur les autres, et pressés : on en fait des paquets de cinq livres. C'est dans cet état que le *coton* filé est vendu. Tous les écheveaux ont chacun le même aunage, savoir, six cent cinquante aunes; par conséquent leur nombre dans une livre indique la finesse du fil : ainsi le *coton* n° 50 est celui dont la livre est composée de cinquante écheveaux. On file ordinairement du n° 50 chez MM. Bauwers ; il forme les demandes ordinaires. La plus grande partie des numéros de 30 à 50 est employée dans les manufactures de Rouen et de Cholet; les numéros plus élevés s'emploient pour basins, piqués, mousselines, ainsi que pour trame des étoffes *soie* et *coton* qui se fabriquent en grande quantité à Paris et à Lyon. Tous les *cotons* de cette filature sont aussi très-propres à la bonneterie : on y file quelquefois du 120 ; on y a filé jusqu'aux numéros 200 et 250. Les fils de ce dernier *coton* sont fins comme des cheveux; mesurés, ils donnent cent trente ou cent soixante-deux mille cinq cents aunes à la livre.

L'espèce de coton qu'on file le plus ordinairement dans cet établissement, est le coton de Fernambouc, qui nous vient du Brésil en balles de cent à cent cinquante livres : il est soyeux, et prend très-bien la teinture. On y emploie aussi le *coton georgy longue soie*, récolté dans les provinces méridionales des Etats-Unis; celui-ci a le fil plus long et est susceptible d'être filé plus fin. Le *coton* de Fernambouc est très-propre ; il a l'avantage de ne donner qu'un déchet d'un et demi à deux pour cent, tandis que beaucoup d'autres *cotons*, celui de Surinam même, et celui de Saint-Domingue, donnent quelquefois jusqu'à douze pour cent de déchet.

« Quand on file le coton au *mul-genny* (*Annuaire des* » *Cultivateurs*), au *billy*, au moulin d'*arck right*, et à la » machine à filer en gros, on ne le passe point au savon ; » mais si on doit filer au *rouet* ou à la *mécanique*, il faut le » passer au savon avant de le carder. Le rouet, la mécanique, » le mul-genny filent la trame ; les autres filent la chaîne.

» L'apprêt de la chaîne se fait avec de la colle-forte et de la » farine ; la trame mouillée se soutient mieux, fait plus uni. » Pour unir la chaîne, et ensuite l'étoffe, on brûle le duvet, » en passant par-dessus et rapidement un fer rouge arrondi.

» On fait, avec le *coton*, du tricot, du nankin, du basin,

» des draps, des velours, des mousselines, &c. En le mêlant » au chanvre, au lin, à la soie, aux poils d'animaux, on en » fait d'autres étoffes d'un bon usage. Les ciriers et chandeliers » en font des mèches; celles des *lampes-quinquet* sont cylin» driques, sans couture. Le *coton* est aussi employé en forme » d'*ouate*. On blanchit le fil ou les toiles de *coton* sur le pré, » ou par la liqueur lixivielle de Bertholet ». (D.)

COTONIÈRE. C'est le nom vulgaire de quelques FILAGES et de quelques GNAPHALES, actuellement réunies dans le genre ELYCHRYSE. *Voyez* ces trois mots. (B.)

COTRELUS, nom vulgaire du *cujelier* dans quelques endroits de la France. *Voyez* CUJELIER. (S.)

COTTA, nom latin de la *macroule*, dans Charleton. *Voyez* MACROULE. (S.)

COTTE, *Cottus*, genre de poissons de la division des THORACIQUES, dont le caractère consiste à avoir la tête plus large que le corps; la forme générale un peu conique; deux nageoires sur le dos; des aiguillons ou des tubercules sur la tête ou sur les opercules des branchies; plus de trois rayons aux nageoires thoraciques.

Lacépède, à qui on doit la rédaction de ce caractère, a séparé plusieurs espèces des *cottes* de Linnæus, pour en former les genres ASPIDOPHORE et ASPIDOPHOROÏDE. *Voyez* ces mots.

Celles qui restent et forment aujourd'hui les véritables *cottes*, sont au nombre de neuf; savoir :

Le COTTE GROGNANT, *Cottus gruniens* Linn., qui a la mâchoire inférieure plus avancée que la supérieure, et garnie de plusieurs barbillons. Il est figuré dans Bloch, pl. 179; dans l'*Hist. nat. des Poissons,* faisant suite au *Buffon,* édition de Déterville, vol. 2, pag. 108, et dans plusieurs autres ouvrages. On le trouve dans les mers des Indes et de l'Amérique. Sa tête est grande et applatie; sa bouche est très-fendue et garnie de lèvres armées de deux rangées de dents, outre celle des mâchoires. Ses yeux sont petits. Une seule plaque se remarque à l'ouverture des ouïes, et elle est chargée de quatre épines; son dos et sa tête sont bruns, ses côtés marbrés et son ventre blanc. Tout son corps est parsemé de pores d'où suinte une humeur visqueuse qui tient lieu d'écailles. Son anus est à égale distance de la gorge et de la nageoire caudale.

Malgré l'humeur visqueuse dont la chair de ce poisson est imprégnée, sa chair est agréable au goût; mais on rejette le foie qui passe pour un poison, on ne sait pourquoi.

On l'appelle *grognant*, parce que, dans certaines circons-

tances, il fait entendre un son qu'on a comparé au grognement du cochon, son produit par la contraction des cavités intérieures et la sortie de l'air qu'elles contenoient, et non par une véritable voix, comme on s'est plu à le dire.

Le Cotte scorpion a plusieurs aiguillons sur la tête et le corps parsemé de petites verrues épineuses. Il est figuré dans Bloch, pl. 39, et dans plusieurs autres ouvrages. On le trouve dans les mers du Nord de l'Europe et de l'Amérique. Il porte le nom de *caramassou* à l'embouchure de la Seine, où on le pêche quelquefois. Sa longueur est ordinairement d'un pied. Pendant l'hiver, il se tient dans la profondeur de la mer; mais dès les premiers jours du printemps, il en sort pour venir frayer sur les côtes. Comme il est très-vorace, on en prend beaucoup plus qu'on ne veut, soit dans les filets, soit à la ligne. Il se rapproche du précédent par sa forme, mais sa tête est beaucoup plus chargée de tubercules et d'aiguillons, dont deux, placés devant les yeux, sont mobiles. Sa bouche est garnie d'un très-grand nombre de dents, et les côtés de son corps de petits boucliers pointus. Les nageoires pectorales et ventrales sont longues, aussi nage-t-il avec la plus grande facilité.

On ne le mange point en Allemagne, mais les Groënlandais le trouvent fort bon et le permettent quelquefois à leurs malades. En France, il passe pour venimeux, mais c'est un préjugé fondé peut-être sur les indigestions que son usage occasionne aux estomacs délicats. Véritablement sa forme est hideuse, son odeur nauséabonde, son toucher répugnant, et ses piquans peuvent blesser ceux qui le manient sans précautions. En Norwège, on fait avec son foie une fort bonne huile à brûler. Il vit de poissons, souvent beaucoup plus forts que lui, et qu'il attaque avec courage. Il mange aussi les crustacés. Lorsqu'on le prend, il fait entendre un bruit sourd comme le précédent.

Le Cotte quatre cornes a quatre protubérances osseuses sur le sommet de la tête. Il est figuré dans le *muséum* d'Adolphe Frédéric I, pl. 32, n° 4. On le trouve dans les mers du Nord, principalement dans la Baltique. Il se rapproche beaucoup du précédent par sa forme et par ses mœurs, mais on dit que sa chair est moins mauvaise.

Le Cotte raboteux, *Cottus scaber* Linn., a la ligne latérale garnie d'aiguillons et le corps couvert d'écailles dentelées. Il est figuré dans Bloch, pl. 180, et dans le *Buffon* de Déterville, vol. 2, pag. 108. On le trouve dans la mer des Indes, où il vit de crustacés et de mollusques. Sa tête est plus alongée que dans les précédens, et ses couleurs sont moins

obscures, son dos étant bleu, ses flancs argentés et fasciés de bandes rougeâtres. Il fait partie du genre Platiste de Bloch. *Voyez* ce mot.

Le Cotte austral a des aiguillons sur la tête, des bandes transversales et des raies longitudinales. Il est figuré dans le *Voyage* de Whit, pl. 52, et se trouve dans les mers voisines de la Nouvelle-Hollande.

Le Cotte insidiateur a deux aiguillons et des stries aux côtés de la tête. On le trouve dans la mer Rouge. Son nom vient de l'habitude où il est de se coucher sur le sable et de faire le mort, pour attraper plus facilement les poissons dont il fait sa proie. Il parvient à une longueur de plus de deux pieds.

Le Cotte madegasse a deux aiguillons recourbés de chaque côté de la tête ; un sillon longitudinal, large et profond, entre les yeux ; des écailles assez grandes sur le corps et sur la queue. Il est figuré dans l'ouvrage de Lacépède, vol. 3, pl. 11. Commerson l'a trouvé sur les côtes de Madagascar. Il seroit peut-être dans le cas de faire un genre particulier, observe Lacépède, d'autant plus que sa nageoire caudale est divisée en trois lobes, ce qui est extrêmement rare.

Le Cotte noir a un aiguillon de chaque côté de la tête ; la mâchoire inférieure plus avancée que la supérieure ; le corps couvert d'écailles rudes ; la couleur générale noire ou noirâtre. Il a été observé par Commerson dans la haute mer.

Le Cotte chabot, *Cottus gobio* Linn., a deux aiguillons recourbés sur chaque opercule et le corps couvert d'écailles à peine visibles. Il est figuré dans Bloch, pl. 38, et dans le *Buffon* de Déterville, vol. 2, pag. 85. On le trouve dans presque tous les ruisseaux et les rivières de l'Europe et de l'Asie septentrionale, dont le fond est sablonneux. Il parvient rarement à plus d'un demi-pied de long. On le connoît dans les provinces sous le nom d'*âne*, de *tête d'âne*, de *meûnier*, de *testard*, &c. Il est fort commun dans la Seine. Son corps est brun, tacheté de noir, jaunâtre en dessous, et enduit, comme tous ses congénères, d'une matière muqueuse fort abondante. Il nage avec une si grande vîtesse, que l'œil ne peut pas le suivre. Sa nourriture consiste en insectes aquatiques, en vers et en petits poissons : on dit qu'il n'épargne pas même sa propre espèce. On le voit rarement dans les ruisseaux, où il est le plus commun, parce qu'il se cache sous les pierres, dans les trous, et parmi les herbes, d'où il s'élance sur sa proie, et où il trouve une retraite contre ses nombreux ennemis, c'est-à-dire les *brochets*, les *perches*, les *truites*, les *anguilles*, &c.

Il fraye à la fin de l'hiver et est très-fécond, mais il ne couve pas ses œufs comme on l'a écrit.

Beaucoup de personnes répugnent à manger ce poisson, à cause de la viscosité dont son corps est enduit, et la conformité de sa tête avec celle des testards de crapaud; mais le vrai est que sa chair est très-délicate, ainsi que les anciens, Aristote le premier, l'ont annoncé. On la sert ordinairement fritte.

Le *chabot* se prend, avec les autres poissons, ou dans des troubles et des nasses. Il ne mérite, nulle part, les frais d'une pêche particulière. (B.)

COTTERET ou GARRU, nom que l'on donne sur les côtes de Picardie au COMBATTANT. *Voyez* ce mot. (VIEILL.)

COTTONS. C'est, suivant le Père Labat (tome 2, page 408), le nom qu'aux Antilles l'on donne aux petits d'oiseaux qu'il appelle *diables* ou *diablotins*, et qui paroissent être des PÉTRELS. *Voyez* ce mot. (S.)

COTULE, *Cotula*, genre de plantes à fleurs composées, de la syngénésie polygamie superflue, et de la famille des CORYMBIFÈRES, dont le caractère est d'avoir un calice commun, court, polyphylle, simple ou imbriqué, renfermant dans son disque beaucoup de fleurons hermaphrodites, tubuleux, tétrandriques, à limbes quadrifides; plusieurs fleurons femelles, sans corolle, ou avec une corolle ligulée, à sa circonférence, et un réceptacle commun, le plus souvent dépourvu de paillettes.

Le fruit consiste en plusieurs semences nues, munies d'un rebord.

Ce genre, qui est figuré pl. 700 des *Illustrations* de Lamarck, a été réduit par lui, ce botaniste ayant observé que celles dont les feuilles étoient opposées appartenoient aux BIDENTS ou aux SPILANTS. Jussieu en avoit déjà ôté deux espèces pour former ses genres CÉNIE et LIDBECKE, et Swartz une troisième pour former son genre LAVENIE. *Voyez* ces mots.

Parmi les plantes qui restent dans ce genre, on en trouve d'Europe et d'Amérique, mais c'est sur-tout l'Afrique qu'on peut regarder comme leur patrie, puisque neuf sur douze viennent du Cap de Bonne-Espérance.

Celle d'Europe est la COTULE DORÉE, qui croît en Espagne, et dont l'odeur est aromatique et très-suave. On en fait entrer les feuilles dans les sachets odorans de Grasse et de Montpellier. Ses caractères sont d'avoir les feuilles pinnées, sétacées, multifides, les fleurs flosculeuses et penchées.

La COTULE CORNE DE CERF, dont les feuilles sont lancéo-

lées, linéaires, amplexicaules et dentées, et les fleurs flosculeuses; la COTULE TURBINÉE qui a la partie inférieure de son réceptacle renflé, et la COTULE VISQUEUSE, à feuilles pinnées, et en lyre et à fleurs radiées, sont les principales de celles qui croissent au Cap de Bonne-Espérance. (B.)

COTURNIX, c'est la CAILLE en latin. *Voy.* ce mot. (S.)

COTYLÉDONS, *Cotyledones*, lobes séminaux, dans lesquels s'élaborent et se préparent les sucs nutritifs de la nouvelle plante. *Voyez* SEMENCE et GERMINATION. *Voyez* aussi à l'article BOTANIQUE, l'exposition de la méthode naturelle de Jussieu, fondée sur la présence et le nombre des *cotylédons*. (D.)

COTYLÉPHORE, nom spécifique d'un poisson du genre PLATYSTE de Bloch, genre fait aux dépens des SILURES de Linnæus. *Voyez* au mot PLATYSTE. (B.)

COTYLET, *Cotyledon*, genre de plante à fleurs monopétalées, de la décandrie pentagynie, et de la famille des SUCCULENTES, dont le caractère offre un calice monophylle, court, à quatre ou cinq dents; une corolle monopétale, campanulée ou infundibuliforme, dont le tube a quatre ou cinq découpures; dix étamines; cinq ovaires supérieurs, coniques, ayant à leur base externe une écaille concave, et se terminant en un style à stigmates simples, courbes en dehors.

Le fruit consiste en cinq capsules oblongues, ventrues, pointues, univalves, uniloculaires, qui s'ouvrent longitudinalement du côté intérieur; ces capsules contiennent des semences petites et nombreuses.

Ce genre est figuré pl. 389 des *Illustrations* de Lamarck, et la plupart des espèces le sont dans l'important ouvrage intitulé : *Plantes grasses* de Redouté. Decandole, dans cet ouvrage, a fait, à leurs dépens, un nouveau genre sous le nom de KALANCHÉE. (*Voyez* ce mot.) C'est principalement l'Afrique qui les fournit.

Parmi les espèces à fleurs quinquéfides, il faut remarquer :

Le COTYLET ORBICULÉ, dont les feuilles sont orbiculaires, charnues, applaties, très-entières, et la tige frutescente. Il vient du Cap de Bonne-Espérance, et est cultivé dans presque tous les jardins de botanique.

Le COTYLET OMBILIQUÉ, vulgairement appelé le *nombril de Vénus*, croît sur les vieux murs, dans les parties méridionales de l'Europe; ses racines sont tubéreuses, ses feuilles concaves, peltées et crénelées, ses fleurs disposées en épis,

et accompagnées de bractées non dentées. On le regarde comme rafraîchissant et diurétique.

Le Cotylet du Portugal, qui diffère fort peu du précédent.

Les Cotylets d'Espagne et Hispide, dont les feuilles sont cylindriques.

Parmi les espèces à fleurs quadrifides, se trouvent:

Le Cotylet pinné, dont les feuilles sont pinnées, et les folioles ovales, crénelées, velues sur leurs bords, et les fleurs très-longues. C'est une très-belle plante, qui croît à l'Ile de France.

Le Cotylet lacinié, qui a les feuilles profondément découpées, les fleurs relevées et étranglées à leur collet. Il vient des Indes Orientales.

Les autres espèces, au nombre de dix-huit, sont plus rares, et doivent être vues pour s'en faire une idée complète, parce que leurs caractères sont peu saillans. (B.)

COUA, (*Cuculus cristatus* Lath., pl. enl., n° 589 de l'*Hist. nat. de Buffon*, ordre Pies, genre du Coucou. *Voy.* ces deux mots.). Tel est le nom que les habitans de Madagascar ont imposé à ce *coucou;* mais l'on ignore si c'est d'après son cri ou quelqu'autre propriété. Commerson, qui en a fait la description, au mois de novembre, sur les lieux, et d'après le vivant, dit qu'il porte sa queue épanouie; qu'il a le cou court; les ouvertures des narines obliques et à jour; la langue finissant en une pointe cartilagineuse; les joues nues, ridées, et de couleur bleue; la chair bonne à manger.

Il a une huppe, qui se renverse en arrière, d'un cendré verdâtre, ainsi que le reste de la tête et tout le dessus du corps; la gorge et le devant du cou cendrés; le reste du dessous du corps blanchâtre, les jambes rayées, presqu'imperceptiblement de cendré; l'extérieur des pennes des ailes et de la queue d'un vert clair, à reflets bleus et violets, et l'extrémité des caudales blanche; l'iris orangé; le bec et les pieds noirs; il a un peu plus de grosseur que notre *coucou;* les doigts plus longs; quatorze pouces de longueur; queue sept pouces, et un peu étagée. (Vieill.)

COUAGGA (*Equus quagga* Linn., fig. pl. 6, pag. 237, vol. 29 de mon édit. de l'*Hist. nat. de Buffon.*), quadrupède du genre des Chevaux, et de l'ordre des Solipèdes. *Voyez* ces mots.

Cette espèce est très-voisine de celle du *zèbre*, et les ressemblances extérieures qui les rapprochent, ont fait croire à quelques naturalistes que le *couagga* étoit la femelle du Zèbre. (*Voyez* ce mot.) Cependant ces deux animaux diffèrent à

plusieurs égards. Le *couagga* est beaucoup plus petit que le *zèbre* (Levaillant, *second Voyage en Afrique*, t. III, p. 411); il est d'un brun foncé; sa crinière est noire; des bandes très-régulières de la même couleur se peignent avec une élégante symétrie sur sa tête et sur son cou, depuis le bout du museau jusqu'au-dessus des épaules; ensuite ces bandelettes commencent à perdre de leur longueur, vont toujours en diminuant, et finissent par disparoître sur le ventre, avant d'arriver jusqu'aux cuisses; l'entre-deux de ces raies est d'un brun plus clair, et il est presque blanc aux oreilles; le dessous du corps, les jambes et la queue sont d'un blanc pur; la corne des pieds est noire, elle est aussi plus dure et plus ressemblante à celle du cheval que le sabot du *zèbre;* la queue, garnie de crins, est un peu applatie. Il n'y a de différence entre le mâle et la femelle, qu'un fond de couleur plus vif sur la robe du premier.

Les *couaggas* marchent en troupes, dans les cantons solitaires des parties australes de l'Afrique, et ces troupes sont souvent de plus de cent: elles ne se mêlent jamais avec celles des *zèbres* qui habitent les mêmes déserts. Leur cri imite parfaitement l'aboiement du chien, et l'on peut distinguer dans ce son précipité, les syllabes *kwah, kwah*, qui forment le nom de ces animaux chez les Hottentots.

Ce qui éloigne principalement le *couagga* du *zèbre*, c'est l'opposition du naturel. Le *zèbre* est indomptable; l'on n'a jamais pu parvenir à le rendre docile et propre aux usages domestiques; au lieu que les colons du Cap de Bonne-Espérance attèlent les *couaggas* à leurs voitures. Il paroît même que la servitude et le travail ne leur nuisent point; car Sparrman rapporte avoir vu, à Zwellendam, un de ces animaux réduit en domesticité, qui étoit en si bon état, si potelé autour des reins et à la croupe, qu'il n'est guère possible qu'un cheval atteigne jamais ce degré d'embonpoint. (*Voy.* tom. 1 de l'Édition française, pag. 294.) Les Hottentots tuent et mangent ces jolis animaux, dont la chair n'est pas meilleure que celle du cheval. (S.)

COUALE, nom vulgaire de la *corneille noire* de Sologne. *Voyez* CORBINE. (VIEILL.)

COUANA. C'est un des *avoiras* de Cayenne, dont le chou est jaunâtre, et a le goût de la noisette. C'est le meilleur de ce genre. *Voyez* au mot AVOIRA et au mot PALMIER. (B.)

COUANDOU. *Voyez* COENDOU. (S.)

COUAR, nom vulgaire de la *corbine*, en Berri; en Sologne, c'est *couale*. *Voyez* CORBINE. (S.)

COUAS. *Voyez* Corbine. (S.)

COUATA ou QUOATA. *Voyez* Coaita. (S.)

COUBLANDE, *Mullera* Aublet, *Guiane*, tab. 356, arbrisseau à feuilles alternes, ailées avec impaire, et composées de cinq folioles ovales, disposées par paires sur un pétiole commun, muni à sa base de deux stipules petites et caduques. De leur aisselle et de l'extrémité des rameaux naissent des épis couverts de fleurs blanches.

Chaque fleur a un calice monophylle, à quatre dents; une corolle monopétale, à long tube, à limbe partagé en quatre lobes; vingt-cinq étamines réunies à leur base; un ovaire supérieur, oblong, chargé d'un style de la longueur des étamines, à stigmate obtus.

Le fruit est une gousse alongée, noueuse, terminée par une pointe, et qui contient une semence sphérique à chaque nœud.

On trouve cet arbrisseau à Cayenne. Il est en fleur presque toute l'année.

La description qu'on vient de lire, est faite d'après Aublet. Elle diffère un peu de celle que Linnæus fils a faite de son *Mullera;* mais comme il est le premier qui ait vu la plante vivante, il doit être cru de préférence. (B.)

COUCHE-COUCHE. *Voyez* Couscou. (S.)

COUCHES LIGNEUSES et COUCHES CORTICALES. *Voyez* ce que c'est, à l'article Arbre. (D.)

COUCHES DE LA TERRE. On en distingue quatre ordres différens; 1°. les *couches primitives*, qui comprennent les granits, les gneiss ou roches feuilletées granitoïdes, les trapps, les cornéennes, les schistes quartzeux et micacés, les ardoises primitives, les marbres *grenus*, les serpentines et autres pierres magnésiennes.

2°. Les *couches secondaires*, qui comprennent les *couches* de *calcaire ancien* et de *calcaire coquillier*, les *couches d'argile*, *d'ardoise*, les *couches de grès homogène* et *de sable pur*.

3°. Les *couches volcaniques :* celles-ci sont ordinairement circonscrites dans un espace assez borné, et de quelques lieues, tout au plus, d'étendue. Ce sont les *laves*, les *basaltes*, les *couches de trass*, de *pépérino* et autres tufs volcaniques; le *toad stone* et autres *couches de pierres* d'une nature analogue à celle des trapps et des cornéennes; mais que leurs circonstances géologiques prouvent ne pas être des roches primitives, lorsque, par exemple, elles se trouvent placées sur des *couches coquillières*, &c.

Je crois devoir joindre aux *couches volcaniques*, les *couches de* Houille. *Voyez* ce mot.

4°. Les *couches tertiaires*; ce sont, en général, des amas de matières de transport, qui ne sont point, comme les précédentes, un produit immédiat de la nature, mais l'ouvrage purement mécanique des eaux courantes ; telles sont les *couches de poudingues*, de *sables mélangés*, d'*argiles impures*, de *grès grossiers et graveleux*, qu'il ne faut pas confondre avec les *grès homogènes*. Voyez l'art. Terre et les art. des diverses substances mentionnées ci-dessus. (Pat.)

COUCOU (*Cuculus*; ordre Pies. *Voyez* ce mot.). Les oiseaux de ce genre ont pour caractères, le bec lisse, un peu courbé en bas; les narines avec des bords un peu proéminens; la langue courte et pointue; quatre doigts, deux devant, deux en arrière, tous séparés presque jusqu'à leur origine; la queue cunéiforme et composée de dix plumes. (*Latham.*) Toutes les espèces rapportées à ce genre n'en ont pas tous les attributs: les unes ont la queue carrée, d'autres l'ont presque fourchue; dans plusieurs elle est composée de douze pennes; le *vieillard à ailes rousses* l'a seulement étagée en partie; le *sanhia* l'a plus qu'étagée, elle est semblable à celle des *veuves*; d'autres ont l'ongle du doigt postérieur interne, semblable à celui des *alouettes*. Les *coucous* diffèrent des *couroucous* par le bec, qui est plus alongé, et dont la mandibule supérieure est plus convexe; ils diffèrent aussi des *barbus* en ce qu'ils n'ont point de barbes autour du bec, c'est-à-dire aussi apparentes et en aussi grand nombre.

Le Coucou commun (*Cuculus canorus* Lath., pl. enl. n° 811 de l'*Hist. nat. de Buffon.*). Le plumage de ce *coucou* est sujet à varier, c'est pourquoi la description que j'en fais se borne à donner une idée des couleurs et de leur distribution, telles qu'on les observe le plus communément sur la plupart. Cet oiseau a le dessus de la tête et du corps, les petites couvertures des ailes, les grandes les plus voisines du dos, et les trois dernières pennes d'un joli cendré; les grandes couvertures du milieu de l'aile brunes, tachetées de roux, et terminées de blanc; les plus éloignées du dos et les dix premières pennes d'un cendré foncé; le côté intérieur de celles-ci tacheté de blanc roussâtre; les six suivantes brunes, marquées des deux côtés de taches rousses, terminées de blanc; la gorge et le devant du cou d'un cendré clair; le reste du dessous du corps rayé transversalement de brun sur un fond blanc sale; les plumes des cuisses de même, tombant de chaque côté sur le tarse; celui-ci garni extérieurement de plumes cendrées jusqu'à la moitié de sa longueur; les pennes de

la queue noirâtres et terminées de blanc ; les huit intermédiaires tachetées de blanc près de la tige et du côté intérieur ; les deux du milieu tachetées de même sur le bord extérieur et la dernière des latérales rayée transversalement de la même couleur ; l'iris noisette ; le bec noir en dehors, jaune à l'intérieur , et orangé à la base de la mandibule inférieure ; les pieds jaunes ; grosseur à-peu-près du *biset ;* longueur treize à quatorze pouces ; bec treize lignes et demie ; les bords de la mandibule supérieure échancrés près de la pointe (mais non dans les tout jeunes) ; narines elliptiques ayant l'ouverture environnée d'un bord saillant, et au centre un petit grain blanchâtre qui s'élève presque jusqu'à la hauteur de ce rebord ; langue mince à la pointe et non fourchue ; tarse, dix lignes ; cuisse, moins de douze ; l'intérieur des ongles postérieurs le moins fort et le plus crochu de tous ; les deux doigts antérieurs unis ensemble à leur base par une membrane ; le dessous du pied comme chagriné et d'un grain très-fin ; vol, environ deux pieds ; queue composée de dix pennes étagées, dépassant les ailes de deux pouces ; poids au mois d'avril, quatre onces deux gros et demi ; au mois d'août, environ cinq onces, parce qu'il est plus gras. Le mâle adulte a le tube intestinal d'environ vingt pouces ; deux *cæcum* d'inégale longueur, l'un de quatorze lignes (quelquefois vingt-quatre), l'autre de dix (quelquefois dix-huit) ; tous deux dirigés en avant, et adhérens dans toute leur longueur au gros intestin par une membrane mince et transparente ; une vésicule du fiel ; les reins placés de part et d'autre de l'épine, divisés chacun en trois lobes principaux, sous-divisés eux-mêmes en lobules plus petits par des étranglemens, faisant toute la sécrétion d'une bouillie blanchâtre ; deux testicules de forme ovoïde de grosseur inégale, attachés à la partie supérieure des reins, et séparés par une membrane.

L'œsophage se dilate à sa partie inférieure en une espèce de poche glanduleuse séparée du ventricule par un étranglement ; le ventricule est un peu musculeux dans sa circonférence, membraneux dans sa partie moyenne, adhérent par des tissus fibreux aux muscles du bas-ventre et aux différentes parties qui l'entourent, beaucoup moins gros et plus proportionné dans l'oiseau sauvage nourri par la *rouge-gorge* ou la *fauvette* , que dans l'oiseau apprivoisé et élevé par l'homme ; dans celui-ci, ce sac ordinairement distendu par l'excès de la nourriture, égale le volume d'un moyen œuf de poule, occupe toute la partie antérieure de la cavité du ventre, depuis le sternum à l'anus, s'étend quelquefois sous le sternum de cinq à six lignes, et d'autres fois ne laisse à décou-

vert aucune partie de l'intestin ; au lieu que dans les *coucous sauvages*, ce viscère ne s'étend pas tout-à-fait jusqu'au sternum, et laisse paroître, entre sa partie inférieure et l'anus, deux circonvolutions d'intestins, et trois dans le côté droit de l'abdomen.

La femelle ressemble tellement au mâle, qu'il est très-difficile d'appercevoir sur son plumage quelques dissemblances; celles que l'on a remarquées consistent dans quelques vestiges de traits bruns sur les côtés du cou; les uns ajoutent à cela que le dessus du corps est d'un ton plus rembruni, ainsi que les ailes, avec une teinte roussâtre et les yeux moins jaunes; d'autres observateurs disent au contraire que c'est le mâle qui est plus noirâtre; enfin, selon Latham, elle a, de plus, la queue traversée de bandes noires et d'un brun rougeâtre, et la tige des pennes blanche sur chaque côté.

Les jeunes sont hideux lorsqu'ils viennent d'éclore et même plusieurs jours après qu'ils sont éclos; mais lorsque leurs plumes sont faites, ils ont la tête, le dessus du cou et du corps variés de noirâtre, de blanc et de roussâtre; la gorge, le devant du cou et le dessous du corps rayés de blanc et de noirâtre; une tache blanche derrière la tête et quelquefois au-dessus du front; toutes les pennes des ailes brunes, terminées de blanc, et tachetées plus ou moins de roussâtre ou de blanc; l'iris gris verdâtre; le fond des plumes cendré clair; le bec, la queue et les pieds de la même couleur que ceux des vieux. Frisch ajoute que les jeunes mâles ont les couleurs plus rembrunies que la femelle; le dedans de la bouche plus rouge, et le cou plus gros. Parmi les jeunes, comme parmi les vieux, il en est qui diffèrent dans leur plumage; tel est le *coucou roux* de Brisson, qui a le dessus du corps varié de roussâtre au lieu de blanc.

Les *coucous* arrivent en France dans le mois d'avril, et commencent à chanter quelques jours après. Ils habitent les bois, se plaisent dans ceux qui sont sur les coteaux et les montagnes, en fréquentent les environs, et reviennent constamment dans l'arrondissement qu'ils ont choisi pour passer l'été. Ils sont ordinairement seuls, et paroissent inquiets, parce qu'ils changent de place à tous momens, et parcourent chaque jour un terrein considérable, sans cependant faire jamais de longs vols; mais ils y sont forcés par la recherche de la nourriture qui leur convient. Ils rôdent par-tout, tantôt on les voit à la cime des arbres, tantôt ils s'enfoncent dans les buissons les plus épais; par-tout ils chassent les insectes, les chenilles, les phalènes, qui sont le fond de leur pâture. Ils

mangent aussi les oeufs des petits oiseaux, et découvrent avec une facilité étonnante les nids les mieux cachés.

Le *coucou* se laisse approcher difficilement, et sur-tout lorsqu'il se trouve dans les bois. Il exerce quelquefois pendant long-temps la patience du chasseur ; il vole d'arbre en arbre, et ne s'éloigne pas beaucoup. C'est certainement un des oiseaux le plus connu par son nom et par son chant; mais il n'en est pas de même de toutes ses habitudes et de ses mœurs, puisque les naturalistes qui en parlent sont si peu d'accord ; elles sont réellement si extraordinaires, et l'observateur éprouve tant de difficultés pour les bien connoître, qu'il n'est pas étonnant que, faute d'un examen approfondi, la plupart aient donné des conjectures pour des réalités, et que d'autres aient adopté des contes vulgaires auxquels cet oiseau singulier a donné lieu, et qui, quoique très-absurdes, ne laissent pas encore d'avoir une certaine croyance chez beaucoup de gens. Les naturalistes ont de même varié sur ce que devient le *coucou* pendant l'hiver ; les uns ont assuré avec raison qu'il passoit dans des climats plus tempérés, mais c'est bien le plus petit nombre ; d'autres ont dit au contraire qu'il se dépouille de toutes ses plumes, et se cache pendant la mauvaise saison dans un trou d'arbre, pour vivre au milieu d'un tas de grain dont alors il se nourrit. Ils n'ont pas voulu voir que cet oiseau n'a dans sa conformation et ses habitudes rien qui le rapproche des granivores. D'autres ayant reconnu qu'il ne pouvoit vivre de grains, l'ont métamorphosé, pour passer l'hiver, en faucon ou en épervier, et le font vivre alors de cadavres, d'oiseaux, &c.; ils le désignent comme un parfait oiseau de proie, sans approfondir si la nature lui en a donné le physique, et les moyens pour digérer facilement une pareille nourriture. Ils n'eussent pas fait cette erreur, s'ils eussent examiné avec attention l'intérieur du corps de l'oiseau de proie et du *coucou*, puisqu'ils eussent découvert les différences qui existent entre eux. Ils eussent vu que le vrai carnivore a les intestins courts, qu'il est privé du double *cæcum*, qu'il a un estomac membraneux et empreint d'un suc gastrique nécessaire à la dissolution de la chair ; ils eussent vu qu'au contraire celui du *coucou* est privé de ce suc, qu'il a les intestins longs et un double *cæcum*. Les caractères extérieurs de cet oiseau suffisent pour convaincre que le genre de vie des carnassiers ne peut lui convenir; cependant la plupart de ceux qui ont écrit sur le *coucou*, ont continué d'assurer qu'il est carnassier et vorace, appuyant leur opinion sur ce que le jeune en captivité est nourri avec de la viande, et refuse le pain et le grain ; mais par une contradiction bien

singulière, ils ajoutent que les insectes sont si fort de son goût, qu'il abandonne la viande, pour se nourrir de vers de farines, chenilles, et autres insectes, parce que c'est, avouent-ils, sa nourriture habituelle. Une preuve que la viande n'est point du goût de ce prétendu carnivore, c'est que, lorsqu'il mange seul, si on en met à sa disposition, il n'y touche point, et l'on est obligé, pour lui en faire avaler, de lui enfoncer dans le bec ; au contraire, si l'on met dans sa cage des insectes, il les prend tout seul et les avale. Est-ce ainsi qu'en agiroit un vrai oiseau de proie ? Enfin si, pour manger, à défaut de leur nourriture naturelle, une viande préparée et qui a déjà subi une espèce de mastication, on plaçoit parmi les carnassiers tous les oiseaux qui vivent en captivité, mais qui, comme le *coucou*, n'y touchent pas en liberté, on devroit indiquer pour tels les *rossignols*, les *fauvettes*, les *troglodites*, les *loriots*, les *huppes* même, et autres insectivores qu'on ne peut guère conserver en domesticité sans leur donner plus ou moins de cette nourriture ; cependant, quoique nourris avec les mêmes alimens que le *coucou*, l'on s'est bien gardé de leur donner la même qualification.

De tous temps, le peuple a dit, comme aujourd'hui, que le *coucou* n'est autre chose qu'un petit *épervier* métamorphosé, et que cette métamorphose se renouvelle deux fois par an aux mêmes époques ; l'une, lorsqu'il cesse de chanter, au mois de juillet, et l'autre au printemps où il redevient *coucou*. Cette méprise vulgaire vient de ce que, 1°. ces deux oiseaux ne se trouvent guère ensemble dans les mêmes lieux. Lorsque le *coucou* commence à chanter, l'*émouchet* se retire dans le fond des forêts, paroît très-rarement près des lieux habités, et ne les fréquente qu'à l'époque où le premier cesse de se faire entendre ; 2°. de ce que leur plumage a de tels rapports, que les dissemblances ne peuvent s'appercevoir sur des oiseaux en pleine liberté, car ils se ressemblent par leur longue queue, par la taille, par le vol, par la couleur des pieds, par leur vie solitaire, par les longues plumes qui descendent des jambes sur le tarse : enfin, les couleurs de la femelle sont assez analogues à celle de l'*émérillon*. Mais le *coucou* n'a de l'oiseau de proie, ni le tarse, ni le bec, ni les doigts, ni les ongles, ni le courage, ni la force. Il est bien d'autres contes sur cet oiseau singulier qu'on doit répéter pour en faire voir l'absurdité, puisque des naturalistes modernes continuent d'induire en erreur, en les adoptant et les présentant comme des réalités. Tel est son retour au printemps sur les épaules du *milan*, afin de ménager la prétendue foiblesse de ses ailes ; la salive qu'il jette sur les plantes, et qui leur est funeste par les larves qu'elle en-

gendre, ainsi qu'à lui, puisque ces insectes, étant parvenus à leur perfection, lui donnent la mort en le piquant sous l'aile: cette prétendue salive du *coucou* n'est autre que l'exsudation écumeuse d'une *cigale* appelée la *bedaude ;* la précaution de la femelle, de pondre un œuf de la couleur de ceux du nid où elle le dépose, pour mieux tromper la mère; l'attribut de couver des œufs étrangers, lorsqu'elle ne couve pas les siens; l'attention de visiter de temps en temps le nid où est son œuf, pour en chasser ou manger les petits, afin d'y mettre le sien plus à l'aise; la voracité du jeune qui, à peine né, les mange lui-même et dévore ensuite sa nourrice; cette nourrice, à qui l'on prête le caractère de la plus cruelle marâtre, qui tue et mange même ses propres enfans, pour pouvoir se livrer toute entière, et prodiguer tous ses soins à cet étranger. Enfin, si l'on consulte les anciens naturalistes, et même quelques modernes, l'on y trouve des choses encore plus étranges. (*Voyez* Aristote, Pline, Ælien, Klein, Salerne, l'Élève de la Nature et autres.) Il semble enfin que l'on ait cherché tout ce que la fable offre de plus monstrueux, tout ce que les annales humaines présentent de plus odieux et de plus criminel pour les entasser sur ces paisibles animaux, parce qu'on n'a pu découvrir les ressorts cachés dont la nature se sert pour donner à cette espèce, des mœurs, des habitudes, un genre de vie tout-à-fait opposés à ceux des autres, et dont la réunion présente un caractère qui la distingue de toutes les espèces connues.

Il n'est pas certain que les *coucous* s'apparient, du moins, l'on n'a pas là-dessus de données sûres; l'on sait que, lorsque la femelle vole, elle est ordinairement suivie de deux ou trois mâles qui semblent très-empressés d'obtenir ses faveurs; que ceux-ci sont beaucoup plus nombreux, et qu'ils se battent pour elles assez souvent. Montbeillard dit que c'est pour une femelle en général sans aucun choix, sans nulle prédilection, et que, lorsqu'ils sont satisfaits, ils s'éloignent et cherchent de nouveaux objets pour se satisfaire encore, et les quitter de même sans les regretter. Il est vrai que les *coucous* n'ont pas besoin d'une tendresse mutuelle, d'une affection commune pour leur géniture, comme les autres oiseaux, puisqu'ils n'ont point de nid à construire, d'œufs à couver et de petits à élever.

La femelle, selon le même naturaliste, ne peut pondre qu'un œuf ou deux, puisque, ajoute-t-il, le superflu de la nourriture, étant presque entièrement absorbé par l'accroissement des plumes, ne peut fournir que très-peu à la reproduction de l'espèce. Cette assertion ne me paroît pas fondée; d'abord, il n'y a rien moins d'avéré, que ces oiseaux repa-

voissent au commencement du printemps avec un plumage à peine refait, que leurs ailes soient si foibles qu'ils ne puissent aller que rarement sur les grands arbres, et qu'ils soient forcés de se traîner de buissons en buissons. Cette privation de la faculté de s'élever sur un arbre, occasionnée par la foiblesse de leurs ailes; ces plumes à peine refaites immédiatement à leur arrivée dans nos contrées, indiquent un oiseau en mue. Le *coucou* en feroit donc une nouvelle au printemps, car ce ne peut être la fin de celle de l'automne, si longue et si complète qu'elle soit. Mais comment ces oiseaux qui arrivent d'Afrique à moitié déplumés, avec des ailes si foibles qu'ils ne puissent s'élever à la moyenne hauteur d'un arbre, ont-ils pu faire un voyage d'aussi long cours que celui qu'ils ont entrepris, pour venir passer l'été dans le nord de l'Europe? C'est de quoi ne nous a pas instruits l'auteur qui avance cette assertion. Il est bien vrai que dans les premiers jours de leur arrivée, ils fréquentent plus volontiers les buissons, qu'ils se posent souvent à terre; ce n'est pas à cause de la foiblesse de leurs ailes, car ils font alors des vols assez considérables; mais pour y chercher dans les herbes qui sont en végétation et sur les arbustes qui commencent à se couvrir de verdure, les insectes qu'ils ne peuvent trouver sur les grands arbres qui en sont encore dépouillés. Quant à la ponte, bornée au plus à deux œufs, c'est une erreur de ce collaborateur de Buffon, puisque l'on s'est assuré depuis par la dissection, que des femelles avoient à cette époque, non-seulement des œufs prêts à sortir, mais un ovaire garni d'un nombre aussi considérable que celui de beaucoup d'autres oiseaux. (*Voyez* Latham, *deuxième Suppl. To the gen. Syn. of. Birds.*) Le véritable œuf du *coucou*, est, dit Montbeillard, plus gros que celui du *rossignol*, de forme moins alongée, de couleur grise, presque blanchâtre, tacheté vers le gros bout d'un brun violet presqu'effacé, et de brun foncé plus tranché, enfin, marqué dans sa partie moyenne de quelques traits irréguliers, couleur de marron. Il paroît que ces œufs varient en grosseur et en couleurs; car, selon Edwards Jenners, ils sont petits en comparaison de la grosseur de l'oiseau. Cette disproportion est telle, qu'ils sont ordinairement moins gros que celui du *moineau franc*, quoique celui-ci soit au moins cinq fois plus petit que le *coucou*; quelques-uns ressemblent beaucoup par le fond de la couleur et les taches, à ceux de cet oiseau; quelques autres sont couverts de taches roussâtres, sans ordre; enfin, il en est d'autres sur lesquels l'on voit des lignes noirâtres. (*Extrait des Transactions philosophiques de Londres*, traduit par M. A. B.) Comme la femelle *coucou* ne couve point ses œufs, l'on en

a cherché le motif. M. Hérissant l'attribue à la conformation particulière de ses viscères, qui s'oppose à l'incubation. Dans les autres oiseaux, dit-il, l'estomac est presque joint au dos, et totalement recouvert par les intestins ; dans le *coucou* au contraire, l'estomac est placé d'une manière toute différente ; il se trouve dans la partie inférieure du ventre, et il recouvre absolument les intestins. De cette position de l'estomac, il suit qu'il est aussi difficile au *coucou* de couver ses œufs et ses petits, que cette opération est facile aux autres oiseaux, dans lesquels les parties qui doivent poser presque immédiatement sur les œufs ou sur les petits, sont molles et capables de se porter sans danger à la compression qu'elles doivent éprouver. Il n'en est pas de même du *coucou ;* les membranes de son estomac sont chargées du poids de son corps et comprimées entre les alimens qu'il renferme et des corps durs ; elles éprouveroient conséquemment une compression douloureuse et contraire à sa digestion. (*Mémoire de l'Académie royale des sciences*, année 1752.) Montbeillard ne regarde pas cette différence de conformation comme une cause capable de rendre le *coucou* inhabile à couver ; il appuie son opinion sur ce que l'estomac n'est point trop dur, puisque ses parois sont membraneuses, et qu'il n'est dur en effet, que par accident et lorsqu'il est plein de nourriture, ce qui n'a guère lieu dans une femelle qui couve. Celle-ci forcée, par une cause sur laquelle les naturalistes ne sont pas d'accord, de confier ses œufs à des nourrices étrangères, en met ordinairement un et rarement deux dans un même nid ; son choix ne tombe pas sur ceux de tous les oiseaux : elle préfère les nids des *fauvettes*, des *verdiers*, des *alouettes*, du *ramier*, des *lavandières*, du *rouge-gorge*, du *pouillot* ou *chantre*, du *troglodite*, de la *charbonnière*, du *rossignol*, du *rouge-queue*, de la *grive*, du *geai*, du *merle*, de la *pie-grièche*, du *traquet*, de la *pie*, de la *tourterelle*, du *bruant*, du *verdier*, de la *linotte* et du *bouvreuil*. Il est surprenant de trouver dans la liste des nourrices du *coucou* plusieurs oiseaux purement granivores, tels que les trois derniers, d'autant plus qu'ils ne nourrissent point leurs petits avec des insectes ; mais Montbeillard pense que les matières végétales macérées dans le jabot de ces petits oiseaux, peuvent convenir au *jeune coucou* à un certain point, et jusqu'à ce qu'il soit en état de trouver lui-même les chenilles, les araignées, les coléoptères et autres insectes dont il est friand, et qui le plus souvent fourmillent autour de son habitation. Quoique la femelle *coucou* dépose ses œufs dans le nid de ces oiseaux, ce n'est pas sans avoir quelquefois éprouvé de leur part une résistance opiniâtre ; et même, il en est qui

la forcent à renoncer à leur nid : telle est une femelle *rouge-gorge*, qui, étant fort échauffée à couver, se réunit avec son mâle pour en défendre l'entrée à un de ces oiseaux qui s'en étoit approché de fort près. Tandis que l'un des opposans donnoit au *coucou* des coups de bec dans le bas-ventre, celle-ci avoit dans les ailes un trémoussement presqu'insensible, ouvroit le bec fort large, et si large que l'autre *rouge-gorge* qui l'attaquoit en front, s'y jeta plusieurs fois, et y cacha sa tête toute entière, mais toujours impunément. . . . Bientôt le *coucou* accablé chancela, perdit l'équilibre, et tourna sur sa branche, à laquelle il demeura suspendu les pieds en haut, les yeux à demi-fermés, le bec ouvert et les ailes étendues ; étant resté environ deux minutes dans cette attitude, et toujours pressé par les deux *rouges-gorges*, il quitta sa branche, alla se percher plus loin, et ne reparut plus. L'on cite encore un *coucou* repoussé par des *bruants*. (*Observations. ... sur l'instinct des animaux*, tom. 1, pag. 167, note 32.)

On ne trouve jamais d'oeufs de *coucou*, ou du moins les œufs ne réussissent jamais dans les nids de *cailles* et de *perdrix*, dont les petits courent presque, ou mangent seuls en naissant.

Ce qui doit paroître étonnant, c'est la complaisance de la nourrice du *coucou*, qui oublie si facilement ses propres oeufs et ses petits, pour se livrer toute entière aux soins qu'exige cet étranger. Ce sacrifice qui l'a fait renoncer aux affections des plus naturelles, et qui n'a lieu dans tous les oiseaux que pour le *coucou* seul, est donc commandé par une loi impérieuse de la nature, puisque la plupart d'entr'eux refusent de couver d'autres œufs que celui-ci ; l'on ne peut guère en douter d'après les quarante expériences qu'a faites Lothinger, dont je me bornerai à citer quelques-unes.

« Le 13 mai 1772, sur les quatre heures du soir, je mis, dit cet observateur, un œuf de *roitelet* dans un nid de *fauvette commune*, qui étoit caché dans des orties assez près de terre, et dans lequel il y avoit cinq œufs que la *fauvette* couvoit depuis quelque temps ; je me tins dans les environs, afin d'être assuré que personne n'y avoit porté la main ; mais après un quart-d'heure ou à-peu-près, je n'y trouvai plus l'oeuf que j'y avois placé. Le 14, je glissai dans ce même nid un œuf de *grive* ... Sur les cinq heures du soir, cet œuf occupoit le milieu du nid, il paroissoit, par la manière dont il étoit placé, que la *fauvette* avoit dessein de le couver, cependant le lendemain il avoit disparu ; je le cherchai.... il étoit jeté à terre, et soit qu'il se fût cassé en tombant, soit que la

fauvette l'eût rompu pour s'en défaire plus aisément, je le trouvai ouvert et à sec.... Ce même jour, après-midi, je tirai d'un nid de *merle* qui étoit dans le voisinage, un œuf, lequel, tout chaud encore, je plaçai dans celui de la *fauvette* qui se trouvoit absente alors, mais depuis peu, car ses œufs avoient encore une chaleur très-remarquable: j'enlevai tous ceux-ci, et pour même imiter le *coucou*, je n'y laissai que l'œuf du *merle*; après quelques minutes, je m'approchai du nid.... et je vis la *fauvette* qui couvoit à son ordinaire.... Le lendemain, étant retourné le voir, je le trouvai abandonné, et je reconnus aux façons de faire des *fauvettes*, que déjà elles se disposoient à faire un autre nid....

» Sur la fin de juin, j'ôtai d'un nid de *bruant de haie*, quatre œufs que l'oiseau couvoit déjà depuis long-temps, et j'en mis un de *merle* à leur place. Deux heures après, le *bruant* étoit sur le nid, et l'œuf n'avoit souffert aucun dérangement; le lendemain matin, je trouvai les choses dans le même état; mais sur le soir, le nid se trouva abandonné, et l'œuf étoit froid....

» Sachant que les *chardonnerets*, les *linottes*, les *verdiers* et les *pinsons*, couvent assez facilement les œufs que l'on substitue aux leurs; je fus curieux d'expérimenter ce qui arriveroit en agissant avec ces sortes d'oiseaux, comme le *coucou* a coutume de faire.... Après avoir laissé couver ses œufs à un *verdier*, pendant six jours, je les lui ôtai, et je les remplaçai par un de *merle*; c'étoit sur le soir: le lendemain matin le nid étoit quitté, et il resta tel.

» Je sortis d'un nid de *rouge-gorge* six œufs, en place desquels j'en mis d'*écorcheur*, comme approchant le plus pour la ressemblance de celui du *coucou*; mais dès le lendemain le nid se trouva abandonné ». Des essais tout semblables furent faits depuis sur des nids de *bruant*, de *gobemouche*, de *roitelet*, de *chardonneret*, de *bouvreuil*, de *grive*, de *merle*, de *vanneau*, de *chouette*, de *pie-grièche*, de *farlouse*, de *pinson*, de *chantre*; tous ces oiseaux couvoient, et à peine leur eut-on ôté leurs œufs, quoiqu'on en eût mis d'autres en place, qu'ils quittèrent leur nid pour n'y plus revenir ».

Dans la trente-unième expérience, cet ornithologiste nous communique des observations d'autant plus intéressantes, qu'elles sont difficiles à faire, sur la conduite que tiennent les *chantres* à l'égard du jeune *coucou*, et sur le nourrisson lui-même. C'est ainsi qu'il en donne les détails : « Arrivé sur les lieux dès le matin, je me postai avantageusement pour observer les père et mère nourriciers d'un jeune *coucou*; mais

ceux-ci usèrent long-temps de prudence, et ils ne s'approchèrent qu'avec beaucoup de circonspection ; cependant comme leur nourrisson faisoit des cris fréquens et de besoin sans doute, attendu que l'intervalle depuis la dernière becquetée étoit déjà considérable, ils furent obligés de se montrer ; je reconnus alors que ces oiseaux secourables étoient des *chantres* ; plus familiarisés avec moi, ils parurent fort souvent, et plus d'une fois je les vis approvisionnés de la nourriture qu'ils apportoient à leur élève, laquelle n'étoit autre qu'un insecte plus ou moins gros. Alors, il me vint à l'idée de mettre à profit une si belle occasion de découvrir si les vrais père et mère, en livrant leurs œufs et les jeunes qui en devoient provenir, à des oiseaux étrangers, les abandonnoient pour ne plus s'en mêler, et dans peu j'eus lieu de me convaincre de ce qu'il en étoit. En effet, m'étant caché sous des feuillages, de façon à ne pas être apperçu, et y étant resté en silence, bientôt après vint un *coucou*, chantant et rôdant aux environs du jeune oiseau, lequel, pour mieux remplir mon objet, je plaçai dans une clairière à peu de distance du nid, après l'avoir excité à faire quelques cris qui pussent efficacement attirer ses parens, mais ce fut en vain, ils n'approchèrent pas davantage ; cependant j'eus lieu d'observer que le vieux *coucou* redoubloit son chant, à raison des cris du jeune, et que tous deux paroissoient se prêter la plus grande attention ». (Le Coucou, *Discours apologétique*, ou *Mémoire sur le Coucou d'Europe.*)

De tous les oiseaux sur lesquels Lothinger a fait ses expériences, le *bruant* et le *chantre* sont ceux qui ont tenu le plus long-temps, après avoir été privés de leurs œufs, ils sont retournés à leur nid, et ils ont couvé l'œuf étranger près de vingt-quatre heures ; ce fait est intéressant, sur-tout à l'égard du *chantre*. De tous ces faits, il résulte, selon Lothinger, 1°. que l'opinion du vulgaire au sujet du *coucou*, est très-erronée, et que plusieurs naturalistes paroissent l'avoir peu connu. 2°. Que tout oiseau qui a des œufs, quitte son nid, si on les lui ôte pour mettre en place un œuf seul et provenant d'espèce différente. 3°. Que cet abandon est assez prompt, et qu'il a lieu même quand l'oiseau privé de ses œufs couvait. 4°. Que par une distinction fort extraordinaire il en est tout autrement lorsque le *coucou* est le ravisseur. 5°. Qu'il est très-assuré que le *coucou* ne couve pas, qu'il ne fait point de nid, et qu'il pond dans celui de quelque petit oiseau dont il a auparavant jeté les œufs. 6°. Que ce petit oiseau ainsi maltraité, ne fait aucune difficulté de retourner à son nid et d'y couver l'œuf que le *coucou* a substitué aux siens, quoiqu'unique et très-différent ;

enfin, que ce n'est nullement par indifférence ou par paresse que le *coucou* ne fait pas de nid, et qu'il ne couve pas, mais que formé comme il est, et peut-être pour d'autres causes encore, il est nécessaire que d'autres que lui travaillent et coopèrent à la multiplication de son espèce; que les singularités qu'il présente ne sont point une bizarrerie, ni un désordre de la nature, mais l'effet d'une volonté suprême. Montbeillard n'a pas adopté les résultats de Lothinger, et a objecté qu'on ne peut conclure de ce qu'un oiseau a renoncé à ses œufs qui avoient été mis dans son nid par la main de l'homme, qu'il y auroit aussi renoncé si un autre oiseau les y eût déposés ou plutôt pondus; que ce renoncement dépend du plus ou du moins de finesse du tact, de l'odorat ou de la passion de couver plus ou moins vive. A cette objection, Lothinger a opposé de nouvelles expériences; 1°. des changemens d'œufs faits de main d'homme dans des nids de *chardonneret*, de *pinson*, de *verdier*, &c., mais des œufs des mêmes races; ces œufs ont été couvés par ces oiseaux, comme si c'étoient les leurs, et ont nourri les petits qui en sont provenus. 2°. Des changemens d'œufs étrangers, sans les toucher en aucune manière et placés dans divers nids et dont les résultats ont été les mêmes que ceux des premières expériences. Enfin, les œufs propres de l'oiseau retirés et remis avec la main ne furent point abandonnés. Montbeillard a depuis opposé de nouvelles expériences, au nombre de dix. (*Voyez* l'article Coucou, *Hist. nat. de Buffon.*) L'on ne peut tirer des inductions certaines que de deux, puisque toutes les autres ont été faites sur des *serins*, et l'on sait que l'on ne doit pas s'appuyer d'exemples tirés d'oiseaux réduits dans l'état de domesticité; c'est pourquoi l'on ne peut disconvenir que la raison et la vérité ne soient du côté de l'observateur.

Parmi les nids que choisit la femelle *coucou*, il en est de si petits, qu'il est vraisemblable qu'ils ne peuvent contenir un jeune *coucou* et la famille de la couveuse; pour obvier à cela, Lothinger dit avoir des preuves multipliées, que cette femelle les jette ou sort les œufs qu'elle trouve dans le nid; d'autres prétendent qu'elle les mange: cependant, ces faits ne doivent pas être généralisés, car l'on a trouvé des œufs avec un jeune *coucou* (peut-être ont-ils été pondus par la propriétaire du nid, après que l'étrangère y a déposé le sien.) Néanmoins il en reste aussi de ceux qui sont pondus avant, puisqu'on a vu un *coucou* nouvellement éclos dans un nid de *grive*, avec deux jeunes *grives* qui commençoient à voltiger. La même chose a été observée dans divers nids, tandis que dans d'autres c'étoit le jeune *coucou* qui étoit le plus âgé; mais ce qui

peut paroître peu vraisemblable, et qui cependant est affirmé par Lothinger, c'est que la femelle *coucou* puisse introduire son œuf dans le nid du *pouillot*, qui n'a ordinairement d'ouverture qu'un pouce et demi de largeur, et seize lignes de hauteur, et dont l'entrée est placée horizontalement : celui d'un *troglotide*, dont parle cet observateur, présente encore plus de difficultés, cependant le *coucou* en sortit les œufs pour y placer les siens ; ce nid encore plus petit que celui du *chantre*, mais fait à-peu-près de même, étoit à trois pieds de terre dans les racines ou les chevelures d'un arbre renversé par le vent ; enfin, il seroit très-intéressant de savoir comment il le dépose dans un nid de *charbonnière*, qui est presque toujours dans un tronc d'arbre assez profond, et dont l'entrée est étroite, et comment il fait pour en sortir les oeufs ; tel est celui dont parle Montbeillard, où il y avoit avec l'oeuf de *coucou*, cinq oeufs de *charbonnière*, qui ont disparu peu à peu. (*Hist. naturelle de Buffon*, article du Coucou.) Tous les petits nids où l'on trouve de jeunes *coucous* sont par la suite fort applatis et même méconnoissables, ce qui est l'effet du poids et de la grosseur du jeune *coucou* ; tel est celui du *pouillot*, dont j'ai parlé ci-dessus ; pour se mettre plus à son aise, cet étranger pousse souvent hors du nid les œufs, les petits et même son compagnon, lorsqu'ils s'y trouvent à deux. Nous devons à Edwards Jenners, qui a fait des observations sur l'histoire naturelle du *coucou*, des détails intéressans sur la manière dont il s'y prend pour faire ce déplacement. « Le jeune *coucou*, dit-il, en s'aidant de son croupion et de ses ailes, tâche de se glisser sous le petit oiseau dont il partage le berceau, et de le placer sur son dos où il le retient en élevant ses ailes ; alors se traînant à reculons jusqu'au bord élevé du nid, il se repose un instant, puis faisant un effort, jette sa charge hors du nid ; il reste, après cette opération, fort peu de temps, tâtant avec l'extrémité de ses ailes, comme s'il vouloit se convaincre du succès de son entreprise ».

Cet observateur a constamment remarqué que les jeunes *coucous* se servent du bout de leurs ailes pour reconnoître les oeufs ou les petits oiseaux qu'ils veulent déloger. Jenners a souvent répété les mêmes expériences sur un grand nombre de nids, et a toujours trouvé les jeunes *coucous* prêts à faire la même manoeuvre. « En grimpant sur les bords élevés du nid, ajoute-t-il, le *coucou* laisse quelquefois tomber sa charge ; mais il recommence bientôt son travail, et ne le discontinue que lorsqu'il est venu à bout de son entreprise. On est surpris de voir les efforts réitérés d'un *coucou* de deux ou trois jours, lorsqu'on voit à côté de lui un petit oiseau déjà trop lourd

pour qu'il puisse le soulever; il est alors dans une agitation continuelle, et ne cesse de travailler. Mais quand le *coucou* approche du douzième jour, il perd le desir de jeter dehors ses compagnons; et après douze jours, je ne me suis plus apperçu qu'il les inquiétât. J'ai remarqué qu'il souffroit beaucoup plutôt dans le nid des œufs que des petits, car j'ai observé très-souvent un *coucou* de neuf à dix jours chasser un petit oiseau qu'on avoit mis avec lui dans le nid, tandis qu'il ne touchoit pas à un œuf qu'on y avoit placé en même temps. La configuration particulière du jeune *coucou* est très-propre à lui faire exécuter cette opération. Différente des autres oiseaux, la partie supérieure de son corps, depuis la nuque jusqu'au croupion est très-large, et on apperçoit dans son milieu une dépression considérable; il semble que cet enfoncement est fait pour placer plus sûrement les œufs ou les petits oiseaux que le *coucou* veut rejeter; car dès que le jeune oiseau a atteint à-peu-près son douzième jour, cette cavité est entièrement effacée, et son dos ne diffère en aucune manière de celui des autres petits oiseaux. L'obligation qu'a le jeune *coucou* de rejeter les œufs ou les petits oiseaux de leur nid commun, rend raison du soin que la femelle de cette espèce prend de pondre dans des nids d'oiseaux de petite taille ». Autre expérience du même observateur qui trouva dans le même nid deux *coucous* et une *fauvette* qui étoient éclos dans la matinée; il restoit encore un œuf de *fauvette* : « dans quelques heures, dit-il, les deux *coucous* commencèrent à se disputer la possession du nid, et leur dispute dura jusqu'au lendemain après-midi, lorsque le *coucou*, qui étoit un peu plus gros que l'autre, parvint à jeter celui-ci hors du nid, ainsi que la *fauvette*, et l'œuf qui n'étoit point éclos. Leur dispute étoit remarquable; les combattans sembloient avoir alternativement l'avantage, et chacun portoit successivement son antagoniste jusqu'au bord du nid, d'où il retomboit au fond, accablé sous le poids de sa charge; enfin, après beaucoup d'efforts, le plus fort l'emporta, et il fut le seul qui fût élevé par les *fauvettes* ». (Extrait des *Transactions* citées ci-dessus.)

L'on ne peut guère douter de l'exactitude et de la vérité de ces observations, puisqu'elles rapprochent le *coucou* beaucoup plus de sa nature. Cet insectivore qu'on a métamorphosé en oiseau carnassier dès sa naissance, à qui l'on fait manger les petits de sa nourrice à une époque où il ne peut qu'ouvrir sa large bouche pour recevoir la becquée, à qui l'on fait même dévorer sa nourrice avant de prendre l'essor, n'est donc pas ce modèle d'ingratitude, sous lequel on a voulu

le représenter : ingrat comme un *coucou*, disent les Allemands. (*Voyez* la belle harangue de Melanchton contre l'ingratitude de cet oiseau.) Ce foible *chantre*, cette volage *fauvette*, ce tendre *rouge-gorge*, n'ont donc pas changé de caractère : ce ne sont donc plus ces marâtres qui sacrifient les moins jolis de leurs petits, qui les tuent, les déchirent par lambeaux pour assouvir la voracité de leur nourrisson. C'est cependant avec de pareilles fables que l'on a remplacé la vérité dans l'histoire du *coucou*, fables répétées encore comme telles dans des ouvrages modernes. L'histoire de la *fauvette* de Klein, et quelques faits mal vus, auront donné lieu à sa mauvaise réputation. Mais rien ne prouve que ce fût son nourrisson qui lui donna la mort, et, comme dit fort bien Lothinger, il est très-probable que cette *fauvette* a péri pour avoir forcément engagé sa tête dans les barreaux de la cage du *coucou*, et que celui-ci, pressé par la faim, ait saisi sa tête, et fait des efforts pour satisfaire à ses pressans besoins, lorsque Klein arriva ; ce naturaliste, d'après le préjugé qui régnoit alors, se persuada qu'il cherchoit à avaler la tête de la *fauvette* ; mais cet oiseau, privé de toutes les facultés des carnivores, mourut étouffé par cette tête, dont il ne pouvoit briser les os. Montbeillard cite des faits qui prouvent clairement que cet oiseau n'est point tel qu'on s'obstine à le représenter. « Le 27 juin ayant mis, dit-il, un jeune *coucou* de l'année qui avoit déjà neuf pouces de longueur totale, dans une cage ouverte, avec trois jeunes *fauvettes* qui n'avoient pas le quart de leurs plumes, et ne mangeoient point encore seules ; ce *coucou*, loin de les dévorer ou de les menacer, sembloit vouloir reconnoître les obligations qu'il avoit à l'espèce ; il souffroit avec complaisance que ces petits oiseaux, qui ne paroissoient point du tout avoir peur de lui, cherchassent un asyle sous ses ailes, et s'y réchauffassent comme ils eussent fait sous les ailes de leur mère. Tandis qu'une jeune *chouette* de l'année, et qui n'avoit encore vécu que de la becquée qu'on lui donnoit, apprit à manger seule en dévorant toute vivante une quatrième *fauvette* que l'on avoit attachée auprès d'elle ». Quelques auteurs, à demi ébranlés par ces preuves, ont dit pour dernier adoucissement que le jeune *coucou* ne mangeoit que les petits oiseaux qui venoient d'éclore ; mais le peut-il, à un âge où il ne peut que recevoir sa nourriture et non la prendre ?

Ce préjugé a encore pour base l'air menaçant des jeunes oiseaux de proie que le *coucou* prend lorsqu'on l'approche, même long-temps avant de sortir du nid. Il ouvre son bec comme pour en imposer ou se défendre ; il hérisse ses plumes, hausse et baisse la tête à plusieurs reprises, se renverse sur le dos et

tâche de saisir avec force tout ce qu'on lui présente ; le bruit qu'il fait alors est semblable à celui d'un *épervier*. D'autres fois, pour peu qu'on le dérange, il fait une espèce de souffle et remue lourdement tout son corps.

Ces oiseaux prennent très-promptement leur croissance; mais quoique vigoureux et grands, ils sont très-long-temps à pouvoir se suffire à eux-mêmes, du moins en cage, où ils sont plusieurs mois à manger seuls : deux quelquefois ne suffisent pas. J'attribue cette paresse ou insouciance à l'espèce de nourriture qu'on leur donne, et qui ne leur est pas naturelle, telle que la viande, puisqu'en refusant de la prendre ils saisissent seuls les chenilles et les vers qu'on leur présente. Dans l'état de nature, il est à présumer qu'ils font des progrès plus accélérés par la nécessité, la liberté, le choix des alimens qui leur sont propres, et leur abondance dans les endroits où ils se trouvent. Dès que leurs ailes sont assez fortes, ils s'en servent pour poursuivre leur nourrice sur les branches voisines lorsqu'elle les quitte, ou pour aller au-devant d'elle lorsqu'elle apporte la becquée. Ce sont des nourrissons insatiables qui tiennent continuellement ouvert leur large bec, et qui répètent à chaque instant leur cri d'appel qu'accompagne toujours le mouvement de leurs ailes. Ce cri n'est pas moins aigu que celui des *fauvettes* et des *rouge-gorges ;* ils le conservent en captivité, selon Frisch, jusqu'au 15 ou 20 septembre, et en accueillent ceux qui leur portent à manger : mais alors ce cri commence à devenir plus grave par degrés, et bientôt ils le perdent tout-à-fait, et gardent le plus profond silence, car ils ne chantent point la première année. Ces oiseaux de cinq à six mois sont aussi niais qu'un jeune *pigeon*, se donnent si peu de mouvement qu'ils restent des heures dans la même place, et ils ont si peu de voracité qu'il faut leur aider à avaler la viande, indication certaine qu'elle n'est pas de leur goût. Les substances qu'on trouve dans l'estomac des jeunes *coucous* doivent être différentes, puisqu'ils ont pour nourrice des oiseaux de différentes espèces. « J'ai vu, dit Edwards Jenners, dans l'estomac d'un jeune, nourri par des *lavandières*, et qui étoit aussi emplumé que ces oiseaux, des mouches et des scarabées de différente espèce, de petits limaçons avec leurs coquilles entières, des sauterelles, des chenilles, un morceau de fève, une substance végétale, semblable à celle du caille-lait.... Les *fauvettes* nourrissent les *coucous* presqu'entièrement de substance animale.... Les *farlouses* leur donnent principalement des sauterelles; mais de toutes les substances que l'on trouve dans l'estomac des jeunes *coucous*, la plus remarquable est une boule formée de poils

bien entrelacés : j'en ai vu quelques-unes de la grosseur d'un pois, et d'autres aussi volumineuses qu'une petite noix muscade. Ces boules paroissent formées presqu'entièrement de crins, et il paroît que l'oiseau les détache du nid qu'ils tapissoient. J'ai souvent découvert dans l'estomac des vieux *coucous* des pelotons de poils, mais j'ai bien vu que ces poils n'étoient que le reste des chenilles velues qui avoient servi à la nourriture de ces oiseaux ». (*Mémoire précédemment cité.*) Les alimens qu'on leur donne pour les élever, sont le cœur de mouton haché, et lorsqu'ils sont un peu plus grands, la même pâte qu'au Rossignol. (*Voyez* ce mot.) D'autres les nourrissent avec toute sorte de viande hachée, cuite ou crue, des insectes, des œufs, du pain mouillé, des fruits, et généralement de tout ce que nous mangeons. Cette variété d'alimens convient assez à tous les insectivores. On leur donne, selon Klein, lorsqu'on n'a pas d'insectes, du foie, et sur-tout du rognon de mouton, coupé en petites tranches longuettes, de la forme des insectes qu'ils aiment; lorsque ces tranches sont trop sèches, il faut les humecter un peu, afin qu'ils puissent les avaler. Le *coucou* élevé par ce naturaliste ne buvoit jamais que dans le cas où ses alimens étoient ainsi desséchés, encore s'y prenoit-il de si mauvaise grace, que l'on voyoit bien qu'il buvoit avec répugnance, et pour ainsi dire à son corps défendant. En toute autre circonstance, il rejetoit, en secouant son bec, les gouttes d'eau qu'on y avoit introduites par force ou par adresse. Cette répugnance pour l'eau a été observée par plusieurs autres, cependant elle n'est pas générale à tous les *coucous*, puisque Sonnini a remarqué, dans un jeune *coucou* pris au nid à l'époque où il étoit près d'en sortir, une habitude toute contraire. « Cet oiseau, dit-il, buvoit assez fréquemment et de lui-même, quoiqu'il fallût lui donner encore la becquée. Dès qu'on lui présentoit un verre plein d'eau, il se redressoit avec un air de satisfaction, mordoit le verre et l'eau, et finissoit par boire à plusieurs reprises ». Il nourrissoit cet oiseau avec de la viande hachée. (Edition de Sonnini, *Hist. nat. de Buffon.*)

Frisch prétend qu'en toute saison il faut leur donner à manger aussi matin et aussi tard qu'on le fait ordinairement dans les grands jours de l'été. Il a observé la manière dont ils mangent les insectes tout vivans; ils prennent les chenilles par la tête, puis les faisant passer dans leur bec, ils en expriment et font sortir par l'anus tout le suc, après quoi ils les agitent encore, et les secouent plusieurs fois avant de les avaler; ils prennent de même les papillons par la tête et les pressent dans leur bec, ils les crèvent vers le corcelet et les avalent avec

leurs ailes; ils mangent aussi les vers, mais ils préfèrent ceux qui sont vivans.

Quoique farouches et solitaires, les *coucous* sont capables d'une sorte d'éducation; l'on en cite un qui reconnoissoit son maître, venoit à sa voix, le suivoit à la chasse, perché sur son fusil, et lorsqu'il trouvoit en chemin un griottier, il y voloit, et ne revenoit qu'après s'être rassasié pleinement; quelquefois il s'éloignoit et ne revenoit point à son maître de toute la journée, mais le suivoit à vue, en voltigeant d'arbre en arbre : dans la maison il avoit toute liberté de courir, et passoit la nuit sur un juchoir. La fiente de cet oiseau est blanche et fort abondante, c'est un des inconvéniens de son éducation. Olina dit qu'on peut dresser le *coucou* pour la chasse du vol, comme les *éperviers* et les *faucons*. C'est sans doute une erreur occasionnée par la ressemblance de son plumage avec celui de l'*épervier*, puisqu'il n'en a pas les facultés.

Pour conserver ces oiseaux pendant l'hiver, il faut avoir soin de les garantir du froid, sur-tout dans le passage de l'automne à cette saison, c'est pour eux un temps critique, aussi c'est à cette époque qu'on les perd presque tous. Les uns deviennent languissans, ensuite galeux, et meurent; d'autres périssent à la mue, mais avant de mourir, ils tombent dans une espèce d'engourdissement et de torpeur; cette mue est plus complète que dans la plupart des oiseaux, et plus tardive dans les *coucous* qu'on élève en domesticité, puisqu'ils ne se dépouillent de leurs plumes qu'en octobre et novembre; et à cette époque, ceux qui sont sauvages, voyagent et passent sous un climat éloigné; ce qu'ils ne pourroient pas faire s'ils étoient dépouillés de leurs plumes au point où le sont ceux qui vivent en captivité. Mais il n'est pas vraisemblable, quoiqu'on assure en avoir vu, qu''ils restent pendant l'hiver engourdis dans des arbres creux ou des trous en terre. Ceux qui parlent de ces *coucous*, s'accordent tous à dire qu'ils sont dépouillés de leurs plumes et ressemblent à des crapauds : n'auroient-ils pas pris plutôt des crapauds mêmes ou des grenouilles pour des *coucous?* ce qui est très-présumable, puisqu'ils passent l'hiver dans des trous. Quoique leur mue soit longue et tardive, on doit se donner de garde d'en conclure, qu'à peine les plumes soient refaites au temps de leur retour, c'est-à-dire au commencement du printemps, et qu'ils aient alors les pennes des ailes si foibles, qu'ils ne puissent aller que rarement sur les grands arbres; tous ceux que j'ai vus à cette époque, les avoient au contraire très-formées; leur vol étoit élevé et assuré; et comment, sans cela, auroient-ils pu par-

courir l'étendue de pays qu'ils sont obligés de traverser pour venir d'Afrique dans nos contrées et au-delà ?

Les mâles *coucous* cessent de chanter dans les premiers jours de juillet; ce silence n'annonce pas un départ prochain, mais le commencement de leur mue. Le plus grand nombre part au commencement de septembre, cependant on en trouve encore vers la fin et même plus tard ; ce sont sans doute des jeunes qui, à l'époque du départ des autres, n'étoient pas assez forts pour les suivre. Mais les premiers froids, la disette des insectes et des fruits mous (car ces oiseaux sont aussi fructivores à défaut de leurs alimens favoris, ainsi que la plupart des autres insectivores), les déterminent à passer dans des climats plus chauds ; ils vont en Afrique. On les voit passer deux fois à Malte et dans les îles grecques de l'Archipel, « où ils arrivent, dit Sonnini, en même temps que les *tourterelles ;* et comme l'espèce du *coucou* est moins nombreuse, l'on n'en découvre ordinairement qu'un seul au milieu d'un vol de ces oiseaux, dont il semble être le chef; ce qui a donné occasion aux Grecs modernes de l'appeler *trigono kracti*, c'est-à-dire *conducteur de tourterelles* ». Ce savant ajoute « qu'il est important d'observer que le *coucou* voyageur change presque toutes les habitudes naturelles que nous lui connoissons; il n'est plus solitaire ; on le voit avec d'autres oiseaux de son espèce, et voyage même, comme je viens de le dire, en nombreuse compagnie avec des oiseaux d'espèce différente. Dans cet exil prescrit par l'impérieux besoin de se nourrir, il ne ressent pas le desir de se reproduire; aussi n'y fait-il point entendre le chant d'amour que son nom exprime ». Il en est donc dans cette espèce, comme dans le plus grand nombre des autres, l'amour seul la force de s'isoler; car l'on a vu ces oiseaux solitaires se rassembler, dans le courant de juillet, par petites troupes de dix à douze, jeunes et vieux ; époque où leur chant cesse d'indiquer leurs desirs amoureux.

Le *coucou* posé à terre, ne marche qu'en sautillant; mais il s'y pose rarement, ce qu'on doit attribuer à ses pieds très-courts, et ses cuisses encore plus courtes ; quand ils sont jeunes ils ne font guère usage de leurs pieds pour marcher, ils se servent de leur bec pour se traîner sur leur ventre, à-peu-près comme les *perroquets* s'en servent pour grimper ; et lorsqu'ils grimpent, l'on a remarqué que le plus gros des doigts postérieurs se dirigeoit en avant, mais qu'il servoit moins que les deux autres antérieurs; dans leurs mouvemens progressifs, ils agitent les ailes comme pour s'en aider.

Le chant ordinaire du *coucou* est connu de tout le monde ;

il articule si bien, et répète si souvent *coucou, coucou, coucoucou, tou cou cou.* Ce chant appartient exclusivement au mâle, et il ne le fait entendre qu'au printemps, tantôt perché sur une branche sèche, et tantôt en volant; il l'interrompt quelquefois par un râlement sourd, comme s'il prononçoit *crou, crou,* d'une voix enrouée et en grasseyant; lorsque les mâles et les femelles se cherchent et se poursuivent, on entend quelquefois, outre ces cris, un autre assez sonore, quoiqu'un peu tremblé, composé de plusieurs notes, et semblable à celui du petit *pigeon.* Ceux qui l'ont bien entendu l'expriment ainsi: *Go, go, guet, guet.* L'on soupçonne que c'est celui de la femelle qui, lorsqu'elle est bien animée, a encore un gloussement, *glou, glou,* qu'elle répète cinq à six fois d'une voix forte et assez claire, en volant d'un arbre à un autre; ce cri ne seroit-il pas celui d'appel, ou plutôt d'agacerie vis-à-vis son mâle? car dès que ce mâle l'entend, il s'approche d'elle avec ardeur, en répétant son *tou cou cou.*

Sur l'arrière-saison, les adultes sont bons à manger et très-gras; leur graisse se réunit particulièrement sous le cou, qui est le meilleur morceau de cette espèce de gibier; c'est à leur arrivée seulement que la façon de parler proverbiale, *maigre comme un coucou,* a sa juste application. On prétend aussi que le jeune pris dans le nid au moment qu'il se trouve assez fort pour s'envoler, est un manger délicat et tendre; les anciens en faisoient beaucoup de cas; les Italiens l'estiment aussi: dans certain pays on ne mange ni jeunes ni vieux, ni maigres ni gras, parce qu'on les regarde comme des oiseaux incommodes et de mauvais augure; dans d'autres au contraire on les révère comme des oiseaux de bon augure, et comme des oracles que l'on consulte en plusieurs occasions.

En médecine, on attribue au *coucou* et à ses petits une vertu propre pour guérir l'épilepsie, la pierre, les fièvres intermittentes et la colique: on en fait des bouillons qu'on fait prendre aux malades. On prétend que la fiente de cet oiseau prise intérieurement, est un remède très-efficace contre la rage: on en fait infuser pendant la nuit un demi-gros ou un gros, dans un verre de vin tiède; on passe le tout le lendemain avec expression, et on en donne la colature au malade. D'autres attribuent à sa graisse la propriété de remédier à la chute des cheveux, si on l'emploie en liniment.

Chasse aux Coucous.

Lorsqu'on veut faire approcher un *coucou,* il ne s'agit que de lui répondre en imitant son chant; il vient se poser sur un

arbre à portée du chasseur qui doit se tenir caché, ou, s'il ne se pose pas, il passera à portée du fusil, et donnera la facilité de le tirer au vol. L'*appeau* dont on se sert est fait de corne ou d'os, ou d'ivoire ou de bois; il y a à son extrémité un trou qui, étant bouché avec le doigt, doit baisser le son d'un ton plein, et par conséquent l'élever étant débouché. Qu'on se rappelle le cri du *coucou*, il ne chante que par tierce majeure; ses tons sont ceux d'un *fa* dieze et d'un *ré* de la seconde octave d'une flûte d'amour ordinaire; tels doivent être par conséquent les sons de l'*appeau*. Cet instrument n'est pas encore bien connu; mais il n'est pas à beaucoup près un des moins recommandables (*Voyez* sa figure sur la planche 5 des *appeaux à sifflet*, n° 9 de l'*Aviceptologie française*.)

Le COUCOU D'ANDALOUSIE. *Voyez* GRAND COUCOU TACHETÉ.

Le COUCOU BLEU DE LA CHINE. *Voyez* SANHIA.

Le COUCOU BLEU DE MADAGASCAR. *Voyez* TAIT-SON.

Le COUCOU BRUN ET JAUNE A VENTRE RAYÉ (*Cuculus radiatus* Lath.). Sonnerat est le premier qui ait fait connoître ce *coucou* de l'île Panay. Il a la grosseur du nôtre; la gorge et les côtés de la tête couleur de lie de vin; le dessus de celle-ci d'un gris noirâtre; le dos et les ailes d'un brun noir terne; le dessous des pennes des ailes marquées de taches blanches; la queue noire, rayée et terminée de blanc; le ventre jaune clair, et rayé de noir ainsi que la poitrine; l'iris orangé pâle; le bec noir; les pieds roussâtres, et la queue composée de dix pennes égales.

Le COUCOU BRUN PIQUETÉ DE ROUX (*Cuculus punctatus* Lath. pl. enl., n° 771 de l'*Hist. nat. de Buffon*.). Il a la grosseur du *pigeon romain*; la tête, le dessus du corps, les plumes scapulaires, et les couvertures du dessus des ailes d'un brun noirâtre varié de taches rousses; mais les couvertures supérieures de la queue, les pennes et celles des ailes sont rayées transversalement de la même teinte; la gorge et tout le dessous du corps ont de petites raies transversales noirâtres sur un fond roux; une bande rousse part de l'origine de la mandibule inférieure, passe au-dessous des yeux et s'étend jusqu'aux oreilles; le bec est de couleur de corne; les pieds sont d'un gris brun et les ongles noirâtres. Longueur totale, un pied cinq pouces; bec, dix-sept lignes; queue, huit pouces et demi.

La femelle diffère du mâle en ce qu'elle a le dessus de la tête et du cou moins tacheté, et le dessous du corps d'un roux plus clair.

Cette espèce est répandue dans les Indes jusqu'aux Philippines.

Le Coucou brun rayé a croupion rougeatre (*Cuculus hepaticus* Lath.). Ce *coucou*, très-peu connu, a, suivant le docteur Sparman, treize pouces et demi de longueur totale; le dessus du corps rayé de noir et de brun; le dessous blanchâtre et ondé de noir; le croupion couleur de rouille; les pennes de la queue étagées, et d'un brun rougeâtre avec des bandes noires et un point blanc à leur extrémité; le bec noir et les pieds jaunes.

Le Coucou brun varié de noir (*Cuculus taitensis* Lath.). Dans l'île d'Otaïti, ce *coucou* porte le nom d'*arevareva*, et dans les îles voisines, celui de *tayarabbo*. Il a le dessus du bec noirâtre, et le dessous plus pâle; l'iris d'un jaune foible; la tête et le dessus du corps bruns, avec des taches longitudinales ferrugineuses sur la première partie; des raies transversales et des marques de la même teinte sur l'autre; un trait blanc au-dessus des yeux, et un autre qui s'élève de la mandibule inférieure aux narines; les pennes des ailes avec des taches couleur de rouille, le menton, le milieu de la gorge et le bas-ventre d'un blanc pur; cette couleur est rayée longitudinalement de brun sur les côtés du cou, de la poitrine et du ventre. Ces raies sont fort larges sur ces deux derniers; une couleur de buffle pâle teint les couvertures inférieures de la queue; les supérieures sont de la teinte du dos, et s'étendent jusqu'au tiers de la longueur des pennes caudales; celles-ci ont neuf pouces de long, sont traversées de nombreuses raies d'un brun ferrugineux, terminées de blanc et étagées; les ailes, lorsqu'elles sont dans leur état de repos, atteignent presque le tiers de la queue; les pieds sont verdâtres. Taille de la *pie*; longueur totale, dix-huit pouces; bec, quatorze lignes. Ce *coucou* n'est qu'indiqué dans l'*Hist. nat. de Buffon*.

Le Coucou brun varié de roux (*Cuculus nævius*, pl. enl., nº 812 de l'*Hist. nat. de Buffon*.). Ce *coucou* de Cayenne a dix pouces deux tiers de longueur et la grosseur du *mauvis*; les plumes qui couvrent le dessus de sa tête sont d'un brun foncé et terminées par une tache roussâtre; le dessus du corps est pareil, mais il y a un peu de gris sur le cou; le roux est plus clair sur les couvertures inférieures de la queue, et borde celles de dessus et les scapulaires; la gorge et le devant du cou sont roussâtres, et chaque plume a vers le bout une petite ligne transversale, tirant sur le brun; le reste du dessous du corps est d'un blanc roussâtre; les pennes des ailes et de la queue sont brunes, bordées et terminées de roussâtre. Lors-

qu'on voit cet oiseau dans un certain jour, une légère teinte de vert règne sur le dos, les ailes et la queue; les couvertures supérieures de celle-ci sont très-longues et s'étendent presque jusqu'aux deux tiers de sa longueur; le bec en dessus est noirâtre, roux sur les côtés, et roussâtre en dessous; les pieds sont cendrés.

Montbeillard donne pour variété du précédent un *coucou* que l'on appelle à Cayenne *oiseau des barrières*, parce qu'on le voit souvent perché sur les pallissades des plantations; lorsqu'il est ainsi perché, il remue continuellement la queue. Il diffère en ce que le gris remplace en partie le roux, que les pennes latérales de la queue sont terminées de blanc; la gorge est gris clair, et le dessous du corps blanc; de plus, il a la queue un peu plus longue. Ces oiseaux ne sont point fort sauvages, ne se réunissent point en troupes, mais l'on en voit plusieurs à-la-fois dans le même canton. Ils ne fréquentent point les grands bois, et sont assez communs à Cayenne et à la Guiane.

Le Coucou du Cap de Bonne-Espérance (*Cuculus Capensis* Lath., pl. enl., n° 390 de l'*Hist. nat. de Buffon.*). Montbeillard rapporte ce *coucou* à l'espèce européenne comme variété de climat, vu qu'il a avec elle de l'analogie dans ses proportions, dans la rayure transversale du dessous du corps, et dans sa taille, qui cependant est un peu plus petite. Latham et Gmelin le donnent comme espèce particulière.

Il a le dessus du corps d'un vert brun; la gorge, les joues, le devant du cou et les couvertures supérieures des ailes d'un roux foncé; les pennes de la queue d'un roux un peu plus clair et terminées de blanc; la poitrine et tout le reste du dessous du corps rayés de noir sur un fond blanc; l'iris jaune; le bec brun foncé, et les pieds d'un brun rougeâtre. Longueur totale, un peu moins de douze pouces.

Il est probable que c'est l'oiseau connu au Cap de Bonne-Espérance sous le nom d'*édolio*, mot qu'il répète en effet d'un ton bas et mélancolique. Il n'a point d'autre chant.

Montbeillard fait mention d'une autre variété, qui se trouve dans le royaume de Loango en Afrique. Il est un peu plus gros que le nôtre, mais peint des mêmes couleurs: il en diffère principalement, en ce qu'il donne à son chant un autre ton; car il dit *coucou* comme le nôtre. Le mâle commence par entonner la gamme, et chante seul les trois premières notes; ensuite la femelle l'accompagne à l'unisson pour le reste de l'octave; elle diffère en cela de la femelle de

notre *coucou*, qui ne chante point du tout comme son mâle, et qui chante beaucoup moins.

Le PETIT COUCOU DE CAYENNE. Brisson a fait de cet oiseau une espèce distincte, et les autres ornithologistes une variété du COUCOU PIAYE. *Voyez* ce mot.

Le COUCOU DE LA CAROLINE. *Voyez* VIEILLARD A AILES ROUSSES.

Le COUCOU CRIARD (*Cuculus clamosus* Latham, Sonnerat. *Voy.*). Le plumage de cet oiseau n'a rien de remarquable ; il est entièrement d'un brun noirâtre. On le trouve dans l'intérieur de l'Afrique, où il est connu des Européens sous le nom de *criard*, parce qu'il ne cesse de répéter, pendant des heures entières, des cris diversement accentués, que l'on entend à une très-grande distance.

Le COUCOU CORNU (*Cuculus cornutus* Lath.). Marcgrave a donné à cet oiseau du Brésil le nom d'*atingacu*, et les ornithologistes français celui sous lequel nous le désignons, d'après les longues plumes de sa tête qu'il peut relever à volonté, et dont il se fait une double huppe. Il approche de la grosseur d'une *litorne*, et a la tête, le dessus du corps, les couvertures des ailes et de la queue de couleur de suie ; les pennes alaires et caudales de la même teinte ; elle est cependant plus foncée sur les dernières, qui sont en outre terminées de blanc ; la gorge et tout le dessus du corps sont cendrés ; l'iris est d'un rouge de sang ; la prunelle noire ; le bec d'un vert jaunâtre, et les pieds sont cendrés. Longueur du corps, trois pouces, et de la queue, neuf ; elle est composée de dix pennes étagées, les intermédiaires superposées aux latérales ; bec un peu crochu par le bout ; tête grosse et cou court, tarses couverts de plumes par-devant.

Le COUCOU CUIVRÉ (*Cuculus cupreus* Lath.). Ce superbe *coucou* est à-peu-près de la grosseur de l'*alouette* ; mais sa taille est plus alongée et plus svelte. Un vert brillant à reflets d'or et d'un rouge cuivré règne sur la tête et le dessus du corps ; toutes les plumes ont l'extrémité arrondie et sont rangées les unes sur les autres comme des écailles ; un beau jaune jonquille colore le ventre et les cuisses ; la queue est foiblement étagée, et les deux pennes extérieures de chaque côté ont à leur extrémité une tache triangulaire blanche ; le bec et les pieds sont noirs.

L'on suppose que ce *coucou* habite l'Afrique ; il a, il est vrai, beaucoup d'analogie avec le *coucou doré* ; mais il en diffère par ses nuances, sur-tout celle du ventre ; et de plus, par sa queue plus longue à proportion. *Espèce nouvelle.*

Le Coucou éclatant (*Cuculus plagosus* Lath.). Ce *coucou* de la Nouvelle-Hollande a le dessus du corps d'un roux pourpré, et le dessous d'un blanc sale, relevé par des lignes étroites brunes à reflets dorés; cette même couleur et aussi éclatante, forme sur la queue des raies transversales; le bec est pointu et noirâtre; la langue aiguë, et aussi longue que les mandibules; l'iris bleu, les pieds sont bruns. *Espèce nouvelle.*

Le Coucou faisan (*Cuculus phasianus* Latham.). Les Anglais habitans de la Nouvelle-Galle du Sud ont désigné ce *coucou* par la dénomination de *faisan*, d'après ses couleurs et leur distribution sur le dos, les ailes et la queue. Cette très-jolie espèce a de quinze à dix-sept pouces de longueur; le bec, la tête, le cou d'un beau noir qui est sur le dos et les ailes varié de roux, de jaune et de brun; ces mêmes couleurs forment des bandes transversales sur les longues pennes de la queue; les pieds sont d'un noir foncé; les doigts pareils à ceux des autres *coucous*, mais l'ongle de l'interne pareil à celui du *houhou. Espèce nouvelle.*

Le Coucou huppé du Brésil. *Voyez* Cuiracantara.

Le Coucou huppé a collier (*Cuculus coromandus* Lath., pl. enl. n° 274, fig. 2 de l'*Hist. nat. de Buffon.*). La grosseur de ce *coucou* du Coromandel est à-peu-près celle du *mauvis*, et sa longueur de douze pouces un quart. Une jolie huppe décore sa tête; elle est, ainsi que le dessus du corps, noirâtre; on remarque derrière l'œil une petite tache ronde grise, et sur le dessus du cou un collier blanc d'environ trois lignes de largeur; la gorge et les jambes sont noirâtres, et les autres parties du dessous du corps blanches; les plumes scapulaires et les couvertures supérieures des ailes sont noirâtres et bordées de roux; cette dernière teinte couvre en entier les plus grandes et les pennes primaires des ailes; les autres sont pareilles aux moyennes couvertures, si ce n'est que la bordure rousse est plus large; le noirâtre se voit encore sur les pennes de la queue qui sont étagées; l'iris est jaunâtre; le bec d'un cendré foncé, les pieds sont d'une teinte plus claire; les pennes intermédiaires beaucoup plus longues que les latérales, les surpassent, dit Montbeillard, comme cela a lieu dans la queue de quelques *veuves.*

Le Coucou huppé de la côte de Coromandel. *Voyez* Jacobin huppé et Coucou huppé a collier.

Le Coucou huppé de Madagascar. *Voyez* Coua.

Le Coucou huppé noir et blanc (*Cuculus pisanus* Lath.). En 1739, deux *coucous* mâle et femelle se fixèrent

aux environs de Pise, y firent leur nid. La femelle pondit quatre œufs, les couva, et les fit éclore. On n'avoit jamais vu cette espèce auparavant, et on ne l'a jamais remarquée depuis. Ces oiseaux ont la tête noire, ornée d'une huppe de même couleur qui se couche en arrière ; tout le dessus du corps et les couvertures supérieures des ailes noirs et blancs ; les grandes pennes rousses, terminées de blanc ; celles de la queue noirâtres, terminées de roux clair ; la gorge et la poitrine rousses ; les couvertures inférieures de la queue roussâtres ; le reste du dessous du corps blanc, ainsi que les plumes du bas de la jambe qui descendent sur le tarse ; le bec d'un brun verdâtre ; les pieds verts.

Ce *coucou* paroît un peu plus gros que le nôtre ; il a les ailes plus longues, et la queue plus étagée que le *grand coucou tacheté*, avec lequel il a d'ailleurs assez de rapport.

Le petit Coucou des Indes (*Cuculus soneratii* Lath.). Sonnerat a observé cette espèce dans l'Inde. Sa taille est celle du *merle*, mais il est moins épais et plus alongé ; il a la tête, le dessus du corps d'un rouge brun, rayé transversalement de noir ; la queue, qui est de même, a de plus quelques taches noires irrégulières le long de la tige des pennes ; le dessous du cou et du corps est blanc avec des raies transversales noires ; l'iris, le bec et les pieds sont jaunes.

Le Coucou des Indes orientales. *Voyez* Coukeel.

Le Coucou indicateur (*Cuculus indicator* Lath.). La longueur totale de ce *coucou* est de six pouces et demi. Il a quelques barbes autour de la mandibule inférieure ; les narines oblongues, avec un rebord saillant situé près de la base de la mandibule supérieure, et séparées seulement par l'arête du bec ; la queue étagée et composée de douze pennes ; l'iris gris jaunâtre ; les paupières noires ; le bec brun à sa base, et jaune au bout ; le dessus de la tête gris ; la gorge et la poitrine blanchâtres, avec une teinte de vert qui, s'affoiblissant peu à peu, n'est presque plus sensible sur la poitrine ; le ventre blanc ; les cuisses marquées d'une tache noire, oblongue ; le dos et le croupion d'un gris roussâtre ; les couvertures supérieures des ailes gris brun ; les plus voisines du corps marquées d'une tache jaune ; les pennes des ailes brunes ; celles du milieu de la queue, plus étroites que les autres, d'un brun tirant à la couleur de rouille ; les deux suivantes noirâtres, avec le côté intérieur blanc sale ; les autres blanches, avec une tache vers leur base ; les pieds noirs ; les ongles foibles. L'on a assuré à Sparman, qui n'a pu se procurer que deux femelles, que les mâles se distinguent d'elles par un cercle noir

qu'ils ont autour du cou. Le nid de ce *coucon*, selon ce savant voyageur, du moins celui qu'on lui a fait voir comme tel, est composé de foibles filamens d'écorce d'arbre, artistement tissus ensemble, et auquel ces oiseaux donnent la forme d'une bouteille renversée, ils le suspendent par les deux bouts avec un cordon lâche, de manière qu'ils peuvent se percher dessus. Levaillant assure, dans son *Voyage d'Afrique*, qu'au contraire ce *coucou* fait son nid dans des creux d'arbre, et y grimpe comme les *pics* : néanmoins on lui donne des ongles bien foibles pour pouvoir le faire avec facilité. Comme il ajoute qu'il y a différentes espèces de *coucous indicateurs*, peut-être que ces deux voyageurs ne parlent pas du même.

Celui-ci se trouve dans l'intérieur de l'Afrique, et ne se rencontre pas dans les environs du Cap de Bonne-Espérance. Il est vrai qu'il ne pourroit y trouver sa nourriture si l'on n'y voit point d'abeilles, du moins Sparman dit n'en avoir vu que chez un seul colon qui, en leur présentant des boîtes ou des caisses, avoit su fixer dans son habitation quelques essaims sauvages. Cet oiseau doit probablement éprouver quelques difficultés à se procurer une nourriture dont il paroît très-friand ; mais il a l'instinct d'appeler l'homme à son aide, en lui indiquant le nid des abeilles par un cri fort aigu, *chirs*, *chirs*, et selon d'autres voyageurs, *wicki*, *wicki*, mot qui dans la langue hottentote signifie *miel*. Il fait entendre ce cri le matin et le soir, et semble appeler les personnes qui sont à la recherche du miel dans les déserts de l'Afrique ; celles-ci lui répondent d'un ton plus grave en s'approchant toujours. Dès qu'il les apperçoit, il va planer sur l'arbre qui renferme une ruche, et si les chasseurs tardent à s'y rendre, il redouble ses cris, vient au-devant d'eux, et, par plusieurs allées et venues, la leur indique d'une manière très-marquée. Tandis que l'on se saisit de ce que contient la ruche, il reste dans les environs, et attend la part qu'on ne manque jamais de lui laisser. L'existence de ce *coucou* est précieuse pour les Hottentots, aussi ne voyent-ils pas d'un bon œil celui qui les tue.

Lobo, dans son *Voyage en Abyssinie*, fait mention d'un oiseau auquel les habitans donnent le nom de *moroc*, et qui a aussi l'instinct de découvrir les ruches des abeilles, même celles des abeilles de terre (*andrenæ*), qu'on trouve très-rarement sans son assistance, parce que rien n'en indique l'entrée, et qu'elles les placent dans la terre la plus battue au bord des chemins les plus fréquentés.

Enfin la *pivoine* (*gnat-snaper*) de Kolbe est probablement

encore un de ces *coucous indicateurs ;* c'est, dit-il, pour les Hottentots, un guide fort sûr qui leur fait trouver le miel que les abeilles déposent dans les crevasses des rochers.

Le Coucou de la Jamaïque. *Voyez* Coucou dit le vieillard.

Le Coucou a long bec de la Jamaïque. *Voyez* Tacco.

Le Coucou a longs brins (*Cuculus paradiseus* Linn.). Brisson a désigné cet oiseau par le nom de *coucou vert huppé de Siam.* Il lui donne dix-sept pouces environ de longueur, et la grosseur du *geai.* Les plumes du sommet de la tête étant un peu plus longues que les autres, prennent la forme d'une huppe, lorsque l'oiseau les redresse. Tout son plumage, y compris les ailes et la queue, est d'un vert obscur ; les deux pennes latérales de cette dernière sont plus longues que toutes les autres de près de six pouces, et n'ont de barbe que vers leur extrémité sur une longueur d'environ trois pouces ; l'iris est d'un beau bleu ; le bec noirâtre, et les pieds sont gris ; la queue, plutôt fourchue qu'étagée, dépasse les ailes d'environ neuf pouces.

Le Coucou noir du Bengale *Voyez* petit Coukeel.

Le Coucou noir de Cayenne (*Bucco calcaratus* Lath., pl. enl. n° 512 de l'*Hist. nat. de Buffon.* Ordre Pies, genre du Barbu. *Voyez* ces deux mots.). L'on voit que Latham a fait un *barbu* de cet oiseau dans son *Syst. ornith.*, quoiqu'il l'eût rangé parmi les *coucous* dans son genral Synopsis, comme a fait Montbeillard. Gmelin a adopté l'opinion de ce dernier, en lui donnant le nom de *cuculus tranquillus.* Cependant il se rapproche réellement du *barbu* par des soies roides qui s'avancent vers le bout du bec, mais il a en même temps les autres attributs du *coucou ;* de manière qu'il paroît faire la nuance entre ces deux oiseaux. A l'exception de la bordure des couvertures supérieures des ailes, qui est blanche, tout son plumage est noir, mais moins foncé sous le corps que dessus ; le bec et l'iris sont rouges ; longueur totale, onze pouces environ ; queue composée de dix pennes un peu étagées, dépasse les ailes d'environ trois pouces ; tubercule à la partie antérieure de l'aile.

Ce *coucou* ne se donne pas autant de mouvement que les autres ; il aime la solitude, et se plaît dans le repos : c'est ainsi qu'on le rencontre ordinairement dans les arbres qui sont au bord des rivières.

Le petit Coucou noir de Cayenne (*Cuculus tenebrosus* Lath., pl. enl., n° 505 de l'*Hist. nat. de Buffon.*). Peu d'oiseaux d'espèce différente ne présentent entr'eux autant

d'analogie, non-seulement dans les couleurs et leur distribution, mais encore dans les habitudes, que ce *coucou* et le précédent. Sur le plumage de celui-ci, comme sur l'autre, le noir est la couleur dominante: mais dans le petit, cette teinte noire est remplacée par une blanche sur la partie postérieure du corps et sur les jambes, et celle-ci en est séparée sur la partie antérieure, par une espèce de ceinture orangée. Ce *coucou* ne fréquente pas les bois, mais se plaît dans les lieux découverts; c'est-là que, perché sur une branche isolée, il passe la journée, ne se donnant que le mouvement nécessité par la recherche des insectes dont il se nourrit. Il niche dans des trous d'arbres, quelquefois dans des trous en terre, mais c'est lorsqu'il en trouve de tout faits.

Dimensions. Longueur totale, huit pouces un quart; bec, neuf lignes; tarses très-courts; queue moins de trois pouces, un peu étagée, et ne dépasse pas beaucoup les ailes.

C'est à Sonnini qu'on doit la connoissance de cette espèce et de ses mœurs.

M. Pallas a observé, dans ses voyages en Russie et au nord de l'Asie, un *coucou* auquel il a imposé la dénomination de *ténébreux* (*tenebrosus*). Cet oiseau du nord de l'ancien continent, peut-il être le même que celui-ci, qui n'habite que l'Amérique méridionale, comme le donne à entendre Gmelin, en le plaçant dans la nomenclature du lent et paresseux *petit coucou noir de Cayenne*?

Le Coucou noir des Indes. *Voyez* Coukeel.

Le Coucou de Madagascar. *Voyez* Toulou.

Le grand Coucou de Madagascar. *Voyez* Vouroudriou.

Le Coucou du Malabar. *Voyez* Cuil.

Le Coucou du Mexique. *Voyez* Quapactol.

Le Coucou des Palétuviers. *Voyez* petit Vieillard.

Le Coucou des Philippines (*Cuculus Ægyptus* Var., Lath., pl. enl., n° 824 de l'*Hist. nat. de Buffon.*). Montbeillard a cru reconnoître dans ce *coucou* des Philippines le mâle du *houhou*, ou au moins une variété, telle qu'en ont fait Latham et Gmelin. Ce n'est ni l'un ni l'autre, dit Sonnini, qui, ayant observé le *houhou* en Egypte, en désigne le mâle. Celui-ci lui ressemble beaucoup, car il a la même taille, les mêmes dimensions relatives, le même éperon d'*alouette*, la même queue étagée; mais il en diffère en ce que les couleurs vertes et brunes sont remplacées par un noir lustré.

Le Coucou Piaye (*Cuculus Cayanus* Lath., pl. enl., n° 211 de l'*Hist. nat. de Buffon.*). Tel est le nom que porte cet oiseau

à Cayenne, nom que la superstition lui a donné, puisqu'il signifie, dans la langue du pays, *diable*, ce qui paroît indiquer un oiseau de mauvais augure; et c'est par cette raison, dit-on, que les naturels, et même les nègres, répugnent à manger sa chair. Chez un autre peuple de la Guiane, les Galibis, il s'appelle *taparara*.

Le *piaye*, comme la plupart des *coucous* de l'Amérique, est si peu farouche, qu'il ne part que lorsqu'on est près de le toucher. L'on trouve du rapport entre son vol et celui du *martin-pêcheur*; ainsi que celui-ci, il se tient ordinairement sur les branches basses qui ombragent les rivières; lorsqu'il est perché, il hoche la queue et change très-souvent de place. L'on ne connoît pas son cri. Sa grosseur est celle du *merle*, mais il en est d'un peu plus gros: il a la tête, le dessus du corps, les couvertures supérieures des ailes et de la queue d'un marron pourpré; cette teinte est plus claire sur la gorge et le devant du cou; le reste du dessous du corps cendré; les pennes alaires et caudales pareilles à la tête, les premières sont terminées de brun, et les autres de noir et de blanc; le bec, les pieds et les ongles gris brun: longueur totale, quinze pouces neuf lignes; queue, dix pouces, composée de dix pennes étagées, dépasse les ailes de huit pouces.

Les ornithologistes donnent à cette espèce deux variétés. La première est de la même taille, mais diffère par ses couleurs; elle a le bec rouge; la tête cendrée; la gorge et la poitrine rousse, et le reste du dessous du corps cendré noirâtre: on la dit fort rare à la Guiane. La seconde est moins grosse et beaucoup moins longue, car elle n'a en totalité que dix pouces un quart, et sa queue n'en a pas six: excepté le cendré du dessous du corps, qui est teinté de brun, toutes les autres couleurs sont les mêmes que celles du *piaye*. Brisson a fait de cet oiseau une espèce particulière, sous le nom de *petit coucou de Cayenne*.

Le Coucou a plaques dentelées aux ailes (*Cuculus serratus* Lath., tab. 3, *Fasc. 1*, *Museum carls.*). Latham a décrit ce *coucou* comme une espèce naturelle au Cap de Bonne-Espérance. Une belle huppe d'un pouce de hauteur orne le sommet de sa tête; la couleur générale de son plumage est d'un noir brillant, excepté la base des quatre ou cinq premières pennes primaires des ailes qui est blanche, ce qui forme une tache au bord de l'aile; la queue est cunéiforme; les deux pennes intermédiaires ont six pouces et demi, et les plus extérieures n'en ont que quatre; les plumes des cuisses sont assez longues, et s'étendent sur une grande partie du tarse,

qui est noir ainsi que le bec : longueur totale, environ douze pouces.

Cet ornithologiste possède une variété d'âge qui n'en diffère que par une taille et une queue plus courtes.

Montbeillard regarde cet oiseau comme une variété de climat du *jacobin huppé de Coromandel:* ne seroit-ce pas plutôt le mâle ou la femelle?

Le Coucou pointillé (*Cuculus punctulatus* Lath.). Ce *coucou* s'étant trouvé parmi d'autres oiseaux envoyés de Cayenne, M. Latham, qui le premier l'a décrit, a présumé qu'il doit habiter la Guiane. Longueur, huit pouces trois quarts; bec noir, onze lignes; tête, cou et dessus du corps bruns, et sur quelques parties à reflets brillans; chaque plume terminée par une tache d'un roux pâle; ailes et queue d'un brun plus foncé, et tachetées de même; couvertures supérieures de la queue s'avançant beaucoup sur les pennes qui sont étagées; ventre et parties subséquentes d'un blanc sale; pieds assez longs et d'une couleur brune.

Le Coucou a queue en éventail (*Cuculus flabelliformis* Lath., pl. 126, 2e *Suppl. to gener. synop.*). Parmi les beaux *coucous* de la Nouvelle-Hollande, celui-ci doit tenir une place distinguée, d'après la largeur, la longueur et la beauté de sa queue. Un noir foncé couvre la tête, le cou, les autres parties supérieures du corps, les ailes, et forme un croissant sur la poitrine, dont les côtés, ainsi que la gorge et les joues sont ferrugineux, et dont le milieu ainsi que le ventre sont d'un jaune d'ocre pâle; la queue est très-étagée et composée de douze pennes noires, qui, à l'exception de deux intermédiaires, sont sur le côté intérieur rayées transversalement de noir et de blanc; le bec est noir, et les pieds sont jaunes : grosseur de la *grive;* longueur, un peu plus de neuf pouces. *Espèce nouvelle.*

Le Coucou rougeatre tacheté de blanc et de noir (*Cuculus Bengalensis* Lath., *nouv. Illustr. de Zool.* Brown, fig. n° 1, pl. 13.). La taille de ce *coucou* est un peu au-dessus de celle de l'*alouette;* la tête, le cou, le dos et les couvertures des ailes sont ferrugineux et marqués de courtes lignes blanches bordées de noir; le ventre est brun jaunâtre; les deux premières pennes de l'aile sont d'un brun rougeâtre, les autres barrées de noir; la queue est très-longue et cunéiforme; les pennes latérales sont noirâtres et terminées de brun, les autres ont des raies transversales noires et quelques-unes brunes; les pieds et le bec sont noirâtres; le doigt posté-

rieur interne est armé d'un long éperon, semblable à celui des *alouettes*.

Ce *coucou* habite le Bengale.

Le Coucou rouge huppé du Brésil. *Voyez* Couroucoucou.

Le Coucou du Sénégal. *Voyez* Rufalbin.

Le Coucou de Saint-Domingue. *Voyez* Cendrillard.

Le grand Coucou tacheté (*Cuculus glandarius* Lath., pl. 57 des *Oiseaux d'Edwards.*). Une huppe soyeuse, d'un gris bleuâtre, que l'oiseau relève à volonté, mais qui dans son état de repos reste couchée sur la tête, est l'ornement qui distingue ce *coucou*, dont on doit la connoissance à Edwards. Le pays qu'il habite de préférence est inconnu, il est présumable que c'est l'Afrique, puisque celui-ci, le seul que l'on connoisse, a été tué sur les rochers de Gibraltar. Il a sur les yeux un bandeau noir, plus étroit à ses extrémités que dans son milieu, qui part des coins de la bouche, et s'étend vers l'occiput; un brun foncé couvre les parties supérieures du corps; quelques petites taches blanches et d'un cendré très-clair sont parsemées sur les scapulaires, les couvertures du dessus des ailes et du dessus de la queue; un brun roussâtre assez vif teint la gorge, la partie inférieure, les côtés du cou et la poitrine; les parties subséquentes sont de la même couleur, mais plus obscure; les pennes des ailes et celles de la queue ont une teinte noirâtre en dessus et sont cendrées en dessous; les secondaires ont à leur extrémité une petite tache d'un cendré très-clair, toutes les latérales de la queue sont terminées de blanc, et cette couleur occupe d'autant plus d'espace que la plume est plus extérieure; le bec et les pieds sont noirs, la queue est étagée: longueur et grosseur de la *pie*.

Le Coucou tacheté du Bengale. *Voyez* Boutsallick.

Le Coucou tacheté de Cayenne. *Voyez* Coucou brun varié de roux.

Le Coucou tacheté de la Chine (*Cuculus maculatus* Lath., pl. enl. n° 764 de l'*Hist. nat. de Buffon.*). Ce *coucou* est du nombre de ceux qui n'ont point la queue étagée. L'on remarque quelques taches blanches au-devant et au-dessus des yeux, du reste la tête est noirâtre ainsi que le cou; tout le dessus du corps, les couvertures et les pennes des ailes sont d'un gris foncé, verdâtre, varié de blanc et à reflets dorés bruns; les pennes de la queue rayées des mêmes couleurs; la gorge et la poitrine variées de brun et de blanc; le reste

du dessous du corps et les jambes rayées de ces mêmes couleurs, ainsi que les plumes du bas de la jambe, qui tombent sur le tarse, jusqu'à l'origine des doigts ; le bec est noirâtre en dessus et jaune en dessous ; les pieds sont jaunâtres : longueur quatorze pouces, bec dix-sept lignes, queue six pouces et demi.

Le Coucou tacheté de l'île Panay (*Cuculus Panayus* Lath.). Nous devons à Sonnerat (*Voyage à la Nouvelle-Guinée*, pl. 78.) la connoissance de ce *coucou*, dont Montbeillard a fait une variété du *coucou brun piqueté de roux*. Latham en fait avec raison une espèce distincte, puisqu'il en diffère essentiellement par les pennes de la queue, qui ne sont point étagées, mais au contraire égales à leur extrémité ; de plus il est privé de la tache rousse sous les yeux. Cet oiseau est beaucoup plus gros que notre *coucou* ; il a le bec noir ; l'iris jaune ; la tête et le dessus du corps d'un brun très-foncé, tacheté d'un roux jaune ; les taches sont oblongues sur la tête, rondes sur le cou, le dos, les couvertures des ailes, et forment des lignes mélangées de points blancs sur les pennes ; la gorge est noire et tachetée comme le dos ; la poitrine et le ventre sont d'un roux pâle et traversés de lignes noirâtres ; la queue est d'un jaune roux, avec des lignes transversales noires ; les pieds sont de couleur de plomb, et le bec est noir.

Le Coucou tacheté des Indes. *Voyez* Coucou brun piqueté de roux.

Le Coucou tacheté du Malabar. *Voyez* Cuil.

Le Coucou tacheté de Mindanao. *Voyez* Coucou varié de Mindanao.

Le Coucou a tête bleue (*Cuculus cyanocephalus* Lath.). Un bleu foncé inclinant au noir couvre le dessus de la tête jusqu'aux yeux, les côtés et le bas du cou de cet oiseau de la Nouvelle-Hollande ; un brun pâle domine sur les autres parties supérieures, est parsemé de points blancs sur le dos, et est indiqué sur les ailes et la queue par des stries étroites et transversales ; une couleur noirâtre raye transversalement le dessous du corps, dont le fond est blanc ; cette dernière teinte prend un ton orangé sur la gorge et le devant du cou ; la queue est assez longue et très-peu étagée ; le bec bleuâtre ainsi que les pieds, qui sont très-écailleux.

Latham fait mention d'un autre *coucou* que l'on s'est procuré avec le précédent, et que l'on soupçonne n'être qu'une variété de sexe ; il est de la même taille, et diffère en ce qu'un noir brillant est répandu sur son plumage. *Espèce nouvelle.*

Le Coucou a tête grise (*Cuculus proliocephalus* Lath.).

La grandeur de cet oiseau est de neuf pouces ; la tête et le cou sont gris ; la poitrine et le ventre blancs et rayés transversalement de gris pâle ; les ailes d'un cendré foncé, et quelques pennes bordées de couleur de rouille ; la queue est carrée et traversée de bandes noirâtres sur un fond blanc ; les pieds sont d'un brun pâle. Ce *coucou* de l'Inde n'est peut-être qu'une variété d'âge ou de sexe du *coucou brun et jaune à ventre rayé.*

Le petit Coucou a tête grise et ventre jaune (*Cuculus flavus* Lath.). C'est encore une des espèces décrites par Sonnerat dans son *Voyage à la Nouvelle-Guinée* (p. 122, pl. 79.). Elle se trouve dans l'île Panay. Le dessus de la tête et la gorge sont d'un gris clair ; le dessus du cou, le dos et les ailes de couleur de terre d'ombre ; le ventre, les jambes et les couvertures inférieures de la queue d'un jaune pâle teinté de roux ; la queue est noire et rayée de blanc ; les pieds sont d'un jaune pâle, ainsi que le bec, qui est noirâtre à la pointe. Ce *coucou*, de la grosseur du *merle*, a le corps plus alongé ; huit pouces et quelques lignes de longueur totale, et la queue étagée.

Le Coucou a trois doigts (*Cuculus abyssinicus* Lath.). Dans les contrées méridionales de l'Abyssinie, où l'on fait une récolte abondante en miel, se trouve une espèce de *coucou* qui ne vit que d'abeilles ; mais il en tue encore plus qu'il n'en mange, si on en juge par le grand nombre dont la terre est jonchée dans les endroits qu'il habite. Bruce, à qui l'on doit la connoissance de cet oiseau et quelques détails sur ses mœurs, soupçonne que c'est le *moroc* du voyageur Lobo, dont j'ai parlé dans la description du *coucou indicateur.* Celui-ci a des caractères particuliers qui paroissent l'éloigner du genre dans lequel l'a placé Latham ; il diffère des *coucous*, 1°. par les soies nombreuses qui entourent la base du bec ; 2°. en ce qu'il n'a que trois doigts, dont deux en avant et un en arrière ; 3°. par sa langue très-aiguë à son extrémité, et susceptible de s'alonger comme celle des *pics.* Sa queue est carrée et composée de douze pennes ; il a six pouces et demi de longueur totale ; la tête et le dessous du cou d'un brun uniforme ; les sourcils noirs ; le bec pointu et très-peu courbé ; l'iris rouge obscur ; l'intérieur du bec et la gorge jaunes ; cette même teinte est plus claire sur le devant du cou, plus foncée sur les côtés et s'étend jusqu'aux plumes scapulaires ; un blanc sale couvre la poitrine, le ventre, termine les pennes des ailes et celles de la queue ; les plumes des jambes sont longues et tombent jusqu'au milieu du tarse qui est noir. *Espèce nouvelle.*

Le Coucou varié de Mindanao (*Cuculus Mindanensis* Lath., pl. enl. n° 277 de l'*Hist. nat. de Buffon.*). Ce *coucou* des îles Philippines est beaucoup plus gros que le nôtre; il a quatorze pouces six lignes de longueur; le dessus de la tête, du cou, du dos, le croupion, les couvertures supérieures de la queue et des ailes, d'un brun tirant sur le vert doré, parsemé de taches blanches et roussâtres; la gorge et le dessous du cou bruns et tachetés de blanc; la poitrine, le ventre, les jambes, les couvertures inférieures de la queue et des ailes, de cette dernière couleur, et rayés transversalement de noirâtre; les pennes des ailes sont de la même couleur que le dos, avec des bandes transversales d'un blanc roussâtre à l'extérieur, et totalement blanches à l'intérieur; les dix pennes de la queue d'un brun tirant sur le vert doré brillant, et rayé transversalement de roussâtre; ces pennes sont à-peu-près égales, quelques-unes sont terminées de blanc; le bec noirâtre en dessus, roussâtre en dessous, et les pieds gris brun.

Le Coucou a ventre rayé de l'île Panay. *Voyez* Coucou brun et jaune a ventre rayé.

Le Coucou vert d'Antigues (*Cuculus Ægyptius* Var. Lath.). Cet oiseau, décrit par Sonnerat, est aussi rapporté au Houhou par Montbeillard, comme variété, ainsi qu'au Coucou des Philippines. (*Voyez* ces deux mots.) Il paroît certain qu'il ne tient en rien à l'espèce du premier; mais peut-être est-ce une variété d'âge ou de sexe du second. Néanmoins, pour pouvoir assigner à ces deux oiseaux la place qui leur convient, il seroit nécessaire qu'ils fussent mieux connus. Celui-ci a les mêmes proportions et dimensions que le *coucou des Philippines ;* il en diffère par les couleurs : la tête, le cou, la poitrine et le ventre sont d'un vert obscur tirant sur le noir; les ailes d'un rouge brun foncé; l'ongle du doigt interne est plus délié; mais une particularité dont on ne parle point dans la description de l'autre, peut-être parce qu'on ne l'a point examiné assez attentivement, porte un caractère bien distinctif : toutes ses plumes sont dures et roides; les barbes en sont effilées, et chacune est un nouveau tuyau qui porte d'autres barbes plus courtes : il diffère encore en ce que sa queue n'est point étagée. Ce *coucou* n'est guère moins gros que celui d'Europe.

Le Coucou verdatre de Madagascar (*Cuculus Madagascariensis* Lath., pl. enl., n° 815 de l'*Hist. nat. de Buffon.*). La taille de ce *coucou* le fait remarquer parmi ses congénères; il a vingt-un pouces et demi de longueur; le bec long de

vingt-une à vingt-deux lignes ; la queue de dix pouces ; le dessous du corps d'un olivâtre foncé, varié d'ondes d'un brun plus sombre ; quelques-unes des pennes de la queue terminées de blanc ; la gorge d'un olivâtre clair, nuancée de jaune ; la poitrine et le haut du ventre fauves ; le bas-ventre et les couvertures inférieures de la queue bruns ; les jambes d'un gris vineux, l'iris orangé ; le bec noir ; les pieds d'un brun jaunâtre ; le tarse non garni de plumes ; la queue étagée, dépassant les ailes de huit pouces et plus.

M. Commerson a décrit à Madagascar un *coucou* qui paroît ressemblant à celui-ci ; il en diffère en ce que sa taille est celle d'une *poule ;* son poids est de treize onces et demie ; il a sur la tête un espace nu, sillonné, légèrement peint en bleu et environné d'un cercle de plumes d'un beau noir ; celles de la tête et du cou douces et soyeuses ; quelques barbes autour de la base du bec, dont le dedans est noir ainsi que la langue qui est fourchue ; l'iris rougeâtre ; les cuisses noirâtres, et la partie intérieure des pennes de l'aile de la même teinte ; les pieds noirs ; longueur totale vingt-un pouces trois quarts ; bec dix-neuf lignes, ses bords tranchans ; les narines semblables à celles des gallinacés ; l'extérieur des deux doigts postérieurs pouvant se tourner en avant comme en arrière ; vol vingt-deux pouces ; dix-huit pennes à chaque aile.

Cet oiseau va de compagnie avec le *coucou verdâtre*. Montbeillard soupçonne que c'est le mâle de cette espèce.

Le Coucou vert et blanc (*Cuculus palliotus* Lath.). Cette espèce très-rare à la Nouvelle-Hollande, a près de douze pouces de longueur totale ; le bec brun et un peu courbé à sa pointe ; l'iris orangé ; le dessus du corps d'un vert brun ; le dessous blanc ; la tête jusqu'aux yeux, noire, cette couleur s'avance sur les côtés du cou jusqu'au milieu, et se termine en forme de palatine ; le dessous des ailes jaunâtre ; les cuisses tachetées de ferrugineux ; les ailes noires ; la queue courte ; les pennes latérales marquées de taches blanches sur les bords extérieurs ; les pieds d'un blanc bleuâtre ondé de noir. *Espèce nouvelle.*

Le Coucou vert du Cap de Bonne-Espérance. *Voyez* Coucou vert doré et blanc.

Le Coucou vert doré et blanc (*Cuculus auratus* Lath., pl. enl. n° 657 de l'*Hist. nat. de Buffon.*). Ce beau *coucou* se trouve en Afrique, au Cap de Bonne-Espérance. Il se tient dans l'intérieur des terres, selon Levaillant ; à Malimbe, dans le royaume de Congo, il habite dans les environs de la mer, selon l'exact observateur Perrein. Il se plaît à la cime des

grands arbres, et fréquente de préférence ceux qui sont en fleurs, où l'attire un grand nombre d'insectes dont il fait sa principale nourriture. Sa grosseur est un peu inférieure à celle de la *grive;* un riche vert doré brille sur son plumage, depuis la base du bec jusqu'au bout de la queue ; cinq bandes blanches se font remarquer sur la tête, l'une au milieu du sinciput, deux autres au-dessus des yeux, qui se prolongent en arrière, et les deux dernières plus étroites et plus courtes au-dessous de l'oeil. Cette couleur termine les couvertures, les pennes alaires et caudales, et forme des mouchetures sur la paire latérale de la queue et la penne la plus extérieure des ailes ; tout le dessous du corps est d'un beau blanc à l'exception de quelques raies vertes sur les flancs et les plumes du bas de la jambe qui retombent sur le tarse, les pieds sont gris, et le bec est vert brun ; longueur totale, environ sept pouces ; bec, sept à huit lignes ; queue composée de dix pennes étagées, et qui, dans leur état naturel, sont divergentes ; ailes fort longues, et seulement dépassées de quinze lignes par la queue.

Le Coucou vert huppé de Guinée. *Voyez* Touraco.

Le Coucou vert huppé de Siam. *Voyez* Coucou a longs brins.

Le Coucou *dit* le Vieillard (*Cuculus pluvialis* Lath.). Une espèce de duvet blanc qu'a cet oiseau sous le menton, lui a fait donner le nom de *vieillard.* On l'appelle encore l'*oiseau de pluie*, parce qu'il redouble, dit-on, ses cris lorsqu'il doit pleuvoir. On le trouve toute l'année à la Jamaïque, où il cherche dans les bois et les buissons les insectes, les baies et petits lézards, qui sont sa nourriture ordinaire. Peu méfiant, il se laisse approcher de fort près avant de prendre son essor.

Des plumes d'un brun foncé, duvetées et soyeuses, couvrent le dessus de sa tête ; le dessus du corps, les ailes et les deux pennes intermédiaires de la queue sont cendrés et mélangés d'olivâtre ; la gorge est blanche ; la poitrine et le reste du dessous du corps sont roux ; les autres pennes de la queue noires et terminées de blanc, la plus extérieure est de plus bordée de cette dernière couleur ; la mandibule supérieure noire, l'inférieure blanchâtre ; pieds, d'un noir bleuâtre ; grosseur un peu au-dessus de celle du *merle ;* longueur totale, de quinze à seize pouces neuf lignes ; bec, un pouce ; queue composée de dix pennes étagées, dépasse les ailes de presque toute sa longueur.

Ce *coucou* se trouve aussi à Saint-Domingue, mais il y est beaucoup plus rare que le *tacco,* avec lequel il a la plus grande analogie. (Vieill.)

COUCOU, nom spécifique d'un poisson du genre des Raies. *Voyez* au mot Raie. (B.)

COUCOUAT. C'est ainsi que le jeune *coucou* s'appelle en Sologne, suivant M. Salerne. (S.)

COUDEY (*Parra indica* Lath., ordre des Échassiers, genre du Jacana. *Voyez* ces deux mots.). Ce *jacana* est connu dans l'Indostan sous le nom de *coudey*, et au Bengale sous ceux de *peepee*, de *mowa* et de *dulpee*, d'après sa manière de vivre et de nager. Taille de la *poule-d'eau*; bec jaune et bleu sombre à la base de sa partie supérieure; tache rouge près de son ouverture; tête, cou et parties inférieures du corps d'un noir bleuâtre foncé; dos et ailes d'un brun cendré, mais plus foncé, et inclinant au violet sur les pennes primaires; trait blanc au-dessus des yeux; pieds d'un brun mêlé de jaune. Le mâle et la femelle se ressemblent.

Cet oiseau solitaire vit dans la partie des marais de l'Inde, où il est difficile de l'approcher, place son nid sur des espèces d'île flottante et le cache dans les herbes les plus épaisses.

(Vieill.)

COUDIOU, nom vulgaire du Coucou, en Provence. *Voyez* ce mot. (Vieill.)

COUDOUC et CONDOUS. *Voyez* Condoma. (S.)

COUDOUNIER. C'est le nom du Coignassier dans quelques cantons de la France. *Voyez* ce mot. (B.)

COUDOUS ou CANNA (*Antilope oreas* Linn. *Voy.* tom. 31, pag. 120 et 196, pl. 15 de l'*Hist. nat. des Quadrupèdes de Buffon*, édition de Sonnini.), quadrupède du genre Antilope, et de la seconde section de l'ordre des Ruminans. (*Voyez* ces mots.) Le *coudous* est un des plus grands animaux à pieds fourchus qu'on voie dans l'Afrique méridionale; sa longueur est de huit pieds, sa hauteur de cinq, mesurée depuis la partie du dos qui est au-dessus des épaules et qui forme là une éminence assez remarquable; son poids est de sept à huit cents livres; la couleur de son corps est d'un fauve tirant sur le roux, il est blanchâtre sous le ventre; sa tête et son cou sont d'un gris cendré, et quelques-uns de ces animaux ont tout le corps de cette couleur; tous ont au-devant de la tête, des poils qui y forment une espèce de crinière.

Les cornes du *coudous* sont très-grosses, presque droites et d'une substance épaisse et noire; elles portent depuis la base et dans la plus grande partie de leur longueur, une grosse arête, épaisse et relevée d'environ un pouce; et quoique la corne soit droite, cette arête proéminente fait un tour et

demi de spirale dans la partie inférieure, et s'efface en entier dans la partie supérieure, qui se termine en pointe. Le *coudous* a un fanon très-remarquable qui lui pend au-devant de la poitrine, et qui est de la même couleur que la tête et le cou; celui des femelles est moins grand; aussi sont-elles un peu plus petites que les mâles; elles ont moins de poils sur le front, et c'est presque en cela seulement que leurs figures diffèrent. Cet animal a, comme *l'élan*, une loupe sous la gorge, de la hauteur d'un pouce, produite par l'os du larynx, elle se trouve aussi dans la femelle. La queue du *coudous* qui est longue de deux pieds trois pouces, est terminée par une touffe de longs poils ou crins noirs; les sabots sont aussi noirs.

Les *coudous*, que les habitans du Cap nomment *élans*, et que les Caffres appellent *inpoofs*, sont presque tous détruits dans le voisinage du Cap, mais il ne faut pas s'en éloigner beaucoup pour en rencontrer; on en trouve dans les montagnes des Hottentots hollandais. Ces animaux marchent par troupes de cinquante à soixante, et quelquefois on en voit deux ou trois cents ensemble, près des fontaines; il est rare de voir deux mâles dans une troupe de femelles, parce qu'alors ils se battent, et le plus foible se retire; ainsi, les deux sexes sont souvent à part. Le plus grand marche ordinairement le premier; c'est un très-beau spectacle que de les voir trotter et galopper en troupes; si l'on tire un coup de fusil chargé à balle parmi eux, tout pesans qu'ils sont, ils sautent fort haut et fort loin, et grimpent sur des lieux escarpés, où il semble qu'il est impossible de parvenir; quand on les chasse, ils courent tous contre le vent, et, avec un bon cheval il est aisé de les couper dans leur marche: ils sont fort doux. Leur chair est excellente; on casse leurs os pour en tirer la moelle qu'on fait rôtir sous la cendre; elle a un bon goût, et on peut même la manger sans pain; leur peau est très-ferme, on s'en sert pour faire des ceintures et des courroies; les poils qui sont sur la tête du mâle ont une odeur forte d'urine, qu'ils contractent, dit-on, en léchant les femelles. Celles-ci ne font jamais qu'un petit à la fois.

On a proposé de rendre ces animaux domestiques, de les faire tirer au chariot, et de les employer comme des bêtes de somme, ce qui seroit une acquisition très-importante pour la colonie du Cap.

Le *coudous* de Buffon est le même animal que son *canna*. Il ne faut pas le confondre avec le CONDOMA, que les Hollandais nomment COESDOES (qui se prononce *coudous*.). *Voy.* ces mots. (DESM.)

COUDOUS. Les Hollandais du Cap de Bonne-Espérance désignent sous ce nom le CONDOMA. *Voyez* ce mot. (DESM.)

COUDRE MANCIENNE. *Voyez* au mot VIORNE. (B.)

COUDRIER, c'est un des noms vulgaires du NOISETIER. *Voyez* ce mot. (B.)

COUEPI, *Couepia*, très-grand arbre à fleurs polypétalées, à feuilles alternes, ovales, pointues, entières, ondées en leurs bords, à courts pétioles, velues de roux, à fleurs naissantes par bouquets à l'extrémité des rameaux.

Chaque fleur a un calice monophylle, à tube un peu courbé et à limbe à cinq dents; plusieurs pétales; un grand nombre d'étamines, insérées sur un anneau qui couronne l'entrée du calice, c'est-à-dire, monadelphiques; un ovaire supérieur, ovale, aminci à sa base, chargé d'un style filiforme, long, courbé, à stigmate aigu.

Le fruit est une grosse noix ovale, à écorce épaisse, fibreuse et crevassée, dans laquelle est une amande amère, qui se partage en deux lobes.

Cet arbre croît à la Guiane, où ses semences fournissent une très-bonne huile.

Schreber a réuni ce genre figuré pl. 207 des *Plantes de la Guiane*, par Aublet, avec celui du COUPI, également figuré pl. 280, et en a formé un seul sous le nom d'ACIA. (B.)

COVET, nom donné par Adanson, à une coquille du genre BUCCIN. C'est le *buccinum reticulatum* Linn. *Voyez* au mot BUCCIN. (B.)

COTETTE, c'est la *cretelle hérissée*, qui croît abondamment en Italie, dans les blés, et dont la semence altère la qualité du pain. *Voyez* au mot CRETELLE. (B.)

COUGARD. *Voyez* COUGUAR. (S.)

COUGOURDE, c'est un des noms de la COURGE A CALLEBASSE, ou COURGE BOUTEILLE, que sa forme étranglée dans son milieu, rend propre à être facilement portée. *Voyez* au mot COURGE. (B.)

COUGOURDETTE, autre espèce de COURGE A LIMBE DROIT. *Voyez* ce mot. (B.)

COUGUAR (*Felis concolor* Linn. *Voyez* tom. 26, pag. 305 de l'*Hist naturelle des quadrupèdes de Buffon*, édition de Sonnini.), quadrupède du genre et de la famille des CHATS, ordre des CARNASSIERS, sous-ordre des CARNIVORES. (*Voyez* ces mots.) Le *couguar* de Buffon, que l'on nomme *pouma* ou *puma* à Quito, et *gouazouara* au Paraguay, est un des plus grands quadrupèdes carnassiers de

l'Amérique; il a cinq pieds deux pouces de longueur, deux pieds six pouces de hauteur aux jambes de devant et deux pieds huit pouces aux jambes de derrière. La tête de cet animal ressemble beaucoup à celle du chat. Cependant le nez est plus large et plus élevé entre les yeux. La langue est garnie de papilles qui la rendent âpre. Dans chaque mâchoire il y a six incisives, dont la dernière de chaque côté est conique, deux canines très-fortes, et trois molaires laciniées; dans la mâchoire supérieure, la dent molaire la plus proche des canines est étroite et séparée des autres par un petit espace. La queue est très-longue.

Le poil du *couguar* est très-serré, long d'un pouce, et très-doux; depuis la tête jusqu'au bout de la queue, ce poil est roussâtre ou mélangé de roux et de noir; les flancs sont de couleur rousse moins foncée, et le ventre est blanc, avec une légère teinte de couleur cannelle. Il y a une tache noire de la largeur d'un écu de six francs, au point où naissent les moustaches; on en remarque une autre derrière chaque oreille; l'extrémité des oreilles est noire; les lèvres, la mâchoire inférieure, l'entre-deux des quatre jambes, une tache au-dessus de l'angle antérieur de l'œil, et une autre située au-dessous de cet angle, et qui s'étend en longueur vers le bord antérieur de l'œil, sont blancs, ainsi que les longs poils de l'intérieur de l'oreille. Le bout de la queue est noir.

Le *puma* ou *couguar*, a reçu de plusieurs voyageurs les noms de *lion d'Amérique* et de *tigre roux* ou *tigre poltron*; mais ce quadrupède du nouveau continent, diffère beaucoup du *tigre* et du *lion*, qui ne se trouvent que dans les parties chaudes de l'ancien. Il est plus petit que le *tigre*, et son pelage n'est pas orné de bandes noires transversales comme celui de cet animal; sa couleur le rapproche du *lion*, mais il est plus petit, de forme plus alongée; son cou est dépourvu de crinière, et sa queue n'est pas terminée comme celle du *lion* par un flocon de longs poils.

Le *couguar* se rapproche assez du *jaguar* par la grandeur et la forme, mais il en diffère par la couleur de sa robe. Celle du *couguar*, de couleur rousse, ne présente aucune tache. Celle du *jaguar*, au contraire, est jaunâtre en dessus, blanche sous le ventre, et parsemée, principalement sur la tête, le cou, les quatre jambes et le ventre, de taches noires pleines et irrégulières, De plus, ces animaux présentent, dans leurs habitudes, des différences assez sensibles. *Voyez* JAGUAR.

Le *couguar* de la Guiane, ainsi que l'a prouvé don Félix d'Azara, et que le pensent la plupart des naturalistes, est le

même animal que le *puma* du Pérou et que le *tigre* du pays des Iroquois, cité par Buffon d'après Charlevoix ; et n'a que très-peu de rapports avec l'*ocorome* des Moxes du Pérou, qui est le *raton crabier.*

En faisant l'histoire naturelle du *couguar*, Buffon a confondu les habitudes et même les caractères de forme de cet animal, avec les caractères et les habitudes du *jaguar* et du *raton crabier;* aussi son travail, fondé sur les notes inexactes de Frésier et sur les *oui-dires* des habitans de Cayenne, recueillis par Laborde, est-il rempli d'erreur et jette-t-il du louche sur l'histoire naturelle de ces trois animaux. Don Félix d'Azara, dans son intéressant ouvrage sur les quadrupèdes de la province du Paraguay, releve quelques-unes de ces erreurs, et c'est d'après lui que nous allons détailler les habitudes du *couguar.*

Cet animal est moins féroce et plus facile à tuer que le *jaguar;* les Paraguaisins l'ont presque fait disparoître de leur terre ; cependant on en trouve encore quelques-uns dans les grandes plaines dépourvues de bois des environs de Buénos-Ayres ; il se cache dans les broussailles, sans jamais s'introduire dans les cavernes, comme le fait le *jaguar.* Il grimpe aux arbres, quoiqu'ils soient droits, préférant, à ce qu'on dit, les plus élevés, montant et descendant d'un seul saut, en quoi il diffère également du *jaguar*, qui monte et descend à la manière des *chats*, et qui choisit les arbres un peu inclinés.

Le *couguar* ne cherche point à faire du mal à l'homme ni aux jeunes enfans, ni aux *chiens*; quoiqu'il les trouve endormis ; au contraire, il fuit et se cache beaucoup, manifestant de la timidité ; et comme il n'est pas très-véloce, quoique beaucoup plus léger que le *jaguar*, il y a des chasseurs à cheval qui l'enlacent sans crainte.

Il ne tue ni les vaches, ni les chevaux, ni les mulets, et il ne se hasarde qu'avec les jeunes poulains, les genisses et les brebis, et d'autres animaux moindres encore. Il va seul ou avec une compagne. Il est féroce et cruel sans nécessité, puisque lorsqu'il en trouve l'occasion, il tue cinquante brebis et plus, pour en lécher le sang, en quoi il est encore différent du *jaguar*, et en ce qu'il a moins de force, plus de légèreté, qu'il est plus enclin à vaguer, qu'il s'approche davantage des lieux habités et moins des rivières.

Buffon dit qu'autrefois les *couguars* passoient en grand nombre, et en nageant, dans l'île de Cayenne. Mais comme la circonstance d'habiter le voisinage des rivières et des lacs,

convient infiniment plus au *jaguar* qu'au *couguar*, on ne doit pas douter que Buffon n'ait pris les mœurs du premier animal pour les appliquer au second.

On dit que le *couguar* ne fait que deux ou trois petits. Cet animal, pris jeune et châtré, devient aussi doux qu'aucun *chien* puisse l'être, et si paresseux, qu'il passe la majeure partie du temps étendu et dormant ; il joue comme le *chat*, et use des mêmes ruses et des mêmes gestes que cet animal ; lorsqu'on le caresse, il s'étend et fait entendre le même *rou rou* que le *chat* fait entendre en pareil cas. Il cache l'excédent de la viande qu'on lui donne, avec du sable ou de la paille, et la reprend ensuite lorsqu'il a faim. Il lèche sa proie pour la manger ensuite, à la manière des *chats*, c'est-à-dire en commençant par un bout, et continuant sans dépecer, sans tirailler ni secouer.

Le *couguar* se trouve dans toutes les contrées de l'Amérique comprises entre le pays des Iroquois et la terre des Patagons ; mais il est plus commun dans la partie méridionale de ce continent que dans la septentrionale. Le *couguar de Pensylvanie* décrit par Colinson, ne paroît être qu'une simple variété de l'espèce du *couguar*. Mais sa description publiée par Buffon est tellement inexacte, qu'on ne doit pas trop y ajouter foi. (Desm.)

COUGUAR DE PENSYLVANIE. *Voyez* Couguar. (Desm.)

COUGUAR NOIR, ne paroît être qu'une simple variété du Jaguarète ou *tigre noir*. (Desm.)

COUI, nom qu'on donne, dans les colonies françaises, à l'enveloppe osseuse du fruit du *calebassier*, lorsqu'on l'a vidée et disposée pour être travaillée en tasses ou autres vases de différentes formes, &c. Il paroît qu'on appelle généralement de ce nom, à Saint-Domingue, tous les vases faits avec des noyaux de fruits, tels que ceux des *palmiers*, &c. (B.)

COU-JAUNE (*Sylvia pensilis* Lath., pl. enl., n° 686, fig. 1 de l'*Hist. nat. de Buffon.* Ordre Passereaux ; genre de la Fauvette. *Voyez* ces deux mots.). Vivacité, gaîté, ramage agréable, jolie robe, taille dégagée, tels sont les attributs de cette charmante *fauvette de Saint-Domingue*, où les uns l'appellent *cou-jaune*, d'après la couleur de sa gorge, et d'autres *chardonneret*, sans doute d'après quelques rapports dans le chant, car elle n'en a ni le plumage ni les habitudes. Son gosier la rapproche beaucoup plus du *sucrier*, avec lequel elle auroit de l'analogie dans le choix de sa nourriture, dans ses mœurs, dans la manière de construire et de placer son nid,

si réellement ils sont tels que le dit Buffon. (*Voyez* Sucrier.)

Le *cou-jaune* a le sommet de la tête gris-noir ; plus clair sur le cou et plus foncé sur le dos ; les sourcils blancs ; une petite tache jaune entre le bec et l'œil ; les couvertures des ailes mouchetées de noir et de blanc par bandes horizontales ; de grandes taches blanches sur les pennes, dont la bordure extérieure est gris-blanc ; les quatre pennes latérales terminées par une large tache blanche ; la gorge, le devant du cou et la poitrine jaunes ; le ventre blanc ; les flancs grivelés de blanc et de gris-noir ; les pieds d'un gris-verdâtre ; longueur quatre pouces neuf lignes.

La femelle diffère par des couleurs plus ternes et par le jaune du dessous du corps, qui est beaucoup moins vif. (Vieill.)

COUIPO. *Voyez* Pierre des végétaux. (Pat.)

COUKEELS (*Cuculus orientalis* Lath., pl. enl., n° 274 de l'*Hist. nat. de Buffon*. Ordre Pies ; genre du Coucou. *Voyez* ces deux mots.). Montbeillard a réuni, sous ce nom, trois *coucous* des Indes, dont celui-ci est le plus grand ; sa taille est celle du *pigeon*, et sa longueur de seize pouces ; tout son plumage est d'un noir brillant, changeant en vert et en violet ; le bec et les pieds sont gris. Cet oiseau est décrit par Brisson sous le nom de *coucou noir des Indes*.

Le second est de la grosseur de notre *coucou*, et a quatorze pouces de longueur ; le bec noir à la base, et jaune à la pointe ; tout son plumage d'un noirâtre tirant au bleu. Il porte ordinairement sa queue épanouie.

Le troisième (c'est le *coucou noir du Bengale* de Brisson) est de la grosseur du *merle*, et a neuf pouces de longueur ; tout son corps est couvert de plumes d'un noir brillant, changeant en vert, violet, bleu et poupre, à l'exception du côté intérieur et du dessous des pennes alaires ; il a le bec d'un orangé vif ; les bords de la mandibule supérieure non pas droits, mais ondés ; les pieds d'un brun rougeâtre ; les ongles noirâtres, et la queue composée de dix pennes étagées. C'est à cet oiseau qu'appartient proprement le nom de *coukeel*, qu'il porte au Bengale, et que Montbeillard a généralisé aux deux autres. La disproportion de grandeur entre cet oiseau et les deux premiers, ne permet pas de les regarder comme des variétés, ainsi que l'a fait Montbeillard, d'après leurs couleurs. Brisson a eu donc raison de faire du premier et du dernier deux espèces distinctes. (Vieill.)

COULAC. On appelle ainsi l'*alose* sur quelques rivières de France. *Voyez* au mot Alose. (B.)

COULACISSI (*Psittacus galgulus* Var. Lath., fig. pl. enl. de *Buffon*, n° 520.), oiseau du genre des PERROQUETS, de l'ordre des PIES (*Voyez* ces mots.), et de la division des *perruches à queue courte* dans l'*Hist. nat. de Buffon*. (*Voyez* au mot PERRUCHE.) M. Latham ne regarde point le *coulacissi* comme une espèce distincte, et il la donne pour une variété de la *perruche à tête bleue*.

C'est aux Philippines, et particulièrement à l'île de Luçon que l'on trouve cette très-petite *perruche*, qui ne surpasse pas le moineau en grosseur; elle y porte le nom de *coulacissi*. Son plumage est d'un vert dont l'éclat est relevé par le rouge du front, du bec, de la gorge, du croupion, des pieds et des ongles, et par le demi-collier orangé du dessus du cou. Ce demi-collier manque à la femelle, ainsi que le rouge de la gorge; mais elle a une tache bleuâtre de chaque côté de la tête, entre le bec et l'œil. (S.)

COULASSADE. C'est en Provence le nom de la *calandre* ou *grosse alouette*, à cause de son collier noir. *Voyez* CALANDRE. (S.)

COULAVAN (*Oriolus chinensis* Lath., pl. enl., n° 50 de l'*Hist. nat. de Buffon*, ordre PIES, genre du LORIOT. *Voyez* ces deux mots.). Ce *loriot*, un peu plus gros que celui d'Europe, a le bec plus fort à proportion, et a, ainsi que lui, le plumage d'un beau jaune. On remarque sur sa tête une tache noire, en forme de fer à cheval, dont la partie convexe borde l'occiput, et dont les branches passent par-dessus les yeux, et aboutissent aux coins de l'ouverture du bec; la couleur noire couvre aussi les pennes des ailes et de la queue; mais sur les caudales, le jaune termine les deux intermédiaires, et sur les autres, il s'étend d'autant plus loin vers leur origine, qu'elles s'éloignent plus de celles-ci, de manière qu'il couvre la plus extérieure dans presque la moitié de sa longueur; le bec et les ongles sont jaunâtres, et les pieds noirs.

La femelle diffère du mâle, en ce que sa couleur jaune est mélangée d'olivâtre, et que le noir est moins foncé.

On trouve cette espèce à la Cochinchine, et dans plusieurs autres parties de l'Inde, où elle a été vue par Sonnerat. (VIEILL.)

COULEQUIN, *Cecropia*. C'est un arbre à fleurs incomplètes, dont le tronc est élevé de trente-six à quarante pieds, sans rameaux, comme articulé à sa surface, et creux dans son intérieur. Les feuilles ne viennent qu'au sommet; elles sont grandes, ombiliquées, palmées, scabres en dessus, cotonneuses en dessous, divisées en neuf à dix lobes, et portées sur

de longs pétioles ; les fleurs sont dioïques, d'une couleur herbacée, et naissent sur des chatons cylindriques, fasciculés, enfermés, dans leur jeunesse, dans des spathes ovales, pointues et caduques.

Les chatons mâles sont imbriqués d'écailles turbinées, munies de deux ouvertures, et chacune de ces écailles porte deux étamines.

Les chatons femelles sont imbriqués d'ovaires nombreux, comprimés, tétragones, obtus, munis chacun d'un style fort court, à stigmate lacinié.

Les fruits sont des baies uniloculaires, à une seule semence.

Cet arbre croît dans les Antilles et à la Guiane. Les Créoles l'appellent *bois trompette*. Ses baies sont bonnes à manger ; son bois est extrêmement tendre, et sert, sur-tout sa racine, à allumer du feu, par le moyen d'un autre morceau de bois dur, qu'on fait tourner avec rapidité dans un trou qu'on y a formé avant. (B.)

COULEURS. (*Ornithologie.*) Peu d'animaux ont une robe où la fonte des couleurs soit aussi bien entendue, où les nuances soient aussi variées, où les teintes soient aussi brillantes que celle des oiseaux. Sur les uns, elles ont la propriété de changer, selon la direction de la lumière; sur d'autres, elles ont le poli des métaux; sur beaucoup, elles sont mattes. Audebert, frappé de l'éclat et de la variété des reflets qui font la parure des *colibris* et des *oiseaux-mouches*, desira en connoître la cause ; pour y parvenir, il a comparé leur plumage à celui des autres oiseaux, et a reconnu que la diversité des teintes et des reflets étoit due à la forme des plumes et de leurs barbes ; d'après cela, il divise les *couleurs* en plusieurs classes : *mattes, brillantes*, *changeantes* et *métalliques*.

Les *couleurs mattes* sont celles qui ne sont point susceptibles de changer de nuances par les différentes directions du jour; les barbes des plumes qui sont ainsi colorées, ont leur tiges garnies de chaque côté, depuis leur base jusqu'à leur extrémité, de barbules très-fines et très-déliées. La plupart des oiseaux d'Europe offrent des exemples de *couleur matte*.

Les *couleurs brillantes* sont celles qui, sans avoir la propriété de changer de nuances, ont cependant un éclat analogue à celui des corps polis : cet éclat est dû à la forme particulière des barbes des plumes; telles sont les plumes rouges des *pics*, les plumes jaunes ou rouges des *cassiques*, celles des *manakins*, celles des *guit-guits*, &c. Les barbes de ces plumes n'ont de barbules qu'à leur base; le reste est nu, cylindrique,

lisse et très-poli. On trouve des barbes de plumes brillantes, qui sont munies de barbules; mais alors ces barbules sont fort courtes; telles sont les petites plumes bleues et noires de l'aile du *geai* de France et du *geai bleu* de l'Amérique; mais elles diffèrent dans les plumes vertes des *perroquets*. Les tiges des barbes sont séparées, et laissent voir les barbes dont elles sont munies. Quelquefois celles-ci sont colorées, mais leur *couleur* est si matte, qu'au lieu d'ajouter à l'éclat de la tige, elle ne sert qu'à la tempérer. Ainsi l'éclat des plumes brillantes est due à la dureté et au poli des tiges de leurs barbes, et cet éclat est d'autant plus vif, que les barbules sont plus courtes. Aussi le *guit-guit vert* est-il beaucoup plus brillant que les *perroquets*, parce que ses plumes ont des barbes absolument nues, et semblables à des piquans.

Les *couleurs changeantes*, non-seulement brillent par leur poli, mais encore elles ont la propriété de changer de nuances, selon l'angle que décrit le rayon qui les éclaire. Le *cotinga vert*, à gorge violette, paroît vert de mer, lorsque l'œil se trouvant à-peu-près placé entre cet oiseau et la lumière, le rayon lumineux décrit un angle aigu; mais il devient bleu, à mesure que cet angle se rapproche de l'obtus. Cependant les barbes des plumes de ce *cotinga* n'ont rien d'apparent qui puisse être regardé comme la cause de ce changement; elles sont comme toutes les plumes brillantes, barbues à leur base, lisses et cylindriques dans tout le reste de leur longueur. Suivant la théorie de Newton, ce changement de *couleur* vient de ce que les barbules n'étant qu'un peu plus denses que l'air environnant, les rayons, en passant de ce milieu dans les lames que l'on suppose situées à la surface des corps, n'éprouvent que peu de divergence; ainsi, suivant Newton, les *couleurs changeantes* des plumes sont le résultat de leur densité, qui se trouve, à peu de chose près, égale à celui du milieu environnant.

Les *couleurs métalliques* ont un éclat parfaitement semblable à celui des métaux. Toutes les barbes des plumes ainsi colorées, qu'Audebert a été à même d'observer, sont munies de barbules dont l'aspect annonce la dureté. Ces barbules sont également larges dans toute leur longueur, et paroissent tronquées à leur extrémité. Vues au microscope, on remarque sur leur surface une file de points très-lumineux, et qui paroissent enfoncés; car ils sont d'autant plus brillans, que la lumière qui les frappe approche de la perpendiculaire, et ils deviennent d'autant plus obscurs, qu'elle approche de l'horizontale. Sur l'*étourneau cuivré d'Afrique*, les barbes des plumes ont des barbules entièrement noires du côté extérieur,

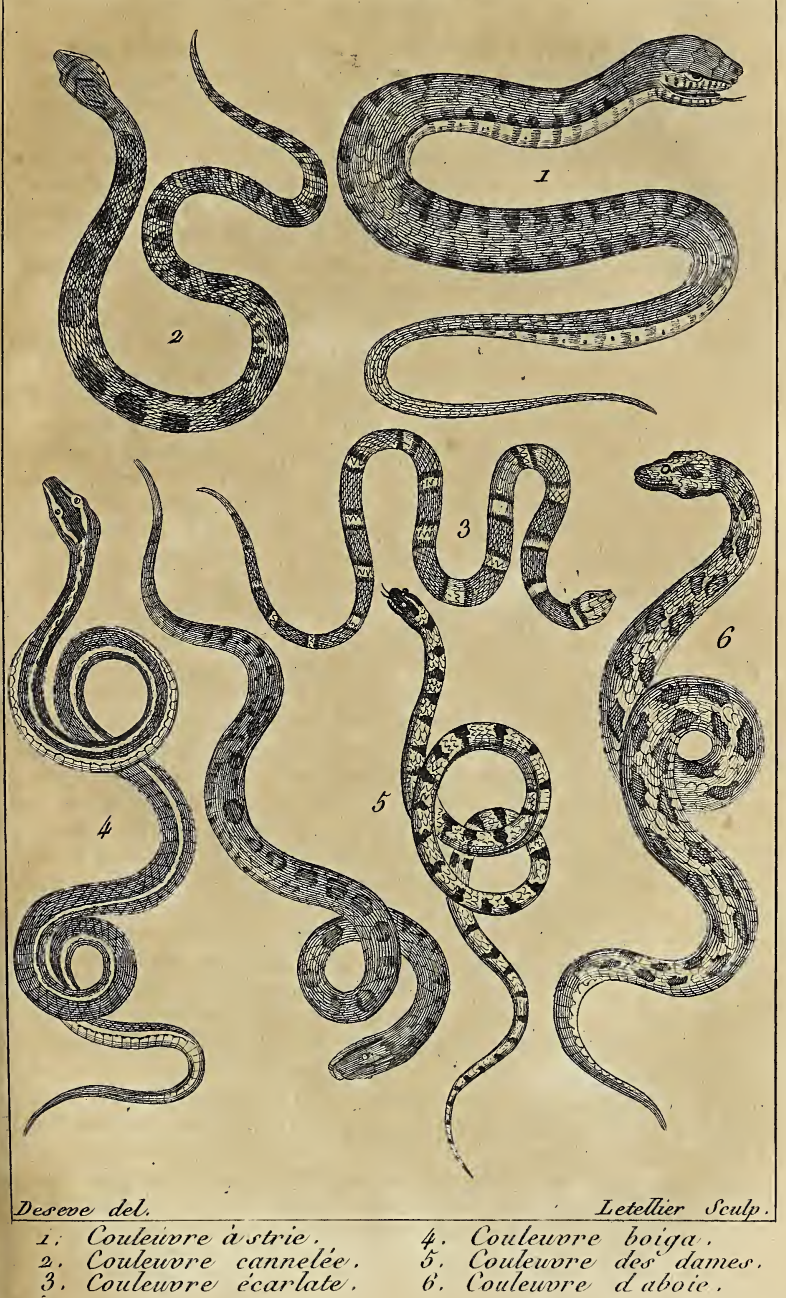
jusqu'aux deux tiers de la tige en partant de la base. Les barbules du côté intérieur sont plus longues, elles sont noires vers la tige; mais les deux tiers, jusqu'à l'extrémité, sont colorés d'un bleu foncé. Ces barbes s'imbriquent les unes sur les autres, de manière que toute la partie noire des barbules se trouve entièrement cachée. Les plumes du *coucou doré d'Afrique* sont très-brillantes; aussi leurs barbes ont des barbules entièrement colorées. Les barbes des plumes du *paon* sont aussi entièrement colorées; mais ici les barbules sont convexes, de manière que la tige paroît enfoncée. Les barbes des plumes du *soui-manga* sont munies de barbules très-grosses, d'inégale longueur, et fortement marquées de points enfoncés. De-là il résulte que les *couleurs métalliques* doivent leur brillant à la densité des plumes, au poli de leur surface et à ce grand nombre de petits miroirs concaves, qu'on remarque sur leurs barbules. Quel que soit l'éclat des *couleurs* qui brillent sur ces oiseaux, il est loin des feux que jette la gorge du *rubis topaze*. On trouvera la cause de cet éclat éblouissant, qui distingue les *colibris* et les *oiseaux-mouches*, au mot PLUMES. (*Extrait de l'Introduction de l'hist. des colibris*, par Audebert.) (VIEILL.)

COULEUVRE, *Coluber*, genre de reptiles de la famille des SERPENS, qui offre pour caractère des plaques transversales sous le ventre, deux rangées de demi-plaques transversales sous la queue, une tête couverte de neuf écailles plus grandes que celles du corps, des dents presque égales, sans crochets à venin, et une queue conique.

Ce genre n'est pas ici le même que celui de Linnæus; on en a retranché, à l'imitation de plusieurs naturalistes, toutes les espèces qui sont pourvues de crochets à venin pour en former le genre VIPÈRE. (*Voyez* ce mot.) Ainsi donc il ne comprend plus que des *serpens* innocens ou du moins qui ne peuvent pas donner la mort par une simple morsure.

Cependant les *couleuvres*, malgré qu'elles soient souvent parées des plus brillantes couleurs, et qu'on puisse presque toujours les prendre sans danger, malgré même l'utilité dont elles sont pour l'homme dans quelques cas, partagent la proscription générale qu'on a vouée aux animaux de leur famille : on leur fait une guerre perpétuelle et générale; et, si leur espèce n'est pas détruite, c'est que leurs moyens d'échapper à la mort par la fuite sont nombreux, et que leur multiplication est rapide.

La grandeur des *couleuvres* varie beaucoup. On en trouve de plusieurs toises et de quelques pouces de long, d'un diamètre très-considérable relativement à leur longueur, et



1. Couleuvre à strie.
2. Couleuvre cannelée.
3. Couleuvre écarlate.
4. Couleuvre boiga.
5. Couleuvre des dames.
6. Couleuvre d'aboie.

d'une longueur immense relativement à leur diamètre. Le nombre de leurs plaques ventrales, comparé à celui de leurs demi-plaques caudales, varie également beaucoup dans chaque espèce différente, et même est sujet, comme dans les autres genres, à de fréquentes irrégularités dans les individus de la même espèce. *Voyez* au mot Serpent.

Les écailles varient aussi, les unes sont parfaitement lisses, les autres carénées, mais la forme hexaèdre alongée paroît y être la dominante.

La tête des *couleuvres* est plus ou moins applatie, et représente assez fréquemment une ellipse parfaite, mais le plus souvent un ovale étroit dans sa partie antérieure. On a cru long-temps qu'il n'y avoit que les *vipères* qui eussent la faculté de l'applatir, de l'élargir à volonté, mais on sait actuellement que quelques *couleuvres*, des plus innocentes, jouissent également de cet avantage, quoiqu'il soit vrai que la très-grande majorité ne puisse en changer la forme. Elle est couverte d'écailles, presque toujours plus grandes et souvent différentes de celles des autres parties du corps, ordinairement au nombre de neuf, disposées ainsi, 2. 2. 3. 2; c'est dire qu'il y en a deux qui couvrent la pointe du museau, que deux suivent, et qu'ensuite il y a deux rangs de trois et de deux, après lesquels viennent les écailles dorsales.

Il n'y a pas, comme on l'a déjà dit, de crochets à venin à la mâchoire des *couleuvres*. Leur bouche est généralement armée de deux rangs de dents immobiles, très-aiguës, plus ou moins longues et plus ou moins recourbées en arrière, qui sont souvent d'inégale longueur, et qui paroissent dans le cas de repousser lorsqu'elles ont été cassées ou arrachées. Leur langue est assez longue, presque toujours bifide à son extrémité, et cachée, dans l'état de repos, sous une grosse masse charnue, située au fond de la bouche. Leur gosier est susceptible d'une grande dilatation dans quelques espèces, d'une moindre dans quelques autres, selon la nature des animaux dont elles sont appelées à se nourrir.

L'accouplement des *couleuvres* doit présenter, sans doute, quelque variété selon les espèces, mais on ne sait généralement que ce qui est rapporté au mot Serpent. (*Voyez* ce mot.) Elles sont réellement ovipares, c'est-à-dire qu'elles déposent toutes, ou presque toutes, des œufs oblongs, membraneux, soit dans le sable, soit dans le fumier, soit dans tout autre endroit, laissant au soleil le soin de les faire éclore, et au hasard celui de veiller sur leurs petits.

La nourriture des *couleuvres* varie selon les espèces, mais elle est toujours animale; les unes préfèrent les insectes,

d'autres les vers, d'autres les reptiles, d'autres les coquillages, d'autres les poissons, d'autres les oiseaux; d'autres enfin les petits quadrupèdes, tels que les souris, les écureuils, &c. &c. Elles s'en saisissent, soit au passage, soit à la course, et les avalent toujours entiers en commençant par la tête, le plus souvent tout en vie. Ainsi chaque fois qu'on dira avoir vu des *couleuvres* sucer le lait des vaches, manger des fruits dans un jardin, on pourra hardiment assurer que c'est une imposture du berger ou du jardinier, malgré le préjugé généralement adopté dans presque toute l'Europe.

On cite des *couleuvres* de plus d'un siècle, mais les faits sur lesquels on s'appuie pour constater ce grand âge ne sont rien moins que constatés. On peut, malgré cela, être assuré par la comparaison des plus grands individus d'une espèce, avec ceux dont on peut apprécier l'âge, qu'elles sont susceptibles d'une très-longue vie. *Voyez* au mot SERPENT.

Toutes les *couleuvres* des pays froids et tempérés s'enfoncent en terre, en automne, pour y rester engourdies pendant tout l'hiver, et par conséquent sans prendre de nourriture; mais dès que la chaleur du soleil est assez forte pour se faire sentir au fond de leurs retraites, on les voit sortir et se mettre en quette pour rompre le jeûne qu'elles ont éprouvé; ce n'est que lorsqu'elles se sont refaites par deux mois de nourriture, c'est-à-dire au milieu du printemps, qu'elles commencent à chercher les moyens de propager leur espèce.

Ce genre est le plus abondant en espèces de toute sa famille. Latreille en cite cent douze espèces dans son *Histoire naturelle des Reptiles*, faisant suite au *Buffon*, édition de Déterville, et il est très-probable que ce nombre sera doublé un jour, car celles d'Europe même ne sont pas encore toutes connues. On se contentera ici de mentionner celles qui intéressent le plus, soit parce qu'elles sont communes, soit parce qu'elles sont belles, soit enfin parce qu'elles présentent quelque circonstance remarquable dans leurs mœurs.

Ainsi que les autres reptiles, les *couleuvres* peuvent s'employer et s'emploient quelquefois en médecine comme dépurantes, diaphorétiques et sudorifiques. On en fait des bouillons qu'on recommande dans les affections rhumatismales, les maladies de la peau, les scrophules, &c. Leur chair contient en effet un alcali volatil très-abondant : on s'en apperçoit, à l'odeur, dès qu'elles commencent à se corrompre, et on en acquiert la preuve par l'analyse. (*Voyez* au mot VIPÈRE.) Dans quelques cantons de la France, on les mange sous le nom d'*anguille de haie*, et on dit que c'est un aliment extrêmement savoureux, mais dont l'usage habituel donne

lieu à des maladies putrides. En Afrique, en Amérique, et dans quelques autres parties du monde, on les recherche beaucoup pour ce même objet. Il est des peuples qui fondent sur elles une bonne partie de leur cuisine, et d'autres chez qui elles sont plus rares, la regardent comme un mets si excellent, qu'il est réservé pour la table des hommes les plus riches ou les plus puissans.

La graisse des *couleuvres* passe pour un des meilleurs topiques calmant et résolutif qu'on puisse employer.

Latreille divise les *couleuvres* en deux sections; celles dont les écailles du dos sont relevées par une arête forment la première, et celles dont les écailles sont lisses forment la seconde; mais comme beaucoup de *couleuvres* ont été décrites et même dessinées, sans mentionner ce caractère, ce naturaliste a été obligé de faire une troisième division pour les espèces où il n'a pas été indiqué.

Les principales espèces de la première division, sont :

La Couleuvre a collier, *Coluber natrix*, qui a cent soixante-dix plaques abdominales et cent cinquante-trois paires de caudales; le corps d'un gris bleuâtre en dessous, avec quatre rangées de taches noires, dont les latérales sont plus grandes, et une tache d'un blanc jaunâtre de chaque côté du cou. Elle se trouve dans toute l'Europe, sur le bord des eaux; c'est certainement la plus *commune*, quoiqu'une autre ait usurpé ce nom. Elle atteint ordinairement deux à trois pieds de long. On la connoît sous le nom de *serpent à collier*, d'*anguille des haies*, *serpent d'eau*, *serpent nageur*, &c. On peut la manier sans crainte, car ce n'est que lorsqu'elle est irritée qu'elle cherche à mordre, et sa morsure n'est pas dangereuse. Elle siffle avec force dans ses momens de colère, darde sa langue, anime son regard, et répand, quand on la touche, une odeur fétide, se rapprochant de celle qu'exhalent des matières animales qui ont un commencement de putréfaction, et qui contiendroient de l'ail. Cette odeur est produite, tant par une humeur blanche qui suinte de dessous ses écailles, que par ses excrémens qu'elle lâche avec force dans les momens de danger. Il est extrêmement difficile de faire perdre cette odeur aux mains qui en sont imprégnées.

Lacépède rapporte qu'en Sardaigne on l'élève et la nourrit dans les maisons, qu'elle n'est pas insensible aux caresses, s'approchant doucement de ses maîtres, se cachant sous leurs habits, s'entortillant autour de leur cou et de leurs bras, suçant leur salive, &c. Dans cette île, on la regarde comme un animal de bon augure, et on la laisse entrer librement dans les maisons.

J'en ai fréquemment conservé chez moi pendant des espaces de temps assez considérables, mais jamais je n'ai pu les accoutumer à se familiariser au point de venir prendre la nourriture dans les mains, ni leur faire boire du lait en les mettant dedans, ni leur faire manger de la viande crue ou cuite. Elles ne vouloient que des animaux vivans, tels que de petites *grenouilles*, des *hélices*, des *lymnées*, et autres petits coquillages, mais du reste elles n'étoient ni peureuses ni méchantes.

Cette *couleuvre* dépose jusqu'à quarante œufs dans des trous sur le bord des eaux, dans le fumier, dans des meules de foin. Ils sont ovales, gros comme le doigt, et attachés à la suite les uns des autres, en forme de chapelet, par une matière gluante. L'ignorance les attribue à des coqs, lorsqu'on les trouve isolés dans du fumier. J'en ai trouvé une fois des milliers, ainsi réunis, dans une vieille meule de foin. C'est au milieu de l'été que les petits éclosent, et avant l'hiver ils ont déjà acquis près d'un demi-pied, et sont en état de passer, sans manger, la mauvaise saison dans la terre avec leur père et mère. Ils préfèrent souvent le fumier lorsqu'il est sec à raison de sa chaleur; et une fois j'en ai aussi vu une si grande quantité réfugiés dans une masse de cette nature, que les domestiques ne voulurent point le charger sur des tombereaux pour le charier aux champs. Il fallut attendre le printemps pour faire cette opération.

Pendant la belle saison, la *couleuvre à collier* se tient dans les endroits où elle peut espérer de trouver une nourriture abondante. Au printemps, c'est toujours sur le bord des eaux; en été, c'est dans les haies, dans les bois humides. Elle grimpe fort aisément sur les arbres pour aller surprendre les jeunes oiseaux, nage avec la plus grande agilité pour prendre les petits poissons, les reptiles aquatiques, &c.

Cette *couleuvre* est figurée dans Séba, vol. 2, pl. 4, n°s 1, 2 et 3; et pl. 10, n°s 1, 2 et 3; dans l'*Histoire naturelle des Serpens*, par Lacépède : elle présente d'assez nombreuses variétés.

La Couleuvre vipérine a cent cinquante-trois plaques abdominales, et quarante-sept paires de caudales. Son corps est roussâtre en dessus, avec des taches sur le dos, en losange, noirâtres en leur contour, jaunâtres dans leur disque; il a de petites bandes sur les flancs, noirâtres et plus claires au milieu, le dessous du corps jaunâtre, avec une ou deux taches d'un noir bleuâtre sur chaque plaque.

Cette espèce se trouve dans les parties intérieures de la

France, et atteint environ deux pieds. Elle présente quelques variétés. Latreille, auquel on doit sa connoissance, l'a fait figurer dans l'*Histoire naturelle des Reptiles*, faisant suite au *Buffon*, édition de Déterville.

La Couleuvre a quatre raies a deux cent quatre-vingts plaques abdominales; soixante-treize paires de caudales; le corps roussâtre en dessus, avec deux raies brunes, longitudinales de chaque côté. Elle se trouve dans les parties méridionales de la France, et atteint souvent plus de six pieds de longueur. Elle est figurée dans l'*Hist. nat. des Serpens*, par Lacépède, qui l'a fait connoître le premier.

La Couleuvre d'Esculape a cent soixante-quinze plaques abdominales; soixante-quatre paires de caudales; le dessus du corps d'un gris brun ou roussâtre, avec une large bande d'un noir bleuâtre de chaque côté, et une suite de petites taches blanches au-dessous de chaque bande.

Cette espèce n'est pas le *coluber esculapii* de Linnæus, qui est mentionné ci-dessous, mais le véritable *serpent d'Esculape* des anciens, que l'on trouve dans les parties méridionales de l'Europe et dans la Turquie d'Asie. Ses habitudes sont à-peu-près les mêmes que celles de la *couleuvre à collier*, mais sa grandeur est plus considérable, puisqu'elle atteint fréquemment quatre pieds et la grosseur du bras d'un enfant. Elle est très-commune en Italie, où on la dresse à venir lorsqu'on l'appelle, à faire des tours de passe-passe de plusieurs sortes: c'est dire qu'elle est très-douce, et qu'elle se familiarise aisément avec l'homme. Elle servoit autrefois d'emblême au dieu de la médecine, à Esculape, et elle sert encore aujourd'hui de symbole à l'art de guérir. On la voit figurée dans les *Reptiles d'Allemagne*, par Sturm, et dans l'*Histoire naturelle des Serpens*, par Lacépède.

La Couleuvre daboie a cent soixante-neuf plaques abdominales; quarante-six paires de caudales; le corps blanchâtre, avec trois rangs longitudinaux de grandes taches ovales, rousses, bordées de noirâtre. Elle se trouve en Afrique, où elle est l'objet d'un culte religieux. Les habitans du royaume de Juida, à la suite d'une bataille qu'ils gagnèrent sur leurs ennemis par l'effet de l'apparition d'un individu de cette espèce, lui ont bâti un temple qui est desservi par des prêtres, et dans lequel on apporte journellement des offrandes, on amène annuellement des vierges; le tout pour l'usage du dieu serpent qui ne meurt jamais. Ses parens meurent cependant, puisqu'on punit de cette peine ceux qui les tuent; qu'on a

proscrit du pays les cochons, parce qu'ils les mangeoient, et qu'on en voit un individu au Muséum national de Paris. Cet individu, qui a trois pieds et demi de long, a la tête entièrement couverte d'écailles semblables à celles du dos, au lieu des plaques indiquées ci-devant, comme propres à ce genre.

On dit que cette espèce est très-utile aux habitans de ces contrées brûlantes, en détruisant tous les serpens venimeux et les insectes nuisibles qui s'y trouvent; qu'elle est d'ailleurs très-douce et très-familière.

La Couleuvre ibibe, *Coluber ordinatus* Linn., a cent trente-huit plaques abdominales, et soixante-douze paires de caudales; son corps est bleu, nué de taches noires, et quatre grandes plaques derrière l'anus. Elle se trouve en Amérique, et est figurée dans Séba, tom. 2, pl. 20, n° 2. Un individu qu'on conserve au Muséum national de Paris, a deux pieds de long.

Latreille observe que plusieurs *couleuvres* ont, comme celle-ci, de grandes plaques derrière l'anus, et que ce caractère pourra servir un jour pour diviser le genre.

La Couleuvre a stries, *Coluber porcatus*, a cent vingt-huit plaques abdominales; soixante-huit paires de caudales; le corps brun en dessus, avec des taches irrégulières et sans ordre; des fascies rougeâtres sur les flancs; le dessous blanchâtre, tacheté de roux. Elle se trouve en Caroline, sur le bord des eaux, et a positivement les mœurs de la *couleuvre à collier*. Elle passe pour dangereuse, parce que sa tête est susceptible de s'élargir lorsqu'elle est en colère, et qu'elle mord avec fureur, mais elle n'a pas de crochets à venin. Elle est figurée dans l'*Hist. nat. des Reptiles*, faisant suite au *Buffon*, édition de Déterville. Je l'ai le premier observée, décrite et dessinée dans son pays natal.

Parmi les *couleuvres* qui ont les écailles unies, il faut remarquer,

La Couleuvre verte et jaune, qui a deux cent six plaques abdominales et cent sept paires de caudales. Son corps est d'un vert noirâtre en dessus, avec une multitude de petites lignes jaunes; en dessous il est jaunâtre, avec une suite de points noirs de chaque côté. Elle se trouve dans les parties moyennes et méridionales de la France, où elle est très-commune, ce qui la fait appeler la *commune* par Daubenton, qui l'a décrite le premier. Elle atteint souvent cinq pieds de long. On la rencontre dans les haies, sur le bord des bois, dans les lieux sur-tout où il y a des rochers ou des tas de pierres. Elle se nourrit de souris, d'oiseaux, de crapauds et autres reptiles.

Elle grimpe très-facilement et très-fréquemment sur les arbres, et nage avec facilité, quoiqu'elle habite rarement les environs des eaux. Elle n'est point méchante, mais cependant elle s'élance lorsqu'on la met en colère, sur celui qui l'irrite, mais sa morsure n'est pas à craindre. J'en ai fréquemment conservé dans des appartemens, et je puis confirmer l'exactitude des faits rapportés par Daubenton. On peut même la réduire, jusqu'à un certain point, en domesticité et la faire obéir.

A la fin de l'été, quelque temps avant de se renfermer, ces *couleuvres* font entendre le soir des sifflemens répétés. Elles semblent se répondre, et s'agitent beaucoup. On est persuadé, dans la Bourgogne, que c'est le temps de leurs amours, mais cependant ces amours sont achevés à cette époque, depuis deux ou trois mois. Je n'ai pas pu m'assurer de la véritable cause de ces sifflemens, et j'invite ceux qui sont à portée de les entendre, à la chercher.

Cette *couleuvre* est figurée dans l'*Hist. nat. des Serpens*, par Lacépède.

La Couleuvre lisse, *Coluber austriacus*, a cent soixante-douze plaques abdominales; quarante-six paires de caudales. Son corps est d'un gris roussâtre, très-luisant en dessus, avec cinq lignes derrière les yeux, une bande derrière la tête, et deux rangs de taches alternes le long du dos, brunes ou noirâtres. Elle se trouve dans presque toute l'Europe, dans les bois et les lieux montagneux. Elle ressemble au premier coup-d'œil à la *couleuvre à collier*, mais ses écailles lisses, et son défaut de taches jaunes, l'en séparent à l'examen. Elle n'est pas rare aux environs de Paris, où je l'ai observée un des premiers. Elle est figurée dans Laurenti, tab. 5, fig 1; et dans l'*Hist. nat. des Reptiles*, faisant suite au *Buffon*, édition de Déterville. C'est la *couleuvre ferrugineuse* de Sparmann, la *chatoyante* de Razoumowski.

La Couleuvre tétragone a cent vingt-six plaques abdominales; quarante-quatre paires de caudales; le corps tétragone, très-lisse et fort luisant; le dos d'un gris verdâtre ou cendré, avec une ligne de points noirs au milieu; les côtés d'un gris roussâtre; le dessous jaunâtre, avec une ligne de points noirs de chaque côté. Elle se trouve en France, à ce que croit Latreille, qui le premier l'a fait connoître dans son *Tableau des Reptiles indigènes*.

La Couleuvre bande noire, *Coluber esculapii* Linn., a cent soixante-seize plaques abdominales; quarante-deux paires de caudales; le dessus du corps pâle, avec des fascies et des anneaux noirs; une bande noire entre les yeux. Elle se trouve

dans l'Inde, et est figurée dans Séba, tom. 2, pl. 18, fig. 4. Molina dit qu'elle se trouve aussi très-fréquemment au Chili.

La Couleuvre molure a deux cent cinquante plaques abdominales; soixante paires de caudales; le dessus du corps d'un roux blanchâtre, avec une rangée longitudinale de grandes taches rousses bordées de brun. Elle se trouve dans les Indes, où elle acquiert plus de six pieds de long. Elle se rapproche des *boa*, selon Lacépède, qui l'a figurée dans son *Hist. nat. des Serpens*.

J'avois rapporté à cette espèce une *couleuvre* trouvée en Caroline; mais Lacépède ayant fixé, en la figurant dans son *Histoire des Serpens*, celle qu'on devoit appeler *molure*, elle se trouve faire une espèce nouvelle, que Latreille a appelée la *couleuvre cannelée*, et qu'il a figurée, ainsi que la précédente, dans son *Hist. nat. des Reptiles*, faisant suite au *Buffon*, édition de Déterville: c'est l'Hétérodon de Beauvois. (*Voyez* ce mot.) On la redoute beaucoup en Caroline, mais c'est parce qu'elle ressemble beaucoup au *crotale millet*, qui est si dangereux. *Voyez* au mot Crotale.

La Couleuvre boyga, *Coluber ahœtula*, a cent soixante-six plaques abdominales; quatre-vingt-huit paires de caudales; le corps bleu, avec des raies d'un jaune doré longitudinales; une bande blanche le long de la mâchoire supérieure.

Cette espèce vient d'Amboine, et est représentée dans Séba, tom. 2, tab. 82, fig. 1; dans l'*Histoire des Serpens* de Lacépède, et dans celle des *Reptiles*, faisant suite au *Buffon*, édition de Déterville. Elle acquiert environ trois pieds de long sur un diamètre de quelques lignes. Ses riches couleurs sont très-agréablement disposées. Elle est très-vive dans ses mouvemens, grimpe facilement sur les plus grands arbres, et se nourrit des oiseaux qu'elle y surprend, ou qu'elle attire par une espèce de sifflement. Elle est aussi douce que belle. Les habitans des pays où elle se trouve jouent avec elle, l'entortillent autour de leurs bras, sans qu'elle cherche à les mordre.

La Couleuvre nasique, *Coluber mycterizans*, a cent soixante-treize plaques abdominales; cent cinquante-sept paires de caudales; le corps très-mince, verdâtre, rayé de blanc, et le nez retroussé. Elle se trouve en Amérique. Elle a près de cinq pieds de longueur sur cinq à six lignes de diamètre. J'ai trouvé en Caroline la *couleuvre* figurée dans le second volume de Catesby, pl. 47, et qui a été rapportée à cette espèce; mais j'ai lieu de croire qu'elle n'est pas la même que celle du *Museum Adolphianum Frederickianum*, tab. 5, fig. 1,

et tab. 19, fig. 2. Elle n'a ni le museau alongé, ni la tête anguleuse. C'est un reptile des plus élégans et des plus doux. Sa belle couleur vert clair, sa grande longueur et l'agilité de ses mouvemens, fait craindre de la perdre de vue lorsqu'on la rencontre sur des buissons où elle se tient de préférence. Elle vit de petits oiseaux, de raines, de chenilles, et sans doute d'insectes. La première que j'ai observée, avoit cent soixante plaques abdominales, et cent trente paires de caudales. Sa longueur totale étoit de près de trois pieds.

Le *nasique* de Séba est encore très-probablement une espèce distincte.

J'observe que les *couleuvres à groin de cochon*, sont assez nombreuses, et pourront un jour servir à diviser le genre.

La Couleuvre cenco a deux cent vingt plaques abdominales; cent quatre-vingt-quatre paires de caudales; le corps très-délié, brun en dessus, avec des taches blanchâtres, ou d'un brun couleur de rouille. Elle se trouve en Amérique, où elle vit de vers et de fourmis. Elle n'est pas plus grosse qu'une plume à écrire, et sa longueur est de quatre pieds.

La Couleuvre fer a cheval, *Coluber hippocrepis*, a deux cent quarante-une plaques abdominales; cent soixante-dix-neuf paires de caudales; son corps est livide, varié de brun, avec des taches noirâtres, sur le cou, dont une, grande, en forme de fer à cheval. Elle se trouve en Amérique. Sa longueur totale est de près de deux pieds.

La Couleuvre ibiboca a cent soixante-seize plaques abdominales; cent soixante-une paires de caudales; les écailles grisâtres, bordées de blanc. Elle se trouve dans le Brésil, et a cinq pieds et demi de long. Le mâle a les deux verges hérissées de pointes, et terminées par cinq membranes circulaires, plissées et frangées, avec quatre cercles formés de piquans d'une nature écailleuse.

La Couleuvre écarlate a cent soixante-douze plaques abdominales; quarante-quatre paires de caudales; le corps d'un rouge de vermillon, avec des bandes transversales d'un blanc jaunâtre entre deux noires. Elle se trouve en Caroline, et atteint environ un pied et demi de longueur. J'ai observé plusieurs fois cette couleuvre qui a un très-brillant aspect, lorsqu'elle rampe sur le sable aux rayons du soleil, et qui est très-douce, ne cherchant jamais à se défendre lorsqu'on la prend dans les mains. Les Sauvages s'en faisoient des colliers et des bracelets, lorsqu'ils n'avoient pas du corail, du verre, et autres parures rouges plus solides. Je l'ai figurée le premier.

La Couleuvre verdatre, *Coluber æstivus*, a cinquante-

cinq plaques abdominales, et cent quarante-quatre paires de caudales. Son corps est très-délié, vert en dessus, et vert mêlé de jaunâtre en dessous. Elle se trouve en Caroline, et est figurée tom. 2, pl. 57 de Catesby. Sa douceur, sa familiarité, l'élégance de sa taille et la beauté de sa couleur, la font voir avec plaisir. On peut la manier, la mettre dans son sein, la laisser s'entortiller autour du bras, sans craindre qu'elle cherche à faire du mal. Je l'ai trouvée plusieurs fois, et toujours avec un nouvel intérêt.

La Couleuvre saurite a cent cinquante-six plaques abdominales, soixante paires de caudales; elle est verdâtre avec un dos brun rayé longitudinalement. Elle se trouve en Caroline, et est figurée dans Catesby, tom. 2, pl. 50. Je l'ai observée plusieurs fois sous les écorces d'arbres, et je puis dire qu'elle est fort jolie et fort douce.

La Couleuvre lien, *Coluber constrictor*, a cent soixante-dix-huit plaques abdominales, quatre-vingt-huit paires de caudales, le corps délié, d'un noir ou d'un brun très-foncé en dessus, avec la gorge blanche, et le nez retroussé. Elle se trouve en Caroline, où je l'ai observée fréquemment dès le commencement du printemps. Elle est figurée dans Catesby, tom. 2, pl. 48. Elle atteint huit pieds de longueur.

Cette *couleuvre* est très-forte et se défend opiniâtrément lorsqu'on l'attaque, mais sa morsure n'est pas dangereuse. On dit dans ce pays qu'elle se bat contre le serpent à sonnettes, et qu'elle l'étouffe dans ses replis. Elle fait une grande destruction de rats et de souris : aussi est-elle respectéee des habitans, qui la voient avec plaisir entrer dans leurs maisons.

Parmi les espèces dont les écailles n'ont pas été suffisamment observées, il faut principalement remarquer :

La Couleuvre des dames, qui a cent dix-huit plaques abdominales, et soixante paires de caudales; dont le corps est blanc avec des fascies annulaires noires, et la tête panachée de blanc et de noir. Elle se trouve à la côte de Coromandel, et est figurée dans Séba, tome 2, pl. 54, n° 1, et dans l'*Histoire naturelle des Reptiles*, faisant suite au *Buffon*, édition de Déterville. Elle tire son nom de ce que les femmes, de ce pays, se plaisent à l'élever et à la mettre dans leur sein pour se rafraîchir pendant les grandes chaleurs.

La Couleuvre Diane a deux cent quatre-vingt-dix-huit plaques abdominales, soixante-deux paires de caudales, le corps grêle, rayé alternativement de blanc et de brun. Elle se trouve dans les déserts salés des environs de la mer Caspienne.

La Couleuvre jaune et bleue a trois cent douze plaques abdominales, quatre-vingt-treize paires de caudales; le dessous du corps d'un gris changeant, à reflets jaunes, bleus ou verts, plus clair sur les côtés, divisé en un grand nombre de carreaux par des raies d'un bleu éclatant, bordées de jaune. Elle se trouve dans l'île de Java, où elle acquiert une telle grandeur, qu'on la compare à un arbre. Elle a été décrite dans les *Actes de la Société de Batavia* pour 1787, sous le nom de *grande couleuvre de Java.*

La Couleuvre naja, qui a deux cent sept plaques abdominales, cent neuf paires de caudales, le dessous du corps noir avec des bandes obliques blanches. Elle se trouve en Egypte, et devient très-grande. (B.)

COULEUVRÉE. C'est la Brionne de France. *Voyez* ce mot. (B.)

COULIAVAN, GOULIAVAN, noms que les Cochinchinois donnent au Coulavan. *Voyez* ce mot. (Vieill.)

COULILABAN ou COULILAVAN. C'est l'écorce d'une espèce de *laurier* des Indes orientales, *Laurus culilaban* Linn., figuré par Rumphius, *amb.* 3, tab. 14, qui approche beaucoup de celle du *cannelier.* Voyez au mot Laurier. (B.)

COULIN. Brisson écrit ainsi le nom du Goulin. *Voyez* ce mot. (S.)

COULON, ancien nom du Pigeon et du Ramier. *Voy.* ces mots. (S.)

COULONCHAUD. *Voyez* Tournepierre. (Vieill.)

COUMA. *Voyez* Coumier. (S.)

COUMAROU, *Coumarouna* Aublet, *Guiane*, tab. 296. C'est un arbre de la famille des Légumineuses, dont les feuilles sont alternes, ailées, composées de deux ou trois folioles de chaque côté, et d'un pétiole canaliculé et terminé par une longue pointe. Les folioles sont alternes, ovales, oblongues; les fleurs sont d'un pourpre violet, et disposées en grappes axillaires et terminales.

Chaque fleur a un calice monophylle turbiné, divisé en trois parties, dont les deux supérieures plus grandes; une corolle de cinq pétales inégaux, attachés sur la paroi interne et inférieure du calice, trois relevés, marqués de veines violettes, deux inclinés et plus courts; huit étamines réunies à leur base; un ovaire supérieur, oblong, comprimé, renfermé dans la graine des étamines, surmonté d'un style courbe à stigmate obtus.

Le fruit est une gousse ovale, oblongue, accuminée, jau-

naître, charnue, qui, sous une coque dure et fragile, contient une semence ovale, oblongue, d'une odeur aromatique approchant de celle des amandes, mais plus forte et plus agréable.

Cet arbre croît dans les grandes forêts de la Guiane. Les Indigènes font des colliers de ses amandes, et en mettent dans leurs armoires pour les parfumer. Le bois et l'écorce sont sudorifiques. Scopoli l'a appelé *heinsie*. (B.)

COUMIER, *Couma*, arbre résineux et laiteux dont la fructification est encore imparfaitement connue. Ses feuilles sont disposées trois par trois, ovales, pointues, entières. Ses fruits sont des baies globuleuses, un peu applaties à leur sommet, qui contiennent dans une pulpe ferrugineuse, trois à cinq semences un peu comprimées.

Cet arbre croît dans les forêts de la Guiane : il est nommé *poirier* par les Français. La chair de ses fruits est remplie d'un suc âcre et laiteux avant sa maturité ; fondante, un peu pâteuse, et fort agréable lorsqu'elle est complètement mûre. On les mange et on les regarde comme un des bons fruits du pays.

Le *coumier* est figuré pl. 392 des *Plantes de la Guiane*, par Aublet. (B.)

COUP. L'oiseau de vol prend *coup*, quand il heurte trop fortement contre sa proie. (S.)

COUPAYA, grand arbre de Cayenne, dont la racine s'emploie aux mêmes usages médicaux que le *simarouba*. On soupçonne que c'est le même arbre que la *bignone copaya* d'Aublet, n° 650. *Voyez* au mot BIGNONE. (B.)

COUPE-BOURGEON. Les cultivateurs de plusieurs pays de vignobles en France donnent ce nom à un insecte qui coupe les bourgeons des vignes, des pêchers, des abricotiers, &c. *Voyez* LISETTE. (S.)

COUPEL, nom donné par Adanson à une coquille du genre CÔNE. C'est le *conus hœbreus* de Linn. *Voyez* au mot CÔNE. (B.)

COUPEROSE ou VITRIOL, nom vulgaire des sulfates métalliques : la *couperose blanche* est le *sulfate de zinc* ; la *couperose verte*, le *sulfate de fer* ; et la *couperose bleue*, le *sulfate de cuivre*. Voyez les articles de ces métaux. (PAT.)

COUPEUR D'EAU, dénomination donnée au BEC-EN-CISEAUX. *Voyez* ce mot.

Dans les relations du capitaine Cook, l'on appelle *coupeurs d'eau* les *pétrels* des mers méridionales. *Voyez* PÉTREL. (S.)

COUPI, *Acioa* Aublet, *Guiane*, tab. 280. C'est un arbre très-élevé, à feuilles alternes, ovales, pointues, dont les pétioles sont courts, et garnis à leur base de deux stipules caduques ; à fleurs violettes, disposées en bouquets ou corymbes terminaux.

Chaque fleur offre un calice monophylle, tubuleux, charnu, à cinq découpures, dont trois plus grandes; cinq pétales oblongs, obtus, dont trois relevés plus grands, obtus, et deux plus petits inclinés, tous s'insérant sur un disque qui couronne l'entrée du calice; une douzaine d'étamines réunies à leur base et inégales; un ovaire supérieur, obrond, velu, porté sur un pédicule applati, et surmonté d'un style courbé vers son sommet, et à stigmate aigu.

Le fruit est une grosse noix ovale, dont l'écorce, épaisse, coriace, crevassée, recouvre une coque mince dans laquelle est une amande qui se partage en deux lobes.

Cet arbre paroît avoir les plus grands rapports avec le *couépi*, et lui a même été réuni par Schreber. (*Voyez* au mot Couépi.) Il vient, comme lui, à la Guiane, et on y mange aussi ses fruits qui sont regardés comme très-bons. Leurs amandes fournissent par expression une huile douce. (B.)

COUPOUI, *Coupoui*, grand arbre de la Guiane, dont les fleurs ne sont pas encore connues. Il a le bois mou et blanc, les branches nues; les feuilles, qui ne paroissent qu'à leur extrémité, sont ovales, oblongues, échancrées à leur base, et portées sur de longs pétioles : elles sont lisses en dessus, âpres en dessous, et fort grandes.

Le fruit naît à l'extrémité des branches, a la forme d'un citron, est couronné par le calice, et ne renferme qu'une amande.

Cet arbre est figuré pl. 377 des *Plantes de la Guiane*, par Aublet. (B.)

COUQUELOURDE ou COQUELOURDE. *Voyez* Anémone. (Pat.)

COURANT DE MER. C'est un mouvement horizontal et progressif des eaux de la mer, qui paroît indépendant de l'action des vents, et qui est quelquefois si rapide, que, dans un temps parfaitement calme, il fait parcourir aux vaisseaux plus d'une lieue par heure.

Il y a un *courant général* qui se porte constamment d'Orient en Occident. D'autres qui suivent cette marche pendant six mois, et une marche contraire pendant les six mois suivans ; d'autres paroissent dépendre du flux et du reflux ; d'autres enfin sont accidentels et irréguliers.

Buffon attribue en général les *courans* à l'action des vents, et à celui du flux et du reflux.

Suivant Daniel Bernouilli, qui a donné sur cette matière un beau travail en 1751, le *courant général d'Orient en Occident* est dû au mouvement diurne de la terre *d'Occident en Orient.*

Il compare le mouvement de la terre à celui d'un cylindre qu'on feroit mouvoir sur son axe dans un vase cylindrique rempli d'un fluide.

La couche de ce fluide qui touche immédiatement le cylindre aura sans doute la même vîtesse, et dans le même sens que le cylindre lui-même; mais les couches suivantes perdront successivement une partie de cette vîtesse, à mesure qu'elles approcheront des parois du vase qui les contient, et celle qui touche immédiatemeut ces parois sera dans une inertie complète.

Le globe terrestre représente le cylindre de l'expérience: la mer et l'atmosphère représentent le fluide qui environne le cylindre, et l'éther qui remplit tout l'univers, représente les parois immobiles du vase cylindrique.

D'après cette comparaison, l'on peut concevoir que la couche d'eau qui touche immédiatement le fond de la mer, suit le même mouvement que le noyau même de la terre, c'est-à-dire d'Occident en Orient; mais comme ce mouvement diminue à mesure que les couches d'eau se trouvent plus élevées, il en résulte qu'elles paroissent se mouvoir en sens contraire, c'est-à-dire d'Orient en Occident; quoiqu'en effet elles participent plus ou moins du mouvement de la terre d'Occident en Orient, mais avec une vîtesse beaucoup moindre; et d'autant plus petite, que ces couches s'éloignent davantage du noyau solide.

Le même effet a lieu dans l'atmosphère, d'ou résulte pareillement un mouvement apparent de l'air, d'Orient en Occident, qui produit les *vents alizés.*

A l'égard des *courans réguliers* et *périodiques* qui, dans certains parages, vont pendant six mois de l'Est à l'Ouest, et pendant les six autres mois, de l'Ouest à l'Est, et que les vents accompagnent dans les mêmes directions, Bernouilli les attribue à la dilatation des eaux par la chaleur du soleil: dilatation qui a lieu alternativement pendant six mois dans chaque hémisphère; de sorte que quand le soleil est dans l'hémisphère boréal, le *courant* se dirige au Sud, et quand il est dans l'hémisphère austral, le *courant* se dirige au Nord.

Et si l'on voit des *courans périodiques* aller de l'Est à l'Ouest, et de l'Ouest à l'Est, cette direction particulière est due au gisement et à la forme des côtes de la mer.

Il y a des *courans* dans la mer Atlantique, qui vont constamment de l'Ouest à l'Est, notamment le long des côtes occidentales d'Afrique, depuis le Cap-Vert jusqu'à la baie de Fernando-Poo, près de l'équateur, ce qui fait une étendue de plus de trois cents lieues du Nord au Sud.

Bernouilli explique ce phénomène, en disant que la mer, poussée d'abord d'Orient en Occident, rencontre l'Amérique qui lui oppose une barrière, et qui la fait refluer du côté de l'Afrique.

Toute l'hypothèse de Bernouilli sur les *courans*, quoique plausible à quelques égards, présente trop de difficultés pour être regardée comme bien satisfaisante.

1°. Il paroît démontré que l'éther ou le fluide qui remplit l'univers, n'offre nulle résistance aux corps qui s'y meuvent; il ne sauroit donc être comparé aux parois du vase cylindrique de son expérience, dont la force d'inertie détruit le mouvement imprimé par le cylindre au fluide qui l'environne.

2°. Il est pareillement démontré que les fluides qui environnent un corps solide animé d'un mouvement de rotation sur son axe, finissent par prendre dans toute leur masse, un mouvement parfaitement semblable, lorsqu'ils n'éprouvent point de résistance extérieure; ainsi, le prétendu retardement dans le mouvement des couches supérieures des eaux de la mer ne sauroit avoir lieu.

3°. Si les *courans généraux* dépendoient du mouvement diurne de la terre, ils devroient diminuer de puissance à mesure qu'on s'éloigne de l'équateur, et se trouver nuls aux environs des pôles : et c'est ce qui n'arrive point; car il existe un *courant* de la plus grande force d'Orient en Occident, dans le détroit de Waigatz, au-delà du cercle polaire, entre la Nouvelle-Zemble et les côtes de Sibérie. Ce *courant* chasse continuellement dans les mers d'Europe une immensité de glaces, des mers voisines du pôle.

4°. Il seroit difficile d'attribuer le *courant d'Occident en Orient* de la mer Atlantique, au remous des eaux qui ont frappé les côtes d'Amérique, puisque ce *courant* qui porte les eaux sur les côtes d'Afrique, ne commence à se faire appercevoir qu'à vingt lieues de ces mêmes côtes; or, s'il étoit produit par la cause qu'on lui assigne, il seroit sensible dans tout l'espace qui sépare l'Amérique de l'Afrique.

L'hypothèse de Bernouilli, présente encore d'autres diffi-

cultés d'un grand poids. L'explication, par exemple, qu'il donne des *courans* qui vont six mois à l'Est et six mois à l'Ouest, en les attribuant à la différence de température de la mer dans les différentes saisons, paroît peu solide. Saussure a fait sur la côte de Gênes, des expériences qui prouvent que la variation dans la température des eaux de la mer ne s'étend tout au plus qu'à trois cents pieds de profondeur, où elle est en tout temps à dix degrés environ.

Et il est aisé de sentir qu'entre les Tropiques où, dans toute saison, la chaleur est à-peu-près la même, et où se trouve la grande masse de l'Océan, la température de ses eaux ne pourroit pas éprouver de changement assez considérable pour produire les effets qu'il lui attribue. Aussi peut-on, ce me semble, regarder le phénomène des *courans*, comme un problême qui reste encore à résoudre; et je doute qu'on parvienne à en donner une solution complète, tant qu'on voudra se contenter de les attribuer à des causes purement mécaniques; et qu'on ne considérera pas le globe terrestre sous un point de vue physiologique. Ce n'est que par une circulation de divers fluides, analogue à celle qui résulte d'une sorte d'organisation, qu'on pourra rendre compte de ce fait, ainsi que de plusieurs autres phénomènes géologiques.

Outre les *courans* qui se manifestent à la surface de la mer, il en existe d'autres à une profondeur plus ou moins considérable, dont la marche est opposée à celle du *courant supérieur*, et qu'on a, pour cette raison, nommés *contre-courans.* Le navigateur Deslandes en cite un exemple remarquable dans une lettre écrite à Buffon en 1773. Il étoit sur la côte d'Afrique dans le golfe de Guinée, et il vouloit aller à Loango à quelques degrés plus au Sud; mais un fort *courant* qui venoit du Midi, lui fermoit le passage.

Étant mouillé par huit brasses d'eau, il s'apperçut qu'il existoit un *courant inférieur* contraire à celui de la surface. Pour s'en assurer, il attacha une serviette à la corde d'une ligne, un peu au-dessus du plomb. Dès que la serviette toucha l'eau, elle prit la direction du *courant supérieur.* A trois brasses de profondeur, elle flottoit indifféremment autour de la ligne, mais de-là jusqu'au fond, elle prenoit une direction contraire à la première.

Deslandes réitéra l'expérience à quelques lieues de la côte, où la mer avoit environ cinquante brasses de profondeur: là, le *courant supérieur* se faisoit sentir jusqu'à la profondeur de douze à quinze brasses.

Pendant deux mois et demi que Deslandes fût dans cette

station, ces effets eurent lieu à divers intervalles qui équivaloient à un mois : dans les autres temps, toute la masse du *courant* se portoit en entier dans le golfe de Guinée.

Ce navigateur se servit ingénieusement de ce *contre-courant,* pour avancer contre le *courant supérieur.* Il imagina une machine qui présentoit beaucoup de surface ; et qui, étant descendue jusqu'au *courant inférieur*, étoit entraînée assez fortement pour remorquer le navire, et lui faire faire environ demi-lieue par heure.

On a pareillement observé qu'il existe dans le détroit de Gibraltar un *courant* très-fort de l'Ouest à l'Est, qui apporte dans cette mer les eaux de l'Océan, et un *contre-courant* qui rentre dans l'Océan ; mais celui-ci est beaucoup moins considérable que le premier, attendu qu'une grande partie des eaux qui sont entrées dans la Méditerranée, y restent pour réparer la perte qu'elle fait continuellement par l'évaporation qui surpasse de beaucoup la quantité d'eau qu'elle reçoit par les fleuves et les rivières qui s'y jettent.

Il y a des *courans accidentels* qui ne se manifestent que dans des circonstances particulières; tel est celui dont parle Saussure, et qui a lieu sur la côte de Gênes, auprès d'Alassio. Il vouloit mettre là ses thermomètres en expérience au fond de la mer, pour en connoître la température, mais il en fut détourné par les pêcheurs les plus expérimentés.

« Ils nous assurèrent unanimement, dit-il, qu'après des » pluies aussi abondantes que celles qui venoient de tomber, les » *courans* portent au couchant avec une telle violence, que, » dans l'espace de trois heures, les pêcheurs perdent leurs » hameçons ; et qu'ainsi, comme nous étions obligés de laisser » nos thermomètres dans la mer, au moins pendant douze » heures, il étoit à-peu-près certain que nous ne pourrions » point les retrouver ».

Voilà donc des *courans de mer* qui deviennent d'une violence extrême après un temps de pluie. Mais, est-ce à ces pluies elles-mêmes qu'on doive attribuer un effet de cette nature, dans une masse d'eau aussi immense que celle d'une mer, c'est ce qui me paroîtroit bien peu vraisemblable. Je ne pense pas qu'il y ait jamais eu de pluie assez générale, assez abondante pour fournir tout-à-coup à la Méditerranée une quantité d'eau qui surpasse celle qu'elle perd par l'évaporation, au point de former un *courant* qui se porte avec violence au détroit de Gibraltar pour se dégorger dans l'Océan.

La cause véritable des *courans de mer* est donc, je le répète, un problème qui n'est pas encore résolu. (Pat.)

COURATARI, *Couratari*, arbre fort élevé, dont la fructification est imparfaitement connue. Ses feuilles sont alternes, ovales, un peu pétiolées. Son fruit est une capsule ligneuse, oblongue, trigone, operculée, et comme tronquée à son sommet. Cette capsule est fermée par un placenta central, détaché, triangulaire, qui porte sur chaque face, des graines oblongues, applaties et bordées d'une aile membraneuse.

Le *couratari* croît dans les forêts de la Guiane. Les naturels du pays se servent des lanières de son écorce qui est très-tenace, pour monter, en en faisant des anneaux, sur les autres arbres.

Swartz, qui a depuis observé cet arbre, nous a appris que c'étoit le PORTLANDE HEXANDRE de Jacquin, qui a pour fleur un tube recourbé, couleur de chair, et six étamines. *Voyez* au mot PORTLANDE. (B.)

COURBARIL, *Hymenea* Linn. (*Décandrie monogynie*), arbre résineux de la famille des LÉGUMINEUSES, qui croît aux Antilles, au Brésil, à la Guiane, et dans d'autres parties de l'Amérique méridionale. On le trouve aussi en Afrique, particulièrement sur les bords de la rivière de Gambie. Il est fort gros, et s'élève à une très-grande hauteur; quelquefois il a jusqu'à trois pieds de diamètre et quarante pieds de tige. Son bois est dur et compacte; son écorce raboteuse et parsemée de taches roussâtres; sa cime est formée par plusieurs branches très-rameuses, qui s'étendent de tous côtés : elles sont garnies de feuilles alternes, disposées par paires à l'extrémité d'un pétiole commun. Ces feuilles sont entières, fermes, unies, luisantes, d'un vert foncé, et terminées en pointe; placées obliquement l'une à l'autre, elles forment un écartement qui ressemble assez bien à l'ouverture d'une grande paire de ciseaux. Chaque feuille présente deux côtés inégaux; l'intérieur est plus étroit et à bord peu courbé; l'extérieur plus large et à bord presque demi-circulaire : on apperçoit à leur surface de très-petits trous, ou points transparens, comme dans les feuilles de *millepertuis*.

Les fleurs du *courbaril* sont d'un jaune pourpre et inodores. Elles naissent à l'extrémité des branches, en épis clairs sur des pédoncules alternes et un peu arqués, qui soutiennent chacun, depuis deux jusqu'à cinq ou six fleurs. Le calice est découpé profondément en quatre ou cinq parties inégales, et qui tombent. La corolle est composée de cinq pétales, creusés en cuiller, presqu'égaux, et plus longs que le calice. Les étamines sont au nombre de dix; elles ont des filets distincts, courbés dans leur partie moyenne, et des anthères ob-



Deseve del. Caquet Sculp.

1. Coulequin ombiliqué. 3. Croton sébifere.
2. Courbaril d'Amérique. 4. Curcuma long.

longues et mobiles. Au centre de la fleur et sur le réceptacle, se trouve un embryon applati et rougeâtre, qui porte un style tortillé dont le stigmate est sphérique. Le fruit est une gousse, composée de deux panneaux, légèrement comprimés, longs de quatre à sept pouces, sur deux à trois pouces de largeur et deux lignes d'épaisseur, tous deux d'une substance ligneuse, de couleur de foie, rudes et comme chagrinés, pénétrés d'un suc résineux. Cette gousse, qui ne s'ouvre point, renferme une pulpe d'un jaune rougeâtre, farineuse, friable, d'une odeur et d'un goût aromatique ou de pain d'épices, nourrissante et bonne à manger. On trouve au milieu de la pulpe, trois ou quatre semences, logées séparément et entourées d'un tissu fibreux; elles sont dures, noires, applaties, ovales, longues d'un pouce, et contiennent une amande oblongue, blanche, un peu amère, d'un goût d'aveline. Voyez l'*Illustration des Genres*, pl. 330.

Il découle du tronc et des branches de cet arbre, une espèce de Gomme ou Résine qui a beaucoup de rapports avec la *résine* Copal (*Voyez* ce mot.), et qui peut, comme celle-ci, être employée dans les vernis transparens. Elle est jaunâtre, claire, d'une odeur douce, agréable, et brûle comme du camphre. C'est la Résine animé occidentale du commerce. (*Voyez* ce mot.) Les Indiens s'en servent pour vernir quelques ustensiles; en la passant dans un bois mou elle leur tient lieu de flambeau.

Le bois du *courbaril* est pesant, solide et excellent pour toutes sortes d'ouvrages. Il a une couleur presque rougeâtre, est susceptible de poli, et dure très-long-temps. On l'emploie en Amérique dans les charpentes : on en fait des meubles, des roues d'une seule pièce pour les chariots et les affûts de canon : et on en construit les arbres et les rouleaux des moulins à sucre. (D.)

COURCAILLET, expression dont se servent les chasseurs, pour désigner le cri des *cailles ;* ils donnent le même nom à un petit sifflet qui imite le cri de ces oiseaux, et sert d'appeau pour les attirer. (S.)

COURELLE, nom spécifique d'une *couleuvre* des îles de l'Amérique. *Voyez* au mot Couleuvre. (B.)

COUREUR (*Corrira*, genre de l'ordre des Palmipèdes). *Voyez* ce mot.

Caractères : bec court, droit et sans dentelures ; cuisses courtes ; jambes longues ; pieds palmés en entier, c'est-à-dire, que les trois doigts extérieurs sont joints ensemble par une membrane entière ; postérieur isolé.

Ce genre n'est composé que d'une seule espèce. *Latham.*

Le COUREUR (*Corrira italica* Lath.), n'est pas aussi gros que l'*avocette ;* ses jambes et son bec sont beaucoup moins longs ; il a la tête, le dessus du cou, le dos, le croupion, les plumes scapulaires, les couvertures supérieures des ailes et de la queue d'une couleur ferrugineuse ; la gorge, le devant du cou, la poitrine, le ventre, les cuisses, les couvertures du dessous de la queue et les côtés blancs; les pennes des ailes pareilles au dos; les intermédiaires de la queue blanches et terminées de noir ; les yeux de cette dernière teinte, et entourés d'un cercle blanc, lequel est bordé d'un rouge bai; le bec jaune avec l'extrémité noire.

Cet oiseau habite, dit-on, l'Italie, et court extrêmement vîte ; de-là lui est venu le nom de *coureur.* Aldrovande est le seul qui l'ait vu, et tous les auteurs n'en parlent que d'après lui. (VIEILL.)

COURE-VITE (*Cursorius* Latham, genre de l'ordre des ÉCHASSIERS. *Voyez* ce mot.). Gmelin a placé cet oiseau parmi les *pluviers ;* comme il en diffère par le bec, Latham en a fait un genre particulier, dont le caractère distinctif de celui du *pluvier* consiste dans la courbure de l'extrémité du bec ; de plus, il a les jambes plus hautes ; il est aussi grand, mais moins gros.

Le COURE-VÎTE (*Cursorius europæus* Lath., *Charadrius gallicus* Gmelin, pl. enl., n° 795, *Hist. nat. de Buffon.*). Cet individu, le seul tué en France, où depuis l'on n'en a point vu d'autre, couroit sur le rivage avec tant de rapidité, qu'on lui donna le nom de *coure-vîte.* Il a le plumage d'un gris lavé de brun roux; un trait presque blanc sur l'œil, qui s'étend en arrière; et au-dessus une ligne noire qui part de l'angle extérieur ; le haut de la tête roux ; les pennes des ailes noires, et sur chaque plume de la queue, excepté les deux intermédiaires, deux taches, vers la pointe, dont l'une noire et l'autre blanche. Longueur, neuf pouces et demi; bec semblable à celui de la *perdrix de mer.*

Un autre *coure-vîte,* qui a été tué en Angleterre dans le comté de Kent, offre dans ses couleurs si peu de dissemblance, que l'on se croit fondé à considérer l'un et l'autre comme des individus de la même espèce, mais de sexe différent. Ce *coure-vîte*, le seul qu'on ait vu en Angleterre, a la même grandeur que le précédent; le haut de la tête d'un brun rougeâtre, taché de points noirâtres; le trait qui passe sur l'œil, lavé de cette dernière teinte ; le dessus du corps d'un roux nuancé d'un peu de jaune avec des raies plus foncées ; l'extrémité des

quatre premières pennes des ailes et les latérales de la queue d'un roux très-léger. Son cri n'a aucun rapport avec celui des *pluviers*.

Le Coure-vîte de Coromandel (*Cursorius Asiaticus* Lath., *Charadrius Coromandelicus* Gmelin, pl. enl., n° 892 de l'*Hist. nat. de Buffon*). Ce *coure-vîte* est un peu moins grand que le précédent; le sommet de la tête est roux; le menton blanchâtre; le devant du cou et la poitrine sont d'un beau roux marron; le cou en dessus, le dos, les ailes et la queue bruns; le haut du ventre est noirâtre; le reste de cette partie, le croupion, les couvertures supérieures de la queue et les extrémités des pennes sont blancs; celles des ailes noires, et les pieds d'un blanc jaunâtre.

Cette espèce se trouve sur la côte de Coromandel. (Vieill.)

COURGE, *Cucurbita* Linn. (*monoécie syngénésie.*), genre de plantes qui a donné son nom à la famille des Cucurbitacées, et qui a beaucoup de rapports avec les *concombres*. Il comprend des herbes rampantes, munies de vrilles, à feuilles alternes, et à fleurs axillaires et unisexuelles. Les fleurs mâles et les femelles se trouvent réunies sur le même individu. Elles ont un calice et une corolle en cloche. Le calice est d'une seule pièce; il se confond en partie avec le bas de la corolle, et son bord est terminé par cinq dents en alène; la corolle est monopétale, ouverte, veinée en dehors, et découpée au sommet en cinq segmens ovales, pointus et ridés. Au centre de la fleur mâle, est une fossette recouverte par trois courtes étamines, dont les anthères sont jointes, et dont les filets séparés laissent voir entr'eux trois ouvertures. La fleur femelle offre, dans son intérieur, cinq ou six filamens stériles, très-petits, réunis à leur base en un anneau un peu épais; son germe est placé au-dessous du calice, et surmonté d'un style court et cylindrique, qui se divise vers le haut en trois parties, couronnées chacune par un stigmate épais et contourné en zig-zag.

Le fruit de la *courge* est une grosse baie ou pomme, charnue, succulente, divisée entièrement en trois à cinq loges par des cloisons molles et membraneuses, et qui renferme des semences nombreuses, plates, elliptiques ou oblongues, entourées d'un rebord particulier très-sensible, et qui distingue particulièrement les *courges* des *concombres*, dont les semences sont sans rebord. On peut voir ces caractères figurés dans la pl. 795 de l'*Illustration des Genres* de Lamarck.

La plupart des plantes de ce genre sont employées pour la nourriture et autres usages; c'est parmi elles que se trouvent

les plus gros fruits connus. Elles sont en outre très-intéressantes, par le nombre prodigieux de variétés et sous-variétés qu'elles produisent. Le naturaliste *Duchesne* a cultivé ces plantes pendant plusieurs années, à dessein de constater, par des fécondations croisées, quelles étoient les espèces primitives. Il en a reconnu quatre, qu'il regarde comme la souche de toutes les autres, puisqu'elles ne peuvent se féconder entre elles. Ce sont :

La Calebasse, *Cucurbita lagenaria* Linn., dont le calice est très-ouvert, presqu'en étoile, et dont les semences sont échancrées au sommet.

Le Potiron, *Cucurbita pepo* Linn., qui a un calice à limbe réfléchi.

Le Pepon, *Cucurbita melo-pepo* Linn., ayant un calice à limbe droit.

La Pastèque, *Cucurbita citrullus* Linn., à semences colorées. Les trois premières espèces ont leurs feuilles en cœur. La quatrième les a découpées en lanières.

Pour donner au lecteur une idée juste de ces espèces, et pour lui faire connoître en même temps les principales variétés auxquelles elles ont donné naissance, nous allons lui présenter un extrait du travail que Duchesne a fait sur cette matière.

« Toutes les espèces de *courges*, dit ce naturaliste, sont regardées comme annuelles; mais dans les climats chauds dont elles sont originaires, elles doivent être *annuelles-persistantes;* car les branches qui traînent à terre s'y enracinent par une grande partie de leurs nœuds, et il en repousse sans cesse de nouvelles, souvent même après l'entière maturité des premiers fruits; ce qui n'arrive point aux espèces purement annuelles. Dans leur état naturel, ces plantes, d'une substance molle et aqueuse, sont de *fausses lianes* qui s'attachent à tous les corps qu'elles rencontrent, en s'y accrochant par leurs vrilles, mais sans les entourer par leurs tiges, qui ne prennent aucune direction spirale. Ces vrilles naissent à côté des pétioles, et sont rameuses. Les fleurs viennent au contraire dans les aisselles, et sont (le plus souvent) solitaires. Toutes les parties de la plante sont chargées de poils permanens, excepté sur le fruit, où ils tombent lorsqu'il commence à grossir, et en laissant la peau entièrement lisse. La nature de ces poils forme entre les espèces des différences importantes; car la figure des fruits, la découpure des feuilles, la disposition même des branches à s'élever ou à ramper, n'a rien de constant ».

Exposition des espèces et des races ou variétés.

I. CALEBASSE ou COURGE A FLEURS BLANCHES, *Cucurbita leucantha* Duch. Sa feuille est presque ronde, d'un vert pâle, molle, lanugineuse, légèrement gluante et odorante, et a en dessous deux petites glandes coniques près de l'insertion du pétiole. Sa fleur est blanche, fort évasée, presqu'en étoile ou en roue, et n'est point solitaire dans chaque aisselle, comme celle du *pepon*. Sa graine est mince, avec une peau assez épaisse; et le bourrelet du bord, au lieu de l'entourer en ovale, forme sur les côtés des manières d'appendices, qui lui donnent une figure carrée. La pulpe du fruit est spongieuse, fort blanche; la peau, d'abord d'un vert pâle, devient d'un jaune sale dans sa maturité. Les fruits varient beaucoup quant à la figure et à la grosseur. Cependant ces variétés peuvent se rapporter à trois principales; savoir :

La *cougourde* ou la *gourde des pélerins*, la *courge bouteille*. Ces dénominations annoncent la figure de son fruit. Le côté de la queue (du pédoncule) se trouve diminué, non pas en forme de poire, mais en forme de cou alongé ou de gouleau de bouteille. D'autres fois cette partie voisine de la queue se renfle, imitant en plus petit la figure du ventre, dont il ne reste séparé que par un étranglement. Il y a de ces fruits marqués de taches foncées. La *cougourde* est la race dont les fruits sont les moins gros, et qui paroît être la plus près de l'état de nature.

La *gourde proprement dite*. C'est la *calebasse à coque dure et à gros fruits renflés*, dont les nageurs novices font usage pour se soutenir plus aisément à la surface de l'eau, en s'attachant à chaque aisselle un de ces fruits secs, et par conséquent plein d'air. C'est elle qui a fait passer dans nos îles d'Amérique le nom de CALEBASSIER (*Voyez* ce mot.) à l'arbre qui porte les *couis*, dont la pulpe sert à faire le sirop de *calebasse*. C'est elle aussi qui, par sa forme et sa grosseur, a fait donner à la partie inférieure des *alambics* le nom de *cucurbite*. Cette race et la suivante ne diffèrent guères que du plus au moins ; elles se trouvent presque confondues par diverses variétés intermédiaires. Dans l'une et l'autre les feuilles sont dentelées.

La *trompette* ou la *courge trompette*. Le grand alongement des fruits dans cette race, dépend en grande partie de sa position ; posés à terre, ils se courbent souvent en forme de faulx ou de croissant, ou même se renflent par les deux bouts en forme de pilon. Il s'en trouve aussi de plus

ou moins gros : ceux qui le sont le plus ont la coque plus tendre et la pulpe un peu plus charnue ; on les mange en Amérique et dans la partie méridionale de l'Europe, même jusqu'à Lyon, où on les nomme *trompettes* et *citrouilles trompettes*. Il faut les cueillir, comme les *concombres*, bien avant leur maturité, à moitié de leur grosseur, ou aux trois quarts tout au plus. Les *trompettes* à fruit long et étroit qui se trouvent en Afrique, et en ont été transportées en Amérique, ont la peau plus dure : lorsqu'elles sont sèches, les Nègres en les creusant, en font une sorte d'instrument de musique, dont ils tirent le son en frappant dessus l'ouverture avec la paume de la main, comme sur un cornet à jouer aux dés.

Il paroît que les *calebasses* ont été connues des anciens ; il semble aussi que les voyageurs en ont trouvé dans l'Amérique méridionale, aussi bien qu'à Amboine et dans d'autres contrées de l'Inde, et que c'est depuis ce temps que le nombre de leurs races s'est multiplié. On sait que, lorsque les fruits sont bien secs, leur peau est dure et comme ligneuse ; alors on les vide, et on en fait (particulièrement avec ceux de la *cougourde*,) des bouteilles et divers autres ustensiles commodes, dont se servent les voyageurs et les pauvres gens.

II. Potiron ou Courge a gros fruits, *Cucurbita maxima* Duch. Le *potiron* diffère des *pepons* proprement dits, par ses fleurs plus évasées dans le fond du calice, et ayant un limbe rabattu d'une manière remarquable ; par ses feuilles en cœur, arrondies, presque horizontales, plus grandes, à poils moins roides, et dont la substance est plus molle ; le fruit généralement est plus gros et plus constant dans sa forme sphérique applatie, à côtes régulières, et à renfoncemens considérables à la tête et à la queue ; la pulpe est plus ferme, et cependant fondante et pleine de jus ; la peau fine, telle que dans la plupart des *patissons*. Quoiqu'il existe plusieurs variétés dans l'espèce du *potiron*, aucune ne participe à la nature des *citrouilles*, avec lesquelles on les a souvent mêlées et entremêlées. Les potirons fournissent trois variétés, savoir :

Le *potiron jaune commun*. Cette nuance de jaune est toujours rougeâtre, quelque pâle qu'elle soit, aussi s'en trouve-t-il qui sont presque couleur d'airain. On observe assez souvent une bande blanchâtre dans le fond du sillon entre les côtes ; cet endroit est le plus lisse, et le reste de la peau sujet à de légères gerçures et cicatrices grisâtres, prend quelquefois de la broderie comme celle du melon. Le *potiron jaune* est le plus gros, mais il est aussi le plus creux. Il s'en trouve cependant fréquemment du poids de trente à quarante livres,

et quelquefois de plus de soixante. La couleur de la pulpe est d'un beau jaune, et plus ce jaune est vif, plus le *potiron* se trouve d'un bon goût. On le mange cuit de plusieurs manières : on l'emploie dans les potages : on en fait aussi des marmelades.

Le *gros potiron vert*. Ce vert est toujours grisâtre et quelquefois ardoisé. Il est sujet aux bandes blanches, comme le *potiron jaune* ; sa chair varie aussi de couleur ; il s'en trouve où le jaune approche du rouge orangé des melonnées rouges. En général les *potirons verts* un peu moins gros sont estimés les meilleurs : ils se gardent plus long-temps.

Le *petit potiron vert*. Sous-variété qu'on distingue, et qui est recherchée, parce que son fruit fort applati, plus plein et moins aqueux, se conserve plusieurs semaines de plus, et dure bon à manger jusqu'à la fin de mars. Tous les *potirons* ont les fleurs jaunes.

III. Pepon ou Courge a limbe droit, *Cucurbita pepo* Duch. Les *pepons* ont, ainsi que les *potirons*, la fleur jaune ; mais dans le *pepon* le fond de la corolle est rétréci presqu'en entonnoir, et son limbe n'est jamais rabattu. Dans l'une et l'autre espèce les semences sont elliptiques, non tronquées ni échancrées à leur sommet, et blanchâtres ou d'une couleur plus pâle que la chair du fruit qui les contient. Les deux races principales que comprend l'espèce du *pepon* sont la *melonnée* et le *pepon polymorphe*.

La *melonnée*, la *citrouille melonnée*, la *citrouille musquée*. La forme ovale de ses graines, la grandeur de ses fleurs, leur évasement en entonnoir, leur couleur jaune, la disposition des branches, la figure anguleuse des feuilles, tous ces caractères la rapprochent des *pepons* ; tandis que la mollesse de ces mêmes feuilles, leur duvet doux et serré, la paleur des fleurs en dehors, leur étranglement dans le bas du calice, l'alongement des pointes vertes extérieures du calice, et le goût musqué de la pulpe du fruit, lui donnent assez d'analogie avec l'espèce des *calebasses*. Cette pulpe est aussi plus sèche que celle des *giraumons*, et à fibres plus fines ; mais elle est en même temps plus ferme que celle des *courges-trompettes*, et tient en cela de celle de *pastissons*. Au reste on observe diverses races dans cette espèce, qui se subdivisent, ainsi que celles des *pepons polymorphes*, en un assez bon nombre de variétés, soit par rapport à la forme du fruit, applati, sphérique, ovale, cylindrique, en masse et en pilon, plus ou moins gros et à côtes plus ou moins exprimées, soit par rapport à la couleur, d'un vert plus ou moins foncé à l'extérieur,

et en dedans depuis le jaune soufre le plus pâle jusqu'au jaune orangé.

Le nom de *citrouille melonnée*, que cette variété porte dans les Antilles, et celui de *citrouille musquée*, qu'on lui donne en Italie et dans la Provence, où elle est cultivée, annoncent assez le cas qu'on en fait dans ces pays. Au nord de la France elle ne réussit qu'avec le secours des couches chaudes, et demande autant de soins que les *pastèques*.

Le *pepon polymorphe*. Le caractère de cette autre race principale ou espèce secondaire, qui comprend les *citrouilles*, les *giraumons*, les *pastissons*, les *fausses coloquintes*, semble être l'inconstance même. Il doit paroître difficile de le décrire, lorsqu'on songe à la mutabilité de sa figure dans presque toutes ses parties. La grandeur des fleurs, leur forme régulièrement conique, la direction oblique et presque droite et jamais horizontale de ses feuilles, leur couleur brune, leur âpreté, qui résulte d'une part de leur substance cassante et sèche par elle-même, tandis que les côtes et nervures en sont très-aqueuses; et de l'autre, de la forme des poils roides à sa base, tuméfiés, qui s'y trouvent parsemés. Voilà tout ce qu'on peut observer de commun entre les plantes qu'on rassemble ici sous le nom de *pepons polymorphes*.

Avant de déterminer les races, il paroît nécessaire de placer ici quelques observations, qui, sans être générales, sont du moins communes à plusieurs. 1°. Les fruits dont le vert est le plus noir, sont ceux qui, en mûrissant, acquièrent la nuance de jaune la plus foncée, notamment du côté du soleil; car il résulte de la privation de la lumière de cet astre, que la partie inférieure du fruit qui pose sur la terre, se blanchit. 2°. Lorsque les fruits sont panachés, c'est toujours dans leur milieu, aux trois quarts de leur pourtour, où la peau est moins épaisse et plus près de la queue que de la tête, et la zone verte de la tête étant plus grande, plus renflée que celle de la queue, c'est aussi celle où correspondent les cloisons des fruits qui portent les graines. 3°. Quand les fruits ne sont point panachés, les zones vertes de la tête et de la queue offrent des pointes principales en regard l'une de l'autre comme pour se rapprocher, et le nombre de ces pointes étant en rapport avec l'intérieur du fruit, il indique le nombre des cloisons et des loges, qui est ordinairement de trois à cinq; on croit avoir observé que les autres petites pointes qui se trouvent sur les gros fruits, sont moins exprimées, et qu'elles sont en relation avec la structure intérieure de la fleur et de ses supports. 4°. Ce qui vient d'être dit pour les bandes

ou pointes principales, et qui sont ordinairement détachées en clair ou en brun, quelquefois en blanc de lait, sur le reste du fruit, a lieu pour les mouchetures qui n'en sont que des fragmens; elles sont plus ou moins grandes, plus ou moins liées, et plus ou moin nombreuses sur le fruit; assez quadrangulaires et jamais arrondies, encore moins étoilées, comme sont les mouchetures de plusieurs *pastèques*. 5°. Les impressions ou altérations de couleur, qui ne dépendent point du soleil, mais du passage des vaisseaux nourriciers, forment les bandes colorées, les mouchetures dont il est mention ci-dessus; le passage de ces mêmes vaisseaux, plus ou moins libre, et sous la peau du jeune fruit, y occasionne quelquefois une inégalité d'accroissement; et le fruit, en mûrissant, perd alors sa forme ronde, pour devenir ou simplement à côtes, comme dans les *giraumons*, ou à cornes, comme dans les *pastissons*. Un autre état d'altération est ce qu'on nomme les *verrues*, et qui paroîtroit mieux désigné par le nom de *bosselures*, puisque ce ne sont point des excroissances purement extérieures, mais des élevures de la coque, qui forment par-dedans autant de creux correspondans, quoique moindres en proportion, attendu que la coque y est d'une plus grande épaisseur. Ces bosselures sont de deux sortes: tantôt larges par le pied et peu élevées, tantôt plus hautes et étranglées par le pied; elles prennent la forme de loupes; quelquefois ces loupes sont groupées les unes sur les autres. Il est à présumer que cette difformité est un véritable état de maladie, puisque les fruits dans lesquels il se porte à cet excès, n'ont aucune bonne graine, mais seulement quelques rudimens imparfaits. Quelques *pepons* se trouvent simplement ondés: ce sont ceux qui ont la coque moins dure, et cependant la pulpe aqueuse; car dans les *pastissons* qui ont la chair sèche et ferme, la peau est très-fine et en même temps fort unie. Enfin, quelques *pepons* sont brodés comme le *melon*; et cette broderie graveleuse d'un gris rougeâtre, ne tient qu'à la peau, et seulement sur quelques parties qui offrent aussi des gerçures plus ou moins profondes.

Races de Pepons polymorphes.

1°. L'*orangin* et les *coloquinelles*, ou autrement les *fausses oranges* et les *fausses coloquintes*. Des feuilles médiocrement découpées, d'une longueur égale à celle de leur queue, et à-peu-près à l'écartement des nœuds; les fleurs mâles et femelles également distribuées sur toute la plante, qui en acquiert une grande fécondité; le fruit de forme sphérique d'un diamètre

seulement double de celui de la fleur ; ce fruit fort régulièrement à trois loges, très-abondant en graines assez grosses, sa pulpe jaunâtre, fibreuse, pourvue d'un peu d'amertume, se desséchant facilement, et acquérant alors une odeur un peu musquée ; la peau formant une coque assez solide, d'un vert noir dans sa fraîcheur, et dans sa maturité d'un jaune orangé très-vif : tels sont les caractères qui semblent désigner l'*orangin*, comme la race la plus près de l'état primitif du *pepon*. Cette race est en même temps assez constante, si ce n'est dans sa grosseur et dans sa couleur moins foncée, ou même toute pale, et qui, quelquefois, demeure verte presque tout l'hiver. L'*orangin* produit aussi des métis à coques panachées.

2. La *cougourdette*, autrement les *fausses poires* ou les *coloquintes lactées*. Elle est très-constante dans sa manière d'être principale, et a plusieurs variétés qui s'en écartent peu. Ses feuilles sont un peu plus découpées, et l'ensemble de la plante est communément plus grêle que dans l'*orangin* : un terrein très-fumé lui donne plus de force sans la dénaturer : les fleurs sont les plus petites de toutes ; aussi bien que les graines, dont la forme est fort alongée, aussi celle du fruit l'est-elle toujours, souvent pyriforme, ou pour le moins en œuf, c'est-à-dire ovale, avec une pointe ; la coque en est épaisse et solide : la pulpe fraîche d'abord, ensuite fibreuse et friable, très-blanche, et, dans la variété dominante, la peau d'un vert brun marqué de bandes et de mouchetures d'un blanc de lait.

3. La *barbarine* ou *barbaresque*. En général le fruit des *barbarines* est plus gros que celui de la *cougourdette* ; l'écorce est aussi dure, mais ordinairement bosselée ou verruqueuse, jaune ou panachée, et quelquefois marquée de bandes vertes. Il y en a d'orbiculaires, de sphériques ovales et d'alongées en concombre.

4. Les *giraumons* et les *citrouilles*. Malgré leur grosseur, on peut les regarder comme de simples races d'une même espèce, avec les plus petits d'entre les *pepons* dont nous venons de parler. Il s'en trouve d'ailleurs de métis qui font nuance et rendent le passage insensible. Les *giraumons* pourroient se distinguer des *citrouilles* par une pulpe ordinairement plus pâle et toujours plus fine ; il paroît aussi qu'ils ont en général les feuilles plus profondément découpées que celles des *citrouilles* qui ne sont souvent qu'anguleuses : mais ces différences légères sont d'ailleurs moins sensibles que celles de la forme et de la couleur du fruit.

On distingue la *citrouille verte* à peau tendre, fort luisante,

à chair très-colorée quelquefois variée en jaune. La *citrouille grise*, d'un vert pâle, d'une forme ovale, un peu en poire. La *citrouille blanche décolorée* et en même temps si molle, que son poids lui fait perdre sa forme qui est aussi en poire. La *citrouille jaune*, également arrondie par les deux bouts ; la plus commune à Paris, avant que le *potiron* l'eût fait abandonner.

Parmi les *giraumons*, on distingue ceux qui sont verts, bosselés, énormes en grosseur et égaux par les deux bouts, comme les *citrouilles*. Le *giraumon noir*, effilé du côté de la queue, à peau fort lisse, à pulpe ferme; celui-ci produit quelquefois des variétés : les uns d'un vert pâle, d'autres à bandes, et d'autres totalement jaunes et égaux par les deux bouts; un autre parfaitement noir, et étant uniquement effilé vers la tête; enfin, un autre panaché de jaune vers la partie de la queue. Le *giraumon rond*, d'un vert noir; il est quelquefois aussi gros qu'un *potiron*, et quelquefois marqué de bandes et de mouchetures pâles; on en a vu de remarquables par la prodigieuse extension qu'avoit prise ce qu'on nomme l'œil, et où la place des stigmates de la fleur se trouvoit dessinée d'une manière très-extraordinaire. Les fécondations croisées ont rendu la race des *giraumons* originairement franche, aussi inconstante que toute autre. La grosseur et la forme du *giraumon rond* font présumer que c'est la première variété pour laquelle on ait employé le nom de *giraumon*, qui signifie proprement une *montagne tournante*, c'est-à-dire un *rocher roulant*. Les *giraumons* ou *citrouilles à bandes*, nommés depuis long-temps *concombres de Malte* ou *de Barbarie*, et par d'autres, *citrouilles iroquoises;* ces fruits sont très-variés; ils jouent tous de forme et de couleur comme les précédens, et rentrent dans leur même nature; il y en a aussi de traversés par un assez grand nombre de gerçures en tous sens, ou de mouchetures très-fines; quelques-uns ont d'énormes bosselures; les bandes n'ont pas toutes les mêmes degrés de couleur. Les *giraumons blancs*, c'est-à-dire d'un jaune pâle, appelés *concombres d'hiver* par plusieurs cultivateurs, peuvent être regardés comme les plus dégénérés d'entre les précédens; aussi sont-ils communément les plus petits. Enfin, le *giraumon vert*, tendre, à bandes et mouchetures, soit en foncé, soit en pâle, forme une dernière variété qui a peu de constance, mais qu'il est intéressant de considérer, attendu que cette couleur indique ordinairement ceux dont la pulpe est la plus délicate à manger.

5. Le *pastisson*, surnommé *bonnet de prêtre*, *bonnet d'électeur*, *couronne impériale*, *artichaut* de Jérusalem ou d'Es-

pagne, *arbouste d'Astracan.* Cette race offre des plantes difformes et comme rachitiques : l'état de contraction qu'elles affectent, se dénote dans toutes leurs parties ; et cette maladie héréditaire se perpétue depuis plusieurs siècles plus ou moins constamment, mais se reproduit toujours par le plaisir que l'on prend à ressemer les graines des fruits les plus régulièrement déformés. Ces fruits ont en général la peau fine comme les *coloquinelles*, mais ordinairement plus molle, la pulpe plus ferme, blanche et assez sèche, ce qui fait qu'ils se gardent fort long-temps, quoiqu'ils perdent très-facilement leur queue. Les loges y sont fréquemment au nombre de quatre et de cinq : quant à la forme, il s'en trouve quelques-uns de ronds ou ressemblant à une poire, mais plus souvent encore dans les races franches, comme s'ils étoient serrés par les nervures du calice ; la pulpe se boursouffle et s'échappe dans les intervalles, formant tantôt dix côtes dans toute la longueur, seulement plus élevées vers le milieu ; tantôt des proéminences dirigées vers la tête ou vers la queue, qu'elles entourent en couronne. D'autres fois aussi le fruit se trouve étranglé par le milieu, et renfle aussi-tôt en un large chapiteau, comme dans un champignon qui n'est pas épanoui ; ou même enfin il est entièrement applati en bouclier, quelquefois godronné plus ou moins régulièrement. Une partie des graines contenues dans ces fruits contractés, sont elles-mêmes bossues ; toutes sont fort courtes et presque de forme ronde, suivant la proportion qui s'observe en général dans les *pepons*, dont les fruits les plus longs ont aussi les graines les plus alongées. La même contraction affecte la plante dès le commencement de sa végétation ; ses rameaux, plus fermes par le rapprochement des nœuds, au lieu de ramper mollement, s'élancent de côté et d'autre, quelques-uns même verticalement, et ne s'abattent enfin sur la terre qu'entraînés par le poids des fruits : les pédicules des fleurs mâles sont très-alongés, ainsi que les queues des feuilles qui sont quelquefois tortillées ou ondulées. La forme totale de la feuille est fort alongée, et ses angles peu sensibles ; les vrilles sont sans usage.

A l'égard des variétés ou races subalternes des *pastissons*, si, aux différences dans la forme extérieure du fruit, on ajoute la présence ou l'absence des bandes et des mouchetures, on sent aisément que leur nombre doit devenir assez considérable. On distingue principalement deux variétés de *pastissons*, savoir : le *pastisson barbarin*, race métisse qui offre des fruits médiocres, et alongés en forme de bouteille, dont la peau jaune et dure a des bosselures, et dont la pulpe

est bonne à manger ; le *pastisson giraumoné*, connu chez divers curieux sous les noms impropres de *concombre de carême*, de *potiron d'Espagne*. Dans quelques individus de cette race, les branches s'alongent et filent comme celles des *giraumons ;* tandis que dans quelques autres, au contraire, elles sont si entassées, que formant un épais buisson, les fruits informes qui sont dans le centre ne nouent que fort tard; raccourcis et bosselés, ils ont grand'peine à mûrir, ils restent verts: d'autres individus ont des fruits de grosseur médiocre, dont la peau luisante et pâle est à peine marquée de bandes. Dans leur état de vigueur, les *pastissons giraumonés* sont alongés en massue, assez gros, quelquefois avec de grosses bosselures, et peints de belles bandes ou de mouchetures d'un vert gai, sur un fond d'un jaune paille un peu verdâtre; et le ton frais de ce dehors est encore relevé par la blancheur de la pulpe, lorsqu'on vient à entamer le fruit. Cette pulpe est très-fine, et se conserve jusqu'au printemps; elle est plus délicate à manger qu'aucun *giraumon*.

IV. Pastèque ou Courge a feuilles laciniées, *Cucurbita anguria* Duch. La *pastèque* est d'abord distinguée de ses congénères par ses feuilles profondément découpées, fermes, cassantes, et dont la direction est beaucoup plus verticale; elle offre encore d'autres caractères qui lui sont particuliers. Son fruit, assez constamment orbiculaire, a la peau fine, mince, lisse et mouchetée de taches étoilées. Les bandes pâles des *pastèques* leur sont communes avec plusieurs *pepons*. Leurs graines, assez renflées, ont le bourrelet fort petit; d'ailleurs, rouges ou noires, elles sont toujours plus foncées en couleurs que la pulpe du fruit, tandis que dans les trois espèces précédentes, elles sont au contraire beaucoup plus pâles. Enfin cette pulpe, toujours fort colorée, est si juteuse dans la plupart des *pastèques*, qu'on peut les sucer et les vider comme un *coco*, par une ouverture faite à la peau. On remarque aussi dans la fleur que la corolle, moins évasée que celle des *calebasses*, est moins grande, plus profondément découpée, et forme moins la cloche que dans les *pepons ;* elle est aussi d'un jaune moins foncé.

Toutes ces particularités placent assez naturellement la *pastèque* à la fin du genre des Courges, du côté des *melons*, comme la blancheur et la petitesse de la *calebasse* semblent la placer à la tête, comme tenant des *briones* et autres genres à petites fleurs.

Les Provençaux semblent restreindre le nom de *pastèque* aux races dont le fruit est le moins fondant, et qu'on n'em-

ploie que confit avec du vin doux, cuit en résiné, comme on fait les poires en Bourgogne. On en cultive en Saintonge, qu'on ne mange que fricassés, et qu'on appelle très-improprement *concombres*. Les plus fondans sont nommés *melons d'eau ;* les uns et les autres mûrissent assez mal aux environs de Paris, même sur les couches.

Il paroîtroit par le nom brasilien *jacé*, attribué, par Marcgrave, au *melon d'eau*, que cette race étoit cultivée au Brésil; mais il est fort possible qu'elle y ait été apportée par les Portugais.

Culture des Citrouilles, Pastèques, &c.

Ces plantes, en général, craignent le froid ; les petites gelées les endommagent et les font périr, sur-tout quand elles sont jeunes : par cette raison, leur culture exige plus de soin dans le nord de la France qu'à son midi. Aux environs de Paris, on les sème sous cloche et sur couche au premier printemps, et chaque cloche recouvre cinq à six graines. Au bout de deux mois, on les transplante dans un trou ou creux préparé à cet effet : il doit avoir deux pieds de largeur sur un pied de profondeur; on le remplit de fumier et de terreau, et on y place deux plantes. Jusqu'à ce qu'elles aient complétement repris, on les arrose souvent, et on a soin de les garantir de la trop grande ardeur du soleil.

Dans les provinces du midi, on sème un mois plutôt qu'au nord, non sur les couches ou sous des cloches, mais sur les monceaux de fumier destinés au jardinage; ceux qui n'ont pas de pareils fumiers, attendent le retour de la belle saison pour semer en pleine terre. On y pratique des fosses comme à Paris, et la terre qu'on en retire est laissée sur les bords, pour pouvoir en chausser les plantes dans la suite. Elles ne peuvent prospérer sans la chaleur et sans beaucoup d'humidité, sur-tout quand leurs bras se sont alongés.

A Paris, et dans quelques cantons du midi, il existe un usage que Rozier condamne. Lorsque les bras des *courges* ont acquis une certaine longueur, et aussi-tôt que le fruit est arrêté, les jardiniers pincent la traînasse à trois feuilles au-dessus du fruit: de l'aisselle de ces feuilles, il sort de nouveaux bras et de nouvelles fleurs, qu'ils retranchent ou qu'ils couvrent de terre, de distance en distance. Ils prétendent que sans cette opération, qu'ils regardent comme indispensable, les nouvelles fleurs et les nouveaux fruits feroient couler le premier fruit noué. Leur erreur est grande, dit Rozier, car il y a en France beaucoup de provinces où l'on voit des champs

entiers couverts de *courges* comme de *melons*, qu'on ne pince point, et qui cependant donnent une récolte abondante, et produisent des fruits parfaitement mûrs et délicieux.

A la place de cette pratique, qui est vicieuse, le même auteur propose la suivante. « A mesure, dit-il, que les bras s'étendent, et que les fleurs femelles nouent, on doit, tout auprès et au-dessous de la fleur, creuser la terre en détournant les bras, la bien émietter, la mêler avec du fumier consommé, ensuite enterrer les bras à quatre ou cinq pouces de profondeur, et les recouvrir avec la terre tirée de la petite fosse : si on peut arroser sur-le-champ, ce ne sera que mieux. Ces moyens peu dispendieux assurent une forte végétation ; et si on la répète de distance en distance, on est assuré d'avoir des fruits de la plus belle venue ».

Les trop grands arrosemens et les pluies abondantes sont nuisibles aux *courges*, quand elles approchent de leur maturité. Alors leur peau se gerce, se fend, et on ne peut plus les conserver pour l'hiver. On reconnoît que le fruit est bien mûr, à l'écorce, quand l'ongle peut difficilement y faire des impressions. Dès qu'on a cueilli ces fruits, il est essentiel de les exposer quelque temps au soleil, pour leur faire perdre leur humidité superflue. On doit après les placer dans un lieu sec, aéré, et à l'abri des gelées.

La meilleure manière de conserver les graines, est de les laisser dans le fruit. Les rats et les souris en sont très-friands ; ils percent l'écorce et la pulpe pour les manger.

Propriétés économiques et médicinales des Citrouilles, Courges, Pastèques, &c.

La plupart de ces fruits sont mangés par les hommes et par les animaux. Dans les pays chauds, ils ont beaucoup plus de saveur que dans les climats tempérés ou froids. On prépare de plusieurs manières, pour la table, les espèces les plus succulentes, telles que les *citrouilles*, les *potirons*, les *bonnets d'électeur*, les *giraumons*, &c. On en fait des soupes, des purées et des tartes excellentes ; on les accommode en ragoût, assaisonnés avec le verjus ou le vinaigre. Leur chair, bien cuite, est fondante, d'une odeur agréable, et de facile digestion. Les mets dans lesquels ces fruits entrent, sont, en général, sains et rafraîchissans. Tant que leur pulpe n'est pas desséchée, ils fournissent aussi une bonne nourriture d'hiver, pour le bétail ; on les donne aux bœufs et aux moutons, coupés par morceaux, passés à l'eau bouillante, et mêlés avec du son ; ils entretiennent le lait des vaches dans cette saison.

Aux Antilles, on fait une grande consommation de *melons* et de *pastèques*. Les premiers sont délicieux; et on prescrit les seconds dans les accès de fièvre avec ardeur, et dans toutes les maladies inflammatoires. Dans l'Ukraine, les *melons d'eau* sont très-gros; on les mange cruds. Leur chair est rouge ou blanche; elle réunit à un principe sucré, une eau acidule, très-rafraîchissante. L'Égypte produit aussi une grande quantité de *pastèques*, qui ont été d'une grande ressource pour l'armée française, lors de sa descente en ce pays.

Toutes les semencces de *potirons*, *citrouilles* et *courges* sont mises au nombre des quatre semences froides majeures. L'huile qu'on en tire par expression, a la propriété des huiles de noisettes, d'olives, &c. Elle adoucit et relâche les tégumens. Ces semences, triturées dans une grande quantité d'eau, tempèrent la soif fébrile, celle occasionnée par de violens exercices, ou par des matières âcres; elles favorisent le cours des urines, et calment l'inflammation des voies urinaires. On en fait une émulsion ordonnée dans l'insomnie avec agitation du corps et du pouls, dans les fièvres ardentes, dans certaines coliques, &c. Une décoction de la pulpe de *citrouille* édulcorée avec du miel, est propre à calmer les démangeaisons des dartreux. (D.)

COURICACA (*Tantalus loculator* Lath., pl. enl., n° 868 de l'*Hist. nat. de Buffon*, ordre des Échassiers, genre de l'Ibis. *Voyez* ces deux mots.). On trouve cet oiseau en Amérique, depuis le Brésil jusqu'à la Caroline; mais il ne fréquente cette dernière contrée que pendant l'été; il y niche, y élève ses petits, et retourne vers le Sud, dans les premiers mois de l'automne. On rencontre encore les *couricacas* dans la Nouvelle-Hollande, vers Sharksbay où Dampier en a vu des troupes assez nombreuses. Ils se plaisent dans les savanes inondées, s'y nourrissent de poissons et de reptiles; une fois rassasiés, ils se retirent sur les arbres les plus hauts, s'y tiennent dans une attitude droite, et reposent leur bec pesant sur la poitrine. Ce sont des oiseaux stupides, qui ne s'épouvantent guère, et que l'on tire à son aise. Leur chair est, dit-on, un très-bon manger.

Bec droit, sur les trois quarts de sa longueur, courbé à la pointe, très-fort, très-épais, sans rainure, uni dans sa rondeur, et allant en se grossissant près de la tête, où il a près de sept pouces de tour, sur près de huit de longueur; mandibules très-dures, et tranchantes sur les bords; occiput et haut du cou couverts de petites plumes brunes, rudes et effilées; pennes des ailes et de la queue noires, avec quelques reflets

bleuâtres et rougeâtres, tout le reste du plumage blanc; la tête et le cou chauves et couverts, ainsi que le tour des yeux, d'une peau ridée, calleuse et d'un noir bleuâtre; gorge dénuée de plumes, revêtue d'une peau susceptible de s'enfler et de s'étendre; grandeur de la *cigogne*, mais le corps plus mince, plus élancé; cou et jambes plus longs à proportion.

On distingue la femelle, en ce qu'elle n'a que la tête et la gorge nues, et en ce que son cou est garni d'une sorte de duvet gris peu épais. (VIEILL.)

COURIMARI, *Courimari*. C'est un très-grand arbre dont le tronc est porté sur des racines saillantes hors de terre, et imitant des arcs-boutans séparés, ou des côtes écartées à leur base, et réunies à leur sommet. Ses feuilles sont alternes, ovales, entières, lisses en dessus, velues et roussâtres en dessous; ses fleurs viennent en grappes courtes et axillaires, et sont incomplètement connues; elles ont un calice divisé en cinq parties, cinq pétales lancéolés et un ovaire supérieur. Le fruit est sphérique, de la grosseur d'une prune, et divisé antérieurement en cinq loges qui contiennent chacune une semence.

Cet arbre croît à la Guiane, et est figuré pl. 384 des *Plantes* d'Aublet. Les naturels du pays tirent de son écorce intérieure des feuillets, avec lesquels ils enveloppent leur tabac pour le fumer. On l'appelle aussi *oulemary*. (B.)

COURLAN. *Voyez* COURLIRI. (VIEILL.)

COURLERN. *Voyez* COURLIS. (VIEILL.)

COURLERU, nom vulgaire du COURLIS, en Picardie. *Voyez* ce mot. (VIEILL.)

COURLIRI (*Ardea scolopacea* Lath., pl. enl., n°. 848 de l'*Hist. nat. de Buffon*.). Cette espèce se trouve à Cayenne, où elle est connue sous le nom de *courliri*. Sa longueur, du bec aux ongles, est de deux pieds huit pouces; elle a les mandibules foiblement courbées à la pointe, ce qui la rapproche des *courlis*; le plumage généralement brun, qui devient rougeâtre et cuivreux aux grandes pennes des ailes et de la queue; sur chaque plume du cou est un trait blanc; le menton est de cette dernière couleur, ainsi que la partie nue des jambes et les pieds; les doigts ne sont point joints à leur base par une membrane; mais l'ongle de l'intermédiaire est dentelé du côté intérieur; le bec, long de quatre pouces, est bleuâtre à sa pointe, et rougeâtre dans le reste. (VIEILL.)

COURLIS, *Numenius*, genre de l'ordre des ÉCHASSIERS. *Voyez* ce mot.

Caractères : bec long et arqué; face couverte de plumes; narines linéaires, longitudinales près la base; langue courte, pointue; quatre doigts, trois en avant, réunis par une membrane presque jusqu'à la première phalange; un en arrière. *Latham.*

C'est le genre Bécasse (*Scolopax*) de Linnæus.

Le Courlis (*Numenius arquata* Lath. *Scolopax arquata* Linn., pl. enl., n° 818 de l'*Hist. nat. de Buffon.*). Le *courlis* a le bec grêle, sillonné de rainures, également courbé dans toute sa longueur, et terminé en pointe mousse, foible et d'une substance tendre; le cou et les pieds longs; les jambes en partie nues; il est à-peu-près de la grosseur d'un *chapon*; sa longueur totale est d'environ vingt-quatre pouces, et son envergure a plus de trois pieds; tout son plumage est un mélange de gris et de blanc; excepté le ventre et le croupion qui sont d'un blanc pur; chaque plume des parties supérieures est frangée de gris blanc, ou de roussâtre et brune dans son milieu; les grandes pennes de l'aile sont noirâtres; les moyennes et les pennes de la queue noirâtres, et coupées de blanc et de brun; ces dernières dépassent à peine les ailes pliées; le bec est noirâtre vers son extrémité, brun en dessus, et blanchâtre en dessous; la partie nue des jambes, les pieds et les doigts sont bruns.

La femelle ne diffère qu'en ce qu'elle est plus petite.

Les *courlis* se nourrissent de menus coquillages qu'ils trouvent sur les sables et les vases de la mer, de vers de terre et d'insectes qu'ils ramassent dans les marais et les prairies humides. Leur chair, mise autrefois au premier rang, entre les oiseaux d'eau, est peu recherchée aujourd'hui, quoiqu'elle ait du fumet autant que la *perdrix;* ce qui fait que les meilleurs chiens couchans l'arrêtent. Ces oiseaux courent très-vîte, mais ils volent moins bien; et comme ils sont long-temps à prendre leur essor, on a le temps de les tuer. Ils vivent en troupes, sont de passage en France, s'arrêtent peu dans l'intérieur, mais séjournent dans les contrées maritimes. Ils sont très-nombreux dans les pays qu'arrose la Loire, et nichent sur ses bords; la ponte est ordinairement de quatre œufs olivâtres, parsemés de taches d'un brun mêlé de rouge, si rapprochées vers le gros bout, qu'elles y forment une bande qui le couvre en entier. On assure qu'en Angleterre on ne les voit qu'en hiver, sur les bords de la mer, et qu'en été ils se retirent dans l'intérieur du pays, vers les montagnes. En Allemagne, ils n'arrivent que dans la saison des pluies, et par certains vents; on les trouve dans tout le Nord, en

Russie, en Sibérie, au Kamtschatka et dans le Sud, en Italie, en Grèce, et même en Égypte.

Le Courlis africain (*Numenius africanus* Lath. *Scolopax* Gmelin); taille de la *beccasine;* bec d'un brun noirâtre; sommet de la tête, dessus du cou et du corps cendrés; face, menton, dessous du cou, croupion et ventre blancs; poitrine cendrée et tachetée de ferrugineux; pennes des ailes brunes et tiges blanches; les petites couvertures terminées de blanc; pieds noirs.

On trouve ce *courlis* au Cap de Bonne-Espérance.

Le Courlis blanc (*Tantalus albus* Lath., pl. enl., n° 915 de l'*Hist. nat. de Buffon.* Genre de l'Ibis. *Voyez* ce mot.). Cette espèce, commune dans les Florides et à la Louisiane, est rare à la Guiane. On peut, d'après son plumage, la confondre avec le *courlis rouge*, portant encore sa première couleur; mais elle est un peu plus grande. Les pieds, le bec, le tour des yeux et le devant de la tête sont d'un rouge pâle; tout le plumage est blanc, excepté les quatre premières pennes de l'aile, qui sont d'un vert obscur à leur extrémité. La femelle ne diffère pas du mâle, et tous deux ont la chair et la graisse jaunes comme du safran.

Ces oiseaux ne font que paroître à la Caroline; ils y arrivent au commencement de l'automne, fréquentent les terres basses et marécageuses, y demeurent environ six semaines, et disparoissent ensuite jusqu'à l'année suivante.

C'est le *courlis du Brésil* de Brisson.

Le Courlis brillant (*Tantalus igneus* Lath.). S. G. Gmelin a observé, sur les bords du Tanaïs, un *courlis* dont le plumage est peint des plus riches couleurs, à reflets éclatans bleus, noirâtres, verts-dorés et rouge vineux; la tête et le cou sont noirs; les pennes des ailes et de la queue brillent de vert doré; le dessous du corps est d'un roux noirâtre; le bec et les pieds sont verdâtres; longueur totale vingt-trois pouces.

Le Courlis brun (*Tantalus manillensis* Lath.). On doit la connoissance de ce *courlis* à Sonnerat, qui l'a trouvé aux Philippines dans l'île de Luçon; tout son plumage est d'un brun roux; ses yeux sont entourés d'une peau verdâtre; l'iris est d'un rouge de feu; son bec verdâtre, et ses pieds sont d'un rouge de laque; taille du *courlis* d'Europe.

Le Courlis brun d'Amérique. *Voyez* Gouarona.

Le Courlis brun a front rouge (*Tantalus fuscus* Lath.). Cette espèce voyage avec celle du *courlis blanc*, arrive et part dans le même temps de la Caroline; mais elle est moins

nombreuse, y ayant bien, dit Catesby, vingt *courlis blancs* pour un *brun ;* quoique de la même grandeur, quoiqu'ayant le même genre de vie, et se mêlant avec les *blancs*, on ne peut guère douter que ce ne soit deux espèces distinctes, puisque ce fait, assuré par Catesby, a été confirmé depuis par Bartram, qui les a observés dans les Florides. Néanmoins des naturalistes croyent reconnoître dans cet oiseau un jeune du *courlis blanc.*

Ce *courlis* a aussi la chair et la graisse jaunes ; le devant de la tête et le cou sont d'un gris brun ; le croupion et le ventre blancs ; le dos, les ailes et la queue bruns. On lui donne, dans les Florides, le nom de *courlis espagnol*, et à la Guiane celui de *flammant gris.* Il se nourrit principalement d'écrevisses, dont il sonde les trous, et qu'il pince et tire dehors avec son fort et long bec. On le regarde comme un fort bon manger.

C'est le *courlis brun du Brésil*, de Brisson.

Le COURLIS A COU BLANC DE CAYENNE. *Voy.* GRAND COURLIS.

Le COURLIS DES BOIS (*Tantalus Cayanensis* Lath. pl. enl., n° 820 de l'*Hist. nat. de Buffon.*) ; longueur vingt pouces ; bec noirâtre ; verdâtre dans d'autres individus ; base des mandibules et la peau nue qui entoure les yeux d'un rouge noirâtre ; teinte générale du plumage noire, avec des reflets verdâtres et bleuâtres ; pennes des ailes et de la queue de couleur d'acier poli ; reflets bronzés sur le dos, et d'un lustre pourpré sur le ventre et le bas du cou ; pieds d'un jaune brunâtre ; sur quelques-uns chaque plume du sommet de la tête et de la nuque est dans son milieu tachée de noir.

Ce *courlis*, connu à Cayenne sous le nom de *flammant des bois*, vit dans les forêts, le long des ruisseaux et des rivières, et ne fréquente point les bords de la mer. Sa voix est forte, et c'est principalement lorsqu'il se perche le soir, qu'il fait entendre son cri *coua, coua, coua ;* sa voix alors s'affoiblit par degrés, il prononce d'un ton bas et grave *co co co*, et il continue à jaser ainsi, toujours en baissant de ton jusqu'à ce qu'il s'endorme : si on le fait lever, il va chercher un autre arbre et reprend son premier cri.

Le COURLIS ESPAGNOL, nom que l'on donne, dans les Florides, au COURLIS BLANC et au COURLIS BRUN. *Voyez* ces mots.

Le GRAND COURLIS AMÉRICAIN OU D'AMÉRIQUE, dénomination appliquée par Barrère et Brisson au COURICACA. *Voyez* ce mot.

Le GRAND COURLIS DE CAYENNE (*Tantalus albicollis* Lath., pl. enl., n° 976 de l'*Hist. nat. de Buffon.*). Ce *courlis*, plus gros que celui d'Europe, a vingt-quatre pouces de longueur; le bec noir; le cou d'un blanc roussâtre, plus foncé sur la tête; tout le manteau, les grandes pennes des ailes et le devant du corps d'un brun ondé de gris et lustré de vert; les grandes couvertures blanches et les pieds rouges.

Le COURLIS HUPPÉ (*Tantalus cristatus* Lath., pl. enl., n° 841 de l'*Hist. nat. de Buffon.*). Cette espèce, qui se trouve à Madagascar, se distingue des autres *courlis* par une belle touffe de longues plumes, partie blanches et partie vertes, qui orne la tête et se jette en arrière en panache. Le front, le tour du haut du cou sont verts; le reste du cou, le dos, et le devant du corps d'un beau roux marron; les ailes blanches; le bec et les pieds jaunâtres; les yeux sont entourés d'une large peau nue; longueur vingt pouces; bec et pieds d'un brun jaunâtre.

La femelle est plus petite que le mâle; sa huppe moins longue; ses couleurs sont moins nettes, et une teinte grise est répandue sur ses ailes et mêlée avec le fond brun de son plumage.

Le COURLIS D'ITALIE. *Voyez* COURLIS VERT.

Le COURLIS MARRON. *Voy.* COURLIS VERT.

Le COURLIS DE LA NOUVELLE-HOLLANDE (*Numenius arquata* Var. Lath.). Ce *courlis*, dont Latham fait une variété du *courlis à bec noir*, en diffère principalement, en ce qu'il a le bec beaucoup plus grand, les couleurs d'un ferrugineux sale inclinant au brun; l'iris jaune et les pieds bleuâtres. Deuxième suppl. *to gen. synop.*

Le PETIT COURLIS. *Voy.* CORLIEU.

Le PETIT COURLIS D'AMÉRIQUE. *Voyez* MATUITI.

Le PLUS PETIT DES COURLIS (*Numenius pygmœus* Lath.) n'est pas plus grand qu'une *alouette*; la tête, le dos et les couvertures des ailes sont mélangés de brun, de ferrugineux et de blanc; les pennes primaires noirâtres et bordées de blanc; la poitrine, le ventre et le croupion sont de cette dernière couleur; la queue est noirâtre, et les pennes extérieures bordées de blanc; les pieds et le bec sont noirs.

On voit cet oiseau en Hollande, et plus rarement en Angleterre.

Le COURLIS A PIEDS NOIRS (*Numenius arquata* Var. Lath.). Les méthodistes modernes ont fait de ce *courlis* du nord de l'Amérique, une variété de celui d'Europe; néanmoins il en diffère par les couleurs, la taille et la longueur du bec; il

se trouve aussi à l'île d'Heroey dans la mer du Sud. Il n'a que dix-huit pouces et demi de longueur, et son bec a au moins quinze lignes de plus que celui de *courlis ;* la couleur de son plumage est, sur les parties supérieures, mélangée de roux et de noir ; sur les inférieures, de jaunâtre et de gris roussâtre ; le dessus de la tête est d'un noir sombre, ainsi que les premières pennes des âiles ; les autres et celles de la queue sont bordées de cette couleur sur les deux côtés ; les pieds sont noirs, et le bec est jaunâtre. Pendant l'hiver, cette espèce s'avance dans le Sud jusqu'aux Florides, et se retire au printemps dans le Nord. Elle arrive à la baie d'Hudson au mois de mai, et dès que les rivières sont dégelées, elle fréquente les plaines, qu'elle ne quitte qu'au mois d'août. Pour faire son nid, elle gratte un peu la terre et y dépose trois à quatre œufs d'un bleu clair et tachetés de noir.

Le PREMIER COURLIS DE LA BAIE D'HUDSON (*Numenius Hudsonicus* Lath.). Longueur près de quinze pouces ; bec noir ; sommet de la tête d'un brun foncé, divisé dans le milieu par une ligne blanche ; espace entre le bec et l'œil brun ; trait blanc au-dessus des yeux ; côtés de la tête, cou et poitrine blanchâtres et rayés de brun ; dessus du corps de cette dernière teinte, variée de blanc ; plumes des scapulaires et du dos marquées de taches blanches, plus nombreuses et inclinant au ferrugineux sur le croupion ; ventre et parties subséquentes blancs ; flancs rayés de lignes étroites brunes ; queue de cette même couleur, avec sept ou huit raies transversales, noirâtres et larges d'un quart de pouce ; pieds d'un noir bleuâtre ; doigts divisés à leur origine ; ailes aussi longues que la queue, lorsqu'elles sont pliées. Cette espèce se trouve dans le pays des Eskimaux, et s'avance très-rarement au Sud.

Le COURLIS ROUGE (*Tantalus ruber* Lath., pl. 80 et 81 de l'*Hist. nat. de Buffon.*). La plus belle des espèces de *courlis* et la plus commune est celle du *courlis rouge ;* tout son plumage est écarlate, excepté l'extrémité des pennes des ailes qui est noire ; le bec, les pieds, la partie nue des joues et des jambes, sont d'un rouge pâle ; longueur totale de vingt à vingt-quatre pouces.

La femelle diffère en ce que le bec est d'un gris jaunâtre, les plumes de la tête et du devant du cou sont terminées de gris, celles du dessous du cou et de la moitié du dos ont leur extrémité d'un gris rougeâtre ; la gorge est grise avec une légère teinte de rouge ; les pennes des ailes ont leur côte blanche jusque vers l'extrémité où elles deviennent rouges ;

mais la pointe des deux premières pennes, côte et barbes, est d'un gros bleu azuré; enfin la tige des pennes de la queue est blanche.

Ce n'est qu'avec l'âge que l'un et l'autre prennent leur belle couleur; ils naissent couverts d'un duvet noirâtre; ils deviennent ensuite cendrés, puis blancs lorsqu'ils commencent à voler, et ce n'est que dans la seconde et troisième mue que ce beau rouge les couvre; c'est sur le dos qu'il commence à paroître, il s'étend ensuite sur le cou, et finit par colorer les ailes et le dessous du corps.

Ces oiseaux vivent en société, soit qu'ils volent, soit qu'ils cherchent leur nourriture sur les terres basses et les plages de vase qui avoisinent la mer et les fleuves; on ne les y voit que le matin et le soir; ils se retirent, pendant la chaleur du jour, dans les criques, s'y tiennent au frais sous les palétuviers, les quittent vers les trois ou quatre heures, et y reviennent pour passer la nuit. Ils commencent à couver en janvier et finissent en mai; ils déposent leurs œufs dans les grandes herbes qui croissent sous les palétuviers ou dans les broussailles, sur quelques bûchettes rassemblées. Ces œufs sont verdâtres; les jeunes ne sont point farouches, on les prend aisément à la main, ils s'habituent facilement à vivre en domesticité, et s'accommodent volontiers de tout ce qu'on leur donne. Dans l'état sauvage ils vivent de petits poissons, de coquillages et d'insectes qu'ils recueillent sur la vase quand la marée se retire. Leur chair est, dit-on, bonne à manger.

L'espèce est répandue dans la plupart des contrées chaudes de l'Amérique, depuis Rio-Janéiro jusqu'aux Florides. Au Brésil, on les appelle *guara*, et à Cayenne *flammant*, nom qui se rapporte au beau rouge de *flamme* de leur plumage.

Le second Courlis de la baie d'Hudson (*Scolopax borealis* Latham, genre de la Bécasse. *Voyez* ce mot.). Ce même ornithologiste, dans son *General synop.*, a placé cet oiseau parmi les *courlis*. Il a douze pouces de longueur et moitié moins de grosseur que le *petit courlis*; le bec trèsmince, noirâtre en dessus et roux à la base de sa partie inférieure; la tête blanchâtre avec des lignes longitudinales brunes; le front d'un brun foncé avec des taches plus claires; le cou, la poitrine, le ventre et le bas-ventre d'un blanc jaunâtre, les deux premiers variés de lignes étroites brunes; les côtés du corps, au-dessous des ailes, roux avec des raies transversales brunes; le dos d'un brun foncé, chaque plume bordée de gris blanc; les ailes brunes et la tige des primaires blanche; les secondaires et les petites pareilles au dos; le

croupion tacheté de blanchâtre; la queue courte et rayée transversalement de la même teinte; les pieds d'un noir bleuâtre.

Cette espèce paroît à Albani au commencement de mai, et y revient en août. On la trouve à l'automne en très-grand nombre sur les côtes de la Nouvelle-Ecosse, où elle se nourrit des baies de la camarine à fruits noirs. Sa chair y acquiert beaucoup de graisse et de saveur. Son cri est une espèce de sifflement. Elle niche à la baie d'Hudson, sa ponte est de quatre œufs.

Le Courlis de Surinam (*Tantalus minutus* Lath.), n'est pas plus grand que le *corlieu*; il a le bec, le devant de la tête et les pieds verdâtres; la poitrine, le ventre, le croupion blancs; le reste du plumage de couleur de rouille et les ongles noirs. Telle est la description qu'en fait Latham dans son *Syst. ornith.*; mais celle de son *General synopsis* diffère en ce qu'elle donne à cet oiseau le bec bleu à la base et noir à la pointe; les pieds de couleur de plomb; le dessus du corps et la queue d'un brun sombre.

Le Courlis tacheté (*Numenius luzoniensis* Lath.). Ce *courlis* de l'île de Luçon est un tiers plus petit que le nôtre; il a le sommet de la tête noir; le reste de la tête, le cou et la poitrine blancs, et rayés longitudinalement de noir; le ventre avec des lignes demi-circulaires de la même teinte; les couvertures des ailes et le dos de couleur d'ambre; les plumes mouchetées de blanc sur les bords; les grandes pennes noires; la queue d'un gris vineux avec des lignes noires.

Le Courlis de terre. *Voyez* Grand Pluvier.

Le Courlis a tête nue (*Tantalus calvus* Lath., pl. enl. n° 867 de l'*Hist. nat. de Buffon.*). Taille du *courlis* commun; longueur d'environ vingt-six pouces; bec rouge; tête et partie du cou dénuées de plumes; le sommet relevé par une sorte de bourrelet couché et roulé en arrière de cinq lignes d'épaisseur, et recouvert d'une peau très-rouge, très-mince; celle du cou et de la gorge vermeille; l'iris brun; le plumage généralement noir, à reflets verts sur les couvertures des ailes; les pieds d'un rouge pâle.

La femelle ne diffère du mâle qu'en ce que le bourrelet du sommet de sa tête est moins relevé.

Cet oiseau se trouve au Cap de Bonne-Espérance, et dans d'autres parties de l'Afrique; il s'apprivoise facilement.

Le Courlis varié du Mexique. *Voyez* Acalot.

Le Courlis vert (*Tantalus falcinellus* Lath., pl. enl. n° 819 de l'*Hist. nat. de Buffon.*). Ce *courlis* a la taille du

corlieu, et un pied sept pouces de longueur; chacune des plumes qui couvrent la tête, la gorge et le haut du cou, est bordée de blanc sale, et celles du dessous du corps sont de couleur marron; les couvertures des ailes et de la queue, le dos, le croupion, d'un vert bronzé ou doré, selon les reflets de la lumière; les pennes alaires et caudales d'un vert doré changeant en couleur de cuivre de rosette; la queue un peu fourchue; le bec brun et les pieds noirâtres.

Cette espèce, commune en Italie, se trouve aussi en Allemagne, en Danemarck, en Sibérie et même dans la Haute-Egypte, où l'a vu Sonnini. Picot Lapeyrouse a observé, dans les Pyrénées, des *courlis verts* qui avoient le dessus du corps de couleur pourpre, mêlée de vert doré changeant; le reste d'un beau mordoré clair et pur, parsemé de quelques plumes vertes. (*Tables méthod.*)

Le *courlis marron*, de Brisson, est regardé comme une variété de la même espèce; il a la tête, la gorge, le cou, le dos, le croupion, le ventre, les plumes scapulaires, les couvertures, les pennes des ailes et de la queue d'un marron brillant, et la poitrine d'un beau vert.

Il en est de même pour les *courlis* que S. G. Gmelin a observés sur les bords du Tanaïs et au Choper. Cet oiseau (*Tantalus viridis* Lath.), a la face et les pieds noirs; le bec couleur de plomb; la tête noirâtre; une tache blanche au-dessus des yeux; les ailes vertes et bleues; le cou noir cendré, rayé en dessous de blanc; le dessus du corps et la queue vert doré; le dessous et le croupion d'un brun noirâtre; longueur, dix-neuf pouces et demi.

Le Courlis vert de Cayenne. *Voyez* Courlis des bois. (Vieill.)

COURONDI (Rheed, *Mal.* 4, tab. 50.), arbre élevé, dont les feuilles sont opposées, ovales, lancéolées, sessiles, ondées, ou légèrement crénelées en leurs bords. Ses fleurs sont petites, d'un vert jaunâtre, et disposées en petits bouquets axillaires. Elles ont cinq pétales arrondis, des étamines nombreuses et un ovaire supérieur. Les fruits sont des baies rondes, purpurines, qui contiennent, sous une chair épaisse, molle, et de couleur de safran, un noyau presque sphérique.

Cet arbre croît dans les lieux pierreux du Malabar : il est toujours verd. Le suc de ses feuilles est astringent, et s'emploie, pris chaud avec le petit-lait, pour guérir les diarrhées et les dyssenteries. (B.)

COURONNE, terme de vénerie, qui désigne la tête du *cerf*, lorsque les andouillers forment une sorte de *couronne*. Voyez Cerf. (S.)

COURONNE, est, en terme de fauconnerie, le duvet qui entoure le bec d'un oiseau de proie à son insertion dans la tête. (S.)

COURONNE ou HALO, météore lumineux, en forme de cercle, qu'on voit paroître quelquefois autour du soleil, mais plus souvent autour de la lune, quand le temps est un peu nébuleux, et qui est occasionné par la réfraction des rayons, à travers les molécules d'eau disséminées dans l'atmosphère. Quand les *couronnes* paroissent autour du soleil, elles sont ordinairement colorées comme l'arc-en-ciel; mais les couleurs sont dans un ordre inverse, c'est-à-dire que le violet est dans la partie intérieure du cercle, et le rouge dans la partie extérieure. Ce phénomène a lieu principalement pendant l'hiver, quand le froid est vif, l'air serein et rempli d'atomes glacés.

Les *couronnes* autour de la lune sont fréquentes dans toutes les saisons, mais il est fort rare qu'elles soient colorées. Leur diamètre est quelquefois très-considérable, et occupe dans le ciel un espace de vingt à trente degrés, lorsque les vapeurs sont très-denses et voisines de nous, comme dans les temps de brouillards. On peut imiter ce phénomène, en regardant une lumière à travers un verre poli qu'on aura exposé un moment à la vapeur de l'eau chaude. (Pat.)

COURONNE, nom de deux constellations, l'une *boréale*, l'autre *australe*. La *couronne boréale* est placée entre Hercule et le Bouvier : on la reconnoît facilement à ses sept étoiles, disposées en demi-cercle, dont une est de la seconde grandeur.

La *couronne australe*, très-bien décrite par l'abbé de la Caille, est placée entre le Sagittaire et la constellation appelée le *Télescope;* elle est composée de treize étoiles: on l'apperçoit près de notre horizon, au solstice d'été, vers le milieu de la nuit. (Pat.)

COURONNE D'ÉTHIOPIE, nom marchand de la *volute éthiopienne*, et d'une autre coquille du genre Cône, qui est figurée pl. 11, lettre F, de la *Conchyliologie* de Dargenville. *Voyez* au mot Volute, et au mot Cône. (B.)

COURONNE DE FRÈRE, nom vulgaire du Chardon ériophore. *Voyez* ce mot. (B.)

COURONNE IMPÉRIALE, *Fritillaria imperialis* Lin. (*hexandrie monogynie.*), plante intéressante de la famille des Liliacées, originaire du Levant, et qui tire son nom de la disposition de ses fleurs. On la cultive dans les jardins qu'elle orne dès le commencement du printemps. Sa racine est grosse,

arrondie, écailleuse, fibreuse à sa base, de couleur jaune et d'une odeur forte qui approche de celle de l'ail. Elle pousse une tige droite et simple, haute d'environ deux pieds, nue dans la partie qui se trouve au-dessous des fleurs, et garnie, par-tout ailleurs, de feuilles nombreuses, qui sont longues, étroites, pointues, lisses, entières, sessiles et éparses, ou comme rangées en spirale. Les fleurs grandes, belles et pendantes, forment autour de la tige une et quelquefois deux couronnes, surmontées d'une touffe de feuilles qui termine la plante et lui donne un port élégant. Ces fleurs, dont la culture varie les couleurs, sont communément d'un jaune rougeâtre ou de safran, avec des stries purpurines dans leur intérieur. Elles n'ont point de calice, mais une corolle en cloche, formée de six pétales ovales, alongés, creusés à leur base interne d'une fossette arrondie et remplie de miel. Les étamines sont au nombre de six, et terminées par des anthères oblongues. Le style, un peu plus long qu'elles, est attaché à un ovaire supérieur, et se partage à son sommet en trois stigmates épais et obtus. Après la fécondation du germe, le pédoncule de chaque fleur se redresse insensiblement, et soutient une capsule droite à six angles, ressemblant à la roue d'un moulin à eau. Cette capsule est divisée en six loges, contenant chacune deux rangs de semences plates, et à-peu-près rondes. *Voyez* la pl. 245, fig. 2, de l'*Illustr. des Genres*, par Lamarck.

Cette belle plante produit un assez grand nombre de variétés. La plus remarquable est celle dont les fleurs sont très-ouvertes, tout-à-fait jaunes, comme celles de la *tulipe sauvage*, et à pétales non striés. On la voit dans le jardin de *Cels*, à Paris. Pour connoître les autres variétés, *consultez* Miller, et les catalogues des fleuristes hollandais.

La *couronne impériale* fut apportée de Perse en Europe en 1570. On peut la multiplier par les semences ou par rejetons de sa racine. La première méthode est trop lente et ennuyeuse pour nos fleuristes, parce que les plantes qui proviennent de semences, sont six ou sept ans avant de fleurir. Mais les jardiniers hollandais plus patiens que les nôtres, les élèvent souvent de graines pour se procurer de nouvelles variétés, qui les récompensent de leurs travaux. La manière de les multiplier ainsi, est à-peu-près la même que celle qui est en usage pour les *tulipes*. Voyez TULIPE.

L'autre méthode hâte les jouissances de l'amateur. Elle consiste à relever les oignons de la *couronne impériale* tous les deux ou trois ans, dans le moment où les tiges sont entièrement desséchées. On les nettoie bien : on en sépare les cayeux;

et on les replante sur-le-champ à quatre ou cinq pouces de profondeur; et à sept à huit pouces de distance les uns des autres. Ils fleurissent la deuxième année de leur transplantation. Ces oignons peuvent cependant être gardés hors de terre pendant deux mois, pourvu qu'on les tienne à l'ombre dans un lieu sec et sans les mettre en monceaux. Ils peuvent même être transportés depuis juillet jusqu'en mars; mais ils réussiront mieux et feront plutôt espérer des fleurs, s'ils sont replantés tout de suite. Les rejetons ne doivent pas rester exposés à l'air, parce qu'étant très-petits, ils se retireroient et se dessécheroient bientôt. L'exposition au soleil est celle qui convient le mieux à cette plante; et il lui faut un sol léger, qui ne soit ni fumé, ni naturellement humide.

On regarde la *couronne impériale* comme véneneuse dans toutes ses parties. Wepfer, qui a donné un excellent Traité sur les poisons, prétend que sa racine prise intérieurement, produit les mêmes effets que la *ciguë*.

On donne aussi le nom de *couronne impériale* à une espèce de Courge. *Voyez* ce mot. (D.)

COUROUCOAIS. *Voyez* Couroucou. (S.)

COUROUCOU (*Trogon*, genre de l'ordre des Pies.) *Voy.* ce mot.

Caractères : bec court convexe, crochu, plus large qu'épais, et dans la plupart, dentelé sur ses bords; narines couvertes de plumes effilées et roides; pieds courts et couverts de plumes ou de duvet, doigts séparés environ jusqu'à leur origine, disposés deux en devant, deux en arrière; queue composée de douze pennes. Au Brésil, on nomme ces oiseaux *couroucouis* ou *couroucouais;* à la Guiane, les naturels les appellent *ouroucoais*, noms qui dérivent de leur voix.

Le Couroucou a chaperon violet (*Trogon violaceus* Lath.). Ce *couroucou* a neuf pouces et demi de longueur; le bec de couleur de plomb à la base, et blanchâtre à la pointe; le front, le tour des yeux et les oreilles noirs; le reste de la tête, la gorge, le cou et la poitrine, d'un violet rembruni; les paupières jaunes; le dos et le croupion d'un vert foncé à reflets dorés; les couvertures supérieures de la queue d'un vert bleuâtre et doré; sur d'autres individus, les ailes sont brunes, leurs couvertures, ainsi que les pennes secondaires, pointillées de blanc; les deux pennes intermédiaires de la queue d'un vert tirant au bleuâtre et terminées de noir; les deux paires suivantes de la même couleur à l'intérieur et noirâtres dans le reste; les trois autres paires noires, rayées et terminées de blanc; la queue dépasse les ailes pliées de deux

pouces neuf lignes ; les ornithologistes ne font pas mention de la couleur du ventre et du bas-ventre. J'ai vu plusieurs individus auxquels cette description pouvoit convenir ; ils avoient ces parties jaunes et les pennes de la queue d'inégale longueur, les deux du milieu étoient les plus longues, et les deux plus extérieures les plus courtes, les autres étoient égales ; toutes, comme la plupart de celles des autres *couroucous*, coupées carrément à leur extrémité ; les pieds, dans la partie qui n'est pas couverte de plumes, sont noirs.

Ces oiseaux ont été envoyés de Cayenne.

Le Couroucou a queue rousse de Cayenne (*Trogon rufus* Lath., pl. enl. n° 736.), est, dit Buffon, une variété provenante de la mue du *couroucou à ventre jaune*, dont elle ne diffère que par les couleurs des plumes du dos et de la queue, qui sont rousses.

Le Couroucou a ventre jaune (*Trogon viridis* Lath. pl. imp. en coul. de mon *Hist. des Ois. d'Am.*). Cette espèce est très-rare à Saint-Domingue, mais plus commune à la Guiane que celle *à ventre rouge ;* elle est d'une taille plus alongée, d'environ six lignes ; la tête est d'un violet foncé à reflets bleus ; une bande noire couvre les oreilles ; le menton est de cette dernière teinte, le croupion pareil à la tête, mais plus clair ; le dessus du cou et le dos sont d'un vert brillant ; la gorge et la poitrine violettes ; le ventre, le bas-ventre et les couvertures du dessous de la queue jaunes ; les ailes noires ; les quatre pennes primaires bordées de blanc ; la queue est d'un vert bleu changeant en violet ; les extérieures de chaque côté sont terminées de noir et les autres de blanc ; les pieds couverts de plumes noirâtres ainsi que les doigts ; le bec est en dessus de couleur de corne foncée, et gris à son extrémité.

Cette espèce offre les mêmes variétés que celle *à ventre rouge*, c'est pourquoi il est difficile de se reconnoître dans les descriptions qu'en font les auteurs, puisqu'elles doivent varier selon les individus que l'on a sous les yeux. Le *couroucou à ventre jaune* de Buffon, diffère de celui-ci, en ce que la tête et le dessus du cou sont noirâtres, avec quelques reflets d'un assez beau vert en quelques endroits ; le croupion est d'un vert brillant ainsi que les cuisses ; les trois pennes extérieures de chaque côté sont rayées transversalement de noir et de blanc ; la gorge et le dessus du cou sont d'un brun noiratre. D'après ces dissemblances, l'on doit reconnoître dans cet individu un oiseau qui n'est pas encore revêtu de toutes ses belles couleurs, et qui conserve encore des teintes de son jeune âge, comme l'on peut s'en convaincre d'après la description du jeune que je donne ci-après.

Cet oiseau a dans sa jeunesse le bec brun ; la tête, le cou, la gorge, la poitrine, le dos, le croupion et les couvertures du dessus de la queue, d'un gris ardoisé ; les ailes d'une teinte plus foncée, avec de petites raies blanches sur leurs couvertures, et le bord des premières pennes primaires blanc ; les pennes de la queue sont en dessus pareilles aux ailes ; les trois extérieures de chaque côté rayées transversalement et terminées de blanc ; toutes sont noires à l'intérieur ; le ventre, le bas-ventre et les couvertures inférieures de la queue d'un jaune terne, ainsi que les plumes des jambes ; les doigts bruns : la taille est inférieure au moins de six lignes.

Ce *couroucou* a les mêmes moeurs et le même genre de vie que celui *à ventre rouge* ; comme lui il ne va jamais en troupe et vit solitaire dans les forêts, se tenant ordinairement sur les branches à une moyenne hauteur, d'où il fait entendre son sifflement grave et monotone *ouroucouais*. Ces oiseaux ne volent point au loin, encore volent-ils rarement. La tranquillité paroît faire leurs délices, car ils demeurent en repos au même lieu pendant la plus grande partie de la journée ; ils se plaisent et se cachent dans les bois les plus touffus, où il est très-difficile de les appercevoir, quoiqu'ils fassent entendre leur voix à tous momens. Les *couroucous* ont les plumes si nombreuses et si serrées qu'ils paroissent beaucoup plus gros qu'ils ne sont réellement ; mais elles sont si légèrement implantées, qu'elles tombent au moindre frottement.

Buffon regarde comme une variété de cette espèce celui qu'a décrit Brisson sous le nom de *couroucou vert à ventre blanc de Cayenne*. Il est vrai que dans le plumage il n'en diffère guère que par la couleur du ventre, et même sur quelques individus les flancs sont d'une teinte jaune citron ; mais cet oiseau n'a que huit à neuf pouces de longueur, et n'est pas plus gros que le *mauvis* ; il est aussi beaucoup plus rare que les grands. Ne seroit-ce pas plutôt une race particulière ? je serois tenté de le croire, puisqu'il n'est pas rare de trouver parmi les oiseaux du nouveau continent des espèces du même genre qui n'offrent de dissemblances que dans des proportions ou dimensions plus ou moins grandes : il en est de même pour le *petit couroucou à ventre rouge* qui se trouve à la Guiane, et que je n'ai jamais vu à Saint-Domingue.

Le Couroucou a ventre rouge (*Trogon curucui* Lath., pl. imp. en coul. de mon *Hist. des Ois. de l'Am. sept.*). Cet oiseau a dix pouces et demi de longueur ; la tête, le cou, le haut de la poitrine, le dos, le croupion et les couvertures du dessus de la queue d'un beau vert brillant à reflets bleus sous certain aspect ; le menton, l'espace entre le bec et l'oeil, et le dessus

de celui-ci noirs ; les couvertures des ailes d'un gris bleu, varié de petites lignes noires en zig-zags ; les grandes pennes noires, avec leur tige en partie blanches ; les pennes de la queue pareilles au dos, excepté les deux extérieures qui sont noirâtres, et qui ont de petites lignes transversales grises ; le reste de la poitrine, le ventre et les couvertures du dessous de la queue d'un beau rouge ; le bec jaunâtre ; l'iris doré et les pieds bruns : grosseur de la *pie*.

Tel est le mâle de cette espèce dans son état parfait ; la femelle n'en diffère que par sa taille un peu inférieure, et ses couleurs moins éclatantes. Comme l'habit de cet oiseau dans son jeune âge diffère beaucoup de celui de l'âge avancé, il en résulte, lors du passage d'une mue à l'autre, un plumage plus ou moins varié ; c'est pourquoi on en voit qui ont les parties antérieures mélangées de gris noirâtre, d'autres sur lesquels le rouge ne paroît que sur le ventre, plusieurs où cette couleur est coupée ou précédée d'une bande blanche ; les pennes des ailes et de la queue présentent aussi, soit dans leurs couleurs, soit dans le plus ou le moins de petites lignes, des dissemblances assez remarquables : tel est le jeune mâle que Buffon décrit pour la femelle de cette espèce.

Le jeune a six lignes de moins, le bec brun en dessus, couleur de corne en dessous ; le dessus du corps gris ardoisé ; le dessous d'un ton plus clair ; les pennes primaires d'un gris noirâtre, dont quelques-unes sont bordées de blanc ; la queue pareille, mais uniforme ; les pieds noirs dans la partie qui n'est pas couverte de plumes.

Cette espèce se trouve au Brésil, à la Guiane, au Mexique, où ses plumes rouges servoient autrefois à faire des portraits, des tableaux et d'autres ornemens, que les anciens Mexicains portoient dans leurs fêtes ; enfin à Saint-Domingue où ce *couroucou* est connu sous différens noms : dans des cantons on le désigne par celui de *caleçon rouge*, d'après la couleur des parties les plus inférieures du corps ; dans d'autres on l'appelle *dame* ou *demoiselle anglaise* ; et ailleurs on le nomme *pie de montagne*, d'après sa résidence continuelle dans les mornes, et pour le distinguer du *coucou à long bec* que l'on signale de même.

Ces oiseaux entrent en amour au mois d'avril ; alors ils cherchent l'épaisseur des forêts les plus solitaires, et font leur nid dans un trou d'arbre qu'ils garnissent de poussière de bois vermoulu ; la femelle y dépose trois à quatre œufs blancs, un peu moins gros que ceux du *pigeon*. Les petits à leur naissance sont absolument nus, mais les plumes commencent à pointer deux ou trois jours après. Ainsi que les vieux, dès

qu'ils peuvent se suffire à eux-mêmes, ils vivent dans la solitude, isolés les uns des autres. Après cette ponte les adultes entrent en mue, et y restent jusqu'au mois d'août où ils en font une seconde. Ce n'est qu'à ces deux époques que le mâle fait entendre son chant ou plutôt ses gémissemens, car sa voix est des plus tristes et des plus plaintives. Leurs alimens sont les vermisseaux, les chenilles, les insectes et les baies molles.

Comme dans l'espèce du *ventre jaune*, l'on voit dans celle-ci des individus beaucoup plus petits et moins gros; leur longueur est de huit à neuf pouces, et leur grosseur celle du *mauvis*; leur plumage est aussi brillant que celui du *grand*, et offre les mêmes variétés dans les couleurs et leurs distributions. Ces petits *couroucous* sont plus rares que les autres, et ne se trouvent qu'à la Guiane et au Brésil. Il paroît qu'ils ne s'avancent pas autant au Nord, puisqu'on n'en trouve point à Saint-Domingue.

Le Couroucou cendré de Cayenne de Brisson est un jeune du Couroucou a ventre jaune. *Voyez* ce mot.

Le Couroucou de la Guiane, pl. enl. n° 765 de l'*Hist. nat. de Buffon*, est un jeune du Couroucou a ventre jaune. *Voyez* ce mot.

Les Couroucous des Indes. Il paroît très-douteux que ces oiseaux, indiqués par les ornithologistes anglais pour des espèces de *couroucous*, appartiennent à ce genre, qui est propre et particulier aux contrées méridionales de l'Amérique.

Le *Couroucou à bande blanche* (*Trogon fasciatus* Lath., pl. 5, *Ind. Zool.*) Cet oiseau, rare à Ceylan, y porte le nom de *rant-van-kondea*. Sa longueur est d'environ dix pouces; son bec est noir, gros, un peu arqué, et entouré de soies à sa base; l'orbite des yeux nue est d'un bleu foncé; l'iris jaune; la tête et le cou sont noirs; cette couleur plus pâle est coupée sur la poitrine par une bande transversale blanche, à laquelle succède une teinte orangée rougeâtre qui s'étend sur le ventre et les parties subséquentes; le dos est bleu cendré; les couvertures des ailes et les plumes scapulaires sont agréablement variées de lignes ondulées de blanc et de noir; les pennes noirâtres et bordées de blanc à l'extérieur; celles de la queue très-longues, d'inégale longueur et terminées de blanc; les pieds sont noirâtres. On trouve dans cet oiseau de l'Inde, une grande analogie avec une des variétés d'âge du *couroucou à ventre rouge de Cayenne*.

Latham rapporte à cet oiseau un individu d'une taille beaucoup plus grande, car il a quatorze pouces de longueur: il en diffère encore en ce qu'il a le bec bleu; l'iris rouge;

les couvertures des ailes variées de lignes brunes; les pennes des ailes rougeâtres; le dos, la tête, le cou d'un brun terreux, et les pieds rouges. (1er *Suppl. to gen. synop.*)

Le *Couroucou bungummi* (*Trogon indicus.*). Tel est le nom que porte cet oiseau dans l'Inde. Son bec est bleuâtre et très-crochu ; les plumes de la tête et du cou sont noires et bordées de blanc ; une ligne blanchâtre part de l'ouverture du bec et s'étend sur les joues ; le dos, les ailes sont noirâtres, et marquées de taches rondes couleur de rouille ; la queue est très-longue, cunéiforme, et rayée transversalement de lignes étroites noirâtres ; enfin les pieds sont cendrés.

Le *Couroucou à joues bleues* (*Trogon Asiaticus.*). Une bande rouge, précédée d'une ligne blanche et suivie par une noire, couvre le front de cet oiseau ; cette même teinte forme au-dessus de l'œil une strie étroite ; la gorge est d'un beau bleu, bordé de rouge dans sa partie inférieure ; les pennes des ailes sont noires, et une riche teinte verte domine sur les pieds et le reste du corps.

Le *Couroucou tacheté* (*Trogon maculatus* Lath.). Cet oiseau que Latham dit être de la taille de la *sittelle*, a le bec brun ; le dessus de la tête d'un vert foncé ; le cou, la poitrine, le ventre d'un brun pâle, rayé transversalement de noirâtre ; les pennes primaires, les secondaires et les couvertures des ailes vertes, les premières bordées, et les autres terminées de blanc ; la queue noirâtre avec des lignes transversales blanches. On le trouve à Ceylan.

Le COUROUCOU DU MEXIQUE, de Brisson, a été placé par Buffon à la suite des *étourneaux*, sous le nom de CACASTOL. *Voy.* ce mot.

Le COUROUCOU GRIS A LONGUE QUEUE DE CAYENNE, pl. enl., n° 737 de l'*Hist. naturelle de Buffon*, n'est qu'une variété d'âge du *couroucou à ventre rouge ;* ses rapports avec le jeune de cette espèce ne permettent pas d'en douter : il en diffère principalement par la longueur de sa queue ; mais il est à présumer qu'elle ne paroît telle, que parce que la dépouille de cet oiseau a été mal préparée. Combien d'autres ne voit-on pas aujourd'hui dans la plupart des collections, qui, si on ne les examine avec l'attention la plus scrupuleuse, peuvent entraîner dans des erreurs autrement préjudiciables à la science. Tels sont ces oiseaux faits de *pièces rapportées*, et prises souvent sur des individus d'espèce très-disparate et de pays très-éloignés, parce qu'on trouve quelques rapports dans les couleurs, sans s'appercevoir que les plumes sont autrement conformées : tels sont ceux qu'on fait *plumes à plumes*, que l'on souffre aujourd'hui dans les collections

publiques, et qu'on devroit en écarter, puisqu'ils les déshonorent, et ne servent qu'à induire en erreur celui qui y cherche l'instruction ; c'est déjà trop qu'ils garnissent les montres de certains marchands d'histoire naturelle, contre lesquels on doit se tenir en garde, puisqu'ils ne se font aucun scrupule de tromper les amateurs qui ne connoissent pas ce nouveau charlatanisme.

Le COUROUCOU LEVERIAN (*Trogon leverianus* Lath., pl. P. 177, pag. 175, *Lever. mus.*). Cet oiseau a la tête, le cou et la poitrine d'un beau violet foncé à reflets bleus ; les ailes noires, les grandes pennes bordées de blanc ; le dos d'un vert bleuâtre à reflets dorés ; les plumes qui couvrent la queue, soyeuses, et d'un vert bleu foncé très-brillant ; les pennes noires, avec une nuance verdâtre ; les intermédiaires liserées de blanc, les deux latérales sont de plus bordées de la même couleur ; le ventre blanc avec une légère teinte fauve ; le bec couleur de plomb ; les pieds noirs ; les pennes caudales carrées à leur extrémité.

Ce *couroucou* se trouve dans l'Amérique méridionale : sa taille approche de celle du *couroucou à chaperon violet ;* peut-être n'est-ce qu'une variété de sexe. *Espèce nouvelle.*

Le COUROUCOU VARIÉ DU MEXIQUE, de Brisson, est le *quaxoxoctotoll* de Fernandez, que Buffon dit n'être pas assez connu pour pouvoir le rapporter à un genre quelconque. Selon l'auteur de l'Histoire de la Nouvelle-Espagne, cet oiseau est d'une grande beauté ; gros comme un pigeon ; se trouve sur le bord de la mer ; a le bec long, large, noir, un peu crochu : il ne chante point, et sa chair n'est pas bonne à manger. Il a la tête bleue, et le reste du plumage d'un bleu varié de vert, de noir et de blanchâtre.

Le COUROUCOU VERT A VENTRE BLANC DE CAYENNE. *Voyez* COUROUCOU A VENTRE JAUNE.

Le COUROUCOU VERT DE CAYENNE. *Voyez* COUROUCOU A VENTRE JAUNE.

Le COUROUCOU VERT DU BRÉSIL. *Voyez* COUROUCOU A VENTRE ROUGE. (VIEILL.)

COUROUCOUCOU (*Cuculus Brasiliensis* Lath., ordre PIES, genre du COUCOU. *Voy.* ces deux mots.). Un oiseau aussi peu connu, puisqu'il ne l'est que d'après une des mauvaises et inexactes figures de Séba, ne peut guère être mis à sa vraie place. On l'a rangé avec les *coucous*, parce que cet auteur lui en donne le nom, quoiqu'il l'ait fait figurer avec trois doigts en avant, et l'autre en arrière ; tandis que dans les vrais *coucous* ils sont disposés deux et deux.

Cet oiseau, qui se trouve au Brésil, a la tête d'un rouge

tendre, et surmontée d'une belle huppe d'un rouge plus vif et variée de noir; le bec d'un rouge pâle; le corps de la même couleur, mais très-vive sur le dessus et tendre sur le dessous; les pennes des ailes et de la queue d'un jaune ombré d'une teinte noirâtre: grosseur de la *pie;* longueur, environ dix pouces. (Vieill.)

COUROUMOU, nom que porte l'*urubu* chez les naturels de la Guiane. *Voyez* Urubu. (S.)

COUROUPITE, *Couroupita* Aublet, *Guian.* tab. 282. Arbre de la Guiane, dont les rameaux sont chargés de feuilles alternes, ovales oblongues, pointues, entières; dont les fleurs sont grandes, couleur de rose, répandent une odeur suave, et naissent en grappes droites, situées sur les branches et même le tronc.

Chaque fleur a un calice monophylle, turbiné, et partagé en six découpures concaves; une corolle divisée en six lobes fort grands, dont les deux supérieurs sont relevés et les autres plus petits; un grand nombre d'étamines; un ovaire demi-inférieur, couronné par un stigmate à six rayons.

Le fruit est une capsule ronde, ligneuse, de la grosseur d'un boulet de trente-six, raboteuse extérieurement, ayant dans sa partie supérieure un rebord circulaire, et au-dessus un opercule permanent; dans l'intérieur est une seconde capsule, partagée en six loges par des cloisons membraneuses, contenant des semences arrondies, nichées dans une pulpe succulente.

Cet arbre croît à la Guiane, et son fruit y est connu sous le nom de *boulet de canon.* Sa pulpe intérieure a une saveur acide qui n'est pas désagréable. Wildenow l'a réuni aux Quatilés. *Voyez* ce mot. (B.)

COURRIER, nom que l'on donne, sur la Saône, au Chevalier aux pieds rouges. *Voyez* ce mot. (Vieill.)

COURTE-ÉPINE, nom vulgaire d'un poisson du genre *diodon*, le *Diodon attinga* Linn. *Voyez* au mot Diodon. (B.)

COURTILLE. *Voyez* Courtillière. (S.)

COURTILLIÈRE, *Gryllo-talpa*, genre d'insectes que j'ai séparé de celui des *grillons* de Degéer et d'Olivier. Il fait partie de ma famille seconde de l'ordre des Orthoptères. Ses caractères sont : antennes sétacées, de la longueur du corcelet, d'un très-grand nombre d'articles, et insérées devant les yeux. Lèvre inférieure à divisions latérales, étroites et alongées. Tarses à trois articles, munis de deux crochets.

Les *courtillières*, que l'on nomme encore *courtille, taupe-*

grillon, avant-taupe, sont spécialement distinguées des *grillons* par la forme de leur corps et celle de leurs pattes antérieures.

Le corps des *courtillières* est alongé. Leur tête est ovalaire, avancée, et s'enfonce en bonne partie dans le corcelet. Celui-ci est ovoïde et tronqué en devant. Les élytres sont courtes et arrondies postérieurement. Les ailes sont beaucoup plus longues, et se terminent en espèce de lanières ou de filets cylindracés. L'abdomen est alongé, et n'a à son extrémité que deux appendices sétacés, articulés dans les deux sexes. Les femelles ne me paroissent pas avoir de tarière, du moins bien saillante, comme les femelles des *grillons*. Les pattes antérieures sont très-dilatées ou fort larges, et dans un plan vertical; leurs hanches sont très-grandes, et ont au bout une pièce biarticulée, avançant en forme de dent, et dont l'insertion est située à la face interne, sous trois crénelures. Leurs jambes sont triangulaires, armées en dessous de deux à quatre dents très-fortes, presque égales et perpendiculaires; les tarses de ces mêmes pattes sont courts et appliqués contre la face extérieure de ces jambes, qu'ils ne dépassent presque pas; leurs articles sont au nombre de trois; les deux premiers ressemblent aux dents des jambes, mais ces dents sont plus petites. Les pattes postérieures ont les jambes grosses, épineuses, avec le premier article des tarses grand. L'animal me paroit avoir moins d'aptitude pour sauter que les *grillons*.

Ces insectes ont une forme trop singulière, et ils sont trop nuisibles pour n'être pas connus. Quelques auteurs ont cru y voir le *staphylinos* d'Aristote. Cordus les prend pour son *sphondyle*. Dodonée en fait des *buprestes*. Evitant ces discussions contraires à l'esprit dans lequel cet ouvrage est dirigé, nous nous bornerons à dire que l'histoire des *courtillières* remonte du moins à Mouffet, à Goédart, Menzélius. Ces insectes ont même été le sujet d'une sorte de description anatomique. (*Collect. académ.*, *tom. 10*, *pag. 322 et suivantes.*) L'aimable auteur des *Récréations* tirées de l'*Histoire naturelle*, bon ouvrage allemand, dont nous avons un commencement de traduction française, a réuni, à l'article où il traite du *taupe-grillon*, ce qu'on avoit dit de plus curieux sur ces insectes. C'est-là aussi que nous prendrons ce que nous allons en raconter.

Les *courtillières* ont été nommées *taupe-grillons*, à raison de la forme de leurs pattes antérieures qui sont larges, en forme de pelles, semblables aux pattes de devant des taupes, et parce qu'elles servent également comme celles-ci à pratiquer des galeries souterraines. Ces insectes sont répandus dans

les quatre parties du monde. Les parties septentrionales de l'Europe sont peut-être les seules contrées qui aient l'avantage de n'avoir pas à se plaindre de leurs funestes dégâts. Ce sont des mangeurs tellement destructifs, que les Allemands avoient, pour dicton usité : Qu'un voiturier devoit arrêter sa voiture chargée, fût-ce à la rampe d'une montagne, lorsqu'il rencontroit un *taupe-grillon*, et ne pas poursuivre sa route qu'il ne l'eût tué. Les ravages de ces insectes ne sont que trop signalés. Ces grandes places jaunes, et dont la végétation est éteinte, que nous remarquons dans ce champ d'orge, dans ce pré, sont le fruit de leurs manœuvres. A qui devez-vous l'extinction de ces plants dont vous enrichîtes naguères votre potager? — Aux *courtillières*. Gardons-nous d'être aussi pusillanimes que ce célèbre naturaliste dont parle Vilhem, qui étoit tellement effrayé de la vue de ces animaux, qu'il n'osa en disséquer un, jusqu'à ce qu'on l'eût assuré que dans les campagnes les enfans en faisoient un de leurs jouets. Cette exhortation est heureusement inutile, ayant déjà étudié les *taupe-grillons*, malgré leur prétendue forme hideuse. Ajoutons deux ou trois mots à ce que nous avons dit de leurs caractères. Leurs yeux sont petits, ovales et d'un brun luisant. On remarque près du côté interne de chacun d'eux, un petit point jaunâtre, en relief : ce sont des yeux lisses. Les mâles ont, à ce que l'on a écrit, quelques nervures plus fortes et d'autres plus fines à leurs ailes, afin de produire le son qu'ils font entendre. Cette assertion que je n'ai pas eu occasion de vérifier, est infiniment probable ; tous les mâles des *grillons* ont la partie interne de la base de leurs élytres plus coriacée, et élastique comme du parchemin ; ce sont leurs instrumens de musique. Ils ne sont pas trop mélodieux pour nos oreilles ; mais le sens de l'ouïe des *grillons* femelles en est agréablement flatté ; c'est la voix de l'amour. Nous supporterons avec plus de patience les sons que produisent les *courtillières* mâles, que ceux du *grillon champêtre*. Ils sont moins aigus, et on ne les entend qu'avant le lever et après le coucher du soleil. Le murmure de leurs ailes annonce malheureusement la présence d'un ennemi de l'agriculture.

Les *courtillières* étant des animaux nocturnes, il est difficile de savoir si elles volent. Le peu d'étendue de leurs ailes, la pesanteur relative du corps de l'insecte, nous portent à croire que ces organes du mouvement n'ont pas une grande action ; ils doivent cependant leur être de quelque utilité dans leurs courses ou dans leurs sautillemens.

Nous avons remarqué à l'extrémité du corps des *courtillières*, deux longues appendices sétacées, molles et articulées,

et qui sont également propres à quelques orthoptères, comme les *blattes*, les *mantes*, &c. On ignore quelle est leur destination. Des auteurs conjecturent que ces parties sont pour les *taupe-grillons* deux espèces de tentacules, qui, lorsque ces animaux sont occupés à fouiller dans la terre, les avertissent à la moindre impression de la présence de l'ennemi qui les attaque par-derrière. Cette explication est très-ingénieuse; mais est-elle vraie? c'est ce qu'il n'est pas facile d'assurer.

On a comparé l'extrémité des pattes antérieures à une main; les quatre griffes en scie des jambes de l'espèce la plus commune deviennent des doigts; et le tarse que l'on fait mouvoir comme des branches de ciseaux par-dessus les quatre doigts, et qui sert à les nettoyer, est maintenant le pouce. Sans adopter le détail de la comparaison, je pense qu'on est aussi fondé à appeler les extrémités des pattes de devant des *mains*, qu'à appliquer cette dénomination à ces parties dans quelques abeilles.

La force qui réside dans ces mains a été évaluée. Elle peut vaincre un obstacle de la nature de celui que ces animaux rencontrent le plus souvent, de la terre, du poids de trois livres, sur un plan uni. L'on en conclut, ce qui n'est que trop vrai, qu'ils peuvent percer et creuser un terrein assez compacte.

Les femelles se pratiquent au commencement de l'été, un terrier de la profondeur d'environ un demi-pied, et qui, avec son issue, a la figure d'une bouteille à cou recourbé et dont la panse est ovalaire. Elles lissent ses parois intérieures, et y pondent trois ou quatre cents œufs alongés, luisans et d'un brun jaunâtre. Une progéniture si nombreuse, doit être pour elles un fardeau bien pénible. Le berceau qu'elles destinent à leur postérité, est d'une terre fine et assez serrée; on le ferme exactement. Ceux qui aiment le merveilleux, pourront lire dans Goédart et quelques autres, que ces tendres mères étendent leur sollicitude jusqu'à creuser un fossé autour du nid de leurs petits, se mettent en sentinelle, et soulèvent dans un temps sec la motte de terre à laquelle elles ont confié leurs plus chères espérances, afin que la chaleur du père de la lumière puisse la pénétrer et l'échauffer davantage. On a prêté à ces animaux une autre prévoyance. Aussi sages que les *fourmis*, on veut qu'ils transportent dans leur asyle, de même que ces dernières, des grains de blé, des substances alimentaires, &c. Pourquoi leur faire prendre tant de peines inutiles?

Le tranchant des mains des *courtillières* étant vertical, il est aisé de comprendre que pour creuser des trous en terre

ou pour les sillonner, ces animaux n'ont besoin que de rapprocher leur pattes antérieures, de les enfoncer et de les écarter ensuite, en les tenant toujours dans un sens perpendiculaire, et répétant la même manœuvre. Les dents de ces mains doivent nécessairement couper la terre.

Les petits, dit-on, éclosent au bout d'un mois. Malheur à la jeune plante dont les racines tendres sont à leur proximité! Les coups qu'elle va recevoir lui seront d'autant plus funestes, que ceux qui les lui portent sont en société nombreuse. Les provisions qui sont à la portée des nouveaux nés étant consommées, il faut bien aller plus loin, et en minant toujours jusqu'à ce que l'on fasse fortune. Nos *taupe-grillons* sont âgés d'un mois, et les voilà changeant de peau. Au sortir de leur première robe, ils sont tout blancs, et restent ainsi pendant une heure. Cette mutation de couleurs a lieu à toutes les mues. Nous ne disons rien de la forme de ces jeunes insectes. Ils ressemblent, aux ailes près qui leur manquent, à ceux dont ils reçurent l'existence : ils ont cependant leur peau moins veloutée.

Cette première mue est pour eux l'époque de l'essai particulier de leurs forces. Ils se dispersent et vont chacun de leur côté. A mesure qu'ils croissent, leurs teintes se rembrunissent; le gris est converti en noirâtre.

Vers la troisième mue, qui arrive aux approches de la mauvaise saison, ils songent à prendre leur quartier d'hiver, et à se préparer une retraite profonde dans la terre. Si la température de l'atmosphère n'est pas rigoureuse, ils profitent encore pendant l'hiver, et paroissent être d'une taille assez forte au retour du beau temps, ou au mois de mars. Les ailes cependant leur manquent encore. Il faut qu'ils muent une quatrième et une cinquième fois pour être tout-à-fait adultes. Alors, plus hardis, ils quittent le voisinage des lieux qui les virent naître, se transportent dans les champs, dans les jardins, les couches principalement, et deviennent un de leurs fléaux. Leur marche est souvent couverte, et les traces de leur passage ne sont indiquées que par une légère élévation de la terre au-dessus de la surface du sol. Ces animaux entrent sans doute dans les plans de cette sagesse suprême qui sait tout compenser, et établit entre toutes les forces un équilibre nécessaire : ils détruisent un grand nombre de plantes nuisibles, et qui ne pullulent que trop. Leurs dégâts tirent l'homme de son insouciance, et réveillent son activité; mais il n'en est pas moins démontré que les *courtillières* sont des insectes très-pernicieux, et que l'entomologiste devroit venir au secours de l'agriculteur, pour lui donner des armes

contre un de ses ennemis. La sagesse du Créateur nous offre les premiers moyens de destruction. Elle a voulu que les oiseaux, les fourmis, plusieurs autres insectes déclarassent la guerre aux jeunes *taupe-grillons*, ou du moins aux germes de cette race nuisible : elle a arrangé les choses de telle manière, que la charrue du laboureur, en préparant les sillons où croît une plante nourricière, écrase et fait périr l'insecte qui la menace. Ces moyens sont malheureusement insuffisans : il faut que le génie de l'homme s'exerce à seconder ces premiers efforts d'une providence conservatrice.

Le nombre des procédés indiqués pour détruire les *courtillières*, est assez considérable, mais il est assez difficile de savoir quel est le meilleur. Un œil un peu exercé suivra la galerie que l'animal s'est creusée à fleur de terre, jusqu'à ce qu'il parvienne au trou perpendiculaire qui est l'avenue de son habitation. On pressera la terre des bords de l'ouverture, afin de ne pas en obstruer le passage, et afin de pouvoir y verser avec plus de succès quelques gouttes d'huile, et ensuite de l'eau : l'insecte sera bientôt obligé de venir à la surface du terrein, et y trouvera la mort. Cette chasse est plus abondante vers le temps de la ponte, après la pluie. Si on ne peut faire une guerre aussi directe, du moins pourra-t-on bêcher la terre dans les lieux que l'on soupçonne être la retraite des *taupe-grillons*, et y répandre de l'eau bouillante, ou une infusion de brou de noix, particulièrement en été.

La présence d'un nid de *courtillières* est annoncée dans les champs ou sur le gazon par de petits espaces presque circulaires, de quelques pouces de diamètre, où la végétation est presque nulle ou très-languissante, et dont le milieu est un peu élevé. Une petite galerie circulaire, cachée sous cette butte, vous conduira au nid qui occupe le centre.

Les habitations des *taupe-grillons* se manifestent encore par les trous multipliés qu'ils creusent au commencement de l'été. On les levera doucement avec un sarcloir, et si on y découvre un cercle, on y trouvera sûrement le nid au milieu, qui consiste en une motte de terre, presque ronde, dure, creuse en dedans, et bien fermée. Il faut, quoiqu'on ait pris le nid, tâcher de conserver le trou qui est auprès, ne pas s'en éloigner, afin de prendre la femelle, soit qu'elle se tienne cachée dans le fond, soit qu'elle en soit sortie. Un observateur (*Dictionnaire de l'Industrie.*) conseille même de ne pas prendre la femelle de quelques jours, parce qu'elle revient pondre au même endroit.

Des vases placés à fleur de terre, remplis de quelques pouces d'eau, et multipliés autant qu'il est possible, deviennent

pour ces insectes de petites citernes où ils se noient. L'entomologiste peut retirer un autre avantage de ces pièces ; dans le nombre des animaux qui y périssent, il s'en trouve quelquefois de curieux.

On conseille encore de mettre environ deux onces d'huile dans un arrosoir plein d'eau, et d'arroser ensuite, vers midi, moment où l'on croit que les *courtillières* sont retirées, les places que l'on présume en être infectées. De l'eau dans laquelle on a fait dissoudre du savon noir produit encore un bon effet : il faut une livre de cette matière par muid d'eau. On peut encore enfouir dans chaque arpent de terre, à des distances à-peu-près égales, et à huit ou dix pouces de profondeur, une vingtaine de petits pots de terre, au fond de chacun desquels l'on met vingt ou trente gouttes de baume de soufre, et dont on recouvre l'ouverture avec une petite planche, afin d'empêcher la terre de les remplir. Cette odeur, assure-t-on, est si pénétrante, et incommode tellement les *taupe-grillons*, qu'ils sont forcés d'abandonner le terrein. Une garancière, où il y avoit plus de cent mille de ces insectes, ayant été soumise à cette expérience, en a été tellement délivrée, qu'on n'en a plus trouvé que cinquante. *Voyez* le *Dictionnaire de l'Industrie*, *tom.* 2, *pag.* 240.

D'autres conseillent de les attirer dans des fosses remplies de fumier de cheval bien battu ; ils viennent s'y rassembler en grand nombre dès les premiers froids.

Les cochons aiment beaucoup ces animaux. On a prétendu que ceux-ci leur égratignoient l'estomac : cela supposeroit qu'ils auroient été avalés sans avoir été offensés par les dents du cochon, ce qui n'est pas aisé à croire.

« On a voulu, dit le traducteur des Récréations tirées de l'Histoire naturelle, mettre les *taupe-grillons* dans la classe des animaux ruminans au pied fourchu, et en permettre en conséquence l'usage aux Juifs, comme animaux purs. Nous n'y trouverons rien à redire, si les enfans d'Israël sont tentés de les manger ; mais nous nous épargnerons la peine certainement perdue de recommander un pareil rôt à nos lecteurs ».

Courtillière commune, *Gryllo-talpa vulgaris* Nob. *Gryllus gryllo-talpa* Linn. Cette espèce a environ un pouce et demi de longueur ; le dessus du corps est d'un brun roussâtre foncé, et son dessous, ainsi que les pattes, d'un jaune roussâtre obscur ; les côtés inférieurs et latéraux du corcelet sont plus clairs que le dos ; les élytres sont courtes, à-peu-près de la longueur de la moitié de celle de l'abdomen, d'un brun roussâtre, à nervures d'un brun foncé. Les ailes sont

chacune terminées par une espèce de lanière sétacée, plus longue que l'abdomen ; les jambes antérieures ont quatre dents très-fortes et dont l'extrémité est noirâtre ; les deux premiers articles des tarses antérieurs sont aussi en forme de dents semblables aux précédentes, et dont la première est plus forte que la seconde.

Les individus venant des Indes orientales sont ordinairement d'un bon tiers plus petits ; le dessus du corcelet est moins foncé ; les dents des jambes antérieures m'ont paru proportionnellement plus petites, et leurs surfaces internes ont leur convexité moins arrondie, formant même presque une carène ; les élytres me semblent être encore plus courtes et plus arrondies à leur extrémité ; elles n'atteignent guère que la moitié de la longueur des cuisses postérieures.

Courtillière didactyle, *Gryllo-talpa didactyla*. Olivier avoit considéré cette espèce comme une variété de la précédente ; mais outre que ses jambes antérieures sont bien moins larges, qu'elles n'ont que deux dents, ses élytres sont proportionnellement plus longues, étant de la longueur des deux tiers de celle des ailes ; et les ailes sont plus courtes, dépassant de fort peu l'extrémité de l'abdomen.

La couleur est d'ailleurs la même que celle de la *courtillière* commune ; le corcelet est seulement plus roussâtre.

Cette espèce, qui est de moitié plus petite que la precédente, vient à Cayenne et à Surinam. (L.)

COURT-JOINTÉ, expression dont l'on se sert en fauconnerie, pour dire qu'un oiseau de vol a les jambes courtes. (S.)

COURTOISIE, *faire la courtoisie*, en fauconnerie, c'est permettre que les oiseaux de vol plument le gibier. (S.)

COURT-PENDU, dénomination vulgaire du *loriot* en quelques lieux de la France. *Voyez* Loriot. (S.)

COURY, nom que porte aux Indes le Jacobin. *Voyez* ce mot. (S.)

COUS, nom spécifique d'un poisson du genre Silure, qui habite les fleuves de Syrie. *Voyez* au mot Silure. (B.)

COUSCOU, ou COUSSECOUCHE, ou COUCHECOUSSE. C'est la semence mondée de la Houque a épis, qu'on cultive à Saint-Domingue, et qu'on y mange habituellement. *Voyez* ce mot. (B.)

COUSIN, *Culex*, genre d'insectes de l'ordre des Diptères, de ma famille des Tipulaires.

Il a pour caractères : antennes sétacées, velues, pectinées ou plumeuses, de la longueur du corcelet ; trompe avancée,

ou cylindrique, recevant dans un canal supérieur, un suçoir composé de cinq pièces très-minces et très-déliées, et terminé par un renflement; deux antennules filiformes, avancées, insérées à la base latérale de la trompe, de quatre articles, dont les premiers fort courts.

Le corps est alongé; la tête est basse, petite, arrondie, presque entièrement occupée par les yeux; il n'y a pas de petits yeux lisses; le corcelet est bossu; les ailes sont horizontales, couchées et couvertes de petites écailles; les balanciers sont alongés; l'abdomen est long, cylindrique; les pattes sont très-longues, menues, avec des crochets et des pelotes très-petits.

Les *cousins* sont assez généralement connus par leur bourdonnement incommode, et plus encore par les piqûres qu'ils nous font. Il est peu d'insectes qui soient aussi avides de notre sang, et qui nous poursuivent avec un acharnement semblable. Les habitans de presque toutes les campagnes en sont importunés pendant l'été, et ceux des villes ont bien de la peine à s'en garantir. Dans quelques contrées méridionales de la France on n'évite leurs atteintes pendant la nuit, qu'en mettant aux lits une enveloppe de gaze qu'on nomme *cousinière*; mais il y a des pays où ils sont bien autrement redoutables que dans le nôtre. Au rapport de tous les voyageurs en Afrique et en Amérique, on a beaucoup à souffrir de ces insectes qui y sont connus sous le nom de *maringouins*. Les *cousins* sont aussi très-multipliés dans les campagnes de la Suède, et encore plus dans la Laponie, dont les malheureux habitans tâchent de s'en préserver, en se frottant le visage et les mains avec de la graisse, ou en faisant du feu autour de leur cabane pour les en éloigner.

L'instrument avec lequel le *cousin* nous pique est sa trompe, qui fait les fonctions de l'aiguillon de certains insectes; elle est composée de quatre ou cinq filets très-déliés qui paroissent n'en former qu'un seul lorsqu'ils sont rapprochés; plusieurs d'eux sont garnis extérieurement de dentelures dirigées en arrière; mais à la vue simple, on n'apperçoit que leur fourreau, qui est velu, recouvert de petites écailles, fendu longitudinalement à sa partie supérieure, et terminé par un bouton. Tous ces filets sont de substance écailleuse, de même que le fourreau; mais celui-ci peut se plier si le besoin l'exige. Quand le *cousin* veut nous piquer, il fait d'abord sortir la pointe de tous ses filets réunis hors de l'ouverture du bout de l'étui, et l'applique sur la peau; ensuite il enfonce cette pointe par degré, en appuyant le bout de son fourreau sur la partie où le suçoir a pénétré, et à mesure que le suçoir entre plus avant, le fourreau se courbe aussi, de manière que quand la trompe est

tellement enfoncée dans la chair que la tête de l'insecte touche presque à la peau, le fourreau est plié en deux.

Ceux qui voudront connoître l'organisation fastidieusement détaillée de la trompe du *cousin*, pourront consulter un Mémoire de Roffrédi, *Collect. acad., part. étrang.* t. 13 p. 412.

Quoique la piqûre du *cousin* soit légère, elle produit cependant une tumeur sur la peau et en même temps une démangeaison insupportable, la plaie ayant été arrosée avec un venin fluide capable de l'irriter. On croit que cette liqueur caustique a été donnée à l'insecte pour la mêler avec le sang, afin de lui donner de la fluidité et le rendre plus facile à passer par sa trompe.

On a observé qu'il y a des personnes qui ne sont pas sujettes à être piquées par ces insectes, quoique leur peau paroisse être très-délicate, tandis que d'autres ne peuvent aller à la campagne sans en être dévorées : nous indiquerons plus bas les remèdes que l'on peut employer contre ces piqûres.

Quand les *cousins* ne trouvent pas assez de sang pour s'en rassasier, ils sucent les plantes. On en trouve fréquemment sur les fleurs, particulièrement sur celles du saule et sur les chatons de cet arbre. Dans les jours chauds et dans les lieux éclairés par le soleil, ils se tiennent tranquilles jusque vers le soir ; quelquefois cependant ils commencent leurs poursuites dès le milieu du jour, sur-tout dans les bois; posés sur les feuilles, ils donnent une espèce de balancement à leur corps, de haut en bas, en pliant et redressant alternativement et assez promptement leurs jambes, comme font plusieurs espèces de *tipules*.

C'est aussi vers le soir que l'accouplement de ces insectes a lieu. Les mâles s'assemblent, volant continuellement de côté et d'autre sans s'éloigner, et les femelles se rendent auprès d'eux : dès qu'un mâle en voit paroître une, il s'en approche, se joint à elle dans l'instant, s'y accroche et se laisse entraîner en l'air où ils volent ensemble accrochés par le derrière. Leur accouplement dure très-peu de temps, et dès qu'il est terminé, ils se séparent. La femelle étant fécondée, va déposer ses œufs : c'est sur l'eau qu'elle les place, afin que les larves en naissant puissent entrer dans cet élément où elles doivent vivre. Pendant la ponte, l'attitude de ces femelles est très-singulière ; elles cramponnent leur quatre pattes antérieures sur quelque objet qui flotte sur l'eau, soit une feuille, soit un petit morceau de bois, et croisent leurs deux pattes postérieures; ces deux pattes forment un angle, et c'est dans cet angle qu'elles mettent leurs œufs, les uns à côté des autres. A mesure que la masse d'œuf augmente, elle s'alonge et prend la forme d'un petit

bateau; les pattes qui la soutiennent s'éloignent du derrière peu à peu; et quand l'insecte a pondu son dernier œuf, il abandonne son petit bateau, qui flotte sur l'eau au gré des vents.

Les larves changent trois fois de peau en quinze jours, au bout desquels elles deviennent des nymphes, qui nagent aussi facilement que les larves. Ce que ces nymphes ont de plus remarquable, ce sont les organes de la respiration, qui, au lieu d'être placés sur le dernier anneau comme dans les larves, se trouvent sur leur corcelet.

Le *cousin* ne reste que huit à dix jours sous la forme de nymphe, après lesquels il devient insecte parfait. Les momens qui suivent son entier développement sont bien critiques pour lui, et il court de grands dangers; l'eau dans laquelle il a vécu pendant sa jeunesse, lui est funeste quand il a des ailes, aussi prend-il beaucoup de précautions pour en sortir. Après avoir débarrassé la partie anterieure de son corps, de la peau de nymphe où il étoit renfermé, il y reste encore attaché par les derniers anneaux de l'abdomen, et fait usage de la partie qu'il a quittée, comme d'un bateau, auquel lui-même sert de mât, en élevant son corps au-dessus; il reste dans cette position jusqu'à ce que ses ailes se soient déployées; quand il croit qu'elles sont assez affermies pour oser s'y confier, il appuie légèrement ses pattes sur l'eau, prend l'essor, et devient habitant de l'air.

Il y a plusieurs générations de ces insectes dans une année, et chaque femelle pond environ trois cents œufs par an. On a remarqué qu'on pouvoit se trouver dans la campagne, au milieu d'une nuée de *cousins* mâles, sans en être piqué, et qu'ils entrent rarement dans les appartemens; il n'y a que les femelles qui nous attaquent et nous tourmentent pour sucer notre sang. Peut-être que, comme elles doivent nourrir une grande quantité d'œufs, et que celles de la dernière génération de l'année, doivent passer l'hiver engourdies pour propager leur espèce au printemps, elles ont besoin d'alimens plus succulens que les mâles. Pendant l'hiver, on trouve de ces femelles entre les murailles, dans les souterrains et même au plafond des appartemens où elles sont engourdies; ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'elles résistent au plus grand froid. Au printemps, dès que les glaces commencent à fondre dans les marais, elles s'animent, et vont chercher les eaux croupissantes pour faire leur ponte.

On a donné une foule de remèdes pour dissiper les démangeaisons que l'on ressent à la suite de la piqûre des *cousins*. Les uns emploient les alcalis tant fixes que volatils; les autres

l'eau-de-vie de lavande, le vinaigre, de la thériaque de Venise, mêlée avec de l'huile douce. Ceux-ci appliquent des feuilles de sureau vert, pilées et au jus desquelles on ajoute du vinaigre, du sel commun; ceux-là trouvent meilleur de se servir des feuilles de plantain, de basilic. Nous croyons qu'il n'y a rien de mieux à faire qu'à comprimer fortement la partie blessée, afin d'en faire sortir une ou deux gouttes de sang, d'agrandir même la plaie et de la laver avec de l'eau.

Ces insectes forment un genre composé de douze à quinze espèces. On les trouve presque toutes en Europe.

Cousin commun, *Culex pipiens* Linn., Geoff., Fab.

Il a environ trois lignes de longueur; son corps est de couleur cendrée; les anneaux de l'abdomen ont une ligne transversale brune; ses ailes sont transparentes, avec une légère teinte obscure. Il a les pattes de la couleur du corps. Les antennes du mâle sont plumeuses, et ses antennules sont beaucoup plus longues que celles des femelles.

On le trouve dans toute l'Europe. Sa larve vit dans l'eau.

Cousin pulicaire, *Culex pulicarius* Linn., Geoff., Fab.

Il a environ une ligne de longueur; le corps est mince et alongé; les antennes sont plumeuses et fourchues à l'extrémité; les ailes sont blanches, avec trois points obscurs, d'où partent autant de bandes transversales moins foncées; l'insecte les porte un peu croisées l'une sur l'autre.

On le trouve au printemps dans les bois. Linnæus dit qu'il pique très-fort.

Cousin des chevaux, *Culex equinus* Linn., Fab.

Il est petit et ressemble à une mouche; ses antennes sont filiformes; sa tête est noire avec le front blanchâtre; son corcelet est noir, avec les côtés cendrés; son abdomen est noirâtre.

On le trouve au Nord de l'Europe. Il attaque particulièrement les chevaux, couve entre leurs crins, et suce tranquillement leur sang.

Cousin serpentant, *Culex reptans* Linn., Fab.

Il est à peine long d'une ligne; le corps est noir; ses ailes sont transparentes; les pattes sont noires, avec un anneau blanc.

On le trouve en Europe. Linnæus dit qu'il paroît, lorsque le temps est beau et au coucher du soleil, par légion; et qu'ils est si fort obstiné dans ses poursuites, qu'on ne peut l'éloigner ni par le souffle, ni en agitant les mains. Il ne cesse de vous importuner, et par son bruissement, et par ses piqûres.

De toutes les espèces que l'on rencontre dans les environs de Paris, la plus grande et la plus caractérisée, est le Cousin

ANNELÉ de Fourcroy. Il a près de quatre lignes de longueur; son corps est cendré, avec la tête noire; les ailes transparentes, et un peu ferrugineuses à la côte, et les pattes annelées de blanc et de noir.

J'ai vu un *maringouin* des Indes orientales, qui a près de six lignes de longueur. Si notre *cousin* ordinaire, qui est moitié plus petit, est déjà si incommode, combien plus doit l'être cette espèce exotique. *Voyez* encore MARINGOUIN. (L.)

COUSIN GRAND ET PETIT, nom créole de deux plantes du genre LAPULIER. Ce sont les *triumfetta lappula* et *semi-triloba* de Linn. *Voyez* le mot LAPULIER. (B.)

COUSINS. On donne à Saint-Domingue ce nom à diverses plantes dont les fruits chargés de piquans s'attachent aux habits. (PAT.)

COUSSAPIER, *Coussapoa*, genre de plantes de la famille des FIGUIERS, qui comprend deux arbres à feuilles simples et alternes et à fleurs ramassées en boules. Les fruits sont des placenta pulpeux, sur lesquels sont fixées des semences petites et nombreuses.

Le *coussapier à larges feuilles*, et le *coussapier à feuilles étroites*, se trouvent dans les forêts de la Guiane, rendent un suc jaunâtre, et sont figurés pl. 362 des *Plantes* d'Aublet. (B.)

COUSSARI, *Coussarea* Aublet, *Guia.* tab. 38. Arbrisseau à feuilles opposées en croix, grandes, ovales, acuminées et entières, à stipules ovales, pointues, opposées et intermédiaires; à fleurs blanches, ramassées en petits bouquets corymbiformes et terminaux.

Chaque fleur a un calice monophylle, turbiné, à cinq dents; une corolle monopétale, à quatre lobes lancéolés; quatre étamines; un ovaire inférieur, arrondi, couronné par un disque, du centre duquel sort un style, terminé par un stigmate à quatre ou cinq pointes.

Le fruit est une baie ovoïde, ombiliquée, violette dans sa maturité, uniloculaire, qui contient une semence arrondie, dure et coriace.

Cet arbrisseau croît dans la Guiane. (B.)

COUSSINET DES MARAIS, nom vulgaire de l'AIRELLE DES MARAIS, *Vaccinium oxycocus* Lin. *Voy.* au mot AIRELLE. (B.)

COUTARDE, *Hydrolea*, genre de plantes à fleurs monopétales, et de la pentandrie digynie, dont le caractère est d'avoir un calice de cinq feuilles oblongues, inégales et velues; une corolle monopétale, en roue, divisée en cinq par-

ties arrondies ; cinq étamines dont les filets sont plus épais et en cœur à leur base ; un ovaire supérieur, ovale, surmonté de deux styles un peu courbés en dedans, et terminés chacun par un stigmate obtus.

Le fruit est une capsule ovale, bivalve, biloculaire, environnée par le calice, et qui contient beaucoup de semences très-menues, imbriquées sur un double placenta fixé, dans chaque loge, à la cloison qui la divise.

Ce genre est figuré pl. 184 des *Illustrations* de Lamarck, et est composé de trois ou quatre espèces, qui sont des plantes aquatiques à feuilles alternes et à stipules épineux. Les unes se trouvent dans l'Inde, à Ceylan ; les autres croissent en Amérique. J'ai observé, dans ce dernier pays, la COUTARDE QUADRIVALVE de Walter, dont les caractères sont d'avoir la tige droite, velue, les feuilles lancéolées et velues, les fleurs en paquets axillaires, accompagnées d'une longue épine ; elle a la même manière d'être que la *coutarde épineuse* de Cayenne, c'est-à-dire, qu'elle croît dans l'eau, donne tout l'été de belles fleurs bleues, et est amère dans toutes ses parties. (B.)

COUTARÉE, *Coutarea*, Aublet, planch. 122. Arbre de Cayenne à fleurs monopétalées, de l'hexandrie monogynie, et de la famille des RUBIACÉES, que la plupart des botanistes ont placé dans le genre PORTLANDE, quoiqu'il s'en éloigne par quelques caractères, et entr'autres par le nombre des étamines et la forme du fruit. *Voyez* au mot PORTLANDE. La *coutarée* a un calice à six divisions subulées, accompagné de deux bractées également subulées et caduques ; une corolle grande, infundibuliforme, à orifice courbé, ventru, à limbe divisé en six parties ; six étamines ; un ovaire inférieur, ovale, terminé par un long style à stigmate sillonné. Le fruit est une capsule ovale, comprimée, plane, légèrement couronnée et bivalve ; les valves en forme de carène, à cloison formée par leur rebord rentrant, et à laquelle sont attachées des semences orbiculaires, membraneuses sur leurs bords et imbriquées.

Voyez pl. 257 des *Illustrations* de Lamarck, où ce genre est figuré.

Les feuilles de la *coutarée* sont opposées, ovales, pointues, et ses fleurs disposées trois par trois sur des pédoncules axillaires ou terminaux. Elles sont grandes et rouges.

L'écorce de cette plante est spécifique contre les fièvres intermittentes, et on en fait un grand usage à Cayenne. (B.)

COUTELLIER, ou MANCHE DE COUTEAU, nom

vulgaire du *solen* sur les côtes de France. *Voy.* au mot SOLEN. (B.)

COUTI. *Voyez* AGOUTI. (S.)

COUTOIR. *Voyez* CLONISSE. (S.)

COUTOUBÉE, *Coutoubea*, genre de plantes à fleurs monopétalées, de la tétrandrie monogynie, et de la famille des PRIMULACÉES, dont le caractère est d'avoir un calice monophylle, divisé en quatre parties aiguës; une corolle monopétale, hypocratériforme, à limbe partagé en quatre lobes ovales, pointus; quatre étamines dont les filamens sont portés sur un corps particulier, en forme de capuchon, attaché au tube de la corolle; un ovaire supérieur, ovale, oblong, chargé d'un style plus long que le tube de la corolle et à stigmate bifide.

Le fruit est une capsule ovoïde, qui s'ouvre en deux valves, et qui renferme un placenta chargé de semences menues.

Ce genre qui a été réuni avec les GENTIANELLES (*Exacum* Linn.) par Wildenow, est figuré pl. 79 des *Illustrations* de Lamarck, et comprend deux plantes annuelles de Cayenne, dont les feuilles sont simples et opposées.

L'une, la COUTOUBÉE BLANCHE, a les fleurs disposées en épis.

L'autre, la COUTOUBÉE PURPURINE, a les fleurs dans les aisselles des feuilles; toutes deux sont fort amères, et employées pour tuer les vers, rétablir les fonctions de l'estomac et les règles.

COUTOUBOU, nom de pays de la BAILLÈRE. *Voyez* ce mot. (B.)

COUTOUILLE. *Voyez* TORCOL. (VIEILL.)

COUTURIER (*Sylvia sutoria* Lath., *Zoologia indica*, p. 17, tab. 8. Ordre PASSEREAUX, genre de la FAUVETTE. *Voy.* ces deux mots.). Ce très-petit *figuier* de l'Inde, n'a que trois pouces de longueur, ne pèse pas plus de quatre-vingt-dix grains, et est totalement d'un jaune clair.

Le *couturier* ou le *tati* est doué d'une industrie remarquable pour mettre sa famille à l'abri de la voracité des serpens et des singes; il choisit une feuille d'arbre vers l'extrémité d'une branche, à laquelle il en adapte une morte qu'il a l'adresse d'attacher à la première, de manière que le nid est en forme de hotte. Il en tapisse l'intérieur de duvet et de coton, et y dépose trois ou quatre œufs blancs, un peu plus gros, dit Pennant, qu'une chrysalide de fourmi. (VIEILL.)

COUTURIÈRE. *Voyez* TIPULE. (L.)

COUVAIN. C'est le nom que l'on donne aux *cellules* ou *alvéoles*, qui renferment les larves et les œufs des *abeilles*. (O.)

COUVÉE, est la totalité des œufs que couve une poule, ou tout oiseau domestique; c'est aussi la totalité des petits éclos. En économie rustique, on désigne le temps de la ponte des oiseaux de basse-cour, en disant que c'est la saison des *couvées*. Les chasseurs emploient la même expression à l'égard des perdrix. (S.)

COUVERCLE DE COQUILLE ou OPERCULE. *Voyez* Coquille. (Pat.)

COVVALAM, c'est le *cratæva marmelos* Linn., c'est-à-dire une espèce de Tapier. (*Voy.* ce mot.) C'est aussi le Tong-chu balangue. *Voyez* ce mot. (B.)

COUX, nom qu'en Provence l'on donne au Coucou. *Voyez* ce mot. (Vieill.)

COUYOUMOUROU, nom du *lamantin*, à la Guiane, selon Barrère. *Voyez* Lamantin. (S.)

COXOLITLI; l'on doit écrire ainsi, d'après Fernandez, ce mot mexicain, et non *coyolissi*, comme on le trouve dans le *Dict. d'Histoire naturelle*, par Valmont de Bomare. C'est le nom du *hocco brun*. Voyez Hocco. (S.)

COY (*Lepus ucinincus* Linn.), quadrupède du genre des Lièvres, et de l'ordre des Rongeurs. C'est du moins dans ces divisions méthodiques que l'abbé Molina (*Hist. nat. du Chili*, pag. 288 de la traduct. franç.) et Gmelin (Linn. *Syst. nat.*) ont placé cet animal. Je crois néanmoins que le *coy* ne diffère pas de l'Aperéa. (*Voyez* ce mot.) Ce qu'en dit Molina semble confirmer cette conjecture, à l'exception du nombre des doigts des pieds de derrière, que ce voyageur porte à cinq, tandis que l'*aperéa* n'a que trois doigts à ces mêmes pieds. Mais si l'on fait attention que Molina ajoute que le nom de *coy* ou *cuy* se donne indifféremment en Amérique à plusieurs petits animaux, pour la plupart du genre du *cavia*, et que les caractères de ce genre sont d'avoir quatre doigts aux pieds de devant, et trois seulement à ceux de derrière, l'on pourra soupçonner une erreur dans la description de Molina. Je dois prévenir que M. d'Azara ne partage pas mon avis; il regarde l'*aperéa* et le *coy* comme deux espèces différentes, quoiqu'il convienne que ces deux animaux semblent être les mêmes, et qu'il ne lui reste que peu de souvenir du *coy*; cela ne l'empêche pas de décider quelques lignes après cet aveu, que le *coy* est un lapin domestique, mais différent de celui d'Espagne. (*Hist. nat. des Quadrup. du Paragay*, tom. 2, pag. 70 et 71.)

Quoi qu'il en soit, le *coy* est un peu plus gros que le *mulot*; la forme de son corps est à-peu-près conique; son museau est alongé; ses oreilles sont pointues et couvertes de poils; ses

dents ressemblent à celles du *lapin ;* il a quatre doigts aux pieds de devant, et cinq à ceux de derrière ; sa queue est si courte qu'elle paroît à peine ; son poil est très-fin, soyeux, mais trop court pour être filé ; sa chair est blanche et d'un fort bon goût. Ce petit animal est domestique au Chili ; il fuit le lapin, et ne s'accouple jamais avec lui ; les chats et même les souris lui font la guerre et le dévorent. La couleur du poil varie ; l'on voit des *coys* blancs, d'autres bruns, d'autres gris, et d'autres tachetés de plusieurs couleurs. La femelle, dit Molina, produit tous les mois, depuis six jusqu'à huit petits. Cette fécondité si étonnante rapproche le *coy* du *cochon-d'inde*, avec lequel il a aussi d'autres rapports, et le *cochon-d'inde* est lui-même très-voisin de l'*aperéa.* (S.)

COYAMELT, QUAUHCOYAMETL, QUAUHTLA-COYAMETL ou QUAPICOTL, dénominations diverses du *pécari* au Mexique, selon Fernandez (*Hist. Quadrupèd. nat. Hisp. tract. 1, cap. 25.*). Voyez Pécari. (S.)

COYAU, poisson du genre Spare, dont on prend beaucoup auprès du Croisic. Sa chair est peu estimée. On ignore quelle est l'espèce qu'on appelle ainsi. *Voyez* au mot Spare. (B.)

COYOLCOS (*Tetrao coyolcos* Lath. ; ordre des Gallinacées, genre de la Perdrix. *Voyez* ces deux mots.). Cet oiseau a le chant, les mœurs, la manière de vivre, et la grosseur des autres *colins*. Son nom mexicain est *coyolcozque*. Le sommet de la tête est noir et blanc ; deux bandes de la même couleur descendent des yeux sur le cou ; le dessus du corps est un mélange de fauve et de blanc ; le dessous et les pieds sont de la première teinte. (Vieill.)

COYOLCOZQUE, nom mexicain d'une espèce de *colins*, que Guenau de Montbeillard a adouci en celui de Coyolcos. *Voyez* ce mot. (S.)

COYOLTOTOLT, oiseau du Mexique, dont le bec est épais et court, le ventre rouge, le reste du plumage noir et rougeâtre, et la taille pareille à celle du *chardonneret.* (Vieill.)

COYOPOLLIN. *Voyez* Cayopollin. (S.)

COYPU (*Mus coypus* Linn.), quadrupède que l'abbé Molina range dans le genre des Rats. (*Voyez* ce mot.) Cependant la description que cet auteur en donne renferme des traits nombreux de disparité, qui ne permettent guère de regarder cet animal comme une espèce de *rat*, et semblent le rapprocher de la Saricovienne (*Voyez* ce mot.), dont il a la grosseur, la fourrure, et presque toutes les formes extérieures. Le *coypu*, suivant Molina, a les oreilles arrondies ; le museau

alongé et garni de moustaches ; deux dents incisives, très-tranchantes, à chaque mâchoire ; les pieds courts et divisés en cinq doigts, dont ceux des pieds postérieurs sont joints entr'eux par une membrane ; la queue grosse, de moyenne longueur et velue. Il vit aussi bien dans l'eau que sur la terre ; se prive aisément, et paroît même susceptible d'attachement. Son cri est aigu, mais il ne le fait entendre que lorsqu'on le maltraite. La femelle met bas cinq ou six petits, qu'elle conduit toujours avec elle. (*Hist. nat. du Chili*, pag. 268.) C'est au Chili que Molina a observé le *coypu ;* mais il se trouve probablement dans quelques autres contrées méridionales de l'Amérique. Je suis même porté à croire que c'est une espèce de *loutre* mal décrite, et ce ne seroit pas la seule erreur qui se rencontrât dans cette *Hist. nat. du Chili.* (S.)

COZTIACOTEQUALLIN. *Voyez* COQUALLIN. (DESM.)

COZTOTOTOLT, nom que porte au Mexique un oiseau de la taille du *chardonneret ;* il en a, dit-on, le chant ; un plumage jaune, et l'extrémité des ailes noire. Cet oiseau me paroît avoir de l'analogie avec le CHARDONNERET JAUNE. *Voyez* ce mot. (VIEILL.)

CRA, nom que portent en Lorraine la CORNEILLE MANTELÉE, les CORBEAUX, et les autres espèces de CORNEILLE. *Voyez* ces mots. (VIEILL.)

CRABE, *Cancer.* Ce mot a eu successivement différentes significations, ou mieux des applications plus ou moins étendues, selon les temps et les lieux.

Les naturalistes le donnoient aux *crustacés*, dont le corps n'est pas alongé, et c'est ainsi que les pêcheurs et les habitans des bords de la mer l'entendent encore. Linnæus l'a étendu à toute la classe des *crustacés* (*Voyez* au mot CRUSTACÉ.), dont il avoit fait un seul genre ; mais aujourd'hui il est circonscrit aux *crustacés* de la division des PÉDIOCLES, qui ont quatre antennes courtes et inégales ; les deux antérieures coudées ou pliées, à dernier article bifide ; les deux extérieures sétacées. Le corps court, plus large antérieurement ou dans sa partie moyenne, que postérieurement. Dix pattes onguiculées et les deux antérieures terminées en pince.

Ainsi donc, les *crabes*, dont il est ici question, ne comprennent que ceux de la première division du *supplément* de Fabricius. Les deux autres divisions forment les genres OCYPODE et GRAPSE. *Voyez* ces mots.

Les *crabes* proprement dits, vivent tous dans la mer. Leur histoire est peu connue, ou mieux, a été confondue avec celle des autres *crustacés* qui leur étoient ci-devant unis. Ils se tien-

nent de préférence sur les côtes où il y a des rochers, entre les fentes desquels ils se cachent pour se mettre à l'abri du mouvement des vagues et de la recherche de leurs ennemis. Lorsque la mer monte, ils s'approchent ordinairement du rivage, pour s'emparer des débris des animaux marins que la vague pousse contre les rochers, et qui reviennent blessés ou tués. C'est principalement pendant la nuit qu'ils se hasardent le plus dans cette recherche. Comme ils ne peuvent pas nager, et que leur marche est lente, ils se trouvent souvent exposés à rester à sec dans les basses eaux. Alors, lorsqu'ils ne voient pas de trous dans lesquels ils puissent se réfugier, ils contractent leurs pattes, se blotissent dans un coin de rocher, et attendent le retour de la marée pour regagner la haute mer. C'est principalement ceux, ainsi délaissés par la marée, que les pêcheurs ramassent, car ils mordent peu aux appâts et se mettent rarement dans le cas d'être pris dans les filets. Autour des îles de l'Amérique et de l'Inde, où le fond de la mer se voit dans les jours de calme, on les harponne avec une longue perche, à laquelle est emmanchée une fourche de fer. Dans d'autres endroits, on plonge pour les avoir. Toutes les espèces ne sont pas également bonnes. Il en est une sur les côtes de France, qu'on appelle le *crabe enragé*, dont la chair est si coriace et le test si dur qu'il ne peut être employé à la nourriture de l'homme. Le meilleur est celui qu'on appelle vulgairement *tourteau*.

C'est pendant l'été qu'on trouve le plus de *crabes* sur les côtes de France, et c'est au printemps qu'ils sont les meilleurs, parce qu'alors ils n'ont pas encore changé de test, opération qui les maigrit considérablement, et encore parce qu'alors les femelles sont garnies d'œufs dont la saveur est fort délicate.

Il est très-aisé de distinguer le *crabe* mâle du *crabe* femelle à l'inspection de la queue. Le premier l'a triangulaire et la seconde arrondie.

Quant aux organes de la génération, ils sont à peu de chose près les mêmes que dans les *écrevisses*. Voyez ce qu'on sait à cet égard, ainsi qu'à l'égard de leur mue, au mot Crustacé.

Les deux pinces antérieures des *crabes* varient, en forme et grosseur, selon les espèces, mais en général elles sont très-robustes et très-propres à prendre et à tuer les poissons, les mollusques ou les vers dont ils se nourrissent. Elles sont, comme dans la plupart des autres *crustacés*, composées de cinq pièces inégales et de forme différente.

On ne connoît dans les auteurs qu'une quarantaine d'es-

pèces de *crabes*, mais il est probable qu'il y en a un bien plus grand nombre dans la nature. Les plus communs sont :

Le CRABE MENADE, qui a le corcelet légèrement raboteux, avec cinq dents de chaque côté ; le front à trois lobes ; le poignet à une seule dent. Il est figuré dans Herbst, tab. 7, fig. 46. Il se trouve dans les mers d'Europe et d'Asie. On le mange.

Le CRABE VARIOLEUX, dont le corcelet est tuberculeux, crénelé des deux côtés et le front fendu. Il se trouve sur les côtes de France.

Le CRABE PAGURE, dont les caractères sont d'avoir le corcelet peu raboteux, avec neuf plis de chaque côté. Il est figuré dans Herbst, tab. 19, fig. 59. Il se trouve sur les côtes de France, où on le mange. C'est proprement le *tourteau* des pêcheurs.

Le CRABE CENDRÉ a le corcelet rivuleux, très-finement ponctué, et pourvu de trois dents de chaque côté. Il a de plus une très-grosse dent à la base interne du doigt mobile. Cette espèce est une des plus communes sur les côtes de France ; mais elle ne devient jamais grosse.

Parmi les espèces étrangères, les plus remarquables sont :

Le CRABE CUIVRÉ, dont le corcelet est très-raboteux, obtus, et à quatre dents de chaque côté. Il est figuré dans Herbst, tab. 10, fig. 58, et se trouve dans la mer des Indes.

Le CRABE CORALLINE, dont le corcelet est uni, à une seule dent, et dont le front a trois lobes. Sa couleur est d'un rouge vif. Il est figuré pl. 5, fig. 40, de l'ouvrage d'Herbst, sur les *crabes*.

Le CRABE FLUVIATILE, qui a le corcelet ovale, antérieurement denté, postérieurement sinueux, et dont les pinces sont dentelées à leur base intérieure. Il est figuré dans Herbst, tab. 7, fig. 51. Il se trouve à l'embouchure des fleuves de l'Asie et de l'Amérique, et vit fort bien dans l'eau douce.

Le CRABE VERT a le corcelet uni, avec cinq dents de chaque côté, dont les deux postérieures sont plus grandes et dorsales. Il est représenté tab. 7, fig. 47 de l'ouvrage d'Herbst. On ignore son pays natal. Il ressemble beaucoup au *menade*, mais il est vert. (B.)

CRABES FOSSILES. *Voyez* ASTACITES. (PAT.)

CRABIER (*Didelphis cancrivora* Linn. *Voy.* tom. 28, pag. 81, pl. 4 de l'*Hist. nat. des quadrupèdes de Buffon*, édition de Sonnini.), quadrupède du genre SARIGUE et de l'ordre des CARNASSIERS, sous-ordre des PEDIMANES. *Voy.* ces mots.

Le *crabier* est de la taille du *chat* ; la longueur de son corps,

depuis le bout du nez jusqu'à l'origine de la queue, est d'environ dix-sept pouces; la hauteur du train de devant de six pouces trois lignes, et celle du train de derrière de six pouces six lignes. La queue, qui est grisâtre, écailleuse et sans poil, a quinze pouces et demi de longueur, sur dix lignes de grosseur à sa base; elle est fort mince à son extrémité. La tête ressemble assez à celle d'un *chien*, elle a quatre pouces de longueur; l'œil est petit; le bord des paupières est noir, et au-dessus de l'œil se trouvent de grands poils qui ont jusqu'à quinze lignes de longueur; il y en a aussi de semblables à côté de la joue, vers l'oreille. Les moustaches sont assez longues. La gueule est très-fendue; la mâchoire supérieure est armée de chaque côté d'une dent canine crochue, qui excède sur la mâchoire inférieure. Les oreilles sont larges, ovales, et arrondies à leur extrémité. Le pouce des pieds de derrière est gros, large et écarté comme dans les singes; l'ongle en est plat, tandis que les autres ongles sont crochus et excèdent le bout des doigts.

Le poil du corps est laîneux et parsemé d'autres grands poils roides, noirâtres, qui vont en augmentant sur les cuisses et vers l'épine du dos, qui est toute couverte de ces longs poils depuis son milieu jusqu'au commencement de la queue. Ces poils ont trois pouces de longueur; ils sont d'un blanc sale à leur origine jusqu'au milieu, et ensuite d'un brun fauve jusqu'à l'extrémité; le poil des côtés du corps est d'un blanc jaune, ainsi que sous le ventre; mais il tire plus sur le fauve vers les épaules, les cuisses, le cou, la poitrine et la tête, où cette teinte de fauve est mélangée de brun dans quelques endroits. Les côtés du cou sont fauves; les oreilles sont noirâtres à leur base, et d'un blanc sale à leur extrémité. La femelle du *crabier* porte huit mamelles, lesquelles sont placées sous le ventre dans le contour d'une ellipse et renfermées dans une espèce de poche formée par les replis de la peau, laquelle est susceptible de s'ouvrir et de se fermer à la volonté de l'animal et par le moyen de muscles destinés à cet usage. Les petits, ainsi que cela se remarque dans tous les animaux à bourses, viennent pour ainsi dire avant terme, sans poils et avec les yeux fermés. Aussi-tôt qu'ils sont nés, chacun s'applique à une mamelle, saisit la mère avec ténacité, pour ne la pas lâcher avant que ses yeux ne soient ouverts, que son poil n'ait poussé, et qu'il n'ait assez de force pour manger et pour marcher; alors ils s'attachent à la partie du corps de leur mère qu'ils peuvent saisir, et elle les conduit avec soin par-tout où elle va.

Le *crabier* est commun à Cayenne ainsi qu'à Surinam;

il grimpe aux arbres avec une extrême facilité, mais il court et marche mal. Il habite toujours les palétuviers et autres endroits marécageux, et se nourrit de petits oiseaux, de reptiles et d'insectes ; mais les crabes sont sa principale nourriture, et c'est ce qui lui a valu le nom qu'il porte. Pris jeune, cet animal s'apprivoise facilement, et on le nourrit comme les *chiens* et les *chats*, c'est-à-dire avec toutes sortes d'alimens.

Laborde assure que quand le *crabier* ne peut pas tirer les crabes de leur trou avec sa patte, il y introduit sa queue, dont il se sert comme d'un crochet. Le même auteur dit aussi que la voix ordinaire de cet animal est une espèce de grognement semblable à celui des petits *cochons*, et que lorsqu'il est pincé par des crabes, son cri ressemble à celui d'un homme et s'entend de fort loin ; enfin, il dit que le *crabier* produit quatre ou cinq petits, et qu'il les dépose dans de vieux arbres creux. On ne sauroit cependant ajouter foi à tous ces faits, qui, lorsqu'on connoîtra mieux l'histoire de cet animal, seront peut-être controuvés, ainsi que nombre d'autres, recueillis par Laborde, et qui ne paroissent fondés que sur des préjugés populaires. (Desm.)

CRABIER (RATON). *Voy.* Raton crabier. (Desm.)

CRABIERS, famille d'oiseaux du genre des Hérons (*Voyez* ce mot.) auxquels l'on a donné ce nom, parce qu'il y en a quelques espèces qui se nourrissent de crabes de mer et de terre. Les *crabiers* sont solitaires, vivent isolés les uns des autres, fréquentent les plages maritimes, les bords des fleuves, où ils se nourrissent de vermisseaux aquatiques, de petits poissons et d'écrevisses. Ils sont, comme la plupart des autres oiseaux de rivage, semi-nocturnes, aussi chassent-ils plus communément le matin et le soir ; ils se retirent pendant le reste du jour dans les bois, où la plupart nichent sur les grands arbres. Leur nid est grossièrement fait, et composé de petits rameaux de bois sec. Leur chair n'est nullement recherchée, car elle est ordinairement maigre, coriace, et exhale une forte odeur de marécage.

Le Crabier d'Amérique. *Voyez* Cracra.

Le Crabier de Bahama. *Voyez* Crabier gris de fer.

Le Crabier blanc et brun (*Ardea malaciensis* Lath., pl. enl., n° 911 de l'*Hist. nat. de Buffon.*) ; longueur dix-neuf pouces ; bec noirâtre et jaune sur les côtés vers la base ; l'espace nu entre les mandibules et les yeux gris ; tête et cou rayés de brun et de blanc ; dos couleur de terre d'ombre ; ailes, queue et le dessous du corps blancs ; pieds jaunes.

Ce *crabier* se trouve à Malaca.

Le Crabier blanc a bec rouge (*Ardea æquinoctialis* Lath.). Ce *crabier*, moins gros qu'une *corneille*, se trouve dans l'Amérique septentrionale, où il s'avance pendant l'été jusqu'à New-York; mais il quitte le Nord aux approches de l'hiver et se retire dans le Mexique et les Grandes-Antilles. On le rencontre assez souvent sur les bords de la Delaware; il niche à terre dans les lieux couverts de roseaux et d'autres plantes aquatiques. Sa longueur est de seize pouces et demi; il a le bec, l'espace nu qui est entre celui-ci et l'œil, d'un beau rouge; l'iris jaune; les pieds verts, et tout son plumage d'un blanc de neige. La couleur du bec et de la partie nue de la tête varie sur quelques individus; les uns l'ont d'un rouge brunâtre, et d'autres noire.

C'est le *héron blanc de la Caroline* de Brisson.

Le Crabier blanc du Mexique. *Voyez* Zilatat.

Le Crabier blanc huppé (*Ardea ohula* Lath.). Aucune tache n'interrompt l'uniformité du plumage de ce *crabier*, qui est entièrement blanc, ainsi que son aigrette. C'est à quoi se borne tout ce que nous savons de cet oiseau du Chili.

Le Crabier bleu (*Ardea cærulea* Lath.). Cette belle espèce ne s'avance dans le nord de l'Amérique que jusqu'à la Caroline; elle n'y paroît qu'au printemps et en petit nombre. Elle est moins rare dans le Sud; on la retrouve encore à Otaïti et dans les autres îles de la mer du Sud, où elle est révérée des Indiens; sa taille est celle du *crabier blanc*. Elle a le bec blanc, l'iris jaune; le tour des yeux dénué de plumes, et jaunâtre; les plumes de la tête et de la poitrine longues; le plumage d'un bleu foncé tirant sur la couleur de plomb, et à reflets pourpres sur la tête et le cou; les plumes du dos étroites, pendantes, et si longues qu'elles couvrent la queue et la dépassent d'environ trois pouces; les pieds verts.

La femelle diffère, en ce que la tête et le cou sont d'un pourpre terne, que le menton est blanc, la tête à peine huppée, et le dos couleur de plomb.

Le Crabier bleu a cou brun (*Ardea cærulescens* Lath., pl. enl., n° 349 de l'*Hist. nat. de Buffon*.). Deux longues plumes s'élèvent du haut de la tête de ce *crabier*, et descendent jusqu'aux deux tiers du cou; tout son plumage est d'un bleu foncé, à l'exception de la tête et du cou, qui sont bruns; longueur totale, dix-neuf pouces; bec jaune foncé; partie nue de la tête entre le bec et l'œil, rougeâtre; pieds bruns.

Cette espèce se trouve à Cayenne. Latham lui donne pour variété un *crabier* de la Nouvelle-Hollande, que les natifs désignent par le nom de *matoòk*; on remarque des dissem-

blances assez tranchantes entre ces deux individus ; le *matoòk* a l'espace nu qui sépare le bec de l'oeil, l'iris et les pieds jaunes ; le menton et la gorge blancs ; le reste du plumage d'un bleu-vert pâle ; et les plumes de la tête beaucoup moins alongées.

On trouve ce *crabier* sur les rivages du canal de la Reine Charlotte.

Le Crabier du Brésil. *Voyez* Crabier chalybé.

Le Crabier caiot (*Ardea squaiota* Lath.). Une belle touffe de plumes effilées, blanches au milieu et noires aux deux bords, orne la tête de ce *crabier ;* les longues plumes, minces et tombantes qui couvrent le dos de la plupart des oiseaux de cette famille, sont d'une belle couleur rousse ; les côtés de la tête, la gorge, le cou, et tout le reste du corps d'un beau marron ; les jambes et les pieds verts ; le bec est jaune à sa base et noirâtre à son extrémité.

Cet oiseau se trouve en Italie, dans le Boulonais, où il porte le nom de *quaiot, squaiota.*

Le Crabier cannelle (*Ardea cinnanmomea* Lath.). Cette espèce habite les Indes Orientales, et principalement la Chine ; une teinte cannelle tirant sur la couleur marron, couvre le dessus et le dessous du corps ; mais elle est plus pâle sur les parties inférieures ; le menton et le bas-ventre sont blancs ; une espèce de hausse-col brun se fait remarquer sur le devant du cou ; et sur chaque côté de la gorge il y a une petite tache blanche ; le bec et les pieds sont jaunes ; taille du *crabier vert.*

Le Crabier cendré (*Ardea cyanopus* Lath.). L'on trouve, dans la Nouvelle-Espagne, un *crabier* qui n'est pas plus gros qu'un *pigeon*, il est d'un cendré clair sur la tête, la queue et tout le dessous du corps ; les pennes de l'aile sont mi-partie noires et blanches ; le dessous du corps est blanc ; le bec, les pieds, l'espace nu de la tête sont bleus, et les ongles noirâtres.

Brisson a décrit ce *crabier* sous le nom de *héron cendré d'Amérique.*

Le Crabier chalybé (*Ardea cœrulea* Lath.) est tout au plus de la grosseur d'un *pigeon ;* il a seize pouces et demi de longueur ; le dos et la tête de couleur d'acier poli ; les longues pennes des ailes verdâtres, marquées d'une tache blanche à l'extrémité ; le dessous du corps et le croupion variés de cendré et de jaune pâle, sur un fond blanc ; les couvertures des ailes joliment mélangées de brun, de couleur chalybée, de jaunâtre et de cendré ; la queue verdâtre ; l'espace contenu entre le bec et l'œil jaune ; la prunelle noire ; l'iris de couleur

d'or; le dessus du bec brun, le dessous jaunâtre; les jambes et les pieds jaunes; les ongles gris.

Ce *crabier* habite le Brésil.

Le Crabier a collier (*Ardea torquata* Lath.). Nous devons à Miller la description d'un *crabier* de l'Amérique méridionale, dont la tête, couronnée de noir, est ornée d'une huppe de la même couleur, qui se retrouve encore sur la poitrine en forme de plastron; il a le dos brun; le cou et le ventre d'un blanc sale, parsemé de croissans jaunâtres. C'est à quoi se borne tout ce que l'on sait sur cette espèce.

Le Crabier de Coromandel (*Ardea comata*, Var., Lath., pl. enl., n° 910 de l'*Hist. nat. de Buffon.*). Latham fait de ce *crabier* une variété du *guacco*. Il a vingt pouces de longueur; le bec jaune, l'espace nu de la tête gris; le dos, la tête, et le bas du devant du cou d'une teinte rousse, jaune et dorée sur les deux dernières parties; le reste du plumage blanc et les pieds jaunes. Il diffère du *guacco* par plus de longueur, par le défaut de huppe et par une sorte de crinière qui orne son cou.

Le Crabier gris de fer (*Ardea violacea* Lath.). Cette espèce se trouve à la Caroline dans le temps des pluies, et pendant toute l'année aux îles Bahama, où elle niche dans les buissons qui croissent dans les fentes des rochers. Ces *crabiers* y sont en si grand nombre, qu'en peu d'heures deux hommes peuvent prendre de leurs petits la charge d'un canot. Quoiqu'ils se nourrissent de crabes et de poissons, Catesby assure que leur chair est d'un très-bon goût et ne sent point le marécage.

Longueur quinze pouces et demi; bec noir; iris rouge; peau nue entre le bec et l'œil verte; dessus de la tête paré d'une huppe composée de plumes jaunes, et de trois ou quatre blanches; le reste de la tête d'un bleu noir; une large raie blanche sur la joue jusqu'aux coins du bec; l'iris rouge et la paupière verte; le reste du plumage d'un bleu obscur et les jambes jaunes.

Le Crabier gris a tête et queue vertes (*Ardea virescens*, Var., Lath., pl. enl., n° 908 de l'*Hist. nat. de Buffon.*). Cet oiseau a beaucoup de rapports avec le *crabier vert*, et le *roux à tête et queue vertes;* aussi les méthodistes en font-ils une variété. Il a de longueur seize à dix-sept pouces; la tête et la queue d'un vert sombre, ainsi qu'une partie des couvertures de l'aile; le devant du cou et le menton blancs, avec des taches longitudinales ferrugineuses; le reste du cou et du plumage est d'un gris ardoisé clair.

On trouve ce *crabier* à Cayenne.

Le Crabier a huppe bleue (*Ardea cyanocephala* Lath.). Nous devons à Molina la description que nous donnons de cet oiseau du Chili. Un beau bleu est la couleur de son manteau et de l'aigrette qui couronne sa tête; une teinte verte, qui incline au jaunâtre sur le ventre, couvre les pennes de la queue; les ailes sont noires et bordées de blanc; les pieds jaunes et le bec noir.

Le Crabier a huppe rouge du Chili (*Ardea erythrocephala* Lath.). Le peu que Molina dit de cet oiseau du Chili, jette dans l'incertitude celui qui veut déterminer sa vraie place, dans le genre des Hérons; mais ce qui le distingue particulièrement, est une aigrette d'un beau rouge, qui flotte avec élégance jusque sur son dos, et tranche agréablement sur son plumage entièrement blanc.

Le Crabier jaune. *Voyez* Guacco.

Le Crabier de la Louisiane. *Voyez* Crabier roux a tête et queue vertes.

Le Crabier de Mahon (*Ardea comata*, Var. Lath. pl. enl. n° 348 de l'*Hist. nat. de Buffon.*). Ce *crabier*, que Latham rapporte dans sa synonymie au *guacco*, n'a pas dix-huit pouces de longueur; il a les ailes blanches, le dos roussâtre, le dessus du cou d'un roux jaunâtre, le devant gris blanc, et sur sa tête une belle et longue huppe de plumes gris blanc et roussâtres.

Le Crabier de Malaca. *Voyez* Crabier blanc et brun.

Le Crabier marron (*Ardea erythropus* Lath.). Cette espèce, qui se trouve en Italie aux environs de Bologne, a la taille du *butor tacheté;* la huppe qui couvre le sommet de la tête est composée de plumes longues, fort étroites, variées de jaunâtre et de noir; la gorge, le cou, et tout le corps est d'une couleur de safran, tirant sur le marron; plus claire sur les parties supérieures et plus foncée sur les inférieures; les couvertures et les pennes des ailes et de la queue de la teinte du dos; le bec d'un vert bleu dans la plus grande partie de sa longueur, et noir à son extrémité; les paupières d'un rouge vif; l'iris jaune; les jambes dans la partie qui est dénuée de plumes, et les pieds d'un rouge foncé; enfin les ongles noirs.

Ce *crabier* est celui que Brisson a désigné par l'épithète de *roux.*

Le Crabier noir (*Ardea novæ Guineæ* Lath. pl. enl. n° 926 de l'*Hist. nat. de Buffon.*). Nous devons à Sonnerat la connoissance de ce *crabier* de la Nouvelle-Guinée. Il a dix pouces de longueur; tout son plumage est d'un noir pur; le bec brun; la peau nue, qui le sépare des yeux, verdâtre, et l'iris jaune.

Le Crabier des Philippines. *Voyez* Petit Crabier.

Le petit Crabier (*Ardea Philippensis* Lath. pl. enl. n° 896 de l'*Hist. nat. de Buffon.*). L'on trouve aux Philippines un petit *crabier* à peine long de dix pouces, dont le dessus de la tête, le cou et le dos sont d'un roux brun, avec de petites lignes rousses, transversales et ondulantes; le dessus de l'aile noirâtre, et frangé de petits festons d'un blanc roussâtre; les pennes des ailes et de la queue noires; la gorge, le devant du cou et la poitrine d'un gris rougeâtre, qui devient roussâtre sur les parties subséquentes; la mandibule supérieure noirâtre, l'inférieure d'un blanc jaunâtre; les pieds et les ongles gris bruns.

C'est le *crabier des Philippines* de Brisson.

Le Crabier pourpré (*Ardea spadicea* Lath.). C'est d'après Séba, qui dit que cet oiseau lui a été envoyé du Mexique, que les ornithologistes l'ont décrit. Il n'a qu'un pied de longueur; la tête rouge bai clair avec le sommet noir; le dessus du cou, du dos et des épaules d'un marron pourpré, plus clair sur tout le dessous du corps; les pennes des ailes d'un rouge bai foncé, et celles de la queue d'un marron pourpré.

Le Crabier pygriné (*Ardea exilis* Lath.). Cette espèce se trouve à la Jamaïque, mais rarement; elle a dix pouces et demi de longueur, le bec long de deux, la grosseur de la *grive*, l'iris couleur de paille, le dessus de la tête d'un roux marron, les côtés du cou roux, le menton et le devant du cou blancs, avec une rangée de plumes blanches et d'un ferrugineux pâle sur chaque côté; chaque plume blanchâtre sur la tige; celles de la partie inférieure du cou sont longues, minces, et tombent sur la poitrine qui est d'un brun noirâtre; cette teinte s'étend de chaque côté jusqu'au dos en forme de croissant; celui-ci est pareil au sommet de la tête, et les plumes sont marginées d'un jaune pâle; les petites, les moyennes couvertures et les pennes des ailes sont noires; les secondes ferrugineuses avec des lignes noirâtres; quelques-unes des primaires ont une tache de couleur marron à leur extrémité, ainsi que les secondaires; le ventre, les cuisses et le bas-ventre sont blancs; la queue est pareille aux ailes et les pieds sont verts.

Le Crabier rayé de la Guiane (*Ardea striata* Lath.). Bancroft, qui a rencontré cet oiseau dans la Guiane et à Surinam, lui donne la taille du *héron commun*; le dessus de la tête noir; le derrière du cou et le dos gris; le devant du cou ferrugineux; les ailes brunes et les pennes secondaires noires à la pointe. Celui que décrit Linnæus se trouve aux environs

d'Astracan, il diffère de peu; le dos est rayé, et les pennes secondaires sont marginées et terminées de blanc.

Cet oiseau, d'après sa taille, me paroît appartenir à la famille des Hérons.

Le Crabier rouillé (*Ardea ferruginea* Lath.). Sur les rivages du Don, on rencontre, mais pendant l'été seulement, un *crabier* qui guette entre les roseaux les insectes aquatiques et les poissons dont il fait sa nourriture; il a vingt pouces environ de longueur; le bec verdâtre; la mandibule supérieure un peu courbée vers son extrémité; la partie nue qui est entre le bec et l'œil, verte; l'iris couleur de safran; les plumes de la tête, du cou et du dos longues, noires, et terminées de ferrugineux; le menton d'un jaune très-clair; les couvertures des ailes d'un brun noirâtre; quelques-unes sont ferrugineuses à leur extrémité, et les autres variées de roux et de blanc; les pennes noires; le croupion, la poitrine et le ventre variés de ferrugineux, de blanchâtre, de cendré et de brun; les cuisses mélangées de roux, de cendré et de blanc; les pieds sont verts.

Le Crabier roux (*Ardea badia* Lath.). Ce *crabier*, connu en Sibérie sous le nom de *crabier rouge* (*rodter-reger*), y niche sur les grands arbres; sa tête fort petite et son cou très-alongé sont de couleur marron, ainsi que les autres parties supérieures; le dessous du corps est d'un blanc sale, coupé longitudinalement d'un beau blanc depuis le haut du cou jusqu'au ventre; les petites couvertures des ailes inclinent au bleuâtre; les pennes sont noires; la queue est pareille à la tête; l'iris jaunâtre; le bec brun; la partie dégarnie de plumes rouge, ainsi que les pieds.

C'est le *crabier marron* de Brisson.

Le Crabier roux a tête et queue vertes (*Ardea Ludoviciana* Lath., pl. enl. nº 909 de l'*Hist. nat. de Buffon.*). C'est non-seulement à la Louisiane, mais encore dans d'autres contrées de l'Amérique septentrionale que l'on trouve ce *crabier;* il passe l'été dans la Pensilvanie, fréquente le matin et le soir les bords des rivières, et se retire dans les forêts où il choisit les arbres élevés pour y placer son nid. Il n'a guère que seize pouces de longueur; le dessus de la tête et la queue sont d'un vert sombre; cette même couleur est répandue sur une partie des couvertures des ailes qui sont frangées de fauve; un pourpre foible teint les longues plumes minces du dos; le cou est roux, et cette teinte tire au brun sur le ventre; les pennes alaires sont noirâtres et quelques-unes terminées de blanc; un vert noirâtre couvre la queue; le bec est brun foncé; les pieds sont jaunes et les ongles noirs.

Le Crabier tacheté de la Martinique. *Voyez* Crabier vert tacheté.

Le Crabier vert (*Ardea virescens* Lath.). Ce joli *crabier* a dix-sept à dix-huit pouces de longueur ; le dessus de la tête couvert d'une huppe d'un vert doré, ainsi que les plumes du dos qui sont longues, étroites et flottantes. Cette riche teinte règne encore sur les couvertures des ailes, dont la plupart sont bordées de fauve ou de marron : le cou est d'un bai ferrugineux ; le menton et la gorge sont blancs ; sur le reste du cou, cette couleur forme des raies ; le dos, les pennes des ailes et de la queue sont noirâtres et teintées d'un bleu ardoisé, ainsi que la poitrine et le ventre ; les pieds sont verdâtres ; le bec est d'un vert brun, et jaunâtre à sa base.

Cette espèce habite l'Amérique septentrionale pendant l'été, et se retire à l'époque des grands froids aux îles de la Jamaïque, de Saint-Domingue, et autres Antilles. Il se nourrit, ainsi que la plupart des *crabiers*, de grenouilles, de petits poissons et de crabes ; il niche au milieu des bois les plus épais, et place son nid sur les arbres.

Le Crabier vert tacheté (*Ardea virescens fœmina* Lath. pl. enl. n° 912 de l'*Hist. nat. de Buffon.*). C'est avec raison que Latham a désigné ce *crabier* comme la femelle du précédent. Cette femelle en diffère par des couleurs plus ternes et un peu moins de grosseur ; elle a le dessus de la tête d'un vert doré sombre ; la gorge variée de taches brunes ; le cou de couleur de marron, et varié de blanchâtre dans sa partie inférieure ; les longues plumes qui tombent sur la poitrine, grises, et marquées d'une large bande blanchâtre et longitudinale ; le dos, le croupion, les scapulaires et les couvertures du dessus de la queue d'un vert doré sombre ; les couvertures des ailes d'un brun nuancé de vert doré ; les plus petites bordées de couleur marron, et les autres de fauve à l'extérieur, et marquées d'une tache blanche vers l'extrémité ; les pennes des ailes d'un brun foncé et frangées de vert doré ; les dix-huit premières, terminées comme les couvertures et les six autres, de gris brun ; la queue de la même teinte que le dos ; les pieds et les ongles bruns. (Vieill.)

CRABRAN. *Voyez* Cravant. (S.)

CRABRON, *Crabro*, genre d'insectes de l'ordre des Hyménoptères, et de ma famille des Crabronites. Nous en devons l'établissement à M. Fabricius, qui auroit été plus sage s'il n'avoit pas pris pour le désigner une dénomination semblable, le mot de *crabro* étant plus généralement appliqué à cette grosse espèce de *guêpe* que nous appelons *frelon*. Olivier a rendu sous cette dernière dénomination française, le nom

générique de M. Fabricius ; mais pour éviter la fausse idée qui résulte de cette traduction, nous avons cru devoir, avec le professeur Lamarck, rendre le mot de *crabro* par celui de *crabron*, nom dur à la vérité, mais qui n'a pas du moins l'inconvénient de celui du *frelon*.

Les *crabrons* ont les antennes filiformes ou peu renflées vers leur extrémité, brisées, insérées très-près de la bouche, de douze à treize articles, dont le premier fort long, presque cylindrique ; les mandibules refendues à leur pointe ; les palpes courts ; les maxillaires guère plus longs que les labiaux, de six articles souvent presque égaux, courts, conico-arrondis ; les labiaux de quatre ; la partie membraneuse et terminale de la lèvre inférieure évasée, échancrée et festonnée.

Leur corps est alongé ; la tête est grosse, et paroît carrée vue en dessus ; les yeux sont très-grands et entiers ; la partie antérieure de la tête, située au-dessus des mandibules, est souvent un peu relevée, et a un brillant doré ou argenté. Le corcelet est globuleux ; les ailes supérieures ne sont point doublées comme dans les *guêpes*, avec lesquelles ces insectes ont des rapports ; l'abdomen est ellipsoïde, rétréci insensiblement en pédoncule à sa base, ou a son premier anneau en forme de poire.

Ces insectes sont constamment noirs, et mélangés de jaune pour la plupart. Quelques mâles ont les antennes dentées. Plusieurs ont sur-tout les jambes antérieures augmentées extérieurement d'une grande pièce écailleuse en forme de lame, assez arrondie sur ses bords, concave en dessous, blanchâtre ou d'un jaune pâle, paroissant même criblée de trous comme un tamis. Rolander a cru que cette pièce étoit réellement percée ; qu'elle servoit en effet de crible à l'insecte pour tamiser la poussière des étamines des fleurs. Il dit même l'avoir vu, et il soupçonne que la poussière la plus fine qui passe par ces petits trous, féconde plus aisément les pistils des fleurs. Mais si on examine, ainsi que l'a fait Degéer, ces lames au grand jour perpendiculairement, et avec une forte loupe ou un microscope, on voit que ces trous ne traversent pas la pièce, et qu'ils ne sont que superficiels, quoiqu'ils paroissent transparens à raison de l'opacité de la lame. L'observation de Rolander et ses conjectures tombent donc d'elles-mêmes. On peut voir dans les mémoires du Réaumur suédois la description détaillée de cette pièce singulière, et de la conformation des pattes antérieures de ces *crabrons*. Degéer observe que les tarses de ces pattes ont leurs articles dilatés latéralement, et que les crochets qui terminent le dernier, sont très-inégaux en longueur. Il reconnoît que l'insecte est un mâle. Il décrit les

organes de son sexe, qui consistent, 1°. en deux cueillerons alongés, dont la surface est joliment goderonée, et qui au côté intérieur ont une petite pointe écailleuse, saillante, et sont unies à une grosse pièce conique ou en forme de cœur; 2°. en deux crochets mobiles, à pointe mousse, courbée en dessous, situés près de la base des cueillerons ou des pinces précédentes; 3°. en une pièce presque de figure triangulaire, plate, un peu concave, transparente au milieu, ayant tout autour un rebord écailleux, fourchu à l'extrémité, ou muni de deux pointes mousses : cette pièce est placée sous les cueillerons, et repose sur une autre partie écailleuse, mince, concave en dessus, et ayant deux pointes mousses terminales. L'ensemble de ces dernières pièces semble servir de demi-fourreau aux autres. Elles sont toutes cachées dans l'intérieur du corps de l'insecte, tout près du derrière, et on les fait sortir par la pression. Réaumur a décrit des organes mâles à-peu-près semblables, en parlant d'une espèce de *guêpe-ichneumon*, nom sous lequel il désigne les *sphex*, les *pompiles*, les *crabrons*, et les *mellines*. Degéer appelle aussi *guêpe-ichneumons* les insectes du genre Crabro de M. Fabricius. Linnæus en fait des *sphex*.

La manière de vivre des *crabrons* a une grande analogie avec celle des *sphex* et des *pompiles*. Les femelles attrapent des diptères, dont elles ensevelissent les cadavres dans des trous qu'elles font soit dans le sable, soit dans les fentes des murs, ou dans les vieux bois. Chaque trou reçoit un œuf avec l'espèce de mouche dont le corps doit servir de pâture à la larve qui sortira de l'œuf. L'ouverture de l'habitation destinée à cette larve est ensuite fermée.

On rencontre les *crabrons* sur les fleurs, dont ils sucent la liqueur mielleuse. Leurs mouvemens sont fort prompts. Etant pris, ils font entendre un petit murmure, et ils essayent de mordre avec leurs mandibules qu'ils ouvrent et écartent prodigieusement.

Ce genre est composé d'une quarantaine d'espèces : nous citerons les deux qui nous paroissent les plus curieuses.

Crabron criblé, *Crabro cribrarius* Fab. Il est long d'environ sept lignes. Ses antennes sont noires, un peu renflées, et comprimées au milieu. La tête est noire, avec le dessus de la lèvre supérieure garni d'un duvet argenté. Le corcelet est noir, avec une ligne jaune, interrompue, transverse au bord antérieur, et une autre petite de la même couleur, souvent aussi interrompue à l'écusson. L'abdomen est oblong, noir, luisant, avec une bande jaune sur le premier anneau, deux taches presque contiguës sur le second, deux autres transver-

sales sur le troisième, et une bande sur chacun des autres, jaunes. Les pattes sont d'un jaune fauve, avec les cuisses noires; les pattes antérieures ont leur jambe large, munie d'une lame écailleuse, concave, avec des points transparens dans les mâles.

On les trouve sur les fleurs en Europe.

Le Crabron a bouclier, *Crabro clypeatus* Fab., est remarquable par sa tête rétrécie postérieurement, et par l'élargissement du premier article de ses tarses antérieurs, qui forme une lame concave d'un jaune blanchâtre, mais sans points transparens. Cet insecte est plus petit presque de moitié que le précédent. Il est noir; la lèvre supérieure, ou du moins ce qu'on regarde ordinairement comme tel, est argentée. Le corcelet a un point jaune de chaque côté un peu au-devant des ailes. L'abdomen est noir, avec deux taches sur les trois premiers anneaux, et une bande sur les autres, jaunes. Les pattes sont jaunes, avec un peu de noir sur les cuisses, et les tarses bruns. Ses jambes antérieures sont un peu dilatées et ciliées.

On le trouve assez fréquemment sur les fleurs en Europe, aux environs de Paris. (L.)

CRABRONITES, *Crabronites*, nom que j'ai donné à une famille de l'ordre des Hyménoptères. Ses caractères sont: antennes filiformes ou presque filiformes, de douze à treize articles, amincies un peu vers le troisième, brisées, insérées et rapprochées près de la bouche. Mandibules entières ou simplement unidentées ou refendues. Palpes courts; les maxillaires guère plus longs que les labiaux, de six articles courts, presque égaux, conico-arrondis, irréguliers; les labiaux de quatre; lèvre inférieure membraneuse, échancrée, festonnée ou trifide.

Les *crabronites* ont la tête ordinairement plus large que le corcelet, grosse, paroissant presque carrée vue en dessus, un peu plus étroite postérieurement. Leurs yeux sont très-grands et entiers; le devant de la tête est relevé, et a souvent un éclat métallique; le corcelet est globuleux; l'abdomen est ovale, ou ellipsoïde, ou presque conique, rétréci en pétiole ou pédonculé; les pattes sont courtes, assez grosses.

Les *crabronites* ne sont composés que de deux individus, de mâles et de femelles qui sont ailés, et dont les ailes supérieures ne sont point doublées. On les trouve sur les fleurs. Les femelles nourrissent leurs petits avec des cadavres d'insectes, de diptères plus particulièrement.

Cette famille comprend les genres Penphredon, Crabron et Oxibèle. (L.)

CRACRA, nom vulgaire de la ROUSSEROLLE. *Voyez* ce mot. (VIEILL.)

CRACRA (*Ardea cracra* Lath., genre du HÉRON, de l'ordre des ECHASSIERS. *Voyez* ces mots.). C'est d'après le cri que jette cet oiseau en volant, que les habitans de la Martinique lui ont donné le nom de *cracra*; au Chili, les Indiens l'appellent *gaboutra*. Ce *crabier* a la taille d'un gros *poulet*; un plumage très-varié; le sommet de la tête cendré bleu; le haut du dos tanné, mêlé de couleur de feuille morte; le reste du manteau d'un mélange agréable de bleu cendré, de vert brun et de jaune; les couvertures des ailes, en partie d'un vert obscur, bordées de jaunâtre, et en partie noires; les pennes de cette dernière couleur, et frangées de blanc; la gorge et la poitrine variées de taches feuille morte sur un fond blanc; et les pieds d'un beau jaune.

Cette espèce préfère l'eau salée à celle des rivières continentales, et se tient constamment dans les parties de l'Amérique les plus chaudes. (VIEILL.)

CRACRA et TACRA. C'est ainsi que les nègres de Saint-Domingue désignent le *tacco*, sans doute d'après son cri qui semble exprimer ces mots. *Voyez* TACCO. (VIEILL.)

CRA-CRA. C'est le fruit de l'*arbutus uva ursi* Linn. *Voyez* à l'article ARBOUSIER. (B.)

CRADOS. On donne ce nom sur quelques rivières aux jeunes *brêmes*. Voyez au mot BRÊME et au mot CYPRIN. (B.)

CRAHATE, nom vulgaire d'un poisson du genre LABRE sur les côtes de l'Océan. *Voyez* au mot LABRE. (B.)

CRAIE. C'est une terre calcaire plus ou moins divisée, ordinairement blanche et pulvérulente, mais quelquefois colorée, et qui varie dans sa cohérence et dans sa composition: elle est disposée par couches horizontales souvent épaisses de plusieurs toises.

Elle est toujours superposée à plusieurs autres bancs calcaires d'une consistance plus solide.

On la trouve en couches plus ou moins considérables, dans presque toutes les contrées qui abondent en couches calcaires coquillières, comme l'Angleterre et la partie septentrionale de la France.

La *craie*, en général, a la même origine que les autres couches calcaires: c'est le dernier dépôt marin que l'épaisseur des couches inférieures a empêché de participer aux émanations des fluides élastiques qui sont les principes pétrifians.

Les couches de *craie* ont été formées par trois causes différentes:

1°. Par la *terre animale* provenant de la décomposition des corps organisés.

2°. Par la *vase calcaire* vomie par les volcans soumarins.

3°. Par les *détritus des montagnes calcaires* que les eaux continentales ont charriés dans la mer.

La *craie* formée immédiatement par la décomposition des corps marins, est la plus pure et en même temps la plus compacte. Comme ses molécules ont été dans un état de division extrême, elles ont pu se rapprocher assez pour acquérir quelque cohésion, même sans le secours d'une cristallisation sensible.

Ce dépôt a été fait dans les golfes et les gorges latérales des grandes vallées soumarines, par les courans de l'Océan.

Les mouvemens excités dans les eaux de la mer par les plus violentes tempêtes, ne s'étendent pas à une profondeur qui excède quinze ou vingt toises; mais les mouvemens généraux de l'Océan, dont le principe réside dans l'attraction des corps célestes, et qui produisent le flux et le reflux, se communiquent à la masse entière des eaux jusques dans les plus profonds abîmes de la mer du Sud. Les courans occasionnés par ces mouvemens généraux, entraînent, balaient tous les dépôts mobiles qu'ils rencontrent dans ces profondes vallées, et les rejettent dans les vallées collatérales où le mouvement est presque nul, et où se forme à loisir ce sédiment craïeux que la ténuité de ses molécules tenoit en suspension et presque en dissolution dans les eaux.

La *craie* qui provient des émanations volcaniques n'est jamais pure; elle contient toujours un mélange plus ou moins considérable d'argile qui est un composé d'alumine et de silice. C'est donc plutôt une marne pulvérulente qu'une *craie* proprement dite. En général, les dépôts terreux qui ont cette origine, offrent toujours des mélanges où ces trois terres dominent tour-à-tour. Cette espèce de *craie* est grossière et grenue; chacune de ses molécules offre des rudimens de cristallisation.

La troisième espèce de *craie* provient de la destruction des couches calcaires qui ont été laissées à découvert par la diminution de l'Océan, et qui sont entraînées par les eaux continentales, comme on l'observe journellement dans la plupart des contrées calcaires, où après la fonte des neiges et les grandes pluies, toutes les rivières sont tellement chargées de molécules craïeuses, qu'elles en deviennent quelquefois blanches comme du lait.

Ces matières délayées et suspendues sont transportées dans

l'Océan qui les dépose dans les lieux tranquilles, et à des distances plus ou moins grandes, suivant leur volume et leur pesanteur.

C'est dans les dépôts de cette nature qu'on trouve ces coquilles entassées sans ordre, mutilées, brisées, méconnoissables, quelquefois réduites en fragmens si menus, qu'on diroit, suivant le langage d'un célèbre naturaliste, qu'elles ont été pilées dans un mortier. Le grand banc de *craie coquillière*, connu sous le nom de *falun de Touraine*, me paroît devoir son origine à une cause semblable.

Il y a aussi dans ce *falun* des coquilles qui sont entières et dans leur situation naturelle. Ce sont celles qui étoient attachées au rivage, et qui ont été peu après couvertes par ce dépôt de fragmens de coquilles, comme elles le sont ailleurs par ces matières calcaires ou argileuses de formation nouvelle que je regarde comme le produit des fluides volcaniques.

Toute la partie septentrionale de la France abonde en couches de *craie;* on en trouve aussi, mais rarement, dans quelques-uns de nos cantons méridionaux, notamment aux environs de Rochemaure: elle y abonde en silex, de même que les autres *craies*, et il y a une manufacture de pierres à fusil.

Soulavie dit qu'on y trouve aussi le long du Rhône, dans des endroits enfoncés, c'est-à-dire, dans un de ces golfes dont j'ai parlé plus haut, une pierre calcaire blanche et tendre qui se taille parfaitement, et dont on a construit le fameux pont du Saint-Esprit.

Cette pierre n'est autre chose qu'une *craie* durcie, et qui a éprouvé un commencement de pétrification.

On emploie beaucoup à Lyon, dans l'architecture, une pierre blanche semblable, qui vient des carrières de Savoie: elle est si tendre, lorsqu'elle est depuis peu sortie de la carrière, qu'on la coupe avec une scie dentée, plus facilement qu'on ne coupe du bois; mais dès qu'elle a perdu son humidité intérieure, son *eau de carrière*, comme disent les ouvriers, elle acquiert, par le rapprochement de ses molécules, une si grande solidité, qu'elle résiste comme le marbre à l'impression des agens extérieurs.

La plupart des *craies* étant un produit de la combinaison de différens gaz, ne sont presque jamais pures; elles sont plus ou moins mêlées d'argile et de magnésie qui ont une origine semblable.

Bouillon-Lagrange a fait l'analyse de la *craie* de Meudon, et a trouvé qu'elle contient:

Carbonate de chaux	70
Silice	19
Magnésie	11
	100

Quelques naturalistes ont été surpris que j'attribue à la *craie* une origine analogue à celle des matières volcaniques, attendu, disent-ils, que dans les lieux où se trouvent les bancs de *craie*, il n'existe ni cratères ni autres indices d'anciens volcans.

Mais il ne faut pas perdre de vue que certaines opérations de la nature sont évidemment analogues à celles des volcans, quoique leurs effets nous paroissent fort différens de ceux des volcans ordinaires. Tels sont les phénomènes que présentent les *volcans vaseux* actuellement existans à *Macalouba* en Sicile, en *Crimée*, dans le *Modénois* et ailleurs.

Ces volcans singuliers ne vomissent jamais dans leurs paroxysmes, ni feux ni laves, mais seulement des matières terreuses délayées en forme de boue. Or, tout concourt à prouver qu'il exista jadis de semblables *volcans vaseux* sous les eaux de la mer, et que nous leur devons les couches secondaires qui couvrent çà et là une partie du globe terrestre.

Leurs éjections furent, suivant les circonstances locales, composées de différentes espèces de terres, dans toutes sortes de proportions et dans un état différent.

Tantôt c'étoit de la silice toute pure, disposée à la cristallisation; alors elle a formé les grès parfaitement blancs et purement quartzeux, comme ceux d'Auberive ou d'Ollioules; ou des sables blancs cristallins, comme ceux d'Etampes, de Creil ou de Nevers.

Tantôt la silice étoit intimement combinée avec l'alumine qui l'empêchoit de cristalliser, et leur dépôt a formé les couches de glaise.

Tantôt la silice étoit mêlée de terre calcaire, et l'une et l'autre se trouvant disposées à la cristallisation, elles ont formé les grès homogènes, tels que ceux de la Suisse et de Fontainebleau.

Tantôt, enfin, la terre calcaire se trouvoit presque pure, et alors, si elle étoit disposée à une cristallisation confuse, elle formoit les bancs de pierre calcaire solide, ou si ses molécules se trouvoient dans un état d'inertie, et incapables d'aggrégation, leur dépôt formoit un simple magma d'où sont résultées les couches de *craie*.

Mais dans tous ces cas, il n'a pas plus existé de vestiges de volcans, qu'il n'en existe à la source des rivières: ce n'étoient

que de simples fissures des schistes primitifs, d'où s'échappoient ces émanations qui ont pris une forme terreuse, ainsi que je l'expose dans mes *Recherches sur les Volcans.* (*Journ. de Physiq.* germinal an VIII.) *Voyez* VOLCANS VASEUX. (PAT.)

CRAIE DE BRIANÇON. *Voyez* TALC. (PAT.)

CRAM. C'est le nom vulgaire d'une espèce de CRANSON, le CRANSON RUSTIQUE. *Voyez* ce mot. (B.)

CRAMBÉ, *Crambe*, genre de plantes à fleurs polypétalées, de la tétradynamie siliculeuse, et de la famille des CRUCIFÈRES, qui offre pour caractère un calice de quatre folioles ovales-oblongues, caduques; quatre pétales ovales, obtus, ouverts au sommet; six étamines, dont quatre plus grandes, ayant leurs filamens fourchus à leur sommet, une des branches portant l'anthère, et ayant en outre une glande, à leur base, de chaque côté; un ovaire supérieur, oblong, dépourvu de style, et à stigmate un peu épais.

Le fruit est une silicule globuleuse, bacciforme, caduque, uniloculaire, qui contient une seule semence arrondie, quelquefois deux.

Ce genre est figuré pl. 555 des *Illustrations* de Lamarck. Il contient huit espèces, qui sont des herbes ou des arbrisseaux à feuilles alternes, plus ou moins découpées, à fleurs en panicules terminales. Les plus remarquables sont:

Le CRAMBÉ MARITIME, dont toutes les parties sont glabres et glauques; les feuilles très-grandes, ovales, sinuées, frangées, crépues et épaisses. On l'appelle vulgairement le *chou marin*. Il est vivace et croît sur les côtes de la mer, dans l'Europe australe. On prétend qu'il est vulnéraire, et propre pour faire mourir les vers.

Le CRAMBÉ D'ESPAGNE est hérissé de poils courts, et ses feuilles sont en lyre, avec le lobe antérieur très-grand et presque rond. Il est annuel, croît en Espagne, et a un aspect tout différent du précédent.

Le CRAMBÉ STRIGUEUX, qui est frutescent, dont les feuilles sont ovales, pinnées, dentelées, blanches, les rameaux disposés en panicules lâches, qui a été apporté des Canaries dans les jardins de Paris, et dont l'Héritier a donné une figure pl. 72 de ses *Stirpes*. (B.)

CRAMBUS, *Crambus*, genre d'insectes de l'ordre des LÉPIDOPTÈRES, établi par M. Fabricius. Il appartient à ma famille des ROULEUSES, et je le caractérise ainsi: ailes alongées, étroites, moulées sur le corps; quatre palpes avancés, garnis d'écailles, formant un bec presque conique; dernier article court; antennes sétacées.

L'entomologiste de Kiell a établi ses caractères sur les palpes et les antennes; mais il a mis dans son genre beaucoup d'insectes auxquels ces caractères ne peuvent s'appliquer; tels sont les *crambus barbatus, ventilabris, rostratus, erigatus,* &c. Pour faire disparoître le désordre de cette coupe, nous avons créé deux nouveaux genres: HERMINIE et BOTYS. Nous dirons un mot de ce dernier, à la fin de cet article, n'ayant pu le mentionner à la lettre B, parce que notre travail général n'étoit pas terminé.

Nos *crambus* sont donc restreints à ceux qui ont vraiment les caractères que M. Fabricius leur assigne: quatre palpes antérieurs plus courts, plus épais en dehors, tronqués obliquement; les postérieurs avancés, comprimés, connivans; antennes sétacées.

Le mot de *crambus* veut dire *maladie des fruits*; il signifie encore *chose mauvaise*. Au surplus, il n'est pas nécessaire de se mettre en frais d'érudition, pour la connoissance étymologique des noms; M. Fabricius, ainsi que moi, ne cherchant pas à en créer de très-significatifs, et en prenant souvent d'anciens et peu usités.

Les espèces qui appartiennent réellement aux *crambes* sont, entre autres, les suivantes: CARNEUS, PINETI, CULMORUM, PRATORUM, PASCUUM, &c.

On distinguera le *crambe incarnat* à ses ailes supérieures jaunes, bordées extérieurement d'un rouge purpurin. Le *crambe des pins* a ses ailes supérieures jaunes, avec deux taches d'un blanc argenté, et grandes sur chaque. La première espèce est commune autour de Paris; mais la seconde est rare en France. Je l'ai trouvée dans les environs de Bordeaux.

Le genre BOTYS, *Botys,* est de la famille des PHALÉNITES. Je lui donne pour caractères: quatre palpes distincts, dont deux plus petits, appliqués sur les autres; antennes ciliées ou simples; une trompe; ailes horizontales ou légèrement inclinées, formant, avec le corps, un triangle isocèle; les pattes postérieures des insectes de ce genre sont toujours longues et très-épineuses.

Je fais deux divisions dans les *botys*; les unes ont des palpes inférieurs, beaucoup plus longs que la tête, menus, avancés; les antennes de quelques-uns sont ciliées. Ici se placent les *crambus erigatus, colonum,* de M. Fabricius; les autres ont les palpes inférieurs à peine plus longs que la tête, avec le second article fort large, et très-garni d'écailles; les antennes sont simples. Je place ici les *phalènes* que Linnæus nomme *purpuraria, potamogata.* (L.)

CRAMPE. On a donné ce nom à la *raie torpille*. Voyez au mot RAIE et au mot TORPILLE. (B.)

CRAN ou CRON. *Voyez* FALUN. (PAT.)

CRANACHIS, *Cranachis*, genre de plantes, établi par Swartz, dans la gynandrie décandrie, et qui ne diffère des *arethuses*, que parce que le nectaire ou la sixième division de la corolle est formée de deux lèvres. *Voyez* au mot ARETHUSE.

Ce nouveau genre renferme cinq espèces, dont les racines sont bulbeuses, les feuilles radicales, et les fleurs disposées en épi terminal. Toutes croissent à la Jamaïque, et aucune n'a été figurée.

Il y a lieu de soupçonner que le genre GALÉOLE de Loureiro doit être réuni à celui-ci. *Voy.* au mot GALÉOLE. (B.)

CRANE. Tous les animaux à sang rouge, et pourvus d'un squelette intérieur articulé, ont une boîte osseuse, qui contient le cerveau et les organes de l'ouïe, de la vue, de l'odorat et du goût. Cette boîte, formée de plusieurs pièces, est le *crâne*. Le cerveau est renfermé dans sa cavité postérieure, et sa structure antérieure et latérale sert aux organes des sens qui sont doubles, excepté celui du goût qui est impair, mais symétrique; c'est-à-dire, composé de deux moitiés réunies par leur milieu. La portion antérieure du *crâne* s'appelle la *face*, et plus cette partie est grande et développée, ainsi que les sens qu'elle contient, plus la cavité du cerveau se rétrécit, de manière que la petitesse de la cervelle est proportionnelle à la grandeur de la face et des quatre sens qu'elle contient. Or, plus un organe est développé dans un animal, plus il prend d'ascendant sur les autres fonctions vitales; il s'ensuit donc que les animaux seront moins intelligens et plus stupides, à mesure que leurs organes des sens seront plus grands et plus parfaits. La perfection des sens indique donc l'affoiblissement du cerveau, et l'inertie de ses fonctions, ce qui est constamment démontré par l'observation. Tous les animaux qui ont le sens de l'odorat, du goût, &c., extrêmement développé, sont entièrement plongés dans leurs sensations brutales, ils en sont comme maîtrisés, tandis que leur faculté intellectuelle qui réside dans le cerveau, demeure presque entièrement anéantie. On peut ainsi mesurer le degré de stupidité d'un être, en comparant le développement de ses sens avec celui de son cerveau. C'est ainsi que Camper a vu qu'à mesure que la face se prolongeoit en museau, la cavité du cerveau se rétrécissoit davantage, et l'animal étoit plus stupide.

L'homme a la face droite, aussi est-il le plus intelligent des animaux. Le nègre commence déjà à descendre vers la brute,

par l'avancement de ses mâchoires et le reculement de son front; de sorte qu'on pourroit dire de lui qu'il met son entendement après les sensations physiques; qu'il pose le plaisir de manger et de sentir avant la pensée. Cette considération est encore plus visible dans les singes, qui ont plus d'*appétit* que d'*intelligence*; le chien, le chat et le reste des quadrupèdes viennent ensuite. Le cochon, avec son groin alongé, est fort stupide, de même que les quadrupèdes ruminans. Parmi les oiseaux, ceux qui sont pourvus d'un long bec, ont une petite tête, et sont regardés comme très-peu intelligens, témoins la bécasse, les courlis, qui sont des oiseaux fort sots, comme le savent tous les chasseurs. Au contraire, les chouettes, les perroquets, qui ont un bec court et une grosse tête, sont intelligens. La chouette fut même consacrée à Minerve, chez les anciens Grecs, à cause de son entendement assez parfait pour un oiseau.

Dans les reptiles, les mâchoires s'alongent beaucoup, les os de la face ont une grande étendue; aussi leur *crâne* contient un très-petit cerveau: il en est de même chez les poissons.

Les mollusques n'ont pas de *crâne*, quoiqu'ils aient un ganglion simple ou double pour cerveau. Chez les insectes, des pièces cornées tiennent lieu de *crâne*. Enfin, parmi les vers, on ne voit point de *crâne*; d'ailleurs la tête est extrêmement petite dans ces animaux; elle n'est pas même un organe fort important, puisque lorsqu'on la coupe, l'animal, loin d'en périr, en repousse une nouvelle; ce dont on peut s'assurer sur les vers d'eau douce, et ce qu'on a même observé chez les limaçons à coquille. Les zoophytes n'ont ni *crâne* ni même de tête.

A mesure que le cerveau se rétrécit, et que l'étendue de la face augmente, chez les animaux qui ont des vertèbres dorsales et le sang rouge, le trou occipital se recule plus en arrière, et les nerfs qui émanent du cerveau sont respectivement plus considérables. Ainsi les espèces les plus intelligentes ont aussi les nerfs moins gros, tandis que les espèces les plus stupides ont de gros nerfs et un petit cerveau; de sorte qu'elles sont toutes en *sensations*, et point du tout en *réflexion*; ce qui semble contredire le systême de Locke et de Condillac; car, selon eux, la sensation est l'élément, la source de la pensée; or, mieux l'on sentira, plus on aura d'intelligence; ce qui est évidemment contraire à l'observation anatomique et physiologique. D'ailleurs il est démontré que plus un être est occupé à sentir, et comme absorbé dans la sensation physique, moins il se sert de son intelligence; car tout être n'a qu'une quantité déterminée de vie, et à me-

sure qu'on en occupe davantage à une action, il en reste moins pour les autres. Mais cet objet est traité plus en détail aux articles CERVEAU et SENSIBILITÉ. (V.)

CRANGON, *Crango*, genre de crustacés, de la division des PÉDIOCLES à longue queue, qui offre pour caractère quatre antennes, dont les deux intérieures sont courtes et bifides, et les deux extérieures fort longues, sétacées, munies chacune à leur base d'une écaille oblongue, ciliée; le corps et la queue des ÉCREVISSES (*Voyez* ce mot); dix pattes onguiculées, dont les antérieures sont terminées en pince.

Les *crustacés* de ce genre ont beaucoup de rapports avec le *palæmons;* mais ils s'en distinguent très-bien, parce que leur corcelet ne se prolonge pas en rostre relevé. Ils sont connus sur nos côtes sous les noms de *cardon* ou de *bouquet*, et sont recherchés pendant l'été, soit pour la nourriture de l'homme, soit afin de servir d'appât pour la pêche à la ligne, des poissons de mer.

C'est par secousses, et ordinairement en avant, que marchent les *crangons;* mais lorsqu'ils craignent quelque danger, ils se sauvent à reculons. Ils vivent d'animaux marins que le flot tue contre les rochers, car ils ne peuvent prendre vivans que les plus petits, leurs moyens d'attaques étant très-foibles. Une grande quantité d'espèces de poissons, d'oiseaux aquatiques, les oursins, les astéries, &c. en font leur pâture habituelle. Leur chair est moins estimée que celle des *chevrettes*, avec lesquelles on les confond cependant souvent. *Voyez* au mot PALÆMON.

On ne connoît encore que trois ou quatre espèces de *crangons;* mais il est probable qu'il y en a un bien plus grand nombre dans la nature. Ils n'ont pas été étudiés jusqu'à présent dans les pays étrangers, et leur délicatesse permet difficilement de les apporter dans l'esprit-de-vin.

Le deux espèces d'Europe sont :

Le CRANGON BORÉAL, dont le corcelet est épineux; et la seconde, ainsi que la troisième paire de pattes, filiformes. Il est figuré dans Herbst, tab. 29, fig. 2. Il se trouve dans la mer du Nord.

Le CRANGON VULGAIRE, qui a son corcelet uni, le rostre court et entier. Il est figuré pl. 29, fig. 3 et 4 de l'ouvrage de Herbst, et se trouve dans la mer d'Europe, et sur-tout abondamment sur les côtes de France. (B.)

CRANIE, *Crania*, genre de coquilles bivalves, qui avoit été confondu par Linnæus avec les ANOMIES, mais que Bruguière en a séparé avec raison. Ses caractères sont d'être régulière et d'avoir la valve inférieure plus petite, presque

plane, presque orbiculaire, percée en sa face interne de trois trous inégaux et obliques, et la valve supérieure plus grande, très-convexe, et munie intérieurement de deux callosités saillantes.

On ne connoît qu'une seule espèce de *cranie marine*, qui nous est apportée de la mer des Indes, et qui est même rare dans les collections; mais on en trouve trois ou quatre espèces fossiles, qui ont été figurées par Bruguière, pl. 171 de l'*Encyclopédie par ordre de matières*, partie des *Vers*.

On ne sait rien de particulier sur ce genre, que les voyageurs doivent étudier spécialement; car il est probable qu'il présente des faits importans à observer. Les trois trous de la valve inférieure indiquant dans l'animal qui l'habite une organisation particulière. (B.)

CRANIOLAIRE, *Craniolaria*, genre de plantes établi par Linnæus, mais que Lamarck a prouvé devoir être supprimé. Les espèces qui le composoient sont actuellement réunies aux CORNARETS, *martynia* et aux GESNÈRES. *Voyez* ces mots. (B.)

CRANSON, *Cochlearia*, genre de plantes à fleurs polypétalées, de la tétradynamie siliculeuse, et de la famille des CRUCIFÈRES, dont le caractère consiste en un calice de quatre feuilles ovales, concaves, ouvertes, caduques; quatre pétales égaux, ovoïdes; six étamines, dont deux plus courtes; un ovaire supérieur, en cœur ou ovale, à style très-court et persistant, et à stigmate obtus. Le fruit est une silicule en cœur, enflée, un peu échancrée, chargée d'aspérités, à deux valves obtuses, et partagée en deux loges par une cloison qui soutient le style. Chaque loge contient deux à trois semences.

Une douzaine d'espèces, toutes indigènes à l'Europe, dont les feuilles sont alternes et les fleurs en grappes terminales ou latérales, sont réunies sous ce genre, qui est figuré pl. 558 des *Illustrations* de Lamarck. Les principales ou les plus communes sont:

Le CRANSON OFFICINAL, vulgairement le *cochléaria* ou *l'herbe aux cuillers*, croît naturellement dans les lieux humides voisins de la mer. Il est âcre, piquant, amer; son odeur est forte et désagréable. Il est annuel ou bisannuel. Ses caractères sont d'avoir les feuilles radicales en cœur arrondi, et les caulinaires oblongues et sinuées.

On cultive cette espèce dans les jardins, à raison de ses usages médicinaux, et de ce que son emploi dans l'état frais est de beaucoup préférable. On la regarde comme éminemment antiscorbutique, apéritive, splénique, diaphorétique et vulnéraire. On s'en sert intérieurement et extérieurement



1. *Crapaud bossu.*
2. *Crapaud agua.*
3. *Crapaud cornu.*
4. *Crapaud pipa.*
5. *Crapaud perlé.*
6. *Crapaud rude.*
7. *Crapaud de roesel.*
8. *Crapaud criard.*
9. *Crapaud accoucheur.*

en infusion et en décoction. On en tire l'eau et l'esprit par la distillation, et l'extrait par l'évaporation. Toutes ces préparations se trouvent chez les apothicaires, ainsi que plusieurs autres moins fréquemment employées. En général, cette plante jouissoit autrefois d'une bien plus grande célébrité qu'aujourd'hui.

Le CRANSON CORNE DE CERF a les feuilles pinnatifides, la tige applatie, couchée, et les silicules en crête épineuse. Il se trouve dans tous les lieux incultes, sur le bord des chemins un peu humides, dans la plus grande partie de l'Europe. Il est annuel, et on en a fait un genre sous le nom de CORONOPE. *Voyez* ce mot.

Le CRANSON RUSTIQUE. *Cochlearia armoracia* Linn., se trouve aussi dans quelques cantons de la France, sur le bord des rivières, et dans d'autres parties de l'Europe. Il a les feuilles radicales très-grandes, droites, ovales-oblongues, crénelées; celles de la tige sont presque pinnatifides. On fait un grand usage de cette espèce, en médecine, comme antiscorbutique, diurétique, détersive, emménagogue; on la cultive pour cet objet aux environs de Paris, où elle est connue sous le nom de *raifort*. Dans les pays où elle croît naturellement, principalement dans la ci-devant Bretagne, on l'appelle *cran* ou *moutarde des capucins*. On mange sa racine comme celle du radis ordinaire, ou on la râpe et la mange, en guise de moutarde, dans les ragoûts. (B.)

CRANTZIE, *Crantzia*, nom donné, par Schreber, au genre de plantes appelé SCOPOLIE, par Smith, et TODDALIE, par Lamarck. *Voyez* ce dernier nom.

Swartz a appliqué ce même nom à un genre de la monoécie tétrandrie, qui offre pour caractère, dans les fleurs mâles, un calice de quatre folioles; point de corolle, et quatre étamines à filamens ovales. Dans les fleurs femelles, un calice de cinq folioles; point de corolle, et un ovaire surmonté d'un style conique.

Le fruit est une capsule à trois loges, et à trois cornes, renfermant deux semences dans chaque loge.

Ce genre ne contient qu'une espèce, qui croît naturellement à la Jamaïque, et que j'ai cultivée en Amérique. (B.)

CRAOUILLE, nom que l'on donne dans les environs de Verdun à la PIE-GRIÈCHE. *Voyez* ce mot. (VIEILL.)

CRAPAUD, *Bufo*, genre de reptiles de l'ordre des BATRACIENS (*Voyez* ce mot.), qui présente pour caractère un corps court et ramassé, souvent très-raboteux; quatre pattes, dont les postérieures sont rarement plus longues que le corps, et dont les doigts n'ont pas de pelote visqueuse à leur extrémité; point de queue.

Ce genre se distingue à peine de celui des *grenouilles*, avec lequel Linnæus et la plupart des naturalistes méthodistes l'ont confondu; mais on doit chercher, pour se conformer à l'usage général qui les sépare, à saisir les foibles différences qu'il présente, telles que le peu de longueur des pattes postérieures, et les tubercules de la peau.

L'habitude du corps et les mœurs des *crapauds* les éloignent d'ailleurs des *grenouilles*: ils sont aussi trapus qu'elles sont sveltes, aussi lourds qu'elles sont légères. Aussi rarement peut-on, même à la simple vue, prendre un crapaud pour une grenouille, à moins qu'on n'ait jamais été à portée de les comparer.

Les *crapauds* sont au nombre des animaux que l'opinion repousse: presque par-tout ils sont un objet de dégoût, on peut même dire d'horreur. Les femmes, sur-tout, s'en font une idée telle, que non-seulement leur vue, mais même quelquefois le simple énoncé de leur nom, suffit pour blesser leur imagination, les affecter péniblement, les faire même tomber en syncope, ou leur donner des convulsions. Il est très-vrai que sa forme est grossière, ses couleurs tristes, ses habitudes disgracieuses, l'humeur qui suinte de son corps nauséabonde, et quelquefois légèrement irritante; mais ces causes ne paroissent cependant pas suffisantes pour leur valoir une haine aussi générale. C'est donc, en partie, par préjugé qu'ils sont proscrits; du moins il est certain que l'on a cherché à autoriser leur proscription, en augmentant leurs mauvaises qualités et en leur en donnant qu'ils n'ont pas.

Pour un naturaliste sans prévention, un *crapaud* est, malgré cela, un être intéressant à étudier. Le genre offre en général, et chaque espèce en particulier, des faits propres à piquer la curiosité. On doit donc assurer les jeunes gens que leur goût porte vers l'observation, qu'ils ne doivent pas craindre les *crapauds*, qu'ils peuvent les prendre sans dangers, et faire sur eux toutes les expériences qu'ils jugeront convenables, sans en redouter les suites.

La peau des *crapauds* est dure et difficile à percer: les pustules dont elle est couverte, dans la plupart des espèces, varient en nombre, en forme et en grosseur, et même, dans chaque espèce, selon l'âge et le sexe. La tête est arrondie, ou représente un triangle à angles très-obtus; les yeux sont vifs; la bouche est très-grande; la langue n'est libre que par-derrière; les mâchoires sont rarement garnies de dents; les pattes sont si courtes, qu'elles servent peu à la marche. Aussi les *crapauds* rampent-ils presque tous; aussi, quand ils sont surpris par un ennemi, ne cherchent-ils point à se sauver; au contraire, ils s'arrêtent subitement, enflent leur corps, le

rendent dur et élastique à un haut degré, font sortir, des verrues de leur peau, une humeur blanche, nauséabonde, qu'on a cru long-temps un poison, lâchent par leur anus une autre liqueur qu'on a cru également un poison, et enfin, quand ces foibles moyens de défense sont épuisés, ils cherchent à mordre l'objet qu'on leur présente; mais leur morsure, quelque tenace qu'elle soit, est sans inconvénient grave. Elle produit seulement, lorsque la peau a été entamée, une petite inflammation locale qui n'a pas de suite.

La liqueur qui sort des tubercules, et celle qui est éjaculée par l'anus, qui n'est pas de l'urine comme on le croit, n'ont aucune action sur la peau nue, mais produisent aussi des inflammations locales lorsqu'elles entrent dans des blessures. Il y a une grande variété d'effets à cet égard, selon l'espèce, l'âge et la saison. Il paroît que dans les pays chauds il se trouve des *crapauds* chez qui ces liqueurs sont si âcres, que leur introduction a des suites graves; qu'ainsi on peut les appeler, avec raison, des poisons. On attribue aussi souvent à ces liqueurs déposées sur les légumes, les fruits, les champignons, &c. les vomissemens et autres accidens de l'estomac, qu'on éprouve quelquefois après les avoir mangés; mais il est difficile de constater d'une manière positive, si cette cause a agi dans tel ou tel cas; seulement il est de fait que ces liqueurs causent des vomissemens à ceux qui en avalent, et qu'il suffit même, souvent, dans les chaleurs de l'été, après avoir manié le *crapaud commun*, de porter sa main au nez pour éprouver des nausées, quelquefois suivies de vomissemens. L'odeur qui s'attache aux mains, dans ce cas, est difficile à faire disparoître; il faut se laver avec de l'eau mêlée de terre, ou avec du vinaigre pour y parvenir.

Les *crapauds* se nourrissent de vers, d'insectes, de petits coquillages, &c. On prétend aussi qu'ils mangent des végétaux; mais cela n'est rien moins que constaté, quoique Linnæus ait dit: *Delectatur cotulâ, acteâ, stachide fœtidis.* C'est la nuit seulement que la plupart des espèces vont à la poursuite de leur proie. On les voit aussi sortir de leurs retraites après la pluie: souvent alors un canton qui ne sembloit pas en recéler une heure avant, en paroît infesté une heure après. C'est sur-tout à la suite des pluies chaudes de l'été, lorsque les petits *crapauds*, nés au printemps, ont achevé leurs transformations, que ce phénomène est remarquable. J'en ai vu des bois humides si garnis, qu'on ne pouvoit mettre un pied devant l'autre sans en écraser plusieurs; il sembloit, et les gens ignorans l'ont cru souvent, qu'ils fussent tombés

avec la pluie, ou que les gouttes de pluie eussent été transformées en *crapauds*.

Dans les pays où la température est froide, les *crapauds* passent l'hiver dans la terre et dans des trous de rochers, souvent réunis plusieurs ensemble. Ils sont dans un état d'engourdissement qu'on ne doit pas confondre avec l'engourdissement des MARMOTTES et des LOIRS (*Voyez* ces mots), car il n'est pas du même genre; c'est un simple affoiblissement des forces vitales.

Dès que la chaleur du soleil du printemps se fait sentir, les *crapauds* se réveillent, sortent de leurs retraites, gagnent les eaux, et s'occupent de la reproduction de leur espèce. Le mâle se place sur le dos de sa femelle, l'embrasse par le cou avec ses deux pattes de devant, qui se gonflent et se roidissent. Ils restent ainsi accouplés plus ou moins long-temps, selon la température de la saison, depuis deux jusqu'à vingt jours et plus. Ils coassent alors perpétuellement: le mâle, en particulier, jette un cri assez fort, lorsqu'on cherche à le séparer de sa femelle, et il éloigne les autres mâles avec ses pattes de derrière. Lorsqu'il y a un plus grand nombre de mâles que de femelles dans la même marre, ils se réunissent plusieurs ensemble autour d'un couple, et attendent ainsi que la femelle lâche ses œufs. J'ai vu quelquefois de ces rassemblemens plus gros que la tête, et contenant plus de cinquante mâles.

Dans le moment de la ponte, le mâle aide sa femelle; il conduit les œufs contre son anus, et les féconde, en répandant sur eux sa liqueur spermatique. (*Voyez* au mot GRENOUILLE.) Ces œufs, dans le plus grand nombre des espèces, sont abandonnés dans l'eau, et s'entortillent autour des plantes aquatiques; mais le *crapaud accoucheur* les place autour de ses pattes jusqu'au moment où ils sont prêts à éclore, et la femelle du *crapaud pipa* les porte sur son dos jusqu'à ce que les petits aient subi toutes leurs métamorphoses.

Les œufs des *crapauds*, en général, sont renfermés dans une liqueur transparente et visqueuse, et sortent du ventre de la femelle sous forme de deux chapelets de grains noirs ou bruns. A chaque ponte, et il y en a ordinairement neuf à dix, ces cordons s'alongent de quelques pouces. Réunis, ils ont quelquefois plus de quarante pieds de longueur. L'accouchement se termine presque toujours dans la même journée, ou mieux dans la même nuit, car c'est le temps où il s'opère le plus ordinairement.

Dix à douze jours après la ponte, les œufs ont une grosseur double. On voit, le dix-septième jour, la forme du petit têtard, qui en sort vers le vingtième, et qui acquiert ses bran-

chies deux ou trois jours après. *Voy.* au mot GRENOUILLE, l'histoire de leur transformation en animaux parfaits, n'y ayant point de différences sensibles, entre ces deux genres, à cet égard.

On dit que les têtards des *crapauds*, comme ceux des *grenouilles*, vivent de substances végétales atténuées; mais j'ai lieu de croire, par une suite d'observations, qu'ils se nourrissent d'animalcules infusoires, d'entomostrates et de larves d'insectes, toujours abondans dans les eaux où ils se trouvent: il est, d'ailleurs, certain qu'à l'époque où naissent les têtards des *batraciens*, il n'y a encore dans l'eau que le détritus de plantes de l'année précédente, détritus qui a perdu la totalité du mucus nourricier qu'elles contenoient, qui n'est composé que de fibres insipides.

Le *crapaud* ne peut se reproduire qu'à la quatrième année. Il vit très-probablement fort long-temps, peut-être même un siècle ; mais il n'y a pas, sur cela, de faits suffisamment constatés. On en voit d'une grosseur énorme, même en Europe : on en cite de plus d'un demi-pied de large. J'en ai vu un qui avoit bien près de cette mesure ; il appartenoit à une espèce encore inédite, c'est le *crapaud épineux*.

Les *crapauds* sont susceptibles de vivre très-long-temps sans manger ; mais il ne faut pas croire qu'ils puissent rester renfermés des années entières dans des murs, ou dans des arbres creux, ou dans la terre, sans sortir pour chercher leur nourriture. Il est probable que les faits nombreux qu'on rapporte, et qui semblent prouver le contraire, ont été mal observés. De six *crapauds communs* que j'enveloppai de plâtre, à l'occasion d'un qu'on disoit avoir été trouvé dans un mur bâti depuis plus de cinquante ans, quatre étoient morts au bout de huit jours, et si les deux autres vivoient, c'est qu'ils avoient communication avec l'air par des trous qu'on ne voyoit pas à l'extérieur.

Il est difficile de faire l'histoire de ce genre, sans parler du *crapaud* de M. d'Arscott, mentionné par Pennant. Il habitoit sous un escalier. Le soin qu'on prit pour le nourrir, le rendit familier, au point qu'il venoit tous les soirs, dès qu'il appercevoit de la lumière dans la maison, et levoit la tête comme pour demander qu'on le prît et qu'on le mît sur la table ; là, il trouvoit son repas tout préparé : c'étoit des vers, des mouches, de la viande, des cloportes, des araignées et autres insectes. Lorsqu'un de ces animaux étoit devant lui, il le fixoit des yeux, demeuroit immobile pendant quelques secondes, puis tout-à-coup il lançoit sa langue sur lui avec la rapidité de l'éclair, et l'attiroit dans sa bouche à l'aide de

l'humeur visqueuse dont elle étoit enduite. Jamais il n'a cherché à faire de mal. Il a vécu ainsi trente-six ans en domesticité ; il avoit probablement déjà plusieurs années lorsqu'il fut remarqué pour la première fois, et il est mort par suite d'un accident qui lui fit perdre un œil ; de sorte qu'il y a lieu de croire qu'il eût pu vivre encore un grand nombre d'années. Il étoit d'une grosseur énorme.

On a fait bien des contes sur les *crapauds*, sur la faculté de charmer les hommes et les animaux par leur seul regard, sur leurs batailles avec les *serpens* les plus gros et les plus venimeux, &c. &c. Les objets de cette nature ne méritent pas d'occuper des hommes sensés. Le vrai est qu'ils ont de très-foibles moyens de défense, et qu'ils sont mangés par presque tous les serpens, par les brochets et autres poissons carnassiers, par les cigognes, les oiseaux de proie, les renards, les loups, les hérissons, &c. &c.

L'horreur générale que l'on a en Europe contre les *crapauds*, n'empêche pas qu'on n'en mange souvent les cuisses, mais c'est toujours sans le savoir ; j'en ai vu pêcher des milliers aux environs de Paris pour cette destination. Le préjugé seul empêche d'en faire usage, car ces cuisses sont aussi saines et aussi bonnes, quoique peut-être un peu plus dures, que celles des grenouilles, sur-tout lorsqu'elles appartiennent aux *crapauds* qui vivent ordinairement dans l'eau. En Afrique et en Amérique les Nègres les mangent avec connoissance de cause et sans inconvéniens quelconques.

On regarde, le *crapaud* desséché et réduit en poudre, comme sudorifique et diurétique ; appliqué vivant sur l'estomac ou autre partie du corps, comme propre à attirer les humeurs de la goutte, guérir les maux de tête, &c. On en prépare une huile anodyne et détersive. On le fait entrer dans le baume tranquille. La médecine moderne ne fait aucun cas de ces remèdes, qu'elle regarde comme fondés sur des préjugés.

Daudin, qui vient de publier une excellente *Monographie des Batraciens*, accompagnée de superbes planches, compte vingt-quatre espèces de *crapauds*, dont les plus importantes à connoître sont :

Le Crapaud commun, *Rana bufo* Linn., qui a les parotides larges et saillantes ; le corps cendré, quelquefois un peu jaunâtre en dessus, blanchâtre en dessous ; les verrues d'un rouge obscur ; les pieds postérieurs demi-palmés. Il se trouve dans toute l'Europe dans les lieux humides, près des habitations ; il acquiert environ deux à trois pouces de long. Il s'accouple sur terre dès les premiers jours du printemps, et va ensuite pondre ses œufs dans l'eau. Le mâle coasse d'une ma-

nière très-forte. Quelquefois, pendant l'été, il fait entendre, de l'entrée de son trou, un coassement foible, qu'il cesse dès qu'on approche de lui, et qui est fort différent du précédent: on ne connoît pas le motif qui l'excite à le faire.

Le Crapaud de Roesel a le corps verdâtre en dessus, parsemé de verrues noirâtres, et les pieds postérieurs palmés. Il se trouve dans les parties moyennes et méridionales de l'Europe. Il est un peu plus leste que le précédent, quoique deux fois plus gros. Il recherche les bois humides, et ne paroît qu'après la pluie ou pendant la nuit. Il est figuré dans le *Buffon* de Déterville, et dans la *Monographie* de Daudin, pl. 27.

Le Crapaud a pustules rousses, *Bufo vulgaris*, est d'un brun pâle avec les tubercules roux. Il est figuré dans la *Monographie* de Daudin, pl. 24. Il est fort commun en France dans les lieux frais, et principalement dans les jardins ombragés. Il a été confondu avec le précédent par tous les naturalistes; mais quand on les compare, on voit qu'ils diffèrent non-seulement par les couleurs, mais encore par la forme. Il se cache dans les trous pendant le jour, et fait entendre le soir, pendant l'été, un coassement très-sonore. Son aspect est plus hideux que celui du précédent.

Le Crapaud brun a le corps presque lisse, d'un brun jaunâtre ou grisâtre, avec des taches plus foncées, noirâtres sur leurs bords; une raie sur le milieu du dos, formée par le défaut de tache; les pattes postérieures demi palmées, avec une saillie imitant un sixième doigt. Il se trouve dans les eaux dormantes, dans les parties méridionales de l'Europe, et nage en tenant sa tête hors de l'eau. Rarement il va sur la terre et il saute assez loin. Le *crapaud rieur* de Pallas n'en diffère pas, selon Lacépède. Il est figuré dans Roesel, pl. 17, 18 et 19.

Le Crapaud sonnant, *Rana bombina* Linn., est d'un gris obscur et parsemé de verrues en dessus, d'un jaune orangé marbré de bleuâtre en dessous, et a les pattes postérieures semi-palmées. Il se trouve très-abondamment dans les eaux stagnantes des montagnes de l'intérieur de l'Europe. Il n'acquiert guère plus d'un pouce de long. La femelle pond ses œufs en plusieurs paquets, et son têtard n'acquiert son état parfait qu'au bout de trois années. Lorsqu'on le touche, il se retourne et présente son ventre aux coups. Il sort rarement de l'eau. Presque tout l'été, et sur-tout le soir et après la pluie, il fait entendre un coassement continuel d'une monotonie insupportable; il faut avoir habité, comme moi, dans les pays où ils sont abondans, pour s'en former une idée. Pendant l'hiver il s'enfonce dans la vase à une profondeur telle, qu'une marre qui en contenoit des milliers ne put m'en fournir aucun, quoiqu'on la

fouillât avec une bêche de huit pouces de fer. Il est figuré dans Roesel, pl. 22 et 23 ; et dans la *Monographie* de Daudin, pl. 26, sous le nom de *pluvial*, qu'il porte dans quelques cantons de l'intérieur de la France.

Le Crapaud accoucheur, *Bufo obstetricans*, est d'un cendré verdâtre, tuberculé, marqué de petites taches brunes en dessus, blanchâtres en dessous ; a les parotides point ou peu saillantes ; les pattes postérieures à peine palmées à leur base. Il n'habite que sur la terre, et se trouve par toute la France. Sa longueur ne surpasse guère un pouce et demi. La femelle pond une soixantaine d'œufs semblables à des grains de chénevis, et réunis entr'eux par des filets courts et forts. Le mâle excite sa femelle à s'en débarrasser, et, comme on l'a déjà dit, il les attache à ses pattes de derrière, et les porte ainsi toujours avec lui jusqu'à ce qu'il ait trouvé quelque marre où il puisse déposer les têtards au moment de leur naissance. C'est à Demours qu'on doit la première connoissance des procédés de cette espèce, à Alex. Brongniard qu'on doit la première description et la première figure qui en ait été publiée. Elle se trouve aussi figurée dans la *Monographie* de Daudin, pl. 32, et dans le *Buffon* de Déterville.

Le Crapaud calamite a les parotides saillantes, olivâtres, avec des verrues nombreuses d'un brun roux en dessus, une ligne jaune sur le milieu du dos, et les pieds postérieurs quelquefois demi-palmés. Il se trouve dans les montagnes des parties mitoyennes de l'Europe. Je l'ai trouvé en abondance aux forges de Mont-Cénis. Il acquiert jusqu'à trois pouces de longueur. Il est figuré dans Roesel, pl. 24, et dans la *Monographie* de Daudin, pl. 28. Il coasse à-peu-près comme les Raines. *Voyez* ce mot.

Le Crapaud vert est d'un blanc livide marbré de vert avec des verrues rouges en dessus, et il a les pattes légèrement palmées. Il se trouve dans le midi de l'Europe, et acquiert environ deux pouces de long. Il habite indifféremment les eaux et la terre : je l'ai trouvé aux environs de Langres. Lorsqu'on le frappe il répand une odeur d'abord ambrée, et ensuite assez semblable à celle de la Morelle noire. (*Voyez* ce mot.) Sturin l'a figuré dans sa *Faune d'Allemagne* sous le nom de *crapaud variable*. Lacépède pense que le *rana sitibunda* de Pallas doit lui être rapporté.

Le Crapaud épineux est d'un brun foncé, varié d'un brun pâle, et est couvert de gros tubercules épineux à leur sommet. Il se trouve en France dans les pays de montagnes, où je l'ai observé plusieurs fois. Il paroît que c'est à lui qu'on doit rapporter toutes les citations de *crapauds* monstrueux

trouvés en Europe, car il est commun d'en voir de trois à quatre pouces de large. On ne le rencontre jamais sur la terre, et les habitans des campagnes sont persuadés qu'il n'en sort jamais volontairement; ce n'est qu'au moyen de la charrue qu'on peut s'en procurer. Il est plus large et moins épais que le *crapaud commun*, a le nez plus obtus, les pattes plus longues, et a des tubercules de nature très-différente; mais une description absolue, rédigée d'après un individu vivant, le fera mieux connoître.

Tête obtuse, applatie, tuberculeuse, brune, avec les côtés plus pâles; corps brun en dessus, avec de grandes taches irrégulières plus pâles; en dessous d'un gris blanc uniforme; pattes brunes en dessus avec des taches plus pâles; tubercules des côtés et du dessous antérieur du corps, du dessus et du dessous des pattes, terminés par une épine obtuse, de nature cornée, de couleur presque noire, quelquefois divisés en deux et en trois sur les côtés du cou.

Ce *crapaud* n'a pas encore été figuré.

Le Crapaud cornu est d'un vert sale avec des verrues et des aspérités en forme d'épines, et a une proéminence, conique et pointue, au-dessus de chaque œil. Ses pattes postérieures sont demi-palmées. Il se trouve dans l'Amérique méridionale. C'est un des plus hideux reptiles que l'on puisse voir. Il est long d'environ quatre pouces, et sa mâchoire supérieure est munie de petites dents. Il est figuré dans l'*Hist. naturelle des Reptiles*, faisant suite au *Buffon*, édition de Déterville, et dans Séba, tom. 1, tab. 72.

Le Crapaud perlé a un pli élevé au-dessus des yeux, trois rangées d'épines sur la moitié antérieure du corps, et les pattes postérieures demi-palmées. Il se trouve au Brésil. Il est figuré dans le premier vol. de Séba, pl. 71, et dans l'*Hist. naturelle des Reptiles*, faisant suite au *Buffon*, édition de Déterville.

Le Crapaud bossu a le corps fort trapu, demi-blanc jaunâtre, avec des points roussâtres en dessus, et une large bande jaune dentée au milieu du dos. Sa tête est fort petite, et ses pattes postérieures paroissent avoir six doigts non palmés. Il est long de deux pouces. On le trouve dans les Indes, et on le voit figuré dans Lacépède, dans la *Monographie* de Daudin, et dans le *Buffon* de Déterville. J'ai trouvé en Caroline, sous les écorces d'arbres, dans les lieux humides, un *crapaud* ou une *grenouille* qui ressembloit beaucoup à celui-ci, mais dont la peau étoit si fine et si susceptible de l'impression de l'air, que je n'ai jamais pu l'apporter en vie et non ridé jusque chez moi, et par conséquent le décrire.

Le Crapaud pipa a le corps large, applati, raboteux, oli-

vâtre, avec de petites taches rousses. Sa tête est courte et a un appendice coriace, crénelé, à chaque angle de l'ouverture de la bouche. Les doigts de ses pattes antérieures sont terminés chacun par quatre petites pointes, et les postérieures sont palmés. Il habite l'Amérique méridionale, et se tient presque toujours dans les eaux. Sa longueur est de cinq pouces. Si sa forme hideuse le rend remarquable, la manière dont il porte ses œufs, et les moyens qu'il emploie pour garantir ses petits, le rendent bien autrement intéressant. Aussi est-il célèbre parmi les naturalistes, depuis que Sybile Merian l'a fait connoître, c'est-à-dire, depuis 1719. On avoit d'abord cru, d'après le rapport de cette célèbre femme, que les œufs se formoient sur le dos de la femelle, et que le mâle venoit les y féconder; mais des observations faites sur l'animal vivant, et son inspection anatomique, ont appris qu'elle les pond comme les autres *crapauds*, mais que le mâle, cramponné sur elle, l'en recouvre après les avoir fécondés. Ces œufs sont alors enveloppés dans une liqueur qui a la propriété de faire enfler, autour de chacun d'eux, la peau de la femelle. Ainsi ils sont tous logés dans des alvéoles ronds. Les têtards y naissent munis d'une queue membraneuse, s'y développent, et ne s'en vont au-dehors que lorsqu'ils ont acquis leur état parfait. La femelle se débarrasse alors de l'enveloppe ou des alvéoles en frottant son corps contre les corps durs, et sa peau reprend son uni accoutumé. Les petits ont, à cette époque, cinq à six lignes.

Les Nègres mangent les cuisses des *pipas*.

Le Crapaud criard, *Rana musica* Linn., est d'un brun foncé sur le dos, et pâle sur les côtés, avec des taches d'un brun foncé, des verrues blanchâtres et granulées en dessous, et des verrues latérales pointues; les parotides saillantes avec une tache d'un brun foncé en dessus; le bord supérieur de l'orbite des yeux élevé et verruqueux, et les pattes postérieures semi-palmées. Il se trouve dans l'Amérique septentrionale, et atteint ordinairement une longueur de trois pouces. Je l'ai fréquemment observé en Caroline, où il se cache dans la terre pendant le jour, et où il a un petit coassement très-foible et rien moins qu'agréable, comme son nom latin sembleroit le faire croire. Il est figuré dans la *Monographie* de Daudin, pl. 33, et ici, d'après un dessin que j'en ai fait sur le vivant.

Le Crapaud agua a le corps et la tête très-épaisse, variés de diverses couleurs avec de gros tubercules disposés entre des rides en dessus. Sa paupière supérieure est saillante et garnie de verrues; ses parotides sont très-grosses, et ses pattes postérieures semi-palmées. Il se trouve dans l'Amérique méridionale. C'est probablement le plus gros du genre, puisqu'il

atteint un pied de longueur. Il est figuré dans Séba, vol. 1, pl. 73 et 76, dans la *Monographie* de Daudin, et dans l'*Hist. naturelle des Reptiles,* faisant suite au *Buffon,* édition de Déterville.

Le Crapaud épaule armée et le Crapaud marin se rapportent à cette espèce, mais cependant forment, peut-être, deux espèces distinctes.

Le Crapaud rude est d'un brun gris mêlé de jaunâtre clair, a des verrues épineuses, le front et les lèvres bordés d'une ligne noire, les parotides grosses et pointillées de noir, les pattes postérieures paroissent avoir six doigts. Il se trouve dans les Indes, et acquiert jusqu'à quatre pouces de long. Il est figuré dans Séba, vol. 74, fig. 1, et dans l'*Hist. naturelle des Reptiles*, faisant suite au *Buffon*, édition de Déterville. On doit lui rapporter le *crapaud pustuleux* de Lacépède, et le *melanostichus* de Schneider.

Le Crapaud goîtreux est d'un gris clair avec plusieurs taches noirâtres et de petits tubercules en dessus. Il a la tête pointue, le gosier goîtreux, et les doigts séparés. On ignore quelle est sa patrie. Il a deux pouces et demi de long. Il ne faut pas le confondre avec le *goîtreux* de quelques auteurs, qui est le *ventru* de Latreille.

Le Crapaud perlé a sur les côtés de la tête un lobe coriace, en forme d'oreille, et le corps couvert de pustules brillantes. Il est figuré pl. 33 de la *Monographie* de Daudin, et dans Séba, tom. 1, pl. 71, n° 6—718. Il se trouve au Brésil. Ses couleurs varient beaucoup.

Le Crapaud du Bengale est surchargé de verrues d'un gris jaunâtre, celles du dessous des pattes sont noires et plus aiguës. Il est figuré dans la *Monographie* de Daudin, pl. 21. Il a été envoyé du Bengale par le naturaliste Macé. Sa longueur est de plus de trois pouces.

Le Crapaud hérissé est d'un noir verdâtre, couvert de verrues à quatre ou six pointes. Il a le ventre très-gros, marbré de blanc. Il est figuré planch. 36 de la *Monographie* de Daudin. Sa longueur est de quatre à cinq pouces. On ignore son pays natal. (B.)

CRAPAUD, nom que les marchands d'histoire naturelle donnent à quelques coquilles univalves des genres Buccins, Volutes et autres, qu'ils ont comparées à des *crapauds*, à raison de leur forme et de leur couleur. Ce nom doit être rejeté sous plusieurs rapports. (B.)

CRAPAUD DE MER. On donne ce nom à un poisson du genre Scorpène, *Scorpena horrida* Linn., qui habite la mer des Indes. *Voyez* au mot Scorpène. (B.)

CRAPAUD-VOLANT, nom vulgaire de l'ENGOULEVENT. *Voyez* ce mot. (VIEILL.)

CRAPAUDINE, nom vulgaire d'un poisson du genre ANARRHIQUE, *Anarrhichas lupus*, qui habite les mers du Nord. *Voyez* au mot ANARRHIQUE. (B.)

CRAPAUDINE, *Sideritis*, genre de plantes à fleurs polypétalées, de la didynamie angiospermie, et de la famille des LABIÉES, dont le caractère offre un calice monophylle, tubuleux, à bord partagé en cinq dents aiguës et presque égales; une corolle monopétale labiée, à limbe composé d'une lèvre supérieure droite, échancrée ou bifide; d'une inférieure à trois lobes, dont celui du milieu est plus large, arrondi et souvent crénelé; quatre étamines, dont deux plus courtes; quatre ovaires supérieurs, d'entre lesquels s'élève un style non-saillant hors du tube, terminé par deux stigmates inégaux, dont l'inférieur est membraneux et embrasse l'autre par sa base. Le fruit consiste en quatre graines nues, ovoïdes, situées au fond du calice.

Voyez pl. 505 des *Illustrations* de Lamarck, où ce genre est figuré.

Les *crapaudines* réunissent une vingtaine d'espèces, dont la plupart sont indigènes aux parties méridionales de l'Europe. Ce sont des plantes herbacées ou suffrutescentes, ordinairement tomenteuses, à fleurs verticillées, disposées en épi terminal, souvent avec des bractées concaves et ciliées. Plusieurs répandent, dans la chaleur, ou lorsqu'on les écrase, une odeur forte et peu agréable. On les divise en *crapaudines sans bractées* et *crapaudines avec des bractées.*

Parmi les premières, on trouve la CRAPAUDINE DES CANARIES, qui est un arbrisseau velu, de la hauteur d'un homme; ses feuilles sont oblongues, en cœur, aiguës, pétiolées; ses épis sont verticillés et penchés avant la floraison. Elle croît naturellement aux Canaries, et on la cultive dans quelques jardins, à raison de son aspect singulier.

La CRAPAUDINE DE MONTAGNE, dont le calice est plus grand que la corolle, et épineux, et dont la lèvre supérieure de la corolle est trifide. Cette plante est annuelle, et croît sur les montagnes, dans les parties méridionales de la France. On l'appelle vulgairement *faux marrube.*

La CRAPAUDINE NOIRATRE, plante annuelle, à feuilles ovales-oblongues, cultivée depuis long-temps dans les jardins, et dont on ignore la patrie. Elle est très-remarquable, en ce que le limbe de la corolle est très-noir; fait très-rare.

Parmi les secondes, il faut citer:

La CRAPAUDINE BLANCHATRE, qui croît aux environs de

Montpellier et en Espagne, et dont les caractères sont d'avoir une tige frutescente et velue, des feuilles lancéolées et linéaires, et les bractées dentées.

La Crapaudine velue, dont la souche est un peu ligneuse, dont les feuilles sont lancéolées, obtuses, dentées, couvertes de longs poils, les tiges hérissées et couchées, les épis écartés et presque épineux. Elle se trouve dans les parties méridionales de la France.

La Crapaudine scordioïde, à feuilles lancéolées, dentées, sans poils en dessus, à bractées ovales, dentées, épineuses, égales aux calices. Elle croît dans les parties méridionales de la France. (B.)

CRAPAUDINE. On nomme ainsi des fossiles convexes et unis d'un côté, applatis et inégaux de l'autre, réguliers ou irréguliers, qu'on a cru long-temps être formés dans la tête des *crapauds*. Aujourd'hui on sait que ce sont des dents de poissons, principalement des dents molaires d'Anarrhique ou *loup marin*, de Spare dorade, &c. *Voy.* ces mots. (B.)

CRAPAUDINE, BUFONITE ou PIERRE DE CRAPAUD, ŒIL DE LOUP, ŒIL DE SERPENT. On donne ces divers noms à des dents molaires fossiles de différens poissons du même genre que la *dorade*. Ces dents ont une forme hémisphérique; leur surface convexe est lisse et polie : la partie inférieure est matte et un peu concave. Celles qui sont d'une seule couleur, ordinairement rousse ou brune, sont les *crapaudines;* on prétendoit qu'elles étoient tirées de la tête des vieux *crapauds :* elles n'ont ordinairement que cinq à six lignes de diamètre. Celles qui présentent des cercles concentriques de diverses couleurs, portent le nom d'*œil de serpent* ou d'*œil de loup*, suivant leur grandeur, qui varie depuis deux lignes jusqu'à un pouce de diamètre. (Pat.)

CRAPE. *Voyez* Crabe. (S.)

CRAQUELIN, nom que les pêcheurs donnent sur quelque port de mer, aux *crustacés* qui viennent de changer de test, et qui sont dans un état mou. Ces *crustacés* sont très-avantageusement employés à la pêche des poissons de mer. *Voy.* au mot Crustacé. (B.)

CRASPÈDE, *Craspedium*, grand arbre à feuilles ovales-oblongues, crénelées, aiguës, à fleurs d'un jaune verdâtre, disposées en épis ramassés au sommet des rameaux, qui forme un genre, selon Loureiro, dans la polyandrie monogynie.

Ce genre offre pour caractère un calice de cinq folioles ovales, aiguës, intérieurement cariné; une corolle de cinq pétales cunéiformes à plusieurs découpures linéaires; cinq glandes réniformes, velues à la base interne des pétales; une

trentaine d'étamines courtes, insérées au réceptacle ; un ovaire supérieur, à style tubulé, et à stigmate simple.

Le fruit est une petite baie uniloculaire et monosperme.

Le *craspède* se trouve dans les forêts de la Cochinchine, où on emploie son bois à la construction des édifices, et ses feuilles à leur couverture. Il se rapproche beaucoup des GANITRES. *Voyez* ce mot. (B.)

CRASSATELLE, *Crassatella*, genre de coquilles bivalves, dont le caractère a été ainsi établi par Lamarck : coquille inéquilatérale, subtransverse, à valves closes, munie d'une lunule ou d'un corcelet enfoncé, et ayant le ligament intérieur ; fossette du ligament placé sous les crochets, au-dessus des dents de la charnière.

Ce genre est fort voisin des MACTRES (*Voyez* ce mot.), mais il en diffère, en ce que les valves ne sont point baillantes. Il est composé de trois ou quatre espèces, toutes fossiles, et ne se trouve que dans les derniers dépôts de la mer, c'est-à-dire dans les sables des pays à couches. Une de ces espèces, qu'on rencontre très-abondamment à Grignon, est remarquable par l'excessive épaisseur de ses valves et la profondeur de ses impressions musculaires. C'est la CRISSATELLE BOSSUE, qui est figurée pl. 259, fig. 3 de l'*Encyclopédie*, partie des *Vers*, et pl. 20, fig. 5 de la partie des *coquilles* du *Buffon*, édition de Déterville. (B.)

CRASSULE, *Crassula*, genre de plantes à fleurs polypétalées, de la pentandrie pentagynie, et de la famille des SUCCULENTES, dont le caractère est d'avoir un calice de cinq folioles persistantes ; cinq pétales onguiculées ; cinq étamines insérées à la base des pétales ; cinq ovaires supérieurs, oblongs, pointus, ayant chacun, à leur base extérieure, une très-petite écaille échancrée, et se terminant en un style à stigmate obtus.

Le fruit consiste en cinq capsules droites, oblongues, pointues, comprimées, s'ouvrant longitudinalement par leur côté intérieur, et contenant des semences petites et nombreuses.

Les caractères de ce genre sont figurés pl. 220 des *Illustrations* de Lamarck, et un grand nombre d'espèces le sont dans le superbe ouvrage de Redouté, sur les plantes grasses.

Les *crassules* sont très-nombreuses. On en compte soixante-dix à quatre-vingts, toutes, excepté six ou huit, originaires du Cap de Bonne-Espérance. Ce sont des plantes herbacées ou frutescentes, dont les feuilles simples et le plus communément opposées, sont épaisses, charnues, succulentes et dont les fleurs sont le plus souvent en cimes ou en grappes corym-

biformes. On les multiplie facilement de boutures ; en conséquence, elles ne sont pas rares dans les jardins de botanique.

Parmi les *Crassules frutescentes*, on cultive principalement :

La Crassule écarlate, dont les feuilles sont ovales, applaties, ciliées et cartilagineuses en leurs bords, opposées en croix et connées. C'est une très-belle plante, lorsque ses fleurs, d'un rouge écarlate très-vif, et disposées en faisceau serré et terminal, sont épanouies. Elle vient du Cap de Bonne-Espérance, et est figurée dans l'ouvrage de Redouté.

La Crassule perfoliée a les feuilles lancéolées, en alène, sessiles, réunies par leur base, canaliculées et convexes en dessous. Cette espèce est grande, de couleur glauque, et ses fleurs sont blanches. Elle vient du Cap de Bonne-Espérance, et est figurée dans l'ouvrage cité plus haut.

La Crassule enfilée est très-remarquable par la manière dont ses feuilles sont perforées par la tige. Ces feuilles ou paires de feuilles sont très-rapprochées, et sont semblables à des disques ovales, ponctués en dessus et bordés de pourpres, qui seroient traversés par un fil. Elle est figurée dans l'ouvrage de Redouté. Elle vient du Cap de Bonne-Espérance.

Parmi les *crassules herbacées*, il faut principalement remarquer :

La Crassule a feuilles alternes, dont les feuilles s'écartent de la disposition commune, et qui vient d'Afrique. Elle a la tige très-simple, les fleurs pendantes et les feuilles applaties, dentées et alternes.

La Crassule rougeatre a les feuilles alternes, fusiformes, un peu comprimées, les fleurs sessiles et rougeâtres. Cette plante croît dans les parties méridionales de l'Europe, et est annuelle.

La Crassule verticillaire a une tige très-rameuse, les feuilles perpendiculaires à la tige et les fleurs verticillées et rougeâtres. Elle se trouve dans les mêmes lieux que la précédente, et est, comme elle, annuelle.

La Crassule a rosettes, *Crassula orbicularis* Linn., a les feuilles radicales imbriquées comme celles de la joubarbe ; elles sont ovales, obtuses et bordées de cils cartilagineux; les fleurs odorantes et disposées en petits bouquets spiciformes et terminaux. Elle croît au Cap de Bonne-Espérance.

La Crassule odorante croît à la terre de Feu. Sa tige est herbacée, rampante, ses feuilles connées, oblongues,

aiguës, ses pédoncules axillaires et uniflores, ses fleurs tétrandres. (B.)

CRATÈRE, ou **COUPE DE VOLCAN**. C'est la partie intérieure des *cônes volcaniques*, qui a elle-même la forme d'un cône, mais dans une situation renversée : sa pointe est en bas, c'est-là où se trouve la bouche ou les soupiraux par où sortent les laves, les cendres, les torrens de fumée, les fluides élastiques de toutes espèces, en un mot, toutes les matières qui s'échappent de l'intérieur de la terre, et qui composent ou accompagnent les éruptions volcaniques. La base du cône est tournée en haut, et forme ce qu'on appelle les *lèvres du cratère*. On peut voir en miniature la représentation d'un cône volcanique et de son *cratère*, dans les petits monticules que forment les fourmis dans les terreins secs et battus, comme les allées d'un potager.

Les *cratères* des anciens volcans éteints, sont souvent convertis en lacs : circonstance qui détruit absolument l'idée des cavernes qu'on supposoit exister sous les volcans. Ces anciens *cratères* sont quelquefois d'une étendue prodigieuse, et beaucoup plus considérables que dans les volcans actuellement en activité. Celui de la *Rocca-Monfina*, dans la Campanie, a, suivant M. Buch, huit milles, ou environ deux lieues et demie de diamètre. Celui du *Kaiserstuhl*, dans le Brisgau, décrit par Dietrich, a plus d'une lieue. Mais la profondeur de ces anciens *cratères* n'est point en proportion de leur vaste étendue, attendu qu'ils ont été comblés en grande partie par leurs propres débris.

Les *cratères* des volcans actuellement en activité, sont d'une étendue bien moins considérable. Celui de l'Etna, l'un des plus grands que l'on connoisse, n'a jamais plus d'un mille de diamètre, et quelquefois beaucoup moins. Celui du Vésuve n'est ordinairement que d'environ trois cents toises.

Leur profondeur varie également suivant l'état du volcan. Le *cratère* de l'Etna, quand Spallanzani le vit en 1788, avoit un sixième de mille, ou environ huit cents pieds de profondeur. Son fond ne se terminoit pas en pointe, comme c'est l'ordinaire ; il offroit une plaine circulaire.

Le *cratère* du Vésuve, suivant M. Buch, n'avoit, en 1798, que trois cents pieds de profondeur ; en 1794, il en avoit cinq cents. Ce fond s'élève insensiblement, et arrive quelquefois presqu'au niveau des lèvres du *cratère* : on a vu dans cette circonstance un petit cône d'environ quatre-vingts pieds de haut, se former au milieu de cette surface plane ; il avoit lui-même son *cratère* qui faisoit des éjections.

Toute cette matière qui s'élève du fond du *cratère*, n'est

autre chose que la lave elle-même, qui se forme successivement des émanations souterraines, et qui s'échappe enfin par-dessus les lèvres du *cratère*, ou se fait jour par quelque ouverture latérale. *Voyez* LAVE et VOLCAN. (PAT.)

CRAVANT (*Anas bernicla* Linn., fig. pl. enl. de *Buffon*, n° 342.), oiseau de l'ordre des OIES, et du genre du CANARD. (*Voyez* ces mots.) Les naturalistes et le vulgaire ont souvent confondu le *cravant* avec la BERNACHE (*Voyez* ce mot.), en ne faisant qu'une seule espèce de ces deux oiseaux. Ils ont en effet une grande ressemblance dans le plumage et la forme du corps; ils diffèrent néanmoins en ce que la *bernache* est décidément noire, au lieu que le brun est la couleur du *cravant*; indépendamment de cette différence, le *cravant* fréquente les côtes des pays tempérés, tandis que la *bernache* ne paroît que sur les terres les plus septentrionales.

Par le port et la figure, le *cravant* approche plus de l'*oie* que du *canard*, mais il est beaucoup plus petit que l'*oie*, moins épais et plus léger; sa longueur totale ne va pas à deux pieds; son vol a près de trois pieds et demi, et ses ailes pliées dépassent un peu les trois quarts de la longueur de la queue; son bec est peu large et assez court; sa tête petite, et son cou long et grêle; les ouvertures des narines sont fort grandes; un gris brun règne assez uniformément sur tout son plumage; le bas-ventre, les couvertures inférieures de la queue, et le croupion sur ses côtés, sont blancs; une bande fort étroite, de la même couleur, forme un demi-collier sous la gorge; le bec et les pieds sont noirâtres, et l'iris de l'œil est d'un brun jaunâtre. Les teintes du plumage de la femelle sont plus claires, et l'oiseau jeune n'a pas la bande blanche du cou.

Les *cravans* n'étoient guère connus sur nos côtes de l'Océan avant 1740; il en vint alors une quantité prodigieuse; ils se répandirent dans les terres, et y firent beaucoup de mal en pâturant les blés verds; on les tuoit à coups de pierres et de bâton. Depuis cette époque, il en paroît assez ordinairement sur ces mêmes côtes pendant l'hiver, par le vent du nord; mais à force d'être chassés, ils sont devenus aussi sauvages que tout autre gibier. L'on en tue quelquefois sur la Seine, près de Paris. Ils sont communs aussi en hiver dans les contrées maritimes de l'Angleterre. Ils passent en grand nombre, au printemps et en automne, à Calmar, dans la province de Smaland en Suède, et à Bleckingue, dans la partie orientale de la Scanie. C'est un gibier très-recherché par les habitans de ces contrées. L'on sait qu'il est permis d'en manger les jours d'abstinence religieuse. Ces oiseaux sont d'un naturel fort timide et sauvage; on peut les élever dans les basse-cours;

mais ils sont si craintifs, que de plus petits oiseaux avec lesquels on les tient, les mettent en fuite. On les nourrit de grain, de son ou de pain détrempé.

Scopoli, et, d'après lui, Gmelin et Latham ont présenté, comme espèces distinctes, deux *cravans* qui ne me paroissent que des variétés individuelles. Le premier de ces oiseaux est celui que Scopoli (*Ann.*, tom. 1.) appelle *cravant torride* (*Anas torrida*), gros comme le *morillon*, et qui diffère du *cravant* commun, en ce qu'il a la tête blanche, le cou noir en dessus, et d'un marron clair en dessous. Le second, le *cravant à front blanc* (*Anas albicans*), de la grosseur d'un coq, à front et dessous du corps blanchâtres, à poitrine cendrée, avec des lignes roussâtres, à cou d'un roux brun, et à pennes des ailes blanches en dessous et à leur pointe. (S.)

CRAVATTE BLANCHE (*Hist. nat. de Buffon,* édit. de Sonnini.). Cet oiseau, de la grandeur de l'*alouette,* a sur la gorge une espèce de cravatte blanche, et au-dessous un large plastron noir qui tombe sur la poitrine, remonte sur les côtés du cou, et vient presque s'attacher par une bande étroite, au noir dont la tête est entièrement colorée; le haut du cou est ceint en dessus d'un demi-collier jaune; ce collier se prolonge sur les côtés, descend jusqu'au bas de la poitrine, qui, sur cette partie, est de la même teinte, ainsi que le reste du dessous du corps; mais elle s'affoiblit à mesure qu'elle approche de la queue; le reste du dessus du cou, le dos, le croupion, les couvertures supérieures de la queue et des ailes, sont d'un vert olive mêlé de jaune; les pennes des ailes et de la queue, d'un brun noirâtre, et bordées de gris à l'extérieur; enfin les pieds d'un brun lavé.

Cet oiseau a été apporté de Batavia. (VIEILL.)

CRAVATTE DORÉE (*Trochilus leucogaster* Lath., pl. enl., n° 672, fig. 3 de l'*Hist. nat. de Buffon;* ordre PIES, genre du COLIBRI. *Voyez* ces deux mots.). Cet *oiseau-mouche* a trois pouces cinq à six lignes; tout le dessous du corps, à l'exception du trait doré du devant du cou, est gris blanc, et le dessus vert doré. Je regarde cet individu comme un jeune *rubis-topaze,* à l'époque de sa première mue. On le trouve à la Guiane, à Cayenne et au Brésil. (VIEILL.)

CRAVATTE FRISÉE (*Sturnus crispicollis*, *Hist. nat. de Buffon,* édit. de Sonnini; ordre PASSEREAUX, genre de l'ETOURNEAU. *Voyez* ces deux mots.). Cet oiseau, placé à la suite des *étourneaux*, est de la grosseur du *merle;* sa langue applatie à son origine, se partage ensuite en seize filets, qui forment un pinceau à son extrémité; les ailes pliées, s'étendent un peu au-delà de la naissance de la queue, dont les pennes

sont égales entr'elles, excepté la plus extérieure de chaque côté, qui est un peu plus courte. L'oiseau porte une espèce de fraise à la gorge et sur le devant du cou; les plumes qui la composent, ont une conformation toute particulière; elles naissent au bas de la gorge, et ornent une partie du cou, en s'étendant jusque sur les côtés; elles sont étroites d'une ligne et demie à leur naissance, diminuent insensiblement jusque vers le milieu de leur longueur, au point de n'avoir là que l'apparence d'un cheveu, puis elles s'élargissent tout-à-coup en se creusant, et en se retournant par un crochet; elles forment autant de petits godets, et se montrent toutes de cette manière, en entourant presqu'entièrement le cou. Ces plumes sont verdâtres à leur naissance, et blanches à leur extrémité; toutes celles du bas du cou, par-derrière, se terminent en pointes chevelues blanches, et elles sont encore contournées en S; les couvertures moyennes des ailes sont aussi d'un beau blanc, et le reste du plumage est d'un vert brillant, à reflets bleus dessus le corps, et d'un vert sombre sur la poitrine, les ailes et la queue.

On dit que cet oiseau a été apporté des îles de la mer du Sud. (Vieill.)

CRAVE. *Voyez* Coracias. (Vieill.)

CRAUPÊCHEROT, ou plutôt CRAPÊCHEROT, c'est-à-dire *corbeau-pêcheur*, nom du *balbuzard*, en jargon ou patois de Bourgogne. *Voyez* Balbuzard. (S.)

CRAYE. *Voyez* Craie. (Pat.)

CRAYON. L'on donne le nom de *crayon* à toute matière pierreuse, onctueuse et colorée, avec laquelle on peut tracer des caractères et former des dessins.

Le *crayon blanc* n'est autre chose qu'une craie blanche, assez solide pour être taillée. Les peintres s'en servent pour jeter sur la toile leurs premières idées.

Le *crayon rouge* ou *sanguine* est une variété d'*hématite*, de même que la pierre à brunir; elle est seulement un peu plus tendre. La meilleure vient d'Espagne, mais on n'en connoît pas bien la localité. Il est probable qu'elle se trouve dans plusieurs mines de fer de cette contrée.

Quelques auteurs disent que le *crayon rouge* est une *argile ocreuse*. Cette notion ne paroît pas exacte : les argiles ocreuses servent bien à faire des *couleurs* qu'on emploie au pinceau, mais elles ne sont nullement propres à former des *crayons*, à moins que ce ne soit par les procédés de l'art, comme on fabrique les pastels : mais alors ce ne sont plus les *crayons* de la nature.

Le *crayon noir* des dessinateurs n'est pas la *plombagine :* on appelle *crayon noir* ou *pierre noire*, une ardoise un peu pyriteuse, assez tendre, assez onctueuse pour former sur le papier, des traits noirs et moelleux.

La *plombagine* est appelée par les artistes, et par tous ceux qui en font usage, *crayon d'Angleterre* ou *mine de plomb.* Voyez Plombagine. (Pat.)

CRÉANCE, terme de chasse et de fauconnerie. Un chien de *créance* est celui qui est sûr dans sa manière de chasser, et auquel, par conséquent, on peut se fier. Un oiseau *de peu de créance*, est celui qu'il faut surveiller ; et la filière ou ficelle avec laquelle on le retient pour s'en assurer, s'appelle aussi *créance.* (S.)

CRÉMASTOCHEILUS, genre d'insectes de l'ordre des Coléoptères, établi par Knoch et adopté par Illiger. Les espèces qui composent ce nouveau genre, paroissent devoir se rapporter à la seconde division du genre *rutèle* de Latreille, lequel comprend le *hanneton ponctué* et quelques espèces voisines, et les *cétoine linéole*, *surinamoise* et *olivâtre* du même auteur. *Voyez* Rutèle. (O.)

CRÊME. *Voyez* à l'article Lait. (S.)

CRENÉE, *Crenea*, plante aquatique, dont les feuilles sont opposées, ovales, oblongues, obtuses, presque sessiles et entières ; les fleurs blanches et axillaires.

Chaque fleur a un calice monophylle, persistant, en forme de coupe, divisé en quatre parties ; quatre pétales blancs, arrondis ; quatorze étamines, dont les filamens s'inclinent tous du même côté ; un ovaire supérieur, sphérique, surmonté d'un style courbé, terminé par un stigmate oblong et un peu épais.

Le fruit est une capsule ovale, pointue, renfermée en partie dans le calice. Cette capsule est à cinq loges, et remplie de semences très-menues.

Cette plante croît dans les eaux saumaches, autour de Cayenne, et est figurée pl. 209 de l'ouvrage d'Aublet. (B.)

CRÉNELÉE, nom vulgaire d'un poisson du genre des *perches*, *Perca radula* Linn. *Voyez* au mot Perche. (B.)

CREODES, *Creodus*, nom donné par Loureiro, au genre que l'Héritier a appelé *chloranthus.* Voyez le mot Nigrine. (B.)

CRÉOLE. Un Européen qui s'établit dans les colonies, et qui s'y marie à une Européenne, engendre des enfans *créoles.* On appelle ainsi tous les blancs nés dans les Indes, et originairement étrangers. On peut donner aussi le nom de *créoles*, aux

Nègres nés dans les colonies où les Européens les ont transportés, car ce mot ne désigne que la naissance dans les Indes d'individus originaires d'une autre contrée. Cependant, il s'applique principalement aux Européens.

Le *créole* est, en général, bien constitué; sa taille est bien proportionnée; sa constitution plutôt maigre que grasse, plutôt délicate que robuste, et plutôt svelte que trapue. Il est vif, ardent, passionné, fier, et sur-tout impérieux, parce que, né au milieu d'une foule d'esclaves noirs, toujours prêts à prévenir ses besoins, à exécuter ses ordres, à suivre toutes ses volontés, il contracte l'habitude de se croire fait pour être obéi par-tout. Il semble regarder les hommes comme autant d'esclaves destinés à le servir. Cette espèce de despotisme, cette affectation présomptueuse de supériorité le rend odieux en Europe, où nos mœurs rejettent cette arrogance, et mettent une sorte d'égalité entre les hommes d'une même fortune. Toutefois cet orgueil des *créoles* les rend ordinairement incapables de commettre une bassesse : il leur donne souvent une noble générosité, les détache de l'avarice, et les rend hospitaliers et braves par ostentation autant que par caractère. Comme ils méprisent l'abjection de leurs esclaves, ils croiroient descendre jusqu'à eux, s'ils contractoient la souillure de leurs vices; il se jettent plutôt dans un excès contraire. C'est pour cela qu'ils ne peuvent supporter aucune contrainte, et dédaignent même quelquefois celle des loix et de la raison; aussi, l'impétuosité de leur naturel, égale l'inconstance de leurs goûts, excités, sur-tout par l'ardeur du climat et par la satiété de leurs desirs trop facilement assouvis.

Cette ardeur du climat qu'ils habitent, exalte à l'excès la sensibilité de leurs organes, leur donne une imagination extrêmement fougueuse qui les entraîne de sensations en sensations. Leur courage est intrépide, mais momentané. Ils ne vivent que par élans. Leurs membres sont souples et délicats. La mobilité de leurs fibres et l'agacement de leurs nerfs, les portent à tous les genres de volupté avec une fureur insurmontable; ils s'immolent tout entiers aux jouissances et ne comptent jamais le lendemain. Ils ont beaucoup de pénétration et de facilité; mais leur inconstance naturelle les rend incapables d'études suivies et d'une discipline exacte si nécessaire à la guerre. Leurs passions deviennent excessives : leurs amours ne connoissent pas ces nuances délicates d'attachement moral, de sensibilité douce qui préparent à de plus vices jouissances; ils passent sans intermédiaires de l'indifférence à la dernière faveur, et ne cherchent que les physique de l'amour.

Leurs autres penchans ne sont pas moins excessifs et désor-

donnés. Les boissons spiritueuses, les délices souvent funestes de la bonne chère, le jeu, l'ambition, la vengeance, la jalousie, les entraînent tour-à-tour, les plongent souvent dans les plus cruels malheurs, et empoisonnent fréquemment leurs jours ; rien n'est modéré dans leurs affections, tant ils sont entraînés par l'impétuosité de leurs sens.

Cette exaspération de leur genre nerveux est due à leur constitution modifiée par la chaleur du climat. En Europe, les hommes ont les organes extérieurs des sens imbibés d'humeurs, de sang, et enveloppés d'un tissu cellulaire spongieux et gonflé, ce qui encroûte les nerfs et les rend moins sensibles au contact des corps extérieurs. Dans les régions méridionales au contraire, les humeurs s'évaporent par la chaleur, les corps perdent leur embonpoint, le tissu cellulaire s'affaisse et les nerfs sont plus à nu, plus exposés aux impressions extérieures, plus fortement affectés. Il n'est donc pas étonnant de voir les passions et les sensations devenir plus vives à mesure que les nerfs sont moins enveloppés, moins détrempés dans les humeurs, et que les corps sont plus secs. Cette extrême sensibilité est aussi la cause d'une grande mobilité, ou plutôt d'une inconstance perpétuelle; car on conçoit que des sensations très-vives fatiguent beaucoup et obligent sans cesse à les varier.

Ce qui confirme la cause que nous assignons à cette sensibilité, c'est que les hommes sont communément plus secs dans les pays chauds que dans nos pays froids. Aussi, tous les Européens qui passent aux Indes ou dans les îles et les autres colonies méridionales, y éprouvent plus ou moins, suivant leur constitution, un changement qui s'opère par une maladie inflammatoire. En effet, dans notre pays, il s'établit un équilibre naturel entre les solides et les liquides de notre corps; mais dans les pays chauds, les liquides se dilatent par la chaleur, tandis que les solides se crispent et se resserrent ; l'équilibre est donc rompu, les humeurs ne peuvent plus être contenues dans le corps, il se fait une ébullition générale, une turgescence hâtée, sur-tout par les boissons âcres, irritantes et spiritueuses, dont les excès sont communs en ces pays. De nombreuses saignées, la diète, opèrent la diminution des humeurs et rétablissent l'équilibre nécessaire dans de semblables températures. Voilà la cause première de cette pâleur, de cette teinte livide et plombée de tous les *créoles*. Ce n'est pas seulement le soleil qui hâle et jaunit leur peau, puisque les parties de leurs corps qui sont toujours couvertes n'ont jamais la fraîcheur, l'éclat et l'embonpoint *dodu* des membres des Européens. Aussi, les *créoles* qui viennent en Europe s'y trouvent foibles, délicats, frileux, jusqu'à ce que

leurs corps aient pris une constitution analogue au climat de cette partie du monde ; et lorsqu'ils retournent ensuite dans leur pays natal, ils ont besoin de perdre cette surabondance d'humeurs contraire à la nature d'un climat chaud.

Cette diminution du sang et des autres liqueurs, est encore prouvée par l'absence ou la modicité des règles chez les femmes *créoles*. Aussi, sont-elles extrêmement indolentes, foibles et timides. Mais comme le systême nerveux devient encore plus sensible chez elles que dans les hommes, à cause de la mollesse de leurs fibres, elles ont des passions extrêmes. Leur jalousie s'emporte jusqu'à la rage ; incapables de tout travail, et oisives à l'excès, rien n'égale la fureur de leurs desirs. Elles sont passionnées pour la danse et pour tous les exercices de volupté ; les glaces de l'âge semblent n'y apporter aucune diminution. L'amour est pour elles la plus impérieuse des nécessités. Quoique très-compatissantes aux maux d'autrui, elles sont excessivement cruelles et vindicatives envers leurs esclaves ; elles infligent aux nègres des châtimens horribles pour le moindre sujet, et sont d'autant plus inexorables, qu'elles n'entendent ni ne voient les tourmens et les cris déchirans de ces infortunés, dont elles ne pourroient soutenir l'aspect. Rien de plus exigeant et de plus despote qu'elles dans leurs desirs, par la raison qu'elles sont foibles et inactives à un point inconcevable.

Au reste, les femmes *créoles* deviennent pubères plutôt qu'en Europe, à cause de la chaleur du pays qui donne beaucoup d'activité à leurs fibres. Cette même sensibilité les expose quelquefois à de fréquentes et dangereuses hémorragies de l'utérus ou de la matrice, sur-tout lorsqu'elles abusent des voluptés de l'amour, ou font un usage excessif d'alimens âcres, épicés, et de boissons échauffantes, usages trop communs dans les climats chauds. Les femmes *créoles* sont très-exposées à l'avortement, et ont peu de lait par les mêmes raisons que nous avons données ci-devant ; elles prennent des nourrices parmi les négresses qui n'emmaillottent jamais les enfans. Aussi les *créoles* ne sont-ils presque jamais boiteux, disloqués, bossus ou estropiés, parce qu'on leur laisse la plus grande liberté dès leur naissance. On dit que les *créoles* sont très-fécondes et souvent mères de dix à douze enfans, ce qui me paroît un peu exagéré, car les habitans des pays chauds sont rarement aussi féconds que dans les régions froides. En France, les familles sont plus nombreuses dans les provinces du Nord que dans celles du Midi. D'ailleurs, les mœurs se dépravent à mesure que les contrées plus chaudes rendent les hommes plus passionnés ; et rien n'apporte plus d'obstacles à la multiplication

de l'espèce que la perte des mœurs. Cependant, l'abondance des nourritures, l'ardeur de l'amour, la douceur et la fertilité du climat, permettent un plus grand développement des germes de vie dans les lieux tempérés.

Sans doute, ce même tempérament de l'atmosphère et du sol influe sur les maladies et la santé de leurs habitans. Les *créoles* américains ne connoissent presque pas les maladies qui dépendent de l'abondance des humeurs, les apoplexies, les pleurésies, les catarrhes ou fluxions, et même la goutte et la gravelle : mais ils éprouvent les affections qui dépendent de l'activité de la fibre et de la mobilité des nerfs. Leur vieillesse est plus précoce, mais moins infirme que chez nous. Leur vie usée pendant une turbulente jeunesse, leur laisse une végétation tranquille dans leurs vieux jours. Enervés de bonne heure par l'amour, ils traînent le reste de leur existence dans l'apathie, dans une foiblesse d'autant plus sage, plus heureuse peut-être, qu'elle est plus impuissante. *Consultez* l'article de l'Homme. (V.)

CRÉPIDE, *Crepis*, genre de plantes à fleurs composées, de la syngénésie polygamie égale, et de la famille des Chicoracées, dont le caractère est d'avoir un calice commun, caliculé, à écailles intérieures conniventes, et à extérieures plus courtes et écartées ; quantité de demi fleurons tous hermaphrodites, à languette tronquée et à cinq dents, portés sur un réceptacle commun, nu.

Le fruit consiste en plusieurs petites semences oblongues, munies d'une aigrette simple ou plumeuse.

Voyez pl. 651 des *Illustrations* de Lamarck, où ce genre est figuré.

Les *crépides* renferment une vingtaine d'espèces, la plupart indigènes à l'Europe. Ce sont des plantes herbacées, dont les feuilles sont alternes, plus ou moins découpées, et les fleurs terminales. Quelques-unes ont servi pour former le genre *tolpide* ou *drépanie*. Voyez au mot Tolpide.

Les plus remarquables ou les plus communes sont :

La Crépide barbue, qui croît dans les parties méridionales de l'Europe, et qui est bisannuelle. Son caractère est d'avoir des involucres plus grands que le calice. C'est le type du genre *tolpide*.

La Crépide puante. Cette plante est commune aux environs de Paris, dans les lieux incultes, sur le bord des champs. Elle a une odeur désagréable, qui approche de celle des amandes amères. Ses caractères sont d'avoir les feuilles rongées, presque pinnées, hérissées, et les pétioles dentés.

La Crépide a feuilles de Condrille, *Crepis tectorum* Linn., a les feuilles radicales glabres, rongées, et en lyre, celles de la tige amplexicaules, profondément dentées et hastées. Elle est très-commune dans toute la France aux lieux incultes, dans les prés secs, même sur les vieux murs et sur les vieux toits.

La Crépide fluette, *Crepis virens* Linn., se trouve dans les mêmes endroits que la précédente, mais elle est plus rare. Ses feuilles radicales sont dentées, glabres; ses feuilles caulinaires un peu amplexicaules, étroites, dentées à leur base, et ses rameaux presque nus et filiformes.

La Crépide bisannuelle est la plus grande de toutes; elle atteint à la hauteur de trois pieds; sa tige est anguleuse; ses feuilles radicales rongées, presque pinnatifides, rudes, et dentées à leur base. Les calices sont presque épineux.

Cette plante est commune dans toute la France, dans les prés, sur le bord des champs, &c. (B.)

CRÉPIDULE, *Crepidula*, genre de coquilles univalves, que Lamarck a établi aux dépens des Patelles de Linnæus. L'expression de son caractère est: coquille ovale ou oblongue, convexe en dessus, à sommet incliné sur le bord, à cavité interrompue partiellement par un diaphragme simple.

Ce genre se distingue, dans certains cas, assez difficilement des Calyptrées, et ne contient qu'un petit nombre d'espèces, dont la forme et les mœurs diffèrent peu des Patelles proprement dites. *Voyez* ce mot. (B.)

CRÉPUSCULE, clarté qui subsiste après le coucher du soleil, et qui précède son lever : on donne à celle-ci le nom d'*aurore*.

Si la terre n'avoit point d'*atmosphère*, il n'y auroit point de *crépuscule* : il n'a lieu que parce que les rayons qui partent du soleil, lorsqu'il est sous l'horizon, frappent la partie supérieure de l'atmosphère qui nous les réfléchit. Mais cet effet n'est sensible qu'autant que le soleil n'est abaissé au-dessous de l'horizon, que d'environ dix-huit degrés d'un cercle vertical, que l'on suppose passer par le zénith du lieu où l'on est.

Et comme dans les contrées qui sont sous une latitude de plus de quarante-huit degrés et demi, le soleil, aux environs du solstice d'été, est de moins de dix-huit degrés sous l'horizon à minuit, le *crépuscule* y est continuel; quand celui du soir finit, celui du matin commence : c'est ce qu'on observe à Paris sur la fin du mois de juin.

Quoique cette limite de dix-huit degrés soit générale pour toutes les contrées de la terre, il ne s'ensuit pas que le *crépuscule* soit par-tout de la même durée : il est d'autant plus long,

que le soleil décrit un cercle plus oblique, ou qu'on s'approche davantage des pôles, ce qui est la même chose.

Les contrées qui sont entre les tropiques n'ont qu'une heure douze minutes de *crépuscule*, dans les saisons où le soleil est vertical à midi, et coupe l'horizon à angles droits en se levant et en se couchant, ce qui arrive au solstice d'été pour les pays situés sous le tropique du cancer; aux deux équinoxes, pour ceux qui sont sous l'équateur; et à notre solstice d'hiver, pour ceux qui sont sous le tropique du capricorne.

Aux environs des pôles, le *crépuscule* est de près de deux mois avant le commencement, et après la fin du jour continuel de six mois, qui éclaire, alternativement chaque année, les deux extrémités du globe terrestre.

Dans les contrées intermédiaires, le *crépuscule* est, pendant l'été, d'autant plus court qu'on est plus voisin de l'équateur, et d'autant plus long et plus lumineux qu'on s'approche davantage des pôles. A Pétersbourg, par exemple, quoique cette capitale ne soit qu'à soixante degrés de latitude, et qu'au solstice d'été, le soleil soit sous l'horizon pendant quatre heures, le *crépuscule* est tel, qu'on peut écrire à minuit, à sa seule clarté, et cela dure environ quinze jours.

Quoiqu'en général le *crépuscule* n'ait lieu que lorsque le soleil est tout au plus de dix-huit degrés au-dessous de l'horizon, cette règle souffre une exception à l'égard des montagnes très-élevées, où l'on apperçoit le *crépuscule*, quoiqu'il ne soit pas visible dans les régions inférieures. C'est une observation que Saussure a faite sur le Col du Géant, à une élévation de dix-sept cent soixante toises, et à quarante-cinq degrés quarante-neuf minutes cinquante-quatre secondes de latitude.

Il a séjourné sur cette montagne depuis le 2 jusqu'au 19 juillet, et il a remarqué que toutes les belles nuits, la lueur du *crépuscule* étoit sensible depuis le coucher du soleil jusqu'à son lever. (§. 2090.)

Il attribue cet effet à la rareté et à la grande transparence de l'air; mais il semble que l'élévation du lieu en étoit la principale cause. Et quoique, à cette époque, le soleil à minuit fût à vingt-trois degrés et un tiers sous l'horizon, suivant la remarque du savant Pictet (*Bibliot. brit. n° 86, p. 209.*), il en recevoit des rayons qui étoient réfléchis par l'atmosphère, mais qui faisoient avec l'horizon un angle trop ouvert pour atteindre les habitans des plaines; ils passoient par-dessus leur tête, ils étoient perdus pour eux, et sembloient réservés pour l'œil de l'illustre observateur. (Pat.)

CRESSE, *Cressa*, genre de plantes à fleurs monopétalées,

de la pentandrie digynie, et de la famille des CONVOLVULACÉES, dont le caractère offre un calice de cinq folioles persistantes; une corolle monopétale hypocratériforme, à limbe partagé en cinq découpures ovales; cinq étamines; un ovaire supérieur, ovale, chargé de deux styles à stigmates simples.

Le fruit est une capsule ovale, uniloculaire, trivalve, et qui renferme une ou quatre semences.

Voyez pl. 183 des *Illustrations* de Lamarck, où ce genre est figuré.

Les *cresses* renferment deux plantes rameuses, annuelles, à fleurs rapprochées par paquets au sommet des rameaux, à feuilles alternes, sessiles, entières, très-petites et nombreuses. Elles ne diffèrent l'une de l'autre que parce que l'une, la CRESSE DE CRÊTE, a la corolle sans barbe et la capsule monosperme, et l'autre, la CRESSE DE L'INDE, a la corolle barbue et la capsule à quatre semences. La première se trouve dans les parties les plus méridionales de la France. (B.)

CRESSERELLE (*Falco tinnunculus* Lath. fig. pl. 21, vol. 39 de mon édition de l'*Hist. nat. de Buffon.*). Oiseau du genre des FAUCONS, et de l'ordre des OISEAUX DE PROIE. *Voyez* ces mots.

C'est l'oiseau de proie le plus nombreux, le plus répandu, et celui qui approche le plus de nos habitations; il s'y fait entendre par un cri précipité, *pri, pri, pri*, qu'il ne cesse de répéter en volant. Le bruit ne paroît pas l'effrayer, car il vient s'établir sur les vieux bâtimens, au milieu des grandes villes, et y fait la chasse aux petits oiseaux dans les jardins. Aux champs, il choisit les anciens châteaux, les tours abandonnées, et plus rarement l'épaisseur des bois; cependant il y fait assez souvent son nid, qu'il construit avec des bûchettes et des racines, sur les arbres les plus élevés; quelquefois il s'empare des nids de corneilles. Sa ponte est de quatre à cinq œufs rougeâtres, et tachetés de brun, quelquefois blancs, piquetés de rouge et même blanchâtres, avec deux ou trois taches seulement.

Dans le premier âge, les petits ne sont couverts que d'un duvet blanc, auquel succèdent des plumes d'un gris cendré sur la tête, d'un roux vineux, tacheté de noirâtre sur le corps, roussâtres sur les parties inférieures, avec des lignes noires, excepté sous la gorge et sous le ventre. Il y a au-dessous de l'œil un trait noir; les pennes de l'aile sont noirâtres sur leur bord intérieur et blanchâtres sur l'extérieur; celles de la queue sont grises, avec leur extrémité noire, mais terminée par un liseré blanc; le bec est cendré et l'iris de l'œil

d'un jaune vif; les pieds et les doigts sont jaunes, et les ongles noirs.

La femelle, que l'on a prise souvent pour un oiseau d'espèce différente, a la tête rousse, des raies brunes sur toutes les parties supérieures, les mouchetures du dessous du corps d'une teinte moins foncée, une bordure d'un blanc roussâtre au côté extérieur des pennes des ailes, et toutes les pennes de la queue d'un roux plus ou moins foncé. Cette femelle est aussi plus grande que le mâle, qui a communément quatorze pouces de longueur totale, et près de deux pieds et demi d'envergure. Tous deux ont la première penne de l'aile échancrée, et beaucoup plus courte que la seconde, laquelle est la plus longue de toutes; les ailes pliées vont au-delà du bout de la queue.

Les insectes sont la première nourriture des jeunes *cresserelles;* adultes, elles se nourrissent de petits oiseaux et même de perdrix et de pigeons; mais elles réparent l'espèce de tort qu'elles nous font, à cet égard, en dévorant une grande quantité de mulots et de campagnols, grands déprédateurs de nos récoltes. Elles plument les oiseaux avant de les manger, mais elles n'arrachent pas la peau des petits quadrupèdes, et elles la rejettent roulée en petite pelote, quelque temps après l'avoir avalée. Elles ont la vue très-perçante, le vol aisé et soutenu, beaucoup d'avidité, mais en même temps du courage pour la satisfaire; il n'est pas rare de les voir se précipiter dans les maisons, à la poursuite de petits oiseaux qui s'y réfugient. Les femelles sont plus hardies et plus entreprenantes que les mâles.

On peut dresser la *cresserelle* pour la fauconnerie; elle s'apprivoise assez facilement quand on la prend jeune. On la nourrit de viande crue.

Cette espèce se trouve dans presque toute l'Europe, en France, en Angleterre, en Italie, en Espagne, en Allemagne, &c. Elle ne reste en Suède que pendant l'été, et dans cette saison elle s'avance au Nord jusqu'en Sibérie.

Les ornithologistes font mention de plusieurs variétés de la *cresserelle;* 1°. celle dont Frisch a donné la figure (pl. 84), et qui a la tête et les deux pennes de la queue grises; 2°. la *cresserelle jaune* de la Sologne, décrite par M. Salerne, et dont les œufs sont également jaunes; 3°. l'oiseau que Gmelin a donné comme une *cresserelle* à plumes grises et tiges noires (*tinnunculus pennis griseis* Lath.), et qui me paroît être le ROCHIER (*Voyez* ce mot.); 4°. la *cresserelle à pieds noirs*, assez rare en France; 5°. la *cresserelle à tempes noires.* (S.)

CRESSON, *Cardamine*, genre de plantes à fleurs poly-

pétalées de la tétradynamie siliqueuse, et de la famille des Crucifères, dont le caractère consiste en un calice de quatre folioles, peu lâches et caduques; en quatre pétales en croix à onglets droits et à lame ovoïde; six étamines à anthères arquées, dont deux plus courtes; un ovaire supérieur, grêle, cylindrique, dépourvu de style et à stigmate en tête obtus. Le fruit est une silique longue, linéaire, un peu applatie, à deux valves qui s'ouvrent avec élasticité, et divisée en deux loges par une cloison. Les semences sont arrondies et nombreuses.

Ce genre est figuré pl. 562 des *Illustrations* de Lamarck. Il est formé par des plantes à feuilles simples, ternées ou ailées, avec impaire, à fleurs blanches ou rougeâtres. On en compte plus de vingt espèces, dont une grande partie est indigène à l'Europe.

Les *cressons à feuilles simples* sont tous de petites plantes alpines, peu connues de tous autres que des botanistes. Il y en a cinq espèces.

Les *cressons à feuilles ternées* sont également ou des plantes alpines ou des plantes du Japon et de l'Afrique, auxquelles la même observation s'applique. On en compte quatre espèces.

C'est donc parmi les *cressons à feuilles ailées* qu'on doit trouver les espèces généralement connues, et par conséquent dans le cas d'être ici citées.

D'abord il faut parler du *cresson* par excellence, du Cresson de fontaine dont Linnæus faisoit un *sysimbre*, mais que Lamarck a rapporté aux *cardamines* du même auteur, dont il ne diffère en effet que par la légère courbure de ses siliques. C'est une plante dont les feuilles sont pinnées, les folioles presque ovales, sessiles; les tiges rameuses, cannelées, et les fleurs blanches disposées en grappes courtes. Elle croît dans les fontaines, les ruisseaux, les fossés de l'Europe. Son goût est piquant et assez agréable. On la mange en salade ou en assaisonnement avec des volailles et autres viandes rôties. Elle excite l'appétit, fortifie l'estomac, est apéritive, incisive, et sur-tout anti-scorbutique. On en fait une grande consommation dans certains pays, mais malheureusement cela n'est pas général. On la cultive, soit dans des eaux courantes, soit, comme à Paris, dans des jardins. Dans ce dernier cas, il faut l'arroser tous les jours à grande eau, et la semer dans un endroit ombragé. Moins elle voit le soleil et plus elle est douce. C'est à la fin de l'hiver et au commencement de l'automne qu'il est le plus avantageux de la semer. Elle ne dure

que quelques mois, quelles que soient les précautions qu'on prenne.

Après cette espèce, la plus commune est le Cresson des prés, dont la tige est droite, et dont les feuilles sont pinnées, les folioles des radicales presque rondes, un peu anguleuses, un peu hérissées en dessus; les caulinaires lancéolées, linéaires. On le trouve très-abondamment dans les prés, dans les bois humides, où il fleurit dès les premiers jours du printemps, et produit un très-agréable effet par ses bouquets de fleurs rougeâtres, dont l'odeur est douce et agréable. Cette plante a les mêmes propriétés médicales que la précédente, et on la peut manger de même, mais elle est plus âcre, et son odeur est repoussante lorsqu'on l'écrase.

Le Cresson stipulé, dont les folioles sont alternativement grandes et très- petites, et le Cresson a feuilles de berle, dont les fleurs sont très-petites et velues, se trouvent dans les bois montagneux, et sont plus rares que les précédentes, qu'elles peuvent suppléer. (B.)

CRESSON ALÉNOIS. C'est la Passerage cultivée, *Nasturtium* de Ventenat. (B.)

CRESSON DORÉ. On appelle ainsi la Saxifrage dorée. *Voyez* ce mot. (B.)

CRESSON D'INDE, GRAND ET PETIT. C'est la Capucine. *Voyez* ce mot. (B.)

CRESSON DE PARA. C'est le Spilante des Jardiniers. *Voyez* ce mot. (B.)

CRESSON DE SAVANE. J'ai entendu appeler de ce nom, par des habitans de Saint-Domingue, la *sénébière à feuilles pinnatifides*, dont j'ai mangé plusieurs fois, et qui m'a paru ne pas céder en bonté au *cresson de fontaine* de France. (*Voyez* le mot Sénébière.) On rapporte qu'il y a une autre plante qui porte le même nom à Saint-Domingue, et que c'est une espèce de Conise. *Voyez* ce mot. (B.)

CRESSON SAUVAGE. C'est le *cranson à corne de cerf.* Voyez le mot Cranson. (B.)

CRÊTE DE COQ. (*Voyez* au mot Cocrète.) C'est aussi à Cayenne l'Héliotrope frutiqueux. *Voyez* ce mot. (B.)

CRÊTE DE COQ, nom que les conchyliologistes donnent à une coquille du genre des *moules*, qui a ses bords plissés. *Voyez* le mot Moule. (B.)

CRÊTE DE COQ (*Cristallisation en*). Plusieurs substances minérales se présentent fréquemment sous la forme d'une moitié de lentille, qui a quelque ressemblance avec une *crête de coq*, sur-tout quand les bords de cette lentille sont

crénelés, comme cela se voit dans certaines *pyrites martiales*. Voyez CRISTALLISATION. (PAT.)

CRÉTELLE, *Cynosurus*, genre de plantes unilobées de la triandrie digynie, et de la famille des GRAMINÉES, dont le caractère offre des fleurs accompagnées ordinairement de bractées unilatérales, souvent pectinées et multifides; chaque bale calicinale est bivalve, et renferme plusieurs fleurs, qui consistent chacune en une bale à deux valves, dont l'extérieure est plus longue et concave, et l'intérieure plane; en trois étamines; en un ovaire supérieur, turbiné, chargé de deux styles velus à stigmates simples. Le fruit est une semence oblongue, pointue aux deux bouts, et enveloppée dans la base.

Ce genre est figuré pl. 47 des *Illustrations* de Lamarck.

Les *crételles* se divisent, d'après la disposition de leurs fleurs, en *crételles à un seul épi*, ou *en grappes* plus ou moins serrées, et en *crételles à plusieurs épis linéaires, fasciculés* ou *digités* au sommet des tiges.

Les principales espèces des premières sont:

La CRÉTELLE DES PRÉS, *Cynosurus cristatus* Linn., dont les bractées sont pinnatifides. C'est une plante vivace, très-commune dans les prés secs, et qui fournit un excellent fourrage, mais qui malheureusement ne foisonne pas beaucoup. Son abondance indique toujours une bonne nature de prés.

La CRÉTELLE HÉRISSÉE et la CRÉTELLE A ÉPIS ROIDES se trouvent dans les parties méridionales de l'Europe, et ne paroissent pas propres à la nourriture des bestiaux.

Les principales des secondes sont:

La CRÉTELLE A ÉPIS LARGES, *Cynosurus coracanus* Linn., dont les épis sont digités, recourbés, le chaume comprimé et relevé. Elle s'élève dans l'Inde, dont elle est originaire, à deux ou trois pieds. C'est un très-bon et très abondant fourrage, et ses graines forment une ressource pour les pauvres lorsque le riz manque.

La CRÉTELLE D'EGYPTE, ordinairement à quatre épis obtus et écartés, et à tiges couchées, croît dans l'Asie, dans l'Afrique et dans l'Amérique. J'ai observé en Caroline que les vaches l'aiment beaucoup.

La CRÉTELLE EN BALAIS est remarquable par la ténuité et le grand nombre de ses épis, qui sont tous à fleurs sur deux rangs. On l'appelle *pied de poule* à Saint-Domingue, où elle croît naturellement.

La CRÉTELLE DORÉE, *Cynosurus aureus* Linn., forme aujourd'hui le genre LAMARKIC. *Voy.* ce mot. (B.)

CRÉTACÉ. Une substance *crétacée* est celle qui tient de la nature de la CRAIE. *Voyez* ce mot. (S.)

CREUTZBOCK, nom allemand du GUIB. *Voyez* ce mot. (S.)

CRÉVALE, nom d'un poisson qui se trouve dans les mers de l'Amérique septentrionale, et que Linnæus a appelé *gasterosteus carolinus :* c'est le *centronote carolinin* de Lacépède. *Voyez* au mot CENTRONOTE. (B.)

CRÈVE-CHASSIS, dénomination vulgaire de la *mésange charbonnière* dans quelques cantons de la France. *Voyez* CHARBONNIÈRE. (S.)

CRÊVETINES, nom d'une famille de *crustacés* établie par Latreille, et renfermant les genres PRONIMES, TALITRE, CREVETTE, CHEVROLLE et CYAME. (*Voyez* ces mots.) Elle offre pour caractère un corps formé d'une suite d'articles de longueur à-peu-près égale, et dont le premier, au moins, n'est pas beaucoup plus grand que les autres ; des yeux sessiles. *Voyez* CRUSTACÉ. (B.)

CREVETTE, *Gammarus*, genre de *crustacés* de la division des SESSILIOCLES de Lamarck, dont le caractère est d'avoir quatre antennes inégales, articulées, sétacées ; les supérieures bifides, plus longues que les inférieures ; le corps alongé, couvert de pièces crustacées transverses ; des appendices bifides sur les côtés de la queue et à son extrémité ; dix à quatorze pattes, les quatre antérieures terminées par des mains à simple crochet.

Les espèces de ce genre sont extrêmement communes, tant dans la mer que dans les eaux douces, et servent de nourriture aux poissons littoraux et aux oiseaux d'eau. On n'a pas étudié leur histoire avec toute la suite qu'elle auroit exigé, mais il y a tout lieu de croire qu'elle diffère fort peu de celle des autres crustacés de leur ordre.

Le corps des *crevettes* est alongé, convexe ou arrondi en dessus, un peu atténué aux deux bouts, applati ou comprimé sur les côtés, couvert de lames plus ou moins nombreuses, suivant les espèces. Il est plus haut que large, ce qui fait que l'animal est obligé de se tenir couché sur un de ses côtés lorsqu'il est en repos au fond de l'eau ; mais il reprend la position naturelle à la plupart des crustacés lorsqu'il nage entre deux eaux.

Le nombre des pattes dans ce genre, varie selon les espèces. Les deux premières sont plus larges que les autres, et ont, à leur extrémité, un grand ongle mobile qui est la serre, et que la *crevette* peut appliquer sur l'articulation inférieure

dont le bord est garni de quelques épines. Les suivantes sont un peu plus longues, mais moins larges, et leur ongle n'est pas susceptible de se replier. Enfin, les dernières sont ordinairement relevées, et ne servent qu'à la natation. Les anneaux qui n'en portent point, ont une paire de longs filets mobiles que l'animal tient dans un mouvement continuel, quoique tous les autres organes soient en repos. Chacun de ces filets est divisé en deux branches, et muni de beaucoup d'articulations, mais il n'y a que celles de la base qui soient mobiles.

La queue est garnie de quatre ou de six pièces alongées, bifides, très-remarquables, qui constituent le caractère le plus essentiel de ce genre. Elles sont attachées par paire à chacun des derniers anneaux du corps, et concourent puissamment à la natation, en donnant des secousses à l'eau.

On a figuré ou décrit seulement une douzaine d'espèces de ce genre, mais il y a tout lieu de croire qu'il est beaucoup plus nombreux, il ne faut qu'observer, quelques instans, au départ de la marée, les trous où il reste de l'eau de mer, pour s'assurer que, même sur nos côtes, elles ne sont pas toutes connues; à plus forte raison dans les pays chauds où il y en a une immense quantité, et où on n'en a pas étudié une seule.

La plus commune de toutes et celle qu'il est le plus généralement important de connoître, est la CREVETTE DES RUISSEAUX, celle que Linnæus a appelée *gammarus pulex*, et qu'on trouve dans les eaux des fontaines et des ruisseaux, et où il n'y a pas beaucoup de poissons. Ses caractères sont d'avoir quatre pouces sans doigts, et dix pattes : elle est fort bien figurée dans Geoffroy, *Insectes* 2, pl. 21, fig. 6. On les voit au printemps accouplées, ou mieux le mâle emportant la femelle bien plus petite que lui. (B.)

CREVICHE. *Voyez* CREVETTE. (S.)

CREX. Dans Gesner, Aldrovande, &c., c'est le *râle de terre;* dans Belon, c'est la *barge ;* dans Ray, c'est l'*angoli.* L'on voit que ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on a commencé à ne plus s'entendre en histoire naturelle. (S.)

CRIARD, nom donné à plusieurs oiseaux, tels que le VANNEAU ARMÉ DU SÉNÉGAL, le PLUVIER A COLLIER, le KILDIR, le PIERRE-GARIN. *Voyez* ces mots. (VIEILL.)

CRIBRAIRE, *Cribraria,* genre de plantes établi par Schrader aux dépens des SPHÉROCARPES de Bulliard. Il a pour caractère un péricarpe criblé de trous, ou réticulé à sa partie supérieure, et lançant ses semences, par cette partie, sous la forme de poussière.

Les espèces de ce genre croissent, en automne, sur le bois pourri. On en compte douze, parmi lesquelles se trouvent les *sphérocarpes trichioïdes* et *sémitrichioïdes* de Bulliard. *Voyez* au mot SPHÉROCARPE. (B.)

CRICETUS, nom que les naturalistes modernes, qui ont écrit en latin, ont donné au HAMSTER. (S.)

CRIKS. Parmi les perroquets du Nouveau-Continent, les espèces qui ont une queue moyenne, un plumage d'un vert mat, une taille assez petite, des marques rouges sur les couvertures, mais non pas sur le fouet des ailes ; ces espèces, dis-je, sont les *criks*. On appelle *amazone* les races voisines et analogues, dont le plumage est principalement jaune, et dont le fouet des ailes est peint en rouge. Il est donc facile d'établir ces différences ; car le plumage des *criks* est plus terni, plus sale que celui des *amazones*, qui est vif et éclatant. D'ailleurs, les *criks* sont beaucoup plus communs que les *amazones* ; ils ont les mêmes habitudes, volent en troupes, jettent ensemble de grands cris perçans, et aiment comme elles les fruits des palmiers sauvages. Ils posent leurs nids dans des trous, et font leurs pontes de compagnie. Leurs rassemblemens se décèlent de très-loin par leur caquetage éternel et leur pétulante activité. Ce mot *crik* leur a été donné par les Sauvages qui leur font la chasse, et en mangent beaucoup. Ils savent les étourdir si bien par quelque fumée, qu'ils peuvent les prendre sans peine ; mais ils mordent avec acharnement si l'on n'y prend pas garde. *Voyez* l'article des PERROQUETS.

Le CRIK A TÊTE ET GORGE JAUNES, Buffon, édit. Sonn., t. 63, p. 356, *Psittacus ochropterus* Linn. Le devant du corps est jaune, et ses parties postérieures sont vertes. Cet animal a de l'attachement; il aime les caresses, est vindicatif, mord, et semble s'applaudir en riant de sa malignité : les châtimens le révoltent : il ne cède qu'à la douceur. Il est destructeur par instinct, et contrariant par esprit de désobéissance. Au reste, il est gai, il jase et caquette sans fin, mais il est plus triste en hiver. Souvent il est capricieux, et, contre la coutume des perroquets, il aime les enfans. La viande qu'il mange le rend lourd et triste ; elle lui fait tomber les plumes. Il conserve aussi son manger dans des espèces de poches ou d'abajoues.

Le MEUNIER OU CRIK POUDRÉ, Buffon, *ib.* p. 360, pl. enl. n° 861, *Psittacus pulverulentus* Linn. Il est presque aussi grand que les *aras*, et habite Cayenne. Le vert de son plumage paroît saupoudré de farine, dit Buffon ; il porte une tache jaune sur la tête ; il parle aisément, et son caractère est docile.

Le CRIK ROUGE ET BLEU, Buffon, *ib.* p. 362, *Psittacus cœ-*

ruleocephalus Linn. Tête et dos bleus, à ventre vert, à ailes et queue roses.

Le Crik a face bleue de la Havane (Buffon, *ib.* p. 365, *et ses pl. enlum.* 360.), *Psittacus Havanensis* Linn., est une espèce voisine à tête et cou bleuâtres, avec une tache rouge à la poitrine et aux ailes. Son plumage est, du reste, jaune et vert.

Le Crik commun de Cayenne, Buffon, *ib.* p. 367, *et pl. enlum.* 839, *Psittacus agilis* Linn., est vert, avec les couvertures des ailes d'un brun bleuâtre, et la queue rouge en dessous. Sa taille est de onze pouces; ses ailes portent une tache rouge, livrée commune des *criks*. Il est fort vif.

Le Crik a tête bleue de Buffon, *ib.* p. 371, *Psittacus autumnalis* Linn., vient de la Guiane, est vert aussi avec du rouge au front et aux ailes, qui ont des pennes bleues. Il y a plusieurs variétés dans cette espèce.

Le Crik a tête violette, Buffon, *ib.* p. 377, *Psittacus violaceus* Linn, est presque de la grosseur d'une poule. Son violet change comme la gorge de pigeon : il peut hérisser les plumes de son cou. Le reste de son plumage est vert avec du rouge et du jaune. Le mâle et la femelle couvent leurs œufs alternativement. Ces oiseaux parlent très-bien : on en voit souvent de *tapirés*.

Le Crik moineau, Virey, dans Buffon, éd. Sonn., p. 382, ou les *Psittacus fringillaceus et varius* de Linn., et le Crik robuste Vir., dans Buffon, éd. Sonn., p. 384, *Psittacus robustus* de Linn., sont aussi de cette famille, et se trouvent en Amérique. (V.)

CRIN. *Voyez* au mot Poil. (S.)

CRIN. On appelle de ce nom un poisson du genre Labre, qui se rencontre dans la mer des Indes : c'est le *labrus trichopterus*. Voyez au mot Labre. (B.)

CRIN DE MER ou DE FONTAINE. C'est le Dragoneau, *Gordius* Linn. *Voyez* au mot Dragoneau. (B.)

CRINITE, *Crinita*, nom donné par Houttuyne au genre appelé *pavette* par Linnæus. *Voyez* ce dernier mot. (B.)

CRINOLE, *Crinum*, genre de plantes unilobées, de l'hexandrie monogynie, et de la famille des Narcissoïdes, dont le caractère est d'avoir une corolle monopétale, infundibuliforme, divisée très-profondément en six découpures réfléchies en-dehors, dont trois alternes, ayant leur extrémité en crochet; six étamines courbées d'un côté; un ovaire supérieur, chargé d'un style à stigmate très-simple.

Le fruit est une capsule ovale, recouverte par la corolle,

qui persiste après être flétrie, et divisée intérieurement en trois loges polyspermes.

Les détails de ce genre sont figurés pl. 234 des *Illustrations* de Lamarck.

Les fleurs des *crinoles* sont toujours disposées en une ombelle terminale, et accompagnées d'une spathe membraneuse, partagée en deux. Elles ont souvent, en outre, des languettes étroites entre les pédoncules. Elles sont remarquables par leur beauté. On en distingue cinq espèces dans Wildenow; mais dans Linnæus, il y en avoit un plus grand nombre qui ont été distribuées dans les nouveaux genres AGAPANTHE et CYRTANTHE. *Voyez* ces mots.

La CRINOLE D'AMÉRIQUE a les feuilles oblongues, lancéolées, à bords très-glabres, à pointe onguiculée; ses fleurs sont pédicellées, et leur tube est plus court que le limbe. Elle croît dans l'Amérique.

La CRINOLE ROUGEATRE, *Crinum rubescens* Wild., ressemble beaucoup à la précédente; mais elle est plus petite, ses fleurs sont sessiles, et leur tube est plus court que le limbe de la corolle. Elle répand, au moment de sa floraison, une odeur extrêmement suave.

La CRINOLE D'ASIE a les feuilles linéaires, aiguës, carinées, les fleurs sessiles, le tube plus long que le limbe, et le spathe diphylle. Elle se trouve en Asie et en Amérique. Elle tient le milieu entre les *crinoles* et les AMARYLLIS. (*Voyez* ce mot.) On regarde sa racine comme un spécifique contre les poisons, et comme un excellent résolutif. (B.)

CRINON, *Crino*, genre de vers de la division des INTESTINS, dont le caractère est d'avoir un corps alongé, cylindrique, grêle, nu, atténué vers les bouts, et ayant, sous l'extrémité antérieure, un ou deux pores ou fentes transverses.

Un morceau de crin blanc, d'un à deux pouces de long, donne une idée complète de la forme, de la grosseur et de la couleur des animaux de ce genre, qu'on trouve quelquefois en grande quantité dans les vaisseaux artériels, les intestins et la surface externe de tous les viscères, et notamment du bas-ventre des animaux domestiques, et quelquefois de l'homme. Ils sont articulés; leur tête vue au microscope, paroît fendue, et leur queue est plus grosse, et montre l'anus dans son milieu.

Quelquefois les *crinons* sortent d'eux-mêmes par les organes extérieurs; mais ce fait est rare. Ordinairement les symptômes qui précèdent une irruption de ce genre, et l'accompagnent, sont les mêmes que ceux du scorbut. Si la nature est assez

forte pour opérer leur expulsion, on les voit sortir de toutes parts à travers la peau, par les yeux, les oreilles, les naseaux et l'anus. Ils sont ordinairement morts à leur sortie. L'animal est alors soulagé. Quand ces crises arrivent, elles ont lieu à des intervalles plus ou moins longs, de quarante-huit à soixante heures, par exemple.

Le traitement le meilleur à employer contre les *crinons*, selon Chabert, est l'huile empyreumatique; mais ce remède n'agit directement que sur ceux qui se trouvent dans les intestins, et il est par conséquent insuffisant dans un grand nombre de cas.

Bruguière a vu, une fois, des *crinons* sortir de la région dorsale d'un enfant. Ils ressembloient à de petits poils gris, et on ne distinguoit leur animalité que par le mouvement de quelques-uns d'entr'eux.

Le CRINON VULGAIRE est figuré pl. 2, fig. 21 du *Traité des maladies vermineuses*, par Chabert, et pl. 12, fig 3 du *Buffon*, édition de Déterville, partie des *vers*.

Il y a, sans doute, plusieurs espèces de *crinons*, mais ou elles sont inconnues, ou elles ont été confondues avec les ASCARIDES, les FILAIRES, ou autres genres. (*Voy*. ces mots.) Comme leurs caractères sont des plus simples, il est difficile de les bien déterminer. (B.)

CRIOCÈRE, genre d'insectes de la troisième section de l'ordre des COLÉOPTÈRES.

Ces insectes ont le corps un peu alongé; le corcelet étroit, presque cylindrique; deux ailes cachées sous des étuis durs, coriacés; la tête distincte, avec deux yeux saillans; deux antennes filiformes, plus courtes que le corps, composées de onze articles; la bouche munie de deux lèvres, dont l'inférieure entière, de deux mandibules simples, de deux mâchoires bifides, et de quatre antennules filiformes; enfin les tarses composés de quatre articles, dont les trois premiers larges, garnis de houppes en dessous, et le troisième bilobé.

Ces insectes ont beaucoup de rapports avec les *chrysomèles;* ils en sont suffisamment distingués par les antennes, les antennules et le corcelet.

Les *criocères* sont des insectes remarquables, quoique assez petits, par une jolie forme un peu alongée, décorée, dans quelques espèces, de brillantes couleurs. Ils paroissent quelquefois de très-bonne heure, vers le printemps. C'est sur les fleurs des jardins, des prés, des campagnes, qu'ils cherchent à se reposer et à vivre. Lorsqu'on prend ces insectes, ils font entendre une espèce de petit cri, produit par le frottement de l'extrémité supérieure de l'abdomen, contre l'extrémité

inférieure des élytres : plus on presse les élytres contre le corps, et plus ce cri est fort. Ils s'accouplent aussi bientôt sur les fleurs où ils vivent; leur accouplement dure au moins un jour, et peut-être davantage. Après que l'accouplement est fini, la femelle se promène sur la fleur; elle cherche un endroit à son gré pour y déposer ses œufs, et cet endroit est ordinairement en dessous de quelque feuille; elle les y arrange les uns auprès des autres, mais avec peu d'art et de régularité. Chaque œuf sort du corps, enduit d'une liqueur propre à le coller sur la feuille, contre laquelle il est ensuite appliqué. La femelle en dépose huit ou dix ensemble, et sans doute sa ponte ne consiste pas en un seul de ces petits tas. Ces œufs, dans certaines espèces, sont oblongs ; ceux récemment pondus, sont rougeâtres, même assez rouges ; ils brunissent quand la liqueur visqueuse qui les couvre commence à se dessécher. Au bout d'une quinzaine de jours, on voit les petites larves paroître, sans trouver cependant aucune coque vide, ni aucun reste de cette enveloppe qui les renfermoit, mais peut-être ces coques ne sont-elles difficiles à trouver, que parce qu'elles sont très-minces, ou parce que les mouvemens que l'insecte se donne pour achever de s'en tirer, les détachent de la feuille, et les font tomber. Quoi qu'il en soit, dès que les petites larves d'une même nichée, sont en état de marcher, elles s'arrangent les unes à côté des autres, à-peu-près dans le même ordre que les *chenilles communes*. Elles ont leur tête sur une même ligne; elles mangent ensemble, et ne mangent que la substance de la feuille, du côté sur lequel elles sont placées. A mesure qu'elles croissent, elles s'écartent les unes des autres, et enfin elles se dispersent sur différens endroits de la feuille, et sur différentes feuilles. Alors la larve attaque tantôt le bout de la feuille, tantôt un de ses bords : assez souvent elle la perce au milieu, et la mange dans toute son épaisseur. Cette larve se donne peu de mouvemens; elle ne marche guère, ou au moins elle ne va en avant que quand la feuille qu'elle a attaquée lui manque, ou que quand il n'en reste aux environs de l'endroit qu'elle ronge que des parties trop desséchées. Pendant qu'elle mange, elle fait de temps en temps un pas en arrière; et cela parce que sa façon de manger n'est pas d'aller prendre ce qui est devant elle, mais ce qui est vers le dessous de son corps.

Les larves des *criocères* sont grosses, courtes, ramassées et lourdes ; le corps est mol, et couvert d'une peau fine et délicate. Elles ont une tête écailleuse, et six pattes pareillement écailleuses. Autant l'insecte parfait attire agréablement les

yeux par sa jolie forme, autant la larve les repousse par un aspect bien différent. Ce n'est pas qu'elle soit plus mal conformée que tant d'autres larves, mais c'est son aspect de vêtement qui la rend informe et hideuse. Après avoir tiré des feuilles de quoi se nourrir, le marc de ces mêmes feuilles a encore pour elles un usage utile, il sert à les vêtir. Sur des feuilles maltraitées, on voit de petits tas de matière humide, de la couleur et de la consistance de ces mêmes feuilles, un peu macérées et broyées. Chacun de ces petits tas a une figure assez irrégulière, mais pourtant arrondie et un peu oblongue. Tout ce qu'on apperçoit alors, c'est la matière qui sert de couverture à chaque larve, qui la couvre presqu'en entier; si on regarde de plus près, on distingue bientôt la tête noire de l'insecte, occupée à faire agir sur la feuille les deux dents dont elle est munie. On peut aussi appercevoir de chaque côté, et assez près de la tête, les trois pattes noires et écailleuses, terminées par deux petits crochets que l'insecte cramponne dans la substance de la feuille. Cette matière étrangère est peu adhérente, il est aisé de l'emporter par un frottement assez léger; et lorsqu'on a mis la larve à nu, on la trouve assez semblable à tant d'autres larves, mais sa peau paroît très-délicate; elle a une transparence qui porte à la juger ainsi, ce qui permet d'appercevoir les mouvemens de la plupart des parties intérieures. Aussi la nature a-t-elle appris à l'insecte une façon singulière de se mettre à l'abri de l'impression de l'air extérieur ou de celle des rayons du soleil; elle lui a appris à se couvrir de ses propres excrémens, et elle a tout disposé pour qu'il le pût faire aisément. L'ouverture de l'anus des autres insectes est placée au bout, ou près du bout du dernier anneau, et ordinairement du côté du ventre; l'anus de notre larve est un peu éloigné du bout postérieur; il est placé à la jonction du pénultième anneau avec le dernier, et ce qui est remarquable, du côté du dos. La disposition du rectum ou de l'intestin qui conduit les excrémens à l'anus, et celle des muscles qui servent à les faire sortir, doivent répondre à la fin que la nature s'est proposée, en disposant ainsi cette ouverture. Les excrémens qui sortent du corps des insectes en général, sont poussés en arrière dans la ligne du corps; ceux que notre larve fait sortir, s'élèvent au-dessus du corps et sont dirigés du côté de la tête. Ils ne sont pourtant pas poussés loin; quand ils sont entièrement hors de l'anus, ils tombent sur la partie du dos qui en est proche; ils sont retenus par leur viscosité, mais ils n'y sont retenus que foiblement. Sans changer lui-même de place, l'insecte donne à ses anneaux des mouvemens qui, peu à

peu, conduisent les excrémens de l'endroit sur lequel ils sont tombés, jusqu'à la tête. On peut imaginer aisément la manière dont il leur prépare successivement des plans inclinés de proche en proche, en gonflant la partie du corps sur laquelle ils sont, et en contractant la partie qui suit du côté de la tête. La larve fait plus, elle plisse et élève la partie des anneaux qui précède celle sur laquelle sont les excrémens; d'où il est clair que lorsqu'elle étend la portion plissée sans l'abaisser, cette partie, en se développant, pousse les excrémens dans l'enfoncement qui leur a été préparé : la forme du dos est par elle-même telle, que quand une portion d'excrémens a été conduite à une certaine distance de l'anus, elle trouve une pente de-là jusqu'à la tête. Pour voir distinctement comment tout cela se passe, il faut mettre l'insecte à nu, et après l'avoir posé sur une feuille jeune et fraîche, l'observer avec une loupe. Bientôt il se met à manger; et peu de temps après, on voit son anus se gonfler : il montre des rebords qu'on ne voyoit pas avant. Enfin l'anus s'entr'ouvre, et le bout d'une petite masse d'excrémens en sort : ce que l'insecte jette est une espèce de cylindre dont les deux bouts sont arrondis. Nous avons déjà dit que quand ce grain d'excrément sort, il est dirigé vers la tête; cependant peu après être sorti, il se trouve posé transversalement, et au moins incliné à la longueur du corps. Les frottemens qu'il essuie, et la manière peu régulière dont il est poussé, lui donnent cette direction. Il y a des temps où ces grains sont arrangés avec assez d'ordre, où ils sont placés parallèlement les uns aux autres, et perpendiculairement à la longueur du corps; mais ce n'est guère que sur la partie postérieure, et quand l'anus en a fourni un grand nombre, dans un temps court, qu'ils sont si bien arrangés. L'insecte qui a été mis à nu a besoin de manger pendant environ deux heures, pour que son anus puisse fournir à différentes reprises la quantité de matière nécessaire pour couvrir tout le dessus du corps; au bout de deux heures, cette couverture est complète, mais elle est mince, elle n'a que l'épaisseur d'un grain d'excrément; peu à peu elle s'épaissit. La même mécanique qui a conduit les grains jusqu'auprès de la tête, les forçant à se presser les uns contre les autres, pour faire place aux excrémens qui sortent, il faut que les excrémens qui sont aux environs de la partie postérieure, soient poussés et portés en avant; ils sont mous, ils cèdent à la pression, ils s'applatissent dans un sens et s'élèvent dans un autre, dans celui qui rend la couche plus épaisse. Cette couche qui couvre le corps s'épaissit donc peu à peu, et à un tel point, que si on l'enlève dans un certain temps de dessus le corps de la

larve, on juge que le volume de cette couverture est au moins trois fois plus grand que celui de l'insecte même, et qu'elle est d'un poids qui semble le surcharger. Plus la couverture est épaisse, plus la figure est irrégulière, et plus aussi sa couleur brunit. Nous avons dit que les excrémens dont elle est formée, ont la couleur et la consistance de feuilles broyées et macérées; ils ne sont aussi que cela; ils sont d'abord d'un jaune verdâtre, mais leur surface supérieure se dessèche peu à peu et prend des nuances toujours plus brunes jusqu'au noir. Lorsque l'habit devient trop roide ou trop lourd, apparemment que l'insecte s'en défait, car on voit quelquefois ces larves nues ou presque nues, mais ce n'est pas pour rester long-temps en cet état. Il lui est aisé de se débarrasser d'une trop pesante couverture, soit en entier, soit en partie; elle n'a qu'à se placer de manière qu'elle touche et frotte contre quelque partie de la plante, et se tirer ensuite en avant. Quand l'insecte conserve long-temps sa couverture, elle déborde quelquefois la tête, et ce qui couvre les premiers anneaux, est souvent noir et sec, pendant que le reste est humide et verdâtre. Cette partie sèche qui va par-delà la tête, tombe quelquefois en lambeaux. En parlant de la larve des *cassides*, nous avons déjà fait connoître un pareil moyen, ménagé par la nature, et dont l'insecte se sert de même pour garantir sa peau sensible et tendre du danger des impressions extérieures. Mais nous avons remarqué que cette larve fait glisser ses excrémens sur deux espèces de fourchons placés à l'extrémité de l'anus, et élevés sur le dos, de sorte que sa couverture n'est pas immédiatement appliquée sur la peau, ainsi que nous l'observons dans la larve des *criocères*, qui ne sont point munies de ces fourchons.

Dans quatorze ou quinze jours nos larves ont fait leur accroissement; alors elles ne sont plus aussi couvertes de leurs excrémens, on en voit d'entièrement nues, ou de nues en partie; leur corps prend une teinte plus colorée; elles marchent et ne paroissent plus aussi tranquilles qu'elles l'étoient auparavant; elles sont près du temps de leur métamorphose; c'est dans la terre qu'elle doit se faire, et c'est pour s'y aller cacher qu'elles sont en mouvement. Peu de temps après que ces larves sont entrées en terre, elles travaillent à se faire une coque dont l'extérieur est recouvert de grains de la terre qui les environne. Ces coques sont si bien recouvertes, qu'on les prend pour de petites masses de terre ordinaire et raboteuse; elles ne sont en général guère plus grosses que de petites fèves ou de gros pois. Lorsqu'on les presse entre deux doigts et souvent assez légèrement, seulement pour les reconnoître,

elles font entendre un petit bruit semblable, en petit, à celui d'une vessie qu'on oblige à se crever. Il s'ensuit que les coques au-dedans desquelles nos larves se transforment, sont des vessies bien closes, et remplies d'un air qui a beaucoup de ressort, puisqu'une petite compression met cet air en état de briser la coque avec bruit. Si on ne s'arrête pas à l'extérieur de ces coques, si on les ouvre, on voit que leur intérieur a le poli d'un satin; il est d'un blanc qui a quelque chose de luisant et d'argenté. En un mot, ces coques ressemblent à celles que des chenilles se font d'une soie fine et lustrée, et qu'elles recouvrent de terre. Cependant cette espèce d'étoffe est bien autrement et bien plus simplement fabriquée; au lieu que les chenilles filent pour se faire des coques, une espèce d'écume ou de bave, qui est moins épaisse que la liqueur dont la soie est composée, mais qui lui est analogue. Cette écume, étant sèche, forme des feuilles luisantes et flexibles, telles qu'elles seroient si elles étoient de soie. Lors donc que quelqu'une de nos larves se prépare à sa transformation, elle se loge dans une espèce de boîte creuse et faite de grains de terre, collés apparemment par la liqueur. Mais à quoi la liqueur sert sur-tout, c'est à enduire les parois de la cavité. La larve peut fournir une assez grande quantité de cette liqueur pour que celle qui est desséchée forme un enduit soyeux, d'une épaisseur sensible. Quand la terre manque à la larve, quand elle n'a pu faire une cavité, dont les parois solides soient propres à recevoir et à soutenir la liqueur mousseuse, il lui est difficile d'employer utilement cette liqueur; la couche mince qui commence à prendre de la consistance, est souvent brisée par les mouvemens que l'insecte se donne, au moins ses mouvemens la chiffonnent. Deux ou trois jours après que la larve s'est renfermée dans sa coque, elle se métamorphose en une nymphe semblable, pour la disposition de ses parties, à tant d'autres nymphes. Enfin, environ quinze jours après que l'insecte est entré dans la terre sous la forme de larve, si c'est en été, il est en état de paroître sous la dernière forme; il perce la coque, il sort de terre, et cherche les plantes dont les feuilles ou les fleurs doivent lui convenir.

Parmi trente-cinq espèces de *criocères* qui ont été décrites, les plus connues sont:

Le Criocère du lys; il est rouge en dessus, noir en dessous; le corcelet est cylindrique, avec un enfoncement de chaque côté.

Le Criocère douze-points; le corcelet est cylindrique,

rouge ; les élytres sont rougeâtres, avec six points noirs sur chaque.

Le Criocère cyanelle a le corcelet cylindrique, un peu renflé de chaque côté, et le corps bleu.

Le Criocère mélanope est oblong, bleu; son corcelet et ses pattes sont rougeâtres.

Le Criocère de l'asperge est oblong, le corcelet est rouge, avec deux points noirs; les élytres sont d'un noir bleuâtre, avec quatre taches jaunes, et le bord extérieur fauve. (O.)

CRIOPE, *Criopus*, genre établi par Poli, avec les mollusques des *anomies*. Les animaux qui le composent n'ont ni siphons, ni pieds; leurs branchies sont contournées en cornes de bélier et velues. Ce genre est le même que celui appelé *orbicule* par Lamarck. L'*anomie turbinée*, qui est figurée avec son animal, et des détails anatomiques très-importans, pl. 30, n° 24 et suivans de l'ouvrage de Poli, sur les testacés des Deux-Siciles, lui sert de type. *Voyez* au mot Anomie, et au mot Orbicule. (B.)

CRIQUET ou CRIQUARD, dénomination vulgaire de la *sarcelle d'été* ou *petite sarcelle* en Picardie. *Voyez* à l'article Sarcelle. (S.)

CRIQUET, *Acrydium*, genre d'insectes de l'ordre des Orthoptères d'Olivier, et de ma famille des Acrydiens, il répond au genre Gryllus de M. Fabricius; Linnæus en fait une division dans le même genre. Le mot de *gryllus* ne convenant à proprement parler qu'aux insectes que nous désignons sous le nom de *grillons*, nous avons nommé avec Geoffroi et Olivier, les insectes du genre de cet article, *acrydium*.

Ses caractères sont : antennes filiformes, quelquefois comprimées ou prismatiques, ou même un peu renflées au bout, insérées entre les yeux, à quelque distance de leur bord interne; bouche découverte; palpes point comprimés; pattes propres pour sauter ; tarses à trois articles; une pelote entre les crochets.

Les *criquets*, assez généralement connus sous le nom de *sauterelles*, dont ils diffèrent beaucoup, ont la tête grande, verticale ; les yeux à réseau, ovales et saillans; trois petits yeux lisses, placés en triangle sur le vertex ; deux mandibules très-fortes, larges et tranchantes; le corcelet de la largeur du corps applati ou caréné en-dessus, prolongé postérieurement ; les élytres coriacées, de la longueur des ailes ; les ailes larges, souvent colorées, cachées par les élytres dans l'état de repos ;

les pattes postérieures longues, avec les cuisses très-renflées, cannelées et les jambes garnies de deux rangées d'épines très-fortes.

Ces insectes sautent très-bien et s'élancent fort loin. Quelques espèces volent rapidement et à de très-grandes distances; mais en général ils marchent mal et lentement. Comme les sauterelles ils vivent d'herbes; aussi les trouve-t-on en grande quantité dans les champs cultivés et les prairies. On ne connoît que trop dans les pays du Levant et en Afrique les *criquets* de passage, espèces qui se multiplient extraordinairement et qui se montrent souvent en grandes troupes; ils paroissent venir de la Tartarie et de l'Orient; ils dévastent toutes les contrées par où ils passent, en rongeant et mangeant les plantes qu'ils rencontrent.

Leurs larves, comme celles des *grillons* et des *sauterelles*, ne diffèrent de l'insecte parfait que par le défaut d'ailes et d'élytres. Après plusieurs mues, elles passent à l'état de nymphe, et ont alors des fourreaux qui renferment ces parties; sous les deux formes elles marchent, et agissent comme l'insecte parfait, et se nourrissent de même. Les larves viennent d'œufs; quelques femelles déposent les leurs dans la terre où la chaleur les faits éclore, d'autres les attachent à des tiges de gramen et les enferment dans une matière écumeuse, qui d'abord est molle, et ensuite se durcit.

Les *criquets* font souvent entendre un son aigu et coupé. Ils le produisent en frottant leurs cuisses postérieures, avec force, contre leurs élytres et leurs ailes; jamais ils n'exécutent le mouvement avec les deux cuisses en même temps, mais ils se servent alternativement de l'une ou de l'autre.

« De chaque côté du ventre, dit Olivier, *Encyclopédie méthodique*, on voit une grande ouverture assez profonde, dont le contour tire sur l'ovale, et qui est fermée en partie par une pièce irrégulière en forme de lame plate; cette lame est écailleuse, mais elle est couverte en dessus d'une membrane flexible et ridée, et ses bords sont garnis de quelques petits poils; l'espace du trou que la lame laisse ouvert est en quelque manière en forme de demi-lune; au fond de cette ouverture il y a une pellicule blanche, bien tendue, et luisante comme un petit miroir; du côté de l'ouverture, le plus proche de sa tête, on voit un petit trou ovale, dans lequel il est facile d'introduire la pointe d'un stylet; en enlevant la pellicule on met à découvert une grande cavité que le corps a dans cet endroit ». Tel paroît être l'organe du chant dans quelques espèces.

Si on en croit quelques voyageurs, les *criquets*, qui sont

un fléau pour de certaines contrées, servent à nourrir les peuples qui habitent des terres incultes vers les côtes de Barbarie; comme ces insectes sont très-abondans et très-gros dans le pays, les habitans les recueillent, les font rôtir et les mangent. Dans les parties méridionales de la France il y a des enfans qui rongent avec plaisir les cuisses charnues de ces insectes.

Dans l'accouplement le mâle est monté sur le corps de la femelle, qu'il tient embrassée avec ses deux premières paires de pattes; son ventre se contourne pour pouvoir se joindre au-dessous de la partie postérieure de la femelle; dans cette attitude le mâle a ses deux pattes de derrière élevées en l'air, de façon qu'elles ne touchent ni au corps de la femelle ni au plan de position; celle-ci marche et saute même assez loin, toujours chargée de son mâle, qui ne la quitte point que l'accouplement ne soit achevé. Degéer est entré dans un grand détail sur les organes des sexes, nous renvoyons à cet excellent ouvrage.

On a décrit plus de quatre-vingts espèces de ces insectes; on en trouve beaucoup en Europe, dont quelques-unes se font remarquer par la beauté des couleurs de leurs ailes; mais il n'y en a point d'aussi grandes que parmi les *criquets exotiques*, qui en général ont des couleurs plus vives que ceux d'Europe.

Les *criquets*, dans nos climats, n'acquièrent des ailes que vers la fin de l'été ou en automne, de même que la plupart des *orthoptères*.

Criquet en crête, *Acrydium cristatum* Oliv. Les *Synonymes* de Frisch, de Roesel, que cite Linnæus au *gryllus cristatus*, conviennent très-bien à l'espèce dont il s'agit ici. Je doute qu'il en soit de même de celui d'Hasselquist, ainsi que de ceux des auteurs qui ont parlé du *criquet à crête du Levant*: l'espèce que Linnæus décrit est la nôtre; mais j'ai de la peine à croire qu'elle soit commune à l'Amérique et à l'Asie.

Cet insecte est un des plus grands de ce genre, il a environ quatre pouces de long; les antennes et la tête sont d'un vert jaunâtre; les yeux sont bruns; le corcelet est d'un vert jaunâtre, élevé en carêne, marqué de quatre impressions transversales, et sa partie postérieure est applatie et raboteuse; les élytres sont d'un gris verdâtre, marquées de quelques points bleuâtres; les ailes sont bleues, avec la partie postérieure noire; l'abdomen est rougeâtre en dessus, d'un jaune verdâtre en dessous; les pattes postérieures sont verdâtres, avec la partie

inférieure rouge, et des taches blanchâtres tout le long de la partie interne.

On le trouve dans l'Amérique méridionale.

Leblond m'en a donné un individu qu'il avoit pris à Cayenne.

Criquet émigrant, *Acrydium migratorium* Oliv. Il a environ deux pouces de longueur; ses antennes sont d'un brun jaunâtre; sa tête est verte ou brune, obtuse, avec une ligne le long du milieu du front, deux autres, une de chaque côté, noirâtres, et les mandibules d'un noir bleuâtre; le corcelet est verdâtre ou brun, caréné, resserré de chaque côté, avec deux lignes dorsales et une tache latérale noirâtres; l'abdomen est d'un brun grisâtre, avec des taches noires, et une bande longitudinale d'un brun clair sur les côtés; les élytres sont d'un brun jaunâtre avec un grand nombre de taches noires; les ailes sont transparentes avec une teinte verdâtre; les pattes sont d'un brun grisâtre avec les cuisses postérieures tachées de noir à leur partie interne; les jambes sont rougeâtres.

On le trouve en Europe et dans le Levant; ce *criquet* est connu sous le nom de *sauterelle de passage*, et on le croit originaire de Tartarie; il vole en grande troupe. Ces insectes dévastent souvent la Tartarie, la Pologne et les pays du Levant. On le rencontre à Fontainebleau, à Saint-Léger; il est très-commun dans les plaines de la Sologne: on le prend difficilement.

Criquet stridule, *Acrydium stridulum* Oliv. Il est long d'environ un pouce, d'un cendré rougeâtre plus ou moins obscur; le corcelet est légèrement caréné; les élytres ont deux bandes formées par des taches irrégulières et brunes; les ailes sont rouges, avec le bord extérieur, un grand espace vers l'extrémité, noirs, et le bout transparent; les pattes postérieures ont leurs cuisses tachées de bleu intérieurement; les jambes sont bleuâtres.

On le trouve dans toute l'Europe: il est commun dans les lieux secs et pierreux.

La France nous donne plusieurs autres jolies espèces de *criquets*; nous nous bornerons à indiquer les caractères des plus saillantes.

Criquet linéole, *Lineola* Oliv. C'est le plus grand de tous les indigènes; il a le corcelet presque caréné, d'un brun obscur, avec une ligne dorsale fauve; ses cuisses postérieures sont rouges au côté interne; ses jambes sont bleues. On ne le trouve que dans les parties les plus méridionales de la France.

Criquet fuligineux, *Fuliginosum* Oliv. Le corps est

noir ; le corcelet est caréné, et a une impression de chaque côté ; les ailes sont rouges, avec l'extrémité noire.

Criquet italique, *Italicum* Oliv. Son corps est mélangé de gris, de cendré et d'obscur ; le corcelet a trois lignes élevées longitudinales ; les ailes sont d'un rouge clair, sans taches à l'extrémité.

Criquet maculé, *Maculatum* Oliv. Le corcelet est presque caréné ; les ailes sont transparentes, roses à leur base, avec une tache transversale noirâtre, en forme de petite bande.

Criquet azuré, *Cœruleum* Oliv. Il a le corcelet uni ; les élytres d'un cendré pâle, tachées de noir, et les ailes semées de bleuâtre à leur partie interne.

Criquet bleuatre, *Cœrulescens* Oliv. Il est cendré, mélangé d'obscur ; le corcelet est presque caréné ; les élytres ont des bandes noirâtres et les ailes sont bleuâtres avec une bande noire.

Criquet jaune *Flavum* Oliv. Le corps est verdâtre ; le corcelet est caréné, taché de blanc ; les ailes sont jaunes avec une bande noire, et l'extrémité de l'aile tachée d'obscur.

Criquet bimoucheté, *Biguttulum* Oliv. Il est en dessus d'un brun grisâtre, tacheté de noir, et verdâtre en dessous ; le dessus du corcelet présente une espèce de X ; les élytres ont chacune une petite tache oblique blanche.

Cette espèce est la plus commune de toutes.

Criquet fauve, *Rufum* Oliv. Il est obscur ; les antennes sont terminées en bouton ; le corcelet ressemble, pour sa disposition, à celui du précédent.

Il est rare dans le midi de la France.

Parmi les belles espèces exotiques, on remarquera sur-tout le Criquet morbilleux, qui est long de plus de deux pouces et demi ; dont la tête et le corcelet sont rouges ; dont les élytres obscures sont marquées de points jaunâtres, et dont les ailes sont rouges, avec des traits noirs ; son corcelet est verruqueux.

Il se trouve au Cap de Bonne-Espérance.

Observations. L'impression de mon *Genera des Insectes*, formant le troisième de mon histoire générale de ces animaux, et faisant suite à l'édition de Buffon publiée par Sonnini, étant postérieure à l'impression de la lettre A de ce Dictionnaire, nous n'avons pu y faire mention de la famille des Acridiens que nous venons d'établir ; nous allons y suppléer ici.

Les caractères des *acrydiens* sont : antennes filiformes, de douze à vingt articles très-serrés ; lèvre inférieure à deux divisions larges ; tarses à trois articles.

Cette famille renferme les genres PANMORE, TRUXELE, CRIQUET et TÉTRIX ; ce dernier est le même que celui d'ACHÈTE, du premier volume de ce Dictionnaire ; la confusion qui résultoit de ce dernier nom, m'a obligé de le rejeter.

Je divise le genre CRIQUET en six petites familles :

1re. Antennes prismatiques ou très-comprimées. *Gryllus elephas* Linn.

2e. Antennes cylindracées ; corcelet prolongé postérieurement. *Gryllus serratus* Linn.

3e. Antennes cylindracées ; corcelet en crête ou très-inégal, souvent incisé. *Gryllus cristatus* Linn.

4e. Antennes cylindracées ; corcelet caréné au plus, point en croix.

Je forme ici trois coupures : 1°. corps alongé ; une pointe conique entre les premières pattes. *Gryllus lineola* Fab. 2°. corps alongé ; poitrine sans pointe. *Gryllus migratorius* Linn. 3°. corps ramassé. *Gryllus stridulus* Linn.

5e. Antennes cylindracées ; corcelet en croix. *Gryllus viridulus* Linn.

6e. Antennes terminées en bouton. *Gryllus rufus* Linn.

Ces coupes faciliteront l'étude de ce genre, assez nombreux en espèces.

Voyez encore à l'article SAUTERELLE ; nous y donnons un extrait de plusieurs observations curieuses, appliquées en général aux *sauterelles*, et qu'on peut regarder comme étant communes aux *criquets*. (L.)

CRISITE, *Crisitrix*, plante unilobée, qui a des feuilles ensiformes, s'engaînant par leur base sur deux côtés opposés ; une hampe comprimée qui s'ouvre latéralement pour laisser sortir une fleur écailleuse, ovale, cylindrique, d'un rouge brun, accompagnée, en dessous, d'une écaille spathacée, coriace, concave, un peu moins longue que la fleur.

Cette fleur consiste en une enveloppe calicinale, formée de plusieurs bales bivalves, lancéolées, cartilagineuses, qui s'enveloppent les unes et les autres pour former un paquet serré ; en un faisceau de paillettes nombreuses, sétacées, contenues dans l'enveloppe calicinale ; en beaucoup d'étamines situées entre les paillettes, une pour chacune ; en un ovaire commun, oblong, obtus, chargé d'un style filiforme à stigmate simple.

Le fruit n'a pas encore été observé.

Cette plante croît au Cap de Bonne-Espérance. (B.)

CRISOCOME, *Chrysocoma*, genre de plantes à fleurs composées, de la syngénésie polygamie égale, et de la famille

des Corymbifères, dont le caractère est d'avoir un calice commun, hémisphérique, imbriqué d'écailles pointues plus ou moins dentées, renfermant de nombreux fleurons hermaphrodites, tubulés et quinquéfides, posés sur un réceptacle nu. Le fruit consiste en plusieurs petites semences oblongues, comprimées et chargées d'une aigrette sessile, dont les filets sont imperceptiblement plumeux.

Les caractères de ce genre sont figurés pl. 698 des *Illustrations* de Lamarck.

Les *crisocomes* sont des plantes frutescentes ou herbacées, à feuilles simples et alternes, et à fleurs solitaires ou disposées en corymbes terminaux. On en connoît une vingtaine d'espèces, dont une seule est d'Europe.

Parmi les espèces à tige ligneuse, on ne peut citer que la Crisocome dorée, *Chrysocoma comaurea* Linn, dont les feuilles sont linéaires, glabres, écartées de la tige, décurrentes sur leur dos, toujours vertes, et dont le pédoncule est droit et uniflore. Cet arbrisseau croît en Afrique, et pourroit être employé à l'ornement des jardins dans les pays chauds par l'agrément et la durée de ses fleurs.

Parmi les *crisocomes* à tiges herbacées on doit mentionner la Crisocome linière, qui a les feuilles linéaires, glabres, les écailles calicinales lâches, qu'on trouve dans les montagnes de l'Europe, et la Crisocome graminée, qui a les feuilles linéaires, lancéolées, à trois nervures, glabres, les fleurs en corymbe, et les calices imbriqués. Cette dernière croît dans l'Amérique septentrionale, où je l'ai observée, où elle couvre des espaces considérables, et produit un bel effet pendant l'automne par ses fleurs jaunes. Elle s'élève souvent à plus de trois pieds. (B.)

CRISOGONE, *Chrysogonum.* C'est une petite plante de la syngénésie polygamie nécessaire, dont les feuilles sont opposées, ovales-en-cœur, velues et portées sur de longs pétioles; les fleurs jaunes, légèrement pedonculées, et naissant dans les bifurcations des rameaux.

Ces fleurs ont un calice commun, composé de cinq folioles ouvertes et lancéolées, qui renferme plusieurs fleurons hermaphrodites, tubuleux, à cinq dents, stériles, et cinq demi-fleurons femelles, fertiles, à languette ovale, oblongue, tronquée, placés à la circonférence.

Le fruit consiste en cinq semences solitaires, enveloppées dans un calice particulier de quatre folioles, et couronnées d'une écaille à quatre dents.

Voyez pl. 713 des *Illustrations* de Lamarck, où cette plante

est figurée et accompagnée d'une seconde espèce du même genre, dont les feuilles sont obtusément dentées.

J'ai vu la première espèce, la CRISOGONE DE VIRGINIE, et observé qu'elle est ordinairement acaule, c'est-à-dire, que les fleurs sont presque sessiles sur les bifurcations des feuilles qui naissent de la racine, et qu'elle ne devient telle qu'elle est représentée dans Lamarck que dans les endroits ombragés et humides, qu'elle n'adopte pas de préférence, car on la trouve plus généralement dans les lieux secs et découverts. (B.)

CRISTAIRE, *Cristaria*, nom donné par Gmelin à l'*aigrette* de Sonnerat, qui est le même genre que le *combrettum* de Linnæus. *Voyez* au mot CHIGOMIER. (B.)

CRISTAL. Ce mot est emprunté du grec *krystallos*, qui signifie *glace* ou *eau congelée*, et qui fut donné par les anciens au *cristal de roche*, parce qu'ils le regardoient comme formé d'une eau dont la congélation étoit plus parfaite que celle de la glace ordinaire.

On donne aujourd'hui le nom générique de *cristal* à toute substance saline, pierreuse ou métallique, qui se présente sous une forme déterminée et polyèdre, soit que les surfaces en soient planes ou curvilignes.

Quant aux substances qui affectent une forme complètement globuleuse, on dit qu'elles sont le produit d'une *cristallisation troublée*; mais comme elles se rencontrent en mille endroits avec des accidens semblables, on voit bien que leur forme est due à une cause qui n'est point accidentelle. La plus singulière cristallisation que j'ai vue en ce genre, et dont je possède divers échantillons sur des matrices différentes, c'est un oxide de zinc très-pur, et vitreux dans sa cassure, tout figuré en globules, dont la surface est chatoyante, et qui sont constamment doubles, et séparés l'un de l'autre par un étranglement à-peu-près comme une horloge de sable. Ils sont décrits et figurés dans mon *Hist. nat. des Minéraux*, tom. 4, p. 202.

A l'égard des *cristaux* formés en masse, *voyez* au mot BASALTE, l'article où il est parlé de leur cristallisation. (PAT.)

CRISTAL D'ISLANDE. *Voyez* SPATH CALCAIRE. (PAT.)

CRISTAL DE MADAGASCAR. *Voyez* QUARTZ. (PAT.)

CRISTAL DE ROCHE. *Voyez* QUARTZ. (PAT.)

CRISTALLISATION. Ce mot, dans le sens le plus étendu, signifie toute agrégation de matière sous une forme solide, par le jeu des attractions réciproques des molécules dont elle est composée.

Mais on donne plus spécialement le nom de *cristallisation*

à une réunion de molécules salines, métalliques ou pierreuses, sous une forme symétrique et à-peu-près régulière.

Pour expliquer le mécanisme de la *cristallisation*, Romé Delisle suppose que les principes constituans ou *molécules élémentaires* des différens corps, se réunissent en petites masses de figure polyèdre et parfaitement régulières, qu'il appelle *molécules intégrantes ;* et celles-ci venant à se réunir en grand nombre, forment des cristaux assez volumineux pour tomber sous nos sens.

« Il faut supposer, dit-il, que les MOLÉCULES INTÉGRANTES » ou *similaires* des corps, ont chacune, suivant la nature qui » lui est propre, une figure constante, et déterminée par » la figure même des *principes constituans* de ces mêmes » molécules.

» Mais il ne faut pas croire, ajoute-t-il, que la figure parti- » culière et cachée des *principes constituans* des corps, soit » précisément la même que celle des *molécules intégrantes* » qui résultent de la combinaison de ces premiers principes ». (*Cristall.* t. 1, p. 22.)

« Ces molécules ont *l'admirable propriété de s'unir plu- » sieurs ensemble en gardant entre elles un ordre symétrique » tel, qu'elles forment des corps réguliers et différemment con- » figurés, suivant la nature de chaque sel* (ou autre substance » cristallisable) ». (*Ibid.* p. 32.)

Les *molécules intégrantes* sont homogènes entre elles. (*Ibid.* p. 35.)

La séparation de leurs principes est impossible par les moyens mécaniques.

Leur *décomposition chimique* forme de nouvelles *molécules intégrantes*. (*Ibid.* p. 37.)

Cette théorie de Romé Delisle, qui est admise encore aujourd'hui par les cristallographes, est ingénieuse; mais elle présente des difficultés.

Les cristaux, dit-on, sont réguliers, parce que les *molécules intégrantes* sont d'une régularité géométrique.

Mais il est évident que ces molécules sont elles-mêmes de petits cristaux, puisqu'on leur suppose une forme polyèdre régulière. Or, de deux choses l'une, ou les *molécules élémentaires* dont elles sont composées ont une forme indéterminée, ou bien ce sont des polyèdres réguliers et constans.

Dans le premier cas, il seroit fort inutile de supposer l'existence des *molécules intégrantes* ou secondaires, puisque les *molécules élémentaires*, quelle que fût leur figure, seroient supposées avoir la faculté de produire immédiatement des cristaux parfaits.

Dans le second cas, il arriveroit une chose fort extraordinaire : on sait que les *élémens* sont en très-petit nombre, et qu'ils entrent dans la composition de tous les corps de l'univers; ainsi donc, s'ils étoient des polyèdres réguliers, dont la forme géométrique dût se transmettre à tous leurs composés, il en résulteroit que toutes les productions de la nature, et les hommes eux-mêmes ne seroient que des cristaux.

C'est sans doute pour éluder ces conséquences, que les cristallographes passent si légèrement sur la forme présumée des *molécules élémentaires*, qu'ils laissent enveloppées d'un voile mystérieux; mais ces conséquences n'en subsistent pas moins, et laissent un doute profond sur l'existence de ces prétendus cristaux invisibles, appelés *molécules intégrantes*.

Mais en admettant même leur existence, les difficultés ne diminuent point; car il faut bien supposer que pour former deux *molécules intégrantes* semblables, il faut que dans l'une et dans l'autre les *molécules élémentaires* se trouvent dans la même proportion.

Cependant il arrive presque toujours que plusieurs analyses de cristaux de la même espèce, donnent des résultats qui annoncent une disproportion sensible entre les quantités de ces *molécules élémentaires*.

Prenons pour exemple le *feld-spath* : il n'est essentiellement composé que de deux terres, la *silice* et l'*alumine*; car on voit, d'après un grand nombre d'analyses qui ont été faites par d'habiles chimistes, qu'il n'y a que ces deux terres qui s'y trouvent constamment, et que les autres substances n'y sont que par accident.

Or je vois que dans ces deux terres qui constituent le *feld-spath*, la *silice* varie de 43 à 79, et l'*alumine* de 12 à 37; elles n'observent d'ailleurs entr'elles aucune espèce de proportion déterminée dans les différens résultats. (*Voyez* Brochant, p. 365.) Comment donc pourroit-on supposer qu'une forme constante dût résulter d'un assemblage aussi inconstant?

Il y a plus, c'est qu'un autre minéral qui n'est absolument composé que de ces deux terres, a, suivant les cristallographes, des *molécules intégrantes* totalement différentes de celles qu'ils supposent dans le feld-spath : c'est le *béril-schorliforme* de Werner, ou *schorl blanc* d'Altenberg.

D'après l'analyse faite par Klaproth, il est composé de cinquante parties de *silice*, et de cinquante parties d'*alumine*. Aussi Kirwan fait, en profond minéralogiste, la remarque importante que cette substance passe au *feld-spath*.

D'ailleurs la circonstance géologique où il se trouve, indique assez qu'il doit s'en rapprocher infiniment; puisqu'il

fait, avec le quartz et le mica, partie intégrante du granit d'Altenberg en Saxe. Il est donc évident, qu'aux yeux de la nature, il n'est qu'une simple modification du *feld-spath*, puisqu'elle l'a mis là, pour occuper sa place et remplir ses fonctions.

Néanmoins les cristallographes qui ont assigné au béril schorliforme une *molécule intégrante*, dont la figure ne cadre point avec celle qu'ils attribuent au *feld-spath*, reprochent à Kirwan, avec une sorte de courroux, d'avoir osé parler de ce *passage* de l'un à l'autre : ils soutiennent que ce passage est impossible, attendu que leurs *molécules intégrantes* respectives, ont chacune une forme déterminée, *qui n'est pas susceptible de plus ou de moins*; et il doit y avoir un *saut brusque* de l'une à l'autre.

Voilà sans doute un despotisme bien rigoureux que les cristallographes veulent exercer sur la nature pour l'asservir à leurs loix, qui paroissent ici peu d'accord avec les siennes; car les plus grands observateurs de ses opérations, disent unanimement que jamais elle ne fait le moindre *saut* dans sa marche.

Mais d'ailleurs ce qui ôte beaucoup de poids à cette assertion des cristallographes, c'est qu'elle paroît uniquement fondée sur l'intérêt de leur théorie; puisque la raison qu'ils en donnent eux-mêmes, c'est que si *MALHEUREUSEMENT il n'en étoit pas ainsi, au lieu d'avoir des espèces nettement circonscrites, ils n'auroient plus que des séries de nuances; ils se trouveroient dans un dédale où ils ne se reconnoîtroient plus, et où tout seroit plein de passages qui ne mèneroient à rien.*

Si un jeu de mots étoit une raison, celle-ci seroit excellente; mais les naturalistes impartiaux reconnoîtront sans peine que ces *passages*, bien loin de ne *mener à rien*, conduisent au contraire à la route du sanctuaire de la nature, où se trouve le premier anneau de la chaîne non interrompue, qui lie étroitement tous les êtres les uns à la suite des autres, avec la plus admirable gradation.

Au reste, les mêmes cristallographes conviennent que les formes qu'ils assignent aux *molécules intégrantes* des cristaux, ne sont peut-être pas celles que la nature emploie, mais ils assurent qu'*elles méritent de les remplacer*, attendu qu'avec leur secours *ils sont parvenus à établir leur théorie*.

Cette raison est très-puissante sans doute; mais il est bon de se rappeler qu'on a vu d'autres théories qui étoient également fondées sur des calculs géométriques, et qui pourtant sont aujourd'hui totalement abandonnées.

C'est sur le calcul que Descartes et ses partisans établissoient le systême des tourbillons ; c'est avec le calcul que Halley soutenoit l'existence d'une grosse boule d'aimant qui rouloit dans l'intérieur de la terre; c'est encore à l'aide du calcul que quelques savans ont voulu prouver que la terre étoit alongée vers les pôles, &c. &c., mais tout cela s'est évanoui, malgré les noms fameux qui sembloient devoir perpétuer le règne de ces hypothèses.

Peut-être seroit-on plus heureux, relativement à la *cristallisation*, si pour rendre compte de ses phénomènes, on se contentoit de prendre pour guide leur analogie avec les autres opérations de la nature.

Les observateurs les plus éclairés n'ont jamais cessé de voir que dans ses diverses productions, elle suit une marche graduée, tantôt plus rapide et tantôt plus lente, mais toujours dans la même route.

Le célèbre Haller reconnoissoit parfaitement l'intime liaison qui existe entre tous les êtres, et cette analogie qui les fait jouir de l'existence d'une manière plus ou moins développée, mais qui n'est jamais essentiellement différente.

« La Vie, disoit-il, est un degré plus haut que la Végétation, et celle-ci, un degré plus haut que la Cristallisation ». (*Réflexions sur le Systême de la génération*, p. 18.)

Cet illustre interprète de la nature ne reconnoissoit donc dans ces trois manières d'être, que de simples nuances de perfection.

Romé Delisle lui-même, malgré sa prévention pour la forme géométrique de ses *molécules intégrantes*, ne pouvoit s'empêcher de reconnoître l'analogie qui existe entre les êtres organisés et les cristaux, par le rapprochement qu'il en fait, de même que Haller.

« Quant au *mécanisme interne et caché de la cristallisation*, » dit-il, nous sommes encore bien éloignés de pouvoir en » rendre compte : c'est un mystère de la nature qui, *de même* » *que la génération dans les animaux et la végétation dans* » *les plantes*, échappe à la curiosité de nos regards. Nous » voyons une plante, un animal croître et se développer, » sans que nous puissions voir comment la sève ou le chyle se » métamorphosent en la substance propre à ces êtres orga- » nisés. Le mécanisme de la cristallisation, quoique beaucoup » plus simple, ne nous est guère mieux connu ». (*Tome 1, page 102.*)

On voit qu'ici Romé Delisle se trouvoit en contradiction avec son propre systême, car la forme géométrique de ses

molécules intégrantes excluoit toute espèce de rapport entre la formation des cristaux et celle des êtres organisés; et ne supposoit plus qu'une agrégation purement mécanique de ces molécules, comme celle des pierres dont on bâtit une tour; mais il n'étoit pas en son pouvoir d'adopter cette idée; et cédant enfin à la voix de la nature, il a eu la généreuse franchise de nous indiquer lui-même les êtres organisés comme terme de comparaison: et cependant personne n'imaginera qu'il y ait quelques rapports entre la forme des *molécules intégrantes* des corps vivans ou végétans, et leur structure interne ou leur forme extérieure.

Nous ne saurions donc mieux faire que de suivre les sages indications de Haller et de Romé Delisle, en considérant les cristaux comme des êtres qui forment le premier gradin dans l'échelle de l'organisation, et qui reçoivent de la nature ce qu'un habile observateur moderne appelle, avec raison, *la vie minérale.*

Il est bon d'observer que c'est sans fondement que Romé Delisle assignoit la *ligne droite* au règne minéral, et la *ligne courbe* aux corps organisés.

Rien n'est si commun dans la nature que de trouver des cristaux à faces curvilignes, et même absolument sphériques. Il y a des montagnes entières composées de boules de spath calcaire, depuis deux ou trois pieds de diamètre, comme dans la *Montagne des Oiseaux*, près d'Hyères, décrite par Saussure, §. 1477; jusqu'à la grosseur d'une graine de pavot, comme dans les bancs de *Méconites*, qu'on trouve dans presque toutes les contrées calcaires. On y rencontre également des couches considérables, toutes farcies de pyrites globuleuses, ou de grains sphériques d'hématite.

Il est vrai que pour éluder les conséquences de ce fait, Romé Delisle disoit que ces surfaces *curvilignes* étoient composées d'une infinité de *lignes droites*. Mais comme les cristallographes modernes adoptent eux-mêmes cet axiôme, que *les choses sont censées être telles en elles-mêmes qu'elles s'offrent à nos observations*, il s'ensuit qu'une infinité de cristaux sont en effet à *faces curvilignes.*

D'un autre côté, rien n'est si commun que de voir dans les productions végétales, des polyèdres dont la plupart des faces sont parfaitement planes: il suffit pour s'en convaincre, d'examiner la coupe transversale des capsules de fruits à plusieurs loges, et l'on verra qu'elle présente des formes géométriques aussi régulières, et presqu'aussi multipliées que celles des livres de cristallographie.

Qu'on examine une fleur simple et régulière, on voit au

milieu de chaque pétale une ligne droite longitudinale ; et la ligne de chaque pétale forme avec celles des pétales voisins, des angles aussi constans que les quatre lignes de la pierre de croix, ou les six rayons des étoiles de neige.

La plupart des productions marines présentent au-dehors, et dans leur structure intérieure, des formes polyèdres très-régulières ; on en voit également de très-belles sur l'écaille de plusieurs tortues, sur l'enveloppe de quelques poissons du genre des *coffres*, &c. &c.

Daubenton avoit remarqué que les nervures des feuilles de vigne, forment entr'elles des angles constans ; et c'est peut-être une des plus heureuses observations qu'il ait jamais faites. (*Voy.* sur-tout la *Physiologie végétale* de Mirbel.)

Si quelque naturaliste s'occupoit d'un travail sur les formes géométriques des corps organisés, je ne doute pas que son ouvrage ne fût très-piquant. Il pourroit y faire des rapprochemens qui, peut-être, ne seroient pas favorables aux *molécules intégrantes* des cristaux, mais qui pourroient, à coup sûr, faire avancer la science de la nature.

Il faut enfin se rappeler que les plus grands naturalistes n'ont jamais cru à la prétendue régularité géométrique des cristaux. Buffon les appeloit de simples *jeux de la nature ;* aussi les cristallographes lui ont-ils sévèrement reproché son *ignorance ;* mais il faut convenir qu'une ignorance comme celle de Buffon, est une ignorance bien respectable.

Kirwan, l'un des plus célèbres minéralogistes modernes, dit nettement dans son *Traité de Minéralogie,* publié en 1794, qu'*il croit devoir négliger les formes cristallines, parce qu'elles sont très-peu utiles.*

Le célèbre Saussure, dans tout le cours de ses ouvrages, laisse également paroître au moins de l'indifférence sur cet objet.

Et Dolomieu, *qui a tant vu et si bien vu,* dit, en parlant de l'étude des minéraux, qui ne peut se faire d'une manière vraiment utile, que dans les grands ateliers de la nature, « qu'il » n'y a pas un *naturaliste de cabinet* qui ne s'imagine faire » des découvertes aux premiers pas qu'il fait dans les mon- » tagnes, parce que tout ce qu'il voit lui est étranger ;... ou » bien il est tenté d'accuser la Nature de négligence ou de » méprise, PARCE QU'ELLE NE LUI PRÉSENTE PAS TOUJOURS » DE PETITS CORPS RÉGULIERS AISÉS A DISSÉQUER. (*Journ. de Phys. ventôse an 2* (mars 1794), *note, pag. 192.*)

A l'égard de la cristallisation en grandes masses, *voyez* BASALTE et FENTES. (PAT.)

CRISTALLOGRAPHIE, science dont l'objet est de con-

noître les formes que peuvent prendre les substances minérales. Les personnes qui ne s'occupent des minéraux que dans leur chambre, regardent volontiers la *cristallographie* comme synonyme de *minéralogie;* mais cette idée n'est pas juste : et l'on pourroit dire, à ce que je crois, d'une manière plus exacte, que la *cristallographie* est à la *minéralogie*, ce qu'est à la zoologie l'étude des animalcules infusoires : ceux-ci se trouvent dans le corps des quadrupèdes, de même que les cristaux se rencontrent dans le sein des montagnes. Et comme les observations microscopiques de tout genre, n'exigent ni peines ni déplacement, elles conviennent très-bien à ceux que les circonstances ont fixés dans le sein des villes; aussi les auteurs qui traitent de la *cristallographie*, ont-ils soin d'avertir sagement que c'est pour eux que cette science est faite. *Voyez* CRISTALLISATION et MINÉRALOGIE. (PAT.)

CRISTARIE, *Cristaria*, plante à tiges couchées, velues, à feuilles velues, les radicales longuement pétiolées, profondément trilobées; le lobe du milieu plus grand, tous obtus et irrégulièrement incisés; les caulinaires alternes, moins longuement pédonculées et moins lobées, à fleurs grandes, couleur de chair, disposées en panicule terminale.

Cette plante qui forme un genre dans la monadelphie polyandrie, et dans la famille des MALVACÉES, offre pour caractère un calice monophylle, à découpures lancéolées, aiguës; une corolle à cinq divisions profondes, presque rondes, onguiculées; un grand nombre d'étamines réunies en tube à leur base; un ovaire supérieur, orbiculaire, applati, surmonté d'un grand nombre de styles.

Le fruit est formé d'autant de semences noires et réniformes que de styles, ayant, par leur réunion, la même figure que l'ovaire, et recouvert par une pellicule qui se déchire lors de la maturité.

La *cristarie* se rapproche infiniment des *abutilons*, et même plusieurs espèces décrites parmi ces derniers doivent lui être réunies, savoir, l'*abutilon multifide* et l'*abutilon à feuilles de bétoine*. Voyez au mot ABUTILON.

L'espèce dont il est ici question, et que Cavanilles a figurée pl. 418 de ses *Icones plantarum*, sous le nom de *cristarie glaucophylle*, se trouve au Chili. (B.)

CRISTATELLE, *Cristatella*, polypier d'eau douce, spongiforme, en masse, gloméralé ou lobé, à polypes épars, ayant chacun des tentacules en plumet ou en peigne, portés sur un pédicule commun, simple ou fourchu.

Tel est l'exposé du caractère de ce genre, qui a été décou-

vert par Roesel, et qui se trouve figuré dans son *Traité des Insectes*, vol. 3, pl. 91.

Lamarck, d'après le rapport de Valh, avoit pensé que ce polype étoit l'animal de l'*éponge fluviatile;* mais j'ai développé, dans l'*Hist. nat. des Vers*, faisant partie du *Buffon*, édition de Déterville, des motifs qui permettent d'en douter.

Quoi qu'il en soit, la *cristatelle* n'en est pas moins intéressante. C'est un globule gélatineux d'où sortent deux, trois et jusqu'à huit tubercules qui, se développant, prennent chacun la forme d'un fer à cheval, dont les branches ne se développant encore davantage, se transforment en tubes, de la partie intérieure desquels sortent enfin deux rangs de filets convergens par leur base, divergens par leur sommet, qui est recourbé en dehors et un peu claviforme : ces filets sont transparens, et au nombre d'environ trente sur chaque branche. Il y a donc autant de polypes que de tubercules, ou que de fers à cheval, ou que de paires de branches. La bouche est située au milieu des deux branches, et se reconnoît à un petit enfoncement que le microscope y fait voir.

Chaque polype peut contracter ou dilater une ou plusieurs de ses parties, indépendamment des autres, et sans que cela influe sur ses voisins; mais il paroît, d'après ce que dit Roesel, qu'ils ont cependant une vie commune, car ils concourent tous au mouvement rotatoire, par le moyen duquel le globule entier change de place.

Les *cristatelles* se trouvent dans les eaux stagnantes, parmi les lenticules: leur substance est gélatineuse; leur couleur jaune; leur grosseur, celle d'une graine de chou. Elles paroissent rares, ou du moins difficiles à observer. (B.)

CRISTE MARINE. C'est l'ARMARINTHE. *Voyez* ce mot. (B.)

CRISTEL, nom vulgaire de la *cresserelle* en Bourgogne. *Voyez* ce mot. (S.)

CRITONIE. C'est la plante appelée *kuhnie* par Linnæus, et dont Gærtner a changé le nom. *Voyez* au mot KUHNIE. (B.)

CROACE, dénomination sous laquelle la *corbine* est connue en Piémont; c'est de-là qu'est venu le mot *croacer*, pour exprimer le cri des *corbeaux*, des *corneilles*, des CORBINES, &c. *Voyez* ce dernier mot. (S.)

CROC DE CHIEN, plante sarmenteuse de S. Domingue, ainsi appelée à cause de ses épines grosses et recourbées. On la fend en deux, et on s'en sert, en place d'osier, pour attacher les cercles des tonneaux. C'est la MORELLE PANICULÉE. *Voyez* ce mot. (B.)

CROCODILE, *Crocodilus*, genre de reptiles de la famille des Lézards, qui offre pour caractère un corps couvert d'écailles, dont les supérieures et les inférieures sont plus grandes et en forme de petites plaques; quatre pattes très-apparentes, et dont les postérieures sont palmées; une queue comprimée; une langue courte, attachée presqu'entièrement à la mâchoire inférieure.

Le nom du *crocodile* rappelle l'idée d'un animal redoutable par sa grandeur et sa férocité, d'un animal qui n'a point d'égal dans sa famille, et qui se rend le tyran des eaux de la zône équinoxiale dans l'ancien et le nouveau Monde.

« En effet, dit Lacépède, il surpasse par la longueur de son corps, et l'aigle et le lion, ces fiers rois de l'air et de la terre; et si on excepte l'éléphant, l'hippopotame, les cétacés, et quelques serpens démesurés, il ne trouve point d'égal dans la nature.

» Si les *crocodiles* l'emportent, sur la plupart des autres animaux, par la grandeur de leur taille et par l'étendue de leur puissance, ils sont aussi mieux protégés qu'eux par la nature. Leur peau est presque par-tout couverte de petits boucliers à l'épreuve de l'épée et de la balle. Ils ont, de plus, l'aspect très-effrayant, principalement par leur regard. Leur gueule, garnie de dents longues et nombreuses, semble être un vaste gouffre toujours prêt à engloutir ce qui en approche. Leur démarche grave concourt encore à l'effet général qu'ils produisent sur l'imagination. Mais ils ne sont féroces que par besoin, et un *crocodile* qui est rassasié n'est pas un ennemi dangereux, ainsi que l'avoit déjà observé Aristote ».

Les anciens n'ont connu qu'un seul *crocodile*, celui du Nil. Aujourd'hui on en connoît au moins trois et peut-être sept; mais les voyageurs les ont toujours cru suffisamment connus, ou mieux les ont toujours confondus les uns avec les autres, et ils se sont contentés de les désigner par leur nom ou par des descriptions vagues, qui, analysées et comparées, ne fournissent que des notions incertaines. Aussi Cuvier, dans un excellent mémoire qu'il a lu à l'Institut, n'en trouve-t-il que deux véritablement constatés.

Le Crocodile du Nil, qui a le museau oblong, la mâchoire supérieure échancrée pour laisser passer la quatrième dent d'en-bas, les pieds postérieurs entièrement palmés.

Le Crocodile caïman, qui a le museau obtus, dont la mâchoire supérieure reçoit la quatrième dent d'en-bas dans un creux particulier qui la cache, les pieds de derrière demi-palmés.

Cuvier, dans ce mémoire, donne :

1°. Pour caractères principaux à ce genre, la queue applatie par les côtés; les pieds de derrière palmés ou demi-palmés, la langue attachée au fond de la bouche et nullement extensible; les dents aiguës et simples.

La réunion des trois premiers caractères détermine le naturel aquatique de ces animaux, et le quatrième en fait des carnassiers voraces.

2°. Pour caractères secondaires, cinq doigts devant et quatre derrière, dont trois seulement sont armés d'ongles; le corps revêtu d'écailles carrées; les oreilles fermées extérieurement par deux lèvres charnues; les narines formant un long canal droit qui ne s'ouvre intérieurement que dans le gosier; les yeux munis de trois paupières; une seule verge dans le mâle.

3°. Pour caractères anatomiques, les vertèbres du col munies de fausses côtes qui les empêchent de tourner la tête de côté; le sternum prolongé au-delà des côtes, portant des fausses côtes, d'une espèce toute particulière, qui ne s'articulent pas avec les vertèbres et ne servent qu'à garantir le bas-ventre.

Mais il faut entrer dans le détail de ces parties, pour les faire plus complètement connoître.

Les *crocodiles* ont à-peu-près la forme des autres lézards; leur tête est alongée, applatie et très-ridée; leur museau est gros, plus ou moins alongé, toujours arrondi à son extrémité. Les ouvertures des narines forment un croissant et sont placées en dessus, au milieu d'une fongosité arrondie qui forme les lèvres indiquées par Cuvier; la gueule s'étend au-delà des oreilles; la mâchoire supérieure s'élargit près le gosier, déborde ensuite de chaque côté l'inférieure, puis devient plus étroite jusque près du museau où elle s'élargit de nouveau, et enferme pour ainsi dire l'autre; les bords de celle-là sont festonnés: ceux de celle-ci ou de l'inférieure sont droits. Il en résulte que les dents, par la différence de largeur des deux mâchoires, paroissent alternativement à l'extérieur; les quatrièmes d'en-bas, comme on l'a déjà vu, entrent dans une cavité particulière, percent même quelquefois la mâchoire supérieure d'outre en outre, et paroissent comme deux petites cornes. On compte environ trente-six dents à cette dernière et trente à l'inférieure, mais ce nombre n'est pas constant, même dans la même espèce. Elles sont fortes, coniques, striées, un peu creuses, de longueur inégale, attachées par de grosses racines, et disposées de chaque côté sur un seul rang. Il paroît, par une observation consignée dans les *Mémoires de l'Académie*, année 1681, que les premières dents tombent, et sont rem-

placées par de nouvelles, positivement comme chez les quadrupèdes.

Les anciens ont cru, et les modernes l'ont répété pendant long-temps, que la mâchoire supérieure étoit seule mobile; mais il est aujourd'hui constaté que, comme dans tous les autres animaux, c'est la mâchoire inférieure. Ce qui avoit donné lieu à cette erreur, c'est que les *crocodiles*, ayant le centre de mouvement des mâchoires au-delà de leur crâne, ils ne peuvent pas les ouvrir sans relever leur tête. Cette même cause fait qu'ils ne peuvent pas broyer leur nourriture, ils ne font que la briser ou la concasser et l'avaler.

Les yeux des *crocodiles* sont très-rapprochés l'un de l'autre, placés obliquement au-dessus de la tête, défendus par une membrane clignotante, garnis de trois paupières dures, fortement ridées. Les oreilles sont très-près et au-dessous des yeux; elles sont fermées par deux lèvres, comme on l'a déjà dit.

La queue est comprimée ou arrondie en dessous, et fortement carénée en dessus.

A l'exception du sommet de la tête, où la peau est nue et collée immédiatement sur l'os, tout le corps du *crocodile* est recouvert d'écailles. Celles qui défendent le dos et le dessus de la queue sont carrées, et forment des bandes transversales, dont le nombre est constant dans chaque espèce. Les écailles des côtés et celles du dessus des pattes sont rondes, de grandeur inégale, et disposées irrégulièrement. Les premières sur-tout sont très-dures, quoique flexibles, et ont, dans leur milieu, une sorte de crête qui ajoute encore à leur solidité. Pour blesser les *crocodiles*, il faut donc les frapper dans les endroits où ces écailles sont écartées, c'est-à-dire à la jonction des cuisses avec le corps, ou dans les yeux ou dans la gueule.

La couleur des *crocodiles* est généralement obscure, mais ils ont des bandes et des taches d'un jaune sale ou d'un bronzé rougeâtre.

Le cerveau des *crocodiles* est très-petit; leur œsophage est très-ample et susceptible d'une grande dilatation : ils n'ont point de vessie; leurs organes de la génération sont intérieurs. On observe, auprès de l'anus et au-dessous des mâchoires, deux glandes qui contiennent une humeur huileuse, d'une odeur de musc assez forte. Leur squelette présente environ soixante vertèbres, dont sept appartiennent au col et trente-trois à la queue.

C'est au printemps que les deux sexes se recherchent. On dit que, dans l'accouplement, la femelle est renversée sur le dos, mais on n'a, en général, aucun renseignement certain sur tout ce qui a rapport à leur reproduction.

Les *crocodiles* pondent en deux ou trois fois, mais à peu de distance les unes des autres, une vingtaine d'œufs qu'ils enterrent dans les sables voisins des rivières ou des lacs qu'ils habitent. Le soleil est chargé de les faire éclore. Ceux du *crocodile du Nil* sont deux fois plus gros qu'un œuf d'oie, mais ceux du caïman sont à peine égaux à ceux d'une poule d'Inde. Les uns et les autres sont blanchâtres, et leur coque est d'une nature parfaitement semblable à celle des œufs des oiseaux. Ces œufs sont bons à manger, quoiqu'ils sentent fortement le musc, et on les recherche dans tous les pays à *crocodiles*.

Dès que les petits sont nés, ils vont se jeter dans l'eau, mais la plus grande partie y devient la proie des tortues, des poissons voraces, des animaux amphibies, et même, dit-on, des vieux *crocodiles*. Ceux qui survivent ne se nourrissent la première année, que de larves d'insectes, de très-petits poissons. J'en ai conservé, pendant plusieurs mois, une nichée entière que j'avois prise au filet dans une mare voisine de mon habitation en Caroline, et j'ai observé qu'ils ne mangeoient jamais que des insectes vivans, et qu'il falloit même que ces insectes se missent en mouvement pour les déterminer à se jeter dessus, ce qu'ils faisoient alors avec une grande voracité et en se disputant souvent le même objet. Au reste, ils ne cherchoient en aucune manière à faire du mal à ceux qui les prenoient dans les mains, lors même qu'ils les tourmentoient douloureusement.

Au bout de la première année, les *crocodiles* ne sont encore que de petits et foibles animaux. Ce n'est que dans le courant de la seconde qu'ils prennent des dents redoutables, que leur crâne acquiert une épaisseur suffisante pour le défendre des coups.

La durée de la vie des *crocodiles* est inconnue, mais il y a des faits qui tendent à prouver qu'elle doit s'étendre autant et plus même que celle d'un homme. Ils ne muent point, et par-là évitent une crise qui est fatale à la plupart des reptiles. Le nombre des ennemis capables de les détruire est d'ailleurs, ainsi qu'on l'a déjà dit, fort peu nombreux lorsqu'ils ont acquis toute leur force. Ils peuvent rester fort long-temps sans manger ; et tous ceux qui n'habitent pas dans les climats les plus voisins de l'équateur, s'enterrent pendant tout l'hiver, de sorte que les causes de mort sont bien moins fréquentes chez eux que chez la plupart des autres êtres.

C'est sur les rivages des grands fleuves, au milieu des lacs marécageux, qu'ils s'établissent de préférence : ils s'y rencontrent en troupes quelquefois très-nombreuses. Là, ils trou-

vent sécurité d'un côté, et abondance de nourriture de l'autre. Ils vivent de grenouilles, de poissons, d'oiseaux d'eau, enfin de tous les animaux qu'ils peuvent attraper; les chiens, les cochons, les bœufs même ne sont pas à l'abri de leur voracité. On rapporte qu'ils les saisissent au museau ou par les jambes lorsqu'ils vont boire, et les entraînent dans l'eau pour les noyer. Je me suis amusé, quelquefois, en Caroline, à les faire sortir de leurs retraites, et accourir vers moi en faisant japper mon chien de chasse sur les bords des rivières. Je leur lâchois ordinairement mes deux coups de fusil, mais quelquefois je les laissois approcher, pour pouvoir leur donner des coups de bâton, ce dont ils ne s'effrayoient pas beaucoup. Jamais ils n'ont cherché à m'attaquer. Ils se retiroient gravement lorsqu'ils s'appercevoient qu'il n'y avoit rien à gagner pour eux autour de moi. Quoique lourds et du volume de douze ou quinze pieds de long, ils nageoient avec une très-grande facilité; mais leurs mouvemens devenoient très-lents lorsqu'ils étoient à terre. Alors un homme armé d'une hache, les attaque et les tue très-facilement. Dès que les Nègres de la Caroline en apperçoivent, qui se sont trop écartés de leur retraite, ils leur coupent le chemin, se mettent plusieurs à leur poursuite, et se régalent de leur queue. J'en ai trouvé souvent de morts, ainsi mutilés, qui répandoient une odeur d'ammoniac si infecte, que, quelque desir que j'eusse d'observer la marche de leur décomposition et de chercher les insectes que je pouvois espérer de récolter autour d'eux, je n'ai jamais pu en approcher. Les vautours même, pour qui la chair la plus corrompue est un régal, abandonnent celle-ci, lorqu'elle est arrivée à un certain degré d'altération.

En Caroline, les *crocodiles* se font des trous ou des terriers très-profonds, où ils passent l'hiver entier, et même souvent toute la journée pendant l'été. Ces trous sont ordinairement placés dans les marais qui accompagnent presque toutes les rivières; mais aussi quelquefois sur le bord des mares très-petites, situées au milieu des bois. J'ai tenté tous les moyens possibles d'en prendre avec des piéges de plusieurs sortes à l'entrée de ces trous, mais jamais je n'ai pu y réussir; tous les matins mes piéges étoient détendus, et les *crocodiles* étoient sortis et rentrés sains et saufs. On les prend cependant assez facilement dans ce pays, avec des oiseaux ou de petits quadrupèdes vivans qu'on lie à un gros hameçon, attaché à un arbre par le moyen d'une chaîne de fer.

Dans la Floride, où la population est moins nombreuse et la chaleur plus considérable, les *crocodiles* s'y trouvent en

bien plus grande abondance. Bartram, dans la relation de son voyage sur la rivière Saint-Jean, rapporte en avoir vu les eaux couvertes dans des espaces considérables. Ils gênoient sa navigation, au point de l'obliger plusieurs fois de l'interrompre. Il a été témoin d'un massacre de poissons émigrans, et de leurs combats entr'eux. C'est dans son ouvrage, ou dans l'extrait qu'en a donné Daudin, *Histoire des Reptiles*, faisant suite au *Buffon*, de Sonnini, qu'il faut lire les détails intéressans que présente, à leur sujet, ce naturaliste américain.

Les *crocodiles*, pendant tout l'été, mais principalement immédiatement après leur sortie de terre, c'est-à-dire au printemps et à l'époque de leurs amours, font souvent entendre des mugissemens presque aussi forts que ceux des bœufs, et qu'on ne peut comparer à aucun autre cri. Ils se répondent souvent par centaines, sur-tout le soir, ce qui fait dans les forêts marécageuses un tintamarre effroyable. Il faut y être accoutumé pour pouvoir dormir dans les environs, ainsi que je l'ai éprouvé plusieurs fois. Ils font aussi, en frappant avec force leurs deux mâchoires l'une contre l'autre, un bruit qui s'entend de fort loin. Ce claquement de mâchoire a lieu fort souvent, même en plein jour, et sans motifs apparens.

En Egypte et au Sénégal les *crocodiles* sont moins nombreux, mais ils sont plus forts et plus dangereux qu'en Amérique. Cependant les habitans osent les attaquer corps à corps. Dès qu'ils en apperçoivent un hors de l'eau, ils vont directement à lui, et le tuent à coups de lance, ou lui mettent dans la bouche, lorsqu'il l'ouvre pour les dévorer, un morceau de fer pointu des deux bouts, qui l'empêche de la refermer, ensuite ils le noyent; dans ce cas, ils ont le bras enveloppé d'un cuir épais. Il y a même des gens assez hardis pour aller l'attaquer dans l'eau, lieu où il jouit de tous ses avantages; ils plongent au-dessous de lui, et lui enfoncent un poignard dans le ventre.

Les tigres en Afrique, les couguars en Amérique, font la guerre aux *crocodiles*; mais ils n'attaquent guère que les jeunes. Beaucoup d'animaux, et principalement les mangoustes en Afrique, et les loutres en Amérique, vont à la recherche de leurs œufs, et en font une grande destruction. On dit que la femelle monte la garde autour du lieu qui les recèle; mais ce fait n'est point constaté.

On trouve dans le corps des *crocodiles* des bézoards, qui ont joui autrefois d'une grande réputation médicale; actuellement ils sont comme tous les autres bézoards, repoussés par les praticiens éclairés.

Les anciens Egyptiens ont fait des dieux des *crocodiles*, leur consacrèrent la ville d'Arsinoé, et les enterrèrent dans les tombeaux de leurs rois.

On a découvert en différens lieux de France, d'Allemagne et d'Angleterre, des portions de squelettes de *crocodiles fossiles*, qui ont appartenu à des espèces différentes de celles que l'on connoît aujourd'hui. Le plus remarquable de ces squelettes, est celui qui a été trouvé dans la montagne de Saint-Pierre de Maestrich, qui se voit au Muséum d'histoire naturelle de Paris, et qui est figuré dans le superbe ouvrage de Faujas sur les fossiles de cette montagne, avec tous les détails desirables.

Les trois *crocodiles* formant le plus évidemment des espèces distinctes, sont :

Le Crocodile du Nil, qui a le museau oblong et une échancrure de chaque côté de la mâchoire supérieure, pour laisser passer la quatrième dent de celle d'en-bas ; les pieds de derrière entièrement palmés. Il se trouve dans toute l'Afrique. C'est le plus anciennement connu, et celui auquel il faut rapporter tout ce qui a été dit précédemment des *crocodiles*, autres que ceux d'Amérique. Il étoit autrefois commun dans tout le cours du Nil ; mais actuellement on ne le trouve plus que dans la Haute-Egypte. Il acquiert jusqu'à trente pieds de long. Il est encore douteux si le *crocodile noir*, mentionné par Adanson, dans son *Voyage au Sénégal*, est une variété de celui-ci, ou une espèce distincte. Daudin croit que quelques-uns de ceux que les voyageurs ont décrits comme appartenant à cette partie du monde, pourront peut-être, lorsqu'ils auront été examinés par les naturalistes, constituer de nouvelles espèces.

Le Crocodile du Gange, ou Gavial, qui a le museau étroit, fort alongé, et les pieds postérieurs presque entièrement palmés. On a long-temps cru qu'il venoit exclusivement des rivières de l'Inde, mais aujourd'hui on sait que quelques individus ont été rapportés d'Afrique. On en connoît deux, le *grand gavial*, qui a environ douze pieds de long, et le *petit*, qui en a seulement deux et demi. Leurs différences sont si peu sensibles, qu'on peut croire que ce ne sont que de simples variétés d'âge.

Le Crocodile d'Amérique ou Cayman, *Lacerta alligator* Linn., qui a le museau obtus, dont la mâchoire supérieure reçoit la quatrième dent d'en-bas dans un creux particulier, et dont les pieds de derrière sont à demi-palmés. Il se trouve dans toutes les parties chaudes de l'Amérique. Il atteint rarement plus de vingt pieds de long. Il est d'un brun

verdâtre taché d'un jaune sombre. Il est probable que plusieurs espèces sont aussi confondues sous ce nom. Stedman prétend que dans la Guiane on en trouve deux espèces distinctes, dont l'une est sans doute le *crocodile yacaré*, décrit par Félix d'Azara dans l'*Histoire naturelle du Paraguay*, et peut-être celui du Missisipi, qu'on prétend encore différer de celui de la Caroline.

Daudin a de plus décrit sous le nom de CROCODILE A LARGE MUSEAU, une autre espèce voisine de celui du Missisipi, mais distincte.

Quant au *crocodile fouette-queue*, il est aujourd'hui prouvé qu'il appartient, comme variété, à la DRAGONE, dont on a fait un genre entre les *crocodiles* et les *lézards*. Voyez au mot LÉZARD et au mot DRAGONE. (B.)

CROCODILIUM, *Centaurea crocodilium* Linn. (*Singénésie polygamie frustranée*), genre de plantes que Linnæus avoit réuni aux *centaurées*, avec lesquelles il a beaucoup de rapport, et qui a été rétabli par Jussieu et Ventenat. Il appartient à la famille des CYNAROCÉPHALES, et a pour caractères distinctifs un calice à écailles simples terminées par une pointe, des fleurs centrales hermaphrodites, et des fleurs femelles et stériles à la circonférence. Il comprend dix à douze espèces vivaces ou annuelles, qui la plupart croissent en Europe. Elles ont leurs feuilles simples ou pinnatifides. Parmi les espèces exotiques, une des plus jolies est le *crocodilium à feuilles de vulnéraire*, qu'on trouve dans l'île de Candie et dans la Syrie. Elle se distingue de toutes les autres par son calice, dont les écailles sont scarieuses, d'un vert blanchâtre ou argenté, ayant à leur sommet un appendice brun, qui se termine en une épine aiguë. Cette plante est annuelle ; elle porte de très-belles fleurs, soutenues par de longs pédoncules, et qui sont blanches au centre, et de couleur purpurine à la circonférence, avec des fleurons grands et en couronne.

Le CROCODILIUM ÉTRANGER, *Centaurea peregrina* Linn., est une espèce bisannuelle assez belle, qui croît dans l'Europe australe, en Hongrie et en Autriche. On la distingue à ses feuilles molles, lancéolées, dentées à leur base, aux épines soyeuses dont son calice est muni, et à ses grosses fleurs de couleur d'or.

On peut admettre dans les jardins ces deux espèces comme plantes d'ornement ; les autres ne sont guère cultivées que dans les jardins de botanique. (D.)

CROCOTTE. Les Grecs savoient que l'espèce du chien et celle du loup pouvoient produire ensemble, et ils appeloient

crocotte le métis produit par le mélange de ces deux espèces. *Voyez* à l'article du CHIEN. (S.)

CROCUTA, c'étoit l'HYÈNE chez les anciens. *Voyez* ce mot. (S.)

CROISEAU ; c'est dans Belon le nom du BISET. *Voyez* ce mot. (S.)

CROISETTE. Plusieurs plantes de la famille des RUBIACÉES ont porté ce nom, mais on ne l'emploie plus aujourd'hui que pour la VALANCE A FEUILLES VELUES. *Voyez* ce mot. (B.)

CROISETTE, STAUROTIDE (Haüy.) *Voyez* PIERRE DE CROIX. (PAT.)

CROISETTE, CROISADE, ou plutôt CROIX, constellation. *Voyez* CROIX. (PAT.)

CROISEURS. Les navigateurs français appellent ainsi les HIRONDELLES DE MER. *Voyez* ce mot. (S.)

CROISSANT (*Fringilla armata* Lath. pl. enl. n° 230, fig. 1, de l'*Hist. nat. de Buffon*, ordre PASSEREAUX, genre du PINSON. *Voyez* ces deux mots.). Ce *moineau*, du Cap de Bonne-Espérance, a la tête, la gorge et le devant du cou noirs ; une sorte de croissant blanc qui s'étend depuis l'œil jusque dessous le cou ; le dessus, le dos, le croupion, les couvertures supérieures de la queue, et les petites des ailes d'une couleur marron ; les moyennes noirâtres et terminées de blanc ; les grandes et les pennes brunes et bordées de gris sale, ainsi que celles de la queue ; le bec noir ; les pieds et les ongles bruns ; la grosseur du *moineau franc* et six pouces de longueur. (VIEILL.)

CROISSANT, nom spécifique d'un poisson du genre des LABRES, et d'un poisson du genre des TÉTRODONS. *Voyez* aux mots LABRE et TÉTRODON. (B.)

CROISSANT-DE-LUNE. *Voyez* LUNE. (PAT.)

CROIX ; c'est l'une des onze constellations australes qu'Augustin Royer a ajoutées aux anciennes. Elle est placée au-dessus de l'*abeille*, et composée de quatre étoiles, qui présentent une forme régulière. (PAT.)

CROIX DE CHEVALIER. C'est, à Cayenne, la HERSE CISTOÏDE. *Voyez* ce mot. (B.)

CROIX DE JÉRUSALEM ou DE MALTE. La LYCHNIDE DE CALCÉDOINE est appelée ainsi par les jardiniers. *Voyez* au mot LYCHNIDE. (B.)

CROIX DE LORRAINE. C'est le CACTIER CRUCIFORME. *Voyez* ce mot. (B.)

CROKER, nom anglais d'un poisson qu'on trouve dans les eaux douces de l'Amérique septentrionale. C'est le *perca undulata* de Linnæus. *Voyez* au mot PERCHE. (B.)

CROMB, nom madécasse de la femelle du VOUROUDRIOU. *Voyez* ce mot. (S.)

CROMPYRE. C'est le nom allemand des *pommes de terre.* Voyez ce mot et le mot MORELLE. (B.)

CRON ou CRAN. *Voyez* FALUN. (PAT.)

CRONE ; l'on appelle ainsi les endroits d'une rivière où l'eau est tranquille et le fond embarrassé de bois et de plantes ; c'est une retraite pour les poissons. (S.)

CROPAL. *Voyez* au mot CODAGAPALE. (B.)

CROQUE-ABEILLES, nom que l'on donne dans le Bourbonnais à la *mésange charbonnière*, parce qu'elle fait un grand dégât de ces insectes, sur-tout lorsqu'elle a des petits. *Voyez* CHARBONNIÈRE. (VIEILL.)

CROQUE-NOIX. Brisson a décrit sous cette dénomination le MUSCARDIN. *Voyez* ce mot. (S.)

CROS-DE-CHIEN. *Voyez* CROC-DE-CHIEN. (S.)

CROSSE-QUEUE. C'est en Bourgogne le nom vulgaire de la LAVANDIÈRE. *Voyez* ce mot. (S.)

CROSSERONE, nom italien du MERLE DE ROCHE. *Voy.* ce mot. (S.)

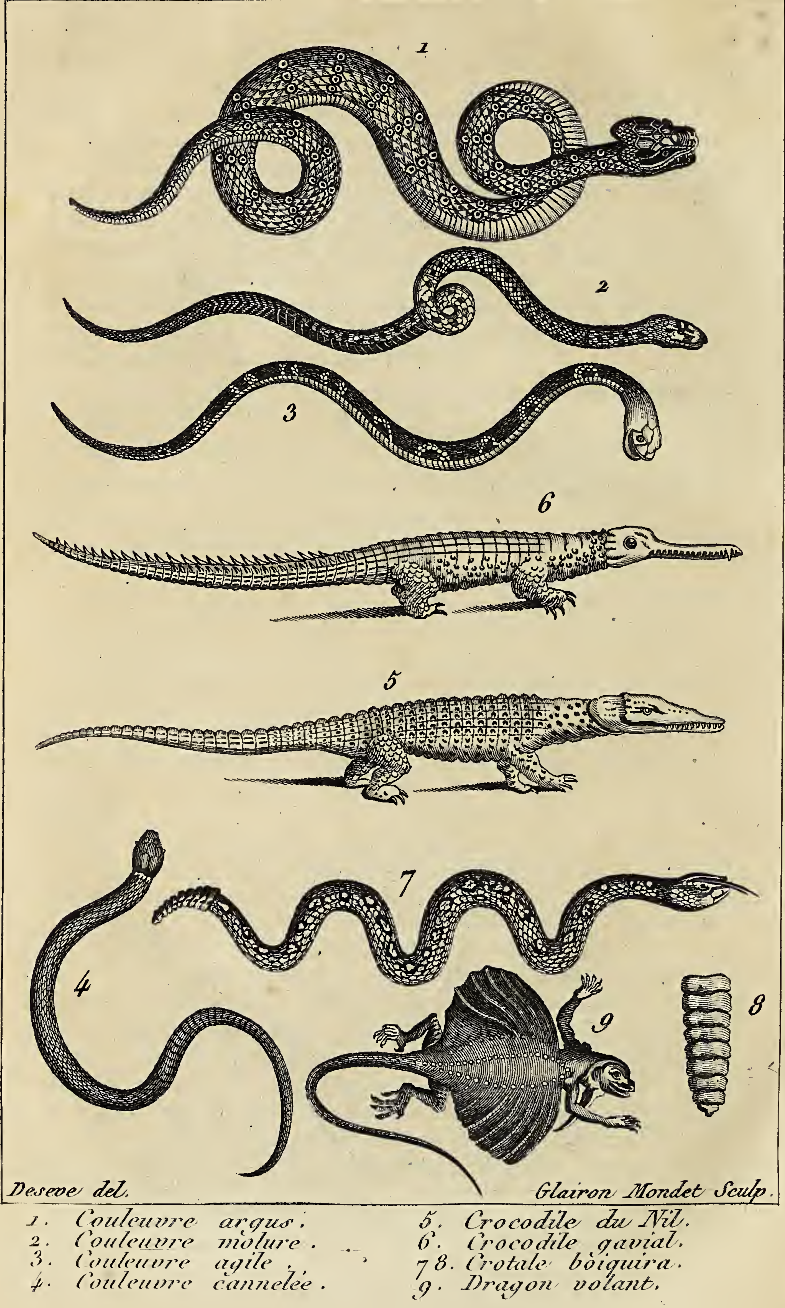
CROSTYLE, *Crossotylis*, plante des îles de la mer du Sud, dont Forster n'a publié que le caractère générique.

Sa fleur consiste en un calice turbiné, quadrangulaire et divisé en quatre parties ; quatre pétales elliptiques ; une vingtaine d'étamines portées sur un anneau en godet, entre lesquelles sont autant de corpuscules filiformes et ciliés ; un ovaire supérieur, convexe, chargé d'un style cylindrique persistant, à stygmates à quatre lobes ouverts en croix et frangés.

Le fruit est une baie hémisphérique, uniloculaire, qui contient un grand nombre de semences globuleuses, attachées autour d'un placenta central. (B.)

CROTALAIRE, *Crotalaria*, genre de plantes à fleurs polypétalées, de la diadelphie décandrie, et de la famille des LÉGUMINEUSES, dont le caractère offre, 1°. un calice monophylle, campanulé et partagé en cinq découpures lancéolées, un peu inégales ; 2°. une corolle papillonnacée, composée d'un étendard relevé, presqu'en cœur, de deux ailes très-courtes, d'une carène très-recourbée et obtuse ; 3°. dix étamines réunies dans leur partie inférieure en une gaîne fendue ; 4°. un ovaire supérieur, oblong, velu, se terminant en un style simple, courbé, velu, d'un côté, à son sommet et à stigmate obtus.

Le fruit est une gousse enflée, ovale, cylindrique, un peu



1. Couleuvre argus.
2. Couleuvre molure.
3. Couleuvre agile.
4. Couleuvre cannelée.
5. Crocodile du Nil.
6. Crocodile gavial.
7 8. Crotale boïquira.
9. Dragon volant.

courte, pédiculée, uniloculaire, et qui renferme quelques semences réniformes.

Les espèces de ce genre sont des herbes ou des arbrisseaux à feuilles stipulées, simples ou ternées, ou plus rarement digitées, à fleurs souvent disposées en épis axillaires, d'autres fois solitaires et axillaires ou opposées aux feuilles.

On en compte une trentaine, toutes exotiques.

Parmi celles qui ont les feuilles simples, il faut distinguer la Crotalaire perfoliée, dont les feuilles sont ovales, en cœur et perfoliées. Cette plante est vivace, et croît dans les lieux les plus arides de la Caroline, où je l'ai observée. Elle est d'une forme fort singulière. On la cultive dans quelques jardins de Paris.

La Crotalaire sagittale a les feuilles simples, lancéolées, avec des stipules décurrentes, solitaires et bidentées. On la trouve dans les mêmes pays que la précédente, mais dans de meilleurs terreins et dans des lieux ombragés. Elle est annuelle.

La Crotalaire du Bengale a les feuilles lancéolées presque sessiles; la lèvre inférieure du calice divisée en trois parties très-profondes. Elle vient des Indes orientales, et est annuelle.

La Crotalaire rétuse, dont les feuilles sont simples, oblongues, cunéiformes et émoussées. Elle est annuelle, croît dans l'Inde, et se mange en guise de potage.

La Crotalaire simperflorale, dont la tige est frutescente, striée; les feuilles ovales, émarginées, mucronées; les stipules en croissant, amplexicaules. Cette espèce vient de l'Inde, et est figurée pl. 17 des *Plantes du jardin de Cels*, par Ventenat. Elle est en fleur, dans les serres de Paris, pendant presque toute l'année.

Parmi celles qui ont les feuilles ternées ou digitées, on compte la Crotalaire arborescente, dont la tige est frutescente; les folioles obtuses; les stipules pétiolées, presqu'en cœur. Elle vient de l'île de la Réunion, et est cultivée au Jardin des Plantes où elle fleurit, tous les ans.

On ne connoît pas ses fruits.

La Crotalaire blanchatre, qui a pour caractère des folioles ovales, velues, mucronnées; des stipules sétacées, et les légumes hérissés. Cette plante est annuelle, et croît naturellement aux Antilles. Elle vient fort bien en France. (B.)

CROTALE, *Crotalus*, genre de serpens qui offrent pour caractère, des crochets à venin et une suite de plaques ou de bandes transversales dessous le corps et dessous la queue, qui est terminée par une ou plusieurs pièces, creuses, mobiles, d'une consistance écailleuse et sonore.

Les espèces de ce genre ne diffèrent des *boa*, que parce

qu'elles ont des crochets à venin, et la queue terminée par des pièces mobiles et sonores; et des *scytales* uniquement par ce dernier caractère; aussi leurs mœurs s'en rapprochent-elles beaucoup, et ce qu'on va en dire, conviendra en plus grande partie aux Scytales. *Voyez* ce mot et celui de Boa.

Les *crotales*, que d'autres appellent *crotalophores*, sont généralement connus sous le nom de *serpens à sonnettes*. Les armes redoutables dont ils sont pourvus, et le singulier grelot qu'ils portent au bout de la queue, comme pour avertir de leur approche, les ont rendus célèbres dès les premiers temps de la découverte de l'Amérique, contrée où on les trouve le plus abondamment.

Les voyageurs ont, comme à l'ordinaire, exagéré les craintes qu'ils doivent inspirer, de sorte que, si on prenoit à la lettre ce qu'ils en ont dit, l'Amérique seroit presqu'inhabitable. Heureusement que la nature, en voulant que les *crotales* fussent dangereux, leur a refusé l'activité et la légèreté; qu'elle les a pourvus d'une émanation empestée et de sonnettes bruyantes, très-propres à avertir de leur approche. Le vrai est qu'ils ne sont guère plus à redouter en Amérique que les *vipères* en Europe.

Les *crotales* ont la tête large, triangulaire, applatie généralement dans toute son étendue. Les écailles du sommet, et de toute la portion qui est entre les yeux et au-delà, sont semblables à celles du dos, mais celles du dessus du museau, et celles qui couvrent les yeux, sont souvent plus grandes, et en forme de plaques.

Les écailles qui couvrent le dessus du corps, sont relevées en carène au milieu : caractère qui s'observe dans presque tous les serpens venimeux, et sont toutes mues par un muscle particulier.

Leurs yeux sont très-brillans et accompagnés d'une membrane clignotante.

Leur bouche a une grande ouverture. Leur langue est fourchue à son extrémité, et renfermée, en partie, dans une gaîne déliée et susceptible de mouvemens prompts et en différens sens. Les deux os de leur mâchoire inférieure sont séparés aux deux bouts, pour ne point gêner la dilatation du gosier. Ces os sont armés de dents crochues, tournées en arrière et diminuant de grandeur à mesure qu'elles s'éloignent du museau.

La mâchoire supérieure offre, de plus, de chaque côté, près de son extrémité antérieure, un et quelquefois deux énormes crochets, ou dents plus fortes, longues souvent de six lignes et plus, creuses dans la plus grande partie de leur longueur,

et renfermées dans une sorte de poche ou de gaîne membraneuse, d'où elles sortent lorsque l'animal les redresse. C'est là, sous la peau qui recouvre les mâchoires, que sont placées les vésicules du poison. Il s'insinue dans le crochet, et sort par une fente longitudinale qu'on voit en dedans un peu au-dessous de la pointe. Ce venin est d'une couleur verte. *Voyez* au mot VIPÈRE.

Le nombre des grelots de la queue des *crotales* varie non-seulement dans toutes les espèces, mais même dans chaque espèce. Ce sont des pyramides tronquées, à quatre faces, dont deux opposées sont beaucoup plus larges que les autres et qui s'emboîtent les unes dans les autres, de manière qu'on n'en voit que le tiers. Cet emboîtement a lieu par le moyen de trois bourrelets circulaires, répondant à autant de cavités de la pyramide supérieure, de manière que la première pyramide, qui tient à la chair, n'a que deux cavités, et que la dernière, celle qui est à l'extrémité, n'en a point du tout. C'est par le moyen de ces bourrelets, d'inégaux diamètres, que les grelots se tiennent sans être liés ensemble, et qu'ils peuvent se mouvoir avec bruit dès que l'animal agite sa queue. Ces pièces, excepté la première, ne tenant point à l'animal, ne peuvent recevoir de nourriture; aussi ne croissent-elles pas. La dernière, c'est-à-dire la première formée, est toujours fermée et plus petite.

Lacépède a donné une bonne explication de la formation des pièces du grelot des *crotales*.

« Lorsque chacune de ces pièces, dit ce naturaliste, a pris son accroissement, elle tenoit à la peau de la queue et elles ont toutes été première. Dès qu'une est complètement formée, il s'en produit une autre, en dessous, qui fait effort contre elle et la repousse, en laissant, entre son bord et la peau de la queue, un intervalle occupé par son premier bourrelet, et elle enveloppe toujours le second et le troisième bourrelet de cette nouvelle pièce ».

De l'accroissement des dernieres vertèbres de la queue, dépend la grandeur de la dernière pièce des grelots, puisque ces pièces se moulent primitivement sur elles. Il est très-probable qu'il s'en produit une tous les ans, par suite de la mue. J'ai observé un assez grand nombre de *crotales* de différentes espèces dans la Caroline, et je crois avoir remarqué que si le nombre des sonnettes varie dans la même espèce de même âge, c'est parce qu'elles sont sujettes à se séparer par des accidens. Il est très-certain pour moi, d'après mes observations et le dire des habitans de la Caroline, que les *crotales* ne perdent et ne renouvellent pas leurs sonnettes chaque année, et qu'on

peut toujours, par le moyen du calcul, trouver le nombre de celles qui manquent, puisque toutes croissent dans une proportion régulière. Un individu que je possède dans ma collection, comparé à plusieurs autres plus grands et plus petits, m'a prouvé qu'un *crotale* qui a six grelots, dont le dernier est entièrement fermé à son extrémité, doit avoir cinq ans. C'est cette fermeture du dernier grelot qui annonce l'intégralité du nombre de ceux produits depuis la naissance de l'animal.

Cet individu, qui appartient au *crotale durissus*, a une longueur totale de trois pieds moins six lignes, celle de sa queue y entrant pour deux pouces trois lignes, et celle de ses sonnettes pour un pouce. Son plus grand diamètre est de dix-huit lignes. La longueur de sa première sonnette est de six lignes, et celle de la dernière de deux.

On peut comparer le bruit excité par le mouvement des sonnettes des *crotales*, à celui de deux plumes d'oies qu'on frotteroit rapidement l'une sur l'autre. On dit qu'il s'entend à plus de soixante pieds, et cela se peut pour quelques espèces; mais je ne l'ai jamais pu entendre à plus de douze ou quinze pieds, encore étoit-ce celui d'un individu que j'avois attaché par le cou à un arbre, et qui se débattoit avec une grande violence. Dans l'état de marche ordinaire, le bruit est si foible, qu'il faut être sur l'animal, et même prêter l'oreille, pour l'entendre.

L'odeur des *crotales* est très-mauvaise, et se sent souvent de fort loin. Elle est principalement due à la décomposition des animaux qu'ils ont mangés, décomposition qui est singulièrement accélérée par le venin dont ont été imprégnés ces animaux. J'ai remarqué que ceux qui avoient le ventre vide, ne transmettoient qu'une bien plus foible odeur, analogue à celle de la *couleuvre à collier* (Voy. au mot Couleuvre.), et qui est fournie par deux glandes voisines de l'anus. Lorsqu'ils sont morts, ils se décomposent eux-mêmes très-rapidement, et l'odeur ammoniaco-putride que leur corps exhale est si fétide, qu'il faut un grand courage pour en approcher, et qu'il est presqu'impossible de les remuer sans se trouver mal.

Les *serpens à sonnettes* peuvent vivre très-long-temps; on en cite qui avoient quarante à cinquante sonnettes, c'est-à-dire quarante à cinquante ans, et huit à dix pieds de long; mais on n'a cependant à cet égard que des notions fort confuses. Dans les pays où il y a un hiver, en Caroline, par exemple, ils se terrent pendant les froids comme les serpens d'Europe, tandis qu'à Cayenne on les trouve toute l'année en activité.

C'est aux dépens de petits quadrupèdes, tels que lièvres, écureuils, rats, &c.; à ceux des oiseaux qui cherchent leur

nourriture sur la terre, et des reptiles, que vivent les *serpens à sonnettes*. Ils se tiennent ordinairement contournés en spirale dans les lieux dégarnis d'herbes et de bois, dans les passages habituels des animaux sauvages, sur-tout dans ceux qui conduisent aux abreuvoirs : là, ils attendent tranquillement que quelque victime se présente ; dès qu'elle est à leur portée, ils s'élancent sur elle avec la rapidité d'un trait, et lui inoculent le poison dans les veines. Rarement un animal surpris par un *serpent à sonnettes* cherche-t-il à s'enfuir : il est pétrifié de terreur à son aspect, et va même, dit-on, au-devant du sort inévitable qui l'attend. De ce fait exagéré, découle naturellement l'opinion où l'on est généralement en Amérique, comme en Europe, qu'il suffit qu'un *serpent à sonnettes* fixe un écureuil ou un oiseau perchés sur un arbre, pour le charmer, c'est-à-dire l'obliger à descendre pour se faire avaler. Lorsqu'on met des animaux dans une cage où il y a un de ces serpens, ils sont saisis d'une frayeur mortelle, s'éloignent le plus qu'ils peuvent de lui, mais ne perdent point leurs facultés physiques : il est, au reste, rare que, dans ce cas, les premiers les acceptent pour nourriture ; ils se laissent assez généralement mourir de faim, réduits en captivité.

Tous les animaux craignent les *serpens à sonnettes*, excepté les cochons, qui même s'en nourrissent. Les chevaux, et surtout les chiens, les éventent de loin, et se gardent bien de passer auprès d'eux. Je me suis plusieurs fois amusé à vouloir violenter mon cheval et mon chien, pour les diriger vers un de ces animaux ; mais ils auroient plutôt été assommés sur la place que de s'en approcher. Ils sont cependant assez souvent leurs victimes, ainsi que j'ai eu occasion de m'en assurer. C'est principalement dans les temps orageux, lorsque l'atmosphère est fort chargée d'électricité, que le soleil brille à travers des nuages, enfin lorsque le temps est, comme on dit, lourd et chaud, qu'ils sont le plus dangereux.

Mais l'homme en devient aisément le maître, lorsqu'il peut les appercevoir de loin, et prendre ses précautions. D'abord, ils ne l'attaquent jamais ; en second lieu ils ne sont point craintifs, se laissent approcher, et par conséquent on peut choisir une position avantageuse, et les tuer d'un seul coup de bâton donné sur l'épine du dos. Je les redoutois si peu, que j'ai pris, en vie, tous ceux que j'ai rencontrés et qui n'étoient pas trop gros pour pouvoir être conservés dans l'esprit-de-vin. Lorsqu'ils sont saisis par la tête, ils ne peuvent, comme les autres serpens, relever leur queue et l'entortiller autour des bras, et par conséquent faire usage de leur force pour se dégager : ils sont au reste très-vivaces. Tisson en dissé-

qua un qui vécut quelques jours après qu'on lui eut arraché la plupart des viscères, et que sa peau eut été déchirée : ses poumons, qui étoient composés de petites cellules, et terminés par une grande vessie, demeurèrent enflés jusqu'à ce qu'il fût expiré. J'ai fait des observations analogues sur ceux qui sont tombés entre mes mains.

Quoique les plaies que produit un *serpent à sonnettes* soient de plus d'un pouce de large, sa morsure, dit-on, se sent à peine ; mais au bout de quelques secondes, une enflure accompagnée d'élancemens, se développe autour du membre, bientôt elle gagne tout le corps, et souvent au bout de quelques minutes, l'homme ou l'animal blessé n'existe déjà plus. Les derniers degrés de l'agonie sont extrêmement douloureux ; on éprouve une soif dévorante, qui redouble si on cherche à l'étancher ; la langue sort de la bouche et acquiert un volume énorme ; un sang noir coule de toutes les parties du corps, et la gangrène se montre sur la blessure. Malgré la violence de ces symptômes et la rapidité de leur marche, on guérit souvent de la morsure des *crotales ;* mais il faut pour cela qu'elle n'ait point pénétré dans une artère, et pas trop près du cou. Je crois pouvoir déduire d'une observation qui m'est propre, que souvent, dans ce cas, on meurt asphixié par suite de l'enflure des organes de la respiration, et qu'alors l'opération de la bronchotomie pourroit sauver la victime.

Le poison des *crotales* se conserve sur le linge, même après qu'il a été mis à la lessive, et on a des faits qui constatent la mort de personnes dont les plaies avoient été pansées avec de ce linge : il se conserve également, par conséquent, sur les dents de l'animal, après qu'il est mort. On cite qu'un homme fut mordu à travers ses bottes, et mourut. Ces bottes furent successivement vendues à deux autres personnes qui moururent également, parce que l'extrémité d'un des crochets à venin étoit restée engagée dans le cuir.

Les remèdes reconnus les meilleurs pour la guérison des morsures des *crotales*, lorsqu'on a le temps de les appliquer, sont les sudorifiques, et parmi eux les plus puissans, tels que la racine du *polygale seneka*, de l'*aristoloche serpentaire*, de l'*ophyose*, &c. &c., employées en décoction et en fomentations, au plus haut degré de chaleur possible ; mais ils ne produisent certainement de bons effets qu'autant qu'on aura pu scarifier la plaie immédiatement après la blessure, ou la cautériser avec un fer rouge ou un agent chimique. Il est nécessaire aussi de faire plusieurs ligatures au membre attaqué, pour retarder autant que possible la propagation du venin dans le systême entier de la circulation.

Mais parmi ceux qui échappent à la mort, il en est peu qui ne portent, toute leur vie, de tristes témoignages de leur funeste accident. Des taches jaunes sur la partie qui fut blessée, des enflûres, des douleurs, ou au moins une foiblesse périodique, en perpétuent le pénible souvenir.

A mesure que l'Amérique se peuple, les *crotales* diminuent en nombre: déjà dans les parties voisines de la mer on n'en voit plus d'une grandeur remarquable. Au respect religieux que les sauvages avoient pour eux, respect qui leur faisoit regarder la mort d'un de ces serpens comme une calamité, a succédé un massacre tel, que dans quelques habitations leur tête est perpétuellement à prix; aussi sont-ils devenus si rares, qu'aux environs de Charleston, je n'en ai pu voir que six à sept de la grande espèce dans le courant d'une année.

Les nègres mangent la chair des *crotales* comme celle des autres serpens. On garde leur graisse pour dissiper les douleurs de sciatique, et leurs sonnettes passent pour faciliter l'accouchement des femmes.

Latreille, dans son *Histoire des Reptiles*, faisant suite au *Buffon*, édition de Déterville, mentionne huit espèces de *crotales*, savoir :

Le Crotale boiquira, *Crotalus horridus* Linn., qui a cent soixante-six plaques abdominales, et vingt-six caudales; une suite de grandes taches noirâtres en losanges, bordées de blanc jaunâtre, le long du dos; l'extrémité de la queue noire. Il se trouve dans l'Amérique méridionale. C'est le *boicinininga* de Marcgrave, le *teuhtlacoetzahqui* d'Hernandez, le *cascavela* des Portugais. Il a de quatre à six pieds de long, et est figuré dans Séba, tom. 2, pl. 95, n° 1; dans l'ouvrage de Lacépède, sur les *Serpens;* et dans celui de Latreille, cité plus haut.

Le Crotale a queue noire a cent soixante-dix plaques abdominales, vingt-six caudales; deux taches brunes à l'extrémité postérieure du corps; le dos d'un gris rougeâtre ponctué de brun, avec des fascies brunes, irrégulières, anguleuses, ou chevronnées transversales, et d'autres taches plus claires, latérales; une raie fauve le long du dos; la queue noire.

J'ai décrit cette espèce en Caroline, sur un individu que je trouvai en voyage, et que je ne pus dessiner. Elle est certainement très-distincte de la précédente : elle avoit trois à quatre pieds de long.

Le Crotale durissus, qui a cent soixante-douze à cent soixante-quinze plaques abdominales, et de vingt à vingt-cinq caudales, dont le corps a, en dessus, des rangées de petites

fascies noires transversales. Il se trouve dans l'Amérique septentrionale, et il a déjà été mentionné plus haut. Il est figuré dans Catesby, vol. 2, tab. 41. Il atteint jusqu'à cinq pieds de longueur : c'est lui que j'ai le plus observé.

Le Crotale a losange a la tête courte; le corps d'un gris jaunâtre en dessus, avec deux raies en zig zag, d'un brun rougeâtre, le long du dos, formant par leurs angles une suite de losanges. Il se trouve dans l'Amérique. Latreille a établi cette espèce sur un individu qui fait partie de la collection du Muséum.

Le Crotale dryinas a cent soixante-cinq plaques abdominales, trente caudales; le corps blanc, avec quatre rangées longitudinales de taches ovales, d'un brun clair. Il se trouve en Amérique. Latreille pense que les figures de Séba, que Linnæus cite comme lui appartenant, représentent le suivant.

Le Crotale sans taches a la tête grosse, courte; le corps d'un jaune cendré, mélangé de noir brun. Il se trouve dans les Grandes-Indes, et est figuré dans Séba, vol. 2, tab. 95, n° 3, et tab. 96, n° 1. Il acquiert trois coudées. On en voit un individu au Muséum d'Histoire naturelle de Paris.

Le Crotale camard a le museau très-obtus; le dessus du corps grisâtre, avec plusieurs taches et lignes noires sur le dos et les côtés. Il est originaire de Ceylan, et se voit figuré dans Séba, vol. 2, pl. 46. On en conserve un individu au Muséum d'Histoire naturelle de Paris, qui a deux à trois pieds de long.

Le Crotale millet, *Crotalus miliarius* Linn., a cent trente-deux plaques abdominales; trente-deux caudales; une ligne rouge le long du dos, interrompue par une série de taches noires bordées de blanc; les côtés et le dessous du ventre ont des taches noires plus petites. Il se trouve dans la Caroline et contrées voisines, et atteint rarement un pied et demi de longueur. Il est figuré dans Catesby, vol. 2, tab. 42. Mauduyt l'a mentionné dans le *Journ. de Phys.* ann. 1774, sous le nom de *vipère de la Louisiane.* Je l'ai plusieurs fois observé en Caroline, où il passe, comme à la Louisiane, pour plus dangereux que le *crotale durissus.* En effet, sa petitesse et sa couleur empêchent qu'on ne l'apperçoive, ses sonnettes s'entendent à peine, lors même qu'on le tient à la main; aussi est-on exposé à marcher et à s'asseoir dessus. Il aime à se tenir, roulé sur lui-même, au sommet des souches des arbres, sur les troncs abattus, principalement dans les lieux marécageux. Il vit de grenouilles et autres petits animaux. On parvient difficilement à l'épouvanter, à le faire sauver; mais le plus petit coup de baguette suffit pour le tuer.

Sa robe est la plus belle des espèces de ce genre ; elle l'emporte même sur celle du Boa devin. *Voyez* ce mot. (B.)

CROTON, *Croton* Linn. (*monoécie monadelphie*), genre de plantes de la famille des Tithymaloïdes, qui a de grands rapports avec les *mediciniers* et les *ricins*, et dont les fleurs sont toutes unisexuelles et presque toujours monoïques. La fleur mâle a un calice et cinq dents, cinq pétales de la grandeur à-peu-près du calice, à qui manquent quelquefois, cinq à quinze étamines ou un plus grand nombre, dont les filets sont joints par leur base, et portent des anthères jumelles et arrondies, cinq glandes très-petites, nectariformes, et fixées au réceptacle. La fleur femelle n'a point de corolle, mais un calice à une ou plusieurs folioles, et un ovaire supérieur et rond qui soutient trois styles étendus, réfléchis, et couronnés chacun par des stigmates simples ou divisés en deux parties. Le fruit est une capsule presque ronde, à trois lobes et à trois cellules dans chacune desquelles est renfermée une semence ovale. *Voyez* la *pl.* 790 de l'*Illustrat. des Genres* de Lamarck.

Ce genre comprend des herbes, des arbrisseaux, et des arbres à feuilles ordinairement alternes, et à fleurs petites, disposées en grappe ou quelquefois en panicule. Parmi les *crotons à tige ligneuse*, on distingue :

Le Croton panaché, *Croton variegatum* Linn. C'est un arbrisseau de cinq ou six pieds qui a le port d'un laurier-rose. Ses feuilles sont en forme de lance, très-entières, pétiolées, lisses, et agréablement panachées de vert et d'un jaune d'or, ce qui les rend très-agréables à la vue. Aussi cultive-t-on ce *croton* dans les Indes orientales pour la beauté de son feuillage. On s'y sert de ses rameaux pour orner les arcs de triomphe, les lits et les portes dans les jours de mariage et de cérémonie, les salles de festins, &c. On en couvre aussi les cercueils des enfans et des célibataires dans les pompes funèbres. Il croît dans les Moluques.

Le Croton cascarille ou a feuilles de chalef, *Croton cascarilla* Linn. Cet arbrisseau croît à Saint-Domingue, dans les lieux secs et pierreux, particulièrement vers le Port-de-Paix, d'où lui vient le nom de *sauge du Port-de-Paix*. On le trouve aussi dans les îles de Bahama, et dans divers endroits de l'Amérique méridionale. Toutes ses parties, ses fleurs, ses jeunes pousses, et sur-tout son écorce, ont une odeur aromatique très-agréable, particulièrement lorsqu'on les brûle. Il s'élève à la hauteur d'un romarin. Ses branches sont cassantes et garnies de feuilles très-entières, de la forme et de la grandeur à-peu-près de celles de l'amandier : leur

surface supérieure est parsemée de petites écailles orbiculaires; l'inférieure est blanchâtre, luisante, et comme argentée.

C'est l'écorce de cet arbrisseau qu'on nous apporte de l'Amérique, particulièrement du Paraguay, et qu'on vend dans les boutiques sous le nom de *cascarille* : on l'appelle aussi *quinquina gris*, *quinquina aromatique*, *écorce éleutérienne*. Elle nous vient roulée comme la cannelle en petits tuyaux de la longueur de l'index. Elle est aromatique, amère, d'un gris blanchâtre à l'extérieur, et d'une couleur de rouille de fer en dedans. Quelques personnes en mêlent dans le tabac à fumer, pour corriger sa mauvaise odeur; mais elle enivre quand on en met un peu trop. On en fait usage en poudre, en essence, en extrait et en infusion ; elle est fébrifuge, peut être substituée avec succès au quinquina, arrête le vomissement, les lochies trop abondantes, les dyssenteries, et fortifie l'estomac après les maladies. M. Boulduc dit que la *cascarille* donne par l'esprit-de-vin plus d'extrait résineux qu'aucun végétal connu, et qu'elle a cet avantage sur le quinquina, d'agir autant en plus petite dose, sans avoir besoin d'être continuée si long-temps.

Cette écorce est encore utile aux arts : elle fournit un beau noir, si pénétrant, qu'il se fixe aisément sur les chiffons les moins propres à une belle teinture. Ce sont les habitans de la Californie qui ont appris aux Espagnols du Mexique l'art de tirer ce beau noir de ce végétal, et de l'appliquer sur les étoffes d'une manière durable.

Le Croton balsamifère, *Croton balsamiferum* Linn., vulgairement *petit baume* ou *bois du petit baume*. C'est un arbrisseau très-odorant, droit, rameux, diffus, haut de trois ou quatre pieds : on le trouve à la Martinique, dans l'île de Curaçao, &c., aux lieux arides et pierreux. Il est tout couvert d'un duvet cotonneux d'un blanc jaunâtre, quelquefois roussâtre. Ses feuilles sont très-entières, petites, nombreuses, et portées sur d'assez longs pétioles : leur surface supérieure est verdâtre; l'inférieure est couverte de petits poils roux et étoilés. Lorsqu'on coupe quelque partie de cet arbrisseau, il en découle goutte à goutte un suc assez épais, jaunâtre ou presque brun, balsamique, d'une odeur très-suave, et qu'on estime pour la guérison des plaies. Les habitans de la Martinique distillent cette plante avec de l'esprit-de-vin, et en obtiennent une liqueur spiritueuse qu'ils appellent *eau de Mantes*, et qu'ils servent sur leur table.

Le Croton porte-lacque, *Croton laceiferum* Linn. Cette espèce est un arbre à rameaux anguleux et rudes, et à feuilles ovales, dentelées et pétiolées ; elles sont cotonneuses,

ainsi que les calices des fleurs ; les fruits renferment des semences égales à celles du chanvre. Cet arbre croît dans l'Inde, dans la Cochinchine, et l'île de Ceylan. Les habitans de cette dernière contrée emploient la résine grumeleuse et comme perlée, qui se trouve naturellement à l'aisselle des rameaux, ou à la naissance des feuilles, pour en enduire ou vernisser les lances, les manches des couteaux, &c. Elle est meilleure et plus pure que celle qu'on ramasse à Siam, au Pégu, sur d'autres végétaux, et qui est l'ouvrage de certaines fourmis. Loureiro rapporte que cette résine rouge et odorante est employée à la Cochinchine pour teindre les étoffes de soie en rouge carmin solide, et pour guérir les ulcères, les gonorrhées, les fleurs blanches et la dyssenterie. Il pense que c'est cet arbre qui fournit la lacque, ou mieux, que la lacque n'est que sa résine modifiée dans l'estomac d'un insecte. *Voyez* au mot Lacque et au mot Chermes.

Le Croton des Moluques, ou la Noix de Bancoul, *Croton Moluccanum* Linn. Il croît aussi dans l'île de Ceylan, et il s'est naturalisé dans celle de Bourbon. C'est un arbre peu élevé, ramifié comme le noyer commun, à écorce grisâtre, et à rameaux pleins de moelle. Ses feuilles cotonneuses dans leur jeunesse, et de la forme à-peu-près de celles du peuplier noir, sont munies de deux glandes à l'insertion du pétiole qui est assez long. Le fruit est une noix ovale, plus large que longue, et qui, sous un brou presque semblable à celui de nos noix communes, contient deux noyaux de la grosseur d'une châtaigne, arrondis à leur base, pointus au sommet, comprimés latéralement, concaves en leur face interne. Ces noyaux sont à coque ligneuse, blanchâtre. Chacun d'eux renferme une amande d'un bon goût et huileuse, mais indigeste. On en tire une huile abondante qu'on emploie dans le pays à la composition des chandelles, et aux usages économiques.

Le Croton cathartique, ou Ricin indien, *Croton tiglium* Linn. C'est un sous-arbrisseau renommé depuis longtemps pour ses propriétés médicinales. Il croît dans les Indes orientales, et on le cultive au Malabar, à Ceylan et dans les Moluques. Son tronc un peu grêle se divise en quelques rameaux garnis, à leur partie supérieure, de feuilles lisses, ovales, dentées et pointues. Les fleurs blanchâtres ou jaunâtres viennent en épi à l'extrémité des rameaux et dans leurs bifurcations. Les mâles sont au haut de l'épi, les femelles au-dessous. Les fruits ont à-peu-près la grosseur d'une noisette ; ils renferment des semences convexes d'un côté, applaties de l'autre, et dont l'écorce grisâtre et tiquetée de brun couvre

une amande blanchâtre, huileuse, d'un goût gras, mais âcre, brûlant, et qui cause des nausées.

Ce sont ces semences, appelées vulgairement *pignons d'Inde*, *grains de Tilly ou des Moluques*, dont on fait usage en médecine. Elles sont très-purgatives et même vomitives; mais, à raison de leur grande acrimonie, elles causent souvent l'inflammation de la gorge, du palais et de l'estomac; on en corrige l'âcreté avec de la réglisse, des amandes douces, le suc de limon, des bouillons gras, ou en les torréfiant sous les cendres. On en donne depuis trois jusqu'à cinq grains, qu'il faut prendre l'un après l'autre, ayant soin de boire de l'eau chaude ou du bouillon dans les intervalles. Malgré ces précautions, quelques médecins pensent que, prises intérieurement, elles ne conviennent que dans l'apoplexie : on en tire par expression une huile qui purge plus violemment que celle du ricin ordinaire, mais qui est plus souvent employée à l'extérieur, sur-tout en liniment sur le nombril, pour rendre le ventre libre.

Le bois de ce *croton* a des propriétés analogues à celles de sa graine. On le nomme *panava* ou *pavana*. Il est spongieux, léger, pâle, couvert d'une écorce mince, cendrée, d'un goût âcre et caustique, et d'une odeur nauséabonde. Récent et verd, il purge les humeurs séreuses par le vomissement et par les selles : quand il est sec, il purge plus doucement; et donné en petite dose, il excite la sueur. On le recommande comme un spécifique dans l'hydropisie, la leucophlegmatie, et dans plusieurs maladies chroniques.

Le Croton porte-suif ou Arbre a suif, *Croton sebiferum* Linn. Il croît naturellement à la Chine, sur le bord des ruisseaux. C'est un arbre qui s'élève à la hauteur de nos *poiriers*; il ressemble à nos *cerisiers* par le tronc et les branches, et au *peuplier noir* par son feuillage; mais ses feuilles ne sont pas dentées, et ont deux petites glandes sessiles à leur base. Elles sont vertes, tombent à l'approche de l'hiver, et deviennent d'un rouge vif avant leur chute. Ses fleurs sont produites sur des épis droits qui ressemblent à des chatons; les fleurs mâles occupent les trois quarts de la longueur de l'épi, les femelles en petit nombre sont placées à la base. A celles-ci succèdent des capsules lisses, dures, brunes, ovales, pointues, à trois côtés arrondis, divisées intérieurement en trois loges; chaque loge s'ouvre en deux valves, et contient une graine presque hémisphérique d'un côté, applatie de l'autre avec un sillon, et couverte d'une espèce de suif un peu ferme et très-blanc. Ces graines attachées par leur partie supérieure interne à trois placentas qui traversent le fruit, y

restent suspendues après la chute des valves de la capsule; de sorte que l'arbre paroît alors couvert de petites grappes très-blanches qui lui donnent, sur-tout dans l'éloignement, un aspect agréable, par le contraste qu'elles font avec le rouge des feuilles. Les champs, dit le Père Lecomte, où ces arbres sont ordinairement plantés en échiquier, se présentent de loin comme un parterre de pots à fleurs.

L'arbre à suif, qui est actuellement cultivé dans la plupart des colonies européennes des Deux-Indes et même dans les parties méridionales de l'Europe, fournit aux Chinois la matière de leurs chandelles; ils tirent en outre de ses graines beaucoup d'huile pour les lampes. Pour obtenir ce suif végétal, on broie ensemble la coque et les graines; on les fait bouillir dans l'eau; on écume la graisse ou l'huile à mesure qu'elle s'élève; et lorsqu'elle se refroidit, elle se condense d'elle-même comme le suif. Sur dix livres de cette graisse, on en met quelquefois trois d'huile de lin, avec un peu de cire, pour lui donner de la consistance. Les chandelles qu'on en fait sont d'une grande blancheur; on en fait aussi de rouges en y mêlant du vermillon. On assure qu'on trempe ces chandelles dans une sorte de cire qui vient aussi d'un arbre du même pays, ce qui forme autour du suif une espèce de croûte qui l'empêche de couler.

Le Croton a feuilles d'origan, *Croton origanifolium* Lam. C'est le *copahu de Saint-Domingue.* Ce petit arbrisseau a des rameaux très-menus, et des feuilles ovales, pointues, presque entières, rudes en dessus, cotonneuses en dessous, et munies à leur base de deux glandes cylindriques.

Le Croton a feuilles de peuplier, ou le Bois de baume a grandes feuilles, *Croton populifolium* Lam. Il a été trouvé par le Père Plumier, dans l'île Saint-Vincent. C'est un arbre médiocre, peu étendu, mais garni de beaucoup de feuilles qui ont quelque ressemblance avec celles du peuplier ou du tilleul. Ses fleurs naissent en épi terminal.

Le Croton a feuilles de noisetier, ou le Bois de laurier, *Croton corylifolium* Lam. Il croît dans les Antilles, et il est aromatique, ainsi que les deux précédens.

Tous les *crotons* dont nous venons de faire mention, étant originaires des pays chauds, ne peuvent être élevés et conservés en Europe que sous châssis ou dans des serres. On les multiplie de graines; mais comme celles qu'ils peuvent porter dans nos climats, y parviennent rarement à leur maturité, on est obligé d'en faire venir des pays où ces arbrisseaux croissent.

Il y a plusieurs *crotons* à tige herbacée, mais ils n'offrent qu'une espèce intéressante, c'est le Croton a teinture ou Tournesol. *Voyez* ce dernier mot. (D.)

Le Phyllaure de Loureiro est le *croton varié* de Linnæus. *Voyez* au mot Phyllaure. (B.)

CROT-PÊCHEROT. *Voyez* Cormoran. (Vieill.)

CROTTIN. C'est la fiente du cheval et du mouton. (S.)

CROUAS, nom que les Auvergnats donnent à la Coreine. *Voyez* ce mot. (Vieill.)

CROUPION, *Uropygium*. C'est l'extrémité du corps des oiseaux, qui soutient la queue; mais dans les descriptions ornithologiques, l'on est convenu d'appeler *croupion*, le bas du dos jusqu'aux pennes de la queue. (S.)

CROVE, *Crowea*, genre de plantes de la décandrie monogynie et de la famille des Rutacées, qui offre pour caractère un calice divisé en cinq parties; cinq pétales sessiles; dix étamines planes, et couvertes de poils à anthères adnées au côté intérieur; un style inséré à la base du germe; cinq capsules réunies, et des semences arillées.

Le *crove* est un arbre à feuilles alternes et à fleurs solitaires, qui vient de la Nouvelle-Hollande. (B.)

CROWN-VOGEL; les Hollandais des Moluques désignent ainsi le *grand pigeon huppé de Banda*. *Voyez* à l'article Pigeon. (S.)

CRU, ou plutôt Creux du buisson; c'est, en terme de chasse, le milieu du buisson où le gibier se retire. (S.)

CRUCIANELLE, *Crucianella*, genre de plantes à fleurs polypétalées, de la tétrandrie monogynie et de la famille des Rubiacées, dont le caractère offre un involucre caliciforme, composé de deux folioles lancéolées, acuminées, à dos cariné et tranchant, comprimé latéralement; une corolle monopétale, à tube très-grêle, à limbe divisé en quatre découpures; quatre étamines égales; un ovaire inférieur, comprimé, surmonté d'un style bifide, à stigmate obtus; le fruit consiste en deux semences menues, oblongues ou linéaires.

Ces caractères sont figurés pl. 61 des *Illustrations des Genres* de Lamarck.

Les *crucianelles* sont des plantes annuelles ou vivaces, à feuilles verticillées, à fleurs sessiles dans les aisselles des feuilles ou entre des bractées embriquées en épis, qui croissent dans les parties méridionales de l'Europe, ou dans l'Asie turque. On en compte neuf à dix espèces.

Les principales sont : La Crucianelle a feuilles

ÉTROITES, qui a six feuilles linéaires à son verticille, et les fleurs en épis. Elle se trouve à Montpellier et en Italie.

La CRUCIANELLE A FEUILLES LARGES, qui croît dans les mêmes endroits que la précédente, et qui pourroit être prise pour sa variété, si elle n'avoit constamment que quatre feuilles aux verticilles.

La CRUCIANELLE MARITIME, remarquable par la couleur glauque de son feuillage, est penchée, a quatre feuilles à ses verticilles, et les fleurs opposées et quinquéfides. Elle croît dans les mêmes contrées que les précédentes, mais sur le bord de la mer; elle est vivace. (B.)

CRUCIFÈRES, *Cruciferæ* Jussieu, famille de plantes qui offre pour caractère un calice tétraphylle à folioles oblongues, concaves, souvent inégales, lâches ou conniventes, presque toujours caduques, deux opposées, faisant communément une saillie de chaque côté au-dessous de la fleur; une corolle formée de quatre pétales égaux, en général disposés en croix, alternes, avec les folioles du calice ordinairement onguiculés, portés sur un disque hypogyne; six étamines ayant la même insertion que la corolle, tétradynames, c'est-à-dire quatre plus longues, égales entr'elles, insérées sur le sommet du disque, opposées deux à deux, soit entr'elles, soit avec les folioles plus larges du calice, et deux plus courtes, insérées au-dessous des bords du disque, opposées, soit entr'elles, soit avec les folioles plus étroites du calice, à anthères marquées de quatre sillons, s'ouvrant latéralement; un ovaire simple, porté sur le disque staminifère, renflé quelquefois à sa base entre les grandes et les petites étamines, et paroissant alors quadriangulaire, à style unique, souvent très-court ou presque nul, à stigmate ordinairement simple et persistant; un fruit siliqueux, alongé, ou siliculeux court, communément biloculaire et polysperme, s'ouvrant, du bas en haut, en deux valves parallèles, à cloison membraneuse, toujours parallèle ou engagée dans les sutures des valves, selon l'observation de Desfontaine, séminifère sur chacun de ses bords, quelquefois plus longue que les valves et saillante; semence à périsperme nul, à embryon courbé, à radicule penchée sur le bord supérieur et inférieur des lobes qui sont planes, presque foliacés, ordinairement simples, rarement tripartites.

Le nom de *crucifère* a été donné aux plantes de cette famille, parce que leur corolle est formée de quatre pétales ordinairement ouverts ou disposés en croix. Ces plantes sont la plupart bisannuelles ou vivaces par leurs racines; leur tige est cylindrique, ainsi que les rameaux; les feuilles qui sortent de boutons coniques et dépourvus d'écailles, sont presque

2

toujours alternes, simples ou composées, entières ou lobées; les fleurs rarement axillaires, communément terminales, affectent d'abord une disposition corymbiforme, mais à mesure qu'elles parviennent à leur développement, les pédoncules communs s'alongent pour former la grappe ou la panicule.

Ventenat rapporte à cette famille, qui est la septième de la treizième classe de son *Tableau du Règne végétal*, et dont les caractères sont figurés pl. 15, n° 2 du même ouvrage, d'où on a emprunté l'expression des caractères qu'on vient de lire, trente-sept genres, sous quatre divisions, savoir :

1°. Les *érucacées*, dont le style est presque nul; le fruit siliqueux, bi ou multiloculaire, terminé par une languette : Raifort, Raphanistre, Moutarde et Chou.

2°. Les *cheiranthoïdes* à style presque nul; à fruit siliqueux, biloculaire, terminé par une pointe ordinairement très-courte : Tourette, Julienne, Giroflée, Vélar, Sysimbre, Radicule, Cresson et Dentaire.

3°. Les *alyssoïdes* qui ont un style apparent; un fruit siliculeux, biloculaire, rarement uniloculaire : Lunaire, Ricotie, Biscutelle, Clypéole, Alysse, Vésicaire, Drave, Cranson, Coronope, Ibéride, Thlaspi, Capselle, Nasturce, Passerage, Cameline, Jérose et Vella.

4°. Les *myagroïdes* dont le style est apparent ou presque nul; le fruit siliculeux, uniquadriloculaire, évalve; les loges monospermes, quelques-unes sujettes à avorter : Myagre, Rapistre, Buniade, Eurucage, Cakile, Pugione, Crameé et Pastel. *Voyez* ces différens mots. (B.)

CRUENTATA, dénomination latine, appliquée, par Linnæus, au *souï-manga rouge, noir et blanc*. Voyez Souï-manga. (S.)

CRUMÉNOPHTHALME, nom spécifique d'un poisson du genre des Scombres, qu'on pêche sur la côte d'Afrique. *Voyez* au mot Scombre. (B.)

CRUSTACÉS, classe d'animaux dont le caractère est d'avoir le corps enveloppé d'une croûte à demi-calcaire, formée d'une pièce très-grande et de plusieurs autres plus petites, ou d'une suite d'anneaux presqu'égaux; de respirer par des branchies distinctes; d'être pourvus de mandibules, munis de palpes, de plusieurs mâchoires, d'un ou deux yeux, de deux ou quatre antennes, et de pattes nombreuses et articulées.

Les auteurs grecs et latins ont considéré les *crustacés* comme faisant partie de la classe des *poissons*, ou mieux

comme formant une classe à part, intermédiaire entre les *poissons* et les *coquillages*.

Les premiers naturalistes modernes qui en ont parlé, en firent également une classe particulière, qu'ils placèrent immédiatement après les *poissons*, ou après les *mollusques*.

Mais Linnæus, lorsqu'il entreprit sa grande réforme zoologique, trouvant que les *crustacés* avoient des antennes, des pattes articulées, et le corps couvert d'une croûte solide, les plaça parmi les insectes sans ailes.

Depuis lui, on s'est habitué à regarder les *crustacés* comme des insectes, et ils se trouvent placés avec eux dans toutes les collections.

Cependant l'organisation intérieure des *crustacés* est fort différente de celle des insectes, puisqu'ils respirent par des branchies et qu'ils ont un cœur musculaire. Cette considération, qui doit être regardée comme essentielle pour guider dans une distribution méthodique et naturelle des animaux, a déterminé, dans ces derniers temps, Cuvier et Lamarck, le premier dans ses *Leçons d'Anatomie comparée*; le second, dans son *Système des Animaux invertébrés*, à revenir à la marche des anciens, à en faire une classe particulière, qu'ils ont placée l'un entre les *vers* et les *insectes*, l'autre entre les *mollusques* et les *arachnides*, autre classe qui est due à Lamarck, et qui lie fort bien les *crustacés* aux *insectes*.

Cette opinion, quoique susceptible d'être repoussée par quelques objections, ainsi que le remarque Latreille, dans son travail sur les *crustacés*, sera adoptée ici.

Ainsi donc, les *crustacés* diffèrent des *poissons* et des *mollusques*, avec lesquels ils vivent pour la plupart, parce qu'ils ont des membres articulés. Ils diffèrent des *insectes*, avec lesquels ils ont, à l'extérieur, les plus grands rapports d'organisation, parce qu'ils ont des branchies, un cœur musculaire, qu'ils changent de peau tous les ans, et qu'ils engendrent plusieurs fois dans leur vie.

Leur corps se divise en tronc et en extrémités, comme celui de la plupart des autres animaux. Chez fort peu, la tête est distincte du corcelet; et elle ne se remarque que par la place des organes qui lui sont propres, tels que la bouche, les yeux et les antennes.

Les antennes varient en nombre, mais la très-grande majorité en a quatre, de sorte que cette quantité peut être regardée comme caractère de la classe. L'organisation de ces antennes est différente, sous quelques rapports, des mêmes parties chez les insectes. Presque toujours elles sont divisées en deux parties, l'une composée d'articles longs et gros, c'est

celle qui est la plus voisine de la base ; l'autre formée d'une immense quantité d'articles très-étroits, arrondis, allant en diminuant de grosseur : c'est celle qui la termine.

Aucune autre classe, dans la nature, n'a les organes de la manducation si compliqués. La bouche est toujours ou presque toujours accompagnée d'un formidable appareil d'instrumens, propres à briser, à retenir la proie. Ces parties varient dans chaque genre, aussi est-ce d'après elles que Fabricius a établi ses caractères génériques, et que Latreille a coordonné les siens. Leur étude est aujourd'hui indispensable à ceux qui veulent connoître les *crustacés*. C'est sur elles que reposent, on peut le dire sans exagération, le fondement de la science qui les a pour objet. Pour en donner une idée précise, on va les décrire d'après Olivier.

Les antennules ou palpes sont au nombre de huit. Deux ont leur attache à la partie latérale des mandibules, deux à la lèvre inférieure, et quatre un peu au-dessous de la bouche.

Les deux premières, guère plus longues que les mandibules, sont filiformes, velues, composées de deux articles bien distincts, dont le premier est plus court que le second. Celui-ci est terminé en pointe. Elles ont leur attache à la partie latérale externe des mandibules.

Les secondes, plus longues que les premières, sont composées de deux articles, dont le premier, alongé, égal, prismatique, et le second plus mince, sétacé et courbé. Elles ont leur attache à la base externe de la lèvre inférieure.

Les troisièmes, immédiatement au-dessous de celle-ci, sont bifides ou composées de deux pièces, dont l'extérieure semblable à l'antennule précédente, est seulement un peu plus grosse à l'intérieur, est composée de cinq articles, dont le premier est court et très-large, le second alongé et prismatique, et les trois derniers sont presque égaux, courts et velus.

Les quatrièmes insérées au-devant des pattes, sont bifides ; leur pièce extérieure est semblable à celle de la précédente, elle est seulement un peu plus grosse. L'inférieure est composée de six articles, dont le premier est large et très-court ; le second alongé et prismatique ; le troisième large, applati, et presque rond ; les deux seconds courts et égaux ; le dernier terminé en pointe.

La lèvre inférieure est double et divisée en quatre parties appliquées sur quatre autres presque semblables, dont la moitié d'un côté et la moitié de l'autre. Ces pièces sont membraneuses, ciliées en leurs bords. On en voit sur-tout deux de chaque côté, qui sont très-minces, fortement ciliées, et qui ressemblent aux mâchoires de la plupart des insectes.

Elles sont appliquées contre les mandibules. Par la réunion de ces pièces ciliées, la bouche se trouve exactement fermée.

Les mandibules sont très-fortes et très-dures, d'une consistance presque osseuse, convexe d'un côté, concave ou en forme de cuiller, et à bords tranchans de l'autre. Ces mandibules se meuvent latéralement, ainsi que celles des insectes.

Ces parties, prises sur le *cancer depurator* de Linnæus, qui est le même que le *portune dépurateur* de Fabricius, varient dans toutes les espèces, cependant on peut les rapporter au type qu'on vient de lire.

Le corcelet est la partie qui varie le plus dans les *crustacés*. Il est ovale, ou carré, ou trapézoïde, ou applati, ou globuleux, ou cylindrique, ou même linéaire. On ne peut entrer ici dans les détails relatifs à cette diversité de formes. On les trouvera mentionnés à chaque genre.

Tous les *crustacés* ont une queue, mais quoiqu'elle varie moins que le corcelet, il n'est pas plus facile de la caractériser d'une manière générale. Linnæus avoit divisé son genre *cancer*, qui, comme on l'a déjà dit, comprenoit tous les *crustacés*, en deux sections distinguées par la forme de la queue. La première, les *brachiures*, ont la queue plate, simple, presque triangulaire, placée dans une dépression du ventre; la seconde, les *macroures*, ont la queue bombée, alongée, recourbée en cercle sous le ventre, et terminée par cinq lames natatoires: les unes et les autres sont ordinairement composées de sept articulations, et les femelles ont, en dessous, des filets propres à recevoir les œufs à leur issue du corps.

Les pattes, dans cette classe, sont ordinairement au nombre de dix, cinq de chaque côté, et composées, chacune, de cinq à six articulations inégales, dont la dernière est, au moins à quelques paires, terminée en pointe. En général, la première paire est plus grosse que les autres, et son dernier article a une excision à son extrémité intérieure, où est placée une partie articulée qui jouit d'un mouvement latéral sur l'autre partie, qui a la même forme. La réunion de ces parties se nomme *la pince*, dont la forme et les accompagnemens varient, non-seulement selon les genres, mais encore selon les espèces.

L'anatomie des *crustacés* est encore fort imparfaitement connue. On doit à Roesel les seuls matériaux que l'on puisse consulter lorsqu'on veut parler des organes de la respiration, de la digestion et de la génération de ces animaux, Cuvier

n'ayant encore publié, sur le même objet, que ce qui concerne les organes du mouvement et des sensations.

Le système musculaire des *crustacés* se borne aux mouvemens de la queue, des pattes et des organes de la manducation, car dans cette classe, il n'y a pas de muscle pour mouvoir la tête sous le corcelet, puisque ces deux pièces sont soudées ensemble.

Les muscles qui meuvent la queue ont une conformation très-singulière; ils forment deux masses distinguées l'une de l'autre par le canal intestinal. La masse supérieure est composée de trois sortes de fibres, qui servent à porter la queue de droite à gauche, et à la relever ou à l'abaisser selon qu'ils agissent ensemble ou séparément. La masse inférieure est beaucoup plus compliquée, et sert au mouvement des accessoires de la queue.

Chacune des articulations des pattes a deux muscles, un fléchisseur et un extenseur, qui varie selon le lieu où ils sont placés.

Les *crustacés* qui ressemblent tant aux insectes par les organes du mouvement, s'en rapprochent aussi par le système nerveux.

Dans les *brachiures* de Linnæus, il y a au milieu du corps un cercle médullaire d'où les nerfs partent comme des rayons. Dans les *macroures*, la partie moyenne de ce système est un cordon nerveux qui se prolonge d'une extrémité du corps à l'autre, en formant quelques ganglions (ordinairement six), qui fournissent deux paires de nerfs. Ce qu'on appelle le *cerveau* est le premier de ces ganglions, placé à l'extrémité antérieure, avant l'ouverture de la bouche.

Lorsqu'on enlève la croûte qui couvre la poitrine des *crustacés*, on voit, de chaque côté, les cavités qui contiennent, dans le temps du changement de peau, les pinces d'écrevisse, et dans d'autres temps une matière verdâtre. Plus bas est l'ouverture des ouïes, formée de plusieurs feuillets, au milieu desquels est un tubercule qui semble être leur point central de mouvement. Cette ouverture communique avec les branchies, qui sont composées par des lames froncées, et qui ressemblent à des feuilles. Il est plusieurs genres qui les ont extérieures. C'est au moyen de ces branchies que les animaux de cette classe respirent, ou mieux absorbent l'air qui est contenu dans l'eau par une opération analogue à celle que les poissons font avec les leurs.

L'estomac est placé dans la tête même; il est composé de fortes membranes, et contient trois dents écailleuses et à pointes, qui ont une position telle, qu'elles peuvent se réunir

exactement, et broyer toutes les matières soumises à leur action. Ces dents, il faut le remarquer, n'ont aucune connexion avec les deux qui sont à l'entrée de la bouche.

En descendant vers le milieu du corps, on trouve le testicule, divisé en trois parties, deux en avant et une plus grosse en arrière; entre ce testicule, et l'origine de la queue, se voit le cœur, d'une couleur blanchâtre, d'une forme approchant de la pentagone, duquel sortent quatre vaisseaux, trois en avant et un en arrière. Derrière et sur les côtés du cœur existent des vaisseaux blancs qui occupent un assez grand espace, mais qui ne sont pas, dans tous les temps, de la même grosseur. Ces vaisseaux ont avec les testicules une liaison qui ne permet pas de douter qu'ils ne soient les vaisseaux séminaux du mâle. Dans la femelle, cette même partie est remplie par les ovaires qui, lorsqu'ils sont gonflés par les œufs, occupent encore un plus grand espace aux dépens des branchies.

Mais il faut revenir à l'estomac, au-dessous duquel est l'ouverture de la bouche, et qui se décharge dans l'intestin, vaisseau droit, cartilagineux, qui va se perdre à l'extrémité de la queue, c'est-à-dire à l'anus.

Les vaisseaux spermatiques, dont on vient de parler, se gonflent beaucoup dans le temps qui précède l'accouplement. Ils vont aboutir à la racine des deux pattes postérieures, à de gros tubercules qui sont les organes extérieurs de la génération du mâle. On n'a aucune observation relative au mode d'emploi de ces parties.

Dans les femelles, il part, de l'ovaire, deux gros vaisseaux qui vont aboutir directement à la première articulation des pieds du milieu. Cet ovaire, qu'on trouve en tout temps, mais qui n'est remarquable que lorsqu'il est rempli d'œufs, paroît, comme le testicule du mâle, composé de trois parties. Il renferme toujours trois espèces d'œufs, ou mieux des œufs de trois grandeurs différentes. Ceux qui sont le plus avancés sont plus grands et différemment colorés que les autres.

L'œuf en sortant de l'ovaire est attaché à un fil, et reste un instant pendant en dehors; mais la mère, en courbant fortement sa queue, le tire et l'attache à un de ces petits filets membraneux dont elle est garnie. Elle sait ensuite le faire passer d'un filet à un autre au moyen de ses pattes, et cela de manière qu'ils sont également distribués sur tous. Ces œufs sont attachés par la seule glutinosité de leur fil, mais leur attache est fortifiée par les poils dont les filets sont garnis et autour desquels il est entortillé. Ils sont plus ou moins nombreux selon les espèces, mais en général ils le sont beaucoup.

Tous ces détails ont été observés sur l'écrevisse, mais ils s'appliquent, avec quelques légères modifications, à tous les grands *crustacés*. Les petits paroissent avoir des différences suffisantes pour être notées particulièrement, mais leur anatomie n'a pas encore été suivie avec l'attention convenable. On fera mention de ce qu'on sait, à leur égard, dans les généralités de chaque genre.

Un des faits les plus étonnans que nous présente l'histoire des *crustacés*, c'est que, quand leurs pinces ou leurs pattes sont rompues ou arrachées par quelque accident, il leur en repousse de nouvelles au même endroit. Il est même des espèces qui tiennent si peu à leurs membres, qu'il suffit de les toucher, de les mettre près du feu, même uniquement de leur faire craindre un danger, pour les déterminer à les abandonner en partie ou en totalité. Le fait est si généralement connu, que personne ne s'est avisé de le révoquer en doute. Les anciens, du moins Aristote et Pline, en parlent; mais ce n'est que dans ces derniers temps qu'on en a cherché l'explication.

Réaumur, à qui l'histoire naturelle doit de si nombreuses découvertes, est le premier qui ait tenté des expériences pour s'assurer, directement, des moyens que la nature emploie pour la reproduction des pattes des *crustacés*.

Ce célèbre physicien coupa donc des pattes à des crabes, à des écrevisses, et les mit dans ces bateaux couverts qui communiquent avec l'eau dans une portion de leur étendue, et qui sont destinés à conserver le poisson en vie. Au bout de quelques mois, il vit de nouvelles jambes qui étoient venues en place des anciennes, et qui, à la grandeur près, étoient parfaitement semblables aux autres.

Le temps nécessaire pour la reproduction des nouvelles jambes n'a rien de fixe; elles croissent d'autant plus vîte que la saison est plus chaude, et que l'animal est mieux nourri. Diverses circonstances rendent encore cette reproduction plus ou moins prompte; une des plus essentielles est l'endroit où la rupture a été faite. Le point de réunion de la seconde articulation avec la troisième est le lieu où la jambe se casse le plus facilement, et où la reproduction est la plus rapide. Là, il y a plusieurs sutures qui semblent distinctes des articulations; c'est à ces sutures, sur-tout à celle du milieu, que la séparation se fait. Il est même plusieurs espèces de *crustacés* qui, lorsqu'on les blesse à quelques autres parties de leurs pattes, cassent eux-mêmes le restant à cette suture pour faciliter la réparation de leur perte.

Ce qui mérite d'être remarqué, c'est qu'il n'en renaît, à

chaque jambe, que précisément ce qu'il faut pour la compléter.

Si c'est pendant l'été qu'on a cassé la patte d'un crabe ou d'une écrevisse, et qu'un jour ou deux après on examine les changemens qui se sont opérés, on voit une espèce de membrane un peu rougeâtre qui recouvre les chairs. Quatre à cinq jours après, cette membrane prend une surface un peu convexe, semblable à celle d'un segment de sphère; ensuite elle devient conique et s'alonge de plus en plus, à mesure que la patte qui pousse dessous se développe; enfin elle se déchire et la jambe paroît. Elle est alors molle, mais peu de jours après, elle est revêtue d'une écaille aussi dure que celle de l'ancienne jambe. Il ne lui manque que la g osseur et la longueur, et elle les acquiert avec le temps, car à chaque changement de peau elle augmente dans une proportion plus rapide que celle des pattes qui sont à leur point de croissance.

Réaumur a cherché à expliquer les causes de cette reproduction des parties des *crustacés*. Il se demande si, à la base de chaque jambe, il y a une provision de jambes nouvelles, comme dans les enfans il y a une dent sous la dent de lait qui doit tomber un jour; si un *crustacé* peut réparer la perte de ses jambes d'une manière indéfinie, ou si après quelques reproductions il en est incapable, &c. &c.

Les antennes, les antennules et les mâchoires repoussent comme les pattes; mais il n'en est pas de même de la queue, la mort est toujours la suite de son amputation.

Les *crustacés* qui vivent plusieurs années et qui grossissent pendant toute leur vie, sont cependant enveloppés, comme on l'a déjà dit, d'une croûte solide, incapable de se distendre sans se rompre, par conséquent dans le cas de mettre un obstacle insurmontable à leur accroissement, si la nature n'y avoit pourvu par un moyen qui, s'il est moins surprenant que celui de la reproduction des pattes, n'en est pas moins digne des méditations des scrutateurs de la nature. Ce moyen est le dépouillement et la reproduction annuelle, complète et instantanée, de leur robe de l'année précédente.

Lorsqu'à la fin du printemps la naissance d'une multitude d'animaux a fourni aux *crustacés* une proie facile à se procurer, qu'ils se trouvent trop à l'étroit dans leur ancienne enveloppe; il se forme, entre leur test et leur chair, un intervalle vide qui augmente de manière que si, à cette époque, on presse leur dos, on s'apperçoit qu'il fléchit sous le doigt, et peu après on les trouve avec une peau molle, et on voit dans les environs, les restes de l'ancienne.

Ces faits ont été connus de tout temps, mais c'est encore

à Réaumur qu'on doit de les avoir constatés par des expériences directes.

Cet homme célèbre mit, au printemps, des écrevisses dans des boîtes percées de trous, qu'il plaça dans la rivière et dans des bocaux, qu'il laissa dans son cabinet.

Il observa que lorsqu'une écrevisse veut changer de peau, elle frotte ses pattes l'une contre l'autre, et se donne de grands mouvemens. Après ces préparatifs, elle gonfle son corps plus qu'à l'ordinaire, et le premier des segmens de sa queue paroît plus écarté de son corcelet. La membrane, qui les unit, se brise, et son nouveau corps paroît.

Les écrevisses ne travaillent pas à se débarrasser de leur test immédiatement après que la rupture précédente a été faite; elles restent quelque temps en repos. Elles recommencent ensuite à agiter leurs jambes et toutes leurs autres parties. Enfin l'instant étant arrivé où elles croyent pouvoir se tirer d'un habit incommode, elles gonflent et elles soulèvent, plus qu'à l'ordinaire, les parties recouvertes par le corcelet, qui s'élève, s'éloigne de l'origine des jambes et se décolle. Alors la membrane qui le retenoit tout le long des bords du ventre se brise. Il ne reste attaché que vers la bouche.

De ce moment, il ne faut plus qu'un demi-quart-d'heure pour que l'écrevisse soit entièrement dépouillée.

Le corcelet étant soulevé à un certain point, on voit son bord s'éloigner de la première paire de pattes. L'écrevisse tire en ce moment sa tête en arrière; elle dégage ses yeux de leurs étuis, elle dégage en même temps toutes les autres parties du devant de la tête. Enfin, à diverses autres reprises, après des mouvemens réitérés, elle dépouille ou une des grosses jambes, ou toutes les jambes d'un côté, ou quelques-unes seulement; car cette opération ne se fait pas d'une manière uniforme dans toutes les écrevisses. Il y a quelquefois des jambes si difficiles à dépouiller, qu'elles se rompent. Tout ce travail est furieusement rude pour les écrevisses; et Réaumur en a vu souvent mourir dans l'opération, sur-tout des jeunes.

Lorsque les jambes sont dégagées, l'écrevisse se débarrasse de son corcelet; elle étend brusquement sa queue, et, par ce mouvement, s'en débarrasse aussi.

Après cette dernière action de vigueur, l'écrevisse tombe dans une grande foiblesse. Ses jambes sont si molles, qu'elles se plient comme un papier mouillé. Si pourtant on appuie le doigt sur son dos, on sent ses chairs beaucoup plus solides qu'elles n'étoient auparavant. L'état convulsif des muscles est peut-être la cause de cette dureté contre nature.

Quand le corcelet est une fois soulevé et que les écrevisses ont commencé à dégager leurs pattes, rien n'est capable de les arrêter. Réaumur en a souvent retiré de l'eau, dans l'intention de les conserver à moitié dépouillées, et elles achevoient, malgré lui, de muer dans ses mains.

Certainement il est difficile de concevoir comment toutes ces parties se détachent. Réaumur a remarqué une humeur glaireuse qui humecte l'intervalle entre l'ancienne et la nouvelle écaille, et qui doit concourir à faciliter leur séparation.

Lorsqu'on jette les yeux sur la dépouille d'une écrevisse, il ne lui manque rien à l'extérieur. Le cartilage qui sert au mouvement du doigt mobile s'y trouve même. Chaque poil étoit une gaîne qui recouvroit un autre poil. Les articulations inférieures des jambes qui sont plus petites que les supérieures, sont partagées en deux dans leur longueur par une suture qui s'écarte dans l'opération, mais qu'on ne voit pas lorsque l'animal est en vie.

L'analyse chimique du test des *crustacés* prouve que c'est de la gélatine unie à de la terre calcaire; la seule différence qu'il ait entre celui-ci et celui des coquillages, c'est que, dans ce dernier, il y a beaucoup de terre calcaire et peu de gélatine, et que, dans le premier, il y a beaucoup de gélatine et peu de terre calcaire.

Mais on a laissé l'écrevisse couverte d'une membrane molle. Elle ne reste pas long-temps dans cet état. En vingt-quatre heures elle prend souvent la consistance de l'ancienne, cependant ordinairement ce n'est qu'au bout de deux à trois jours.

Les écrevisses prêtes à muer ont toujours deux pierres, connues sous le nom d'*yeux d'écrevisse*, qui sont placées aux côtés de l'estomac, mais qui ne se voyent plus à celles qui ont mué. Il résulte encore des expériences de Réaumur et autres, que ces pierres sont destinées à fournir la matière ou partie de la matière du test; car si le lendemain de la mue, lorsque le test n'est encore qu'à moitié durci, on ouvre une écrevisse, on remarque que ces prétendus yeux sont diminués de moitié; et si on l'ouvre le troisième jour, on n'en voit plus qu'un atome, ensuite plus du tout. Ce moyen employé par la nature pour consolider promptement l'enveloppe d'un animal exposé, lorsqu'il est nu, à un grand nombre de dangers, est très-digne de remarque.

Le même Réaumur a mesuré des écrevisses avant et après la mue, et a acquis la preuve qu'elles augmentoient environ d'un cinquième. Il ne dit pas si cette augmentation est la même à tous les âges; mais il est probable qu'elle est décrois-

sante. On en peut conclure que ces animaux croissent avec lenteur; et, en effet, les pêcheurs rapportent qu'une écrevisse de sept à huit ans est à peine marchande.

La plupart des *crustacés*, même ceux qui habitent perpétuellement les eaux, peuvent vivre plus ou moins long-temps dans l'air. On peut prolonger ce temps en les mettant dans un lieu humide ou entre des végétaux frais. Mais ils ne peuvent exister long-temps dans une eau non renouvelée. Ils consomment une si grande quantité d'air, qu'ils ont bientôt absorbé celui contenu dans une petite quantité d'eau. C'est sans doute pourquoi les écrevisses se multiplient si difficilement dans les viviers, et les crabes, dans les étangs ou fosses à moules.

Les mœurs des *crustacés* varient, sans doute, autant que les espèces; mais leurs différences ne sont sensibles pour l'homme que dans les groupes appelés *genres*. On les y trouvera mentionnés. En conséquence, on se contentera de dire ici que la plus grande partie vit dans les eaux de la mer, et le reste dans les eaux douces ou sur la terre; qu'il en est qui se cachent dans les fentes des rochers, d'autres sous les pierres, d'autres dans des trous qu'ils se creusent dans le sable ou dans la boue; qu'il en est qui sont obligés de s'emparer des coquilles vides pour y placer la partie postérieure de leur corps, qui chez eux n'est pas recouverte de test, d'autres qui se retirent dans les coquilles bivalves, où ils vivent en bonne intelligence avec l'animal qui les habite.

Leurs allures ne varient pas moins. Les uns vont devant eux comme la plupart des animaux; mais le plus grand nombre marchent de côté ou à reculons. Il en est beaucoup qui nagent; et parmi eux, les uns nagent sur le côté, les autres sur le dos, &c.

La nourriture des *crustacés* est généralement animale. On en cite qui mangent aussi des herbes et des fruits, mais cela n'est pas constaté d'une manière positive. Les animaux morts et les animaux vivans deviennent également leur proie. Ils s'entremangent très-fréquemment entr'eux, même dans la même espèce.

Les *crustacés aquatiques* se trouvent sous toutes les latitudes; mais ce n'est, qu'entre les tropiques ou très-près des tropiques, qu'on en voit de vivant habituellement sur la terre. On en rencontre assez souvent de fossiles en Europe, dont on ne connoît point l'analogue vivant, ou dont l'analogue vit actuellement, exclusivement, dans les mers des Indes.

On pense bien qu'il est difficile de fixer d'une manière positive la durée de la vie des *crustacés*; mais l'opinion des pê-

cheurs est qu'ils vivent fort long-temps. Pline rapporte que de son temps on croyoit qu'ils vivoient plus qu'âge d'homme. Au reste, il doit être fort rare qu'ils puissent jouir du privilége de mourir de vieillesse ; car leurs ennemis sont si nombreux, ils sont exposés à tant d'accidens, le changement de peau est pour eux une crise si dangereuse, qu'il n'est pas probable qu'ils échappent toujours à ces causes de mort. C'est principalement dans les premiers jours de leur naissance et dans les premiers mois de leur accroissement, qu'ils sont le plus exposés à ces causes ; mais leur multiplication est énorme, et le monde entier deviendroit leur proie, si les moyens de destruction étoient moins nombreux.

Tous les peuples du monde mangent des *crustacés* ; cependant toutes les espèces ne sont pas également bonnes ; quelques-unes même sont dangereuses. Leur chair, en général, passe pour être d'une difficile digestion, mais elle n'en est pas moins recherchée. Les écrevisses, sur-tout, paroissent en Europe sur les tables les plus délicates. Comme la chair de presque tous se corrompt fort facilement, qu'elle a dans ce cas une odeur et une saveur, propre, qui est extrêmement désagréable, tous les peuples, et sur-tout les Européens, s'accordent à dédaigner les individus qui sont trouvés morts. Ils les font cuire vivans, pour les manger sans dégoût.

La médecine en faisoit autrefois un grand usage ; mais aujourd'hui elle ne s'en sert presque plus.

La préparation des grands *crustacés*, pour les collections d'histoire naturelle est fort simple. Il ne s'agit que de les laisser se dessécher à l'air, mais il est bon avant, de les faire tremper quelques jours dans l'esprit-de-vin affoibli. Pour les petits, il n'y a que l'esprit-de-vin pour les conserver. En général, il est bon de les envoyer tous dans la liqueur, car ils se brisent très-aisément par le transport, lorsqu'ils sont secs.

On trouve des *crustacés* décrits et figurés dans un grand nombre d'auteurs, depuis Rondelet, le premier des modernes qui en ait parlé, jusqu'à Herbst, qui vient de donner un grand ouvrage, en allemand, où il y en a beaucoup de figurés en couleur. Les principaux de ces auteurs sont Aldrovande, Swammerdam, Rumphius, Séba, Jonston, Marcgrave, Pison, Kœmpfer, Sloane, Brown, Catesby, Petiver, Gronovius, Knorh, Barelier, Baster, Klein, Plancus, Pennant, Roesel, Degéer, Linnæus, Fabricius, Muller, Olivier, Lamarck et Latreille.

On doit aussi citer Sachs, qui, en 1665, publia une indigeste compilation de 900 pages, où il a rassemblé tout ce qui avoit été dit avant lui sur les *crustacés*.

Parmi eux, on doit distinguer les cinq derniers comme les véritables fondateurs de la Science. Fabricius et Muller ont posé les premières bases, l'un des genres dont les espèces sont remarquables par leur grandeur, l'autre des genres dont les espèces le sont par leur petitesse. (*Voyez* au mot ENTOMOSTRACÉS.) Olivier, Lamarck et Latreille ont perfectionné leurs travaux. Ce dernier sur-tout, dans l'édition de *Buffon*, par Sonnini, a fait sur les insectes, en général, un travail qui paroîtra sans doute le plus parfait qui ait encore paru sur cette classe d'animaux, à tout lecteur impartial qui se donnera la peine de l'étudier avec l'attention convenable. (*Voy.* au mot INSECTE.) Il regarde les *crustacés* comme formant une classe particulière, qui fait fort bien, comme on l'a vu plus haut, le passage des mollusques aux insectes, et qui doit être cependant regardée comme plus voisine de ces derniers que des premiers.

Latreille divise ses *crustacés* en deux sous-classes, celle des ENTOMOSTRACÉS et celle des MALACOSTRACÉS. Il donne pour caractère, à la première : mandibules toujours nues ou nulles; quatre mâchoires au plus; et à la seconde, mandibules palpigères, des pieces articulées, doubles ou bifides, disposées sur plusieurs rangs au-dessous.

Les *entomostracés* se subdivisent en deux sections, celle de ceux qui ont un test univalve ou bivalve, ou les *operculés*, et celle de ceux qui ont le corps nu, ou les *nus*. Les premiers se subdivisent encore deux fois; c'est-à-dire, en deux sections qui comprennent les genres qui ont la bouche découverte, et des organes propres ou pour broyer ou pour sucer : ce sont les *clypéacés;* et ceux qui ont la bouche obsolète, ou du moins renfermée dans le repos : ce sont les *ostrachodes*.

Les *clypéacés* se subdivisent encore en trois ordres : 1°. les *xiphosures*, qui ont les mandibules coudées, terminées par deux pinces, la base des pattes ressemblant à des mâchoires, et point d'antennes. Cet ordre ne comprend que le genre LIMULE (*Voyez* ce mot.); 2°. les *pneunomures*, dont la bouche paroît consister en une espèce de bec. Cet ordre comprend les genres CALLIGE, BINOCLE et OSOLE ; 3°. les *phyllopodes*, dont la bouche consiste en deux mandibules et deux sortes de mâchoires de chaque côté, appliquées l'une sur l'autre. Il ne renferme que le genre APUS. *Voyez* ces mots.

Les *ostrachodes* n'ont qu'un ordre qui renferme les genres LYNCÉE, DAPHNIE, CYPRIS et CYTHÉRÉE. *Voyez* ces mots.

Les *nus* en ont deux. Les *pseudopodes*, dont la tête est confondue avec le corcelet, n'a pas même d'apparence formée par les yeux réunis. Il comprend deux genres, les CYCLOPES

et les ARGULES (*Voyez* ces mots.); et les *céphalotes*, qui ont une tête réelle, distincte, ou une tête apparente, formée par les yeux. On y trouve les genres ZOÉ et BRANCHIOPODE. *Voyez* ces mots.

Les *malacostracés* se subdivisent en deux ordres; les *décapodes*, qui ont la tête confondue avec le corcelet, des branchies cachées et dix pattes; et les *branchiogastres*, qui ont une tête distincte, des branchies ordinairement extérieures, et plus de dix pattes.

Les *décapodes*, à leur tour, se subdivisent en *brachyures*, dont la queue est plus courte que le corps, dont l'extrémité est terminée par une seule pièce, et qui n'a point d'appendice; et en *macroures*, dont la queue est de la longueur du corps, ou plus longue; son article terminal, accompagné, de chaque côté, d'une appendice foliacée, géminée et articulée.

Les *brachyures* ont deux divisions et deux familles; les *cancérides*, dont le diamètre antérieur et transversal de la carapace, surpasse ou égale le diamètre longitudinal, dont la coupe est un grand segment de cercle, tronqué à l'angle, ou presque en cœur, ou carré, ou rond; le milieu du bord antérieur ne formant point de bec; et les *oxyrinques*, dont le diamètre antérieur transversal de la carapace n'égale pas celui de la longueur, et dont la coupe est ovée ou triangulaire.

Les *cancérides* sont ou *platismiens*, c'est-à-dire dont la carapace est plus large que longue, ou en grand segment de cercle, tronqué à la pointe, ou presque demi-circulaire; ou les *vigilans*, c'est-à-dire dont la carapace est presque en cœur, ou carrée, ou ronde.

Les *palatismiens* sont ou *littoraux*, ou *pélasgiens*. Les premiers ont toutes les pattes terminées en pointe conique ou crochue. Ils renferment les genres DROMIE, HÉPATE et MIGRANE ou CALAPPE. *Voyez* ces mots.

Les *pélasgiens* ont au moins les pattes postérieures, terminées par une pièce large, applatie, foliacée, en nageoire. On y trouve les genres PORTUNE, MATUTE.

Les *vigilans* renferment les genres OCYPODE, PODOPHTALME, GRAPSE, PORCELLANE et PINNOTHÈRE.

Les *oxyrinques* comprennent ceux appelés MAJA, LEUCOSIE, CORYSTE, DORIPPE, ORITHYE et RANINE.

Les *macroures* se subdivisent en trois familles; les *paguriens*, qui ont les appendices du bout de la queue, latérales, écartées, fort petites, ne se réunissant pas avec le dernier anneau de cette queue, pour former, à l'extrémité, une autre

espèce de queue foliacée, en éventail, et connivente. On y trouve les genres ALBUNÉ et HIPPE. *Voyez* ces mots.

Les *langoustines*, dont les appendices, du bout de la queue, se réunissent avec la pièce terminale, pour former une autre sorte de queue en éventail ; dont les antennes, intermédiaires, ont un pédoncule de trois articles alongés, le dernier terminé par deux très-petits filets. Ils renferment les genres SCYLLARE, LANGOUSTE et GALATHÉE. *Voyez* ces mots.

Les *homardiens*, qui ont un appendice au bout de la queue, comme les précédens, dont les antennes, intermédiaires, ont un pédoncule court, terminé par un, deux ou trois filets aussi, ou plus longs que le pédoncule. Ils comprennent les genres ÉCREVISSE, ALPHÉE, PENNÉE, PALEMON et CRANGON. *Voyez* ces mots.

Les *branchiogastres* se subdivisent en deux familles ; les *squilliares*, qui ont le premier segment du corps plus grand que les suivans, et les yeux pédonculés. On y trouve les genres SQUILLE et MYSIS. Les *crevettines*, dont le corps est formé d'une suite d'articles de longueur à-peu-près égale, ou dont le premier, du moins, n'est pas beaucoup plus grand que les autres, et dont les yeux sont sessiles. On y voit les genres PHRONIME, TALITRE, CREVETTE, CHEVROLLE et CYAME. *Voyez* ces mots.

Quant aux genres ASELLE, IDOTÉE, SPHÉROME, CYMOTHOA, LIGIE et BOPYRE, Latreille les place avec les CLOPORTES et les ARMADILLES, dans la première sous-classe des insectes. (B.)

CRUSTACITES, CRUSTACÉS FOSSILES. *Voyez* ASTACITES. (PAT.)

CRUSTOLLE, *Ruellia*, genre de plantes à fleurs polypétalées, de la didynamie angiospermie, et de la famille des ACANTHOÏDES, dont le caractère est d'avoir un calice divisé en cinq parties, muni souvent de deux bractées ; une corolle infundibuliforme, à tube insensiblement dilaté, à limbe plane, à cinq lobes inégaux ; quatre étamines rapprochées par paire, dont deux plus longues ; un ovaire supérieur, arrondi, à style filiforme, à stigmate bifide et aigu ; la division inférieure recourbée en spirale.

Le fruit est une capsule oblongue, amincie à ses deux extrémités, biloculaire, bivalve, s'ouvrant avec élasticité, et renfermant trois à cinq semences dans chaque loge.

Voyez pl. 550 des *Illustrations* de Lamarck, où ce genre est figuré.

Les *crustolles* sont des sous-arbrisseaux, ou des herbes

vivaces, dont les feuilles sont opposées, le plus souvent simples, les fleurs axillaires ou terminales, et plus ou moins nombreuses. On en compte quarante-six espèces de connues, dont aucune n'appartient à l'Europe. On en cultive quelques-unes dans les jardins de botanique ; mais comme leurs fleurs, quoiqu'ordinairement belles, ne restent épanouies que la moitié d'une matinée, on ne les a pas introduites dans les jardins d'agrémens.

La Crustolle blèche a les feuilles ovales, dentées, couvertes de poils, les épis ovales, les bractées intérieures géminées, et les fleurs ternées et stériles. On la trouve à la Jamaïque.

La Crustolle bruyante a les feuilles pétiolées, ovales, très-entières, les pédoncules à trois fleurs, la tige droite. Elle se trouve dans la Caroline, aux lieux humides et ombragés. Walter en a fait un genre particulier, que Gmelin a appelé *patersonia.*

La Crustolle odorante a les feuilles sessiles, oblongues, obtuses, dentées, les fleurs axillaires, solitaires et sessiles. Elle se trouve à Otahiti, et ses fleurs répandent une odeur très-suave.

La Crustolle clandestine a les feuilles pétiolées, oblongues, obtuses, la base plus étroite et un peu dentée, les pédoncules à trois fleurs, et plus courtes que les feuilles. Cette espèce vient des Barbades. Elle est cultivée dans les jardins, et tantôt est pourvue d'une grande corolle bleue, tantôt d'une si petite, qu'elle ne déborde pas le calice.

La Crustolle tubéreuse vient de la Jamaïque, et a des racines fusiformes, semblables à celles de l'*asphodèle.* Ses caractères sont d'avoir les feuilles ovales, cunéiformes, crénelées, les pédoncules à trois fleurs, et la tige simple.

La Crustolle biflore vient de la Caroline ; elle a les fleurs géminées et sessiles. C'est une plante qui s'élève à peine de cinq à six pouces.

La Crustolle baumière est droite, glabre, a les feuilles pétiolées, lancéolées, dentelées, les fleurs verticillées et sessiles. Elle est très-commune dans les rizières de l'Inde, et répand une forte odeur de térébenthine.

Les plantes qu'on appelle *coccis, plumer,* ou *faux ipécacuanha,* à Saint-Domingue, et dont les racines servent à faire vomir, appartiennent à ce genre. La plus employée à cet objet est la *crustolle tubéreuse*, qui vient d'être mentionnée. (B.)

CRUZITE, *Cruzita*, plante à feuilles opposées, lancéolées,

très-entières, à fleurs très-petites, portées sur des épis paniculés.

Chacune de ces fleurs, offre un calice persistant, divisé profondément en quatre parties, accompagnées de trois bractées; quatre étamines; un ovaire supérieur, ovale, obtus, à style bifide et à stigmates simples.

Le fruit consiste en une semence couverte par le calice, dont les divisions deviennent connivente.

Cette plante croît naturellement en Amérique, et c'est par erreur que Linnæus lui avoit donné le nom spécifique d'*hispanique*. (B.)

CRYOLITHE, c'est-à-dire *pierre de glace*. C'est le nom que M. Abildgaard a donné à un fluate d'alumine et de soude trouvé dans le Groënland, parce que cette pierre se fond au moindre feu, presque aussi facilement que la glace.

La *cryolithe* fut apportée à Copenhague avec d'autres minéraux; M. Abildgaard l'ayant éprouvée par des moyens chimiques, y reconnut la présence de l'alumine et de l'acide fluorique. Cet acide jusqu'alors n'avoit jamais été trouvé combiné avec d'autres substances qu'avec la chaux.

Le gîsement de ce minéral est encore inconnu : suivant l'auteur d'une note insérée dans le *Journ. de phys.* (*brumaire an IX.*), il paroît former des couches horizontales

Sa couleur est un blanc de neige peu éclatant, d'un éclat nacré, fortement translucide.

Sa pesanteur spécifique est de 29,698.

Il raye le spath calcaire : il est rayé par le spath fluor : il se brise facilement.

Sa poussière blanche imbibée d'eau devient transparente.

Sa texture est serrée et lamelleuse; les lames sont droites et ont une triple direction; les fragmens sont cubiques.

Klaproth et Vauquelin ont fait l'analyse de la *cryolithe*, et leurs résultats diffèrent de très-peu de chose. Elle contient :

Suivant Klaproth.		Suivant Vauquelin.	
Soude	36	Soude	32
Alumine	23 5	Alumine	21
Acide fluorique...		Acide fluorique.....	
Et eau	40 5	Et eau	47
	100		100

(Pat.)

CRYPSIDE, *Crypsis*, genre de plantes à fleurs glumacées, de la diandrie digynie, et de la famille des Graminées, dont le caractère est d'avoir la bale calicinale de deux valves

et uniflore ; la bale florale également de deux valves oblongues, inégales, mutiques ; les fleurs disposées en épi court ou ramassé en tête, en partie caché dans l'aisselle des feuilles supérieures, qui sont spathiformes.

Ce genre contient deux espèces, la CRYPSIDE AIGUE et la CRYPSIDE SCHÆNOÏDE, qui diffèrent extérieurement si peu, qu'elles ont été regardées comme des variétés par plusieurs botanistes ; mais leur analyse fait voir que le schénoïde est presque toujours triandre, tandis que l'autre l'est très-rarement.

On a alternativement placé ces plantes dans les genres FLOUVE, FLÉOLE, AGROSTIDE, ALPISTE et même CHOIN. (*Voyez* ces mots.) Gærtner les a appelées *antitragues*.

On les trouve dans les lieux humides de l'Europe méridionale. Elles sont figurées toutes deux pl. 42 des *Illustrations* de Lamarck, qui le premier les a réunies en titre de genre. (B.)

CRYPTANDRE, *Cryptandra*, genre de plantes établi par Smith dans la pentandrie monogynie. Il offre pour caractère un calice à cinq folioles ; une corolle tubuleuse, à cinq divisions, munie de cinq écailles en capuchon ; cinq étamines insérées sur la corolle, sous les écailles ; un stigmate trifide ; une capsule supérieure, trivalve, triloculaire, contenant une seule semence comprimée.

Ce genre, qui est peut-être de la famille des RHODODENDRONS, ne renferme qu'un arbrisseau à feuilles fasciculées, comme certaines espèces de bruyères, et à fleurs velues, disposées en tête. Il se trouve à la Nouvelle-Hollande. (B.)

CRYPTOCÈRE, *Cryptocerus*, genre d'insectes de l'ordre des HYMÉNOPTÈRES, et de ma famile des FORMICAIRES.

Il a un caractère qui lui est propre dans cet ordre ; le premier article de ses antennes est inséré et logé de chaque côté dans une rainure latérale de la tête ; son abdomen a cela encore de particulier, c'est que le troisième anneau, ou celui qui vient après le pédicule qui est formé de deux autres anneaux, semblables à des nœuds, renferme et cache les derniers.

Les *cryptocères* ont les antennes terminées en massue, la tête grande, presque carrée, et souvent épineuse aux angles postérieurs ; le corcelet est également armé de pointes dans plusieurs ; l'abdomen est ovalaire, et doit avoir un aiguillon dans les mulets et les femelles qui sont ailés. Le corps de ces insectes est revêtu d'une peau ferme et très-noire dans toutes les espèces connues. On n'a pas de connoissances sur leur manière de vivre ; mais il est probable qu'elles se rapprochent beaucoup de celle des *fourmis*.

Toutes les espèces connues sont exotiques.

La *cryptocère très-noire* est la *fourmi* que Linnæus et M. Fabricius nomment *atrata*. Son corps est long de six lignes ; sa tête a deux épines à chaque angle postérieur ; le corcelet en a quatre ; son bord antérieur est bituberculé ; la femelle est un peu plus grande ; ses ailes sont d'un jaunâtre enfumé. (L.)

CRYPTOGAMIE. Linnæus appelle ainsi la dernière classe de son *Système de botanique*, celle qui renferme les plantes dont les organes de la fructification sont d'une difficile observation. *Voyez* au mot BOTANIQUE.

Jussieu a établi cinq familles aux dépens de cette classe, savoir, les CHAMPIGNONS, les ALGUES, les HÉPATIQUES, les MOUSSES et les FOUGÈRES (*Voyez* ces mots.), qui ne sont autres que les divisions déjà faites par Linnæus, à l'exception des *hépatiques*, qui, chez ce botaniste, font partie des *algues*.

Aujourd'hui on connoît mieux que du temps de Linnæus la fructification des plantes *cryptogames* ; mais cependant on n'est pas encore complétement d'accord sur le mode de celle des *mousses*, et encore moins de celle des *algues*.

Quant à la fructification des *champignons*, qui dans le système de Linnæus termine la série des végétaux, et qui l'ouvre dans la méthode de Jussieu, il paroît qu'on ne peut plus se refuser à reconnoître qu'elle est fort différente de celle des autres plantes, qu'il n'y a pas d'organes sexuels ni de véritables graines, mais des tubercules ou des bourgeons séminiformes infiniment petits, qui se développent par simple extension de substance, comme dans la classe des *polypes*. Voy. au mot CHAMPIGNON et au mot POLYPE. (B.)

CRYPTOPHAGE, *Cryptophagus*, nom donné par Paykul, d'après Herbst, à un nouveau genre d'insectes de l'ordre des COLÉOPTÈRES, dans lequel il fait entrer les *mycetophagus punctatus* et *bifasciatus* de l'*Entomologia systematica* de Fabricius. Ce dernier auteur, dans son *Systema eleutheratorum*, vient de réunir ces deux espèces à celles dont il compose son genre *ips*, genre dont il a retiré les *ips fasciata*, *nigripennis*, *rufipes*, pour former du premier le genre ENGIS, et des deux derniers le genre TRIPLAX. *Voyez* ces articles. (O.)

CRYSTAL. *Voyez* CRISTAL. (PAT.)

CUANDU (qui doit se prononcer CUANDOU.) *Voyez* COENDOU. (DESM.)

CUATI. *Voyez* COATI. (S.)

CUBÈBES, graines qui viennent de Java, et qui jouissent d'une grande réputation dans l'Inde. Elles corrigent la mau-

vaise odeur de la bouche, excitent l'appétit, et provoquent aux plaisirs de l'amour, &c. Ce sont celles du *poivre cubèbe*, dont le caractère est d'avoir les feuilles ovales, oblongues, veinées, aiguës, les épis solitaires, pédonculés, opposés aux feuilles, et les fruits pédicellés. *Voyez* au mot Poivre.

Ce sont aussi celles du *laurier cubèbe* de Loureiro, que Jussieu vient de réunir aux Litsées. *Voyez* ce mot. (B.)

CUBLA. (*Hist. nat. de Buffon*, édition de Sonnini, ordre Pies, genre de la Pie-grièche. *Voyez* ces mots.) Cette espèce de *pie-grièche* a la tête, le dessus du cou, et le manteau d'un beau noir; le bas du dos couvert de longues plumes soyeuses très-déliées et d'un blanc pur; tout le dessous du corps, depuis la gorge jusqu'aux couvertures inférieures de la queue, d'un blanc foiblement mêlé de grisâtre sur les flancs; les plumes scapulaires en partie mélangées de noir, de blanc et de grisâtre; les couvertures des ailes noires et en partie bordées de blanc, les pennes pareilles; celles de la queue noires et terminées de blanc; une ligne de la même couleur sur les barbes extérieures des latérales; les yeux jaunes; le bec et les ongles noirâtres.

La femelle diffère en ce que le blanc qui est sur son plumage est d'un grisâtre sale, et que le noir est plus lavé. Les jeunes portent, au lieu de blanc, du gris roussâtre, et au lieu de noir, du brun roux.

Le cri du mâle exprime les mots *châ châ*, qu'il répète sans cesse lorsqu'on lui porte ombrage, en hérissant ses plumes et ouvrant un peu les ailes. Ces oiseaux peu farouches sont très-communs sur la côte orientale du midi de l'Afrique. Ils vivent en famille jusqu'à la saison des amours, où chacun se choisit une compagne et s'isole. Leurs alimens sont les chenilles, larves, chrysalides et autres insectes. (Vieill.)

CUBOSPERME, *Cubospermum*, genre de plantes établi par Loureiro, dans sa *Flore de la Cochinchine*; mais qui ne paroît pas différer, par des caractères suffisamment importans, de celui de Jussieu. *Voyez* ce mot. (B.)

FIN DU TOME SIXIÈME.